Contraintes patriarcales dans la migration : expériences genrées chez les migrants/expatriés japonais en France

Miyako Hayakawa

▶ **To cite this version:**

Miyako Hayakawa. Contraintes patriarcales dans la migration : expériences genrées chez les migrants/expatriés japonais en France. Anthropologie sociale et ethnologie. EHESS, 2021. Français. NNT : . tel-03666900

HAL Id: tel-03666900
https://theses.hal.science/tel-03666900

Submitted on 12 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

École des Hautes Études en Sciences Sociales

Ecole doctorale de l'EHESS

Centre Norbert Elias

Doctorat

Discipline : Anthropologie sociale et ethnologie

Miyako HAYAKAWA

Contraintes patriarcales dans la migration

Expériences genrées chez les migrants/expatriés japonais en France

Thèse dirigée par : Mme. Dorothée Dussy, directrice de recherche au CNRS

Date de soutenance : le 4 octobre 2021

Membres du jury

Mme. Céline Bessière, Professeure, Université Paris-Dauphine (Rapporteur)
Mme. Dorothée Dussy, directrice de recherche au CNRS, Centre Norbert Elias (directrice de thèse)
Mme. Isabelle Konuma, Professeure, INALCO (Rapporteur)
Mme. Christine Lévy, Maîtresse de conférence, Université Bordeaux Montaigne
Mme. Agnès Martial, directrice de recherche au CNRS, Centre Norbert Elias
M. Michel Naepels, directeur d'études à l'EHESS, directeur de recherche au CNRS, CEMS

Remerciements

Je tiens à remercier ma directrice de thèse Dorothée Dussy qui m'a accueillie et a cru en ce projet de recherche, et s'est engagée dans mon travail avec expertise, bienveillance, et franchise. Merci pour votre soutien. Je me souviens encore du jour où je me suis rendue pour la premier fois pour vous rencontrer à Marseille et pour parler de mon projet. Je n'avais aucun réseau, aucune connaissance dans le milieu universitaire en France, je n'avais jamais vraiment cru qu'un jour j'arriverais au bout. C'est grâce à vous que j'ai pu mener mon travail.

Ma reconnaissance va également aux membres du jury, Isabelle Konuma, Christine Lévy, Agnès Martial, et Rose-Marie Lagrave, qui me font l'honneur d'avoir accepté d'en faire partie.

Je souhaite également remercier tous les membres de mes comités de thèse des années passées, Dorothée Dussy, Agnès Martial, Natacha Collomb, Sandrine Musso, Pauline Cherrier, et Randi Deguilhem, pour m'avoir accompagnée durant mes recherches de terrain et ainsi que pendant la phase de rédaction.

J'adresse mes remerciements à mon ancienne directrice des recherches doctorales en sciences politiques, Mari Miura de l'Université de Sophia à Tokyo, ainsi que Ruba Salih, ma superviseure en *Gender Studies* à SOAS, à l'Université de Londres. Toutes les deux m'ont formée rigoureusement en sciences sociales, et éveillée en moi la passion pour les recherches.

Je souhaite également remercier toutes les personnes qui m'ont aidée à rédiger en français. J'ai eu de nombreuses occasions d'assister aux cours de français langue étrangère à l'EHESS Paris et Marseille, les conseils d'Anne-Marie Havard et Sylvain

Tanquerel ont été précieux. J'ai également fait appel à Ana Orozco pour la correction, qui m'a aidée à formuler les phrases correctes en français. Merci beaucoup.

Ma gratitude s'adresse ensuite à mes enquêtés présents au cœur de ce travail, pour l'intérêt et la confiance qu'ils m'ont accordé. Certaines sont devenues mes amies. Je pense ici particulièrement à Sachiko Kanai, Yoko Fujimoto, et Satoka Tonegawa qui m'ont aidée dans le processus du recrutement des enquêtés. Sans leur coopération, ce travail n'aurait pas été possible.

Je souhaite rendre un hommage à Sylvia Clavel, excellente pianiste, professeure de piano et amie, qui s'est éteinte en mai 2020, en pleine crise sanitaire. Elle était toujours à l'écoute de mon travail, et elle m'avait promis de venir assister à ma soutenance.

Au terme de ce long parcours de thèse, je souhaite remercier toutes les personnes qui m'ont aidée et encouragée durant ces six années. Un énorme merci pour mon mari Taka, qui m'a encouragée et donné des conseils précieux en lisant TOUTES les pages de ma thèse, traduite en anglais à l'aide de *google translation*.

Merci à Shuzo, Kenzo, et Lica d'avoir été à côté de moi, surtout pendant ces derniers mois difficiles pour terminer la rédaction. Ma pensée va particulièrement à Shuzo, qui souffre d'une maladie rare.

Merci également à tous les amis en France et dans le monde entier, qui ont continué à m'encourager en m'envoyant des messages chaleureux. Je pense à ma collègue de laboratoire Emilie Richard-Frève en France, à mes amies japonaises Kazuko, Hiromi, et Irie en France, à ma meilleure amie d'université Ayaka et son mari Pierre en Angleterre, à mon frère français Hoël en Australie, et à mes amies de lycée Yuko et Madoka au Japon.

Je dédie cette thèse à ma mère, à mes tantes, et à tous ceux et à celles qui ont vécu dans le patriarcat.

Résumé et mots clés

Résumé

Cette recherche propose de mener une réflexion autour des pratiques sociales genrées qualifiables comme « contraintes patriarcales » auprès des migrants/expatriés japonais installés en France. Quoique la migration japonaise est aujourd'hui caractérisée comme une mobilité internationale privilégiée « Nord-Nord » ou « Nord-Sud », un déplacement d'un pays développé vers un autre pays industrialisé ou en cours de développement, leur mobilité a des particularités bien spécifiques par rapport aux autres mobilités privilégiées, notamment en matière du genre. Le Japon, « mauvais élève » sur l'égalité femme-homme, connaît encore aujourd'hui des pratiques et coutumes fortement patriarcales. Et avec la mobilité accrue des ressortissants japonais dans le monde ces dernières décennies, cette structure genrée des rapports femme-homme est « exportée » dans le pays d'arrivée, qui dessine une forte asymétrie genrée au sein des familles de migrants japonais. Cette recherche reposant essentiellement sur des enquêtes ethnographiques menées dans des localités différentes dans l'hexagone essaie d'interroger comment les migrants/expatriés exposés à d'autres cultures et modes de vie, notamment à la place différenciée des femmes et la pluralité des modèles familiaux appréhendent une autre réalité qu'ils observent dans le pays d'arrivée, et s'approprient de nouvelles identités féminines-masculines, ou au contraire, conservent la culture de domination masculine.

Mots clés

Genre, Migration japonaise, Migration privilégiée, Patriarcat, Famille japonaise, Langage sexué

Abstract and keywords

Abstract

This research examines how "patriarchal constraints" shapes everyday life of Japanese migrants/expatriates settled in France. Although Japanese migration can be characterized as a privileged international mobility of "North-North" or "North-South", a settlement from one developed country to another industrialized or developing country, their mobility has very specific characteristics in terms of gender. The Japanese society, a "bad student" on gender equality, still preserves strongly patriarchal norms and practices. Along with the increased mobility of Japanese nationals around the world in recent decades, this gendered power relation is "exported" to the country of arrival, still maintaining a strong gender asymmetry within the families of Japanese migrants. The research conducted at different places of France in the ethnographic methodology tries to examine how these Japanese migrants/expatriates exposed to other cultures and ways of life, particularly to the different women's social status and the plurality of family models, perceive another realty in the country of arrival, and acquire new feminine-masculine identities, or on the contrary, preserve the culture of male domination.

Keywords

Gender, Japanese migration, Privileged migration, Patriarchy, Japanese family, Gendered language

Conventions d'écriture

Anonymat

Les Japonais en France ne sont pas nombreux. Les prénoms et les noms de famille des enquêtés *sont* fictifs. Les âges, les professions, les origines géographiques, les noms de leurs universités, les configurations familiales ont été également modifiés en essayant au maximum de garder leurs profils socio-professionnels et leur classe sociale, notamment chez les enquêtés que j'ai rencontrés pendant l'observation participante, afin d'évider leur identification.

Note sur la translittération

Pour la transcription des mots japonais, j'ai fait le choix de suivre les règles du système Hepburn, où les voyelles longues sont écrites avec des macrons. Pourtant, cette règle ne s'applique pas aux noms propres connus (tels que Tokyo ou Osaka). Sur les noms propres de grandes figures historiques dont les noms sont connus, on maintient le style japonais où le patronyme précède le prénom (par exemple on écrit Yosano Akiko, non Akiko Yosano).

Acronymes

CII : Centre industriel international

CSM : Cité scolaire multilingue d'X-city

INSEE : Institut national de la statistique et des études économique

JILPT : The Japan Institute for Labour Policy and Training)

MOFA : Ministry of Foreign Affairs of Japan

OIM : l'Organisation internationale pour les migrations

IPSS : National Institute of Population and Social Security Research

Table des matières

Table des matières

Remerciements 3

Résumé et mots clés 5

Abstract and keywords 6

Conventions d'écriture 7

Table des matières 9

Prologue 15

Introduction générale 27

Construire un objet de recherche à partir des expériences fragmentées 30

Migration comme « route à l'émancipation » des mœurs 32

« Expatriation », le synonyme du retour à la féminité traditionnelle 34

Particularités des contraintes genrées chez les Japonais 36

Plan de la thèse 38

Chapitre I. Enquêter un terrain proche dans un pays étranger : méthodologie d'enquête et réflexivité 43

Introduction 43

I-1. Recherches préliminaires 46

I-1-1. Statistiques sur la population nippone en France 46

I-1-2. « Migrant » ou « expatrié » ? L'usage contesté des termes 50

I-2. Entretiens individuels 53

I-2-1. Recrutement des informateurs 54

I-2-1-1. Universités et écoles de langues 54

I-2-1-2. Epiceries, salons de coiffure, entreprises japonaises 58

I-2-2. La méthode de la boule de neige 59

I-2-3. Conduire les entretiens 63

I-3. Observations participantes 66

I-3-1. Caractéristiques d'« X-city » 66

I-3-1-1. Un véritable site d'interconnaissance 67

I-3-1-2. Immersion dans un cercle d'homosociabilité....70
I-3-2. Choix du terrain « inattendu » et « improvisé »....74
I-4. Réflexivité autour du terrain....77
I-4-1. Mise en doute de la légitimité de la recherche....78
I-4-2. Avantages de *native anthropologiste*....81
I-4-3. Altérisation du « familier », familiarisation de « l'altérité »....85
Conclusion....90
Chapitre II. Métamorphoses et continuités dans la famille japonaise, au prisme du genre....91
Introduction....91
II-1 Vieillissement de la population....96
II-1-1 Rétrécissement du pays....96
II-1-2. Absence de la politique d'immigration....99
II-1-3. La baisse du taux de natalité....102
II-1-3-1. Spécificités de « l'Etat-providence à la japonaise »....102
II-1-3-2. Le manque de modes de garde....105
II-1-3-3. Stigmatisation de la naissance hors mariage....108
II-2 Mariage....112
II-2-1. Mariage en recul....112
II-2-2. Motifs de la diminution des mariages : changement des préférences ou présence des obstacles ?....112
II-2-3. Attentes genrées sur le mariage....115
II-2-3-1. Stabilité financière des hommes....115
II-2-3-2. Aggravation de la situation financière chez les jeunes....118
II-3 Travail féminin....119
II-3-1. Evolution de la participation des femmes....120
II-3-1-1. Arrivée des femmes suite à la consolidation du modèle familial japonais....121
II-3-1-2. Incitation à la domesticité....123
II-3-2. Réconciliation travail-famille en tension....126
II-3-2-1. Marginalisation des femmes dans l'espace public....127
II-3-2-2. Répartition inégalitaire du travail reproductif....129
II-3-2-3. Division sexuelle de « l'affection »....133
Conclusion....137
Chapitre III. Les Japonais en dehors du Japon....139
Introduction....139
III -1. Les mouvements migratoires des Japonais dans le monde....145
III-1-1. Trois mouvements migratoires....146

III-1-1-1. Migrations d'avant-guerre.....146
III-1-1-2. Naissance des expatriés « *kaigai chūzai* 海外駐在 ».....147
III-1-1-3. Généralisation de la mobilité internationale chez les Japonais.....151
III-1-2. Saisir le genre dans la migration/expatriation des Japonais 154
III-1-2-1. Sous-représentation des aspects intimes 154
III-1-2-2. Désintérêt général pour le genre dans la migration privilégiée 156
III-1-2-3. Regard porté sur les ressortissants japonais à l'étranger.....160
Le modèle de famille « standardisé » dans l'expatriation japonaise.....161
Le portrait de « *chūzuma* 駐妻 (épouse d'expatrié) », symbole de la deuxième vague migratoire 164
III -2. La diaspora japonaise en France 168
III -2-1. Evolution de la migration nippone 169
III-2-2. Démocratisation des séjours en France.....174
III -2-2-1. Les migrants « studieux » 174
Faible proportion des étudiants inscrits dans un cursus universitaire 174
Etudes ou stages dans des domaines spécialisés 175
III -2-2-2. Les vies « ordinaires » des expatriés/migrants 179
Cas de Nanako, « une étrange cohabitation des classes » 181
La prise en charge partielle des frais de scolarité.....186
III -2-2-3. Caractère « flou » du séjour en France : le syndrome de Paris.....191
Conclusion 197
Chapitre IV. Les couples face à différence des normes familiales : les expériences genrées et asymétriques sur le processus migratoire et le travail féminin 199
Introduction.....199
IV-1. Inégalité sur la décision migratoire au sein de couples.....203
IV-1-1. Les couples internationaux.....203
IV-1-1-1. Asymétrie genrée chez les résidents permanents japonais 203
IV-1-1-2. Motifs migratoires non-partagés 206
IV-1-2. Les couples non-mixtes.....208
IV-1-2-1. La décision « inattendue » de la migration.....208
Faible marge de manœuvre sur la décision migratoire.....210
IV-1-2-2. Migration « imposée » chez les expatriés 213
La non-mise en cause de la décision migratoire par les épouses d'expatrié.....214
Entreprendre un travail émotionnel 218
IV-1-2-3. La décision migratoire des recrutés locaux 223
Devenir une *trailing spouse* dans une migration « volontaire ».....224

Intégration de la femme et les enfants, l'exclusion du conjoint dans la communauté locale 229
IV-2. Travail féminin dans la migration.....233
IV-2-1. Retour à la sphère domestique : les cas des couples non-mixtes.....234
IV-2-1-1. Intériorisation de la responsabilité familiale 234
Le cas de Masako, la réticence d'une *trailing spouse*.....235
Le cas de Sayaka, la détermination de la plus qualifiée.....236
IV-2-1-2. La dévaluation du travail féminin : réappropriation de l'ordre genré.....240
IV-2-2. Les problématiques associés au travail féminin.....246
IV-2-2-1. Attentes différenciées dans les normes conjugales chez les couples mixtes 247
Sollicitation pour le travail 248
L'effet de la classe sociale et le capital culturel 251
IV-2-2-2. Obstacles à l'insertion professionnelle : l'intersection de la classe sociale et la barrière linguistique.....254
Inconvertibilité des qualifications : réalité paradoxale du « col blanc » 255
S'orienter vers les métiers destinés aux natifs 258
Conclusion 262
Chapitre V. Assignation à la domesticité ou expérience « émancipatoire » ? : les contraintes patriarcales dans la sphère intime dans la migration 265
Introduction.....265
V-1. Manque de liberté chez les couples non-mixtes 275
V-1-1. « Attendez, il faut que je lui demande » : « l'autorisation » du conjoint imposée dans le quotidien des femmes.....276
V-1-2. Assignation aux attentes « implicites » du conjoint 280
V-2. Micro-dominations masculines 286
V-2-1. Inégalité genrée dans les prises de décision.....286
V-2-1-1. *Teishu kanpaku*, les conjoints « autoritaires ».....287
V-2-1-2. Appropriation des valeurs des conjoints 289
V-2-1-3. « Bien sûr que je prends son nom de famille ! » l'assignation volontaire à la domination masculine au prisme du choix de patronyme.....294
V-3. Rapport hiérarchisé à travers les dialogues intraconjugaux 301
V-3-1. Les termes « *kureru* » et « *morau* », les marqueurs de reconnaissance envers les conjoints 304
V-3-2. Les termes « *ageru* » et « *yaru* », les marqueurs de « don » envers les épouses.....308
Conclusion 311
Chapitre VI. Comment parler dans la migration ? Persistance, acculturation, et transgression

du langage sexué.....313
Introduction.....313
VI-1. Le langage sexué dans les études féministes au Japon 315
VI-1-1. Prise de conscience tardive sur le langage sexué.....315
VI-1-2. Premier obstacle pour comprendre l'enjeu : l'apprentissage simultané de la langue et des codes sociaux.....317
VI-1-3. Deuxième obstacle pour comprendre cet enjeu : le manque d'intérêt dans les études de genre au Japon.....320
VI-1-4. Sujet considéré « secondaire » dans les études de genre au Japon.....323
VI-1-4-1. La vocation donnée aux études de genre 324
VI-1-4-2 Les études sur le genre au Japon comme « discipline importée de l'Occident ».326
VI-2. Termes de désignation des époux.....331
VI-2-1. Complexité des appellations : « miroir » de la hiérarchie dans la société.....332
VI-2-2 Tendance actuelle des appellations 335
VI-2-3. Comment m'adresser aux autres ? Entre politesse, convenance, et morale 341
VI-3. L'utilisation du prénom dans un contexte occidentalisé 343
VI-3-1. Découvrir le monde du prénom sur le terrain.....343
VI-3-2. Ajustement des mœurs langagières 347
VI-3-2-1. Occidentalisation par convenance 347
VI-3-2-2. Transgression de la hiérarchie et ajustement « émancipatoire ».....349
VI-4. Forte présence des termes sexués.....351
VI-4-1. La fréquence et la variété des termes utilisés : 354
VI-4-1-1. Catégorisation des enquêtées 354
Quatre catégories.....354
Le contraste des deux catégories : « groupe sexué » et « groupe prénom » 357
VI-4-1-2. Lien entre catégories sociales et langages 362
VI-4-2. *Shujin*, appellation « universelle » comme terme de désignation 366
VI-4-2-1. Les cas de « femmes au foyer par défaut » 367
VI-4-2-2. Les cas des « femmes à la carrière suspendue » 372
Désigner un « égal » par un terme de subordination.....372
Dénoncer le sexisme avec un terme sexué ? : le cas d'une pionnière des droits des femmes.....375
VI-4-2-3. Les cas des « travailleuses sans interruption » 381
« Double posture » d'une expatriée de sexe féminin 382
Shujin, comme « quasi-prénom » du conjoint.....385
VI-5. L'occidentalisation du terme d'adresse : les cas du « groupe prénom » 388

VI-5-1. Nature de l'union comme déterminatrice d'appellatif.....389
VI-5-1-1. Deux interprétations : l'intégration totale ou la nature du rapport conjugal ?....390
VI-5-1-2. L'emploi du prénom comme révélateur de la relation de couple.....392
VI-6. Pratique langagière et nature de la relation conjugale 397
VI-6-1. Absence du prénom accompagnée de l'emploi de termes de parent pour époux.se...398
VI-6-2. Transgression de la pratique langagière.....402
Conclusion.....405
Conclusion générale 409
Synthèse de la thèse 410
Perspectives de recherche 420
Bibliographie.....421
Index des illustrations.....421

Prologue

Un jour d'hiver, centre-ville de Tokyo, devant l'entrée d'un salon funèbre. Il fait un froid glacial ce jour-là, contrairement aux journées quasi-printanières souvent observées ces dernières années en plein hiver. Sous un ciel gris, en marchant d'une station du métro vers l'établissement funéraire, je ressens ce froid monter progressivement du sol de béton vers le corps. Je me dis que c'est à cause des collants. Comme le voulait la coutume japonaise pour les obsèques, il fallait que je porte des collants noirs très fins, presque transparents pour la cérémonie, ainsi que les vêtements de deuil spéciaux, tout en noir de la tête au pied. Les autres femmes étaient également vêtues de la même manière : un gros manteau en laine au-dessus des habits funéraires et des collants noirs fins et transparents. Le mélange des textures de leurs vêtements de deuil contrastés donnait une ambiance particulière au porche de l'établissement, à la fois triste, solennelle, mais réconfortante. En effet, tous les Japonais sont habitués aux habits en noir. Les habitants de l'archipel ne les portent pas seulement le jour des obsèques, mais également lors des anniversaires de la mort d'un proche, 1 an, 3 ans, 7 ans, 13 ans, voire 33 ans après sa disparition selon les rites bouddhistes. Porter les vêtements funéraires n'est donc pas simplement pour faire le deuil, cela représente également une occasion pour se retrouver entre les parents aussi proches qu'éloignés, avec qui ils ne se fréquentent pas forcément dans le quotidien : à l'occasion d'un anniversaire de la mort de leur propre grand-mère, grand-père, oncle ou tante, ils se rendent au restaurant tous ensemble et s'échangent des nouvelles en partageant les souvenirs du défunt, après avoir terminé une cérémonie religieuse célébrée généralement dans un temple bouddhiste. Or, ce jour-là, nous n'étions pas là pour une telle festivité. Nous étions réunis pour dire adieu à la défunte, une proche qui s'est éteinte par un cancer juste quelques jours avant.

Lorsque nous – ma mère et moi – sommes entrées dans l'entrée de l'établissement funèbre, j'ai repéré un jeune homme venir nous accueillir. Je l'ai reconnu. C'était Ken, le fils aîné de la défunte. Le visage à la fois fatigué et attristé, il nous a adressé la parole : « *Gokurōsama, ohisashi buri desu* ご苦労様、お久しぶりです (Merci pour ce dur travail, ça fait longtemps que l'on ne s'est pas vus) ». Tout en étant émue de le revoir le jour des obsèques de sa mère, j'ai eu une étrange impression en l'écoutant, dans sa façon de parler. Quel drôle de langage. Ken avait non seulement un accent bizarre, mais il s'est servi d'une expression si inhabituelle que l'on a tout de suite réalisé qu'il ne maîtrisait pas bien le langage soutenu en japonais, « *keigo* 敬語 (langage soutenu) », dont on ne peut jamais se passer sans s'en servir dans la société japonaise. Lorsqu'on échange avec quelqu'un en japonais, on doit obligatoirement employer toute une série de termes de déférence adéquats vis-à-vis des interlocuteurs en fonction du positionnement de ceux-ci dans la hiérarchie sociale, particulièrement par rapport aux personnes plus âgées. Même si je n'étais pas beaucoup plus âgée que lui, ma mère y était également présente, il n'aurait pas dû se servir de cette locution de « *Gokurōsama* » adressée par un supérieur au plus jeune. Face à des personnes plus âgées, le fait de nous adresser une telle parole était une impolitesse, notamment dans cette situation où tout le monde se réunissait pour les obsèques de sa mère, même si ce n'était pas extrêmement impoli. En outre, j'ai décelé une autre étrangeté chez lui. Même s'il était vêtu en costume de deuil classique noir pour les obsèques et saluait tous les invités en japonais qui entraient dans l'entrée du hall, il était évident qu'il était peu habitué à assister à des cérémonies traditionnelles, cela sautait aux yeux : sa posture, sa façon de parler, sa manière de hocher la tête évoquaient une autre culture, à un autre pays. Il était « étranger ».

Je n'avais pas vu Ken depuis fort longtemps. Celui-ci avait vécu la plupart de sa vie en Europe, d'abord à Düsseldorf en Allemagne et ensuite à Londres. En raison du travail de son père, cadre supérieur dans une grande entreprise japonaise, Ken s'est installé en Allemagne avec sa famille lorsqu'il était encore très jeune. Je me souviens d'avoir joué avec lui et son frère cadet dans des parcs situés près de leur appartement

dans le centre-ville de Tokyo, et d'avoir mangé ensemble dans un restaurant avant leur départ. Ils y sont restés plus de 10 ans. Pendant leur long séjour à Düsseldorf, ils ne rentraient que rarement au Japon en famille pour les vacances, bien que son père revînt souvent au Japon pour ses voyages d'affaires. Sa femme et leurs deux garçons sont donc principalement restés en Allemagne excepté quelques passages de courte durée au Japon pour le nouvel an. Et pendant cette période festive qui était la plus importante de l'année au Japon – la célébration du nouvel an se présente un quasi-équivalent de Noël pour les Japonais – tout le monde était si occupé pour les festivités entre famille et amis, la préparation des repas spéciaux, ou les visites des parents éloignés que nous n'avons pas eu d'occasion de nous revoir pendant presque 10 ans. Je les ai revus peut-être une fois, mais jamais deux fois, je ne m'en souviens plus.

Ils ont regagné enfin leur pays au bout de 10 ans, lorsque son père a reçu un ordre de mutation par son employeur. Terrible changement d'environnement pour Ken et son frère cadet Kōhei. Lorsqu'ils ont intégré chacun un collège et un lycée dans leur pays natal, ils étaient déjà adolescents, leur tentative de réintégration s'est révélée un échec total. Il est vrai qu'ils fréquentaient un lycée japonais en Allemagne où l'enseignement s'effectuait tout en japonais avec le cursus japonais, entourés par des copains japonais, l'ambiance de l'école n'avait rien à voir avec celle des établissements japonais, ils bénéficiaient d'une grande liberté et autonomie auxquelles ils n'auraient jamais eu droit dans une école japonaise. En général, les établissements japonais demandent plus de disciplines aux élèves avec des règles bien strictes : il n'est pas rare que les enseignants « vérifient » la couleur ou l'état des cheveux des élèves (s'ils ont fait une coloration ou une permanente ou pas), ou mesurent littéralement la longueur de la jupe d'uniforme d'une élève avec une règle à la main (pour voir si la jupe n'a pas été raccourcie), ou bien, « patrouillent » dans les quartiers près de l'école pour voir si les élèves rentrent directement à la maison et ne fréquentent pas de lieux de divertissement après la sortie de l'école. Cette « discipline de fer » s'applique également aux activités sportives, par exemple dans les clubs de baseball collégiens et lycéens – le baseball était leur sport préféré, comme beaucoup d'enfants japonais – : même aujourd'hui, dans

certaines équipes très réputées, il est quasi-obligatoire de se raser le crâne, la seule coiffure jugée « appropriée » pour les baseballeurs.

Dans cet environnement strict et complètement nouveau qu'ils n'avaient jamais vécu auparavant, les tentatives de réintégration dans leur propre société ont mal tourné. Ils se sont sentis exclus, il leur était très difficile de se réadapter aux coutumes de leur pays natal. Kōhei a arrêté d'aller au collège. Avec les jeux de vidéo à la main, il a commencé à s'enfermer dans sa chambre. Furieux, les parents ont essayé de l'obliger à poursuivre son cursus de collégien, en vain. Au bout de quelques années, sans avoir terminé correctement l'instruction du collège, celui-ci a été envoyé en apprentissage dans le secteur de construction par son père chez une connaissance, très loin de la maison familiale, pour qu'il puisse retrouver enfin son chemin et s'intégrer à nouveau à la société japonaise, tout en essayant de trouver une occupation pour l'avenir. Tant qu'il n'était pas envisageable pour lui de suivre un enseignement supérieur – ceci est quasi-obligatoire afin d'accéder à une activité professionnelle de haut niveau comme son père – ce choix était jugé comme la meilleure solution aux yeux de ses parents.

Son frère aîné, Ken, 3 ans plus âgé, a fait un choix différent : après avoir négocié avec son père et obtenu un soutien financier de celui-ci, il a décidé de partir seul en Angleterre afin d'intégrer une école londonienne. Après avoir terminé ses études secondaires avec réussite, il a prolongé son séjour en s'inscrivant dans une université anglaise. En poursuivant ses études, il s'est également investi dans la musique et il a rejoint à un groupe de rock composé de jeunes musiciens, lui en tant que batteur. Malgré leur jeune âge – le plus âgé des membres était encore dans sa vingtaine – le groupe a connu un énorme succès auprès du jeune public, ce qui leur a même permis de signer un contrat d'enregistrement avec une des plus grandes éditions de disques américaines. Une sorte de *success story* d'un japonais qui n'avait pas de place dans son pays d'origine, personne n'avait imaginé une telle réussite au Japon. Il y eut même un reportage d'une chaine de télévision qui s'est intéressé à sa trajectoire de vie, et l'émission a été diffusée sur une chaine japonaise nationale sous le thème « les jeunes japonais qui réussissent à l'étranger ». Dans ce reportage, il racontait sa vie londonienne,

les chances et les obstacles qu'il a eus dans son parcours migratoire, loin de sa famille au Japon. Je me souviens d'avoir regardé ce reportage télévisé avec ma famille. Nous étions fiers de lui, même si nous nous voyions rarement, nous l'applaudissions pour son succès.

Or, ce jeune homme n'était plus la même personne avec qui j'ai joué aux parcs dans l'enfance. Même s'il parlait en japonais avec les présentateurs de l'émission, son plat favori en Angleterre était « *baked beans* », disait-il dans l'émission, un plat qui ne nous paraissait guère appétissant, un mélange de haricots cuits servis avec des saucisses grasses. Il n'était plus Kenichiro 健一郎 que tout le monde appelait par le surnom affectif Ken-*chan*[1], mais il était KEN, le prénom qui s'écrit en alphabet prononcé avec un accent britannique. Il était devenu un « étranger » et « migrant d'origine japonaise » qui appréciait la nourriture de « là-bas », qui parlait anglais couramment, et cette langue aurait été même devenue plus familière que sa langue maternelle. Et surtout, il ne partageait plus de mêmes codes sociaux que nous.

C'est donc le jour des obsèques de sa mère à Tokyo. Je ne l'avais pas vu pendant de longues années. Après avoir appris que sa mère était atteinte d'un cancer et a commencé à suivre les traitements, Ken a multiplié des aller-retours Londres-Tokyo pour sa mère, à qui moi-même je rendais visite plusieurs fois dans un hôpital situé au centre-ville de Tokyo. Mais on ne s'y était jamais croisés, chacun était occupé par sa propre vie, la famille, les études, le travail, les amis, les activités, etc. Lorsque nous sommes arrivés à l'établissement funèbre, les autres invités avaient déjà commencé à se réunir, en formant de petits groupes de conversation. Je connaissais certains d'entre eux, certains non, bien que je pusse tout de même distinguer les membres de famille avec quelques traits physiques familiers et les autres visiteurs, dont la plupart, pensais-je, aurait été des collègues du conjoint de la défunte, qui étaient venus témoigner leurs condoléances pour leur supérieur.

[1] Le préfixe « *chan* » s'emploie avec un nom de la personne qui est très proche du locuteur, soit pour des membres de famille, soit des amis proches.

Le rituel se poursuivit, il était le temps de passer un moment de détente en famille, amis et les autres, au banquet mortuaire appelé « *Okiyome* », dans un restaurant traditionnel de la cuisine japonaise. Le conjoint de la défunte prend la parole, il remercie tous ceux et toutes celles qui se sont rassemblés pour la cérémonie funéraire. Au fur et à mesure que le banquet se déroule, l'ambiance devient plus détendue et même conviviale, surtout avec les boissons proposées aux invités. L'effet de l'alcool était clair : vêtus en vêtements de funérailles tout en noir, certains prennent une teinte rosée, et les vieilles dames qui fondaient en larmes durant la cérémonie deviennent à nouveau loquaces, en posant des questions parfois indiscrètes envers Ken et les autres membres de la famille. « Comme tu as grandi ! Bravo pour ta belle réussite à Londres ! Comment vis-tu là-bas ? ». Les convives mangent et boivent chacun à leur guise, avec une certaine joie de retrouvaille de leurs proches. La disparition de leur proche était momentanément oubliée. Moi, j'étais également bien éméchée. Dans des situations tendues et éprouvantes comme celle-ci, je savais que boire était souvent le seul moyen de me détendre. Sous l'effet du saké – que je ne consomme jamais habituellement – je repense à la défunte et à sa trajectoire de vie, aux moments que j'ai passés avec elle. Était-elle heureuse à la fin ? Était-ce une belle vie ?

La défunte est née dans les années 1950, quelques années après le baby-boom japonais survenu en 1947-1949. Originaire de Kyushu et issue d'une bonne famille bourgeoise, elle poursuivit son cursus post-secondaire, et continua son travail jusqu'à ce qu'elle se marie. Appartenant à la fameuse cohorte « la plus conservatrice », où le taux de la participation féminine était le plus bas dans l'histoire du Japon – les femmes sont devenues massivement femme au foyer dans les années 1970 –, comme toutes les autres, elle s'éloigna du monde professionnel et décida de consacrer toute sa vie à la famille. Était-elle contente de son choix ? Aurait-elle aimé continuer sa profession ? Je n'ai aucune idée de ce qu'elle éprouvait. Mais la situation de l'époque était telle qu'il était extrêmement difficile pour les femmes de rester sur le marché de l'emploi. Bien que la nouvelle Constitution promulguée après la Seconde guerre mondiale déclarait solennellement l'égalité femme-homme devant la loi et assurait certains traitements

égaux dans l'éducation nationale, la réalité n'avait rien à avoir avec la posture « officielle » du gouvernement sur le marché de l'emploi, les jeunes femmes étaient censées se marier tôt après seulement quelques années d'expérience professionnelle et ensuite devenir femme au foyer, en assumant l'intégralité des responsabilités familiales. Elle l'a fait : elle a non seulement pris soin des enfants et de son conjoint mais aussi celui de ses parents âgés, et elle s'est également occupée de la gestion de la relocalisation due aux déplacements transnationaux, l'éducation des enfants, et la reconstruction du foyer familial après le retour au Japon.

Pourtant, bien que sa vie fût marquée d'une telle domesticité, sa trajectoire de vie était loin de celle des autres femmes japonaises de l'époque. En tant qu'épouse d'un cadre supérieur d'une *shōsha*, une entreprise spécialisée dans le négoce et le commerce international, elle a multiplié des expériences internationales en suivant son conjoint. Dans les années 1980-1990, quoique l'on a vu une expansion de la mobilité internationale des Japonais dans le monde entier, le statut des expatriés nippons étaient réservé à une petite couche de la population, ils étaient considérés comme de véritables « élites ». Elle a découvert l'Allemagne de l'Ouest avant la chute du mur de Berlin, et elle a vu par la suite la transformation de la société allemande et la réunification du pays. Pendant son long séjour en Europe, elle s'est appropriée d'un mode de vie à l'européenne, même en partie, celui de la classe moyenne aisée. En hiver, ils partaient en ski en famille, dans les stations suisses. Pendant les vacances d'été, ils partaient pour un long voyage en voiture, avec leur petit chien, qui accompagnait joyeusement le voyage familial. Elle a adoré la vie en Allemagne, loin des obligations familiales et de toutes sortes de pressions sociales auxquelles elle aurait été assignée dans son pays. Elle a éduqué ses enfants dans un environnement libéral et multiculturel.

En un mot, son long séjour en Allemagne et de nombreux voyages en Europe a fait d'elle une « spécialiste » des modes de vie à l'européenne, notamment sur la question des différences culturelles entre l'Europe et le Japon. C'était elle qui m'a donné des conseils lorsque je suis partie pour la première fois en Europe, dans un lycée français, hébergée dans une famille française. « Il faut faire attention à la consommation

d'eau. Là-bas, l'eau et précieuse et chère, il ne faut pas en utiliser trop pour le bain. Optez plutôt pour une douche. Et attention, la salle de bain n'est pas comme la nôtre, vous devez faire attention à ne pas arroser toute la pièce ». « Dans votre famille d'accueil, essayez de ne pas rester tout le temps dans votre chambre, même si vous ne comprenez pas encore le français. Il faut participer à la vie familiale ». Lors de leur retour au Japon, elle a fait entièrement refaire sa cuisine à l'européenne, le style auquel elle s'était habituée durant son long séjour en Allemagne.

Or, quoiqu'exposée et ouverte aux coutumes occidentales, elle est restée indéniablement « japonaise ». Elle n'a jamais voulu reprendre le travail qu'elle exerçait avant son mariage. Même lorsque son mariage a tourné mal, elle était déterminée à ne pas travailler. Pour toute sa vie. « Je ne travaillerai jamais. Lui, il faut qu'il s'occupe de moi financièrement pour toute la vie », disait-elle. Faisant partie de la génération très conservatrice du baby-boom, le divorce était extrêmement stigmatisant, elle n'avait aucune envie de se lancer dedans. Par ailleurs, elle appelait toujours son conjoint avec un honorifique, *san*. C'est comme le vouvoiement. Pour celui qu'elle appelle avec un appellatif de déférence, elle prépare les repas, fait le ménage, elle assume toutes les responsabilités reproductives. De son côté, il appelait son épouse toujours par son prénom, tout court, sans jamais utiliser une quelconque forme honorifique. La présence d'un rapport hiérarchisé était plus qu'évidente dans la relation conjugale. Il y a une question qui se pose naturellement : après avoir passé une période si longue en Europe où les sociétés ont connu une multiplication des modèles familiaux et être entourée par des expatriés venus du monde entier, comment aurait-elle pu continuer à garder les normes familiales de son pays d'origine ? Était-elle vraiment heureuse de rester ainsi ? Si oui, pourquoi ?

Son fils aîné Ken est devenu « étranger ». Malgré le fait qu'il soit « *chōnan* 長男 » – le fils aîné héritier de la lignée – il abandonnera son nom de famille lors de son mariage en adoptant celui de son épouse.

Son fils cadet a connu un déclassement social, suite à l'échec de la réintégration à la société japonaise.

Son mari est devenu un véritable profil international. Il multipliera des séjours dans plusieurs pays étrangers jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite.

Mais elle, elle n'a pas changé, elle est restée « japonaise » jusqu'aux derniers jours.

***

En mars 2020, en pleine crise sanitaire. Je reçois un message de Ken sur mon réseau social. Cela faisait déjà des années que nous ne nous étions pas contactés. Il m'interroge sur la situation de la crise en France et me donne quelques nouvelles sur lui. Il y a quelques années, après avoir abandonné son activité musicale, il s'est reconverti dans un métier du droit à Londres et il a commencé à travailler en tant que parajuriste, cette fois au Japon. Sur le plan familial, il s'est marié, et maintenant il vit à Tokyo avec son épouse et son enfant. « Je ne suis plus Hayakawa, j'ai pris le patronyme de mon épouse, hahaha », dit-il d'un ton ironique[2]. Il m'a contacté pour savoir si j'avais des réseaux ou des informations pour trouver un travail en Europe, car il envisageait de quitter le Japon et migrer dans un pays européen avec sa famille. « Miya-*chan*, ça fait déjà 5 ans que je vis au Japon mais je ne suis toujours pas bien intégré, d'ailleurs je n'aime pas mon pays », dit-il, en ajoutant qu'il a envie de « s'évader ». Il me communique également quelques nouvelles de la famille. Son petit frère va bien, travaille toujours dans la construction tout en étant impliqué dans une activité syndicale. Le stress dû à son travail est tel que malgré son jeune âge, il prend des médicaments

[2] Comme je détaillerai dans le chapitre V, au Japon, il faut choisir un seul nom familial lors du mariage. Plus de 96% des cas, les couples choisissent celui du conjoint. « Specified Report of Vital Statistics », Ministry of Health, Labour and Welfare [Japon] (2017).

contre l'hypertension. « On sait que c'est à cause du stress, mais qu'est-ce que l'on peut faire, on est amené à se résigner, c'est le Japon, n'est-ce pas ? » me confie-t-il. Je lui conseille de regarder régulièrement le site du Ministère des affaires étrangères du Japon, car il y a souvent des informations sur les postes vacants dans des organisations internationales, telles que les Nations Unies, des projets dans la coopération internationale, ou des postes dans une ambassade ou un consulat. Vu que Ken a un diplôme de droit en Angleterre et parle couramment anglais, ses compétences seront d'autant plus appréciées, car très peu de Japonais parlent anglais ou une autre langue étrangère. La langue du travail étant souvent l'anglais dans une institution internationale, même si celle-ci n'est pas basée dans un pays anglophone, il aura probablement une chance de trouver un emploi dans une de ces organisations implantées partout dans le monde. Il est fort, il a tout le savoir-faire de se débrouiller dans un pays étranger même s'il n'est pas protégé par sa famille d'origine ou sa société. Il s'en sortira.

Je ne peux pas rester plus longtemps devant l'ordinateur à chatter avec lui. Il faut que je m'organise, laisse l'ordinateur aux autres, car c'est l'organisation qui compte le plus dans cette crise du Covid. Je lui ai dit au revoir et notre conversation allait prendre fin. A la fin de nos échanges, il me lance soudainement une question : « Miya-*chan*, tu ne te sentais pas à l'aise au Japon depuis que tu étais petite ? ». Sa question m'incite à réfléchir pendant une seconde. Ayant déjà terminé toutes mes recherches de terrain, je repense aux expériences de mes enquêtés, en parcourant leurs trajectoires de vie que j'ai enregistrées et notées, les découvertes et difficultés qu'ils ont rencontrées dans la migration/expatriation. Joie, détresse, émerveillement, et pleur. Je repense également à la trajectoire de la famille de Ken, marquée par des aller-retours interminables entre l'Europe et le Japon, et finalement, la mienne. Je n'avais jamais vraiment voulu définitivement m'installer en France lorsque j'ai mis le pied en France à l'âge de 17 ans, mais les hasards de la vie ont fait que je m'y retrouve encore à nouveau après avoir multiplié des déplacements transnationaux. Même aujourd'hui, en me réveillant au petit matin, je m'étonne parfois du fait que je suis toujours en France, loin de mon pays, ma famille d'origine et mes amis. L'air est sec ici dans le sud de France, il

n'y a ni typhon ni mousson qui débarque en été, et l'annonce du printemps ne se fait pas avec l'arrivée des fleurs cerisiers, *sakura*, mais avec celles d'amandiers, avec leurs petits pétales blancs légèrement rosés. Un environnement totalement dépaysant pour les Japonais. Pourtant, cette altérité s'avère à la fois réconfortante et même émancipatoire, car je sais qu'il aurait été impossible de continuer mes études doctorales dans mon pays d'origine. Bien que ma capacité linguistique en français n'ait rien à voir avec celle en japonais, le niveau de natif, j'ai l'impression que j'ai plus de liberté à m'exprimer, me comporter comme je veux, et construire librement mes pensées dans une langue qui n'est pas la mienne, même si ici non plus, la vie n'est pas complètement rose. En cherchant à répondre à sa question, je réfléchis et hésite un instant avec les mains sur le clavier. Je ne sais pas quoi dire. Finalement, j'ai quitté le chat et fermé l'ordinateur sans rien dire. Il comprendra.

Voici une anecdote qui cristallise fort bien un caractère contemporain des mobilités internationales des Japonais. Le fait de s'être émigré dans un pays étranger amène les migrants/expatriés à réfléchir à ce que signifie la "liberté", et leur fait prendre conscience de certaines contraintes auxquelles ils étaient assignés dans leur propre société d'origine. Dans les pages qui suivent, je continue cette réflexion sur les expériences des expatriés/migrants japonais en France, le thème qui a été peu abordé jusqu'à présent.

Introduction générale

Pour les enfants, je crois que c'est une super bonne expérience s'ils restent ici à long terme (en France). Ils peuvent apprendre beaucoup de choses, c'est précieux. Mais moi, j'ai hâte de rentrer au Japon, à tout moment. Je n'ai jamais pensé que « ben je n'ai pas envie de rentrer ».

(Naomi, cheffe rédactrice en arrêt de travail, 45 ans)

Je crois bien que la vie ici en France plaît à mon épouse aussi. Je pense.

(Kazuo, haut fonctionnaire du gouvernement japonais, 30 ans)

Ma vie ici ? Je n'ai rien à dire, je suis simplement *hikikomori*[3] ici en France...

(Tomoko, épouse de Kazuo, sans profession, 29 ans)

J'ai allaité mon fils aîné jusqu'à ce qu'il ait 2 ans et 10 mois. Quand je dis ça aux Français, ils sont tous stupéfaits, ils me disent « mais pourquoi ? ». Leur réaction est même amusante pour moi. Pour mon deuxième enfant, j'ai arrêté de l'allaiter au bout d'un moment. Franchement, je ne savais pas que le lait bébé en poudre était aussi pratique.

(Nanako, femme au foyer, 42 ans)

Même si tu ne le penses pas vraiment, des fois, il faut dire à ton mari « je t'aime » ou « le plus important, c'est toi » ou quelque chose comme ça, même si dans ta tête le plus important, c'est évidemment tes enfants. Il

[3] Le terme « *hikikomori* 引きこもり » désigne les personnes qui sont en situation de retrait social extrême. Ils ne sont ni en emploi ni en formation, restant à l'écart de la société. Pour les détails, voir le chapitre IV.

> est Français. Elles sont pauvres, les Françaises ! Elles doivent travailler, élever les enfants, et rester femme aussi ! L'amour est ce qu'il y a de plus important ici en France.
>
> (Sakura, femme au foyer, mariée à un Français, 41 ans)

Ces quelques phrases sont toutes tirées des transcriptions d'entretien qui ont été réalisées pendant ma recherche de terrain, auprès des migrants/expatriés japonais en France. Certains s'y étaient installés depuis de longues années pour un projet professionnel ou suite à une union avec un conjoint français, européen, ou japonais. Il y avait également ceux qui y étaient venus après avoir reçu un ordre de mutation de leur employeur japonais, pour une durée déterminée ou indéterminée. Tandis que pour certains d'entre eux le déplacement faisait partie de leur aspiration professionnelle, pour certain d'autres, la migration/expatriation était un évènement inattendu, ils attendaient impatiemment le jour où ils pourraient enfin retourner au Japon, ou simplement, sortir de la France. Chaque enquêté avait des motifs migratoires différents, avec leurs propres projets ou pas, qui rendaient leur expérience migratoire unique et distinct l'un à l'autre.

Pour Naomi, le déplacement vers la France suite à la mutation de conjoint japonais travaillant dans une grande entreprise japonaise était synonyme de la perte de l'identité professionnelle, voire un déracinement total. Diplômée d'une prestigieuse université et travaillant en tant que cheffe rédactrice d'une maison d'édition, elle menait une vie heureuse à Tokyo, même si elle était extrêmement occupée pour la charge de « *the second shift* (la double journée) » (Hochschild 1989), car elle devait assumer l'intégralité des tâches domestiques toute seule. Sa vie tournait autour de la passion pour son métier et le temps consacré au soin et à l'éducation de ses deux enfants. Ceci était également le cas pour Tomoko, qui travaillait au Japon comme chercheuse dans un laboratoire chimique, qui a dû abandonner son travail afin de suivre son conjoint auquel elle venait d'être mariée. Son mari Kazuo, de son côté, ignorait complètement la souffrance de son épouse : il croyait qu'elle menait une vie pleine de découvertes et de joies dans leur nouvelle vie en France, exactement comme lui-même. Pour eux,

l'asymétrie genrée dans le motif migratoire a eu un impact important sur leur vie en France.

Pour Nanako, l'expérience migratoire présente avant tout une dimension « émancipatoire ». Vivant à Paris dans un quartier chic et entourée de « vraies parisiennes », cette mère de famille de deux enfants est agréablement surprise de constater que les charges maternelles ne sont pas aussi « lourdes » que celles au Japon, où l'assignation à la domesticité des femmes et le dévouement maternel sont considérés comme allant de soi (Honda 2008 : Ōhinata 2002 ; Shinada 2004). Elle observe minutieusement les pratiques des femmes françaises et conclut que celles-ci ont plus de liberté que les Japonaises, qui leur permet de s'épanouir tout en étant mères de famille. Emerveillée, elle rédige et publie des récits sur sa vie parisienne sur son blog, tenu régulièrement jusqu'aux derniers jours de son séjour.

Contrairement aux enquêtés cités plus haut, Sakura fait face à un enjeu complètement différent. Unie à un français et installée définitivement dans le pays, elle se trouve dans une situation où elle doit s'approprier d'une nouvelle vision du rapport conjugal qu'elle considère « à la française ». A sa grande surprise, elle réalise que le fait d'être mariée et mère de famille ne consiste pas simplement à assumer l'intégralité des responsabilités reproductives en France, comme cela l'aurait été le cas au Japon. En France, les femmes doivent à la fois gagner leur vie en s'engageant à une activité rémunératrice, et rester plus ou moins belles et attractives aux yeux de leur conjoint. « La sexualité est un composant important pour les couples mariés dans cette société », témoigne-t-elle, « il est hors question que les enfants dorment dans la même chambre que leurs parents ». Elle ajoute encore : « j'ai envie de vieillir vite, devenir une mémère. Ça m'embête vraiment que l'on m'adresse la parole dans la rue, et essaie de me draguer ». Elle essaie de s'arranger de dormir avec son jeune enfant, pour faire discrètement chambre à part. Pour elle, le mariage avec un français implique un changement d'univers des rapports conjugaux, auxquels elle s'était habituée dans son pays d'origine.

Construire un objet de recherche à partir des expériences fragmentées

Pendant ma recherche de terrain, j'ai noté leurs phrases sur un bout du papier ou sur mon portable avant qu'elles tombent dans l'oubli, les ai ensuite réécrites dans mes cahiers de terrain, et j'ai également enregistré des entretiens dans le dictaphone qui seraient par la suite retranscrits sur mon ordinateur. Des passages et des séquences de mots qui semblent éparpillés, fragmentés, et même « triviaux » à la première vue. Alors, comment ces témoignages et récits racontés par chaque enquêté qui vit chacun dans une localité différente en France ayant la temporalité et le projet migratoire qui n'ont à rien à avoir avec ceux des autres peuvent-ils contribuer à la réflexion collective sur la migration japonaise en France ? Si, comme je détaillerai plus tard, la population nippone est constituée par une seule couche de population, la classe moyenne, qui semblent mener une vie de façon plutôt discrète et paisible, en ne présentant aucun signe de misère structurelle liée à la précarité, la souffrance physique, la maltraitance, comme le connaissent un grand nombre des migrants originaires d'autres groupes ethniques non-européens, à quelle fin pourra mener cette recherche sur les migrants/expatriés japonais en France ? Ces migrants/expatriés, venant d'un pays développé appartenant à la classe moyenne, sont a priori dans une situation « privilégiée » par rapport aux autres migrants plus démunis. Ils semblent être épargnés et détachés de ces malheurs considérés comme « enjeux typiquement rencontrés par les migrants du Sud ».

Pour autant, malgré leurs « privilèges » dont ils semblent s'accorder dans la vie migratoire, dans une mobilité souvent perçue comme « voulue », ils ne sont pas complètement maîtres d'eux-mêmes de la situation qui les entoure. Même s'ils sont sur un sol étranger où ils sont plus ou moins épargnés de certaines pressions sociales auxquelles ils faisaient face dans leur pays d'origine, ils ne sont jamais complètement libres, dans le sens où ils sont toujours « prisonniers » de la structure sociale et les raisonnements qui les ont cultivés et construits. Les normes sociales et l'ordre hiérarchique une fois établis dans leur pays collent à eux, les suivent où ils vont,

continuent à demeurer dans leur esprit, sans véritablement les lâcher même après des années passées dans des cultures différentes. Je ne parle pas des événements culturels ou traditionnels japonais qu'ils essaient de garder précieusement dans le pays d'arrivée, tels que les repas spéciaux célébrés lors du nouvel an, la fête des filles du 3 mars où l'on décore *ohinasama*, les poupées traditionnelles présentées dans une réplique de la cour impériale, ou le bain au yuzu le jour d'hiver en décembre. C'est plutôt leur vision envers le monde, la façon dont ils perçoivent les rapports interpersonnels, qui sont acquis et construits, auxquels ils se sont habitués dès le plus jeune âge. Exactement comme les Japonais enlèvent instinctivement les chaussures dans l'entrée de la maison – ils ne gardent jamais les chaussures à l'intérieur de la maison – ou se servent du *keigo*, le langage soutenu lorsqu'ils s'adressent à une personne plus âgée, les codes de conduite et les normes sont intériorisées et persistent, souvent sans être jamais questionnés, car l'on n'arrive jamais à remettre en cause des choses qui sont tombées dans l'inconscient. Ils restent inaperçus derrière les pratiques les plus banales dans la vie quotidienne, difficilement reconnaissables de l'extérieur pendant de longues années. Et c'est exactement ce que je souhaite explorer dans cette thèse : les contraintes patriarcales dans la migration, notamment sur les aspects intimes au sein de la population nippone en France.

Cette thèse propose de mener une réflexion autour des pratiques sociales genrées auprès des migrants/expatriés japonais en France. Quoique la migration japonaise est aujourd'hui caractérisée comme une mobilité internationale privilégiée « Nord-Nord » ou « Nord-Sud », un déplacement d'un pays développé vers un autre pays industrialisé ou en cours de développement, leur mobilité a des particularités bien spécifiques par rapport aux autres mobilités privilégiées, notamment en matière du genre. Le Japon, « mauvais élève » sur l'égalité femme-homme, placé au 120e rang sur 156 pays selon le classement du Forum Economique Mondial [4], connaît encore aujourd'hui des pratiques et coutumes fortement patriarcales. Le marché de l'emploi rigide et conservateur conduit 60% des femmes à démissionner lors du mariage ou

[4] Le classement en 2021. World Economic Forum (2021).

l'arrivée d'un enfant. La proportion des femmes à des postes à responsabilité est estimée à 14% sur la totalité[5]. Et avec la mobilité accrue des ressortissants japonais dans le monde ces dernières décennies, cette structure genrée des rapports femme-homme est « exportée » dans le pays d'arrivée, qui dessine une forte asymétrie genrée au sein des familles de migrants japonais. Cette thèse essaie d'interroger comment les migrants/expatriés exposés à d'autres cultures et modes de vie, notamment à la place différenciée des femmes et la pluralité des modèles familiaux appréhendent une autre réalité qu'ils observent dans le pays d'arrivée[6], et s'approprient de nouvelles identités féminines-masculines, ou au contraire, conservent la culture de domination masculine. Or, afin d'explorer entièrement cette problématique se situant au carrefour du genre dans la migration privilégiée, la diaspora japonaise, et le patriarcat dans la société japonaise contemporaine, il convient ici de mettre la question dans le contexte global des études menées.

Migration comme « route à l'émancipation » des mœurs

Au fur et à mesure que l'on assiste à une croissance de la mobilité internationale et la complexification des enjeux qui y sont liés, d'importantes contributions ont été apportées sur les aspects plus intimes dans la migration. Le sujet sur le genre et les rapports conjugaux au sein de migrants en fait partie, certains travaux se sont intéressés aux contraintes patriarcales conservées ou transformées dans le pays d'accueil. Globalement, on trouve deux lignées de recherches effectuées à ce sujet.

[5] Gender Equality Bureau Cabinet Office.
https://www.gender.go.jp/kaigi/renkei/pamphlet/pdf/panphlet_part01.pdf (dernière consultation en mai 2021)

[6] Par exemple, le système équivalent du PACS n'existe pas dans le pays, l'adoption reste une pratique très rare en dehors des liens sanguins, et l'autorité parentale partagée n'est pas admise dans le cadre juridique. Les thèmes de recherches abordés par les chercheurs nippons en anthropologie de la parenté reflètent cette réalité, qui traitent rarement des sujets tels que les familles recomposées (Martial 2003 ; Théry et Desplechin 2001), l'adoption (Fine 1998 ; Ouellette 1995), ou le mariage de même sexe (Théry, 2016).

La première soulève une série de questions sur les conditions spécifiques de la transformation ou non de la domination masculine dans le pays d'arrivée, au sein des familles de migrants venant d'un pays du « Sud ». Ces travaux s'intéressent à des mobilités internationales « Sud-Sud » ou « Sud-Nord », et décrivent comment et dans quelles conditions les migrants issus d'une société marquée par le patriarcat peuvent surmonter et faire transformer leurs normes familiales à travers leurs expériences migratoires (Goldring 2001 ; Hondagneu-Sotelo 1992 ; Jones-Correa 1998 ; Kibria 1993, 1990 ; Kofman et al. 2000 ; Matsuoka et Sorenson 1999). Plusieurs travaux soulignent l'importance du pouvoir financier des femmes migrantes afin de négocier leur place dans les rapports matrimoniaux, il est largement connu que le partage du rôle du pourvoyeur économique au sein de couples diminue l'autorité masculine. En même temps, certains de ces travaux mettent en lumière des situations plus complexes : il y a des cas où le gain des ressources économiques des femmes ne provoque pas forcément l'élévation de leur statut dans le foyer. Par exemple, dans une recherche effectuée auprès des migrants vietnamiens installés aux Etats-Unis, Kibria (1990) détaille la consternation et le dilemme auxquels font face les migrantes vietnamiennes. S'il est vrai qu'elles ont pu gagner une certaine autonomie financière et le pouvoir de négociation par rapport à leur conjoint grâce aux réseaux et groupes d'entraide de leurs compatriotes dans la communauté locale, pourtant, elles sont amenées à se réorienter vers les valeurs traditionnelles de leur pays lorsqu'elles confrontent à des situations difficiles concernant leurs enfants. Elle montre que lorsque la conduite des enfants – souvent celle des filles – est jugée trop « américanisée » et individualiste, ces femmes font appel à l'autorité du père, en cherchant de leur côté à s'assigner un rôle féminin et maternel.

Quoique ces travaux éclaircissent la complexité des contraintes genrées dans la migration, on constate qu'ils partent tous d'une même lignée de pensée sous-jacente, un centre d'intérêts commun également partagé par d'autres travaux dans les études sur le genre. Quelles sont les conditions particulières qui permettent de renverser l'ordre patriarcal ? Les migrants issus d'un pays du tier-monde où la société est fortement caractérisée par la domination masculine peuvent-ils arriver à s'approprier de nouvelles

valeurs et pratiques plus libérales et égalitaires ? Si ce n'est pas le cas, quelles sont des conditions particulières qui empêchent cette transition des normes patriarcales ? En d'autres termes, ces recherches sont basées sur une présupposition que les expériences migratoires sont a priori émancipatoires dans la mobilité « Sud-Nord », où les migrants issus d'un pays « retardé » en matière de l'égalité des sexes s'approprient, tôt ou tard, des relations démocratiques et égalitaires dans un pays « avancé » à travers de diverses étapes d'acculturation et intégration.

« Expatriation », le synonyme du retour à la féminité traditionnelle

La deuxième lignée de recherches traite de leur côté des thèmes complètement inversés, bien que leurs sujets concernent également les contraintes genrées dans la migration. Contrairement à la première série de recherches présentées supra, ces travaux s'intéressent à des mobilités internationales « Nord-Sud », où les migrants issus d'un pays occidental – généralement appelés « expats », non pas « migrants » – s'installent dans un pays étranger, notamment dans un pays du Sud. Ces travaux décrivent en détail les processus migratoires, l'adaptation, et surtout le dilemme et la résignation des femmes occidentales dans une nouvelle vie, qui ont suivi leur conjoint (Arieli 2007 ; Cosquer 2000). Le motif migratoire inégalitaire et genré provoque un bouleversement total du mode de vie pour ces femmes occidentales, même si l'expatriation leur procure certains conforts matériels. Dans le pays d'origine, elles se réjouissaient d'une grande liberté, elles avaient le droit à travailler, s'habiller et se déplacer comme elles voulaient. La plupart de ces femmes exerçaient un métier avant d'accompagner leur mari dans la migration, avec une certaine autonomie financière et une identité professionnelle. Or, dans le pays d'arrivée, elles sont amenées à s'investir plus dans les rôles considérés comme féminins et les sphères domestiques, en entreprenant un « travail émotionnel » (Hochschild 1979) afin de coopérer avec leur situation de dépendance économique. Ainsi, dans le cas où des femmes occidentales installées dans un pays du tiers-monde,

on constate un schéma totalement distinct de celui des femmes issues du Sud : en raison de leur migration a priori volontaire, souvent entreprise par l'aspiration professionnelle de leur conjoint, différents types de contraintes patriarcales apparaissent soudainement dans leur vie une fois qu'elles sont arrivées, en les conduisant cette fois plus vers l'assignation à la domesticité.

Ici, les contraintes patriarcales s'imposent multidimensionnelles. Premièrement, suivre le conjoint dans le pays de mission constitue déjà le fait qu'elles sont entrées « dans une structure sociale plus patriarcale que celle qu'elles ont connu dans leur pays d'origine patriarcat » (Arieli 2007 : 20). Deuxièmement, en raison de contextes spécifiques du pays d'accueil, malgré le fait qu'elles sont issues d'une société plus ou moins « avancée » en matière des droits des femmes, elles sont amenées à vivre un « retour en arrière », avec certaines pratiques et les coutumes patriarcales qu'elles n'ont jamais vécues dans leur pays d'origine.

Par exemple, la difficulté ou voire l'impossibilité de trouver un emploi sur place les dirigent non seulement à se tourner vers les rôles plus « féminins » en tant qu'épouse et mère de famille dans la sphère domestique, mais également vers les réseaux constitués par des « femmes d'expatriés », les cercles d'homosociabilité hautement développés. Elles fréquentent d'autres femmes occidentales qui sont elles-mêmes des épouses d'expatrié, et échangent avec elles les informations pratiques et utiles pour gérer le quotidien. Ce processus de socialisation est richement documenté par les travaux sur les communautés d'expatriés en Chine (Arieli 2007 ; Wang 2013), à Singapour (Yeoh et Khoo 1998), en Indonésie (Fechter 2007), aux Emirats arabes unis (Cosquer 2000 ; Le Renard 2019), etc. Dépendant des pays de mission et de la nationalité, il existe un large éventail de réseaux d'expatriés avec de nombreuses opportunités de socialisation, tels qu'associations culturelles et sportives, clubs récréatifs (Yeoh et Khoo 1998), où les femmes passent leur temps libre. Certaines se dirigent vers des activités caritatives et bénévoles pour combler le manque d'activité professionnelle, en essayant de se différencier des images stéréotypées de « *ladies who lunch* » (Wang 2013) qui ne s'engagent pas dans des activités perçues comme

valorisantes et enrichissantes. Pourtant, même si ces premières s'investissent dans des occupations à l'extérieur du foyer comme « stratégies de compensation » (Catarino et Morokvasic 2005 : 12) afin d'atténuer la baisse de leur statut social et les obstacles rencontrés dans le pays d'arrivée, il faut rappeler que la poursuite de leurs activités extra-familiales dépende d'une structure sociale fortement inégalitaire du point de vue du genre : dans l'écrasante majorité des cas de la mobilité « Nord-Sud », les femmes occidentales font recours à des employés domestiques, à qui elles délèguent les tâches domestiques et le soin des enfants afin de pouvoir continuer leurs activités, en les rémunérant à un salaire nettement plus bas que celui de leurs pays d'origine[7]. Ainsi, paradoxalement, le fait d'essayer d'échapper à l'assignation à la domesticité reproduit et renforce la structure de l'inégalité genrée dans le pays d'accueil, avec le positionnement hiérarchisé de « dominantes » par rapport à la population locale.

Particularités des contraintes genrées chez les Japonais

Or, ces deux champs de recherches sur les contraintes patriarcales dans la migration, aussi fructueux soient-ils, ne proposent qu'une compréhension partielle sur les contraintes genrées auxquelles font face les migrants/expatriés japonais. Malgré son statut de puissance économique mondiale, le Japon est toujours marqué par une forte « orientation patriarcale » (North 2009 : 23), les pratiques familiales restent largement dictées par des normes genrées et inégalitaires. Les expériences des ressortissants japonais ne peuvent donc pas être pleinement compréhensibles avec l'une de ces deux lignées de pensée, soit la mobilité « Sud-Nord » qui est le synonyme de « migration émancipatoire », ou soit la mobilité « Nord-Sud », qui est « le retour à la domesticité ». Dépendant des pays d'arrivée, il y a la nécessité de mener des études, soit en s'appuyant sur l'une de ces deux lignées de pensée, soit les deux, ou aucune, car la complexité des

[7] Wang (2013) décrit qu'une femme d'expatrié qui n'employait pas d'« *ayi* » (femme de ménage, nourrice) était appelée « folle » dans la communauté.

questions nous amène à prendre une posture bien plus flexible et parfois « hybride » sur les particularités de la mobilité internationale des Japonais.

En effet, on constate quelques particularités des expatriés japonais à travers les travaux menés. Dans le travail de Yeoh et Khoo (1998) sur la migration qualifiée et les épouses d'expatriés à Singapour, elles décrivent les expatriés japonais comme ceux dont le style de vie s'assimile plutôt à celui des expatriés occidentaux, avec l'expression fréquemment employée « *Western and Japanese expatriates* ». Elles pointent leur faible taux d'activité économique, la tendance partagée également par les femmes occidentales, bien que généralement celles venant d'un pays asiatique – telles que les chinoises et les indiennes – s'engagent largement dans une activité professionnelle. Quoique le Japon fait partie des pays asiatiques, on constate que les migrants/expatriés japonais ne partagent pas les mêmes pratiques sociales dans la mobilité internationale avec les autres groupes nationaux asiatiques. Dans ce sens, leur mode de vie peut être interprété comme celui des expatriés venant d'un pays du Nord, qui connaissent un « retour à la domesticité » dans un pays du Sud[8]

Or, chez les expatriés japonais, on observe un trait peu partagé avec ceux venant d'un pays occidental. Contrairement aux épouses d'expatrié occidentales qui sont amenées dans la domesticité une fois qu'elles sont dans le pays d'arrivée, les femmes d'expatrié japonaises, de leur côté, elles étaient déjà imprégnées de cette structure genrée dans leur pays de départ même si elles exerçaient un métier, bien avant qu'elles partent. Dépendant des pays de mission, elles voient encore se renforcer cette assignation à la domesticité dans l'expatriation. En réalité, cette spécificité de la vie des expatriés nippons provient d'un contexte particulier dans la gestion de l'expatriation : la systématisation des dispositifs imposant la domesticité aux épouses d'expatrié. Les firmes japonaises considérant le rôle des épouses comme « crucial » pour la réussite d'une mission à l'étranger, elles imposent certaines limites et contraintes aux familles

[8] Singapour ne peut pas être caractérisé comme un pays du Sud, pourtant, le mode de vie des expatriés occidentaux se rapproche de celui dans un pays en cours de développement, car un grand nombre des foyers expatriés font recours à l'emploi du travail domestique, notamment aux femmes venant des pays voisins asiatiques.

de leur employé d'une façon à la fois implicite et explicite, à travers divers dispositifs mis en place par la direction des ressources humaines. Le spectre de ces dispositifs s'étend des séances d'orientation multiculturelle et des cours d'anglais proposés aux épouses de leur employé avant le départ, en leur enseignant l'importance de la « contribution reproductive », le « sacrifice » de la famille et « le dévouement des femmes obéissantes » (Kurotani 2005 : 69), jusqu'à l'interdiction formelle de l'activité professionnelle des épouses d'expatrié dans le pays d'accueil. Bien que la pratique s'effectue de moins en moins, cette « interdiction » s'observe encore aujourd'hui, plusieurs de mes connaissances femmes ont témoigné de l'existence d'une telle consigne pendant la durée de mission de leur mari. Une d'entre elles a même été contrainte de cesser son activité en plein démarrage dans sa migration précédente à Hong Kong. Ainsi, en raison de ces contextes différenciés sur les normes sociales sur la mobilité internationale des Japonais, on constate qu'il est difficile de mobiliser les mêmes cadres d'analyse binaires afin de comprendre les contraintes patriarcales que rencontrent les migrants japonais dans le pays d'arrivée.

Plan de la thèse

Ma thèse se compose de six chapitres. Le premier s'ouvre sur les méthodologies d'enquête auxquelles je me suis appuyée tout au long de mon enquête du terrain. Quoique ma recherche est menée par des méthodes essentiellement qualitatives, des entretiens et des observations participantes, j'ai également effectué une recherche préliminaire sur des données statistiques officielles publiées dans deux pays, la France et le Japon. Ce faisant, j'ai pu dessiner un schéma global sur la population nippone dans l'hexagone. Par la suite, je présenterai une explication sur l'emploi des termes clés de la thèse et le déroulement de l'enquête de terrain. Puisque j'ai mené une enquête auprès de ma propre société, la deuxième partie sera consacrée au sujet de la réflexivité de « chercheuse indigène » et au parcours de ma recherche.

Le deuxième chapitre propose de présenter les conditions sociales spécifiques de la société japonaise qui précèdent « l'émigration » des migrants/expatriés vers la France, indispensables pour mieux comprendre les chapitres qui succèdent. Afin d'appréhender pleinement la rigueur des « contraintes patriarcales » (Hondagneu-Sotelo 1992) qui s'observent auprès des migrants/expatriés japonais en France, il faut préalablement décrire comment ces contraintes se présentent dans le pays de départ. Mon travail traitant des sujets sur les rapports sociaux de genre au sein des couples japonais ou internationaux, je dois énormément aux travaux sur la sociologie de famille japonaise et les études de la population. Si en France, les inégalités de genre persistent encore aujourd'hui notamment à travers des stratégies familiales dans chaque foyer (Bessière et Gollac 2020), c'est également le cas au Japon, l'ensemble du système familial se construit sur les rôles genrés préalablement définis et soutenus explicitement par de nombreux dispositifs de « l'Etat-providence à la japonaise ». L'objectif de ce deuxième chapitre consiste à expliciter les normes familiales caractérisées comme « traditionnelles » et « patriarcales », en lien avec trois enjeux importants qui se présentent dans la société japonaise d'aujourd'hui : le vieillissement accéléré de la population, le mariage tardif et l'augmentation du célibat, et la montée du travail féminin.

Le troisième chapitre concerne à la diaspora japonaise dans le monde et en France. Après avoir présenté trois mouvements migratoires qui ont marqué l'histoire de la diaspora japonaise dans le monde, j'essaierai de mettre en lumière les enjeux théoriques que peut porter cette recherche dans les travaux sur la migration privilégiée et le genre. En raison du caractère « privilégié » de la migration « Nord-Nord » ou « Nord-Sud », par rapport aux autres mobilités internationales dont les migrants sont mis dans des conditions plus sévères et précaires, les travaux traitant des aspects intimes dans la migration n'ont pas attiré l'attention de chercheurs, on observe un désintérêt général sur la thématique. En décrivant la vie de tous les jours des enquêtés que j'ai rencontrés sur le terrain, j'essaierai de mettre en lumière leurs expériences distinctes et variées, qui ont été peu racontées et analysées dans la littérature de la migration.

Quoiqu'ils soient composés par une seule souche de population, la classe moyenne, l'on observe une grande hétérogénéité dans leur vie, qui nous enseigne de différents aspects de la vie de migrant/expatrié peu étudiés jusqu'à présent : les migrants « studieux », une « étrange cohabitation de classe, et le caractère « flou » de séjours en France.

Le quatrième chapitre s'intéresse à l'inégalité du processus migratoire et le travail féminin. Dans la première partie de ce chapitre, je montrerai que la population nippone est non seulement marquée par une forte asymétrie genrée, en raison du nombre élevé des femmes japonaises qui sont dans le mariage international, mais également par leurs motifs migratoires quasi-exclusivement penchés sur l'opportunité des conjoints, quelle que soit la nature de leur union, internationale ou intra-japonaise. Et on constate que cette structure genrée est reflétée également sur le plan professionnel, une fois qu'ils sont installés en France. Epouses d'expatrié japonais ou unies à un conjoint français, les femmes japonaises reprennent difficilement un travail en raison de l'intériorisation de la norme de la division sexuelle du travail à laquelle elles étaient habituées au Japon, la barrière linguistique, l'inconvertibilité des qualifications. Pourtant, malgré les obstacles rencontrés, quelques femmes retrouvent leur indépendance financière, en négociant avec leur conjoint et en se lançant à une nouvelle activité.

Le cinquième chapitre poursuit l'exploration du genre dans la migration japonaise en France. Après avoir présenté une anecdote qui cristallise la norme de la division sexuelle des rôles femme-homme dans la société japonaise, j'aborde plusieurs micro-contraintes observées au sein des couples principalement intra-japonais, telles que les règles explicites et implicites imposées aux femmes, l'inégalité genrée dans la prise de décisions, et l'intériorisation et l'appropriation des valeurs du conjoint, et l'assignation volontaire à la domination masculine, observée sur le choix du patronyme lors du mariage. La seconde partie introduit un changement d'angle, en explorant certaines pratiques langagières qui marquent la hiérarchisation des rapports conjugaux. Tandis qu'un grand nombre des femmes recourraient systématiquement à l'emploi de

certains termes exprimant « la reconnaissance » à leur conjoint, de leur côté, leurs conjoints se servaient des expressions marquant « le don » envers leur épouse.

Le chapitre final approfondit l'analyse des pratiques langagières sexuées entamée dans le chapitre précédent. Après avoir abordé la question de réflexivité langagière qui rendait difficile de m'apercevoir l'étendue de la problématique, j'aborde l'intérêt que porte cette question du langage sexué sur les études de genre au Japon, qui est a priori, une discipline « importée » de l'Occident. Quoique ce chapitre fasse un détour mineur dans l'ensemble de cette thèse, il poursuit une analyse des contraintes patriarcales dans les pratiques langagières, en s'intéressant aux termes de désignation employés par les migrants/expatriés japonais qui se présentent comme « miroir » de la hiérarchie des rapports interpersonnels. Bien que la plupart des enquêtées femmes continuent à se servir des appellations sexuées envers leur conjoint, telles que *shujin* (maître, seigneur) marquant le rapport hiérarchisé dans la relation conjugale, on observe une occidentalisation dans l'emploi des appellatifs, notamment celui du prénom, qui apparaît comme une « transgression » de mœurs traditionnelles.

Chapitre I. Enquêter un terrain proche dans un pays étranger : méthodologie d'enquête et réflexivité

Introduction

> On ne peut faire une thèse que sur un sujet pour lequel vous pouvez 'mourir'. Lorsque vous l'aurez terminé, vous connaitrez ce sujet plus que n'importe qui dans le monde, bien plus que votre directeur de thèse ou quiconque considéré comme spécialiste
>
> Kobayashi *senpai*[9], doctorant du rang supérieur à Tokyo

J'ai fait de longues années d'étude. Initialement formée en sciences politiques à Tokyo et ensuite en Gender Studies à Londres, mes parcours académiques et carrière professionnelle ont connu de nombreuses ruptures en raison des motifs familiaux, à quelques années d'intervalles et à plusieurs reprises. Les déplacements transnationaux successivement survenus sont également venus à compliquer des choses. Cette petite remarque de l'un de mes *senpai* – doctorant du rang supérieur, qui était 5 ans plus âgé que moi – a été adressée à nous, aux nouveaux mastérants qui débarquaient juste dans le monde académique après avoir terminé 4 ans d'études supérieures, lorsque j'étais jeune, et venais tout juste de démarrer mes études de master en sciences politiques à Tokyo. Intelligent et sérieux, il était toujours disposé à nous donner des conseils, en nous communiquant ce que pouvait être un parcours d'un master, et plus loin, d'une thèse en sciences sociales. En réalité, sa remarque représentait non seulement son propre ressenti en qualité d'un doctorant basé sur ses propres expériences, mais également la perception

[9] Le suffixe « *senpai* 先輩 » désigne des personnes plus âgées qui occupent une position supérieure dans le système hiérarchique, notamment dans des établissements scolaires mais également dans des entreprises, des associations sportives et culturelles, etc.

générale partagée plus largement dans le milieu académique au Japon, sur l'ampleur et l'importance que peut signifier « faire une thèse ».

En effet, sa remarque renvoie à une certaine réalité de « faire une thèse » au Japon. Contrairement à la France et aux pays anglo-saxons où l'obtention du titre de doctorat est un prérequis pour accéder au poste dans l'enseignement supérieur, université ou autre institution académique, jusqu'à très récemment, le titre doctoral ne se présentait pas comme une nécessité absolue afin de prétendre à un poste universitaire au Japon[10]. Dans le cas où les candidats prouvaient avoir terminé « 3 ans d'études doctorales » ou étaient dotés d'une certaine expérience « d'équivalent », sans être forcément détenteurs d'un doctorat, ils pouvaient se candidater pour un poste de chercheur-enseignant dans l'enseignement supérieur. En ce qui concerne les chercheurs au de-là d'un certain âge, rares étaient ceux qui ont réussi à obtenir le doctorat accompagné d'une thèse proprement rédigée dans le délai dans une école doctorale, notamment dans les domaines des sciences sociales et humaines. Même si certains qui étaient en fonction d'enseignant-chercheur avaient un PhD, la plupart d'entre eux étaient formés et diplômés dans un pays étranger anglophone comme aux Etats-Unis ou en Angleterre. Ainsi, même aujourd'hui, la part des chercheurs détenteurs d'un doctorat est assez limitée dans l'ensemble du milieu académique. Car, très souvent dans le contexte japonais, l'obtention d'un doctorat se présentait comme une étape honorifique, qui marquait la phase finale de la carrière d'un chercheur, et le diplôme était attribué en quelques sortes pour honorer et récompenser tous les travaux qu'il a accomplis tout au long de sa carrière.

Si aujourd'hui je considère le commentaire de mon *senpai* complètement dépassé et même exagéré sur la rédaction d'une thèse dans le contexte actuel du Japon où l'obtention du doctorat s'exige de plus en plus pour accéder au poste académique, je retrouve néanmoins une certaine vérité dans ce qu'il nous a annoncé : on ne peut faire

[10] Je fais partie d'une génération où les deux types de choix – poste académique avec ou sans doctorat - étaient encore envisageables. Parmi mes anciens camarades de master 2, certains ont pu trouver un poste académique sans avoir terminé leur thèse, et certains d'autres non, en fonction des domaines de spécialisation. Pour les particularités de l'enseignement supérieur au Japon, voir Mizuki 2007.

une thèse que sur un sujet qui tient à cœur, c'est un énorme investissement personnel dont on ne connaît pas forcément la fin, on ne sait non plus où nous amène ce parcours de recherches. Si j'ai décidé d'entreprendre une thèse tout en étant bien consciente de cette réalité, c'est parce qu'au cours de mes expériences personnelles, j'ai connu un énorme sentiment de dépaysement et étrangeté qui m'a traversée dans mon parcours migratoire. Pour Beaud et Weber (2010), « les étudiants les moins rétifs à l'attitude exigée par l'enquête ethnographique sont ceux qui ont, au cours de leur histoire personnelle, connu des expériences sociales contrastées. L'expérience antérieure d'un dépaysement social de la part de l'enquêteur lui permet de mieux comprendre les gens 'de l'intérieur', de mieux restituer des points de vue différents ». Dans mon cas, c'est précisément cette expérience de « dépaysement » qui m'a poussé à entreprendre un tel projet. Et ce sentiment d'altérité ne m'a jamais quittée.

En parlant de la tension entre familiarité et étrangeté, Beaud et Weber (ibid. : 37) distinguent deux modèles d'enquête ethnographique. Premièrement, il s'agit du « modèle classique de dépaysement », qui consiste à « rendre familier ce qui est étranger », lorsqu'un chercheur entre sur un terrain peu connu, et essaie d'observer les pratiques et les scènes sociales avec un œil d'« *outsider* ». Le deuxième type de modèle est « l'enquête par distanciation », où le chercheur « s'efforce de rendre étrange ce qui est familier » dans une communauté relativement proche de lui-même. Dans mon présent travail de thèse, je me suis appuyée principalement sur ce principe de distanciation. Ce fort sentiment de « dépaysement » et « altérité » que j'ai ressenti à sur ma propre société, sur un terrain a priori très proche, est devenu le seul et unique fil conducteur de mon enquête de terrain.

L'objectif de ce premier chapitre consiste à présenter les méthodologies d'enquête auxquelles je me suis appuyée tout au long de mon terrain, ainsi que le déroulement de la recherche. La recherche étant basée sur l'enquête par distanciation, une attention particulière sera donnée sur la question de la réflexivité. Ce chapitre se compose de quatre parties. Dans un premier temps, il s'agit de présenter brièvement des recherches préliminaires effectuées préalablement sur les données statistiques sur la

population japonaise en France. La deuxième section est consacrée à la description des méthodes qualitatives, les observations participantes et les entretiens individuels, que j'ai mobilisées afin de recueillir et analyser les vécus de chaque enquêté migrant/expatrié. Le parcours de ma recherche doctorale sera également évoqué, dont le thème et la conduite a été fortement influencés par la première expérience sur le terrain. Dans un dernier temps, je m'intéresse à la question de la réflexivité, à mon propre positionnement de chercheuse « indigène » qui a connu une perpétuelle fluctuation entre l'altérité et la familiarité.

I-1. Recherches préliminaires

I-1-1. Statistiques sur la population nippone en France

Les travaux traitant la migration japonaise comme thème de recherche ne sont pas nombreux, et ceux qui portent sur les ressortissants japonais en France sont encore plus limités (Dubuc 2013, 2019 ; Komatsu 2014 ; Temple 2005 ; Yano 2016, 2017 ; Yatabe 1993, 1994, 2007). Dans la phase préliminaire de recherches, je me suis naturellement dirigée vers les études officielles publiées par chaque gouvernement, la France et le Japon, afin d'avoir un aperçu global des migrants/expatriés japonais qui résident sur le sol français.

En ce qui concerne les statistiques françaises, l'Institut national de la statistique et les études économiques (INSEE) publie les données sur les immigrés et les étrangers tous les 5 ans, effectuées dans le cadre du recensement de la population. Selon les résultats parus en 2020, on dénombre 17 900 étrangers de la nationalité japonaise, et 18 300 immigrés d'origine japonaise en 2017 (INSEE 2020). On constate que ces derniers sont légèrement plus nombreux que les premiers, l'ordre de quelques centaines d'effectifs. En effet, puisque le recensement de la population de l'INSEE établit des

définitions précises pour chaque concept utilisé dans l'enquête, la définition de « l'immigré » prend compte seulement du pays de naissance des personnes recensées. Quelle que soit la nationalité, ceux qui sont nés dans un pays étranger – y compris les Français nés à l'étranger – sont donc classés systématiquement dans la catégorie « immigré ». Par conséquent, outre les Japonais nés au Japon et détenteurs de la nationalité japonaise, les Japonais qui ont acquis la nationalité française et perdu la nationalité japonaise sont également inclus dans cette catégorie d'immigré [11]. La définition de « l'immigré » s'avère donc plus large. Les résultats des années passées (en 2012 et 2007) montrent une même tendance, on peut dégager une estimation approximative de 18 000 de « Japonais » – soit par nationalité ou soit par lieu de naissance – sur le sol français.

Or, l'enquête publiée par le Ministère des affaires étrangères japonais présente un schéma totalement différent. Selon une étude intitulée « *kaigai zairyū hōjin sū chōsa tōkei* (Statistics on the Japanese National Residing Overseas) », on dénombre 42 712 ressortissants japonais en France pour la même année que celle du recensement en France, soit 8 362 résidents permanents et 34 350 résidents à long terme. La raison de cet écart des résultats dans deux pays n'est pas claire, pourtant, l'hypothèse la plus probable serait le traitement différencié de la collecte des données. Tandis que le recensement de l'INSEE n'est pas exhaustif et repose sur un certain échantillonnage de la population en fonction de la taille de ville [12] l'enquête du MOFA s'appuie sur l'ensemble des inscriptions de ressortissants japonais effectuées pour le registre consulaire en France. La loi sur le passeport (*ryoken hō* 旅券法) obligeant à tous les ressortissants japonais à s'inscrire au registre des Japonais établis hors de Japon lorsque ceux-ci résident dans un pays étranger au-delà de 3 mois (l'inscription intitulée comme

[11] INSEE (2020a). « Etrangers par nationalité détaillée ». Par ailleurs, le Japon n'admet pas le port de double nationalité. En cas de l'acquisition d'une nationalité étrangère, la personne en question perd automatiquement sa nationalité japonaise.

[12] Tandis que les petites communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants sont recensées de manière exhaustives tous les 5 ans, les communes dont la population dépasse 10 000 habitants sont recensées chaque année, mais avec seulement 8 % des logements sélectionnés. INSEE (2020b). « La qualité des estimations de population dans le recensement ».

« *zairyū todoke* 在留届 »[13], le résultat de cette étude aurait montré un nombre plus élevé, qui n'apparaissait pas dans le sondage français.

En effet, cette étude annuelle du MOFA présente des données statistiques extrêmement détaillées sur les Japonais en dehors du Japon. En les classant dans deux catégories, soit comme « résident permanent », soit comme « résident à long terme », tous les ressortissants japonais sont regroupés par les lieux de résidence. Ainsi, on peut tout de suite savoir le nombre exact des Japonais ville par ville, village par village dans chaque pays. Par exemple, en jetant juste un coup d'œil sur une page du document statistique en l'année 2018, on se rend compte qu'il y a 1 215 ressortissants japonais qui habitent à Boulogne-Billancourt, dont 543 hommes et 672 femmes, 142 résidents permanents (dont 58 hommes et 85 femmes), et 1072 résidents à long terme (dont 485 hommes et 587 femmes). Outre ces détails établis par chaque commune, les statistiques par circonscription consulaire (Paris, Lyon, Strasbourg, Marseille) présentent des données encore plus détaillées, mentionnant cette fois les nombres de ceux et celles classés dans chaque catégorie de profession (employé dans le privé, journaliste, profession libérale, étudiant-chercheur-enseignant, fonctionnaire, et autre), tranche d'âge, et statut familial (chef de famille ou membre de la famille accompagnateur)[14]. Ainsi, cette étude nous donne l'impression que l'on peut établir un aperçu extrêmement complet sur les Japonais en France.

Or, quoique ces statistiques fournissant une base de données importante semblaient prometteuses comme cadre d'analyse sur la population japonaise en France, on s'aperçoit tout de même que ces données recueillies sont en réalité limitées et insuffisantes afin de mener une enquête sur leur vie de famille dans la migration pour des facteurs suivants. Premièrement, on peut noter un problème sur la construction des données, l'échantillon n'est pas suffisant. Quoique la loi sur le passeport oblige

[13] A partir de cette inscription, les consulats/ambassades japonais à l'étranger peuvent eux communiquer des informations importantes et nécessaires (sécurité, informations sur les élections, distribution de manuels scolaires, etc.) ou les contacter en cas d'urgence (attentat, émeute, ou sinistre naturel)
[14] Ministry of Foreign Affairs [Japon] (2018), « Annual Report of Statistics on Japanese Nationals Overseas ».

officiellement les ressortissants japonais à s'inscrire au registre consulaire, dans la pratique, on voit que la consigne n'est pas toujours respectée. Dans le cas où ils vivent dans une ville éloignée du Consulat ou l'Ambassade du Japon, il n'est pas étonnant qu'ils ne se déplacent pas tous pour remplir une simple formalité. En effet, d'après une étude réalisée par le Ministère des affaires intérieures et des communications (2017), sur la totalité des ressortissants japonais à l'étranger, on constate que seul 77 % sont enregistrés. En comprenant compte du fait que la plupart des ressortissants japonais qui vivent en France sont classés dans la catégorie « étudiant-chercheur-enseignant » qui ne sont pas forcément officiellement rattachés à un établissement d'enseignement supérieur[15] et que de nombreux jeunes âgés moins de 30 ans se rendent en France avec le visa vacances-travail dont le délai est fixé à un an au grand maximum, on peut établir une raisonnable hypothèse que le nombre réel dépasse largement celui officiellement enregistré sur ce registre.

Deuxièmement, ce registre des Japonais à l'étranger ne prend pas compte de leur statut marital ou familial. Si l'étude précise le nombre de chefs de famille et celui de membres de famille accompagnateurs par chaque sexe, elle ne permet cependant pas nous informer s'ils sont célibataires, mariés, et/ou viennent en solo en France en laissant leur famille au Japon ou ailleurs, ou ont des enfants à charge. La nationalité de conjoints n'est également pas mentionnée, on ne peut pas savoir si ces Japonais inscrits au registre consulaire sont mariés ou pacsés avec un conjoint français ou une épouse française. En outre, le système de l'inscription au registre consulaire présente un autre enjeu important. La déclaration de « résident permanent » et « résident à long terme » étant constituée sur la base du volontariat qui n'exige aucun document officiel pour prouver leur volonté, la temporalité de leur séjour en France reste floue, on n'a pas le moyen de savoir s'ils sont installés définitivement dans le pays ou ils ont l'intention de retourner un jour au Japon, accompagnés de leurs membres de famille japonais, français, ou d'une autre nationalité. Ainsi, quoique les statistiques du gouvernement japonais fournissent des données abondantes, elles restent néanmoins limitées, dans le sens où

[15] Je détaillerai ce point plus amplement dans le chapitre III.

l'on ne peut pas établir un schéma « général » sur la vie de famille des migrants/expatriés japonais en France.

I-1-2. « Migrant » ou « expatrié » ? L'usage contesté des termes

Mon travail de thèse s'appuie essentiellement sur deux types de données empiriques recueillies sur le terrain, complétées par les données statistiques publiées par les autorités publiques. Premièrement, il s'agit des récits de vie et témoignages collectés par des entretiens individuels que j'ai menés dans plusieurs endroits de France, comme Paris, Lyon, Aix-en-Provence, et dans d'autres localités. La deuxième source d'information concerne les données recueillies en immersion durant mon observation participante dans une ville que j'appelle « X-city ». Avant de passer aux procédés concrets que j'ai entrepris à la quête des enquêtés, il convient de préciser préalablement les critères que je me suis fixé afin de recruter des informateurs, ainsi que le choix des termes qui s'est avéré problématique dans le contexte actuel des phénomènes migratoires.

Dès le début de mon enquête de terrain, l'usage des termes « migrant » et « expatrié » afin de caractériser mes futurs informateurs – les Japonais en France – a été au centre de mes préoccupations. Sont-ils « migrants » ou « expatriés » ? En effet, les définitions de ces deux termes ne sont pas très claires. Dans le langage courant, le terme « expatrié » renvoie à une image des personnes hautement diplômées et qualifiées, dotées de ressources financières et capital culturel, qui se déplacent d'un pays à l'autre pour des missions fort rémunératrices. Perçus comme originaires d'un pays du Nord, leur image est souvent associée à l'histoire de la colonisation, à la blanchité, et au rapport de domination par rapport à la population locale. Cette phrase tirée d'un article de *The Guardian* décrit fort bien la perception générale répandue de ce qu'être « expatrié » : « Africans are immigrants. Arabs are immigrants. Asians are immigrants.

However, Europeans are expats because they can't be at the same level as other ethnicities »[16]. Etant donnée que les Japonais qui vivent en France viennent de « l'un des pays les plus riches du monde » et beaucoup d'entre eux « appartiennent à la catégorie 'cadres et professions intellectuelles supérieures' » (Dubucs 2014), peut-on donc les catégoriser comme « expatriés », même s'ils sont d'origine asiatique ?

Dans les travaux sur la migration, ma confusion est également partagée par d'autres chercheurs : il n'a jamais été évident de tracer une ligne de démarcation bien distincte entre « migrant » et « expatrié ». Plusieurs travaux montrent la perception biaisée sur l'emploi de ces termes : tandis que les Occidentaux qui s'installent dans un pays étranger pour leur projet professionnel sont naturellement considérés comme « expatriés », les personnes originaires du « reste » des pays sont a priori perçues comme « migrants » (Fechter et Walsh 2010 ; Kunz 2016 ; Leonard 2010), même si ces derniers s'engagent à une activité intellectuelle du « col blanc ».

Or, contrairement à cet usage courant de ces termes, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) présente une définition bien plus large. Selon elle, un « migrant » désigne :

> toute personne quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale[17].

Ici, on constate que la définition se réfère à un large spectre de profils et catégories socio-professionnels des personnes. Au sens strict de la définition, les personnes caractérisées comme « migrants » n'ont même pas besoin de passer une frontière internationale, et la temporalité de séjour peut être non définie, l'usage du

[16] « Why are white people expats when the rest of us are immigrants? », *The Guardian*, le 13 mars 2015. Dans le même sillage, un article de BBC problématise l'usage sémantique d'« *expat* » et « *immigrant* » (s.d.).
[17] Le site de l'OIM. https://www.iom.int/fr/qui-est-un-migrant (dernière consultation en mai 2021)

terme de dépend pas de la volonté d'installation de la personne en question. Similairement, sur l'usage du mot « expatrié », on retrouve la même étymologie dans la définition. D'après le dictionnaire *Le Robert*, le mot « expatrié » a deux significations qui se rapprochent. Il est, soit « qui a quitté sa patrie volontairement ou qui en a été chassé », ou soit « personne qui travaille à l'étranger pour le compte d'une entreprise de son pays d'origine »[18].

Dans ce contexte où l'usage habituel des termes ne correspondent pas au sens propre tels qu'ils sont définis par l'OIM ou par le dictionnaire, et ces termes sont utilisés inévitablement avec une connotation racialisée et un rapport de privilège/désavantage économique, le choix de ces deux termes s'avère problématique, car il y a un tel écart de perceptions entre le langage courant et les définitions « officielles ».

En outre, le choix de ces termes devient encore plus complexe si l'on prend compte des contextes actuels des migrations. Abdelmalek Sayad problématise la notion de « l'immigration » qui ne tient pas compte des conditions sociales et historiques des pays de départ (Sayad 1999), où les « émigrés » sont amenés à – ou décident de – partir dans un pays étranger en devenant « immigrés ». Derrière le terme « immigration », utilisée généralement pour parler d'un enjeu social dans le pays d'accueil, il existe toute une réalité complexe qui a amené ces individus à franchir une frontière, loin de leur pays d'origine. Un autre fait qui complexifie l'usage de ces termes est que, comme soulignent plusieurs chercheurs, on assiste aujourd'hui également à des phénomènes migratoires « *multi-site* » (Marcus 1995), où les va-et-vient se multiplient, des individus partent et reviennent en passant des frontières internationales, tout en maintenant à la fois les liens et les pratiques sociales de leur société de départ, en s'appropriant de nouvelles espaces de vie et valeurs dans le pays d'accueil. Le processus migratoire s'avère donc jamais linéaire entre deux localités différentes, elle forme tout un univers complexe de « déterritorialisation » (Aterianus-Owanga et Musso 2017).

[18] Le Robert, https://dictionnaire.lerobert.com/definition/expatrie (dernière consultation en mai 2021).

En effet, cette « déterritorialisation » et complexification des migrations s'est réellement observée auprès de mes propres enquêtés. Certains étaient venus en France en étant employé d'une institution japonaise pour une durée déterminée de quelques années en n'ayant aucune intention d'y rester plus longtemps, pourtant, à un moment donné, ils ont subitement décidé de démissionner et pris un autre poste en France. Certaines japonaises habitent en France juste « par hasard », car leur conjoint d'une nationalité différente – russe, italienne, ou néerlandaise mais pas française – ont trouvé un emploi intéressant dans une institution française et ont déménagé d'un autre pays. En résidant dans un pays « tiers » qui n'a rien à voir avec elles-mêmes ou leur conjoint, elles ne savent pas si elles sont réellement dans le pays « d'accueil », car cette notion implique forcément qu'il y a quelque part le pays de « départ », le pays où elles peuvent « retourner » un jour en famille. Ainsi, la démarcation entre « expatrié » et « migrant » devient de plus en plus contestée aujourd'hui, qui nous amène à réfléchir à ce que peut signifier l'utilisation de ces termes.

En prenant compte de ce contexte global, dans mon travail de thèse, j'ai décidé de faire un choix pragmatique pour désigner mes informateurs : je présente ici mes enquêtés comme « expatriés », lorsque ceux-ci sont rattachés à une institution japonaise (par exemple, entreprise ou fonction publique) et j'appelle « migrants » lorsqu'ils sont embauchés sur place ou exercent leur activité sans aucun rattachement institutionnel avec un entité japonais. En ce faisant, j'essaie mettre en avant la temporalité de leur séjour, car dans ces cas des expériences migratoires, quoique leur intention n'est pas définie et peut varier, c'est le seul élément qui peut différencier ces deux groupes de population en fonction de leur volonté sur un éventuel retour au Japon ou pas. Cela peut montrer également le degré de leur implication pour l'intégration à la société française.

I-2. Entretiens individuels

Peu après mon inscription au doctorat en automne 2014, je me suis mise à la recherche d'éventuels informateurs auprès de migrants/expatriés japonais afin de leur

solliciter la participation pour un entretien. Puisque l'objectif de ma recherche consiste à analyser la persistance et la transformation des contraintes patriarcales dans la migration, j'ai écarté des ressortissants japonais qui ne vivent que dans leur cercle de sociabilité japonais : car dans certaines conditions où ils travaillent dans une entreprise japonaises, habitent dans un quartier, et scolarisent leurs enfants dans une école japonaise – même s'il n'en existe qu'une seule dont tout le cursus est dispensé entièrement japonais –, il est possible de reconstituer et vivre la vie à la japonaise en France. La quête s'est avérée une véritable aventure pour moi, qui me suis déplacée d'une localité à l'autre en France. Bien que j'aie rencontré parfois des difficultés notamment en termes de refus et non-réponse à mes sollicitations, j'ai pu réaliser 40 entretiens, 30 femmes et 10 hommes, âgés de vingtaine à cinquantaine d'années. Je présente ici mes principaux canaux de recrutement mobilisés pour recruter des informateurs.

I-2-1. Recrutement des informateurs

I-2-1-1. Universités et écoles de langues

Le premier canal de recrutement consiste en une sollicitation spontanée sous forme écrite, rédigée en deux langues, adressée aux institutions où fréquentent des ressortissants japonais qui sont susceptibles d'être intéressés par ma recherche (encadré 1 et 2). Premièrement, j'ai sollicité plusieurs dizaines d'universités et des écoles de langue, avec la lettre de soutien de ma directrice de thèse. Comme je montrerai plus tard dans le chapitre III, les profils les plus représentés dans les catégories socio-professionnelles des Japonais en France étant celle des étudiants-chercheurs-enseignants, j'ai voulu enquêter premièrement ce milieu studieux. J'ai envoyé un message électronique à ces institutions en leur demandant de me présenter des étudiants d'origine japonaise qui pourraient éventuellement participer à un entretien individuel. Sans surprise, la plupart de mes messages n'ont pas donné suite, ces institutions m'ont

répondu qu'elles n'étaient pas en mesure de coopérer en raison de la protection de la confidentialité des données des élèves. Cependant, certaines se sont montrées très coopératives, elles ont non seulement transféré mes coordonnées aux éventuels informateurs qui étaient inscrits dans leur établissement, mais elles m'ont également communiqué la liste des cordonnées des étudiants avec noms et leur adresse e-mail marqués dessus. Ainsi, j'ai pu effectuer des entretiens avec certains d'entre eux, qui séjournaient en France au-delà d'un an, en poursuivant leurs études en enseignement supérieur ou apprentissage du français. Pourtant, la plupart de leur séjour était limité dans le temps, j'ai été contrainte d'écarter certains informateurs de mon échantillon, qui étaient vraiment « de passage » pour une courte durée.

Encadré 1. Lettre de l'appel à volontaire (version japonaise)

2015 年 4 月 4 日

早川美也子
フランス社会科学高等研究院
博士課程（社会人類学）
Centre Norbert Elias, EHESS
2, rue de la Charité, Marseille
miyako.hayakawa@ehess.fr

インタビュー協力のお願い

私はフランス国立社会科学高等研究院（EHESS : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales）の博士課程に在籍中の大学院生で、博士論文の研究のため、インタビューに応じていただける日本人の方を探しています。テーマは「海外における日本人の家族観」で、海外在住の日本人がどのような家族観を有しているかについて、社会人類学の立場から研究しています。

質問させていただくのは、ご自身のライフヒストリー、普段の生活、将来の予定についてなどで、難しい質問は一切ありません。また、いただいた情報は責任を持って管理し、研究以外に使うことはありません。論文等に載せる場合には、匿名性を確保するために全て仮名を使用します。ご協力いただける場合は、E メール、電話、SMS でご連絡いただけますでしょうか。フランスにおける社会人類学分野での日本の家族に関する理解を深めるため、是非ご協力を賜りたく、どうぞよろしくお願い申し上げます。

Encadré 2. Lettre de l'appel à volontaire (version française)

Miyako HAYAKAWA
doctorante en anthropologie
Centre Norbert Elias, EHESS Marseille
2, rue de Charité, 13002 Marseille
miyako.hayakawa@ehess.fr

Objet : appel à volontaire pour participer à une recherche sur la famille japonaise

le 17 avril 2015

Madame, monsieur,

Je suis doctorante en anthropologie, inscrite à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS). Dans le cadre des recherches doctorales en anthropologie, vous êtes invité à participer à une recherche qui s'intéresse à l'expérience personnelle portant sur la famille et la parentalité.

Votre participation à cette étude serait libre et volontaire. Si vous acceptiez, il faut compter une ou deux rencontres d'une heure à deux heures chacune, mais vous seriez libre d'interrompre l'entretien à tout moment, ou de ne pas accepter la séance suivante.

Les informations que vous me communiquerez seront utilisées exclusivement pour cette recherche. Les questions de l'entretien porteront sur votre histoire familiale, vos liens avec vos parents, votre relation conjugale, vos projections à l'avenir, etc. Les questions seront simples et faciles à répondre.

L'entretien serait de préférence enregistré et transcrit pour être inséré dans la thèse, mais vous pouvez dire non à l'enregistrement. Toutes les données de la recherche resteront confidentielles. Votre nom et les noms des personnes dont vous parlerez ne seront jamais communiqués et seront modifiés dans les textes écrits. En acceptant de participer à cette recherche, vous contribueriez à l'amélioration des connaissances sur la migration japonaise en en France.

En espérant vous rencontrer prochainement,

Cordialement, Miyako HAYAKAWA

I-2-1-2. Epiceries, salons de coiffure, entreprises japonaises

J'ai également sollicité d'autres canaux, les réseaux les plus ordinaires que les tous les ressortissants japonais auraient eu l'idée d'y recourir. C'est un journal franco-japonais. En lisant *l'OVNI*, un journal bimensuel gratuitement distribué dans des endroits où fréquentent les Japonais (épiceries, restaurants, entreprises japonaises, Consulat, etc.) et publié également sur le site internet, j'ai parcouru les pages des publicités et des petites annonces (exemple dans la figure 1).

Figure 1. Exemple de petites annonces sur *l'OVNI*

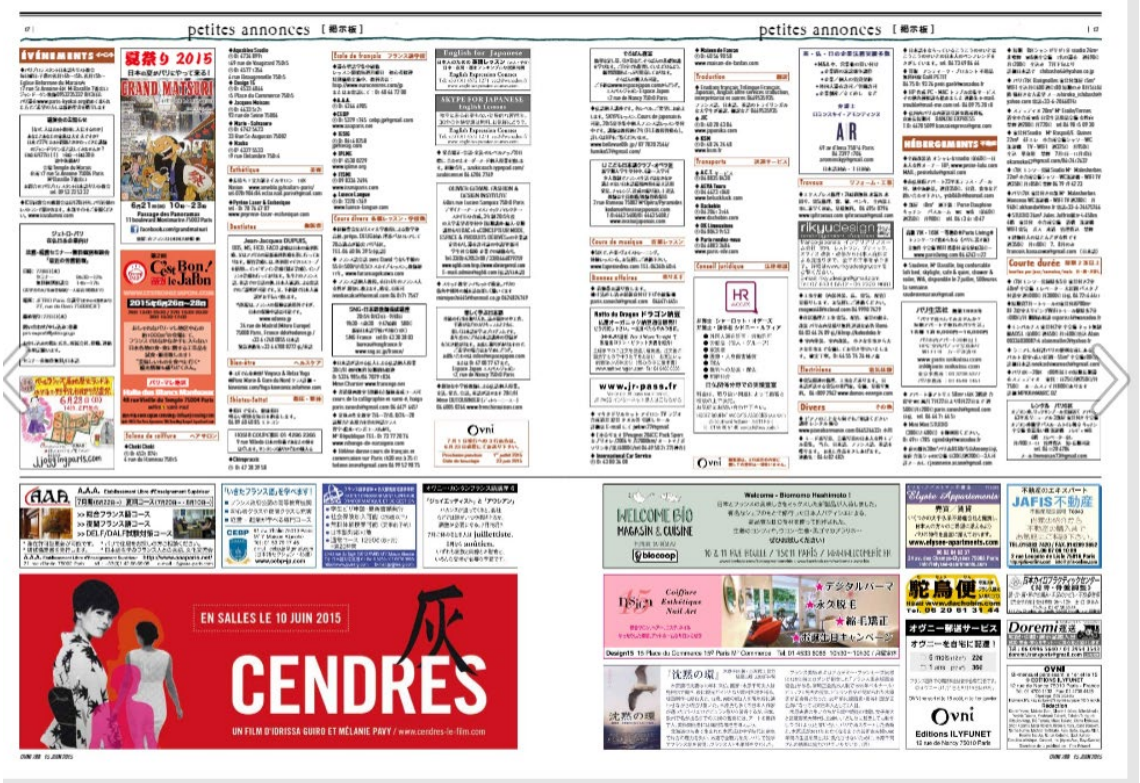

Source : *L'OVNI* 788, le 15 juin 2015.

J'ai envoyé une demande de coopération par mail lorsque leur adresse électronique se trouvait sur la publicité, et si dans le cas contraire, je les ai directement appelés au téléphone. Outre l'envoi des messages et les appels, j'ai parcouru des sites de blogs tenus par des migrants/expatriés vivant en France, et j'ai réussi à avoir une

enquêtée pour un entretien dont je détaille ses récits de vie dans le chapitre III. Je me suis également rendue dans le quartier « japonais » de Paris, un quartier très touristique au plein cœur de la capitale à proximité de l'Opéra Garnier où se trouvent de nombreux restaurants et petits commerces japonais[19]. J'y ai laissé une petite annonce dans un endroit dédié aux natifs japonais. Pourtant, quoique j'ai réussi à recruter quelques informateurs, ce mode de recrutement s'est avéré moins fructueux que les autres canaux plus « humains » que je développerai par la suite.

I-2-2. La méthode de la boule de neige

La méthode de la boule de neige a été le mode de recrutement le plus efficace et productif que les précédents. Au cours de mon enquête sur le terrain, j'ai mobilisé plusieurs « *hub* » de canaux afin de recruter des informateurs. Premièrement, il s'agit d'un réseau des anciens élèves de mon université d'origine. Diplômée de l'université de Sophia à Tokyo, en tant que « *Sophian* », – les anciens élèves sont appelés ainsi – j'ai contacté le réseau local de *Sophia University Alumni Association* en France. Contrairement à mes sollicitations spontanées citées *supra*, peu après l'envoi de ma demande, j'ai été contactée par une personne de l'association, avec un message favorable à ma requête. Avec encouragement et bienveillance, elle m'a ensuite présenté quelques informateurs, qui, après leur tour, m'ont présenté leurs propres connaissances. Le fait que mon ancienne université n'est pas de grande taille en termes du nombre des étudiants et que « nous » avons appartenu au même établissement, aurait certainement contribué à gagner la confiance et la sympathie auprès d'eux.

Deuxièmement, j'ai fait appel à mes connaissances qui étaient déjà installées en France depuis de longues années. Ces deux femmes, toutes les deux mariées à un Français, avaient un large réseau de compatriotes dans la région parisienne. L'une travaillait comme l'intermédiaire entre des entreprises japonaises et les institutions

[19] Sur la concentration géographique de la population nippone en France, voir Dubucs (2014).

françaises, et l'autre avait une longue carrière dans une entreprise japonaise. Cette dernière, mutée à Paris en tant qu'expatriée, envoyée par son employeur japonais, a finalement décidé de s'y installer en démissionnant son poste suite à son mariage. Elles m'ont présenté de nombreux enquêtés, et exactement comme l'ont fait mes informateurs recrutés sur le réseau d'anciens élèves, ces enquêtés m'ont passé ensuite à leur tour les cordonnées des personnes susceptibles d'être intéressées par ma recherche. Bien que je débordasse parfois la portée du sujet de recherche qui leur était préalablement communiquée pour l'entretien, ils se montraient coopératifs à ma recherche.

Outre ces deux canaux qui appartenaient en un sens à « moi précédente », conservant une certaine continuité avec mon passé et mon cercle d'amis qui existait déjà, le troisième canal que j'ai exploré a été le fruit de hasard : le canal de Sakura, qui est devenue mon informatrice privilégiée pour le recrutement des enquêtés.

Sakura est japonaise, mariée à un Français et mère de deux enfants. Grande voyageuse, elle a multiplié des déplacements transnationaux pour des motifs privés et professionnels. Après avoir rencontré son futur mari dans un pays africain, elle décide de migrer en France pour se marier avec lui. Depuis lors elle réside en France, pendant plus de 12 ans. Bien qu'elle n'exerce aucune activité professionnelle à l'heure actuelle, ses journées sont bien remplies, elle est extrêmement impliquée dans la vie sociale, notamment dans des cercles d'amis de ses compatriotes. Bien qu'elle ait déménagé plusieurs fois d'une région à l'autre, elle connaît littéralement tous les Japonais qui habitent dans un rayon de 50 kilomètres autour de chez elle. Peut-être plus. En tant que mère de deux enfants bilingues franco-japonais qui les élève et éduque en deux langues, elle s'engage à établir un réseau des mères japonaises pour que ses enfants et les leurs puissent jouer et étudier en japonais, tout en échangeant des informations utiles pour la vie de famille franco-japonaise. Elle a même fondé un site internet d'informations destiné aux « mamans japonaises à Lyon », où sont publiées des annonces de nombreux événements, activités, et des rencontres, ainsi que les idées sorties pour famille. Comme je détaillerai plus tard dans le chapitre IV, le mariage international franco-japonais étant

le quasi-synonyme du mariage d'un conjoint français et une épouse japonaise, ses cercles de connaissances forment un espace d'homosociabilité hautement développé.

Son apparition dans ma vie a été soudaine et inattendue. Je l'ai rencontrée par hasard par l'intermédiaire d'une personne, qui ne connaissait pas elle-même directement Sakura, nous n'avions aucune connaissance en commun. Vivant dans la région lyonnaise, elle était à la recherche de quelques informations locales ciblées sur la région aixoise, et moi, j'avais cette information par hasard. On a fait connaissance et elle a tout de suite commencé à chercher à nouer une relation d'amitié avec moi, comme elle le fait toujours avec ses compatriotes. En effet, une grande partie de sa vie est consacrée à la recherche de ses compatriotes et les japonophones avec qui elle établit des réseaux de sociabilité, endroit par endroit, thème par thème, activité par activité. Dès qu'elle repère quelqu'un qui a « l'air japonais », elle lui adresse tout de suite la parole dans la rue, dans un supermarché, ou dans un endroit qu'elle a visité en voyage, et essaie de l'inclure dans ses cercles d'amis. Elle invite tout le monde à la maison et se fait inviter par tout le monde – ce qui ne se fait pas du tout au Japon si l'on n'est pas spécialement proche. Quelques temps après notre première rencontre, elle a déménagé dans une ville qui n'était pas très loin d'où j'habitais à l'époque, elle venait souvent chez moi et nous passions beaucoup de temps ensemble. Lorsqu'elle était enceinte de son deuxième enfant et il faisait très chaud en été – l'alerte canicule était annoncée – elle venait chez moi se réfugier et faire une micro sieste, car elle habitait dans un appartement situé au deuxième étage où la chaleur était insupportable, pendant que je gardais tranquillement sa fille aînée. D'après mon observation, la fréquentation aves ses amies compatriotes s'avère presque quotidienne : quand elle trouve des légumes japonais par hasard dans une épicerie – il est très difficile d'en trouver dans des supermarchés – elle envoie toujours un message aux les femmes japonaises dans les environs pour leur informer cette « bonne nouvelle ». En cas d'une grève de l'école où le service de restauration scolaire est suspendu, elle garde des enfants français, japonais, et franco-japonais tous confondus chez elle, en faisant « la cantine à la maison ». Elle partage des recettes avec les mères franco-japonaises, organise des activités pour enfants. La distance qu'elle

entretient avec les autres est telle que certaines femmes la trouvent « envahissante », et essaient de mettre un peu de distance avec elle.

Moi, je ne l'ai pas trouvée « envahissante ». Même si sa posture semblait parfois « trop penchée en avant », j'appréciais son ouverture d'esprit et ses initiatives, car j'ai vu que le lien avec les compatriotes pouvait être à quel point important pour préserver l'identité, la culture, la langue du pays d'origine, surtout lorsqu'ils élèvent des enfants qui ne connaissent pas forcément bien le pays de leurs parents. La population nippone étant massivement concentrée dans la région parisienne, souvent, les épouses japonaises mariées à un Français vivant dans d'autres régions sont souvent « seules » à parler japonais, manger japonais, et fêter les événements culturels japonais. En outre, Sakura ne rentrera probablement jamais au Japon pour s'y installer en famille. En prenant compte du fait que son mari occupe un poste stable et important dans une entreprise française, ils n'auront jamais l'occasion de vivre au Japon. Quoique les voyages en avion sont devenus plus abordables surtout avec l'apparition des compagnies aériennes à bas prix, le voyage au Japon reste tout de même long et coûteux, notamment limité dans le temps, car si l'on vit en famille, il faut toujours prendre compte des périodes des vacances scolaires des enfants. Sa disponibilité et sa bienveillance dans la communauté japonaise sont donc précieuses pour conserver les liens culturels du Japon.

Lorsque je lui ai demandé de présenter quelques-uns de ses connaissances, sans surprise, elle a tout de suite accepté ma demande, et l'effet a été immédiat. Peu après ses sollicitations adressées à ses connaissances, elle m'a communiqué les noms et les coordonnées des personnes qui ont accepté de m'accorder un entretien. Parmi les informateurs que j'ai recrutés par l'intermédiaire de son canal, il y avait des profils plus variés, tels que fromagère-pâtissière, traductrice, chef-cuisinier, expatrié de cadre supérieur, chercheur-médecin, technicienne, infirmière, femmes au foyer, graphiste, etc. Son aide a été extrêmement importante, car son canal m'a permis d'avoir de profils d'enquêtés plus diversifiés, même si, la plupart de ressortissants japonais résidant en France appartiennent à la classe moyenne. Ne partageant pas de même milieu socio-

professionnel, sans son implication, il aurait été difficile d'accéder par exemple au milieu artistique ou culinaire.

I-2-3. Conduire les entretiens

La plupart de mes entretiens ont été effectués durant les années 2015-2018, et j'ai réalisé le dernier en novembre 2019 à Paris. Chaque entretien a duré environ de deux heures à trois heures, répété en cas de besoin, j'ai réalisé une deuxième séance avec certains enquêtés. Tous les entretiens ont été enregistrés et transcrits par la suite. Dans la première phase de mon enquête, j'ai laissé le choix du lieu de l'entretien aux enquêtés, soit dans un café ou parc, ou chez eux. Un entretien a été conduit chez moi. Pourtant, au fur à mesure que mon enquête progresse, j'ai commencé à opter pour le domicile de l'informateur dans la mesure du possible. A Paris, notamment dans le quartier de l'Opéra ou le quartier résidentiel du 16^{e} arrondissement ou à Boulogne-Billancourt, il nous est arrivé de nous croiser avec d'autres ressortissants japonais, et mes enquêtés étaient apparemment très gênés par leur présence, de peur qu'ils entendent notre conversation. Dans ce cas-là, la narration de l'enquêté est devenue à peine audible pour être enregistrée, qui a rendu le travail de retranscription extrêmement difficile. En outre, il y avait une autre raison bien plus pratique. Certaines enquêtées femmes se sont effondrées pendant l'entretien. Pour le confort et la tranquillité, il était alors judicieux d'en effectuer dans leur domicile.

Cependant, tous les entretiens réalisés dans le domicile de l'enquêtés ne se sont pas passés sereinement comme je l'aurais souhaité. La méthode de la boule de neige implique que – c'est aussi le cas pour la méthode de sollicitations spontanées – l'on se rend chez un individu inconnu, dont on connait à peine la personnalité, la profession, le cercle de sociabilité, le statut conjugal. Lorsqu'il s'agissait d'un enquêté homme, par exemple, il m'est arrivé de me demander si j'avais fait le bon choix de lui rendre visite

chez lui, chez un homme qui vivait seul ou pas que je connaissais pas du tout, comme ça, moi seule. Quand un enquêté a commencé à raconter sa trajectoire de sa vie et m'a fait apprendre que sa petite amie s'est suicidée, en me disant qu'elle n'était pas encore « prête » à la sévère réalité de ce monde, sans aucune explication, en me regardant droit dans les yeux, j'ai eu peur, avec une sensation vertigineuse, j'ai eu envie de m'échapper de cet appartement parisien où il vivait seul. Il s'est avéré plus tard qu'il s'est passé un malheur dans sa vie, et il s'est montré finalement très sympathique et coopératif à mes questions – j'ai même rencontré sa mère plus tard au Japon pour avoir des informations complémentaires, qui était également très sympathique – pourtant, je n'oublierai jamais cet instant d'angoisse. J'ai cru qu'il se passerait quelque chose de malheureux.

C'était également le cas d'une enquêtée artiste, que j'ai connue par l'intermédiaire de l'une de mes enquêtés. Même aujourd'hui, je ne sais pas pourquoi elle m'a contactée par elle-même, c'était la seule personne qui m'a appelée spontanément sur mon téléphone portable. Peintre et très impliquée dans la vie artistique, elle vivait avec son conjoint japonais dans une grande ville. Aucune de mes questions ne l'a apparemment intéressée, elle ne comprenait pas pourquoi je lui posais des questions sur sa vie familiale, la relation avec sa famille au Japon, la trajectoire de sa vie migratoire. J'ai réalisé l'entretien chez elle, dans le salon qui était rempli de ses œuvres. « Tout ça, ce sont vos peintures, c'est formidable ! », je lui ai dit comme compliment. En réalité, ma connaissance sur les peintures ne dépassait pas largement la connaissance « basique » que j'ai apprise à l'école, ou plus tard dans des musées que j'ai visités, ou par des livres que j'ai lus. « Les Japonais ne comprennent pas l'art, ils n'achètent pas des œuvres, y compris les riches. C'est pour cela que les artistes japonais sont dans un état misérable ». Elle m'a répondu. Est-ce que j'aurais dû m'orienter sur des questions plus techniques et ciblées, portant sur l'art et la communauté artistique ? Aurais-je dû acheter un de ses tableaux ? Je ne sais pas. En lisant la transcription aujourd'hui, je m'aperçois que l'entretien s'est révélé fort intéressant. Pourtant, au moment de l'entretien, j'étais terriblement gênée face à une enquêtée qui semblait

mécontente, j'avais l'impression que j'étais coincée et enfermée dans son salon beau mais sombre, rempli des œuvres d'art contemporaines.

Mes questions ont porté sur leur trajectoire migratoire, la rencontre avec leur conjoint/épouse, la famille d'origine, le choix de profession et la trajectoire de leur carrière, la vie familiale avec les enfants, la répartition des tâches reproductives, la situation financière, etc. En fonction des personnalités des enquêtés, il y avait des thèmes qui ont pris plus de temps, ou au contraire moins de temps, le déroulement de l'entretien nécessitait beaucoup d'improvisation. Contrairement à ce que je m'attendais, aucun enquêté a refusé l'enregistrement. A ma grande surprise, dès que débutait la conversation, souvent, la présence de l'enregistreur a été vite oubliée. Dans la plupart des cas, j'ai préféré laisser les enquêtés s'exprimer librement, tout en valorisant ce qu'ils racontaient, en leur posant des questions sur les détails de leurs récits. Faire détendre les enquêtés a été mon premier but. Pour ce faire, je me suis tâchée à ne pas poser simplement des questions à eux, mais j'ai également essayé de leur raconter sur moi-même, sur ma propre vie migratoire, comment je suis arrivée en France ou depuis quand je parle français, et si j'ai la famille ici. Au bout de quelques entretiens préliminaires, j'ai appris qu'ils ne parleraient jamais beaucoup si je ne m'exprimais pas. La réciprocité des échanges a été une des conditions fondamentales afin de gagner la confiance des enquêtés. De plus, la solidarité et la complicité entre Japonais ont joué également un rôle important pour faire parler des enquêtés. « Les restaurants sont très chers en France, n'est-ce pas ? C'est incroyable par rapport au Japon ! » « Pourquoi il y a autant de vacances scolaires en France, c'est compliqué pour les parents qui travaillent. » « J'adore la cuisine française, les plats sont délicieux, mais j'ai pris des kilos depuis que je suis en France. Pas vous ? » Ce genre de petits discours ont été souvent insérés entre des séquences d'entretien, devenus quasi rituels pour relancer ou animer l'échange avec des enquêtés.

I-3. Observations participantes

En conduisant des entretiens individuels partout en France, je me suis lancée dans des observations participantes, qui sont ma deuxième source de données ethnographiques, dans une micro-communauté japonaise dans la ville que j'appelle « X-city » dans cette thèse. L'objectif principal de mes observations participantes était de saisir les pratiques comportementales et langagières qui sont difficiles à percevoir à partir des entretiens tête à tête avec des enquêtés. L'observation participante occupe une place primordiale dans ma recherche, car comme le soulignent Avanza et al. sur l'intérêt que porte l'ethnographie sur les thèmes liés au genre, « l'ethnographie étant la seule méthode d'enquête permettant d'être au cœur des situations d'interaction (y compris les interactions avec l'ethnographe), elle serait même le seul outil d'investigation capable de capter le genre en train de se faire et donc de rendre compte de la complexité de ce processus » (Avanza et al. 2015 : 4).

I-3-1. Caractéristiques d'« X-city »

« X-city » est une ville où abrite la micro-communauté japonaise que j'ai étudiée. La localisation géographique n'est pas dévoilée en raison de la confidentialité des enquêtés, j'appelle seulement « X-city » dans cette thèse. C'est une ville moyenne située à une cinquantaine de kilomètres d'une grande ville qui a commencé à accueillir de nouveaux habitants français et étrangers pour un centre industriel qui se développe récemment dans la région. J'appelle cette institution « Centre industriel international (CII) » dans cette thèse. En raison de la distance qui la sépare avec d'autres grandes villes et des sites touristiques majeurs, la population locale est exclusivement francophone et l'anglais est peu pratiqué par les habitants. La langue française étant ainsi indispensable en dehors du travail au CII où la langue officielle de travail est l'anglais, les nouveaux arrivants sont donc invités à apprendre le français pour tout ce

qui est la vie de tous les jours, tel que pour faire les courses, effectuer les démarches administratives, accéder aux soins, et s'occuper de l'éducation des enfants, etc. Etant entourés des personnes locales et en apprenant le français soit dans des cours particuliers, soit dans une école de langue, ou simplement en le pratiquant dans la vie de tous les jours, la plupart des migrant étrangers qui s'installent à X-city arrivent à se communiquer en français au bout de quelques années. D'après mon observation, ceux qui viennent d'un pays « latin », tel que l'Italie, l'Espagne, ou la Roumanie ont tendance à maîtriser particulièrement vite la langue française. Bien que les deux langues soient éloignées, le français et le japonais, c'est aussi le cas pour les migrants japonais. Malgré les difficultés en prononciation de certains sons et en construction de phrases – notamment la prononciation de « R » pose problème pour les japonophones –, ils apprennent la langue de Voltaire, en étant ouverts et exposés à aux modes de vie à la française.

I-3-1-1. Un véritable site d'interconnaissance

Ici, contrairement à la vie des expatriés japonais « classiques » qui ne fréquentent pas les Français à Paris (Yatabe 1993), ils n'ont pas le choix de s'enfermer dans leur petit cercle de sociabilité. Ils sont peu nombreux, il n'y a aucune épicerie ou magasin japonais dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètres. Aucun restaurant japonais non plus. Et par définition, ils sont tous « migrants » : aucun d'entre eux n'est rattaché à une institution japonaise. Les nouveaux arrivants qui ne maîtrisent pas forcément bien français sont donc amenés non seulement à fréquenter leurs compatriotes plus « anciens » et plus « implantés » pour avoir les informations pratiques – par exemple, les néo-arrivants sont unanimement surpris d'apprendre que les commerces sont fermés pendant la pause déjeuner et par l'existence même de cette « pause », car les commerces ne sont jamais fermés à midi au Japon –, mais aussi les locaux, car les Japonais ne sont pas assez nombreux pour pouvoir se débrouiller seulement entre eux et s'entraider, même s'ils forment un réseau nettement développé,

notamment chez les femmes. Et ce réseau d'entraide des Japonais hautement développé constitue un terrain idéal pour effectuer une ethnographie, car il est un véritable « milieu d'interconnaissance » où tous les enquêtés sont en relation les uns avec les autres (Beaud et Weber 1997).

On observe un autre fait particulier dans X-city : la concentration des foyers avec enfants et l'absence de célibataires. Si l'on voit arriver parfois quelques célibataires qui viennent travailler en tant que stagiaires dans le CII ou dans une école locale, leur nombre reste relativement limité, car la plupart des célibataires travaillant au CII préfèrent s'installer dans une plus grande ville située à quelques dizaines de kilomètres du CII et faire le trajet domicile-travail tous les jours. Ceci est vrai pour toutes les nationalités, y compris les Français, il n'y a peu de célibataires qui travaillent au CII en habitant dans les environs d'X-city.

Les raisons de cette absence des célibataires et la concentration des familles étrangères sont bien simples. Malgré les beaux sites naturels qui entourent X-city, en tant que ville en soi, elle est moins « attractive » et « animée » que l'autre grande ville en termes de possibilité de sorties, activités culturelles et touristiques pour les jeunes célibataires. Les bars et restaurants ne sont pas nombreux, les boîtes de nuits non plus, la ville est quasi-déserte à 20 heures de soir en semaine. Il n'y a pas de grands jardins ou parcs où peuvent se relaxer en week-end, les jeunes célibataires français ou étrangers préfèrent habiter dans la grande ville où il y a plus d'« animations ». Par ailleurs, à X-city, malgré ce facteur qui n'attire pas de jeunes célibataires, il existe une école locale qui propose des cours en plusieurs langues étrangères, destinés principalement aux enfants des employés du CII. J'appelle cette école comme « CSM », Cité scolaire multilingue d'X-city. Même si cette école est un établissement local dont les niveaux des langues étrangères ne sont pas toujours comparables à ceux des autres écoles internationales privées, elle assure un certain niveau des langues avec des enseignants originaires du monde entier. Ainsi, les travailleurs du CII qui sont originaires d'un pays étranger ayant des enfants à charge se sont massivement installés dans X-city et ses

environs pour faciliter l'éducation de leurs enfants, en formant chacun une micro-communauté linguistique, y compris les migrants japonais.

Outre ces particularités d'X-city, on constate d'autres éléments spécifiques sur la micro-communauté japonaise d'X-city. Premièrement, il s'agit d'un déséquilibre genré dans la population nippone. Ici, on dénombre 8-10 couples intra-japonais (couples non-mixtes, dont les deux conjoints sont japonais) et 18-20 couples mixtes, âgés d'une trentaine d'années à cinquantaine d'années[20]. La plupart d'entre eux sont des couples franco-japonais, mais on trouve également des familles mixtes de conjoint d'une autre nationalité, telle que britannique, russe, italienne, néerlandaise, etc. Et parmi ces couples internationaux, on repère seulement un couple composé d'un conjoint japonais et d'une épouse allemande. Ainsi, on constate que les femmes sont massivement surreprésentées dans la communauté japonaise d'X-city.

La deuxième caractéristique concerne la durée de séjour qui est relativement longue. La durée de séjour varie d'une famille à l'autre, mais la plupart d'entre eux sont des résidents à long terme : il y a seulement une famille qui est retournée au Japon en moins de 3 ans. Bien que cette micro-communauté voit arriver des nouveaux et partir certains anciens, on constate une légère augmentation de la population japonaise ces derniers temps. Et la plupart des familles y résident depuis plus de 8-9 ans. Il y a également ceux qui se sont installés depuis le début du lancement du projet CII – c'est-à-dire depuis une quinzaine d'années. Une japonaise est récemment repartie au Japon avec ses enfants en laissant son conjoint en France pour leur éducation, pourtant, elle est restée dans les environs d'X-city pendant près de 12 ans.

Troisièmement, l'observation des migrants japonais dans X-city nous fait remarquer un certain rapprochement des profils socio-professionnels et le niveau de vie. Sur le plan économique, s'il est vrai que ceux qui sont embauchés au CII semblent disposer d'un revenu relativement plus élevé par rapport à ceux qui sont en dehors de ce réseau industriel, ils restent toujours dans la large catégorie de la classe moyenne, on ne

[20] Le nombre des couples varie, car il y a constamment des arrivées et des départs.

distingue pas une énorme différence de niveau de vie entre les deux[21]. En outre, quel que soit leur statut d'emploi, embauché directement par le CII, employé en tant qu'intérimaire au CII, embauché dans une autre institution, travaillant sur son propre compte, ou femme au foyer, ils ont tous un diplôme universitaire. Certains partent au Japon tous les ans, d'autres le font une fois par tous les deux ans, mais dans tous les cas, ils sont dans une condition financière où ils peuvent se permettre de partir en vacances au Japon s'ils en ont envie en faisant quelques économies. Et une fois arrivés dans leur pays d'origine en famille, quelle que soit la mixité conjugale du couple – union mixte ou intra-japonaise, ils sont chaleureusement accueillis par leur famille japonaise, leurs propres parents et/ou frères et sœurs, et passent des vacances ensemble. Par la suite, lorsque les membres de leur famille leur rendent visite en France, ils les font visiter partout en France en les amenant aux grands sites touristiques, aussi proches qu'éloignés. Cette homogénéité de classe sociale s'observe également par leur implication dans l'éducation des enfants : ils sont tous soucieux du niveau scolaire des enfants en français et également en japonais, certains travaillent avec eux en s'efforçant de comprendre le cursus dans lequel ils n'ont jamais été, d'autres recourent au soutien scolaire auprès d'un particulier spécialiste. Il y en a également, qui font les deux.

I-3-1-2. Immersion dans un cercle d'homosociabilité

J'ai effectué mes observations dans cette micro-communauté japonaise. Il existe plusieurs lieux de fréquentation et des groupes de sociabilité pour mener des observations, pourtant, le principal site était un groupe informel des migrantes japonaises, composé d'une trentaine de femmes, qui sont soit dans une union mixte, soit intra-japonaise. Tant que les migrants japonais ne sont pas nombreux, ils forment un groupe de sociabilité dense où elles s'échangent beaucoup d'informations. En effet, ces

[21] Les sujets concernant les revenus sont difficilement abordables, pourtant, on peut suggérer qu'il existe une compréhension commune que les employés sont plus favorisés que les autres sur le plan financier.

échanges d'informations s'avèrent importants, notamment pour ceux vivent leur première expérience migratoire. Contrairement aux migrants originaires d'un pays voisin européen qui partagent certains points communs sur la vie de tous les jours, les migrants japonais qui arrivent d'un pays éloigné de 10 000 km de distance font face à une multitude des coutumes et des modes de vie complètement inconnus qu'ils ne trouvent jamais dans le dictionnaire.

Par exemple, sur l'accès aux soins, ils sont surpris d'apprendre que le délai pour obtenir un rendez-vous chez un médecin spécialiste peut être très long, dans l'ordre des semaines, parfois des mois, alors qu'au Japon, sauf certains médecins dans des domaines très spécialisés, on peut venir le jour même pour une consultation sans prendre rendez-vous. Ils sont également surpris que les vaccins s'achètent en pharmacie sur l'ordonnance du médecin et que c'est les patients qui doivent s'en occuper eux-mêmes[22]. La notion du « médecin traitant » est aussi nouvelle pour eux. Il en va de même pour la question de sécurité, les nouveaux arrivants apprennent dès leur arrivée qu'il faut faire très attention lorsqu'ils partent en vacances ou même s'absentent de la maison pour une seule journée, en fermant bien tous les volets et mettant l'alarme s'ils en ont, car on a constaté plusieurs cambriolages dans X-city et ses environs ces dernières années. Également, il ne faut jamais laisser des sacs ou autres objets de valeur dans la voiture. En ce qui concerne la vie de tous les jours, il y a beaucoup de « petites choses » dont il faut s'approprier. Comment se fait-il que la facture d'électricité ou d'eau arrive avec une « estimation », non pas la consommation réelle ? Il faut également qu'ils commencent par apprendre comment se servir de certaines machines électroménagères, dont l'usage n'est pas tout à fait répandu au Japon. Pourquoi doit-on mettre du « sel » dans le lave-vaisselle, mais quel « sel » ? Le lave-vaisselle n'est pas un produit très commun au Japon, on fait la vaisselle encore principalement à la main. Même s'ils en utilisaient un au Japon, l'eau n'est pas dure là-bas, on n'a jamais à se préoccuper du calcaire. Il faut également s'habituer à limiter la consommation d'eau

[22] Au Japon, la collectivité s'occupe des vaccins obligatoires en envoyant des rappels et des bons de vaccins pour les personnes concernées. Une partie des vaccinations s'effectue à l'école.

chaude avec le ballon de chauffe-eau, car en général en France, il n'y a pas de système de production d'eau chaude instantanée comme au Japon, qui permet d'avoir de l'eau chaude autant que l'on veut, quand on veut. Outre ces informations pratiques, l'achat des produits asiatiques et la préparation des plats japonais avec des ingrédients locaux sont au centre d'attention pour elles. Il y a du *miso* dans cette boutique bio, mais pas de bon *tofu*, il faut aller dans un autre magasin bio, et pour le *konjac*, ici en France cela peut s'acheter dans le rayon diététique, mais pas toujours. Les informations circulent de bouche à oreille, elles s'improvisent, discutent et rediscutent, pour rendre la vie plus facile.

En formant ce micro cercle d'homosociabilité entre compatriotes, elles organisent souvent des rencontres autour du thé, laissant leurs enfants jouer ensemble. En réalité, l'apprentissage du japonais est l'un des objectifs majeurs de leurs réunions informelles. Les enfants japonais et franco-japonais parlent majoritairement japonais lorsqu'ils sont en bas âge par la présence maternelle, pourtant, au fur et à mesure que s'allonge leur durée de séjour, le français devient progressivement la langue dominante parmi eux, et lorsqu'ils deviennent adolescents, les mères japonaises réalisent soudainement qu'elles ne peuvent plus suivre les conversations de leurs enfants avec leurs copains, qui préfèrent parler français même entre Japonais ou Franco-japonais. Sur l'apprentissage de l'écriture, notamment celui des caractères chinois, *kanjis*, il faut être bien plus exigeants sur le plan quotidien, car les écoliers japonais en apprennent 1 026, seulement au niveau primaire. Cependant, la motivation et l'assiduité des enfants jeunes ne vont pas allant de soi, il faut un engagement constant et patient des parents. Sur ce sujet, une mère de famille dans l'union mixte m'a raconté avec rire et amertume :

> J'ai entendu dire que lorsqu'on vieillit et commence à oublier des choses, on ne se souvient plus que de sa langue maternelle. La deuxième langue qu'on a apprise sera vite oubliée, ainsi que les autres langues acquises. Ça veut dire que j'oublierai le français et l'anglais. Si les enfants ne peuvent pas parler japonais, je ne pourrai pas communiquer avec eux ! C'est pour ça que je tiens à leur enseigner le japonais, mais ce n'est pas toujours facile.

(Yumi, 47 ans, mère de famille mariée à un Français)

Dans cette micro-communauté japonaise, j'étais partout où il y avait des rencontres ou réunions, ou autres occasions. J'allais aux balades avec ces femmes, aux déjeuners organisés chez une d'entre elles, aux pique-niques, aux barbecues. Certaines femmes travaillent, certaines non, mais elles s'entraident lorsqu'elles peuvent, comme elles peuvent. Je gardais leurs enfants, j'accompagnais les nouvelles arrivantes lorsqu'elles avaient besoin d'une interprète, je passais des appels téléphoniques lorsque certaines se montraient réticentes à le faire (c'est toujours stressant de parler au téléphone dans une langue étrangère quand on n'y est pas habitué). Lorsqu'il y avait une stagiaire qui est arrivée du Japon, dans la CSM d'X-city, j'ai organisé son arrivée et le démarrage de son séjour avec les autres migrants japonais. J'écoutais leurs conversations, sur leur vie familiale et conjugale, parfois elles se plaignaient de leur belle famille, de leur conjoint, de leurs enfants qui ne parlaient plus en japonais, ou de leur membre de famille qui avait des problèmes au Japon. Comme c'était le cas parfois en entretien, certaines se sont effondrées en parlant sur leur propre famille. On constate toutes sortes de famille.

Mariées à un conjoint européen, certaines ont des membres de famille dans plusieurs endroits dans le monde. Leurs parents au Japon commencent à vieillir, il faut qu'on leur trouve une maison de retraite, mais la situation est compliquée, car la maison de retraite est non seulement mal vue notamment en province où la famille du fils aîné – particulièrement son épouse – est perçue comme la principale responsable du soin des parents âgés, mais aussi, elle coûte chère. Dans ces cas-là, il faut parler avec l'assistance sociale de la mairie du Japon en faisant bien attention au décalage horaire entre les deux pays. Certaines font appel à leur frères ou sœurs qui sont au Japon, mais ils ne sont pas forcément toujours disponibles ou fiables en raison de leur propre problème de santé ou autre. Et ces migrantes japonaises ne peuvent pas leur rendre visite au Japon facilement comme elles veulent, elles ont leur propre vie en France avec leur conjoint européen ou japonais et leurs enfants, et il y a évidemment les frais de voyage. Elles s'inquiètent à

l'autre bout du monde pour leurs parents qui vieillissent, avec leurs conjoints à côté qui ne partagent pas forcément toujours les mêmes préoccupations, car en étant Français ou migrants d'une autre nationalité, ils ont chacun leurs codes sociaux pour le soin des personnes âgées dans leur pays d'origine. Par conséquent, même s'ils sont très gentils et coopératifs – ils le sont en réalité – il est extrêmement difficile pour eux de comprendre pleinement tous les enjeux qui se présentent dans la société d'origine de leur épouse.

I-3-2. Choix du terrain « inattendu » et « improvisé »

J'ai réalisé des 4 années d'observation. En général, enquêter sur les pratiques familiales se présentent a priori un sujet de recherche difficile pour les sciences sociales, les chercheurs se heurtent souvent au mur de la maisonnée. Ils sont *outsider*, exclus du cercle familial. Il n'est pas évident de recueillir des données au sein d'un foyer, car de nombreux enjeux pratiques et éthiques – tels que le respect de la vie privée des enquêtés et l'impact de la présence de l'enquêteur dans leur domicile – émergent pour la réalisation d'une enquête. Or, dans le cas spécifique de ma recherche de terrain dans X-city, je n'ai pas eu de difficultés afin de collecter des données. Moi-même faisant partie de mes compatriotes et étant immergée complètement dans la vie d'X-city, j'ai pu collecter énormément de données à travers mes observations.

Pour autant, la réalisation de l'enquête n'a pas relevé de l'évidence. La complexité provient du fait que j'ai adopté une démarche de recherche « inhabituelle », « inversée » pour le choix du thème et des lieux d'observations et entretiens par rapport à la plupart des enquêtes qualitatives menées en thèse. En d'autres termes, ce choix du thème et les lieux d'observation et d'entretiens qui précèdent normalement la réalisation de l'enquête est venu *après* le premier entretien, j'avais déjà commencé ma recherche de terrain avant que je m'en aperçoive. Les étudiants s'inscrivent dans une école doctorale pour faire une thèse, car il y un sujet qui les intéresse, qui est soit la poursuite

des études en master, ou soit un autre thème qui a surgit à travers leur parcours universitaire ou leurs expériences personnelles. C'est aussi le cas pour la plupart de nos grands précurseurs, si l'on en site quelques-uns, Bronislaw Malinowski aux îles Trobriand (1922), Claude Lévi-Strauss (1955), les sociologues de l'Ecole de Chicago dans l'espace urbain des minorités aux Etats-Unis, Jared Diamond en Nouvelle-Guinée (1997), Philippe Bourgois à New York (1995). Sur les thèmes portant sur la société japonaise, Margaret Lock (1993) s'est intéressée aux pratiques médicales et perceptions de la ménopause au Japon, Glenda Roberts (Roberts 2016) à la carrière féminine dans le Japon contemporain, Tomomi Yamaguchi (2012) à la montée de l'ultra-conservatisme contre le féminisme en province, elles avaient toutes un thème préalablement réfléchi, même s'il n'était pas encore bien défini au départ tant que l'on les connaît aujourd'hui. Ils sont partis à la quête en ayant des idées ce qu'ils allaient faire plus tard.

Or, dans mon cas, lors de mon inscription à l'EHESS, je n'avais pas l'intention d'entreprendre un tel sujet de thèse, « les contraintes patriarcales dans la migration ». Comme j'ai présenté brièvement dans l'introduction de ce chapitre, ma formation initiale étant les sciences politiques, après avoir vécu quelques années d'expériences professionnelles au Japon, j'ai intégré la SOAS, School of Oriental and African Studies à l'Université de Londres où j'ai effectué un travail de recherches en MA Gender Studies sur la question du genre et de la maternité dans la société japonaise. Je projetais donc de réaliser une thèse qui serait la suite de ce travail, en effectuant une enquête de terrain au Japon. Cependant, étant « débutante » en matière des méthodologies qualitatives sur l'entretien, j'avais besoin de « m'entrainer » et m'approprier des techniques d'entretien. Ainsi, après avoir pris quelques cours de méthodologies à l'Université Aix-Marseille comme auditrice libre, je cherchais quelques enquêtés qui pourraient éventuellement m'aider à m'entrainer pour quelques « tests ». Et c'est alors que j'ai rencontré Masako, qui deviendrait mon enquêtée clé pour ma recherche de terrain. La rencontre avec elle a été un tournant décisif pour ma trajectoire du travail doctoral.

Masako est une migrante japonaise qui vivait dans X-city. Je l'ai rencontrée par l'intermédiaire d'une autre migrante japonaise qui s'y était également installée depuis longtemps. Lorsque je me suis rendue à X-city et on s'est rencontrées, je lui ai vaguement présenté mon sujet de recherche qui portait à l'époque sur la maternité et les pratiques du maternage dans la société japonaise, en lui expliquant que j'étais à la recherche d'un volontaire avec qui je pourrais effectuer un entretien enregistré, en prenant des notes. La recruter comme enquêtée n'était pas mon intention. Pourtant, celle-ci, qui a été elle-même inscrite une fois en thèse de doctorat en sociologie – elle ne l'a jamais terminé –, m'a gentiment proposé de réaliser un entretien avec elle-même. J'accepte avec reconnaissance. Je lui ai posé plein de questions sur son enfance, sa famille, sa vie de couple avec son conjoint et leurs enfants. Au bout de deux séances d'entretiens avec plus de quatre heures écoulées, j'ai su tout sur sa vie privée et familiale.

Sa vie de famille avec son conjoint et deux enfants n'était rien de ce que l'on pouvait imaginer par apparence. Cette femme de bac+6, femme au foyer et mariée à un chercheur japonais, issue d'une famille de classe supérieure avec le capital culturel élevé et apparemment très émancipée, était sous une forte domination masculine : elle témoignait ne pas avoir bien dormi pendant dix ans après la naissance de sa fille aînée pour s'occuper des enfants la nuit (le couple fait chambre à part). A chaque simple sortie, soit pour aller chez le coiffeur ou pour aller faire du sport, elle devait avoir une « autorisation » de son conjoint. Elle a abandonné sa carrière pour suivre son conjoint dans la migration en espérant de reprendre le travail un jour, pourtant, son projet n'a jamais vu le jour. En poursuivant l'entretien, elle avait des larmes aux yeux, j'ai été stupéfaite de savoir qu'une femme aussi émancipée pourrait vivre une telle contrainte dans la migration, surtout dans un pays développé comme la France. Elle était parfaitement trilingue, elle n'avait aucun problème pour démarrer une activité professionnelle en France. Et ses récits de vie racontés lors de mon premier entretien m'ont rappelé, d'une façon si soudaine, mes sentiments de dépaysement que j'ai éprouvés lorsque je fréquentais des migrantes/expatriées japonaises à Londres : malgré

le fait qu'elles étaient diplômées et qualifiées, presque toutes bilingues, elles étaient extrêmement prises dans la domesticité, impliquées fermement dans le « *intensive mothering* »[23]. Et je me suis également souvenue de quelques scènes que j'ai observées et écoutées à travers mes propres expériences antérieures qui m'ont marquée, comme je l'ai précédemment écrit dans le préambule, où j'ai éprouvé de fortes sensations de dépaysement.

Ainsi, après ces séquences d'entretien avec Masako, j'ai décidé de modifier le sujet de ma recherche et faire une enquête de terrain auprès des migrants/expatriés japonais en France afin d'examiner la présence d'éventuelles contraintes patriarcales dans la migration. Et puisque X-city se présentait un site d'interconnaissance des ressortissants japonais qui formait des groupes de sociabilités développés, il m'a semblé parfait d'y mener des observations.

I-4. Réflexivité autour du terrain

Si l'entretien avec Masako m'a permis de construire et concrétiser mon sujet de recherche et le site d'observation, une autre question s'est présentée concernant le positionnement et l'identité de l'enquêtrice sur le terrain. Ici, je présenterai quelques réflexions sur mon positionnement vis-à-vis du terrain, sans quoi l'analyse des données recueillies sur les pratiques familiales dans l'espace intime n'aurait pas été possible. En tant que doctorante « indigène » qui travaille sur sa propre société, un long travail de dénaturalisation et le repositionnement de soi a été indispensable afin d'observer, percevoir, analyser de ce que j'ai recueilli sur le terrain, car moi-même étais en partie impliquée et imprégnée de cet ordre genré de la société japonaise.

[23] L'« *intensive mothering* (maternage proximal) », désigne un ensemble de pratiques de maternage entreprises par les mères, qui consacrent énormément du temps et de l'énergie pour le soin de leurs enfants (Bianchi et al. 2012 ; Christopher 2012 ; Hays 1998). Dans le contexte japonais, les pratiques telles que le « co-dodo », l'allaitement exclusif et à long terme font également objet des recherches sur le maternage proximal (Shinada 2010 ; Tanaka 2004).

I-4-1. Mise en doute de la légitimité de la recherche

Comme je l'ai expliqué plus haut, en mobilisant les outils classiques de l'anthropologie – immersion dans le terrain pour une longue période complétée par des entretiens et observations auprès des autres enquêtés vivant dans de localités différentes – je n'ai pas eu énormément de difficultés afin de collecter des données. Le problème consistait en réalité dans le fait que j'avais du mal à percevoir les données comme de potentielles « données », en raison de mon positionnement proche avec des enquêtés, qui m'empêchait de réaliser certaines pratiques familiales. Bien que je sois géographiquement très éloignée de mon pays d'origine et effectue une recherche de terrain dans un pays étranger (en France), l'objectif de mon travail doctoral consistait avant tout à enquêter auprès de mes compatriotes qui partageaient la même langue, les codes sociaux, la culture, et les règles comportementales avec moi-même, ayant souvent des profils socio-économiques semblables aux miens, de la classe moyenne. A priori, ma recherche de terrain ne remplit pas les conditions classiques d'une enquête anthropologique au sens pur – la distanciation physique du pays d'origine et l'immersion totale sur le terrain, signalées par de nombreux chercheurs (Clifford 1988 ; Copans 2011 ; Stocking 1984). Mon terrain s'est plutôt avéré comme celui de « chez soi » (Campigotto et al. 2017 ; Ouattara 2004), l'endo-ethnographie (Augé 1989 ; de Sardan 2000), et je faisais partie de ces « *halfies* » (Abu-Lughod 1991), « *indigenous anthropologist* » (Peirano 1998), ou encore « *native anthropologist* » (Narayan 1993 ; Ohnuki-Tierney 1984), qui faisaient face à des enjeux distincts par rapport aux chercheurs ayant effectué un long voyage afin de mener une enquête, auprès de la population éloignée de la leur. Afin de pouvoir avoir un esprit critique sur les données recueillies, les anthropologues « indigènes » doivent impérativement parvenir à « exotiser » ce qui est familier pour avoir une autre appréhension du monde (Campigotto et al. 2017 : 9), qui demande un travail de dénaturalisation profond et une mise en question de l'univers auquel ils sont habitués.

Dans mon cas précis, dans la première phase de ma recherche de terrain, je n'arrivais pas à avoir un positionnement assez distant par rapport aux enquêtés. Leurs témoignages et des passages d'observations me paraissaient parfois tellement allant de soi que certaines pratiques comportementales et linguistiques m'échappaient inaperçues, bien qu'aujourd'hui je les considère comme des mines d'or. J'en gardais seulement une partie qui me semblait totalement atypique. En étant à la fois « ailleurs » et « chez moi » sur le terrain, même lors des séquences d'observation ou entretien où je détectais quelques étrangetés alarmantes dans les pratiques et normes familiales chez les enquêtés, je ne les ai pas systématiquement problématisées, elles ont été souvent laissées à l'écart.

En outre, mes remarques ont été souvent dissipées par le « conformisme » aux exigences des hiérarchies et normes de conduite basées sur les sexes (Ouattara 2004 : 5). En tant que japonaise et nouvelle arrivante dans X-city en début de mon terrain, je m'étais inconsciemment comporté « comme il faut » dans cette micro communauté nippone pour la meilleure intégration, et j'ai été tout de suite prise dans la toile d'homosociabilité et ségrégation genrée dans les sphères aussi publique que privée. Comme soulignent Fahim et Helmer, « les '*insiders*' ont plus de mal à se démêler des rôles attribués dans la société, tels que ceux basés sur l'âge, les sexes, la classe sociale, la profession, la religion, etc. » (Fahim et Helmer 1980 : 659). J'étais littéralement « *insider* », car même si je ne cachais jamais mon identité en tant que doctorante en sciences sociales, j'étais perçue d'abord en tant qu'une migrante japonaise dont la durée du séjour n'est pas limitée dans le temps, et apparemment bien intégrée à la communauté locale, De plus, il existe un autre contexte qui venait complexifier la situation : le réconfort trompeur. Il faut avouer que le fait d'« adhérer » – même inconsciemment – aux valeurs de la société d'origine était rassurant pour moi. Retrouver les hiérarchies et les normes traditionnelles auxquelles je m'étais habituées depuis mon enfance tout en étant sur un sol étranger loin de ma famille d'origine et des amis me procurait une certaine « zone de confort », même si je savais qu'elle était bien trompeuse, car je les remettais continuellement en cause tout au long de mes années passées – plus de dix ans en Europe.

Dans ce contexte, ayant à la fois le sentiment d'altérité et familiarité sur le terrain, parfois tiraillée entre les modes de vie et les valeurs différenciées, je me suis demandée très souvent si les pratiques les plus ordinaires observées chez les migrants japonais que j'ai constatées comme « alarmantes » et « patriarcales » étaient véritablement dignes à être traitées comme sujet de recherche en anthropologie. Leurs gestes, dires, habitudes, et propos ne seraient-ils pas de simples pratiques banales dans le quotidien qui ne mériteraient pas une attention anthropologique ? Il faut rappeler que l'on retrouve encore des « traces » du patriarcat dans presque tous les pays, même dans les sociétés les plus développées en matière de l'égalité femme-homme, y compris la France. Ne s'agit-il donc pas d'une simple question de variation où les migrants/expatriés issus d'un pays d'Extrême-Orient sont légèrement « retardés » en la matière ?

A cela s'ajoutait un contexte particulier qui aurait joué un rôle décisif sur ma posture hésitante sur la légitimité de la recherche. Il s'agit du désintérêt général qu'on peut qualifier comme « traditionnel » dans le milieu universitaire au Japon, accompagné d'une dévalorisation et marginalisation envers les travaux anthropologiques réalisés sur le Japon par les chercheurs japonais. Les recherches sur leur propre société ayant été longtemps exclues ou négligées par les anthropologues issus de l'archipel (Nakanishi 2003 ; Sasagawa 2012)[24], les travaux se sont centrés exclusivement sur les pays du tier-monde sauf quelques exceptions traitant des thèmes sur Okinawa ou la communauté des Aïnous dans Hokkaido, qui sont tous les deux des localités situées à l'extrémité du pays (Sasagawa 2012) ayant des cultures locales distinctes du Japon métropolitain. L'anthropologue Yuji Nakanishi témoigne sa gêne de déclarer que son terrain se trouve dans sa propre société, et il se souvient d'avoir été même sollicité à entreprendre une recherche de terrain à l'étranger par son directeur de thèse lorsqu'il était encore doctorant (Nakanishi 2003). Puisque l'anthropologie était, comme les autres domaines

[24] Par ailleurs, Kuwayama (1997) pointe que le fait que le système de production scientifique dans le domaine de l'anthropologie est « dominé » par trois grands pôles (le Royaume-Uni, les Etats-Unis, et la France), les chercheurs occidentaux dévalorisaient les travaux des « indigènes » sur leur propre société.

en sciences sociales[25], une discipline « importée » de l'Occident ayant été développée à travers l'histoire de l'impérialisme, la colonisation et la décolonisation, les chercheurs nippons qui se sont appropriés des paradigmes et pensées occidentaux ont suivi la même trajectoire que celle de leurs collègues européens et américains : ils étaient largement penchés sur les sociétés considérées « exotiques », dans des pays en Asie ou Afrique, tout en excluant leur propre pays comme objet de recherche. Ainsi, pour les chercheurs nippons, de leur côté, le Japon était largement au de-là de la portée de leurs centres d'intérêts qui ne méritait pas une attention académique. Dans un sens, issus d'un pays développé qui n'a jamais été colonisé par une puissance occidentale, ils ne se seraient jamais considérés qu'ils pouvaient être eux-mêmes « indigènes », dont la société pourrait être un éventuel « objet de recherche ». Ce regard porté sur l'anthropologie de « chez soi » marginalisée dans le pays n'aurait pas été sans rapport avec ma posture hésitante sur le sujet. Toutes ces pensées et impensées qui n'étaient pas forcément réfléchies sur la légitimité du sujet me mettaient mal à l'aise dans la période initiale de mon enquête de terrain.

I-4-2. Avantages de *native anthropologiste*

En repensant à la réticence que j'éprouvais envers mon propre thème de recherche, je réalise aujourd'hui que je n'avais qu'une compréhension partielle sur ma propre subjectivité et mon positionnement en tant que *native anthropologist*. Il est vrai que l'un des enjeux primordiaux pour les anthropologues du proche consiste à se distancier avec la population qu'ils étudient, pourtant, les chercheurs indigènes, « loin d'être complètement crédule et impuissant dans la situation d'enquête », peuvent déployer plusieurs tactiques en « s'adaptant suite au calcul des pour et des contre des positionnements qu'il peut assumer » (Campigotto et al. 2017 : 12).

[25] Je reviendrai plus en détail dans le chapitre suivant.

En effet, je disposais de nombreux avantages pour effectuer une fructueuse recherche de terrain. Premièrement, outre ma capacité linguistique de la langue japonaise de native qui me permettait de comprendre l'intégralité des échanges avec les enquêtés avec nuance sans faire appel à interprète, je pouvais m'appuyer sur ma maîtrise des codes comportementaux et relationnels pour la communication naturellement acquise dès le plus jeune âge. Ceci présente un atout considérable, car comme souligne Jean Lagane, « les Japonais attachent plus d'importance à un mode de communication implicite, non verbal et intuitif qu'à un échange explicite, verbal et rationnel d'informations » (Lagane 2008 : 6). Ainsi, dès la première rencontre avec les enquêtés, en me positionnant correctement dans des hiérarchies complexes dans un contexte donné et me comportant « comme il faut », je pouvais observer leurs pratiques dans les interactions les plus naturelles possibles. J'avais déjà la connaissance approfondie sur les valeurs culturelles et les symboles sur le fonctionnement d'intérieur des institutions sociales, qui m'a permis de saisir en profondeur le contexte social des comportements observés (Fahim et Halmer 1980).

Deuxièmement, il s'agit de mes connaissances tacites sur la société japonaise dont les non-Japonais n'auraient pu s'approprier du jour au lendemain sur la position sociale des enquêtés. La simple mention du nom de l'entreprise/institution qu'avait intégrée l'enquêté me suffisait afin de repérer son niveau de réussite scolaire et entrevoir sa potentielle projection de carrière. Même si, à première vue, quelques enquêtés semblaient avoir le statut et la même condition de vie sous la démarcation d'« expatrié », on observe une hétérogénéité importante selon les secteurs d'activité, telle que la temporalité et la fréquence d'une mission à l'étranger, le caractère et l'importance de cette mission sur la trajectoire professionnelle à long terme, les aides et indemnités financières accordées par l'employeur dans le pays d'accueil et au Japon, y compris les allocations scolarité, etc. Par exemple, tandis que globalement, ceux embauchés par une banque, une *sōgō shōsha*[26], ou par une firme dans le secteur

[26] Les *sōgō shōsha* (maison de commerce) sont de grandes entreprises japonaises de négoce qui servent d'intermédiaires dans les commerces internationaux.

d'énergie bénéficient des indemnités relativement privilégiées, les entreprises des autres secteurs tel que l'automobile, la télécommunication, le secteur pharmaceutique, ou la fonction publique sont moins généreuses, et la fréquence de missions et le statut attribué ne sont pas les mêmes. De plus, cette situation différenciée des enquêtés est encore complexifiée par une autre hiérarchisation qui se trouve au sein des mêmes secteurs d'activité : en fonction de l'appartenance des entreprises et le statut juridique – si elles font partie d'un des grands conglomérats *zaibatsu*[27], et/ou elles sont elles-mêmes une société-mère au lieu d'une filiale ou sous-filiale – le traitement de leurs expatriés et le regard social ne sont pas identiques, certains firmes occupent un statut social plus élevé que les autres. Mon origine et mon expérience précédente en tant que membre de famille d'expatrié m'ont permis de prendre connaissance de cette hiérarchie complexe et subtile sur la position sociale des enquêtés.

Il en va de même sur leur qualification. Il est vrai que les anciennes universités impériales et quelques grands établissements privés occupent une place importante dans l'enseignement supérieur du pays, pourtant, le classement des établissements n'est pas toujours catégorique, quelques variations et particularités se trouvent auprès des établissements renommés ou mal cotés. Il est possible qu'une faculté d'un établissement réjouit d'une grande réputation dans le public, tandis que les autres facultés de la même université sont placées au rang bien inférieur à celle-ci. Ce repérage des qualifications par établissement et des contextes particuliers du pays s'avère important pour savoir le statut socio-professionnel des enquêtés dans la société japonaise, car comme en France, le système de l'enseignement supérieur du pays se fonde sur une structure hautement hiérarchisée et méritocratique : les nouveaux diplômés d'une école prestigieuse seraient les mieux placés afin de décrocher une carrière dans une grande entreprise, où « l'emploi à vie » et « la promotion par l'ancienneté » – le tronc majeur du système des

[27] Les *zaibatsu*, les grands conglomérats japonais ont été officiellement démantelés par l'occupation américaine après la Seconde guerre mondiale, pourtant, ces groupes tels que Mitsubishi, Mitsui, Sumitomo occupent toujours une place importante dans l'économie japonaise.

ressources humaines à la japonaise (Abegglen 1958 ; Hamaguchi 2011 ; Vogel 1979) – sont plus ou moins assurés encore aujourd'hui[28].

Outre le classement complexe des établissements, il faut également prendre en compte des autres contextes particuliers dans le pays, par exemple une spécificité que l'on observe sur le débouché professionnel à la sortie d'une formation : la « répugnance » pour les diplômes élevés. Les nouveaux diplômés détenant une qualification au-delà de bac+4 – non seulement les docteurs[29] mais également les diplômés d'un master 2 – ne sont pas appréciés par les recruteurs sur le marché du travail, notamment dans les filières non-scientifiques, « il leur est demandé non pas tant de posséder déjà des connaissances théoriques et pratiques spécialisées dans des domaines spécifiques » (Yonezawa 2017 : 196). Il existe un système de recrutement particulier dans le pays, les entreprises/institutions embauchent unanimement les jeunes diplômés le premier avril de chaque année, soit au niveau baccalauréat, ou soit au niveau bac+4. En recrutant les jeunes diplômés qui pourraient « se vouer corps et âme à l'entreprise » (Bernier 2003 : 123) sur une sélection extrêmement compétitive effectuée une seule fois par an, les entreprises recrutent des profils « fidèles » sans les connaissances « extra et inutiles » qui pourraient éventuellement nuire à la culture et les pratiques spécifiques de l'entreprise. Et ce contexte particulier sur l'enseignement supérieur et la systémisation d'embauche peut nous donner certaines indications tacites sur quelques enquêtés « surdiplômés » qui n'ont pas suivi cette voie principale. S'ils n'ont pas choisi cette trajectoire dominante très largement répandue dans le pays et se sont lancés dans une formation au-delà de bac+4 tout en sachant qu'ils seraient défavorisés ultérieurement sur le marché de l'emploi et risqueraient de ne pas trouver d'organisme d'appartenance, qui est crucial dans la vie sociale au Japon[30], leur choix

[28] Il y a de moins en moins de firmes qui gardent ce système des ressources humaines notamment depuis la crise économique dans les années 1990. En réalité, plusieurs travaux pointent que la sécurité d'emploi n'était assurée que partiellement, soit à des salariés de grandes entreprises et aux cadres des PME (Bernier 2003, 1994 ; Kinebuchi 2015 ; Odaka 1984).

[29] Sur la précarisation des jeunes docteurs japonais, voir Mizuki (2007).

[30] En présentant dans son travail la théorie de « société verticale », devenu l'ouvrage de référence en anthropologie sociale sur la société japonaise, l'anthropologue Chie Nakane pointe l'importance de l'appartenance sociale pour les Japonais : dans le monde des affaires, l'identité individuelle est assimilée à celle de l'institution de rattachement, plutôt que le métier exercé (Nakane : 1967).

nous suggère qu'ils possèdent des valeurs et préférences « hors norme », différenciées par rapport à celles de la majorité de leurs compatriotes : ils mettent moins d'importance sur la sécurité d'emploi.

Ainsi, avec quelques exemples détaillés *supra*, j'avais en réalité énormément d'atouts sur le terrain pour entreprendre une enquête par distanciation. Pourtant, jusqu'à certain stade de mon terrain, je n'arrivais pas à effectuer un travail de « construction de soi » en tant que chercheuse native, tout en étant obstinée à l'idée de devoir mener une enquête comparable avec celles classiques et accompagnées de l'éloignement géographique et l'immersion totale.

I-4-3. Altérisation du « familier », familiarisation de « l'altérité »

La prise en conscience de mon positionnement en tant que chercheuse indigène et la reconstruction de ma subjectivité ne se sont pas effectuées du jour au lendemain. Le processus pour sortir de cette intériorité et trouver une bonne distance avec les enquêtés était plutôt long, progressif et ne s'est révélé jamais linéaire. Comment suis-je alors parvenue à redéfinir ma subjectivité et reconstituer mon objet d'étude ? La première réponse est bien simple : à travers de nombreux vécus sur le terrain. Les échanges et des années passées avec les enquêtés, notamment avec ceux dans le mariage international m'ont fait ouvrir les yeux sur certaines singularités dans les pratiques familiales en me signalant des réalités contrastées entre ceux dans l'union mixte et non-mixte. Les échanges avec eux m'ont progressivement permis à me placer sur le poste d'observation en tant qu'enquêtrice.

La deuxième réponse s'avère plus singulière. A force de multiplier des aller-tours au Japon en l'espace de quelques temps, de l'ordre de plusieurs années, curieusement, je me suis surprise de constater que ces aller-retours entre la France et le Japon ont provoqué le même effet. Au fur à mesure que mon terrain se prolonge en France et le quotidien dans mon pays natal s'éloigne de ma vie, le retour occasionnel au

Japon m'a fait comprendre que je n'avais plus le même regard porté sur ma propre société d'origine. Depuis un certain temps, je commençais éprouver un sentiment d'étrangeté face aux scènes sociales les plus banales dans la vie quotidienne dans la société japonaise, et ce regard d'extériorité est devenu un outil important afin de parvenir à repérer les données et ensuite les analyser. J'en veux pour preuve quelques anecdotes.

Lors d'un des séjours passés au Japon, en cherchant un distributeur de billets pour retirer de l'argent liquide – les transactions dématérialisées ne sont pas largement répandues dans le quotidien, la plupart des paiements s'effectuent encore en liquide dans le pays – je suis entrée dans une agence de banque. Il s'agissait d'une des trois « mégabanques » japonaises dont les agences se trouvaient partout dans le pays. Je m'approche de l'automate et retire quelques billets de yen, et me dirige vers la sortie. En passant à côté de plusieurs affiches de publicité des instruments financiers présentées sur le mur de l'agence, telles que sur l'épargne, l'investissement, les crédits immobiliers, etc., une de ces affiches a attiré mon attention. Je m'arrête. Il s'agit d'une publicité des conseils proposés aux clients, sur la transmission de patrimoine pour préparer à la succession des biens (figure 2).

En voyant l'affiche pendant quelques secondes sans réfléchir, j'ai eu une étrange impression. Sur la photo, on voit un homme d'âge mûr qui s'exprime avec confiance en compagnie des autres hommes plus jeunes, qui semblent écouter attentivement son discours. Aucune femme sur la scène, je constate que la transmission du capital est encore considérée comme un sujet masculin. Malgré la révision du Code civil adoptée déjà il y a plus de 70 ans – peu après la Seconde guerre mondiale – qui stipule l'égalité patrimoniale entre femme-homme, la publicité véhicule toujours l'image de la succession où la transmission des biens s'effectue de « père en fils ». En effet, quelques minutes de recherches menées sur le site officiel de la banque en question confirmeront mon impression : cette affiche fait partie d'une série de publicités télévisées sur la succession du capital, où le père, chef d'entreprise consulte sa banque pour bien transmettre son patrimoine à son fils, présent au milieu de la scène. Les deux

autres hommes sont ses collègues avec qui ce dernier échange des informations utiles sur l'investissement et l'épargne. Dans les autres clips vidéo télévisés également, les scènes se déroulent toujours autour des personnages principalement masculins qui semblent intéressés par l'investissement et transmission du capital.

Figure 2. Publicité sur la succession des biens

Source : Mizuhobank.

Pour autant, malgré cette représentation biaisée sur la succession du patrimoine, mon sentiment d'étrangeté ne provient pas du simple fait que je suis tombée sur une publicité genrée. Ma consternation venait plutôt de la prise de conscience sur mon propre ressenti, sur la transformation de ma posture sur le sujet. En un mot, je ne m'attendais pas à ce que je réagirais ainsi, sur une publicité si « ordinaire ». Il faut rappeler qu'il existe de nombreuses représentations clairement plus sexistes dans la société japonaise, non seulement dans les médias et les publicités, mais aussi dans les films et les feuilletons télévisés. Par rapport à ces représentations sexistes « plus problématiques » – certaines ont été farouchement mises en cause par les activistes et les chercheuses féministes, suivies par des débats médiatisés –, cette petite affiche était plutôt « normale » et même « inoffensive » aux yeux de la plupart des Japonais. Si celle-ci a attiré mon attention, c'est parce que me suis aperçue que j'étais devenue plus

sensible et consciencieuse aux « micro-traces » du patriarcat, à la perception genrée sur la structure sociale qui précède cette représentation, à laquelle je n'avais pas accordé l'attention.

En effet, ces « micro-traces » ou « micro-contraintes patriarcales » sont omniprésentes dans les scènes sociales les plus ordinaires dans le quotidien. En vivant dans le pays en tant que femme, on se rend compte facilement que les attitudes des individus se différencient en fonction du sexe de l'interlocuteur et que les femmes – notamment lorsqu'elles sont jeunes – ont plus de possibilité de subir un traitement irrespectueux à leur égard. Par exemple, lors d'un déplacement en transport en commun, face à une passagère femme, le chauffeur de bus/taxi/train ne lui parlerait peut-être pas d'un langage soutenu comme il l'aurait fait par rapport à un passager homme. Lorsqu'un couple se rend chez un concessionnaire pour acheter une voiture, le vendeur mettrait systématiquement le nom du mari sur les documents d'achat, même s'ils avaient l'intention d'acheter un véhicule au nom de la femme. Lorsqu'une scientifique japonaise effectue l'enregistrement pour un vol international dans un aéroport japonais – ceci est un fait qui s'est réellement produit [31] – l'agent d'accueil au sol lui redemanderait et vérifierait si son titre de civilité de « *Dr.* » préalablement enregistré par la voyageuse elle-même ne serait pas une erreur de sa part, au lieu du simple « *Mrs.* ». Au fur à mesure que le temps passait sur le terrain en France, j'ai réalisé qu'une certaine conscience a pris corps vis-à-vis de ces « micro-traces » du patriarcat. Puisqu'elles étaient si subtiles, frivoles, et semblaient « inoffensives » en apparence, j'avais complètement ignoré leur rigueur en les considérant comme allant de soi, comme si elles faisaient partie des autres coutumes culturelles dans la société japonaise, telles que l'utilisation des baguettes au repas, l'inclination de tête comme forme de salutation, etc.

Il existe une autre anecdote qui m'a non seulement ouvert les yeux sur la présence de certaines « micro-traces » du patriarcat, mais cette fois, qui m'a permis de

[31] Cet incident a fait l'actualité au Japon dans le média en 2019. https://gendai.ismedia.jp/articles/-/65490 (dernière consultation en mai 2021)

réaliser la transformation de mes propres points de repère. Un jour, au lendemain du retour en France suite à un court séjour au Japon, je suis allée faire les courses dans un supermarché près de chez moi. En voyant du monde attendant devant les caisses, je me suis dirigée vers une des caisses où il semblait y avoir le moins de monde qui faisaient la queue. Une conduite tout à fait logique et ordinaire, qui ne nécessite pas d'autres explication. Cependant, mon propre réflexe de « faire la queue pour le fil d'attente le moins long » m'a interpellée : en effet, je n'aurais pas choisi cette queue si j'étais au Japon.

Lorsque j'habitais encore au Japon et faisais les courses jusqu'à il y a une dizaine d'années, notamment quand j'étais pressée, je choisissais systématiquement une caisse où il y avait le plus d'hommes dans le fil d'attente. Par mes expériences personnelles, je savais que la plupart d'entre eux venaient faire leurs propres courses pour eux seuls, pour s'acheter des plats préparés, des boissons, quelques snacks, etc., mais pas pour faire les courses pour toute la famille, car assumer les tâches domestiques constitue encore un domaine largement féminin. Puisqu'ils venaient s'acheter des produits uniquement pour eux-mêmes, seuls, ils mettaient moins de temps à passer à la caisse. Le fait de repérer et choisir une queue occupée par le plus grand nombre d'hommes me permettait ainsi de passer rapidement à la caisse de paiement. Bien que mes expériences personnelles ne soient pas représentatives de la totalité du quotidien de tous les Japonais, le degré limité de l'implication des hommes dans les tâches reproductives et la fréquence des faits observés au cours des décennies passées dans le pays laisse imaginer que ceci reflète une certaine réalité, relativement répandue dans la société. Dans ce sens, on peut dire que j'adoptais une conduite tout à fait logique, et j'ai soudainement réalisé que je me comportais inconsciemment conformément à la réalité genrée dans la société japonaise.

Ces deux anecdotes que j'ai vécu pendant ma recherche de terrain montrent une certaine transformation de mes valeurs et perceptions du monde. Le va-et-vient entre la France et le Japon et les expériences sur le terrain à travers les échanges avec les enquêtés m'a amenée progressivement à faire naître une autre « moi », qui commence

d'autant plus à mettre en question les pratiques les plus banales de la société d'origine. Je ne suis plus la même personne que celle qui a démarré une recherche doctorale en 2014, mais plutôt, exactement comme certains migrants primo-arrivants installés dans le pays d'accueil qui ne restent plus les mêmes comme ils l'étaient avant leur émigration, j'aurais dû m'approprier de nouvelles habitudes et valeurs, qui étaient auparavant une pure et simple altérité pour moi. Au fil des années passées sur le terrain, sans me rendre compte, certaines de mes habitudes « d'avant » les plus familières étaient devenues « étranges ». Je m'aperçois aujourd'hui que l'altérité a changé de camp, en inversant les places d'« ici » et « ailleurs ».

Conclusion

Ce chapitre a été consacré pour expliquer les méthodologies d'enquête auxquelles je me suis appuyée pendant la recherche de terrain. Premièrement, il s'agit des entretiens individuels qui ont été réalisés par de nombreux canaux de recrutement. Deuxièmement, j'ai montré la façon dont j'ai effectué des observations participantes dans la ville que j'appelle « X-city », où se trouve une micro communauté japonaise. Ce choix de terrain et la détermination même du sujet de recherche ont été le fruit du hasard : j'ai décidé de travailler sur les contraintes patriarcales dans la migration après avoir effectué un entretien qui était censé être un « test » et « entrainement » pour m'approprier des techniques d'entretiens. Cette rencontre avec une migrante japonaise a été un tournant décisif dans ma trajectoire de recherche, qui a mis en lumière le dépaysement que j'avais observé à travers mes propres expériences migratoires. Pourtant, aussi fructueuse soit-elle dans la collecte des données, la réalisation de l'enquête n'a pas été facile, notamment en raison des enjeux liés à mon propre positionnement vis-à-vis de la communauté que j'étudie. Un long travail de dénaturalisation et décentrement a été nécessaire pour analyser ma propre société en tant que chercheuse « indigène ».

Chapitre II. Métamorphoses et continuités dans la famille japonaise, au prisme du genre

Introduction

> Les pensions doivent être une récompense pour les mères qui ont eu beaucoup d'enfants. Il est vraiment incroyable que l'argent du contribuable aille à toutes ces femmes célibataires sans enfants, qui vieillissent égoïstement en chantant les louanges de leur liberté.
>
> L'ancien Premier ministre Yoshirō Mori, juin 2003[32].

> Les femmes de 15 à 50 ans sont à l'âge de procréation. Le nombre de « machine à faire des bébés » est déjà déterminé. Chacune doit faire des efforts.
>
> Le ministre de la Santé, du Travail et des Affaires sociales, Hakuo Yanagisawa, janvier 2007[33].

Un jour d'automne peu après mon inscription au doctorat. Je me rends à Paris pour assister à des communications sur les études asiatiques. Il s'agit d'un congrès d'une grande envergure rassemblant tous les sujets sur l'Asie, où un grand nombre de séances étaient programmées pour des thèmes très variés. Je prends place dans un atelier dont le sujet portait sur l'émancipation des femmes dans le Japon contemporain. La

[32] *Courrier international*, le 11 février 2005. https://www.courrierinternational.com/chronique/2005/02/10/les-japonaises-commencent-a-savoir-dire-non Tarō Asō, un autre ancien ministre présente un avis similaire. Le monde, le 8 décembre 2014. https://www.lemonde.fr/japon/article/2014/12/08/au-japon-un-ministre-critique-pour-des-propos-sur-les-femmes-qui-ne-veulent-pas-d-enfant_4536248_1492975.html (dernière consultation en mai 2021)

[33] *AFP News*, le 29 janvier 2007. https://www.afpbb.com/articles/-/2174092 (dernière consultation en mai 2021)

langue de travail était officiellement le français, pourtant, quelques intervenants présentaient leur recherche en anglais. La présentation d'une anthropologue américaine basée au Japon depuis de longues années était fort intéressante, portant sur des difficultés de l'articulation travail-famille auprès de jeunes générations dans l'agglomération de Tokyo. La communication terminée, la parole a été donnée au public pour des échanges avec l'intervenante. Une chercheuse japonaise assise à côté de moi – politologue accomplie qui était venue en France pour une courte durée – a pris la parole en anglais : « Vous disiez que vos enquêtés avaient tant de difficultés pour la réconciliation travail-famille. Je me demande pourquoi. Ne mettaient-ils pas leurs enfants à la crèche ? »

La spontanéité de sa question m'a surprise : comment est-il possible de poser une question si « naïve » ? Ma réaction a été un étonnement total, sans aucun jugement et critique à l'époque envers la chercheuse. Comment une doctorante qui venait de démarrer son cursus aurait-elle pu avoir un avis désapprobateur à l'égard d'une question exprimée par une politologue confirmée ? Mon interrogation sur le motif de sa question venait d'un fait bien simple : je croyais que la situation des difficultés que rencontrent les jeunes générations était largement connue, au moins parmi ceux qui résident au Japon, car un grand nombre de ces obstacles – que ce soit la précarité des mères célibataires ou la pénurie de mode de garde d'enfant, sans parler des harcèlements sexuels ou « *mata-hara* » sur les lieux de travail[34] – étaient largement médiatisés, en attirant l'attention particulière des chercheurs dans le domaine des sciences sociales. En un mot, les politiques familiales mises en place par les autorités publiques ne se répondaient déjà plus compatibles avec le contexte actuel de la présence accrue des femmes sur le marché de l'emploi, et il me semblait que cette problématique était claire aux yeux des chercheurs en sciences sociales.

En effet, en termes de garde d'enfant, seul le fait d'avoir une place dans à la crèche ne suffit jamais pour la conciliation travail-famille, même si ce côté « basique »

[34] Le « *mata-hara* » est une forme de harcèlement contre les femmes enceintes ou ayant de jeunes enfants. Je détaillerai plus tard dans ce chapitre.

est pourtant bien crucial. Comme nous montrerons plus tard dans ce chapitre, les modes de garde sont extrêmement limités dans le pays, particulièrement dans des grandes villes, plus de 60 % des femmes démissionnent lors de l'arrivée de leur premier enfant. De plus, au fur à mesure que le temps passe, les jeunes couples (surtout les femmes) doivent faire face à de nouveaux obstacles apparaissant l'un après l'autre sur la scène. Tandis que la crèche garde les enfants en bas âge toute la journée – ce qui facilite la vie professionnelle des parents –, l'école obligatoire débutant à l'âge de 6 ans (niveau CP) ne les garde pas après les cours qui finissent nettement plus tôt dans la journée qu'en France[35]. L'Etat ne fournissant généralement ni garderie ou ni centre aéré à partir du CM1 – il y a même une liste d'attente pour la garderie après l'école – les enfants rentrent seuls et sont laissés seuls en attendant leurs parents qui rentrent le soir à la maison, sans parler des vacances où ceux-ci sont absents toute la journée[36]. D'autres modes de garde tels que le babysitting ne sont pas répandus et accessibles (Roberts 2016). Ainsi, de nombreux parents parlent du « mur du CP », ou « mur du CM1 »[37], où les mères sont successivement amenées à réfléchir si le travail est un bon choix pour leurs enfants qui sont laissés seuls se débrouiller.

Ici s'ajoutent des pratiques d'emploi peu favorables à la vie de famille au Japon. Les heures supplémentaires avec peu de congés font partie du quotidien, qui ne permettent pas les travailleurs à rentrer à la maison pour s'occuper de la famille. La situation professionnelle des femmes est particulièrement difficile : même si les femmes réussissent à revenir sur le marché du travail après une période d'arrêt due à la charge des enfants, elles font face à un déclassement social en se retrouvant souvent dans un travail précaire en raison du marché de l'emploi conservateur et rigide. Une de mes connaissances – une japonaise vivant en Europe depuis de très longues années –

[35] Les cours des niveaux CP, CE1, CE2 finissent souvent en début d'après-midi selon les programmes.
[36] Il est difficile pour les parents de prendre des congés payés correspondant aux vacances scolaires de leurs enfants. D'après un sondage réalisé en 2018, la moyenne du nombre de jours de congés payés était de 10 jours, soit seulement 50 % de ce qui est attribué aux travailleurs (*Nihon Keizai Shinbun* le 10 décembre 2018, https://www.nikkei.com/article/DGXMZO38734770Q8A211C1000000/ (dernière consultation en mai 2021)
[37] Ce sont des thèmes récurrents que l'on trouve dans la presse japonaise, notamment dans des articles des journaux ou magazines.

racontait avec ironie que le Japon est le seul pays parmi d'autres nations développées où on voit des couples composés d'un homme cadre supérieur et d'une femme caissière, même si ces deux détiennent exactement le même diplôme[38]. Et comme je détaillerai dans les pages suivantes, elles sont souvent victimes de plusieurs types de harcèlement sur le lieu de travail. Pourtant, l'un des véritables obstacles se présente lors d'une mutation du conjoint. La gestion des ressources humaines dans le pays se pose sur le modèle de « l'emploi à vie » et le recrutement s'effectue sur le principe « d'adhésion », pas sur « la compétence et poste de travail », et « la rationalisation du travail est fondée sur la formation et la mobilité interne » (Thomann 2005 : 16)[39]. Les employés sont donc censés multiplier des missions d'un endroit à un autre, qui rend difficile la continuation ou la reprise du travail de leur épouse. Ainsi, le travail féminin se présente aujourd'hui comme un gigantesque « plafond de verre », avec des particularités bien spécifiques au marché de l'emploi japonais.

En prenant compte de ces contextes particuliers sur ce thème du travail féminin et la garde d'enfant que l'intervenante américaine décrira ultérieurement « *happō fusagari* 八方塞がり (*every door is shut*) » dans son ouvrage (Roberts 2016 : 48), la simple remarque de la politologue m'a intriguée. Sa question était comme si le fait d'avoir une place à la crèche fonctionnait comme une « baguette magique » qui ferait miraculeusement disparaître toutes les barrières que font face les jeunes couples souhaitant fonder une famille avec des enfants. Ce petit épisode bien ordinaire cristallise en fait « l'extraordinaire persistance » du sujet sur les problématiques liés à la famille japonaise, qui n'a guère transformé dans le temps. Comme font remarquer plusieurs travaux, nous ne constatons peu de changements sur ces problèmes (Roberts 2016 ; Schoppa 2010). L'incompréhension de la politologue en la matière – qui est pourtant spécialiste des enjeux sociaux – montre à quel point les élites de la classe dominante, les

[38] Ueno (2009) souligne également la différence de classe socio-économique au sein des couples mariés, entre le conjoint avec un revenu élevé et la femme occupant un travail précaire, dû à l'interruption de carrière de cette dernière.

[39] Sur les particularités de la gestion des ressources humaines au Japon, voir le site de La Chambre de commerce et d'industrie française du Japon. https://www.ccifj.or.jp/emploi-et-formation/espace-candidats/travailler-au-japon.html (dernière consultation en mai 2021) La revue *Mouvement Social* (2005/1) publie également un numéro spécial consacré à l'emploi et le travail féminin au Japon.

responsables politiques se sont tenus à l'écart de ces problématiques « des femmes et des enfants », en ne s'intéressant pas à la vie réelle des jeunes générations. Ce sujet des métamorphoses de la famille japonaise, ou plutôt l'incapacité de s'adapter à la réalité a été négligé pendant longtemps. Cet « oubli » est d'autant plus surprenant si l'on prend compte du fait que la crise démographique actuelle provoquée par ces changements est un des rares phénomènes bien prévisibles : les études sur la population, a priori, permettent d'établir des estimations plus ou moins correctes et fiables pour l'avenir, bien avant que les problèmes se concrétisent.

Ce chapitre propose de faire un bref survol du contexte propre à la société japonaise, en matière de la famille et le travail féminin, notamment en lien avec la question du genre, afin de mieux comprendre les « contraintes patriarcales » dans la migration japonaise (Hondagneu-Sotelo 1992). Nous nous sommes appuyés sur divers travaux relatifs à la fois aux études de la population et à la sociologie de famille japonaise tout en mettant l'accent sur les aspects liés aux rapports sociaux de sexe. L'objectif de ce troisième chapitre est de présenter les champs de recherche et les contextes socioculturels bien spécifiques, à la fois à la société japonaise et les Japonais sortant du Japon en tant que migrants/expatriés. En effet, les enjeux sociaux liés à la famille et le genre dans le pays, qui sont donc des conditions d'émigration qui précèdent la migration présentent des traits peu communs avec les autres pays développés, notamment avec la France. Par exemple, le système équivalent du PACS ou le mariage homosexuel n'existent pas dans le pays, aucun cadre juridique n'est envisagé pour le moment. L'adoption reste une pratique très rare en dehors des liens sanguins, et l'autorité parentale partagée n'est pas admise dans le cadre juridique. Les thèmes de recherches abordés par les chercheurs nippons en anthropologie de la parenté reflètent cette réalité : contrairement à la France, rares sont des travaux qui traitent des sujets tels que les familles recomposées (Martial 2003 ; Théry et Desplechin 2001), les pluriparentalités (Cadolle 2007 ; Martial 2018), l'adoption (Fine 1998 ; Ouellette 1995), ou le mariage de même sexe (Banens 2010 ; Théry, 2016).

Dans un premier temps, nous proposerons établir un bref état des lieux sur la situation démographique du Japon notamment sur le vieillissement accéléré de la population. L'estimation du futur est dramatique : comme nous allons voir en détails, le pays perdra un tiers de sa population d'ici 50 ans. Et cette régression spectaculaire est étroitement lié au deuxième point que nous allons aborder dans la section suivante : le mariage tardif et l'augmentation du célibat, facteurs principaux de la dénatalité. Après avoir examiné les motifs de la diminution de mariage, dans un troisième temps, nous évoquerons la montée du travail féminin et les enjeux liés à cette présence accrue des femmes sur le marché du travail, tout en mettant l'accent sur les difficultés que rencontrent les femmes japonaises. Pour conclure, ce chapitre montrera que les métamorphoses que connaît le pays n'impliquent pas forcément de transformations de mœurs et mentalité relatifs aux questions de la famille.

II-1 Vieillissement de la population

II-1-1 Rétrécissement du pays

Troisième économique mondiale, le Japon fait face aujourd'hui à divers bouleversements sociaux en matière de la famille. Le premier facteur est avant tout démographique, marqué par une nette décroissance et un vieillissement accéléré de la population. Après avoir atteint son apogée en 2010 avec 128 millions d'habitants (Statistics Bureau [Japon] 2021b), la population nippone ne cesse de diminuer, voire se rétrécir de façon drastique[40]. Cela est un phénomène sans précédent qui se produit pour la première fois dans son histoire contemporaine. D'après les statistiques officiels de National Institute of Population and Social Security Research (IPSS), le pays perdra un

[40] Nombreux sont les travaux qui pointent le déclin démographique du pays et ses impacts sur la société japonaise (Campbell 2014 ; Kumagai 2019 ; Véron 2008).

tiers de sa population d'ici moins de 50 ans, soit de 127 millions à l'heure actuelle à 88 millions en 2065 (figure 3) (IPSS 2017a).

Figure 3. Projection de population à l'horizon 2065

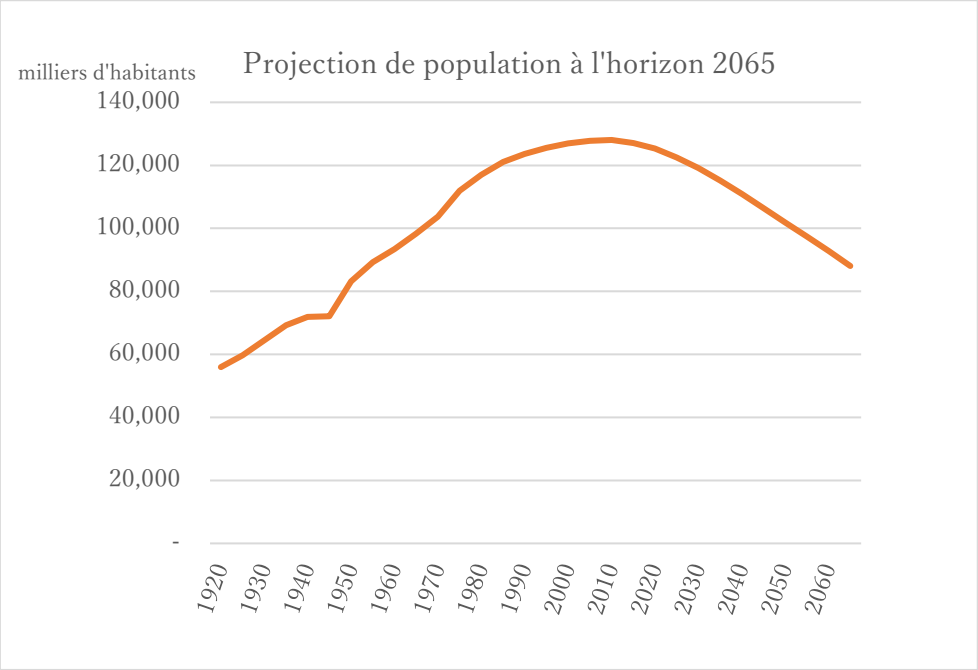

Source : figure réalisée à partir de l'enquête de l'IPSS (2017b). « Latest Demographic Statistics 2017 ».

Etant donné que le taux de natalité reste stablement faible (1,42 enfants par femme en 2018), bien inférieur au seuil de renouvellement de la population[41], et que le nombre des femmes en âge de procréation ne cesse de diminuer, on voit très visiblement l'augmentation des personnes âgées dans la société. Aujourd'hui déjà, le nombre des personnes de plus de 65 ans représente plus qu'un quart de la population (28, 1% en 2018)[42]. En prenant compte de la diminution du nombre de naissances et l'allongement de l'espérance de vie (87,5 ans pour les femmes et 81, 4 ans pour les hommes en 2020)[43], le vieillissement de l'archipel semble s'imposer à long terme. La proportion des personnes âgée s'élèvera alors à 38,4% en 2065, où la population active ne

[41] Ministry of Health, Labour and Welfare [Japon] (2019).
[42] Ministry of Internal Affairs and Communications [Japon] (2018).
[43] Statistics Bureau [Japon] (2021b).

représentera que la moitié des habitants (IPSS 2017a). Le pays n'est plus en mesure d'assurer le renouvellement de sa population.

Quel est l'avenir du Japon face à cet enjeu ? Une telle chute démographique entraînerait de sévères répercussions sur la vie des Japonais. La progression de décroissance est telle que le pays devra confronter dans les années à venir la pénurie de main d'œuvre, l'augmentation des dépenses médicales, ainsi que la hausse de la retraite des personnes âgées. En 2017, un petit livre de poche sorti au Japon a été immédiatement devenu le best-seller au cours de la deuxième moitié de l'année. Vendu plus de 430 000 exemplaires, ce livre intitulé « *Mirai no Nenpyō* 未来の年表 (Chronologie du futur) » rédigé par un journaliste-chercheur Masashi Kawai, décrit en détail avec des exemples bien concrets, à quoi ressemblerait la société japonaise à l'avenir proche (Kawai 2017)[44]. En s'appuyant sur les statistiques officiels d'IPSS, il présente un survol de l'avenir du pays dans l'ordre chronologique : en 2020, une femme sur deux sera âgée de plus de 50 ans ; en 2021, un grand nombre d'actifs démissionnent pour s'occuper de leurs parents âgés ; en 2024, un tiers de la population sera âgés de plus de 65 ans ; en 2033, un logement sur trois sera inhabité ; en 2035, une « nation célibataire » verra le jour où un tiers des hommes ne se marient jamais dans la vie ; en 2039, il y aura un manque de crématorium dans tout le pays ; en 2040, la moitié de communes feront face à la disparition.

Au cours de son histoire contemporaine, le Japon a connu deux vagues importantes de baisse de natalité importantes qui ont précédé la crise démographique d'aujourd'hui. La première vague arrive au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, où le pays était encore très jeune. Les enfants de moins de 15 ans représentait à cette époque plus d'un tiers de sa population, soit 35,4 % sur la totalité (Cabinet Office [Japon] : 2020). En 1949, le taux de natalité était 4,32 enfants par femme avec environs 2,7 millions de bébés nés (Cabinet Office [Japon] : 2019). Après le baby-boom survenu entre 1947-1949, la natalité a commencé à baisser et s'est stabilisée autour de 2,1

[44] L'auteur a publié également la suite de ce premier livre, « *Mirai no Nenpyō II* 未来の年表 2 (Chronologie du futur 2) » en 2018.

enfants par femme dans la première moitié des années 1970 (Cabinet Office [Japon] : 2019), ce qui amène une nouvelle composition familiale : la famille se structure depuis autour de deux enfants dont le père travaille et la mère reste femme au foyer. D'après la sociologue Emiko Ochiai, cette nucléarisation de famille et la « révolution des deux enfants » a provoqué une normalisation et une standardisation du modèle familial : appelée comme « famille moderne », la cellule familiale idéale doit être composée d'un couple avec deux ou trois enfants (Ochiai 2004 : 57).

Suite à la standardisation du modèle familial, on observe une deuxième vague de baisse de naissances qui commence en 1975. Avec 1,91 enfants nés par femme en moyenne, le taux de natalité est passé en dessous du seuil de 2 pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Face à la diminution du nombre de naissances, l'autorité japonaise a multiplié en vain les politiques natalistes afin de redynamiser le pays. Une série de dispositions, telle que la mise en place de congé parental et congé pour enfant malade, crèches publiques et privées, services médicaux pour enfants en bas âge et femmes enceintes a été créée progressivement par le gouvernement et intensifiée au fils du temps. Par exemple, dans de nombreuses communes, les frais médicaux sont devenus gratuits pour les enfants qui sont en âge scolaire obligatoire (jusqu'au collège). Pourtant, malgré le fait que la deuxième génération du baby-boom nés dans la première moitié des années 1970 formait une masse importante dans la population grâce à laquelle le gouvernement souhaitait avoir l'augmentation du nombre de naissance à la fin du siècle, le taux de natalité ne s'est pas rétablie comme il s'espérait. En 2005, le taux de natalité était de 1,26 enfants par femme. Avec une légère reprise (1,42 % en 2018), cette tendance continue à persister jusqu'aujourd'hui.

II-1-2. Absence de la politique d'immigration

Le vieillissement de la population est par définition, « l'augmentation de la proportion de personnes âgées dans une population, en raison de la diminution de la

fécondité et de la mortalité »[45]. Les raisons de ce phénomène varient d'un pays à un autre, et ceci n'est pas un fait nouveau et plutôt un phénomène « universel » pour la plupart des pays développés, où l'allongement de l'espérance de vie s'accompagne avec la baisse du taux de natalité, qui se stabilise globalement entre 1 et 2. Seuls l'Israël, le Mexique, et la Turquie dépassent le seuil de 2 enfants par femme parmi les pays membres de l'OCDE[46]. Pourtant, si le Japon fait figure d'exception, c'est que cette « crise silencieuse » qui risquerait de mettre le pays en péril n'a pas remis en question la politique démographique nationale. Deux grands axes de mesures politiques permettent de comprendre l'enjeu.

Premièrement, les autorités ne font pas appel à l'immigration afin d'assurer le renouvellement et sont par ailleurs plus que réticents en matière d'immigration (Hammouche, Le Bail, et Mori 2013 ; Yamada 2019)[47]. Bien qu'un grand nombre de Chinois et Coréens y vivent, – conséquence de la colonisation avant la seconde Guerre Mondiale[48]– mais aussi des Brésiliens d'origine japonaise qui sont de retour[49], le Japon est avant tout marqué par une forte homogénéité ethnique. Par exemple, la part des personnes nées à l'étranger dans la population totale s'est élevé à 1 % en 2016[50], un chiffre extrêmement faible parmi les pays de l'OCDE[51]. On dénombre également peu de réfugiés par rapport aux autres nations, soit 81 par an pour 10 375 demandes d'asile (en

[45] INED. https://www.ined.fr/fr/lexique/vieillissement-demographique/ (dernière consultation en mai 2021)
[46] OCDE (2021b). « Taux de fécondité (indicateur) ».
[47] En rassemblant plusieurs articles, le numéro spécial du *hommes & migrations* (N°1302, 2013) présente un dossier complet sur l'immigration japonaise.
[48] Nombreux Chinois et Coréens se sont installés au Japon avant ou pendant la Seconde Guerre mondiale. Leurs descendants, appelés *Zainichi* 在日, dont la signification littérale et « être au Japon », forment d'importantes communautés dans le pays. Ils détiennent un titre de séjour permanent spécial. En 2020, ils sont 309 282 sur le sol japonais. Portal Site of Official Statistics of Japan (2020).
[49] Depuis la Restauration de Meiji en 1868, un grand nombre de ressortissants japonais auraient quitté le pays en s'installant notamment en Amérique latine. Il existe une grande communauté japonaise au Brésil, qui compte plus de 1 600 000 personnes (Center for Japanese-Brazilian Studies). Parmi ces personnes japonaises appelées « *nikkeijin* 日系人», littéralement « d'origine japonaise », nombreux ont regagné le Japon après 1990, suite à la réforme de la loi sur l'immigration accordant un statut privilégié pour les descendants de migrants japonais. Pour les détails voir Higuchi et Inaba (2013).
[50] Le chiffre comporte également ceux qui ont la nationalité japonaise, nées à l'étranger. IPSS (2017).
[51] Mis à part le Mexique, c'est le taux le plus faible parmi les pays recensés. Le taux de la France était 12 % (OCDE 2021a).

2019)[52], tandis que la France a accueilli 33 330 réfugiés pour 123 625 demandes (Ministère de l'Intérieur 2021).

Quant à la politique migratoire qui n'existe pas « officiellement » dans le pays[53], la part des personnes venant d'un autre pays reste relativement faible par rapport aux autres pays développés. Comme caractérisé par le faible taux de l'attribution de l'asile (moins de 1 %), les autorités mènent une politique extrêmement restrictive en la matière (Suzuki 2013). Malgré la présence de résidents d'origine étrangère aux différents statuts, le gouvernement se montre hésitant à l'emploi du terme « *imin* 移民 (migrant) », et essaie de ne jamais s'en servir dans les discours officiels[54]. Cette absence de politique d'immigration au niveau nationale présente un net contraste avec des dispositions concrètes prises par les communes au niveau local, en fonction du nombre des personnes d'origine étrangère (Takahata 2015). Yamada décrit une forte volonté de la part du gouvernement de faire une distinction entre « les profils internationaux hautement qualifiés » et « la main d'œuvre non qualifiée », avec laquelle le gouvernement maintient une politique d'exclure ces derniers du pays (Yamada 2019). Cette posture « anti-migrants » s'observe manifestement dans de nombreuses communications publiques. Par exemple, dans un plan de stratégie présenté par le Bureau du Cabinet en 2018, l'autorité évoque explicitement la nécessité d'organiser des débats sur l'accueil de travailleurs étrangers, à cause de la pénurie de main d'œuvre. Pourtant, dans cette même communication, elle rappelle sa volonté de faire une distinction entre l'immigration et l'accueil des travailleurs étrangers, en mentionnant le besoin d'éviter « la confusion avec la politique d'immigration »[55]. Le gouvernement semble se tenir à l'idée d'une nation homogène, en instaurant de différents types de catégorisation pour les non-Japonais, tel que « les profils internationaux qualifiés » et

[52] Immigration Services Agency of Japan, Communiqué de presse du 27 mars 2020.
[53] Pour plus de détails, voir Yamada 2019.
[54] Lee et le Bail (2018) décrivent la vulnérabilisation des épouses étrangères due à l'absence de politique d'immigration.
[55] Cabinet Office [Japon] (2018). « Growth Strategy 2017 ». Dans une autre publication, le gouvernement précise qu'il ne s'agit pas de politique d'immigration : « the government will focus on the areas that really need foreign human resources and create a new status of residence to expand the acceptance of foreign human resources, with the understanding that such actions are not an immigration policy ». Cabinet Office [Japon] (2018), « Basic Policy on Economic and Fiscal Management Reform 2018 ».

« la main d'œuvre non qualifiée ou peu qualifiée » : ces derniers, souvent accueillis sous le statut de stagiaire et n'ayant pas le droit d'amener leur famille au Japon, sont censés quitter le pays après une courte durée de séjour. Ainsi, face à une crise démographique, aussi sérieuse soit-elle, le pays n'ouvre pas ses portes aux personnes de nationalité différente.

II-1-3. La baisse du taux de natalité

Deuxièmement, si la politique d'immigration japonaise ne contribue pas à freiner l'accélération du vieillissement de la population, la politique familiale mise en place par le gouvernement ne semble pas non plus faire progresser le taux de natalité qui est en état de stagnation. La dénatalité est en soi une conséquence complexe dont les causes sont multiples et mêlées, il est difficile d'évaluer quelle est *la cause* principale de ce phénomène. Pourtant, il existe des contextes particuliers qui vont à l'encontre de la reprise de naissance. Ici, il me semble utile de préciser trois caractéristiques bien distinctes de la politique familiale japonaise liées à la baisse du nombre de naissances.

II-1-3-1. Spécificités de « l'Etat-providence à la japonaise »

La première concerne la spécificité du système d'assistance sociale souvent appelé « Etat-providence à la japonaise » (Baba 1980 ; Goodman 1998 ; Harada 1998 ; Miyamoto 2003 ; Peng 2000, 2002)[56]. Comme les autres pays développés, le Japon dispense une série de prestations sociales telles que la couverture maladie ou les allocations retraite, décès, chômage, accouchement, etc. Il existe plusieurs types de régimes de protection sociale selon les nations[57], et si le modèle japonais se distingue

[56] Schoppa décrit ce régime comme « le socialisme à la japonaise » (Schoppa 2006 : 2).
[57] Dans son ouvrage *The Three Worlds of Welfare Capitalism* paru en 1990, Esping-Andersen propose une

des autres régimes des pays développés, c'est que les services sont proposés, pas à titre individuel de chaque membre de famille, mais fournis toujours en lien avec l'emploi du pourvoyeur principal du foyer. Les épouses étant traditionnellement censées assumer seules et à plein temps les responsabilités familiales, en tant que femme au foyer, l'Etat ne fournissait que le strict minimum des prestations pour la charge des personnes âgées, les modes de garde des enfants, et l'éducation de jeunes enfants. Comme le souligne la politologue féministe Mari Ōsawa, ces prestations sont considérées comme une exception de dernier secours, mises à disposition notamment en cas d'extrême pauvreté, ou en cas de « déficit de garde » (Ōsawa 2007 : 54).

Par conséquent, d'après les statistiques de l'OCDE, le Japon s'avère l'un des pays qui dépensent le moins en matière de prestations familiales[58]. Malgré une hausse constante observée notamment dans les années 1990, aujourd'hui les dépenses publiques du Japon pour les familles sont loin d'être à la hauteur de la moyenne de l'OCDE, soit 1,3 % du PIB. Les autres pays développés dépensent plus, avec la moyenne de l'OCDE s'élevant à 2,1 %. France verse par exemple 2,9 % de son PIB aux familles[59]. Autrement dit, le gouvernement japonais a pu limiter ses dépenses en matière de protection sociale en déléguant aux femmes une grande partie de ces prestations familiales notamment en ce qui concerne la charge des personnes âgées et la garde des enfants en bas âge.

Bien entendu, face à la baisse accélérée du taux de natalité, l'autorité n'est pas restée immobile. Depuis la mise en place de la première série de politiques natalistes en 1990, appelée « *Angel Plan* エンゼルプラン », le gouvernement a multiplié sans cesse des mesures en vue d'une reprise du nombre de naissance[60]. L'objectif était bien ciblé : favoriser l'articulation entre la vie de famille et le travail féminin, qui est devenu un

typologie des Etats-providence où on peut distinguer trois types de régimes des pays : le régime libéral (pays anglo-saxons), social-démocrate (pays scandinaves), et corporatiste/conservateur (Europe continentale).

[58] En comparant les prestations familiales de nombreux pays, Korpi (2000) situe le Japon parmi ceux qui dépensent le moins pour la famille.

[59] OCDE, 2019a. « Dépenses publiques en prestations familiales ».

[60] Le Bureau du Cabinet présente un récapitulatif de l'évolution de la politique familiale. Cabinet Office [Japon] (2015).

enjeu majeur dans la politique familiale. Depuis le début des années 1990, l'autorité s'y investit de plus en plus : la mise en installation et le versement des subventions pour les crèches publiques et privées, la création du système de l'assistante maternelle, la promulgation de la loi de 1991 sur le congé parental et la réforme de celle-ci[61], le renforcement des allocations familiales, etc. Nombreuses aides financières sont également proposées aux femmes en matière de grossesse et accouchement, y compris la procréation médicalement assistée. En 2019, une nouvelle loi a été votée pour instaurer les crèches gratuites, pour les familles correspondant à certaines conditions du revenus et l'âge d'enfant[62]. Avec la loi sur la gratuité des lycées publics entrée en vigueur en 2010, nous pouvons constater que la charge financière des foyers pour élever les enfants s'est nettement allégée.

Pourtant, le taux de natalité ne semble guère s'améliorer, il reste stablement bas. Comment peut-on comprendre ces échecs successifs des politiques ? Si l'on observe aucune reprise du nombre de naissances, c'est parce que ces « petits soulagements financiers » adressés aux familles ne sont jamais suffisants pour combler leur charge financière. Par exemple, bien qu'il existe un système équivalent à la Sécurité sociale à la française au Japon, les frais médicaux liés à la grossesse, l'accouchement, la contraception, et l'avortement ne sont pas couverts, ils sont exclus du remboursement. Il est vrai qu'une partie de ces frais sont sujets à remboursement en tant qu'« aide » des collectivités locales[63], pourtant, les femmes doivent d'abord régler l'intégralité des frais des consultations, examens biologiques et l'hospitalisation[64]. Le domaine de reproduction ne relève pas de la responsabilité de l'Etat.

De plus, les frais d'éducation pèsent sur les familles, notamment pour l'enseignement supérieur. D'après une étude réalisée par l'IPSS (National Institute of

[61] Il faut préciser que peu d'hommes obtiennent un congé parental, soit 3, 1% de la totalité et que ceux-ci se sentent gênés de l'avoir pris, par rapport à leurs collègues (Konuma 2010 : 134).
[62] La loi sur le système du soutien pour la charge d'enfants
[63] A ma connaissance, à la différence des traitements liés à la grossesse et l'accouchement, il n'y a aucune aide proposée pour la contraception et l'interruption volontaire de grossesse.
[64] Sur ce point, le ministre de la Santé Yoichi Masuzoe explique en 2008 que la Sécurité sociale ne prend pas en charge d'un accouchement sans complications, car il ne relève pas d'une pathologie (Kogure 2016).

Population and Social Security Research) en 2015, plus de moitié des couples interrogés témoignent qu'ils souhaitent avoir plus d'enfants mais qu'ils ne sont pas en mesure de le faire, car les dépenses d'éducation sont trop élevées (IPSS 2015). Il existe plusieurs types d'écoles dans le pays avec les frais de scolarité variés, correspondant à chaque type d'établissement, et même si la famille opte pour la filière « la moins chère » – entièrement publique – l'enseignement n'est pas gratuite, il n'est pas facile de gérer les dépenses pour les foyers. Par exemple, en ce qui concerne une université publique et nationale, la moyenne des frais de scolarité pour la première année s'élève à 817 800 yens, soit 6 129 euros par an[65]. Dans le cas d'une université privée, les frais se situent autour de 904 000 yens (7 453 euros) pour les filières littéraires et de 855 000 yens (7 049 euros) pour les études scientifiques par an[66]. Ici s'ajoutent les dépenses liées au logement et à la vie de tous les jours de l'étudiant lorsqu'il s'agit d'un établissement éloigné de chez ses parents. Pourtant, malgré le coût élevé de l'enseignement supérieur, la part d'investissement de l'Etat est faible : en 2019, le pays ne verse que 0,42% du PIB, classé au dernier rang parmi les états membres de l'OCDE[67]. Ainsi, malgré les mesures natalistes prises par le gouvernement, la posture de celui-ci envers la famille reste avant tout celle de « l'Etat providence à la japonaise » qui ne s'occupe que du strict minimum, laissant les familles se débrouiller en matière de la reproduction et l'éducation des enfants[68].

II-1-3-2. Le manque de modes de garde

Le deuxième contexte spécifique lié à la baisse de la natalité concerne le manque de garde d'enfant. Dans les pays industrialisés en général, quoique

[65] Conversion calculée le taux de change du 14 juin 2021.
[66] Japan Finance Cooperation, Communiqué de presse du 20 mars 2019.
[67] OCDE. « Education at a glance ». https://www.oecd-ilibrary.org/education/education-at-a-glance-2019_f8d7880d-en (dernière consultation en mai 2021)
[68] Il faut aussi savoir que les écoles publiques ne sont pas gratuites en dehors de l'instruction obligatoire de 9 ans (du CP au 3e). Il existe également un grand nombre d'établissements privés, dont certains très prestigieux, dans l'enseignement primaire et secondaire. La moyenne des dépenses d'une école maternelle s'élève à 2 776 euros, celles d'une école primaire, un collège, et un lycée sont respectivement 7 523 euros, 8 974 euros, 6 023 euros en 2018. Ministry of Education, Culture, Sports, Science and Technology [Japon] (2019). Conversion calculée le taux de change du 3 mars 2020.

l'accessibilité varie selon les nations, il existe plusieurs types de modes de garde proposés, et les jeunes parents en choisissent un en fonction de leurs besoins et convenance, même s'il n'est pas toujours évident de trouver une garde « idéale » en termes de coûts ou de disponibilité, notamment dans les grandes villes. Or, la recherche d'une garde d'enfant constitue un véritable défi au Japon, car l'accès à la crèche est extrêmement limité. Etant donné que les autres moyens de garde, tels que les nourrices, le baby-sitter, ou assistantes maternelles ne sont pas répandus dans le pays, la crèche reste très souvent la seule option que peuvent prendre les jeunes parents. Et ces crèches agréées appelées « *Hoikuen* 保育園 » – soit publiques soit privées, qui gardent les enfants dès quelques mois jusqu'à la rentrée de l'école primaire à 6 ans – sont en sévère pénurie. En 2018, on constate 47 198 enfants qui étaient sur la liste d'attente dans le pays, dont la plupart sont concentrés dans des grandes villes[69]. La majorité des enfants japonais en bas âge (moins de 3 ans) ne sont pas gardés en réalité, soit seuls 26 % d'enfants fréquentent une crèche[70]. Ce taux bas de garde indique que de nombreuses femmes quittent le travail pour prendre soin de leurs jeunes enfants. Afin de faciliter l'articulation travail-famille en vue de faire croître les naissances, l'Etat a créé de nouveaux établissements depuis plus de vingt ans, en vain. Les demandes d'inscription surpassent toujours le nombre des places nouvellement créées.

Ce manque de places en crèche représente un enjeu crucial pour le travail des femmes. Premièrement, faute de pouvoir faire garder leur enfant, les femmes perdent leur emploi. Le marché du travail étant rigide, il n'est pas facile de trouver un emploi après avoir démissionné. Deuxièmement, comme nous l'avons souligné précédemment, la crèche est considérée comme une institution de « dernier secours » et les parents doivent prouver aux autorités qu'ils sont dans l'incapacité de garder leur enfant, en fournissant de nombreux justificatifs tels des attestations de leur employeur. Des critères plus spécifiques entrent en compte, tels que le statut de l'employé (CDI ou CDD), l'ancienneté dans l'entreprise, la prise de congés parentaux, l'indisponibilité des

[69] Ministry of Health, Labour and Welfare. Communiqué de presse du 12 avril 2019. Ces enfants sont appelés comme « *taiki jidō* 待機児童 », littéralement « les enfants en attente ».
[70] Le chiffre de 2015. Ministry of Health, Labour and Welfare [Japon]. 2016.

grands parents de l'enfant, etc. Les « points » cumulés par la demande sont ensuite calculés par l'administration pour évaluer le caractère nécessaire de la garde. L'inscription en crèche subit donc une « sélection sur dossier ». Plus le nombre de points est élevé, plus l'enfant a de chance d'avoir une place. Ceci dit, les femmes qui ont déjà quitté leur emploi une fois pour une raison quelconque – un refus de place à la crèche, une cause médicale, une mutation du conjoint, ou bien un simple choix personnel – ne peuvent plus mettre leur enfant à la crèche, car le fait qu'elles gardent leur enfant elles-mêmes annule la « nécessité » de la garde. Par conséquent, il est extrêmement difficile pour ces femmes de revenir sur le marché du travail tant que leurs enfants sont en bas âge. Le manque de places est tel que, dans une grande ville comme Tokyo, seuls les enfants dont les deux parents ont un emploi à plein temps et travaillent plus de 40 heures par semaine peuvent espérer être acceptés à la crèche[71].

Dans ce sens, il n'est pas étonnant que le simple post d'une mère de famille ait suscité de nombreuses réactions de parents, avant de donner lieu à un débat parlementaire et de conduire à des manifestations en 2016. Il s'agissait d'un message publié sur un forum par une femme, encore anonyme aujourd'hui, qui s'était vue refuser une place en crèche[72]. En raison du refus de l'entrée, elle est confrontée à la démission. Dans son post, écrit en des termes virulents, elle reprochait aux autorités et à aux hommes politiques de ne pas avoir mis en place assez de crèches pour permettre aux femmes de conserver leur emploi. Le texte a été repris dans un échange parlementaire entre le premier ministre et une députée de l'opposition qui a suscité une vive colère chez les parents concernés – le premier ministre affirmait en effet n'avoir aucun commentaire à faire à ce sujet, l'identité, voire la réalité de l'existence de la blogueuse pouvant être mises en doute. Plusieurs manifestants se sont rassemblés devant la Diète

[71] D'après un site d'information destiné aux parents qui souhaitent réussir à « *Hokatsu* 保活 », littéralement « activité de recherche de crèche », dans Setagaya-ku, l'arrondissement le plus peuplé de Tokyo, les parents doivent correspondre aux critères suivants pour avoir une place : avoir un emploi à plein temps ; être employé ou avoir exercé le même métier depuis plus d'un an ; avoir fait gardé l'enfant en question dans un autre mode de garde ; demander plusieurs établissement sur la fiche de demande d'inscription. Hokatsu Sokuhō 保活速報 (https://hoikusyo.mobi/2953/).

[72] Hatelabo :: AnonymousDiary (https://anond.hatelabo.jp/20160215171759).

nationale, tous en ayant à la main une pancarte où il y avait marqué « *Hoikuen ochita no watashi da* 保育園落ちたの私だ (c'est moi qui me suis vu refuser une place à la crèche) ». Ainsi, un simple manque de garde d'enfants devient un enjeu énorme pour la reprise du taux de natalité, car confrontées à l'ultime choix entre la perte définitive d'emploi et l'enfant, les femmes ont tendance à repousser la maternité[73].

II-1-3-3. Stigmatisation de la naissance hors mariage

Le troisième volet lié à la dénatalité concerne la marginalisation de la naissance hors mariage. D'après les statistiques de l'OCDE en 2016, la proportion des enfants nés hors mariage au Japon ne représentait que 2,3 % de la totalité, en plaçant le pays à l'avant-dernier au rang de tous les pays membres avant la Corée du Sud. Ce pourcentage s'avère remarquablement bas en prenant compte de la part des bébés nés hors mariage dans d'autres pays : par exemple en France, ce taux s'élève à 59,7 % pour la même année (figure 4).

Compte tenu du grand nombre de naissances survenues en France dans le cadre d'un PACS – ce système n'existe pas au Japon –, il n'est pas pertinent de comparer systématiquement ces deux chiffres de la même façon. Pourtant, cet écart important du taux de naissance hors mariage entre les deux pays reflète une réalité contrastée, notamment en ce qui concerne le regard social porté sur les mères célibataires et les enfants naturels, souvent fortement stigmatisés dans la société japonaise (Lévy 2011b).

En effet, mettre un enfant au monde en dehors de l'union conjugale est un acte fort pénalisant pour les mères non mariées, accompagné de nombreux désavantages et stigmatisations non seulement au niveau de la norme sociale sur la famille du point de vue conservateur, mais également sur le plan juridique et économique. Par exemple jusqu'en 2013, les enfants légitimes nés dans le mariage et les enfants naturels n'avaient

[73] L'évènement a été largement documenté dans le média japonais. Pour les articles francophones, voir Harvey (2017) et « Japon. Sans crèche, pas de femme active », *Courrier International*. 28 mars 2016. https://www.courrierinternational.com/article/japon-sans-creche-pas-de-femme-active (dernière consultation en mai 2021)

pas les mêmes droits en matière du droit des successions : conformément au Code civil des Japonais[74], la part de ces derniers étaient fixée à la moitié des enfants légitimes[75]. En raison de la nature discriminatoire de l'article, cette disposition avait fait l'objet de nombreuses critiques et mobilisations pendant de longues années, pourtant, la justice avait continuellement confirmé sa constitutionalité. Il a fallu attendre la décision de la Cour Suprême en 2013 qui a tranché en faveur des personnes nées en dehors du mariage, pour égaliser le droit d'héritage des enfants légitimes et naturels. Il en va de même pour le livret de famille, *koseki* 戸籍, qui marquait la distinction entre les enfants légitimes et naturels avec des termes différents. Cette mention, à l'origine de nombreuses pratiques discriminatoires, notamment au moment de l'embauche et du mariage, a été éliminée en 2004[76].

Figure 4. Part des naissances hors mariage

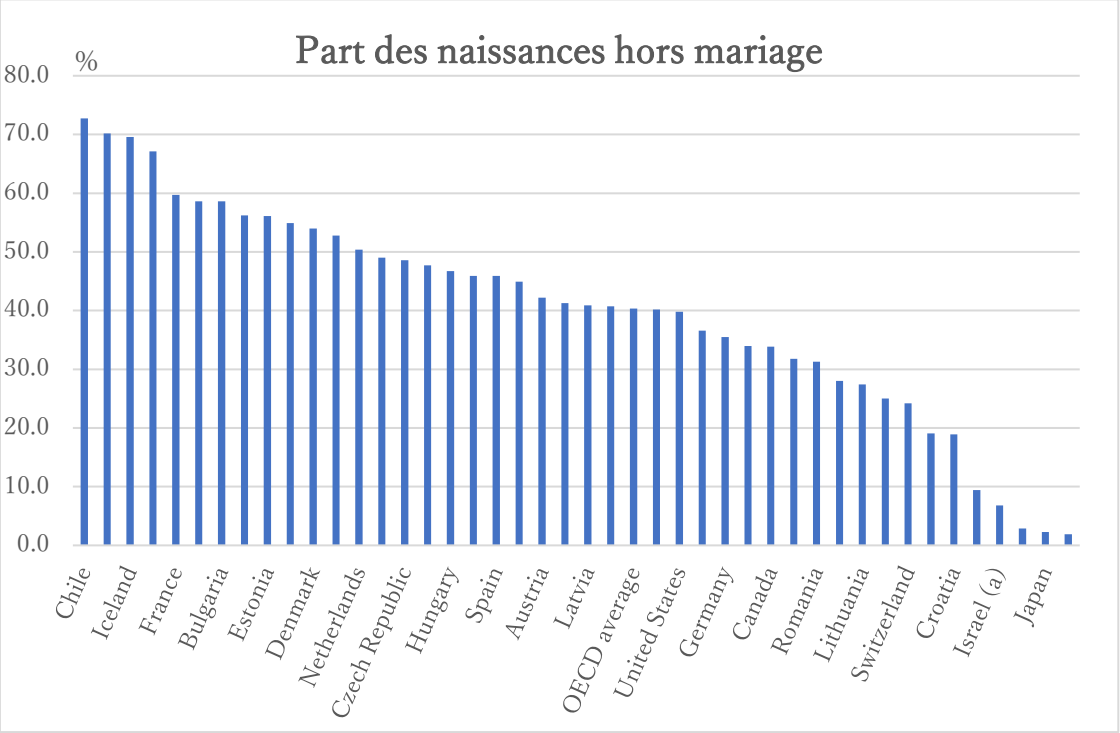

Source : OCDE (s.d.), « la base de données de l'OCDE sur la famille »

[74] L'article 900 numéro 4 du Code civil japonais.
[75] Sur les particularités du droit japonais de la famille, voir Takizawa (1990 ; 2001).
[76] Sur les discriminations des enfants hors mariage, voir Lévy (2011a).

Il existe encore d'autres dispositifs pénalisant les enfants naturels et les mères non mariées. Par exemple, la loi sur l'impôt sur le revenu stipule que les veuves ou les mères divorcées peuvent bénéficier d'un abattement fiscal d'une certaine somme sur l'ensemble de leur revenu[77], tandis que les mères célibataires n'y ont pas le droit, même si leur situation est complètement identique, par exemple si elles vivent seules[78]. Face aux cas de monoparentalité, c'est l'Etat qui intervient, juge et détermine qui peut bénéficier de cette mesure. Il aurait fallu que la naissance des enfants ait lieu dans le cadre du mariage, avec un statut juridique formellement reconnu par l'Etat. Et ce statut du bénéficiaire de l'abattement fiscal étant en réalité lié aux autres traitements avantageux dans la pratique administrative, les veuves et les mères divorcées ont la possibilité d'accéder aux dispositifs spéciaux allégeant leur charge financière dans plusieurs domaines, tel que la demande d'un logement social et d'une bourse pour les études des enfants. Les mères célibataires, de leur côté, n'ont pas le droit à de telles mesures[79]. Etant donné l'augmentation du nombre des familles monoparentales et la précarité à laquelle font face ces foyers (Lévy 2011b) et la stigmatisation associée au statut de mère célibataire, ces dispositifs s'avèrent fort problématiques.

Le phénomène de « *dekichatta kekkon* できちゃった結婚 (mariage précipité) » cristallise la mauvaise image de la naissance hors mariage. Cette expression familière signifie littéralement « se marier pour cause de grossesse », afin d'éviter une éventuelle stigmatisation de la naissance hors mariage[80]. En effet, aujourd'hui, nombreux sont ceux qui se marient à l'occasion d'une conception inattendue, et ce nombre connaît une augmentation constante. D'après une étude réalisée par le Ministère de la Santé, du Travail, et des Affaires sociales, 25,3 % des enfants sont nés en 2009 à la suite du mariage « survenu par accident » (Azra 2011 : 69)[81]. De plus, aussi étonnante soit-elle,

[77] National Tax Agency. https://www.nta.go.jp/taxes/shiraberu/taxanswer/shotoku/1170.htm (dernière consultation en mai 2021)
[78] La section suivante traitera plus en détail cet abattement fiscal.
[79] Il y a de plus en plus de communes qui élargit l'interprétation de « veuves et divorcées », en appliquant le traitement particulier aux foyers de mères célibataires. *Nihon Keizai Shinbun* le 29 septembre 2018. https://www.nikkei.com/article/DGKKZO35868630Y8A920C1PPE000/ (dernière consultation en mai 2021)
[80] Roberts (2016) nomme ce type de mariage comme « *shotgun wedding* ».
[81] Ministry of Health, Labour and Welfare [Japon] (2010). « Specified Report in Vital Statistics in

cette recherche présente un autre constat, qui montre que le pic du nombre de naissances du premier enfant (dans le mariage) se situe généralement 6 mois après la validation du mariage. Les Japonais n'attendent donc pas d'être mariés pour concevoir un enfant. Au contraire, aujourd'hui au Japon, le mariage est plutôt une conséquence de la conception.

En prenant en compte cette proportion quasi-nulle d'enfants nés hors mariage et la marginalisation des mères célibataires, on constate qu'il est extrêmement difficile de faire le choix d'avoir un enfant en dehors de l'union matrimoniale. Et cette privation de choix aurait impacté le taux faible de naissance au Japon. Or, les autorités semblent peu résolues à favoriser une libre décision du couple parental. Au lieu de mettre en place des mesures contre la discrimination subie par les enfants naturels et les mères célibataires et d'instaurer des dispositifs qui ouvriraient une pluralité d'alternatives pour avoir des enfants, les législateurs – dont l'écrasante majorité est constituée par des hommes âgés [82] – semblent s'obstiner à l'ordre classique, « le mariage précède la naissance d'un enfant ». Depuis que l'éventuelle catastrophe démographique s'est révélée grave aux yeux du grand public, de nombreuses communes ont commencé à mettre en place des événements de rencontre pour les jeunes célibataires afin de faire progresser le nombre de mariages. Sur le site officiel du Bureau du Cabinet, on voit une liste exhaustive des initiatives mises à disposition par chaque préfecture[83]. Toutes ces préfectures sans exception – on en dénombre 47 dans tout le pays – organisent des rencontres et échanges des jeunes gens, marquant clairement qu'il s'agit d'un projet pour la promotion du mariage. Ici, il est important de rappeler que cette liste figure dans la rubrique de « politique nataliste » sur le site officiel du gouvernement. Le message est clair : comme nous avons vu précédemment, la naissance d'un enfant doit survenir dans le cadre du mariage. Le mariage et la naissance s'avèrent encore solidement liés et institutionalisés dans le pays[84].

FY2010 ».

[82] La représentation des femmes en politique est limitée au Japon. La part des femmes députés dans la Chambre des représentants est 10,2 % en 2019. Gender Equality Bureau Cabinet Office (2019).

[83] Cabinet Office [Japon]. (s.d.) « Todōfuken no kekkon shien no torikumi nit suite 都道府県の結婚支援の取り組みについて (Mesures départementaux de la promotion du mariage) ».

[84] A partir de ses entretiens, Roberts (2016) conclut que le Japon se diffère de la plupart des pays

II-2 Mariage

II-2-1. Mariage en recul

Le deuxième bouleversement que connaît la société japonaise en matière de famille se trouve dans le mariage. Les Japonais se marient de moins en moins, de plus en plus tard, et vivent plus en tant que célibataires. Contrairement aux années 1960 et 1970 où presque tout le monde se mariait au moins une fois dans la vie et où le taux de « célibat à vie » était de 1,26 % pour les hommes et de 1,88 % pour les femmes[85], le nombre de mariage ne cesse de diminuer. Aujourd'hui, on estime que 23,37 % d'hommes et 14,06 % de femmes resteront célibataires à vie[86], sans qu'ils veuillent ou non (Yamada et Shirakawa 2008). D'après un sondage du IPSS, ce taux de célibat sera en 2035 de 29 % pour les hommes et de 19,2% pour les femmes. Au même temps, l'âge moyen du premier mariage augmente. Il est actuellement de 30,7 ans pour les hommes et de 29 ans pour les femmes, quand il était de 26,9 ans et de 24,4 ans en 1975[87]. Il est important de signaler ici que cette élévation de l'âge moyen de la première union et la diminution du nombre de mariages ont un impact direct et majeur sur le plan démographique du pays : vu que le nombre de naissances hors mariage est quasi-nul, cette hausse du taux du célibat et des mariages tardifs renforcent mécaniquement le vieillissement de la population.

II-2-2. Motifs de la diminution des mariages : changement des préférences ou présence des obstacles ?

---

industrialisés, car le mariage et la naissance d'un enfant sont encore étroitement liés.

[85] IPSS (2018). D'après les statistiques officielles de IPSS, le terme « le taux de célibat à vie » désigne les personnes célibataires à l'âge de 50 ans.

[86] Taux de l'année 2015. *Ibid.*

[87] Ministry of Health, Labour and Welfare, 2018 [Japon]. « Specified Report of Vital Statistics in FY2016 ».

Comment peut-on comprendre ce recul du mariage ? Le mariage est-il aujourd'hui considéré par les jeunes couples comme une institution « démodée » qui ne revêt plus d'importance à leurs yeux ? S'agit-il d'un changement de préférences de la vie de couple, les jeunes générations optant davantage pour une cohabitation informelle, que pour le mariage traditionnel de leurs parents et grands-parents ? Pourtant, le nombre de personnes vivant en cohabitation n'augmente pas autant que l'on imagine. Bien que l'on constate une légère augmentation, le taux de concubinage reste extrêmement faible au Japon et ne représente que 3 % de tous les couples mariés (Cabinet Office [Japon] : 2012). L'Etat ne mettant pas en place des systèmes similaires au PACS ou toute autre sorte de dispositifs pour les couples hétérosexuels/homosexuels, la cohabitation n'est pas une option répandue dans la société. D'ailleurs, il faut rappeler que le mariage reste un système familial solidement institutionalisé dans le pays et que l'on a constaté « le rejet, voire l'incompréhension de la désinstitutionalisation de la famille [...] au moment de de la présentation dans la société japonaise du PACS français (Konuma 2008 : 3). Ce n'est donc pas par un changement de mentalité qui se traduit par une transformation de comportements conjugaux qu'il y a moins de mariage. Le mariage n'est pas remplacé par d'autres modes de vie de couple. Plusieurs recherches confirment cette thèse. Un sondage réalisé par IPSS montre que la plupart des personnes interrogées expriment leur souhait de se marier un jour (85,7 % des hommes et 89,3% des femmes) (IPSS 2015), et que ce taux est resté stable durant ces trois dernières décennies. Les Japonais sont encore très attachés au mariage[88].

De plus, le fait d'être célibataire entraine systématiquement une connotation négative, souvent accompagnée d'une stigmatisation pour les femmes. Dans son article sur les femmes célibataires au Japon, Laura Dales pointe que le terme « *unmarried* » a un sens complètement différent en anglais et en japonais. Tandis que le terme désigne différents statuts en anglais, tels que le refus de se marier, le divorce, le célibat ou

[88] Certains travaux pointent que la charge inégalitaire homme-femme de la gestion du foyer empêchent les femmes hautement qualifiées ayant un revenu élevé de se lancer dans le mariage (Shirahase 2005 ; Raymo 1998). Pourtant, au vu du sondage mentionné ci-dessus, on ne pourrait pas généraliser cette thèse à pour toute la population des célibataires.

l'homosexualité des mères, l'emploi japonais du terme « non mariée » désigne une catégorie de la population féminine éloignée de « la féminité idéale », qui demeure la femme mariée (Dales 2014 : 225). En effet, dans les années 1980, les femmes non mariées âgées de plus de 25 ans étaient désignées comme « *kurisumasu kēki* クリスマスケーキ (des gâteaux de Noël) » dans le discours courant – car la valeur commerciale de ces derniers baisse de jour en jour après le 25 décembre. Les femmes étaient censées être mariées jeunes, avant l'âge de 25 ans[89]. Et même si ce terme ne s'emploie plus de nos jours, la norme du mariage reste bien ancrée dans la mentalité des Japonais. En 2003, l'écrivaine Junko Sakai a publié un ouvrage intitulé *Les Hurlements des chiennes perdantes* (Sakai 2003). Ici, l'auteure marque une nette distinction entre les femmes de plus de 30 ans « gagnantes », mariées et mères de famille, et les « perdantes », – célibataires et sans enfants. Faisant elle-même partie de ces dernières, elle décrit sa vie de « chienne perdante » avec un ton fort satirique, et explique pourquoi elle « en est arrivée là », à vivre une vie de célibat, tout en étant consciente de la stigmatisation qui l'entoure, et en exprimant de la compassion envers les autres femmes célibataires. Ainsi, même si le taux de célibat augmente constamment, le regard de la société porté sur les personnes non mariées n'est pas aussi bienveillant que l'on le croit.

Comment peut-on alors comprendre cet écart entre le nombre réel et le nombre souhaité de mariages ? Comme le décrit Inaba (Inaba et al. 2016), la métamorphose du comportement conjugal peut s'interpréter de deux explications possibles. Premièrement, il s'agit d'une véritable mutation des préférences sur la formation de la famille : le mariage compte moins chez les Japonais et cette attitude se traduit par le recul du mariage. Mais d'après les sondages mentionnés ci-dessus, cette thèse s'avère peu probable. Deuxièmement, les préférences peuvent rester inchangées, et cette métamorphose proviendrait du fait que les gens ne peuvent plus épouser la trajectoire de vie à laquelle ils aspirent en raison des obstacles rencontrés. Dans le cas précis du mariage au Japon, les recherches semblent soutenir la deuxième hypothèse : les

[89] Le terme se trouve dans le dictionnaire du japonais courant. *Jitsuyō Nihongo Hyōgen Jiten* 実用日本語表現辞典 (le dictionnaire des expressions courantes).

Japonais souhaitent toujours se marier mais ne sont plus en mesure de le faire, compte tenu des situations particulières qui les en empêchent. Ainsi, les deux populations antagonistes – celles qui ne se marient pas et celles qui ont envie de se marier – appartiendraient en réalité à une même couche d'individus, qui ont des « difficultés » pour pouvoir se nouer une union formelle.

II-2-3. Attentes genrées sur le mariage

Quelles sont les difficultés concrètes rencontrées par ceux qui veulent se marier aujourd'hui ? De nombreux sondages et numéros spéciaux de revues ont pour sujet le recul des mariages au Japon[90]. Une des recherches effectuées auprès des jeunes célibataires en 2015 présente un schéma éclairant : on observe des variations selon les sexes, particulièrement en ce qui concerne la question des responsabilités financières[91]. Dans cette étude, dont le but portait sur les motifs du célibat auprès des jeunes générations (18-34 ans), la moitié des personnes interrogées ont déclaré d'être célibataires car ils n'ont pas encore rencontré un ou une partenaire idéal.e (45,3 % des hommes et 51,2 % des femmes). Le premier motif de la baisse de mariage s'avère donc simplement qu'ils ne trouvent pas la « bonne personne » avec qui se marier, un facteur bien banal qui arrive en tête des autres facteurs présentés dans les sondages. Sur ce point, nous ne constatons presque aucune différence selon le genre.

II-2-3-1. Stabilité financière des hommes

Or, nous constatons quelques variations de réponses selon les sexes des enquêtés apparues dans d'autres indicateurs qui suivent le premier motif. Tandis qu'un

[90] Ministry of Health, Labour, and Welfare (2015) ; IPSS (2015).
[91] IPSS. *Ibid.* p19.

nombre important des hommes enquêtés disent qu'ils ne se marient pas en raison du « manque de moyens financiers » (29,1 %), les femmes célibataires ayant déclaré ce point comme étant un frein pour le mariage restent à 17,8 %, nettement inférieur que chez les hommes[92]. Il en va de même pour d'autres questions, par exemple, sur la question « par quel facteur envisageriez-vous de changer d'avis pour le mariage si vous n'avez pas envie de se marier maintenant ? », les hommes célibataires indiquent « l'augmentation de revenu et épargne » et « l'amélioration de la condition de travail » bien davantage que le font les femmes. Les hommes considèrent leur stabilité financière étant l'élément clé permettant de se lancer dans le mariage.

On peut ici se demander si les femmes célibataires accordent autant d'importance sur la capacité financière de leurs futurs partenaires. Cette responsabilité est-elle également essentielle à leurs yeux pour s'engager dans une union ? Ou bien, ont-elles un point de vue différent selon les sexes ? Sur ce point, un autre sondage portant sur les mentalités des célibataires éclaircit le sujet avec des détails bien précis. D'après cette étude, réalisée en 2016 auprès de 3 595 célibataires[93], on constate que les femmes partagent également cette vision du mariage (figure 5) : un grand nombre de femmes interrogées estiment que leur futur conjoint doit disposer d'au moins 4 millions de yens – environs 33 537 euros[94] – de revenus annuels (57,1 % pour les 20-30 ans et 67,9 % pour les 30-40 ans), alors que peu d'hommes appartenant à cette tranche d'âge en gagnent autant ou plus que cette somme (15,2 % pour les 20-30 ans et 37 % pour les 30-40 ans).

En même temps, plusieurs travaux montrent qu'un grand nombre de jeunes femmes expriment leur souhait de devenir femme au foyer en démissionnant au moment de se marier (Yamada et Shirakawa 2008), en déléguant ainsi les responsabilités financières à leur futur conjoint. Ceux qui disposent d'un revenu inférieur à 4 millions

[92] *Ibid*. p. 20.
[93] Meiji Yasuda Institute of Life and Wellness. « 20 kara 40 dai no ren.ai to kekkon 20〜40 代の恋愛と結婚 (l'amour et le marriage chez les 20-40 ans) ».
[94] Conversion calculée le taux de change du 6 mars 2020.

de yens ne sont donc pas considérés comme de « bons candidats au mariage », car le seul salaire du conjoint ne serait pas suffisant pour permettre à l'épouse de démissionnent pour devenir femme au foyer[95].

Figure 5. Part des personnes souhaitant plus de 400 000 yens de revenu annuel chez leur futur.e conjoint.e

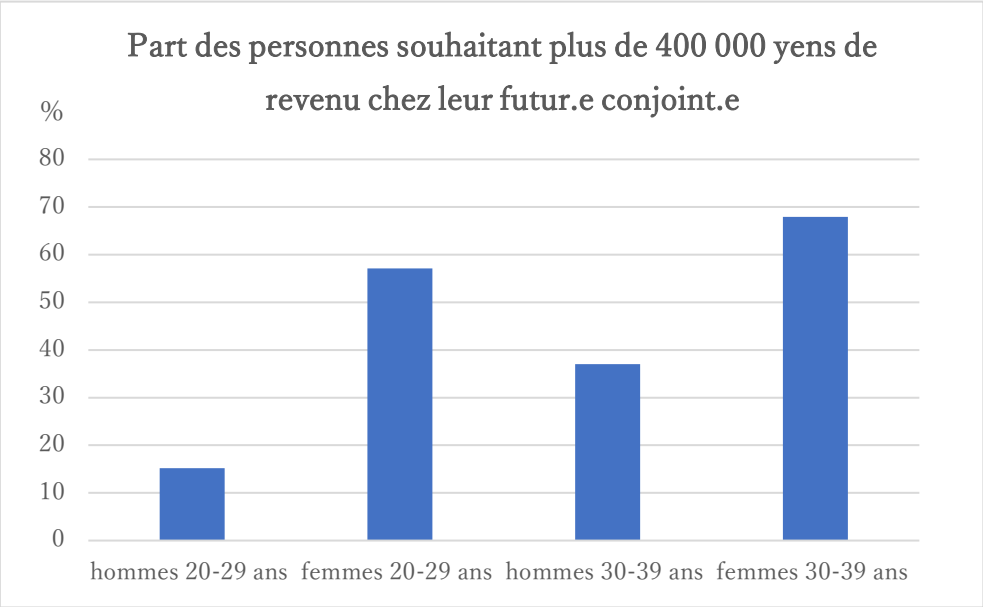

Source : figure réalisée à partir du sondage de Meiji Yasuda Institute of Life and Wellness (2016)

Cette exigence dominante – une situation financière élevée étant la condition du mariage – qui s'impose exclusivement aux jeunes célibataires de sexe masculin reflète une réalité. Faute d'un emploi stable, les couples ne peuvent pas se marier, alors que ceux qui ont des moyens et un bon emploi ont plus de chance de se marier (Yamada 2015). Parmi les hommes âgés de 30 à 34 ans, tandis que 57,8 % sont déjà mariés lorsqu'ils sont embauchés en CDI, le taux de mariage de ceux qui sont en CDD ne s'élève qu'à 23,3 %, même si ces derniers travaillent à temps plein (Cabinet Office [Japon] : 2018). Dans une société où le marché du travail reste extrêmement rigide et où le changement d'emploi est souvent mal perçu, il est important d'être recruté en CDI

[95] Celles qui opetent pour continuer à travailler, elles n'envisagent pas de devenir la pourvoyeuse principale du foyer (Roberts 2016).

dès la fin des études pour assurer sa stabilité financière dans l'avenir. Dans le système de l'Etat providence à la japonaise, un CDI assure en effet non seulement un revenu présent et futur au travailleur, mais donne aussi droit à diverses prestations sociales proposées par l'employeur pour toute la famille du travailleur, sans parler des primes et allocations accordés aux bénéficiaires du CDI. Cet aspect matériel s'avère donc primordial pour les hommes, supposés devenir les principaux pourvoyeurs économiques du foyer (Kosugi et Miyamoto 2015 ; Ōsawa 2007). Quant aux femmes, l'autonomie financière ne semble pas jouer un grand rôle pour pouvoir se marier, elles sont dispensées de responsabilité financière dans le mariage.

II-2-3-2. Aggravation de la situation financière chez les jeunes

Cependant ces derniers temps, la situation économique du pays n'a cessé de s'aggraver, notamment pour ceux qui entrent nouvellement sur le marché de l'emploi. Ils sont de plus en plus confrontés à la précarisation. Par conséquent, une seule personne n'est plus en mesure d'assurer le maintien du ménage entier. Le modèle familial établi et consolidé dans les années 1970 sous le régime de l'Etat providence à la japonaise – composé par un pourvoyeur homme et une femme au foyer avec deux ou trois enfants[96] – s'opérait à l'époque comme « facilitateur » de la vie de famille avec plusieurs dispositifs avantageux proposés par l'Etat et l'employeur. Un seul salaire suffisait pour subvenir aux besoins de tous les membres de la famille, car grâce à un taux de croissance élevé, l'économie japonaise pouvait assurer un bon niveau de salaire familial pour le pourvoyeur financier du foyer. Même si le jeune conjoint n'avait qu'un faible salaire au moment du mariage, il avait de fortes chances de poursuivre sa carrière jusqu'à la retraite, en tant qu'employé à vie, et de profiter ainsi de l'augmentation annuelle de ses revenus et du bénéfice de l'ancienneté. Quant aux femmes, elles étaient dispensées de travail rémunérateur et s'occupaient exclusivement des tâches

[96] La sociologue Emiko Ochiai nomme ce modèle « la famille moderne » au Japon (Ochiai 2004).

reproductives, tout en bénéficiant des dispositifs avantageux destinés aux femmes au foyer.

Pourtant, ce modèle familial japonais, fondé sur une forte division sexuelle du travail n'est plus tenable aujourd'hui avec l'aggravation de la situation économique du pays. Le système, qui facilitait jusqu'alors la vie conjugale, est devenu une « entrave » pour le mariage des jeunes gens. Ces dispositifs, qui sont encore en vigueur, ainsi que le grand nombre de femmes au foyer dans la population plus âgée – les générations des parents et grands-parents – véhiculent l'image d'une pérennité du modèle familial japonais. Ainsi, les jeunes couples sont soumis à la pression de responsabilités genrées. La sociologue Emiko Ochiai décrit ce système établi après la seconde Guerre Mondiale comme étant « la particularité qui fait la base de cette époque » et affirme « qu'elle va de soi pour les personnes qui la vivent » (Ochiai 2004 : 106)[97]. La standardisation du modèle familial est telle que les jeunes générations elles-mêmes acceptent difficilement des types d'union différents, s'extrayant du cadre conjugal des générations précédentes.

II-3 Travail féminin

Le troisième changement que connaît la société japonaise en matière de famille concerne la montée du travail féminin. Les Japonaises sont plus que jamais présentes sur le marché du travail. D'après une enquête du Bureau des Statistiques, le taux d'activité professionnelle chez les femmes a atteint 70,9 %, soit le pourcentage le plus élevé qui s'est observé depuis 1968, même si la proportion demeure bien inférieure à celle des hommes, qui est de 84,2 % (Statistics Bureau [Japon] : 2021a). En même temps, le nombre de familles à deux revenus augmente : tandis que la plupart des foyers ne disposaient que d'un seul revenu dans les années 1970, les familles à double revenu sont devenues de plus en plus visibles à partir des années 1990 (figure 6). Les

[97] Sur le système familial dans l'époque antérieure, voir Galan et Lozerand (2011).

Japonaises, toutes mariées et toutes femmes au foyer autrefois, apparaissent enfin dans le milieu du travail et elles sont devenues aujourd'hui majoritaires, en occupant 65 % de la totalité de la population active féminine. Bien qu'un grand nombre de femmes travaillent à temps partiel avec un statut souvent précaire et que rares soient celles qui accèdent au poste de cadre, leur présence s'impose de plus en plus.

Figure 6. Evolution des foyers à double revenu

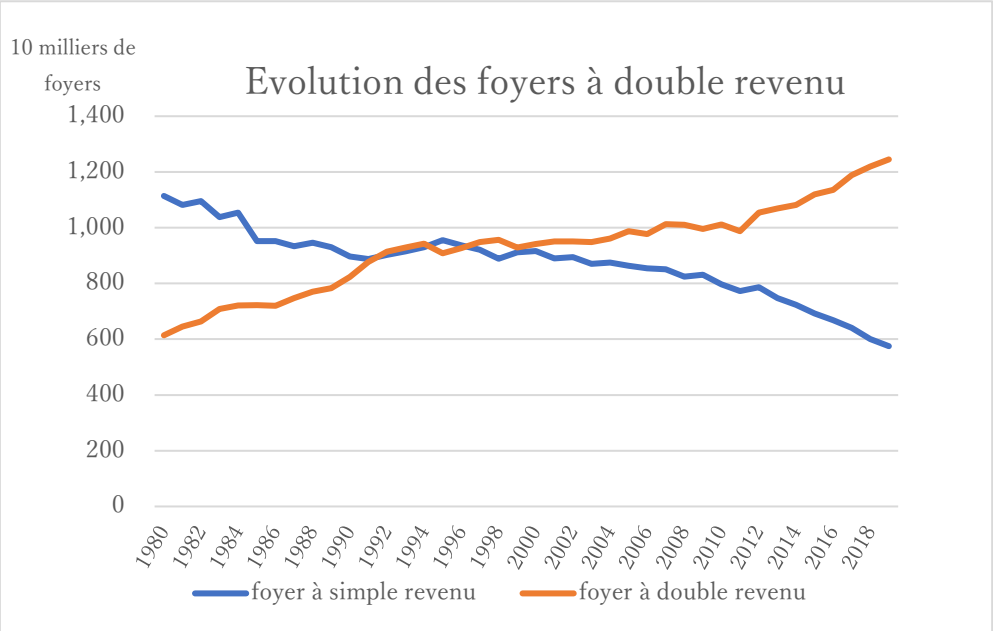

Source : figure réalisée à partir de « Labor Force Survey 2020 » (Statistics Bureau 2021a).

II-3-1. Evolution de la participation des femmes

A partir de cette présence accrue des femmes sur le marché du travail, quels impacts s'observent-ils en matière de famille ? Le côté « positif » du fait d'exercer une profession – disposer de plus de moyens et de stabilité financière et d'un statut social dans la société – s'accompagne avec d'enjeux difficiles à gérer : diminution du temps consacrée à la famille, surtout concernant aux enfants et aux personnes âgées, complication de la gestion du ménage, etc. Afin de mieux comprendre ces enjeux de la

vie de famille, il faut d'abord prendre en compte les caractéristiques particulières de l'évolution de la participation féminine sur le marché du travail au Japon, ainsi que le rôle attribué aux femmes dans les systèmes d'assistance sociale japonais.

II-3-1-1. Arrivée des femmes suite à la consolidation du modèle familial japonais

La caractéristique majeure de l'évolution de la participation féminine réside dans le fait que les femmes sont non seulement arrivées tard sur le marché de l'emploi, mais que leur avènement dans le milieu professionnel a eu lieu après la consolidation du modèle familial japonais, « homme pourvoyeur – femme au foyer ». De plus, leur arrivée sur le marché du travail n'est pas le fruit de la promotion des droits des femmes, mais a plutôt été provoquée par les initiatives du milieu économique, qui avait besoin de plus de main d'œuvres à l'époque : en instaurant le système de l'emploi à mi-temps pour les femmes au foyer, le milieu des affaires pouvait avoir une main d'œuvre pas chère, sans responsabilité familiale, constituant à une première variable d'ajustement en cas de récession (Ueno 1990).

Contrairement aux autres pays industrialisés occidentaux qui ont connu une augmentation constante de la participation féminine sur le marché du travail depuis les années 1950, les japonaises ont suivi une autre trajectoire. Durant la période appelée « le miracle économique japonais » (1950-1970) au cours de laquelle le pays a vécu une croissance spectaculaire qui l'a placé au rang de deuxième puissance économique mondiale, elles sont d'abord devenues massivement femmes au foyer. En 1968, le taux d'activité des femmes âgées de 20 à 39 ans était de 50 %, et ce chiffre a continué de baisser jusqu'en 1975, où le taux a marqué le record le plus bas dans l'histoire contemporaine du pays, soit 45 % de la population active. Cette faible participation était d'autant plus prononcée chez les jeunes femmes, âgées de 25 à 34 ans – celles qui étaient en âge de procréation (41,4 % pour les 25-29 ans et 43 % pour les 30-34 ans)[98],

[98] Ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports, et du Tourisme.

car la plupart d'entre elles quittaient leur emploi, soit à l'occasion d'un mariage, soit à l'occasion de la naissance du premier enfant. Il existe même un terme spécifique en japonais courant pour désigner la démission d'une jeune femme en raison du mariage, « *Kotobuki taisha* 寿退社 (démission bonheur) ». Le terme a une connotation positive et il était couramment utilisé au quotidien, car contrairement au contexte occidental, « la domesticité persiste à être le marqueur de la féminité de la classe moyenne » (Kurotani 2005 : 16). Tandis que les valeurs traditionnelles ont été remises en question par les mouvements féministes des années 1960 et 1970 en Europe et en Amérique du Nord, de l'autre côté de la planète, les femmes japonaises se sont massivement réorientées vers l'espace domestique.

Par conséquent, en raison du nombre élevé des jeunes femmes qui sortent du marché du travail, nous observons un creux profond figurant dans le taux d'activité féminine en fonction des catégories d'âges, qui donne cette fameuse courbe en « M » (North 2009 ; Ochiai 2004 ; Ōsawa et Nho 2015 ; Rebick 2005 ; Robert 2016 ; Schoppa 2006 ; Ueno 1990). Les japonaises de moins de 25 ans travaillaient alors jusqu'au mariage ou l'arrivée du premier enfant, avant une interruption de carrière pendant la phase de reproduction. Leur retour (ou non) sur le marché du travail correspondait dans la plupart des cas à la des études des enfants, lorsqu'elles atteignaient l'âge de 40-49 ans. Ceci est un cas unique, propre au Japon seulement parmi les pays développés de la période contemporaine d'après la Seconde Guerre mondiale (la Corée du sud exceptée), car dans les autres nations, les tranches d'âges des travailleuses sont plus ou moins réparties sur toutes les générations, figurant une forme de trapèze (figure 7).

http://www.mlit.go.jp/hakusyo/mlit/h24/hakusho/h25/html/n1213000.html (dernière consultation en mai 2021)

Figure 7. Courbe « M » du travail féminin

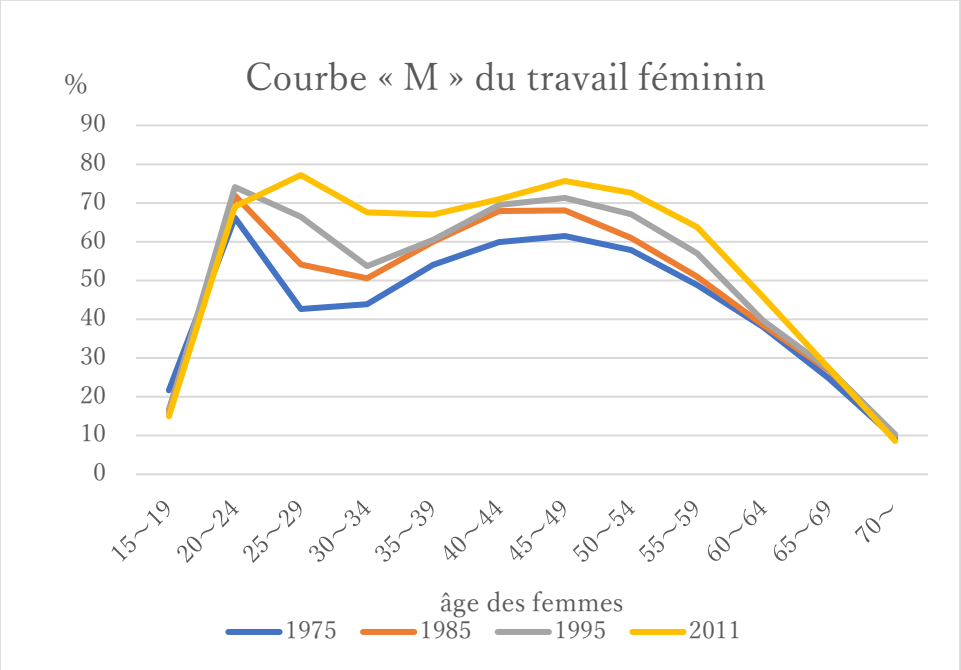

Source : figure réalisée à partir de « l'évolution du travail féminin » (Ministry of Land, Infrastructure, Transport and Tourism).

II-3-1-2. Incitation à la domesticité

Cette situation s'explique en partie par l'introduction et l'amplification d'une série de politiques publiques menées par le gouvernement japonais à cette époque. Durant la phase de la croissance accélérée des années 1960, l'Etat a multiplié les mesures basées sur le modèle « homme pourvoyeur – femme au foyer », qui avaient pour l'effet de favoriser les ménages de type « standard », composé d'un homme qui travaille à l'extérieur, et une femme qui reste au foyer avec deux ou trois enfants (Ōsawa 2007 ; Toyofuku 2017). Les familles qui rentraient dans ce critère pouvaient bénéficier des avantages financiers dont les autres types de ménages étaient privés. L'une des mesures les plus marquantes concerne la fiscalité. En 1961, le gouvernement a introduit un système d'abattements fiscaux pour le.la conjoint.e du contribuable

appelé « *haigūsha kōjo* 配偶者控除 », destiné aux femmes dans l'écrasante majorité des cas. Si les revenus de celle-ci ne dépassaient pas un certain seuil, ou si elle ne travaillait pas du tout, le contribuable pouvait bénéficier d'un abattement fiscal, qui pouvait alléger la totalité de ses impôts. Cette série d'abattements fiscaux a été révisée à plusieurs reprises et même renforcée dans les années 1980 et 1990. Aujourd'hui encore, le principe de ce dispositif est toujours en vigueur avec quelques modifications du montant. Le plafond du revenu annuel de l'épouse du contribuable étant fixé à 1,23 million de yens (environs 10 581 euros par an)[99], un abattement est automatiquement appliqué aux foyers concernés.

On trouve d'autres mesures semblables dans le système d'assurance pension. Par exemple, on peut citer parmi ces dispositifs la réforme de la loi sur la Pension nationale instaurée en 1985, une des mesures phares mises en place par l'Etat. Exactement comme le système d'abattement fiscal pour les femmes au foyer mentionné ci-dessus, cette réforme a créé une nouvelle catégorie d'assurés (appelée « *daisangō hihokensha* 第3号被保険者 (la troisième catégorie) » dans la Pension nationale pour les conjoints à charge de salariés – principalement femmes au foyer – en leur donnant le droit à la retraite sans avoir cotisé[100]. Dans ce système, les épouses dépendantes des salariés assurés peuvent bénéficier de droits à la retraite sans versement de cotisation personnelle à condition que leur revenu annuel reste inférieur à 1,3 million de yens (environs 11 115 euros) [101]. Ce dispositif, établi en 1985, qui ne demande aucune contribution financière des épouses dépendantes de salariés assurés – dont 99 % sont des femmes – est financé entièrement par les cotisations de tous les autres assurés, quelle que soit leur situation familiale. Ceci dit, toute la population active – célibataires, étudiants (y compris ceux qui sont sans revenus), hommes mariés et femmes mariées de tout âge – participent à la cotisation pour les femmes au foyer sans être forcément conscients de leur contribution.

[99] Conversion calculée le taux de change du 9 mars 2020.
[100] Il n'y a que peu de publications francophones sur le système des retraites au Japon. Sur l'évolution du système des Pensions nationales au Japon, voir Dake (2007).
[101] Cette disposition ne s'applique pas aux épouses de personnes travaillant en profession libérale.

En d'autres termes, ce régime actuel de l'assistance sociale favorise clairement les foyers du type standard, composés d'un homme salarié et d'une femme au foyer dépendante et sans revenus (ou avec un revenu inférieur à un certain seuil), en « pénalisant » en quelque sorte les ménages et les individus de type « hors-norme », pourtant majoritaires, qui ne rentrent pas dans cette seule catégorie. Le maintien de ce régime s'avère problématique, car compte tenu du fait que le nombre de foyers sur le modèle standard devient de plus en plus minoritaire, ce système ne peut plus « s'adapter à la diversification de la famille d'aujourd'hui (foyers à double revenu, couples divorcés, familles monoparentales, célibataires, concubinages, couples homosexuels) » (Ida 1995)[102].

Sur ce point, en analysant le statut des femme japonaises après la Seconde guerre mondiale, Isabelle Konuma (2010) montre que ce régime de retraite et d'exonération d'impôts des femmes reflète en réalité des postures indécises du gouvernement japonais, voir la justice même, sur la question de l'égalité des deux sexes. Bien que l'article 24 de la Constitution japonaise précise que les deux sexes ont les « droits de nature similaire (*dōtō no kenri*) » et « l'égalité substantielle (*honshitsuteki byōdō*) » (Konuma 2010 : 130), cela ne signifie absolument pas l'égalité des deux sexes, « la discrimination raisonnable » est justifiée par des traitements différenciés en fonction des sexes, car les hommes et les femmes sont considérés comme ayant des rôles naturellement distincts, « une égalité se réalise par le biais de traitements spécifiques à chaque époux » (Konuma 2010 : 130). Par conséquent, on constate ici un schéma tout à fait contradictoire : bien que le gouvernement s'attache à accorder des avantages relatifs à la retraite et les impôts aux femmes au foyer afin de reconnaître leur travail reproductif non rémunéré, dans le but d'admettre « l'égalité substantielle » au sein de couples, ces mesures créent d'autres injustices, qui, non seulement génèrent des tensions entre celles qui bénéficient de ces traitements avantageux et d'autres catégories

[102] Sur ce point, Rosenberger (1991) pointe également l'inégalité en raison de la stratification professionnelle, entre les femmes au foyer et les femmes exerçant une libre profession, telle qu'agricultrice et entrepreneure, qui font leur propre cotisation pour la retraite.

d'individus qui ne peuvent pas en avoir, mais conduisent les femmes au foyer en question dans la situation de dépendance économique.

En effet, ces dispositifs avantageux pour les femmes au foyer provoquent un autre effet néfaste pour les femmes. Les travailleuses limitent intentionnellement leurs heures de travail et leurs revenus afin de bénéficier de cet abattement fiscal et de l'exonération de cotisation à Pension nationale (Ōsawa 2007 ; Schoppa 2010). Par conséquent, nombreuses optent pour un travail à mi-temps, ce qui les amène à la précarisation (Konuma 2010), car ce genre de travail se sert souvent de première variable d'ajustement sur le marché de l'emploi (Ueno 1990) : les femmes gagnent moins de 40 % de ce que gagnent les hommes, et cet écart salarial est nettement prononcé par rapport à la moyenne des pays membres de l'OCDE, soit 20 % (Schoppa 2010 : 426). Cette réalité va clairement à l'encontre de la réconciliation du travail féminin et de la famille, qui est *le* but des politiques natalistes menées par le gouvernement japonais.

II-3-2. Réconciliation travail-famille en tension

Cette particularité qu'on retrouve dans l'histoire de l'évolution du travail des femmes – leur arrivée tardive sur le marché de l'emploi après la standardisation du rôle attribué aux Japonaises en tant que responsables du « *care* » dans le système d'assistance sociale japonaise – présente des enjeux importants aujourd'hui, face à la montée récente du nombre des femmes travailleuses. Un demi-siècle après la mise en place de systémisation de la division sexuelle du travail – qui n'était en réalité pas tout à fait un trait « traditionnel » du pays avant l'industrialisation – la ségrégation sexuelle dans les espaces publics et privés est devenue telle que la société peut difficilement accepter la présence des femmes en dehors de l'espace domestique. Cette marginalisation et exclusion des femmes de la sphère publique se traduit en premier lieu

par plusieurs types de harcèlements observés sur les lieux de travail, lorsqu'elles essaient de concilier leur carrière avec la vie de famille.

II-3-2-1. Marginalisation des femmes dans l'espace public

L'un des enjeux les plus marquants est un phénomène qui porte le nom de « *mata – hara* マタハラ (harcèlement maternité) ». Il s'agit d'un ensemble de harcèlements au travail, faits aux femmes enceintes ou à celles ayant de jeunes enfants. Prenant des formes différentes selon les cas, il s'agit souvent de paroles humiliantes ou/et déplacées, de longues heures de travail supplémentaire imposées, ou parfois d'incitation à l'avortement. Quelle que soit la forme de ces harcèlements, l'objectif du « *mata – hara* » est unique et clair : faire démissionner la femme en question[103]. D'après un sondage réalisé par Rengō (Japanese Trade Union Confederation), plus d'un quart des femmes enceintes interrogées ont été victimes de *mata-hara* en 2014, soit 26,3 % de la totalité. Une autre recherche montre que dans la majorité des cas, les harceleurs sont leurs supérieurs masculins, mais les collègues de sexe féminin y sont également citées (Matahara Net 2015). Le taux de démission après le « *mata – hara* » s'élève alors à 47,8 %, et ce sont les femmes en CDD occupant un emploi précaire qui sont les plus vulnérables, plus susceptibles de quitter leur emploi par rapport à celles qui ont un emploi stable[104].

Bien que ces actes soient illégaux et interdits par la loi au Japon[105], c'est une pratique courante qui a existé de longue date, et la prise de conscience est venue assez tardivement. Ce harcèlement *mata – hara* a été plus ou moins toléré dans un univers où les lieux de travail étaient avant tout un environnement masculin et l'emploi féminin

[103] Selon la définition de Japanese Trade Union Confederation, le terme « *mata – hara* » désigne un licenciement, une rupture de contrat, des harcèlements physiques et moraux liés à la grossesse et l'accouchement. Japanese Trade Union Confederation (2015).
[104] *Ibid*.
[105] La loi sur l'égalité des chances entre hommes et femmes dans le domaine de l'emploi (*Danjo koyō kikai kintō hō* 男女雇用機会均等法) (entrée en vigueur en 1986) interdit tout traitement néfaste lié à la grossesse et à l'accouchement.

était limité soit aux jeunes femmes célibataires sans enfant avant leur mariage, soit à celles plus âgées, retournées au travail après avoir élevé leurs enfants. Les femmes ayant une responsabilité familiale étaient exclues du monde professionnel. Dans ce contexte, rares sont celles qui ont contesté cette pratique ou ont essayé de porter plainte auprès des autorités publiques, des institutions privées ou des syndicats concernés. Intimidées par leur hiérarchie, une grande majorité des victimes se sont abstenues et résignées, ou simplement, ont donné leur démission. Cependant, cette pratique, longtemps négligée et invisibilisée commence à voir le jour et à être de plus en plus contestée aujourd'hui. Suite à la médiatisation récente du problème, notamment la création d'une association « Mata hara Net » dont la fondatrice a été elle-même victime de *mata-hara* et désignée lauréate du Prix international de la femme de courage 2015 pour ses activités militantes[106], la contestation prend de plus en plus d'ampleur dans le pays. Les autorités publiques et plusieurs organisations non-gouvernementales ont mis en place des campagnes de sensibilisation contre les faits.

Ainsi, le « *mata-hara* » que subissent les femmes japonaises sur leur lieu de travail aujourd'hui, sans parler du harcèlement sexuel[107] ou encore du « plafond de verre » qui ont été mis en cause bien avant, constitue aujourd'hui un véritable « *maternal wall* (mur maternel) », selon le concept désigné par des chercheuses anglophones, se référant aux pratiques discriminatoires notamment contre les mères (Crosby, Williams, and Biernat 2004 : 675) [108]. Dans le contexte spécifique du Japon, où les autorités publiques et les coutumes de travail sous-entendent la présence d'une « *caregiver* » dans chaque foyer[109], les femmes, une fois devenues enceintes ou mères

[106] La fondatrice Sayaka Osakabe, militante féministe japonaise a reçu ce prix en 2015, décerné par le département de l'Etat américain 2015.
[107] Le présent texte n'aborde pas la question de harcèlements sexuels qui existe également dans le pays, car cela ne relève pas de particularité spécifique sur le travail féminin au Japon.
[108] Le terme est présenté dans un numéro spécial de *Journal of Social Issues* en 2004 (60 : 4) par des chercheuses anglophones des études de genre, rassemblant des travaux sur les difficultés que rencontrent les mères travailleuses, notamment la discrimination sur le lieu du travail.
[109] A cet égard, dans le milieu politique, nombreux sont les hommes politiques qui mettent en cause la réconciliation travail-famille chez les mères. Par exemple, le vice-secrétaire général du Parti libéral-démocrate Kōichi Hagiuda s'est exprimé que « les enfants n'aimeraient pas l'idée de l'égalité des sexes en matière du soin des enfants, ils ne veulent pas leur père s'occupent d'eux ». *Asahi Shinbun*, le 27 mai 2018.

d'enfant ne sont plus considérées comme des « travailleuses idéales », en raison des attentes genrées de la société.

II-3-2-2. Répartition inégalitaire du travail reproductif

Si les femmes sont marginalisées sur le lieu de l'emploi, il existe une autre réalité qui rend difficile la réconciliation travail-famille, cette fois dans l'espace domestique : la répartition inégalitaire des tâches reproductives homme-femme. Ceci étant un fait bien banal et commun dans la plupart des pays sauf quelques nations scandinaves, les femmes assument généralement les corvées de la maison bien plus que les hommes. En France également, quoique l'égalisation professionnelle femme-homme ait connu une nette progression au cours des dernières décennies, les deux tiers des tâches familiales sont toujours effectuées par les femmes. Dans la plupart des sociétés, la promotion des femmes sur le marché de l'emploi ne s'est pas forcément accompagnée d'une augmentation de la participation des hommes aux tâches domestiques. Bien après l'arrivée des femmes sur le marché de l'emploi dans les pays industrialisés, la répartition des tâches domestiques reste fortement inégalitaire. Par conséquent, comme l'a fait remarquer la sociologue américaine Arlie Hochschild dans les années 1980 dans son ouvrage pionner sur la sociologie des émotions, les femmes sont souvent menées à effectuer « *the second shift* (la double journée) » (Hochschild 1989). Après la « première journée » consacrée au travail professionnel, écrit-elle, une deuxième journée les attend à la maison : les tâches ménagères et les activités éducatives des enfants. Aujourd'hui encore, cette charge est majoritairement déléguée aux femmes.

Pourtant, si le Japon fait figure d'exception, c'est que l'implication des hommes dans les tâches domestiques s'avère extrêmement limitée. Tandis que les foyers à double revenus sont majoritaires aujourd'hui dans la totalité des ménages par rapport à ceux à simple revenu, la division sexuelle du travail persiste fortement dans la famille japonaise. D'après une étude du Rengō-Sōken (Research Institute for

Advancement of Living Standards), une Japonaise mariée consacre en moyenne 139 minutes par jour aux tâches ménagères, alors que son conjoint n'y consacre que 17 minutes, quelle que soit l'activité professionnelle des époux (figure 8). Les japonaises consacrent huit fois plus de temps à l'entretien du foyer et aux enfants que leur conjoint. Si l'on s'intéresse à la situation des autres pays, on s'aperçoit que la disparité homme-femme existe aussi, mais qu'elle est moins marquée. Par exemple, en France, les femmes consacrent 89 minutes par jour aux tâches ménagères, tandis que les hommes n'y consacrent que 31 minutes, soit trois fois moins de temps que les femmes. Aux Etats-Unis, l'écart entre les sexes est encore moins important : les femmes ne passent que deux fois plus de temps que leur conjoint à faire les tâches reproductives, soit 120 minutes, pour 57 minutes chez les hommes. Or, au Japon, on constate que plus de la moitié des hommes – 62, 2 % de la totalité – ne partagent jamais les tâches domestiques en semaine (0 minute par jour)[110].

Figure 8. Répartition des tâches ménagères par pays

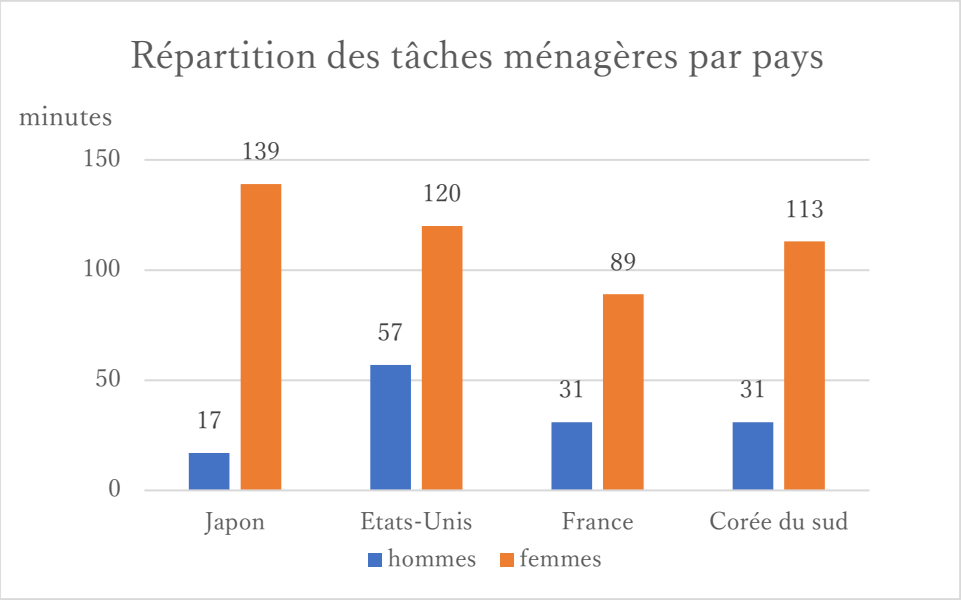

Source : figure réalisée à partir de « l'étude comparative internationale des heures de vie – Japon, Etats-Unis, France, et Corée du sud » (Japanese Trade Union Confederation et Research Institute for Advancement of Living Standards 2009).

[110] Japanese Trade Union Confederation, et Research Institute for Advancement of Living Standards (Rengō-Sōken 連合総研), 2009

Nombreux sont les chercheurs qui étudient les causes de cette participation inégalitaire du travail reproductif. On peut lire ces travaux chez les chercheurs basés au Japon, dans le domaine de la sociologie de la famille et les études démographiques, comme Inaba (2011), Inui (2016), Matsuda (2006), Nagai (2004), Nishioka et Yamauchi (2017). La sociologue Tomomi Shinada (2007) retrouve la même réalité décrite par Hochschild il y a vingt ans aux Etats-Unis dans le Japon d'aujourd'hui, qui montre que la durée de travail rémunéré des hommes n'a rien à voir avec le degré de leur implication dans les tâches reproductives au Japon : même dans les cas où les hommes disposent de suffisamment de temps à la maison, ce sont les femmes qui sont les premières responsables du travail reproductif et qui effectuent ainsi une « double charge ». A partir de plusieurs études comparatives menées dans sept pays industrialisés, elle conclut ainsi : s'il y a une couche de la population qu'on peut qualifier « d'abeilles ouvrières », il s'agit des « japonaises, mariées, qui exercent une profession » (Shinada 2007 : 23). Leur charge s'avère évidente si l'on prend en compte les heures réellement travaillées, y compris le travail non rémunéré : si l'on additionne le nombre total des heures travaillées (activité rémunérée et non rémunérée), on se rend compte que les femmes travaillent sept heures de plus que leurs conjoints par semaine (North 2009). Pourtant, il est important de nuancer ce fait ici, car même si celles-ci effectuent la plupart des tâches reproductives, les motifs de cette division sexuelle du travail pourraient être loin d'être un simple reflet du patriarcat, mais sont complexes et multiples. Il est possible, selon l'argument développé par Allen et Hawking (1999), que celles-ci pratiquent le « *Maternal Gatekeeping* », un ensemble de comportements des mères de famille qui ne souhaitent pas partager les responsabilités familiales, car le fait de se charger seules des tâches domestiques leur donne un certain pouvoir dans le foyer. Cette thèse pourrait s'appliquer aux Japonaises également, et la répartition genrée proviendrait alors de leur volonté de ne pas « lâcher » les responsabilités familiales, en empêchant leurs conjoints de s'y mettre (Nakagawa 2010).

Par ailleurs, les chercheurs en études de genre présentent le même constat mais l'abordent d'un angle différent, notamment en prenant en compte les contextes

spécifiques du pays, tels que la conjoncture économique et la montée et la propagation du féminisme (Ehara 2000 ; Ida 1995). D'après la sociologue Yumiko Ehara, la pensée féministe, après s'être répandue dans la société japonaise, a subi un net déclin – et même un « contrecoup » dans les années 1990 avec les assauts du milieu politique conservateur[111]–, et n'a pas réussi à remettre en question les pratiques de division sexuelle du travail au quotidien (Ehara 2000). D'autres chercheuses mènent une réflexion portée sur le capitalisme et le patriarcat. Par exemple Chizuko Ueno, l'une des plus grandes figures de chercheuses féministes marxistes au Japon constate que le recours massif au travail temporaire des femmes au foyer, sollicité par le milieu des affaires, a instauré « une nouvelle version de la division sexuelle du travail »[112], tout en continuant à leur assigner le rôle de *caregiver* dans la société (Ueno 2009). Ici, le fait d'embaucher des femmes au foyer comme une main d'œuvre non-qualifiée, ajustable et précaire se présentait comme une sorte de « compromis » de la part des entreprises, car sous le régime du capitalisme japonais et du patriarcat, a priori, les femmes n'étaient pas censées s'engager dans un travail productif. Par conséquent, puisque leur rôle de travailleuses était considéré comme « secondaire » – comme l'on a vu, que leur statut fiscal était toujours attaché au pourvoyeur principal –, leur responsabilité familiale est restée intacte.

Cette particularité que l'on retrouve dans le Japon contemporain – une division sexuelle du travail fortement marquée – intéresse également certains chercheurs anglophones, et les conduit à effectuer des recherches de terrain au Japon. En enquêtant les jeunes générations, Roberts, citée plus haut dans ce chapitre identifie une très faible implication des hommes dans d'espace domestique par rapport aux autres pays riches, quoiqu'ils s'y engagent de plus en plus (Roberts 2016). Le sociologue américain Scott North également, qui a mené une recherche sur la gestion du foyer, s'étonne de retrouver la même réalité chez les couples dont les femmes ont un revenu élevé, et écrit

[111] Pour de plus détails, voir l'ouvrage rédigés par de nombreux chercheurs tels que Chizuko Ueno, Shinji Miyadai, ou Tamaki Saitō, sur le mouvement de contrecoup de l'époque (Sōfūsha henshūbu 2006).
[112] Cette expression a été employée pour la première fois par Keiko Higuchi, écrivaine et professeure d'univesité (Higuchi 1985).

que la situation du pays se révèle « exceptionnelle à l'aube du XXI[e] siècle ». Il conclut que le système actuel du pays conserve « l'orientation patriarcale inscrit dans le droit et les coutumes d'avant-guerre à travers le système "*ie"* (North 2009 : 23). Ainsi, comme le soulignent un grand nombre de travaux, la montée accrue du travail féminin ne s'est pas accompagnée de l'égalisation des rôles dans l'espace privé, ce qui fait de la réconciliation travail-famille un sujet fort problématique pour les femmes (Le Bail 2011 ; Shinada 2007).

II-3-2-3. Division sexuelle de « l'affection »

Observer une telle configuration dans le travail féminin amène à se demander si cette répartition genrée du travail reproductif peut générer des tensions – ou pas – au sein des couples, car contrairement aux années passées où l'institution du mariage était encore un arrangement entre deux familles, largement dicté par le système patriarcal « *ie* », aujourd'hui, le mariage se présente avant tout comme un acte d'amour, où « les sentiments priment sur les stratégies familiales » (Le Bail 2011 : 67). A priori, l'affection et le respect réciproque doivent régner dans la relation de couple, pour établir et maintenir la vie de famille. Jusqu'à la deuxième moitié des années 1960 au Japon, on dénombrait plus de « mariages arrangés » (*omiai kekkon* お見合い結婚) que de « mariages d'amour » (*ren.ai kekkon* 恋愛結婚), l'union était plutôt une affaire publique entre deux maisonnées, et la hiérarchisation des membres de la famille était fondée sur l'aînesse et le genre. Les rapports femme-homme n'étaient donc pas égalitaires. Mais depuis les années 1970, la génération de baby-boomers a commencé à se marier sur les principes de la famille moderne, chacun et chacune unis par l'amour et la sexualité (Ochiai 2004), en établissant un foyer avec des rapports fraternels et égalitaires.

Afin d'essayer de comprendre cette « étrange » non-égalisation des tâches reproductives dans les couples, les travaux présentent des arguments socio-culturels. Masahiro Yamada, le sociologue spécialiste des affaires familiales raisonne ce

phénomène avec sa propre expression, « la division sexuelle de l'affection » (Yamada 2005). Il montre que la standardisation de la division sexuelle du travail après la Seconde Guerre mondiale a créé des « intérêts établis » pour chaque sexe, qui continuent toujours à s'opérer et se reproduire aujourd'hui : les hommes sont dispensés des tâches reproductives, et les femmes de responsabilité financière. Il nomme cette caractéristique « division sexuelle de l'affection », car l'amour est « mesuré » et « évalué » selon le niveau d'accomplissement des tâches attribuées à chaque sexe. Quelle que soit la situation des familles, assumer les responsabilités sexuées s'avère être le premier baromètre qui « certifie » et « justifie » l'affection réciproque des époux. Par conséquent, même si les femmes sont hautement diplômées et exercent un métier, le fait de ne pas assumer pleinement les tâches domestiques avant d'aller au travail serait jugé comme un « manque de l'affection » à l'égard du conjoint (Yamada 2005 : 135). Ainsi, comme l'affirment Catarino et Morokvasic (2005), « l'augmentation même du statut social des femmes ne signifie pas nécessairement une amélioration de leur position dans les rapports entre les sexes ».

Cette « division sexuelle de l'affection » conduit les couples à vivre dans des univers différents, sans ressentir forcément le besoin de communiquer ensemble, car les tâches accomplies sous-entendent déjà la présence d'un amour mutuel. Le manque de communication s'avère être un énorme fossé entre les couples. La sociologue et poète Kiryu Minashita signale ce manque de communication et constate que les hommes et les femmes vivent deux réalités complètement distinctes : ces premiers n'ont pas leur place dans la maison tandis que ces dernières n'ont pas de temps libre à la maison. Il existe ainsi un grand « décalage de l'espace et du temps entre les deux » (Minashita 2015). D'après la chercheuse, la vie des hommes japonais peut être quasiment réductible à celle de l'entreprise, du monde des affaires, tandis que celle des femmes tourne principalement autour du foyer. Les hommes suivent un emploi du temps au rythme généralement soutenu du matin au soir, tandis que les femmes assurent les tâches ménagères et leur emploi d'une façon moins dense, mais plus étalée dans le temps, du petit matin jusqu'à tard le soir. Leurs vies, écrit-elle, ne se croisent pas, même s'ils

vivent ensemble dans la même maison. Et le décalage de leur espace-temps se poursuivra toute la vie durant, à tel point que les maris ayant pris leur retraite et restant toute la journée à la maison sont qualifiés de « gros déchet » par leurs épouses dans le discours courant[113]. Aux yeux de celles-ci, la présence du conjoint ne signifie ni le plaisir de se retrouver entre eux, ni l'allègement des tâches domestiques, mais plutôt une charge de plus, car le temps qu'elles passent en présence de leur mari – qui ne font rien à la maison – n'est pas un moment de repos : ce sont des heures du travail pour elles, car lorsqu'ils sont à la maison, elles doivent continuellement se comporter en tant que *caregiver* de la famille (Minashita 2015 : 161).

Et cet éloignement et le manque de communication entre les deux sexes se traduisent dans de nombreux phénomènes dans la société. A partir des années 1980, des problèmes familiaux ont vu le jour, tels que « divorce interne » (*kateinai rikon* 家庭内離婚)[114], « le syndrome du refus de rentrer à la maison » (*kitaku kyohi shō* 帰宅拒否症)[115], « le syndrome du mari retraité » (*shujin zaitaku sutoresu shōkōgun* 主人在宅ストレス症候群), etc. Ce dernier est un trouble psychique et physique réel, dont le nom a été inventé par un psychiatre. Il s'agit d'un ensemble de symptômes observés chez les femmes dont le mari a pris sa retraite, tels que l'hypertension artérielle, la migraine, le trouble du rythme cardiaque, etc.[116]. Il arrive que des femmes tombent réellement malades à cause de la présence de leur conjoint. Ces problèmes familiaux – creusant le fossé entre deux les époux – ne sont forcément pas des faits du passé, ils sont non seulement alimentés par de nouveaux, tels que « achèvement de mariage » (*sotsukon* 卒婚)[117] et « divorce mûr » (*jukunen rikon* 熟年離婚)[118]. On assiste également à d'autres

[113] Cette expression, d'abord employée par l'écrivaine Keiko Higuchi a été largement médiatisée dans les années 1980 (Minashita 2015).
[114] Situation où les couples sont toujours mariés mais mènent une vie complètement séparée au sein d'un même foyer, en mangeant ou en dormant séparément et en ne s'adressant pas la parole.
[115] Un grand nombre d'hommes mariés ne veulent plus quitter leur lieu de travail et repoussent le moment de rentrer à la maison en prolongeant le temps passé au bureau, au bar, au restaurant, etc.
[116] Le terme est inventé par le psychiatre Nobuo Kurokawa (1993). Il existe une appellation semblable, « maladie causée par conjoint » (*fugen byō* 夫源病), développé par le médecin Fuminobu Ishikura (2013).
[117] Il s'agit d'une nouvelle version de « divorce interne » mais avec une connotation plus positive, signifiant que le mari et son épouse vivent chacun de leur côté, sans recourir au divorce.
[118] Ceci désigne un divorce de personnes d'âge mûr, une décision prise généralement lors de la prise de la retraite ou du départ des enfants du foyer parental.

types de phénomènes : ils sont penchés plus attentivement sur la question de la surcharge des femmes, largement médiatisés ces derniers temps. La pratique de « *solo parenting* » (*wan ope ikuji* ワンオペ育児)[119] et « le harcèlement du travail reproductif » (*kaji rōdō harasumento* 家事労働ハラスメント) sont de bons exemples[120], qui dénoncent à la fois l'incompréhension et l'incapacité des hommes en matière de la vie de famille, chose difficilement compréhensible au XXI^{e} siècle.

Cependant, il est important de voir ces phénomènes avec un certain recul, car même s'il est vrai que ceux-ci représentent un véritable « cri d'alarme » des femmes qui sont épuisées par la surcharge dans la division des rôles, celles-ci ne sont pas complètement sans défense. Exactement comme le rapporte l'anthropologue Deniz Kandiyoti dans ses ouvrages sur le « *patriarchal bargain* » (Kandiyoti 1988, 1998), les femmes, qui semblent être de simples victimes du patriarcat, négocient continuellement au quotidien pour obtenir une certaine marge de manœuvre et mieux vivre dans la rigidité du système actuel. Dans ce contexte, en même temps qu'apparaissent des problèmes familiaux liés à la séparation affective au sein de couple, fleurissent également un grand nombre d'expressions caricaturales traitant les hommes comme des « intrus » dans le foyer, et les mettant en position d'infériorité. Par exemple, en plus des termes « gros déchet » mentionnés ci-dessus, il existe de nombreuses expressions, telles que « déchet industriel » (*sangyō haikibutu* 産業廃棄物), « feuilles mortes » (*nure ochiba* 濡れ落ち葉), ou « un bon mari ferait mieux d'être en bonne santé et absent » (*teishu genkide rusu ga ii* 亭主元気で留守がいい) (Minashita 2015 :19). La présence – ou plutôt l'absence – des hommes dans l'espace familial fait l'objet de moqueries, et ils sont souvent complètement ridiculisés dans le discours courant. Ici, il faut noter que ces expressions – dont l'une est devenue un quasi-proverbe dans la société – ont été principalement inventées et exprimées par les femmes. Lorsque la réconciliation travail-famille se présente comme une énorme contrainte patriarcale pour la plupart d'entre

[119] Il s'agit de la charge d'enfants entièrement assumée par la mère, même si son conjoint est présent.
[120] C'est un concept développé par la journaliste Mieko Takenobu, désignant le système d'invisibilisation du travail reproductif comme une sorte de « harcèlement », qui oppresse les personnes qui en sont chargées (Takenobu 2013).

elles, en leur donnant l'impression que « *happō fusagari* 八方塞がり (every door is shut) », elles n'ont pas d'autres choix que de recourir aux moqueries sur la ségrégation genrée. En créant un espace d'exclusion du conjoint au sein de leur foyer, on peut dire qu'elles négocient en quelque sorte avec le système actuel, tout en bénéficiant de ses mesures d'incitation à la domesticité, telles que l'abattement fiscal et la dérogation de cotisation de la retraite. Leur marge de manœuvre se concrétise donc dans les moqueries sur la séparation affective avec leur époux et le « *maternal gatekeeping* ». Ainsi, le fossé entre les deux sexes qu'a produit la division sexuelle du travail continue à s'installer, sans montrer de signes de transformation à l'heure actuelle.

Conclusion

Ce chapitre nous a permis d'avoir un aperçu global des problématiques auxquelles fait face la famille japonaise, en lien avec les questions du genre. Nous avons montré que le pays traverse une énorme crise démographique due au vieillissement accéléré de la population et au recul du mariage. La montée du travail féminin présente également des enjeux importants pour la famille, à la fois dans l'espace public et privé. En prenant en compte ces métamorphoses spécifiques à la société japonaise, les chercheurs pointent unanimement une forte rigidité des mœurs et des mentalités. Les normes sociales et les attitudes des individus sur le mariage et le divorce, les trajectoires de vie, et la division sexuelle du travail n'ont pas véritablement évolué (Inaba et al. 2016). Il nous a paru d'autant plus capital de souligner le contexte de cette pérennité des mœurs en détail, car le sujet est particulièrement « méconnu » en dehors du Japon. On ne trouve peu de travaux menés en d'autres langues que le japonais, à part quelques-uns, les recherches sur la famille japonaise sont presque exclusivement effectuées et publiées en japonais[121].

[121] Comme je détaillerai plus tard dans le chapitre IV, ceci est lié au fait que l'enseignement universitaire se fait en japonais dans le pays, ce qui n'est pas tout à fait le cas dans d'autres nations asiatiques. Par conséquent, peu de chercheurs publient en anglais, encore moins en français.

Cependant, tôt ou tard, ces mœurs coutumières devront connaître des transformations. Comme le décrit le journaliste-chercheur Kawai, statistiquement, la plupart des ménages japonais seront bientôt composés d'une seule personne (Kawai 2017). Faute de remplacement des générations, la « famille moderne » à la japonaise, standardisée dans les années 1970 et devenue le modèle du ménage-type, ne sera plus telle qu'elle est aujourd'hui. Et il est fort possible que ce changement provienne de « l'extérieur », comme avec les « navires noirs » américains – qui ont accosté au Japon au milieu du XIX^{e} siècle et mis fin à l'isolationnisme japonais qui avait duré plus de deux cents ans. A l'époque, figé dans un régime féodal, le pays avait besoin de pression extérieure pour s'ouvrir aux commerces internationaux. De même, en prenant en compte le déficit démographique que connaît actuellement le pays, l'accueil des migrants s'avèrera inévitable un jour, et l'arrivée d'hommes et de femmes de diverses origines rendra le pays plus hétérogène et inclusif, permettant de faire cohabiter de différents modèles familiaux au sein d'une même société. Nous pouvons voir une lueur à ce sujet. Dans le cadre d'une recherche de terrain effectuée au Japon, North rapporte que le contact avec des personnes d'origine étrangère a amené une transformation des mœurs chez ses enquêtés japonais. Ceux-ci, après avoir fréquenté un couple d'amis dont la femme était d'origine américaine, ont été menés à redéfinir leur vision de la justesse et de la normalité du foyer, en transformant radicalement leur rapport conjugal (North 2009). Si la société elle-même est incapable de se métamorphoser, ce qui était le cas jusqu'à présent, l'arrivée de nouvelles populations s'en chargera peut-être, avec de différents codes sociaux et d'autres façons de vivre, et donnant d'éventuelles pistes pour surmonter les contraintes patriarcales qui sont si inhérentes à la société japonaise et ancrées en elle.

Chapitre III. Les Japonais en dehors du Japon

Introduction

Ah ! Je voudrais aller en France
Mais la France est trop loin
Avec une veste neuve au moins
Partons vers la libre errance.
Quand le train passera dans la montagne
Appuyé à la fenêtre bleu ciel
Seul je penserai à des choses heureuses
L'aube d'un matin de mai
Suivant les caprices du cœur,
Pousses d'herbes qui sortent
Hagiwara Sakutarō, *En voyage,* 1925[122]

L'Europe, plus particulièrement la France, a fait rêver – ou continue à faire rêver – tant de Japonais depuis fort longtemps. Depuis que le Japon a ouvert ses portes au monde extérieur, à la veille de la Restauration de Meiji survenue en 1868, moment où l'archipel a commencé à entretenir des échanges avec les autres nations après une longue période d'isolationnisme, énormément d'artistes, de poètes, d'écrivains, de créateurs, et de philosophes sont tombés amoureux de ce pays si lointain, si différent, si sophistiqué par rapport au leur. La France a été synonyme de civilisation, de culture, d'émancipation, et surtout, elle a été une source d'inspiration pour de nombreux artistes et écrivains (Capponcelli 2017). Quoique peu nombreux, plusieurs intellectuels ont

[122] Traduction de Casanova (2015).

visité la France durant la période de la modernisation du pays. On repère parmi eux les peintres Kuroda Seiki [123] et Yamamoto Hōsui [124], le marchand d'art Hayashi Tadamasa[125], l'écrivain Nagai Kafū [126], le poète et romancier Shimazaki Tōson[127], etc. Ferrier (2003) décrit cette passion des artistes japonais dans les années 1920 comme « la tentation de la France ». Les intellectuels de l'époque n'hésitaient pas à exprimer leur enthousiasme et admiration vers la France[128]. Hagiwara Sakutaro, grand poète japonais connu sous le nom de « père de la poésie moderne au Japon », a écrit le poème *En voyage* qui manifeste son énorme désir d'aller découvrir le pays de Rimbaud et de Verlaine. Yosano Akiko, une des plus grandes figures féminines des écrivaines-poètes de l'époque, a même donné un prénom français, Auguste, à son fils, après avoir effectué un long voyage en France[129]. Elle faisait partie de ces « chanceux » – extrêmement minoritaires – qui ont réellement pu partir en Europe. Au contraire, Hagiwara, le grand poète amoureux de la poésie française n'a pas vu son rêve se réaliser. Comme il l'écrit dans son poème, la France était trop loin, pour une personne née dans un pays d'Extrême-Orient en pleine modernisation. Vêtu de la veste qu'il s'était fraîchement procurée, il n'avait qu'à partir pour une autre destination plus proche et convenable, tout en alimentant son rêve du pays des belles lettres avec sa propre imagination. Le Japon était pauvre et trop éloigné de France.

Tachibana (2004) pointe « l'occidentalisme » de ces intellectuels de l'époque, en rapportant qu'il serait « difficile à comprendre pour les Européens », qui ignorent souvent que « l'Europe a longtemps été un objet exotique pour le Japon ». Le fantasme

[123] Précurseur du « *yōga* », la peinture japonaise de style occidental de l'époque, il a été nommé comme directeur de l'Académie japonaise des arts. Arrivé à Paris pour faire des études de droit en 1884, il s'oriente finalement vers la peinture et abandonne ses études. Il reste dix ans en France. Issu d'une famille samouraï-aristocrate, il est également devenu député de la Chambre des pairs.
[124] Peintre de « *yōga* ». Il a également passé dix ans à Paris.
[125] Puissant marchand d'art des œuvres japonais, connu notamment pour l'introduction de l'ukiyo-e en Europe, il a longtemps séjourné à Paris (1878-1905), avant de retourner au Japon.
[126] Dans sa jeunesse, il a été envoyé aux Etats-Unis par son père et a travaillé dans une banque et au Consulat du Japon. Passionné par la France, il y a fait un séjour en 1907.
[127] Romancier du réalisme, il a publié nombreux ouvrages tel que « *Hakai* (The Broken Commendment) » et « *Yoake mae* (Before the Dawn) ». Il arrive en France en 1913 et retourne au Japon en 1916.
[128] Shiga Naoya, un grand écrivain du XX^{e} siècle surnommé comme « le roi des romans » a réclamé l'officialisation de la langue française au Japon, à la place du japonais. Il ne parlait pourtant pas français.
[129] Elle a choisi ce prénom à la suite de celui du sculpteur français Rodin.

et l'exotisme envers « l'Autre » – une autre civilisation et une culture distincte – ne sont cependant pas le monopole des orientalistes européens : exactement comme les Occidentaux ont forgé leur propre représentation de l'Orient avec des visions coloniales et biaisées qui ne correspondaient pas tout à fait à la réalité (Said 1972), « on peut parler de l'occidentalisme du Japon » (Tachibana 2004 : 273), où pour les Japonais, la France est l'incarnation des qualités humaines aux représentations hautement idéalisées, évoquant un « autre monde », où fleurissent toutes sortes d'arts et de littérature. Comme le souligne Yatabe, « les Japonais s'accordent, de façon consciente ou inconsciente, à voir dans la modernité occidentale un univers supérieur au leur » (Yatabe 2015 : 117).

Cette représentation d'une France si sophistiquée et idéalisée marque encore l'esprit des habitants du pays du soleil levant. Dans sa thèse consacrée la population japonaise à Paris, Dubucs illustre une « remarquable continuité » de cette image de la France, véhiculée depuis l'époque des migrations « culturelles » du début du XX^{e} siècle, notamment avec des enseignes commerciales toujours observables aujourd'hui à Tokyo. Ces enseignes, écrites en français pour une population non-francophone, ne délivrent pas d'informations exactes. Leur objectif consiste plutôt à donner un, côté « art de vivre à la française » aux commerces qui les arborent. Le fait d'associer leurs produits/services à la France apporte une « valeur ajoutée », qui améliore l'image du commerce et confère un « surplus » à son activité. Comme l'écrit Dubucs, ce choix est « strictement commercial et fondé sur la force évocatrice de l'expression utilisée » (Dubucs 2009 :131).

Son observation de Tokyo fait résonne particulièrement avec mes expériences personnelles. Je me souviens clairement du jour où j'ai annoncé à mes professeures de lycée que je quitterais Tokyo et partirais en France dans le cadre d'un échange d'une durée d'un an. Je m'étais inscrite à un programme de mobilité internationale des lycéens, qui me permettrait de partir dans un pays étranger pour une année scolaire, hébergée dans une famille d'accueil locale. Les yeux écarquillés, émerveillées, elles ne m'ont pas caché leur admiration pour ce pays qu'elles n'avaient encore jamais visité. Elles étaient enthousiasmées à l'idée de voir partir leur petite élève en France. L'une d'entre elles –

professeure de la grammaire d'anglais qui n'était pas spécialement proche de moi – m'a même solennellement passé son propre manuel de grammaire française dont elle s'était servie lorsqu'elle était étudiante. Pour elles, qui étaient pourtant relativement jeunes à l'époque – toutes les deux trentenaires – la France était le symbole de la culture et de l'émancipation, et le fait d'être en lien « directe » avec ce pays des merveilles par l'intermédiaire de leur élève les rendait fières. Or, lorsque j'étais lycéenne, partir en voyage dans un pays étranger ne constituait plus un « privilège » réservé à une couche de population aisée au Japon. On voyait énormément de businessmen multiplier des allers-retours incessants pour des pays lointains, et la présence des touristes étrangers venus des quatre coins du monde faisait partie du quotidien à Tokyo. Pourtant, malgré que cette situation qui n'avait plus rien à voir avec la période de modernisation du pays, leur posture « admiratrice » envers la France ne semblait pas avoir énormément changé depuis lors.

Ce regard de désir et d'admiration, mêlé parfois à de la jalousie, porté sur la France et sur ceux et celles qui partent là-bas, m'accompagne toujours depuis mon premier passage en France. On me dit : « Oh ! Vous avez été en France et vous parlez français ? Que c'est merveilleux ! » Je ne sais pas combien de fois ce genre de paroles m'ont été adressées. C'est comme si le fait d'avoir séjourné dans le pays et d'avoir quelques notions de français me mettait en position de « supériorité ». Certains voulaient m'entendre dire quelques phrases en français, en insistant pour que je prononce des mots dont le son n'existe pas en japonais, et chaque fois que je les répétais, un petit cri d'admiration s'est élevé. Si ceux-ci étaient directes à me montrer leur curiosité, certains étaient plus discrets, notamment ceux faisant partie du milieu intellectuel. Lorsque j'ai participé à des colloques ou journées d'études lors de mon cursus de master, j'ai souvent eu l'occasion d'échanger en français avec des intervenants et étudiants francophones en dehors des séances formelles (la langue de travail était toujours le japonais ou l'anglais). Quoique plus subite et nuancée, la scène était presque toujours identique : les personnes se tenant à l'écart m'écoutaient parler français avec curiosité, et j'ai toujours eu un compliment, non sur mes remarques ou

commentaires sur le sujet de la séance, mais sur mes capacités linguistiques – qui étaient en réalité nettement inférieures à l'état actuel, même si j'avais continué mon apprentissage de la langue au-delà de mon séjour d'un an en France. Cela ne veut pas dire pour autant qu'ils ne s'intéressaient pas à ce que je disais, aux remarques d'une mastérante, mais il était clair que le fait de pouvoir parler français avait beaucoup plus de « poids » pour eux. Ceci est d'autant plus surprenant si l'on prend en compte la situation actuelle de la « domination » de l'anglais dans le monde entier, où tout le monde semble se précipiter à apprendre la langue de Shakespeare. Des personnes qui retournent d'un pays anglophone après un unique séjour ne recevraient jamais cette même admiration. L'écrivaine contemporaine Mizumura Minae témoigne dans son ouvrage que le français est la « seule » langue parmi d'autres qui aurait pu non seulement rivaliser avec l'anglais, mais aussi gagner la supériorité par rapport à celui-ci (Mizumura 2015). Quoique la France ait perdu une bonne partie de son influence face à la montée de la puissance américaine et de la culture anglo-saxonne par rapport au siècle dernier, on peut constater qu'elle occupe toujours une place importante et particulière pour les Japonais, surtout pour les intellectuels (Ōta : 1991)[130].

C'est dans ce contexte que les migrants/expatriés japonais partent pour la France, pour un pays qui évoque toujours le fantasme chez les Japonais. Les déplacements du Japon vers la France se présentent comme un mouvement d'un pays développé à un autre, décrit souvent comme une « migration privilégiée », la plupart du temps réalisé à des fins d'avancement de carrière personnelle est considéré comme primordial par rapport aux autres causes. Comme cela a été bien le cas depuis les premiers échanges entre les deux pays, les Japonais viennent en France pour les motifs professionnels, quels que soient leurs domaines de travail, et leur venue en France « n'est jamais considérée comme un moyen pour suppléer à l'insuffisance du niveau de vie dans le pays » (Yatabe 1993 :198).

[130] Le psychiatre japonais Hiroaki Ōta basé à Paris rapporte un grand nombre de cas de troubles psychiques chez les Japonais qui séjournent à Paris, dans son ouvrage intitulé Le Syndrome de Paris. A partir des exemples cliniques, il souligne qu'un grand nombre des cas ont été provoqués par des contextes spécifiques liés au fantasme des Japonais envers la France et par les différences culturelles entre les deux pays.

Nous pouvons nous demander qui exerce ces « professions ». Derrière ceux qui migrent pour des causes professionnelles, par passion ou du fait d'une simple mutation, qu'ils soient peintres, cuisiniers, fromagers, fonctionnaires, chercheurs, ingénieurs – j'ai rencontré toutes ces professions sur le terrain – il y a une famille, plus particulièrement des femmes, dont certaines avaient rêvé de venir en France, et d'autres ne voulaient au contraire pas du tout quitter leur pays. Et puis il y a ces innombrables femmes – celles qui sont mariées à un Français ou un Européen – qui sont destinées à ne plus jamais retourner vivre au Japon. Comment ces migrants japonais vivent-ils et perçoivent-ils leurs propres expériences migratoires, surtout en famille, dans un pays où les codes sociaux et la manière de vivre sont complètement différents ? Les « contraintes patriarcales » évoquées préalablement – la forte division sexuelle du travail et les normes sociales « traditionnelles » régissant la famille – sont-elles maintenues en France ? Dans le chapitre précédent, nous avons montré que le Japon est un pays relativement homogène du point de vue ethnique où résident peu de personnes d'origine étrangère (Hammouche et al. 2013). Face à une immense différence culturelle, comment relativisent-ils leurs pratiques sociales familiales, et quels en sont les impacts sur leur vie de tous les jours ?

L'objectif de ce chapitre consiste à présenter un aperçu global de la migration japonaise en France, en se concentrant sur la vie réelle des migrants/expatriés japonais. Comme je le montrerai en détail, la migration japonaise en France est généralement constituée d'une seule couche de population : la classe moyenne. Toutefois, leur vie est extrêmement variée, avec des motifs migratoires hétérogènes et des vécus distincts. Basé sur la littérature de la migration privilégiée et la diaspora japonaise, ce chapitre tâche de mettre en lumière leurs expériences, notamment en lien avec la généralisation de la mobilité internationale des Japonais. Ce chapitre s'organise en deux parties. Dans un premier temps, nous allons présenter un bref panorama de la migration japonaise à l'état actuel, dans le monde et en France. Malgré le nombre croissant de ressortissants japonais à l'étranger, il existe peu de travaux sur le sujet. En raison de la nature « privilégiée » de cette migration, les travaux en la matière ne s'intéressaient

principalement qu'aux aspects économiques et managériaux, laissant de côté d'autres thèmes plus intimes propres à la migration. Dans un deuxième temps, j'explorerai les spécificités socio-culturelles de la diaspora japonaise en France, notamment les motifs migratoires et la démocratisation de la migration vers la France, tout en mettant l'accent sur la diversité des vies réelles des migrants/expatriés japonais.

III -1. Les mouvements migratoires des Japonais dans le monde

Le nombre de Japonais vivant à l'étranger augmente de manière constante. Selon les statistiques publiés par le Ministère japonais des Affaires étrangères, on dénombre plus de 1,39 million de ressortissants japonais dans le monde entier en 2018, qui est le chiffre record depuis le début du recensement (figure 9).

Figure 9. Nombre de ressortissants japonais dans le monde

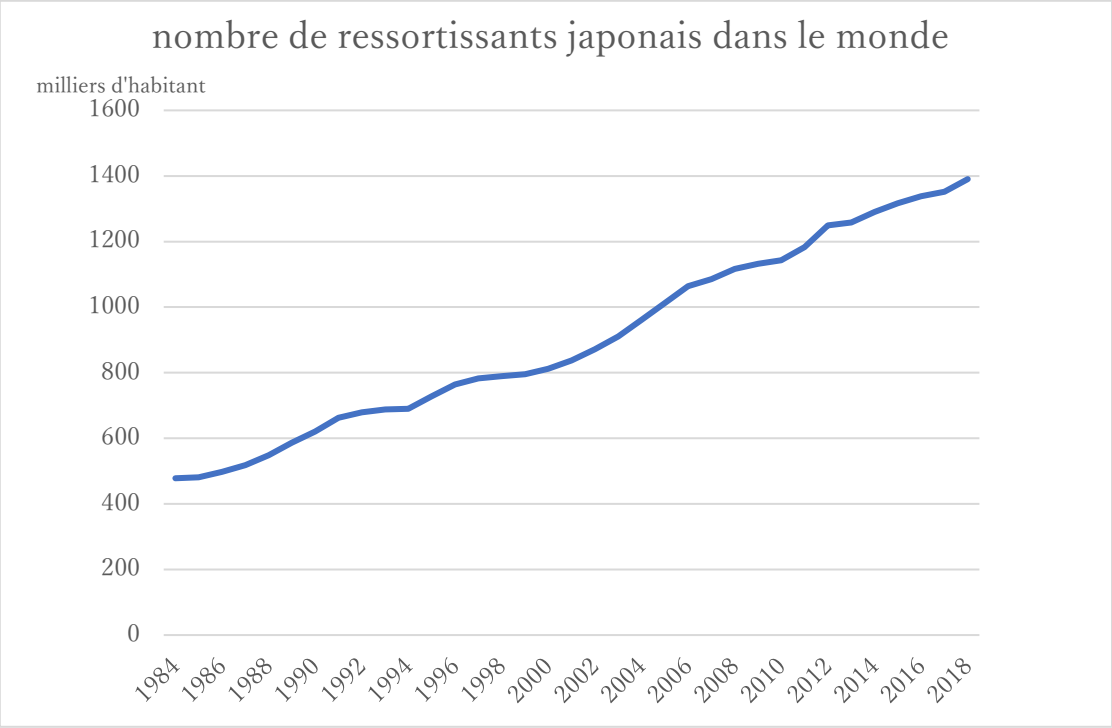

Source : figure réalisée à partir du sondage de Ministry of Foreign Affairs [Japon] (2019).

III-1-1. Trois mouvements migratoires

Au cours de son histoire moderne et contemporaine, à part quelques séjours anecdotiques d'intellectuels à l'étranger, le Japon a connu trois mouvements migratoires majeurs bien distincts en termes de la nature des déplacements. Afin de mieux comprendre et situer l'état de la migration japonaise dans le contexte actuel, il nous paraît utile de présenter ces courants migratoires.

III-1-1-1. Migrations d'avant-guerre

La première vague consiste en une migration provoquée par la nécessité économique de ceux qui partent, dont l'installation se présente comme définitive après le déplacement. Durant l'époque de la modernisation du pays, qui s'étend de la Restauration de Meiji en 1868 jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, un grand nombre de ressortissants japonais ont quitté l'archipel en quête d'une meilleure vie pour eux et leur famille[131]. On peut citer plusieurs destinations en Asie, telles que l'Indonésie, la Péninsule Malaise, Singapour, la Thaïlande (Hammouche et al. 2013 ; Tanno 2016), mais également celles qui sont plus lointaines, notamment sur le continent américain, comme les Etats-Unis (notamment Hawaii), le Brésil, le Pérou, la Bolivie, etc. Issus du milieu rural, beaucoup de migrants se sont installés dans des plantations pour s'engager dans un travail du secteur primaire, et la plupart y sont restés définitivement, sans jamais revenir dans leur pays natal[132]. Pendant la Seconde Guerre mondiale et pendant la période de la colonisation des pays voisins également, un autre flux migratoire a été observé : en raison de la politique expansionniste du l'Empire du Japon, nombreux sont ceux qui sont installés en Corée, en Chine, plus particulièrement en Mandchourie, en

[131] En raison de la politique isolationniste du Shogunat (1639-1853), avant l'ouverture du Japon (1854), on ne constate peu de flux migratoires, à part quelques cas anecdotiques vers les pays sud asiatiques, tel que le Viêtnam, la Thaïlande, ou les Philippines.
[132] D'après the Association of Nikkei & Japanese Abroad, on dénombre aujourd'hui plus de 3,8 millions de descendants de migrants d'origine japonaise dans monde entier.

tant que colons, parfois regroupés et envoyés systématiquement par l'Etat, en fonction de leurs villages d'origine[133]. Ceux-ci ont subi un sort plus complexe et difficile que les premiers : tandis que certains ont réussi à se faire rapatrier après le retrait des troupes nippones sur le continent chinois, d'autres ont été laissés abandonnés, ou voire ont trouvé la mort en chemin, avant de regagner de parvenir à regagner leur pays[134].

III-1-1-2. Naissance des expatriés « *kaigai chūzai* 海外駐在 »

Si la première vague migratoire d'avant la Seconde Guerre mondiale a été marquée par la forte nécessité économique de l'époque, on voit apparaître un nouveau mouvement migratoire suivant la croissance économique survenue dans les années 1960, qui a permis au pays d'accéder au rang de puissance industrielle. Ici, il ne s'agit plus du départ définitif dont l'objectif consiste à s'intégrer complètement dans le pays d'accueil et y vivre afin de subvenir aux besoins des membres de sa famille : cette fois, on commence à voir une couche de population pour qui, la migration est devenue volontaire, souhaitée, et surtout « temporaire » (Yatabe 1993). A ce stade, nous constatons l'émergence de l'expatriation « *kaigai chūzai* 海外駐在», le terme signifiant littéralement le « poste de stationnement à l'étranger » en japonais. A l'époque, avec l'expansion de l'industrie électronique et automobile qui a fait du pays un des grands exportateurs mondiaux, les entreprises japonaises avaient besoin d'envoyer leurs effectifs dans le monde entier afin de gérer les missions sur place (Goodman et al. 2003 ; Sedgwick 2001). Les grandes enseignes telles que Toshiba, Panasonic, Sony, Toyota, et Nissan ont commencé à être de plus en plus visibles sur la scène du commerce international, parfois en balayant les industries locales. Après avoir vu son territoire complètement dévasté et appauvri par la défaite de la Seconde Guerre

[133] Nombreux sont ceux qui se sont également installés en Asie de Sud-Est afin de s'engager dans diverses activités économiques. Un grand nombre de jeunes filles y ont été amenées en tant que *karayuki-san* (prostituée japonaise). Voir Yamazaki (2008) pour plus de détails.
[134] Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, 6,24 millions de ressortissants japonais se sont rapatriés. Japan Center for Asian Historical Records. En Mandchourie, environs 245 000 personnes ont trouvé la mort. *The Sankei News* le 15 août 2017.

mondiale, le pays a essayé de se remettre sur pied, cette fois à l'aide du pouvoir économique. Les propos du président français Charles de Gaulle désignant le premier ministre nippone Hayato Ikeda comme un « commis-voyageur de transistor » en 1962 – il était venu lui rendre visite à Paris – résume fort bien le contexte de l'époque[135]. Avec l'apparition de ces géants de l'industrie manufacturière, un grand nombre de ressortissants japonais ont été envoyés dans des pays étrangers par leur employeur. Ils étaient appelés des « *kaigai chūzaiin* 海外駐在員», soit des « personnes assignées à un poste à l'étranger ».

Une des particularités des ressortissants japonais dans ce deuxième mouvement se trouve dans leurs profils socio-économiques. Contrairement aux mouvements de masse précédents caractérisés par une forte nécessité économique des migrants, cette fois, une écrasante majorité des « *kaigai chūzaiin* » étaient issus de la classe moyenne, voire appartenaient à la strate sociale plus élevée. En examinant la communauté nippone à Düsseldorf en Allemagne, Nakagawa rapporte que ceux qui étaient mutés pour des missions à l'étranger dans les années 1950-1970 étaient de véritables « élites » – extrêmement minoritaires – qui avaient eu de la chance de recevoir une éducation universitaire avant la guerre. Ceux qui leur ont succédé dans les années 1980-1990 appartenaient également à une couche de population assez limitée, car l'accès à l'enseignement supérieur n'était pas encore généralisé dans leur jeunesse : Nakagawa précise que c'est cette expérience d'expatriation même qui les a transformés en élites (Nakagawa 2013)[136]. En même temps, la rareté de leur profil – formés à l'université et aptes à entreprendre des missions à l'étranger en tant que « *kaigai chūzaiin* » – impliquait une carrière prometteuse à l'avenir après leur retour. Comme nous l'avons évoqué dans le chapitre précédent, le principe de la gestion des ressources humaines du pays se fondant sur « l'adhésion » à l'entreprise et non sur « la compétence » pour le

[135] D'après Guillain cette anecdote aurait pu être une pure invention (Guillain 1969), pourtant, vraie ou fausse, elle a suscité un scandale dans le public japonais et continue à être répétée non seulement dans le média, mais également dans les discours politiques et des publications officielles.
[136] Sur l'expatriation des personnes de haut profil, voir Goodman et al. (2003).

poste de travail concerné, la multiplication des missions dans plusieurs endroits se révélait comme la « clé » de la réussite professionnelle. Ils pouvaient ainsi monter dans l'échelle hiérarchique de l'entreprise, où le principe de « l'emploi à vie » était encore en vigueur.

A ce stade, on ne parle plus de migration qui ferait évoquer la pauvreté, la séparation de la famille, ou les difficultés d'intégration éventuellement rencontrées dans le pays d'accueil dans la première vague de mouvement, mais lorsqu'on en parle, quel que soit le cadre du déplacement – soit par une mission d'entreprise, des études, un emploi trouvé sur place en dehors de l'expatriation – ces départs étaient en effet synonymes d'investissement professionnel et d'épanouissement personnel. Lorsqu'il s'agissait de l'expatriation « kaigai chūzai », cette migration volontaire s'accompagnait – ou continue encore à s'accompagner selon les destinations – souvent de nombreux dispositifs avantageux soigneusement préparés par l'employeur. Dans son ouvrage sur la vie des expatriés japonais aux Etats-Unis, l'anthropologue Sawa Kurotani décrit comment était perçu la vie des « *kaigai chūzaiin* » autrefois : une mission de cinq ans en Amérique permettait à l'expatrié de mettre de côté une somme importante pouvant financer la construction d'une maison une fois retourné au Japon (Kurotani 2005). Le chercheur en management international Akira Kinoshita présente la situation financière des « *kaigai chūzaiin* » plus en détail. En 1981, il a publié un article sur le système de rémunération des expatriés japonais, basé sur une recherche sur 40 grandes entreprises nippones. Un travail de nature inédite, car comme il souligne lui-même dans son texte, il était extrêmement difficile de collecter des données : les informations telles que les salaires, les primes, et les autres bénéfices propres aux institutions étaient, bien évidemment, strictement confidentielles (Kinoshita 1981).

A partir de cet article sur l'état de l'art de la rémunération des expatriés, on peut avoir quelques idées de la vie des « *kaigai chūzaiin* » à l'époque. Leur salaire de « base » était généralement composé de deux piliers, le premier versé pour l'exécution d'une mission à l'étranger en prenant compte de l'indice des prix à la consommation sur place, et le deuxième était attribué comme salaire domestique (au Japon). Pourtant ce

n'est pas tout, car ici s'ajoutaient de nombreuses indemnités et allocations. Cette recherche, qui analyse précisément chaque composant des rémunérations, nous permet d'identifier des allocations « typiques et classiques » pour les expatriés, qu'on retrouve encore parfois chez les « *kaigai chūzaiin* » d'aujourd'hui : aide aux frais de scolarité, indemnité de changement de résidence, aide au logement, vacances payées par l'entreprise, indemnité de séparation de famille, dans le cas où l'épouse n'accompagne pas le salarié lors de son déplacement, qui peut s'élever jusqu'à 90 % du salaire domestique, et des primes annuelles qui représentent au moins quatre mois de salaire. D'autres régimes spéciaux variables selon les entreprises s'appliquent lors du retour au pays : majoration des pensions, allocations de réinstallation, aide aux frais de scolarité pour les enfants rentrant au Japon, etc. En un mot, les « *kaigai chūzaiin* » de l'époque pouvaient bénéficier d'énormément d'avantages économiques proposés par l'employeur, étalés sur plusieurs couches.

Toutefois, l'expérience de « *kaigai chūzai* » n'était pas réductible au simple gain économique. En mentionnant l'aide au logement des expatriés sur place, Kinoshita précise bien que la nature de ces dispositifs consistait à couvrir la différence des frais du loyer lorsque celui du pays de mission s'avérait élevé. En même temps, il existe le deuxième objectif de ces dispositifs, souligne-t-il, qui est de « conserver le prestige digne à l'entreprise et à ses expatriés en fournissant à ces derniers un logement approprié » (Kinoshita 1981 : 75). Dans l'époque embryonnaire de la migration privilégiée nippone où le Japon venait d'accéder au rang des pays industrialisés et commençait à envoyer ses ressortissants à l'étranger pour les affaires, assumer une telle mission se colorait d'un véritable prestige. En s'engageant dans une activité à l'extérieur de leur pays, les « *kaigai chūzaiin* » travaillaient non seulement pour leur employeur et pour eux-mêmes, mais également pour la gloire de leur pays, en contribuant à sa croissance économique. Ils travaillaient et vivaient leur vie d'expatriés en brandissant en quelque sorte le drapeau national. Cette petite touche « nationaliste » s'observe dans le titre même de l'article, intitulé « Wagakuni kigyou no kaigai chuzai-in no kyuuyo taikei » (le système des rémunérations des expatriés des entreprises de notre

nation). Il est important de rappeler qu'il s'agit d'un article scientifique – les termes « notre nation » qui sont renvoyés à la fin du titre dans la traduction française sont au tout début en japonais. Au lieu d'écrire tout simplement « des entreprises japonaises » ou « des expatriés japonais », l'auteur a mis l'accent sur « notre nation », et a ainsi souligné l'appartenance nationale de ces firmes, qui fonctionnaient comme une force motrice de l'économie japonaise. Puisque ce sont les « *kaigai chūzaiin* » qui incarnaient cette force motrice en assumant leurs missions au front, il fallait effectivement leur offrir un certain prestige, associé à un statut et à des rémunérations très avantageuses, pour les motiver à effectuer leurs activités en dehors du Japon. Dans ce sens, il n'est pas étonnant que l'on entende souvent les gens féliciter ceux qui ont reçu un ordre de mission et partent à l'étranger en tant qu'expatriés. Aujourd'hui encore, l'héritage de cette époque – où la position de « *kaigai chūzaiin* » représentait une véritable promotion garantissant un avenir radieux – est bien ancré dans la mentalité des Japonais, même si dans la plupart des cas aujourd'hui, ces avantages n'existent plus.

III-1-1-3. Généralisation de la mobilité internationale chez les Japonais

Tandis qu'il existe encore ce profil « classique et typique » aujourd'hui – les « *kaigai chūzaiin* » et leurs familles envoyées à l'étranger par une institution/entreprise japonaise avec de nombreuses prestations avantageuses –, on voit arriver un nouveau mouvement migratoire à partir des années 1990. Il s'agit d'une généralisation, voire d'une banalisation de la mobilité internationale, surtout chez les jeunes qui sont embauchés de plus en plus sur place. Nombreux sont également ceux qui s'installent définitivement dans leurs pays d'accueil. Par rapport au mouvement précédent dont le motif migratoire était plutôt dû aux ambitions économiques de l'employeur (même si la mutation était acceptée de plein gré par la personne assignée à l'étranger), on observe ici un nouveau flux migratoire composé de Japonais hautement déterminés qui partent spontanément[137]. Un des facteurs d'incitation pour partir dans un pays étranger pourrait

[137] D'après Nakazawa (2015), ce nouveau mouvement migratoire débutant dans les années 1990 est

être économique, car à part une courte période des années 2000, l'entrée sur le marché du travail s'avère de plus en plus difficile pour la jeune génération au Japon (Nakazawa 2015).

Cette « internationalisation » et la généralisation de la migration chez les jeunes Japonais intéressent un grand nombre de chercheurs, notamment dans le domaine des études géographiques et du management des ressources humaines. En effectuant une recherche comparative sur les ressortissants japonais de trois villes différentes, Shanghai, Bangkok, et Düsseldorf, Niwa et al. (2016) illustrent de différentes formes de parcours migratoires par rapport aux précédents : le nombre des Japonais directement embauchés sur place a connu une nette progression autour des années 2000, notamment en Amérique et en Asie[138]. Ceux-ci accordent de plus en plus d'importance à la « qualité de vie », particulièrement à l'articulation entre le travail et la vie privée. Les motifs migratoires se révèlent donc plus individualistes, ce qui incite certains chercheurs à désigner ce phénomène comme « *lifestyle migration* » (Nagatomo 2015 ; Satō 2001). Certains travaux soulignent le caractère flou de la migration des certains jeunes japonais, qui n'ont pas forcément un motif « concret » (Katō 2009 ; Satō 2001), et d'autres travaux présentent des résultats similaires sur la diversité de profils et des motifs migratoires. En 2015, la revue *Geographical Sciences (Chiri-Kagaku* 地理科学*)* a consacré un numéro spécial sur la mobilité internationale de cette troisième vague migratoire (N°70, 2015), intitulé « Locally Hired Japanese Workers Abroad : Viewing from Gender Perspective and Destination Choice ». Dans ce numéro, Abe (2015) analyse les attentes multiples des migrants japonais installés à Shanghai, en décrivant l'arrivée de jeunes japonais par ce qu'il appelle « *Shanghai Dream* ». Dans la même lignée de recherche, Nakazawa pointe le vaste éventail des métiers auxquels s'adonnent les ressortissants japonais en Asie, tout en s'intéressant aux spécificités des secteurs d'activité dans l'économie de chaque pays d'accueil (Nakazawa 2015). Il existe également une large littérature sur les femmes japonaises qui émigrent dans des pays

caractérisé par le « volontarisme » et la « réussite personnelle ».
[138] Ils estiment qu'il existe 870 000 ressortissants japonais recrutés sur place.

asiatiques pour des raisons variées (Ben-Ari et Yong 2013 ; Hamano 2014 ; Kamiya 2015 ; Sakai 1998).

Contrairement aux deux phases précédentes où le départ était provoqué soit par une forte nécessité économique soit par une expatriation assignée par l'employeur, on constate ici une réelle « démocratisation » de la mobilité internationale. Aujourd'hui, la migration n'a plus rien d'exceptionnel qu'elle avait auparavant, les Japonais – surtout les jeunes – immigrent dans des pays étrangers pour des motifs variés, professionnels ou non-professionnels, exactement comme ils changent d'entreprise ou de lieu de résidence, en fonction de leur situation économique, familiale, ou de leur perspective de carrière.

En même temps, le statut du « *kaigai chūzaiin* » – migration de type standard dans le deuxième mouvement – commence à connaître une transformation. Dans le contexte de la concurrence accrue du commerce international, les entreprises doivent continuellement envoyer des effectifs vers leurs succursales situées à l'étranger afin de gérer des missions sur place. Cependant, les coûts élevés liés à l'envoi des expatriés commencent à représenter un énorme enjeu pour les firmes japonaises (Gao 2015). En effet, l'expatriation coûte cher. Le salaire d'un expatrié coûte environs trois fois plus élevé que celui d'un employé local (Bonache Pérez et Pla-Barber 2005), et dans certains pays, un expatrié peut gagner de 20 à 50 fois plus qu'un salarié embauché sur place (Chen et al. 2002). Compte tenu de ces dépenses surélevées, il est tout à fait compréhensible que les entreprises envisagent soit de réduire les frais liés aux salaires et aux allocations spéciales destinées aux « *kaigai chūzaiin* », ou soit de les remplacer par des employés locaux qui coûtent nettement moins chers, notamment en période de crise économique[139]. Nombreuses sont donc les firmes qui optent pour la première option, et plusieurs travaux montrent la dégradation du statut des expatriés et les enjeux qui sont provoqués par cette diminution du salaire et des dispositifs avantageux (Higashira 2013). D'après un sondage réalisé par The Japan Institute for Labour Policy and Training

[139] Selon une étude menée auprès des entreprises japonaises implantés à l'étranger, le taux d'expatriés parmi la totalité des effectifs a été au niveau le plus bas en 2014, soit 1,4%. Japan Overseas Enterprises Association (2014).

(JILPT) en 2005, de nombreux expatriés japonais témoignent d'une détérioration de la situation financière due à la baisse de leur salaire, en raison de la conjoncture économique. Ils réclament que le niveau d'indemnité et de salaire ne convient plus aux conditions dans lesquelles ils sont censés assumer des missions dans un pays étranger (JILPT 2005). Sur ce point, Kurotani présente une observation similaire dans son ouvrage. Au vu du nombre croissant d'expatriés japonais et de la récession économique du pays dans les années 1990, les familles des « *kaigai chūzaiin* » mutées aux Etats-Unis ont une perception partagée aujourd'hui : s'ils ne sont pas « à sec » à la fin de leur mission, ils considèrent qu'ils ont de la chance (Kurotani 2005 : 12). Ainsi, bien que certains privilèges des « *kaigai chūzaiin* » soient conservés dans certaines grandes entreprises, ils commencent à se rétrécir dans la pratique managériale.

III-1-2. Saisir le genre dans la migration/expatriation des Japonais

III-1-2-1. Sous-représentation des aspects intimes

Si la question de la mobilité internationale des Japonais constitue un champ de recherche richement documenté par les chercheurs en sciences sociales, peu de travaux ont été réalisés en dehors des études géographiques, et la gestion de l'économie, à part quelques travaux en sociologie : la plupart s'intéressent exclusivement aux aspects économiques de l'expatriation, notamment aux conditions particulières qui permettent de réaliser une expatriation « réussie » (Gao 2015 ; Miyamoto et Hirota 2016 ; Knowles et Ozeki 2009 ; Shiraki 2006). Les sujets tels que les profils et les compétences idéales des candidats aux missions à l'étranger ou la gestion des ressources humaines des employés locaux, occupent souvent un centre d'intérêts majeur en la matière (Kimura 2002 : 351), car il est largement admis et reconnu que la santé mentale et l'adaptation des « *kaigai chūzaiin* » et des membres de leur famille dans les sociétés d'accueil sont des facteurs clés pour le bon déroulement de l'expatriation. Par ailleurs, les recherches

qui traitent des aspects plus généraux de l'acculturation des migrants japonais restent minoritaires (Greenland et Brown 2005 ; Yatabe 1993 ; Ota 1991 ; Okazaki-Luff 1991).

Quant à la question du genre dans la migration japonaise, les recherches restent restreintes excepté quelques travaux (Kurotani 2005 ; Nukaga 2012 ; Yasuike 2011). Ceci présente un net contraste avec les recherches sur les femmes occidentales dans la mobilité internationale, qui commencent à constituer une large littérature notamment sur les enjeux des femmes d'expatrié, caractérisées souvent comme « *trailing spouse* » (Arieli 2007 ; Coles et Fechter 2008 ; Fechter 2010 ; Leonard 2008 ; Lundström 2010, 2013 ; Papanek 1973) [140]. Cependant, on peut citer quelques travaux traitant des thématiques liées au genre dans la migration japonaise, telles que la vie des épouses des expatriés, l'éducation des enfants, et les questions relatives aux mariages internationaux[141]. Par exemple, Kurotani (2005) illustre la charge mentale des épouses d'expatriés japonais résidant aux Etats-Unis dans trois communautés locales : tandis que ces femmes japonaises décrivent leur vie comme des « vacances », elles ont en réalité la lourde responsabilité de reconstituer un petit cocoon japonais dans le foyer, appelé « *home away from home* ». En se situant dans la même lignée de recherches que Kurotani, Nukaga (2012) montre également le travail émotionnel entrepris par les mères japonaises du fait de la double appartenance identitaire à la société américaine et à la communauté japonaise locale à Los Angeles. Chie Takamaru (2013) et Tomoko Kimura (2002) se focalisent sur les réseaux établis pars les expatriés et décrivent minutieusement la réalité de leur vie de tous les jours, en menant des enquêtes qualitatives auprès des épouses d'expatriés après leur rapatriement. On peut citer également d'autres angles de recherche, tels que la trajectoire de la carrière des femmes d'expatriés (Miyoshi 2005), la migration par mariage international (Hamano 2014 ; Yasuike 2011) [142], et l'acculturation des migrantes japonaises de la première à la troisième génération aux Etats-Unis (Iwasaki et Brown 2014).

[140] Le travail de Yeoh et Khoo (1998) présente un aperçu global de la vie des femmes d'expatriés à Singapour des femmes d'expatriés de toutes les nationalités, y compris les Japonaises.
[141] Pourtant, il faut noter que la majorité des travaux sur le mariage international s'intéresse aux couples vivant au Japon (Kelsky 2001 ; Qu 2009 ; Theint 2012 ; Yamamoto 2010).
[142] Une grande majorité des travaux sur les mariages internationaux couvrent des couples résidant au

III-1-2-2. Désintérêt général pour le genre dans la migration privilégiée

Pourtant, mis à part ces travaux, aucune recherche n'a été effectuée ni en japonais et ni en anglais, sur la question du genre dans la migration nippone. Comment peut-on interpréter ce silence des chercheurs, notamment dans les études de genre ? Plusieurs explications peuvent être apportées pour cette sous-représentation du genre dans la migration japonaise. Premièrement, on peut tout simplement penser aux éléments factuels, tel que le nombre limité de ressortissants japonais par rapport aux autres populations (Yasuike 2011), ou la durée de séjour relativement courte dans les cas d'expatriation (Yatabe 1993). En effet, quoique le nombre des ressortissants japonais ait connu une augmentation constante, la présence des migrants nippons est relativement marginale et peu visible en termes de flux parmi la totalité des migrations asiatiques dans le monde, par exemple par rapport à la population chinoise[143].

Le deuxième facteur de cette lacune de recherche pourrait être attribué au « désintérêt général » pour les questions du genre dans la migration privilégiée, autrement dit, la mobilité Nord-Sud ou Nord-Nord. Même si l'on voit apparaître une large littérature étudiant la condition des femmes d'expatriés dans le pays d'accueil, particulièrement les enjeux liés à leur carrière et au travail émotionnel (Arieli 2007), un grand nombre de travaux sur le genre dans la migration s'intéressent essentiellement aux femmes du Tiers-Monde vers les pays du Nords (Cosquer 2018 ; Fechter 2010), qui font face à une multitude de problèmes non seulement dans leur pays d'origine mais aussi dans le pays d'arrivée, tels que l'exploitation, l'esclavagisme dans le travail domestique, la prostitution, et la traite, etc. Ici s'ajoutent d'autres phénomènes globaux et structurels – plus « bénins » mais tout aussi problématiques – tels que « *global care chain* » (Hochschild 2000) où les tâches de reproduction sociales sont déléguées aux

Japon (Hammouche, le Bail, et Mori 2013 ; Kelsky 2012 ; Yamamoto 2010).

[143] En parlant des épouses d'expatrié japonaise, Kimura (2002) présente deux éléments explicatifs pour cette sous-représentation de celles-ci dans la littérature. Le premier est l'absence de leur agentivité dans la migration (car elles sont femmes au foyer), et le deuxième est leur inaccessibilité en tant qu'enquêtée en raison de problème de confidentialité.

femmes migrantes venant du Sud pendant que les femmes du Nord s'engagent dans des activités beaucoup plus rémunératrices que celles de la *nanny* ou de la femme de ménage qu'elles emploient. Il existe également de nombreux travaux se concentrant sur les femmes du Tiers-Monde avec un autre angle de recherche, qui étudient l'élévation du statut de celles-ci, en questionnant comment et à quelle condition elles peuvent surmonter (ou pas) les « contraintes patriarcales » – divers obstacles économiques, culturels et familiaux de leur pays d'origine –, afin de vivre humainement dans la société d'accueil (Hondagneu-Sotelo 1992 ; Kibria 1990 ; Pessar 1999). On peut également identifier d'autres recherches encore qui examinent des sujets autour de la redéfinition des identités dans la migration (Lee 2013 ; Shi 2008).

Autrement dit, lorsqu'il s'agit des travaux sur le genre dans la migration, on a tendance à s'intéresser plus aux femmes pauvres, qui sont en position de vulnérabilité et sous domination dans le système global du capitalisme, qu'aux femmes du Nord, qui ont a priori considérées occupant une position privilégiée et dominante. Puisque le Japon a accédé au rang des puissances économiques et que les femmes japonaises appartiennent aujourd'hui à la classe des « dominants » – sans avoir une longue histoire coloniale comparable à celle des Occidentaux – le sujet n'aurait pas suscité autant d'intérêt.

Sur ce point, Kurotani (2005) décrit ce désintérêt général pour le sujet à la lumière de ses propres expériences. En menant ses recherches sur la vie des expatriés japonais aux Etats-Unis, elle rapporte que la légitimité même de son travail a été remise en question par ses collègues académiques. Ces derniers invoquaient le fait que les vécus des épouses d'expatriés japonais ne peuvent pas être aussi « authentiques » que ceux des migrantes mexicaines, et qu'ils ne méritent pas d'attention anthropologique. Aucune « conséquence profonde » sur l'expérience de ces premières ne peut découler du cadre protecteur et confortable de l'expatriation (Kurotani 2005 :11), même si elles étaient momentanément dans un pays étranger. Leur quotidien ne relevant pas du même niveau de « misère » ou de « détresse » vécu par les femmes migrantes venant du Sud, leur situation ne justifierait pas une attention anthropologique.

Je partage ces expériences. Dans mon parcours de recherche doctorale, à plusieurs reprises, particulièrement lors des échanges avec d'autres chercheurs au Japon, j'ai vécu des scènes semblables à celle de Kurotani. Quoique plus subites et ambiguës dans la reformulation de phrases, leurs réactions transmettaient toutes des messages comme suivants : à quoi sert une recherche qui étudie les femmes riches menant une vie aisée dans le cadre de la migration ? Ces femmes japonaises ne devraient pas à affronter le même type de problèmes que celles venant du Sud, car c'est « leur » choix de partir dans un pays étranger. Si ma recherche veut se situer au croisement des études sur la migration et le genre, notamment sur le patriarcat, ne serait-il pas plus justifié et fructueux d'enquêter auprès des femmes migrantes les plus démunies ? D'une part, leurs commentaires sous-entendaient que les thématiques soulevant des enjeux « économiques » et « matériels » avaient plus de mérite d'être traitées comme sujet de recherche. D'une autre part, à repenser aux échanges que j'ai entretenus avec d'autres chercheurs, il est évident que certains mettaient les « femmes du Nord » dans une seule catégorie, opposée à celle du Sud, et puisque ces premières apparaissent en tant que « dominantes », il était considéré comme évident qu'elles ne rencontraient pas de problèmes dans la migration. Aussi essentialiste qu'elle puisse être, cette vision binaire Sud/Nord sous-estimait l'étendue des enjeux impliqués dans les vécus des femmes du Nord. Compte tenu des situations difficiles que traversent les femmes migrantes du Sud, une telle posture est tout à fait justifiable et compréhensible, car une des vocations des études en anthropologie consiste effectivement à stimuler la réflexion sur la voix des « sans-voix », de ceux et de celles qui sont les plus vulnérables et les plus démunis.

Pourtant, cette dichotomie – différenciation instrumentale des femmes du Nord et du Sud – comporte des risques. Premièrement, comme le soulignent de nombreux chercheurs qui prennent part au débat sur l'intersectionnalité et *Black feminism*, elle risque de masquer des différences au sein d'une même catégorie des femmes. Eleni Varikas pointe que le « traitement instrumental des expériences différentes des femmes "de la périphérie" ou des "marges"[...], risque encore une fois d'homogénéiser l'*autr*e, perçue prioritairement à travers ses différences par rapport à l'*une* » (Varikas 1993 : 13).

A force de se concentrer exclusivement sur les vécus des femmes du Sud, on a tendance à minimiser les expériences des femmes du Nord en les étiquetant comme des « privilégiées ». Sur ce point, Sarah J. Mahler et Patricia R. Pessar proposent une approche intéressante : en mobilisant le concept de « *gendered geographies of power* », elles invitent à prendre en compte les « positions sociales » de chaque migrante, les « hiérarchies de pouvoir créées à travers des facteurs historiques, politiques, économiques, géographiques, les liens de parenté, ou d'autres éléments » (Mahler et Pessar 2001 : 446). Même si ces femmes migrantes viennent toutes d'un pays développé, en fonction du pays d'origine et des contextes sociaux, elles sont toutes sujettes à des rapports de pouvoir différents, ce qui rend leurs expériences uniques et distinctes les unes des autres. Par exemple, comme je le décrirai dans le chapitre suivant, même dans les cas des « privilégiées », il est rare que les pouvoirs décisionnels soient égalitairement partagés au sein des couples. Tandis que certaines ont leur mot à dire sur l'expatriation, certaines d'autres non, elles n'arrivent même pas à s'exprimer, car elles ne se sentent pas « légitimes » pour se prononcer sur le sujet, et sont prises dans la toile des géographies genrées du pouvoir. Ainsi, comme le rappellent Mahler et Pessar, « les gens sont – indépendamment de leurs efforts individuels – pris dans des hiérarchies de pouvoir qu'ils n'ont pas créées » (Mahler et Pessar 2001 : 446).

Cette différenciation instrumentale des femmes du Nord et du Sud nous amène à réfléchir sur le deuxième risque. Il s'agit d'une invisibilisation des expériences des femmes de la migration privilégiée. Du point de vue des études sur les femmes et de l'anthropologie de genre, ce manque de connaissance sur les rapports sociaux de sexe chez les privilégiées constitue également une problématique, car comme les travaux l'ont mainte fois révélé jusqu'à présent, c'est dans cette sphère privée que de nombreuses injustices, telles que la violence domestique ou la répartition inégalitaire du travail du « *care* », tendent à se multiplier et à se reproduire d'une génération à l'autre, dans les rapports de pouvoir invisibilisés dans le foyer, difficilement reconnaissables de l'extérieur. Comme le décrit Kurotani (2005), les oppressions ne sont peut-être pas

« immédiates et brutales, mais elles risquent néanmoins de limiter leurs choix pour exprimer une contestation ».

III-1-2-3. Regard porté sur les ressortissants japonais à l'étranger

Le troisième facteur à la lacune de production sur le genre dans la migration japonaise consiste au regard porté sur les migrants/expatriés japonais par leurs concitoyens, qui mêle stéréotypes et occidentalisme. Comme je l'ai mentionné préalablement, jusqu'au début des années 1990, les expatriés japonais bénéficiaient de nombreux avantages associés à leur statut de « *kaigai chūzaiin* ». Dans le pays du soleil levant, notamment du fait du fantasme que développaient les Japonais depuis fort longtemps sur l'Occident, vivre dans un pays étranger en tant qu'expatrié se présentait comme une énorme réussite, une expérience hautement idéalisée. Même depuis que le pays a connu une « démocratisation » de la mobilité internationale où dans la plupart des cas l'expatriation ne constitue plus un prestige – il faut néanmoins préciser qu'il existe une poignée d'expatriés qui sont encore dans des conditions extrêmement favorables –, cette image du deuxième mouvement migratoire reste encore ancrée dans le discours général. Et ce portrait prestigieux des « *kaigai chūzaiin* » s'accompagne souvent des représentations « traditionnelles » et conservatrices de la famille japonaise, qui est fondée sur le modèle typique de la « famille moderne » (Ochiai 2004)[144]. Ils sont considérés comme formant une famille composée d'un homme pourvoyeur économique et d'une femme au foyer, avec deux ou trois enfants, basée sur une forte division sexuelle du travail. En raison de cette image stéréotypée – les ressortissants japonais étant a priori considérés comme conservateurs – les chercheurs dans le domaine du genre dans la migration ne voyaient probablement pas d'intérêt à effectuer des recherches : la vie des personnes les plus dotées vivant dans les normes familiales conventionnelles – pleine de choses frivoles, dénuée de drame et de misère dignes d'une attention scientifique – semblait académiquement insignifiante.

[144] Voir le chapitre II pour les explications plus détaillées.

Il est vrai que cette image représentait une certaine réalité notamment dans les années 1970 et 1980. A cette époque, deux phénomènes différents sont apparus simultanément. D'une part, en ce qui concerne l'intérieur du pays, comme il a été précisé dans le chapitre précédent, le modèle de la « famille moderne » s'est standardisé dans tout le Japon. D'autre part, cette fois à l'extérieur du pays, on a vu apparaître une vague d'expatriations privilégiées à la japonaise, appelées « *kaigai chūzai* ». Au fur à mesure que se solidifie ce modèle familial dans tout le pays, un grand nombre des expatriés partaient en mission à l'étranger, tout en gardant les spécificités du fonctionnement de la famille japonaise. Avec leur façon de vivre à la « famille moderne » japonaise, ils sont devenus synonymes de « ressortissants japonais dans le monde ».

Sur ce point, Yatabe (1993) offre une illustration saisissante de la vie des expatriés japonais en France de l'époque, dont les pratiques socio-culturelles et familiales demeuraient identiques à celles de leurs pays d'origine. En tant qu'expatriés, ils vivaient dans l'environnement « clos » de leur cercle d'expatriés exclusivement japonais, entourés des réseaux des entreprises nippones implantées en France, sans parler des épiceries japonaises à Paris ni des établissements scolaires japonais. Dans la sphère privée, une division sexuelle du travail extrêmement marquée dominait les foyers, où les épouses d'expatriés confectionnaient des repas japonais chaque jour avec des ingrédients japonais. A ce sujet, en se souvenant de son enfance dans le XVIe arrondissement de Paris au début des années 1990, une de mes connaissances racontait qu'elle avait toujours l'habitude d'avoir son propre *bentō box* – pique-nique japonais – à l'école le midi, véritable réplique du *bentō* de son pays, rempli de mets japonais soigneusement préparés par sa mère. L'Ecole japonaise de Paris ne disposant pas de cantine scolaire, les élèves – dont la plupart étaient évidemment des enfants d'expatriés – étaient censés venir avec un pique-nique. « Vous savez, m'a-t-elle dit, il était presque impératif d'avoir un *bentō box*. Tout le monde faisait cela : pas de sandwich ou ni de

choses simples toutes faites, mais un vrai *bentō* japonais. Pour les parents, cela représentait un prestige de pouvoir préparer un *bentō* à leurs enfants dans un pays étranger. Pourquoi ? La raison est toute simple. Les ingrédients japonais coûtent chers ». Comme le décrit dans l'ouvrage de Yatabe, « pour une partie des ressortissants japonais, le séjour repose sur une reproduction de l'univers nippon » (Yatabe 1993 : 201).

Pourtant, comme je l'ai mentionné au cours des pages précédentes, cette vie aisée des expatriés ne s'avère plus possible aujourd'hui à quelques exceptions près, et le nombre des non-expatriés continue de connaître une augmentation importante. Cependant, malgré ce contexte de généralisation de la mobilité internationale, on retrouve toujours cette équation biaisée voulant que les ressortissants japonais soient des « expatriés riches », « conservateurs » et « privilégiés ».

Les exemples sont multiples. On peut en retrouver dans des travaux scientifiques, par exemple dans une étude récente, à travers une catégorisation des migrants japonais où se dessine une perception essentialiste de la composition familiale. Dans un article intitulé « Changing of Japanese Working Abroad : Focused on Locally Hired Young Japanese » (Niwa et al. 2016), les auteurs proposent de présenter un aperçu global des jeunes ressortissants japonais qui sont embauchés sur place à Shanghai, Bangkok, et Düsseldorf. Afin de dégager une estimation du nombre et du sexe des personnes embauchées sur place, la recherche s'appuie sur les statistiques officielles du gouvernement japonais, où figurent les profils détaillés des ressortissants japonais inscrits au registre consulaire des Japonais hors du Japon – sexe, tranche d'âge, catégorie de profession, statut de résidence, etc. Cependant, ces statistiques ne distinguant pas les expatriés des employés locaux, et ne faisant pas état de leur composition familiale, le nombre exact des personnes recrutées sur place reste inconnu. Tandis qu'il existe des classifications sur les secteurs d'activité ou les statuts des résidents (permanents ou non), le sondage ne différencie aucunement les employés mutés par une institution japonaise de ceux recrutés sur place. En un mot, en s'appuyant uniquement sur les statistiques officielles, on ne peut théoriquement pas savoir qui sont les expatriés mutés par une institution japonaise, et qui sont ceux embauchés

directement sur place dans une entreprise locale. Les auteurs ont été donc amenés à établir leurs propres critères de démarcation. L'une des techniques qu'ils ont mobilisées consistait à compter les membres de la famille de sexe masculin rattachés au principal pourvoyeur du foyer comme des « garçons mineurs ». Tous les hommes qui n'étaient pas déclarés en tant que « *setainushi* 世帯主» – chef de famille inscrit dans le registre consulaire – ont été systématiquement considérés comme ayant le statut « enfant ». Les cas où les hommes majeurs n'étaient pas pourvoyeurs économiques ont été considérés nuls, et la possibilité même que les épouses soient « cheffe » de famille, « *setainushi* », en exerçant une profession plus rémunératrice que leur conjoint, a été ainsi écartée systématiquement du champ de l'analyse (Niwa et al. 2016 : 206). Comme on l'a vu avec le concept de la « famille moderne », tout foyer de ressortissants japonais à l'étranger avait prétendument la même composition familiale.

Cette perception du fonctionnement de la famille japonaise dans la migration ne serait sans doute pas très éloignée de la réalité, pourtant, elle est d'autant plus réductrice si l'on prend en compte le nombre croissant des femmes japonaises sur le marché du travail en dehors du Japon. Même si les « *kaigai chūzaiin* » sont encore très majoritairement composés d'effectifs de sexe masculin selon une étude réalisée en 2008 (JILPT 2008), plusieurs travaux montrent la présence accrue des Japonaises recrutées localement (Ishikawa 2011 ; Nakazawa et al. 2008 ; Yui et Kamiya 2019). Elles travaillent en tant qu'employées locales, entrepreneuses, artistes, par conséquent, le nombre de celles qui sont les principales pourvoyeuses économiques dans le foyer ne pourrait pas être nul. A Shanghai, il existe même une « association des japonaises travailleuses à Shanghai » (*Shanghai de hataraku nihon josei no kai* 上海の働く日本女性の会). Créée en 1995, elle compte aujourd'hui environs 400 adhérentes[145]. De nombreuses autres associations sont présentes à Shanghai, qui témoignent d'une vie professionnelle active et d'une agentivité des femmes japonaises dans la migration. Aujourd'hui, on constate la diversité des vies et des profils de ressortissants japonais,

[145] Pour les détails, voir le site officiel de l'association. Ishikawa (2011) présente également une explication détaillée de cette association.

dont les compositions familiales qui ne rentrent pas forcément dans un seul modèle familial « standard », considéré comme un trait typique du deuxième mouvement migratoire.

Le portrait de « *chūzuma* 駐妻 (épouse d'expatrié) », symbole de la deuxième vague migratoire

Il existe un autre type de regard porté sur les Japonais en dehors du Japon, qui aurait contribué à la lacune de production sur le genre dans la migration japonaise. Il s'agit d'une vision biaisée qui se cristallise particulièrement autour des femmes d'expatriés. Dans un article étudiant la vie des expatriés en Indonésie, Fechter identifie les stéréotypes négatifs qui entourent les femmes d'expatriés dans le contexte colonial. Quelle que soit la nationalité, la localité ou la temporalité de ces femmes dit-elle, « des mythes se cristallisent autour de motifs récurrents qui incluent généralement l'oisiveté et la paresse présumées des femmes d'expatriés, leur hédonisme et leur jalousie sexuelle, l'intensification des frontières sociales et raciales, une conscience exagérée de leur propre statut et la propagation de ragots » (Fechter 2000 : 1282). Quoique les Japonaises ne partagent pas la même histoire coloniale que les Occidentales, les mêmes représentations faisant d'elles « des épouses d'expatriés typiques du Nord », menant une vie aisée et insouciante, se retrouvent.

Ces stéréotypes s'expriment de diverses manières. Premièrement, un certain mépris est perceptible dans les attitudes, discours ou publications médiatisées de personnes extérieures aux communautés d'expatriés. Lorsque je faisais mes études de master à l'université de Londres sur la maternité et le genre dans la société japonaise, j'ai moi-même été souvent témoin de ces discours méprisants sur les épouses d'expatriés, dans des soirées ou des réunions avec mes compatriotes. Une femme d'affaires japonaise m'a « gentiment » conseillé de ne pas fréquenter ces femmes

d'expatriés, car leur vie, disait-elle, tournait autour d'*Afternoon teas* et de *brunchs* entre copines dans des hôtels chics, qui étaient l'occasion pour elles d'alimenter les ragots sur la hiérarchie des entreprises de leurs conjoints. Elle était visiblement fière de « ne pas faire partie de ces épouses vivant dans la frivolité ». Une autre connaissance, de passage à Londres pendant un voyage d'affaires, déclarait avec ironie que ces femmes « avaient beaucoup trop de chance », car elles pouvaient selon elle séjourner dans un appartement chic et luxueux sans faire le moindre effort, alors que leurs conjoints travaillaient d'arrache-pied dans une entreprise japonaise en multipliant les déplacements professionnels et les heures supplémentaires. Lors d'échanges informels avec mes collègues de master et avec des chercheurs, j'ai remarqué que cette conception d'une classe oisive et inactive était largement partagée – particulièrement chez les femmes qui avaient le plus « réussi » dans le milieu professionnel.

En même temps que les épouses d'expatrié sont décrites avec « dédain », paradoxalement, il existe en même temps une jalousie pour ces dernières, qui s'exprime de manière moins directe, au travers de discours et publications qui suscitent une certaine envie pour la vie des épouses d'expatriés. Une de ces représentations courantes que l'on rencontre de façon récurrente au Japon est l'emploi spécifique des termes « *chūzuma* » ou « *chūzai-zuma* ». Ceci est une appellation désignant une « femme d'expatrié », composée des deux mots, « *kaigai chūzaiin* 海外駐在員(expatrié) » et « *tsuma* 妻(épouse)»[146]. Ce terme souvent employé dans le langage courant, notamment dans le discours populaire et les médias, évoque l'occidentalisme et la jalousie, éprouvée particulièrement par des jeunes femmes, pour « la vie en rose » des femmes d'expatriés.

Au printemps 2020, un magazine du mode féminin, *Classy* – dont la plupart des lectrices sont des jeunes femmes célibataires âgées de 20 à 30 ans – a mis en publication une série d'articles sur la vie des épouses d'expatriés, intitulée « Le livre

[146] Le terme se trouve dans le dictionnaire de japonais courant. http://www.practical-japanese.com/ (dernière consultation en mai 2021)

blanc des *chūzuma* »[147]. Dans cette série mensuelle intitulée « un sondage de 72 épouses d'expatriés », on constate la nature biaisée de la couverture : au lieu de traiter la globalité des enjeux émanant de l'expatriation, tels que l'intégration et l'adaptation culturelle, la relocalisation, l'éducation des enfants, ou le travail féminin, on voit que les thèmes sont largement orientés vers la vie sociale des femmes d'expatriés, notamment la hiérarchie des relations, les cercles d'homosociabilité féminine, etc. Bien que les lectrices présumées de ce magazine soient des célibataires exerçant une profession et que l'article précise clairement que la plupart des « *chūzuma* » ont dû quitter leur emploi afin de suivre leur conjoint dans l'expatriation, on n'y voit aucun thème relevant d'aspects plus « pratiques », tels que l'apprentissage d'une langue étrangère, la reprise du travail, ou le démarrage d'une nouvelle activité dans le pays d'accueil, etc. Au contraire, on constate ici une exacte réplique des représentations des femmes coloniales décrites dans l'ouvrage de Fechter (2010). Ces « *chūzuma* », les épouses d'expatriés, sont soit considérées comme séjournant dans un pays développé et menant une vie aisée à « l'occidentale » dans un environnement international et multilingue, soit considérées comme vivant dans un pays du Tiers-Monde avec un style de vie « colonial », accompagné notamment de l'emploi des travailleurs domestiques locaux.

En effet, cette aspiration envers les « *chūzuma* » est omniprésente, visible particulièrement dans l'espace virtuel. Plusieurs plateformes de blogs et forums proposent une rubrique spécialement dédiée à des épouses d'expatriés qui tiennent quotidiennement un journal. Par exemple, l'un des plus grands moteurs de recherches de blogs japonais dispose d'une sous-catégorie de « *chūzai-zuma* », les épouses d'expatrié, sous une grande catégorie de « style de vie », où sont hébergées d'autres sous-catégories telle que « végétarien », « vie au bord de la mer », « vivre en solo », etc. [148]. Il existe d'autres plateformes qui proposent une section semblable, qui présentent la vie des femmes d'expatrié en détail[149]. Leurs récits concernent la vie de

[147] *CLASSY Online* (https://classy-online.jp/lifestyle/71934/).
[148] Blog Ranking (https://blog.with2.net/rank1397-0.html).
[149] Par exemple, on peut citer des sites suivants : Ameba (https://blogger.ameba.jp/hashtags/%E9%A7%90%E5%9C%A8%E5%A6%BB) ; Blogmura (https://overseas.blogmura.com/chuzai/).

tous les jours, les plats typiques du pays d'accueil, l'apprentissage des langues étrangères, les cafés et restaurants locaux, la socialisation avec les autres femmes, l'éducation des enfants, etc. Ils nous laissent entrevoir leur quotidien à travers des textes courts et photos, exactement comme l'on visite sur les pages des réseaux sociaux des amis. Or, en surfant sur ces pages, malgré les photos qui nous font découvrir la vie à l'étranger de l'autre côté de la planète, on se rend compte d'une extraordinaire « banalité » de leur quotidien, même si elles mènent une vie visiblement très différente par rapport à celle de leur pays de départ. A part quelques sujets très peu abordés dans les blogs de femmes au foyer vivant au Japon, tels que le choc culturel, les contraintes alimentaires (par exemple le Ramadan ou le manque des ingrédients japonais), le recours aux travailleurs domestiques, on constate que l'essentiel de leur vie, notamment lorsqu'il s'agit d'un pays développé d'Europe ou d'Amérique du Nord, ne semble pas très distant de la vie au Japon. En réalité, ces blogs n'alimentent pas plus d'informations que ceux animés par d'autres bloggeurs qui se lancent dans un autre style de vie tel que « végétarien » ou « vivre en solo », et malgré cette « banalité » des récits, leurs blogs connaissent un succès important. Ainsi, le fait que ces plateformes de blogs disposent d'une catégorie spécialement consacrée à « l'épouse d'expatrié », révèle à quel point leurs vécus attirent l'attention des lectrices au Japon. La vie de « *chūzuma* » intéresse énormément de jeunes femmes, et leur intérêt provoque une certaine prise de conscience chez les épouses d'expatriés elles-mêmes : leur statut est vu comme un « privilège » et les gens les regardent avec envie.

Certains se montrent critiques envers cette sur-représentation et idéalisation de la vie des épouses d'expatriés. Sur le site officiel de la revue d'informations « Guide de l'expatriation »[150], une bloggeuse – elle-même fait partie de « *chūzuma* » – lance une alerte sur les blogs de ses compatriotes femmes, en dénonçant le fait que ceux-ci sont souvent des « mensonges ». Ces bloggeuses, dit-elle, essaient de publier des articles qui donnent l'impression aux lectrices qu'elles « profitent pleinement de la vie d'expatrié », avec une touche de dramatisation et d'idéalisation de leur quotidien. Elle pointe que

[150] Guide de l'expatriation. https://funinguide.jp/c/blog/item?id=11809

cette représentation s'avère non seulement fausse mais néfaste pour les lectrices, car elle peut effectuer une pression sur les autres compatriotes en leur faisant croire qu'elles sont « les seules à ne pas être bien intégrées dans le pays d'accueil ». Bien que la mobilité internationale des Japonais se soit généralisée depuis de longues années, conclut-elle, la situation est telle que l'idéalisation de la vie à l'étranger ne semble connaitre aucune transformation. Quant aux lectrices basées au Japon, leur interprétation de la vie des expatriés étant souvent déjà fantasmée, elles croient littéralement les articles de ces blogs. Par conséquent, l'image de « la vie rose » des épouses d'expatriés continue à se propager en véhiculant les représentations stéréotypées du deuxième mouvement migratoire.

Comme on l'a vu jusqu'à présent, malgré la généralisation de la mobilité internationale des Japonais, il existe un grand écart de perception entre la réalité de la vie de la population nippone à l'étranger et les images projetées sur celle-ci. On constate que le regard porté sur les ressortissants japonais est caractérisé par des réactions mêlées d'occidentalisme, de jalousie et de mépris. Il est probable que le peu de recherches sur les aspects intimes dans la migration japonaise soit lié à cette attitude complexe envers les expatriés, plus particulièrement envers les « *chūzuma* », et au sentiment de différenciation chez les chercheurs en études de genre et migration – « je ne suis pas comme elles ». Cela aurait contribué à la lacune en matière de production scientifique sur le sujet, en plus du désintérêt global envers la migration privilégiée. Dans les pages qui suivent, nous nous intéresserons à la diaspora japonaise en France – cette destination tant rêvée par les intellectuels japonais à l'époque – en nous concentrant sur les caractéristiques de la vie réelle des migrants japonais, notamment sur la démocratisation des expériences migratoires.

III -2. La diaspora japonaise en France

III -2-1. Evolution de la migration nippone

L'histoire d'échanges entre le Japon et la France remonte au début du XVII^{e} siècle, lorsqu'une ambassade japonaise aux ordres de Date Masamune, le gouverneur du nord du Japon, s'est rendue en Europe afin de nouer des relations commerciales avec l'Espagne et de rencontrer le pape à Rome en 1613. En se déplaçant de Barcelone vers l'Italie, la délégation diplomatique dirigée par le samouraï Hasekura Tsunenaga a accosté accidentellement au port de Saint-Tropez, pour échapper à une violente tempête surgie soudainement pendant le voyage en Méditerranée (Watanabe 1990). Cette venue en France n'était donc pas prévue. Les ambassadeurs n'ont séjourné que trois jours sur place et sont repartis aussitôt, sans faire de véritables échanges avec les Français. A part cette rencontre anecdotique, on ne relève aucun autre échange franco-japonais, jusqu'à la fin de l'ère Edo environ, au milieu du XIXe siècle.

L'ouverture du Japon au moment de la Restauration de Meiji en 1868 a fait reprendre des relations avec les pays occidentaux, après une longue période d'isolationnisme nommée *Sakoku*. Comme je l'ai mentionné en ouverture de ce chapitre, de nombreux intellectuels et artistes japonais ont commencé à se rendre en France. Une recherche effectuée dans les numéros de la Revue du Cercle du Panthéon, une revue qui rassemblaient des œuvres et récits des intellectuels japonais installés à Paris vers 1900, montre qu'ils constituaient déjà une micro communauté japonaise à l'époque. Véritables élites de l'ère Meiji, nombreux étaient les artistes et ceux qui avaient des professions variées du haut niveau : homme politiques, juristes, ingénieurs, fonctionnaires, militaires, scientifiques, etc. Pendant leur séjour parisien, ils ont créé un réseau d'amitiés de ressortissants japonais, appelé « Cercle du Panthéon » (Panthéon kai zasshi kenkyu kai 2004). Le lieu de rencontres, l'Hôtel Soufflot, était situé près du Panthéon à Paris. Une vingtaine d'années plus tard, dans les années 1920, Paris est devenu un site symbolique pour les artistes nippons, notamment en raison de l'Ecole de Paris, qui compta 400 peintres japonais (Dubucs 2009 : 129). Parmi ces innombrables artistes figure Léonard Tsuguharu Foujita, le peintre japonais naturalisé français qui a eu un

grand succès à Paris. Il a fréquenté les grandes figures artistiques de l'époque – telles que Pablo Picasso, Amedeo Modigliani et Chaïm Soutine – et a été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1925. Quelques particularités caractérisent le profil socio-économique de la population nippone de l'époque : ils étaient tous des hommes, boursiers du gouvernement japonais ou d'une autre institution publique, avec des domaines de compétence variés. Ce mouvement migratoire fort intellectuel a été suivi par d'autres venues d'artistes plus jeunes et moins élitaires (Hayashi 2005), avec une augmentation constante du nombre de ressortissants japonais tout au long du début du XXe siècle, jusqu'à ce qu'éclatent les deux guerres mondiales qui ont interrompu la migration japonaise vers la France.

Après une chute brutale de la population nippone pendant la période des guerres, on a vu resurgir l'arrivée de Japonais sur le sol français à nouveau, après la reprise des échanges entre les deux pays. En 1968, lorsque le gouvernement japonais a commencé à recenser le nombre des ressortissants japonais à l'étranger, on dénombrait déjà 3 226 personnes en France. On observe un flux massif et constant de la migration japonaise depuis lors[151], à la date du 1er octobre 2018, on compte 44 261 japonais dans l'hexagone (figure 10). Parmi la totalité de 44 261 personnes, on dénombre 9 008 résidents permanents et 35 253 résidents non-permanents japonais sur le sol français (figure 11) [152].

[151] Les informations sur l'évolution du nombre des ressortissants japonais en France m'ont été communiquées par un message électronique, le 3 juillet 2020.

[152] Lorsqu'un ressortissant japonais fait son inscription au registre consulaire des Japonais (*zairyū todoke* 在留届) à l'ambassade ou au consulat, il lui est demandé de préciser l'intention de son éventuel retour au Japon. Ceux qui souhaitent définitivement rester dans le pays d'accueil se déclarent comme « résidents permanents » (*eijūsha* 永住者), et ceux qui ont l'intention de retourner un jour au Japon se déclarent comme « résidents non-permanents » (*chōki taizaisha* 長期滞在者).

Figure 10. Evolution du nombre de ressortissants japonais en France

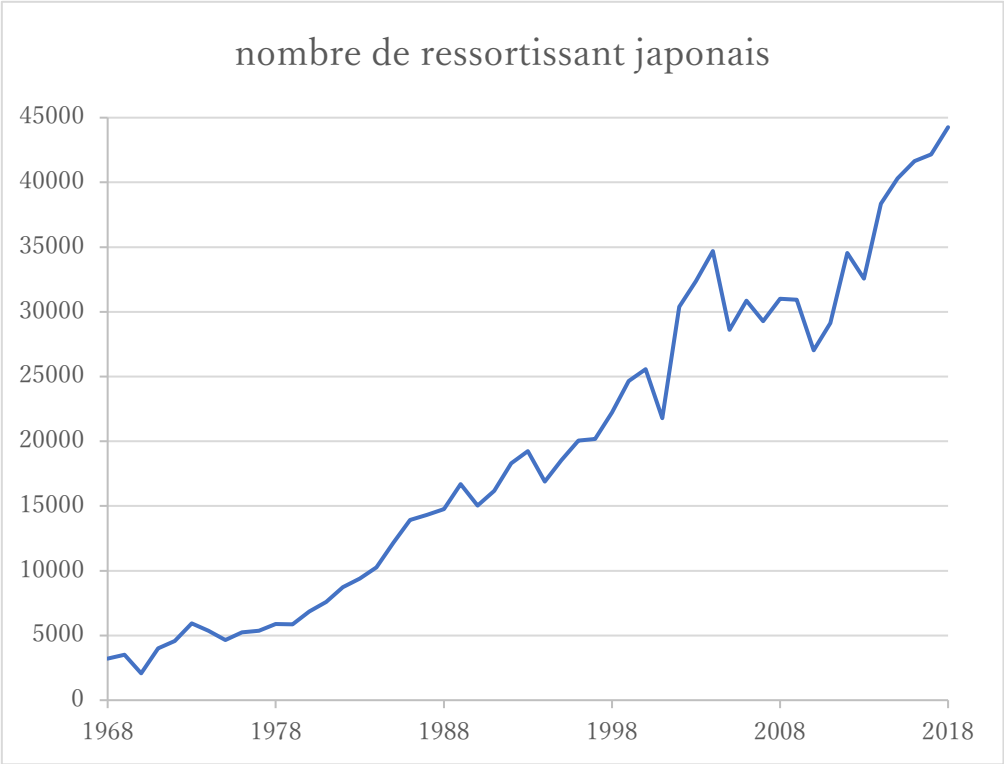

Source : figure réalisée à partir de l'enquête de Ministry of Foreign Affairs [Japon] (2019).

Figure 11. Part des migrants japonais par statut de résidence en octobre 2018

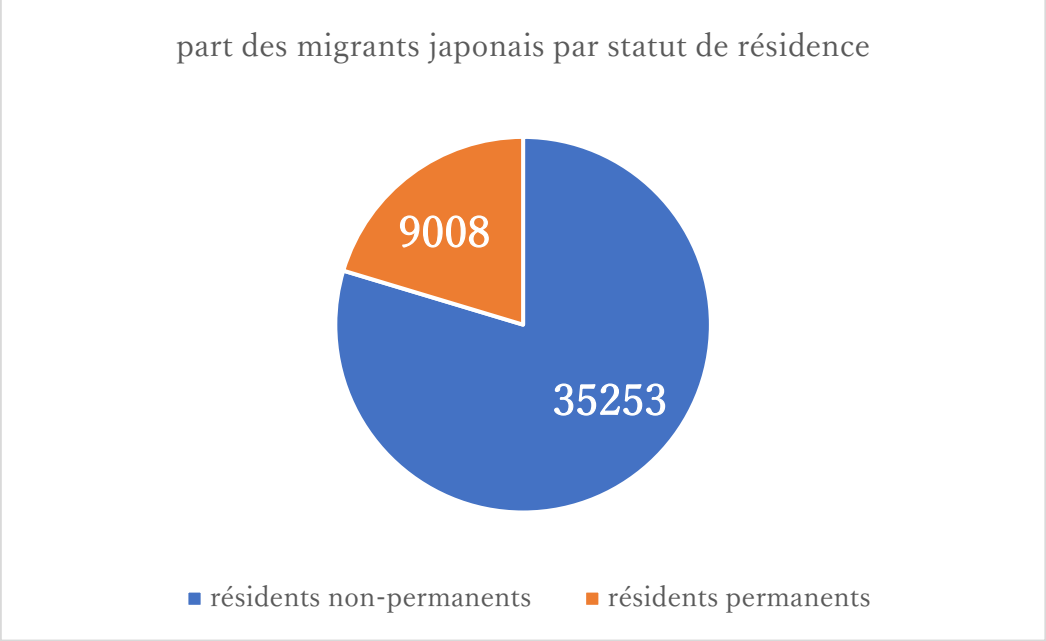

Source : *Ibid.*

Quelles sont les particularités des migrants japonais en France aujourd'hui ? Aujourd'hui, la première caractéristique de la diaspora japonaise en France se trouve dans la démocratisation des séjours en France. On assiste à une tendance globale de généralisation de la mobilité internationale pour les ressortissants japonais dans le monde entier, comme nous venons de l'évoquer, et les déplacements vers la France ne font pas exception. Déjà en 1993, dans une étude pionnière réalisée par le sociologue Yatabe, on notait une arrivée massive de jeunes Japonais dans l'hexagone. L'auteur distinguait trois grands pôles dans la structure sociologique de la population japonaise, le premier étant constitué de jeunes de 17 à 29 ans. Ceux-ci « vivent encore dans le possible », qui n'ont pas une « position bien affermie dans le système socio-économique » (Yatabe 1993 : 200)[153]. Au début des années 1990, les jeunes Japonais pouvaient déjà effectuer des allers-retours vers un pays si difficile d'accès au siècle dernier, sans avoir de solide ancrage professionnel avec des missions concrètes à réaliser. En effet, le taux de boursiers ne s'élevait qu'à 3,6% – ce qui montre un net contraste avec la migration extrêmement élitaire du début du XX^{e} siècle, où beaucoup étaient soutenus et envoyés par l'Etat ou une autre institution. Même si un grand nombre de ces jeunes possédaient un diplôme de l'enseignement supérieur selon l'étude de Yatabe, soit 69,5%, on assistait à la disparition de la population nippone extrêmement intellectuelle qui avait marqué le siècle dernier.

Cette tendance continue à s'accentuer aujourd'hui. Les statistiques publiés par le Ministère japonais des Affaires étrangères nous fournissent des informations détaillées sur les profils socio-économiques des résidents non-permanents japonais en France[154]. D'après les statistiques datées de 2017[155], la catégorisation professionnelle la plus représentée est celle des enseignants-chercheurs-étudiants, où on dénombre 11 505 personnes[156], qui représentent environ un quart de la migration nippone totale, soit un

[153] Le deuxième pôle comprend les représentants actifs de la société japonaise, les couples endogames, et les agents de sexe masculin. Le troisième pôle regroupe les professions libérales.
[154] Les statistiques ne fournissent pas de données sur les professions des résidents permanents.
[155] Ministry of Foreign Affairs [Japon] (2018). « Annual Report of Statistics on Japanese Nationals Overseas ». Les statistiques publiées en 2019 ne disposent pas encore de catégorisations professionnelles.
[156] Ce nombre comprend également des membres de famille dépendants.

tiers de la totalité des résidents non-permanents. Ensuite, la deuxième catégorie concerne ceux qui sont classés comme « autres », exerçant divers métiers qui ne rentrent pas dans une des classifications des statistiques[157], soit 9 166 personnes. Par la suite, les employés du secteur privé figurent dans la troisième catégorisation (7 815), suivis par les professions libérales (4 245), les fonctionnaires (1 395) et les journalistes (223) (figure 12). Etudiants ou chercheurs, ceux qui sont dans un établissement académique arrivent donc en tête des migrants japonais, bien avant ceux qui sont envoyés en tant que « *kaigai chūzaiin* », des expatriés envoyés par une institution japonaise.

Figure 12. Profils des migrants japonais (résidents non-permanents) en 2017

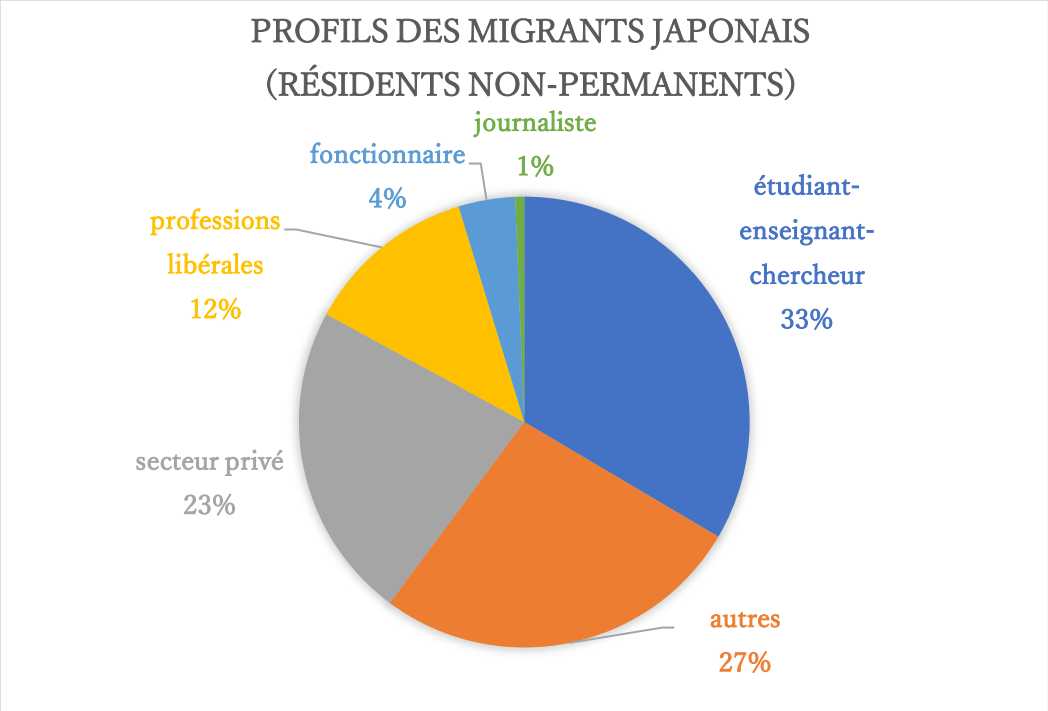

Source : figure réalisée à partir du sondage de Ministry of Foreign Affairs [Japon] (2018).

[157] La catégorisation « autres » comprend des professions suivantes : 1) portier, agent de nettoyage, autre ouvrier ; 2) collaborateur d'un gouvernement étranger ; 3) visiteurs venus avec le programme vacances-travail ; 4) sans profession ; 5) ceux qui ne rentrent pas dans une des catégorisations (Ministry of Foreign Affairs [Japon] 2018)

III-2-2. Démocratisation des séjours en France

III -2-2-1. Les migrants « studieux »

La France n'étant pas la majeure destination des enseignants-chercheurs japonais par rapport aux pays anglo-saxons comme les Etats-Unis ou le Royaume-Uni, il n'y a peu de chercheurs japonais dans le milieu universitaire en France. Qui sont donc ces migrants studieux ? Même si la langue japonaise est enseignée dans un grand nombre d'établissements en France et les cours s'effectuent par des enseignants japonais, la langue japonaise occupe une place marginale dans l'ensemble de m'apprentissage des langues étrangères. De plus, les chercheurs d'origine japonaise en dehors du domaine linguistique sont peu visibles dans le milieu académique en France.

Faible proportion des étudiants inscrits dans un cursus universitaire

Compte tenu de cette situation, deux hypothèses raisonnables semblent s'imposer sur les profils de la catégorie « étudiant-enseignant-chercheur ». Premièrement, il s'agit de jeunes étudiants, qui viennent passer quelques mois ou années dans le pays, sans forcément avoir l'intention d'obtenir un diplôme universitaire français[158]. En effet, une étude effectuée par l'OCDE pour la même année confirme le faible taux des étudiants japonais qui intègrent un cursus universitaire. En 2017, on ne compte que 1 649 étudiants japonais inscrits dans l'enseignement supérieur en France. Ce chiffre est faible en comparaison des pays voisins tels que la Chine et la Corée du sud, car ces pays envoient respectivement 24 788 et 2 275 étudiants en France, en vue de l'obtention d'un diplôme universitaire[159]. Avec ce nombre de 1 649, la proportion

[158] La JSPS (Japan Society for the Promotion of Science), une institution gouvernementale équivalente au CNRS en France propose chaque année des bourses postdoctorales de mobilité internationale à de jeunes chercheurs de nationalité japonaise. La plupart de recrutés vont aux Etats-Unis. La France occupe la quatrième place, mais avec un nombre très limité, 7 personnes seulement, par rapport aux Etats-Unis, qui ont été choisis par 108 personnes en 2019. Pour les détails, voir son site.
[159] OCDE, 2020. « Education at a glance 2020 ». Le nombre comprend des étudiants inscrits dans les

d'étudiants japonais officiellement inscrits dans un cursus universitaire ne représente donc que 14,3% de la catégorie « étudiant-enseignant-chercheur », qui compte 11 505 personnes au total. Ce résultat fait écho à une autre étude. D'après une recherche menée auprès des agences d'études à l'étranger, le taux des étudiants japonais entrant en France en vue de l'obtention d'un diplôme universitaire ne représente que 1,8 % de l'ensemble des cas étudiés (Ōta et Hoshino 2015)[160]. Ce sondage montre un autre schéma sur les étudiants japonais, qui fait que pour 37,5 % des étudiants, la durée de leur séjour ne dépasse pas trois mois.

En d'autres termes, les étudiants japonais viennent en France pour apprendre le français dans une école de langue, mais pas pour apprendre *en* français. Ces statistiques confirment mon observation. Durant mon enquête de terrain, j'ai eu l'occasion de fréquenter de jeunes étudiants japonais dans des universités françaises. La plupart étaient ceux qui étaient venus dans le cadre d'un programme de mobilité internationale de leur université japonaise, avec lune a durée de séjour limitée, inférieure à un an en général. Rares étaient ceux qui étaient inscrits officiellement dans un établissement français afin de maîtriser une matière en français, en séjournant en France pendant des années.

Etudes ou stages dans des domaines spécialisés

Deuxièmement, on peut signaler la présence de ceux qui viennent apprendre des domaines spécifiques et ciblés en France. Comme décrit Dubucs, les séjours d'une partie des étudiants japonais s'inscrivent toujours dans la tradition culturelle et artistique d'avant la Seconde Guerre mondiale (Dubucs 2009 : 129), l'attirance provient essentiellement du rayonnement de la France surtout dans ses aspects artistiques. On voit ainsi de nombreux jeunes Japonais s'installer en France pour étudier la musique,

niveaux 5-8 de la ISCED, la classification internationale type de l'éducation.
[160] Le pourcentage de 2013. En 2011 et 2012, les taux étaient respectivement 3,7% et 1,3%.

l'art, la danse, car de toute évidence, la France est l'un des pays européens majeurs dans ces disciplines. Ici s'ajoutent d'autres domaines plus pragmatiques mais toujours aussi renommés dans le monde entier, tels que la restauration, la pâtisserie et la mode. Tandis que certains étudiants intègrent directement une école spécialisée grâce à un niveau avancé de compétences déjà acquises, comme le conservatoire ou une école de cuisine, la plupart des étudiants – ceux qui n'ont pas eu l'occasion d'apprendre le français au Japon – entament leur séjour en France dans une école de langue. Au fur et à mesure que progresse leur niveau de français, ceux-ci se dirigent soit vers une école spécialisée soit vers un stage dans leur domaine. Pour eux, contrairement aux étudiants dont l'objectif premier à l'origine de la venue en France consiste en l'apprentissage de la langue française, une école de langue se présente comme une simple étape transitoire, afin d'approfondir leurs domaines de spécialisation.

Au cours de mon enquête de terrain, j'ai rencontré de nombreux enquêtés qui ont suivi cette trajectoire. L'une d'entre eux, qui s'appelle Minami, est une fromagère et habite dans une grande ville de France. Elle a débuté sa carrière en tant qu'apprentie boulangère à Osaka, dans l'ouest du Japon. Elle rêvait de venir un jour en France apprendre la véritable boulangerie française, et elle a quitté son emploi lorsqu'elle avait 23 ans pour réaliser son rêve. Elle a d'abord intégré une école de langue, suivie de plusieurs stages et formations, avant de s'orienter vers le métier de fromagère. Elle n'avait jamais appris un mot de français avant de venir en France, mais actuellement, elle parle couramment la langue et est employée dans la fromagerie d'une grande ville. Une autre enquêtée Shizuka également, elle a commencé son séjour en France en intégrants une école de langue. Venant dans le cadre du programme vacances-travail[161], elle a travaillé dans un restaurant de sushi tout en apprenant le français. Diplômée d'université dans le domaine des arts, bac+4, elle voulait poursuivre sa carrière en tant que peintre, en tentant ses chances en France. Le restaurant de sushi et l'école de langue

[161] Programme destiné aux jeunes de moins de 30 ans (35 ans pour certains pays) qui leur permet de s'expatrier dans un pays partenaire pour une durée maximale d'un an. Ils ont le droit de travailler sur place afin de compléter leurs ressources financières. On dénombre quinze pays partenaires, dont le Japon. Pour les détails, voir le site du gouvernement. Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, « Programme Vacances-Travail (PVT) ».

ne représentaient qu'une période éphémère de sa vie, car la France était sa destination idéale pour réaliser ses projets artistiques dans un dépaysement total – c'est pour cela qu'elle a choisi une autre ville que Paris, mais elle se plaint toujours qu'il y a « trop de Japonais » vivant en France.

Une autre enquêtée Yuka figure également parmi ceux qui ont commencé un séjour dans une école de langue, mais elle représente une exception parmi eux. Issue d'une famille aisée et ancienne élève d'une prestigieuse école privée où l'enseignement du français faisait partie du cursus dès le niveau primaire – ceci est un cas extrêmement rare – elle était déjà venue en France à plusieurs reprises, dont une fois dans le cadre d'un échange d'une année lorsqu'elle était encore étudiante en licence. Après avoir obtenu son diplôme du droit dans une université japonaise, elle s'est installée à Paris cette fois pour entamer des études de marketing. Malgré des années d'étude de la langue française depuis son enfance, elle a été également obligée de passer par une école de langue, pour pouvoir intégrer un établissement spécialisé en marketing.

Contrairement à ces trois femmes qui ont fait une « escale » par une école de langue en débarquant en France, je repère également quelques-uns qui ont intégré directement une école de leur domaine parmi mes enquêtés. Pourtant, on peut dire que ceux-ci restent relativement minoritaires dans l'ensemble, car rares sont ceux qui ont déjà une solide connaissance de la langue française en arrivant. L'apprentissage du français en tant que langue étrangère n'étant pas du tout répandu au Japon au niveau primaire et secondaire – l'anglais est souvent la seule langue étrangère dans des collèges et lycées –, il ne se débute qu'au troisième cycle d'enseignement après le lycée, lorsque les étudiants entrent dans une université ou un autre établissement. Même dans ce cas-là, le français n'est évidemment pas la première langue étrangère, les étudiants le prennent comme la deuxième langue vivante, et n'y consacrent pas beaucoup de temps ni d'énergie pour le maîtriser. Par conséquent, les migrants qui ont déjà la compétence linguistique qui leur permet d'intégrer un établissement spécialisé sont, soit ceux qui ont terminé quatre ans d'études avec une spécialisation du français ou la littérature française

à l'université au moins jusqu'au niveau licence, soit ceux qui se sont investis par eux-mêmes dans l'apprentissage de la langue, en plus de leurs activités principales.

Quel que soit leur statut d'étude, inscrits à l'université, dans une école de langue, ou dans un établissement spécialisé, les étudiants ou futurs-étudiants se rendent en France avec leurs propres projets. Certains ont des objectifs précis, certains d'autres non, mais si l'on observe une telle différence par rapport à la migration élitaire de l'époque précédente, c'est qu'ils sont non seulement issus de la classe moyenne, mais peuvent être parfois d'origine d'une classe plus populaire et modeste.

Par exemple, Minami, la fromagère, est issue d'un quartier populaire d'Osaka, où ses parents tenaient un petit restaurant chinois. Tenir un restaurant en famille n'était pas facile, racontait-elle. Par exemple, comme leur espace d'habitation était très limité à cause de son emplacement (il se situait juste au-dessus de leur restaurant, au premier étage), aucun membre de la famille n'avait son espace personnel. Ils ne recevaient pratiquement jamais de visite, que ce soit des amis ou des voisins. « Ce n'était pas du tout le genre de foyer où on invitait des gens, il n'y avait pas d'espace pour ça chez nous », dit Minami. Compte tenu des difficultés financières que promettent l'avenir – les petits commerces sont condamnés à disparaître, avec notamment le vieillissement accéléré de la population –, ses parents ont encouragé leurs deux enfants, Minami et son frère cadet, à trouver d'autres activités, plutôt que de prendre leur relais. Lorsqu'elle est partie en France, les frais de son voyage et de son séjour ont été entièrement financés par elle-même, sans aucune aide de ses parents. Elle avait effectué trois jobs en même temps, littéralement jour et nuit, afin de mettre assez d'argent de côté pour venir en France. Ses récits sur cette période consacrée à l'épargne sont sidérants : elle commençait sa journée à l'aube en tant qu'apprentie boulangère, enchaînait avec un travail de vendeuse dans une autre pâtisserie, de l'après-midi jusqu'au soir, et à partir de 23h, elle travaillait dans un « *karaoké box* カラオケボックス»[162] jusqu'au lendemain matin. « Mais quand dormiez-vous ? », je lui ai demandé. Sur cette question très simple,

[162] Ce sont des petites salles privées louées à l'heure pour faire du karaoké.

« je ne sais pas trop », m'a-t-elle répondu, « sans doute pendant les pauses et le dimanche, qui était mon seul jour de repos ». En travaillant pour un seul objectif – venir en France apprendre la véritable pâtisserie française – elle ne comptait pas les heures. Lorsqu'elle est enfin venue en France pour la première fois, avec ces économies qu'elle a gagnées ainsi, elle a pu rester un an et demie dans la région parisienne. A la fin de son séjour, elle retourne au Japon en vue d'une prochaine visite en France. Pourtant, elle ne regagne en France que huit ans après, car elle devait travailler pour avoir des moyens, à nouveau, tout en restant chez ses parents afin de faire des économies.

III -2-2-2. Les vies « ordinaires » des expatriés/migrants

En même temps que l'on constate une augmentation du flux migratoire des étudiants, on observe un autre courant de démocratisation dans la migration chez les plus dotés, les expatriés, accompagnée d'une certaine baisse du niveau de vie. La vie « tout compris » des « *kaigai chūzaiin* » a commencé à disparaître déjà dans les années 1990, et bien que j'aie multiplié des rencontres et entretiens dans plusieurs grandes villes, notamment à Paris durant mon enquête de terrain, j'ai rarement rencontré des expatriés qui semblaient mener une vie marquée par de privilèges classiques de « *kaigai chūzaiin* ». La seule exception était Tsuyoshi, un japonais quadragénaire qui résidait dans le XVIe arrondissement de Paris avec son épouse et sa fille[163].

Au lieu de profiter de la vie d'expatrié caractérisée plus haut dans ce chapitre, mes enquêtés « *kaigai chūzaiin* » semblaient se préoccuper davantage de nombreux enjeux dans la vie migratoire, qui étaient parfois difficiles à gérer, plutôt que de se réjouir insouciamment de leur séjour temporaire en France. Bien évidemment, il faut parfois prendre leurs témoignages avec un certain recul, car très souvent, ils ont tendance à se pencher vers des sujets plutôt « problématiques » que « plaisants »,

[163] Ceci représente un cas isolé. Il était issu d'une famille extrêmement aisée, ainsi que son épouse, appartenant à une très grande famille bourgeoise dans un pays en Asie du sud-est. Leur quotidien ne devait pas simplement tenir au statut d'expatrié, il travaillait pour une compagnie d'assurances japonaise de taille moyenne.

lorsqu'ils décrivent leur vie dans l'expatriation. Comme j'ai évoqué dans la section précédente, leur statut de « *kaigai chūzaiin* » peut parfois faire l'objet d'une jalousie de la part de leurs compatriotes au Japon, chose dont mes enquêtés étaient bien conscients. Il leur est alors parfois arrivé d'éviter d'évoquer leur quotidien, ou d'essayer de ne pas se montrer satisfaits de leur vie d'expatrié. Par exemple, un enquêté ayant séjourné à Londres m'a confié qu'il ne fallait surtout pas dire à ses compatriotes venant du Japon qu'il profitait pleinement de la vie londonienne. « Au lieu de quoi », dit-il, « je dis que la nourriture est terrible là-bas. Tout monde sait que l'on mange mal en Angleterre (rire). Comme ça personne ne sera jaloux et tout ira bien. Mais en réalité, même si la cuisine anglaise n'est pas très bonne, il existe des milliers d'autres restaurants des cuisines étrangères, telles que la cuisine indienne, italienne, chinoise. En fait, on se régale à Londres ». Il est vrai que son récit décrit un certain aspect réel de la vie d'expatrié, pourtant, même s'ils ont tendance à accentuer plus les côtés « négatifs », j'ai rencontré énormément d'enquêtés témoignant des difficultés et obstacles qu'ils ont rencontrés dans la migration. Ces récits m'ont été répétés de façon récurrente, qui m'ont fait comprendre qu'il existe une autre réalité de la vie des expatriés, si distincte par rapport aux représentations que l'on imagine chez les plus dotés.

L'enjeu principal de la migration est avant tout économique. Comme je l'ai décrit dans la section précédente, les expatriés disposent d'un large éventail de prestations spécialement proposées par l'employeur. Ces dispositifs proposent par exemple une aide au logement, une allocation à l'éducation pour les enfants à charge, comprenant les frais de scolarité si l'enfant va dans une école japonaise, une prise en charge des frais médicaux, etc. À cela s'ajoute parfois un congé sabbatique en famille avec les billets aller-retour payés par l'employeur. Dépendant de l'institution à laquelle il est rattaché, banque, entreprise automobile, compagnie manufacturière, entreprise de logistique, gouvernement japonais ou autre institution publique, chaque expatrié a droit, avec sa famille, à des prestations différentes. Le portefeuille de services varie d'une entreprise à l'autre. Tandis que les institutions de certains secteurs proposent des

indemnités généreuses à leurs expatriés, ce qui est le cas des banques ou *sōgō shōsha*[164], certaines sont moins prodigues et leurs employés doivent se débrouiller plus ou moins seuls sur place. Les témoignages des expatriés qui sont dans cette situation nous révèlent un autre quotidien, peu documenté jusqu'à présent : tous les frais ne sont pas couverts par l'employeur, et il n'est pas évident de vivre dans une grande ville comme Paris, où la vie coûte cher.

Cas de Nanako, « une étrange cohabitation des classes »

Nanako est une des épouses d'expatrié, qui qui m'a permis d'entrevoir une partie de son quotidien. « *Chūzuma* » et bloggeuse, elle a été la seule parmi un grand nombre d'autres bloggeurs contactés via leur site internet à accepter de réaliser un entretien avec moi. Je n'ai eu aucune réponse à part la sienne – ce qui est tout à fait compréhensible, car je suis complètement étrangère pour eux. Ainsi, contrairement aux autres enquêtés dont j'ai fait la connaissance grâce à la méthode « boule de neige », je ne connaissais absolument pas Nanako, en ne disposant d'aucune information sur elle, sauf quelques profils et expériences publiés sur son blog. Elle avait déjà fait sa première expérience de mobilité internationale dans un autre pays européen, et en ayant deux enfants en bas âge, elle est restée principalement femme au foyer.

Un matin de mai, j'ai pris un TGV pour me rendre à Paris. Il s'agissait du premier TGV de la journée, celui qui arrive avant 9 heures du matin, car Nanako ne disposait que deux créneaux disponibles dans la matinée en semaine pour l'entretien. Sa fille cadette âgée de 2 ans étant gardée dans une halte-garderie deux matins par semaine, nous avions donc fixé le rendez-vous pour un matin où Nanako pouvait sortir sans elle. J'étais impatiente de faire sa connaissance, car premièrement, je n'avais jamais rencontré une enquêtée qui tenait un blog sur la vie d'expatrié. La deuxième raison

[164] Appelées comme « maison de commerce », ce sont des grandes entreprises japonaises qui s'engagent à des activités de négoce et intermédiaire dans le commerce international dans de nombreux secteurs.

consiste en sa « ferveur » envers la France observée dans ses publications. Elle alimentait son blog avec des récits – d'une façon si explicite – à la fois idéalisant et embellissant sa vie à Paris, entourée de vraies parisiennes. La page d'accueil de son blog est dominée par la couleur rose, ornée par des photos prises à Paris, où on repère les majeurs sites touristiques parisien : la Tour Eiffel, l'Arc de triomphe, un café parisien, la Seine, et les fameux macarons de Ladurée, etc. Le pseudonyme qu'elle a choisi afin de créer ce blog anonyme est également révélateur de sa passion pour la capitale française : « Paris Madame Elégance »[165]. En naviguant sur son site, on constate qu'elle a pleinement profité de sa vie d'expatriation pendant trois ans. Dans son blog, elle raconte sa vie de tous les jours, de petites anecdotes quotidiennes avec ses deux filles, des voyages en famille pendant son séjour, des informations pratiques sur Paris, l'expérience de l'accouchement de son deuxième enfant dans un hôpital parisien, etc. Bien qu'elle mentionne parfois des difficultés ou incidents auxquels elle a dû faire face directement ou indirectement – par exemple, être témoin d'un vol dans un magasin, faire l'objet d'un propos raciste dans la rue, vivre dans une circonstance exceptionnelle suite à un attentat survenu à Paris – on voit que sa posture est loin d'être critique envers le pays d'accueil, avec le ton indéniablement louangeur. Et son admiration va particulièrement aux Parisiennes, les mères des camarades de ses fils. Elle témoigne : « pendant que je passais mes journées avec des Parisiennes, elles m'ont appris beaucoup de choses, et leurs paroles sur la manière de penser sur la vie sont de véritables perles pour moi. [...] Si vous connaissez la France, vous pouvez vivre plus en liberté ! Vous pouvez vous amuser à faire la maman ! ».

Après avoir lu les longues pages de son blog, je me suis donc rendue dans un café-brasserie du XVI^{e} arrondissement de Paris, le quartier où habitait Nanako. Au bout d'une dizaine de minutes d'entretien à peine, j'ai réalisé que sa vie ne correspondait pas du tout à ce que j'avais imaginé à travers son blog. Contrairement aux représentations de son séjour parisien aisé publiées sur son blog, elle menait une vie plutôt moyenne,

[165] J'ai légèrement modifié son pseudonyme en essayant de garder sa connotation.

par rapport au quartier chic où elle vit, et il lui arrivait parfois d'avoir de petits soucis financiers. Par exemple, il est vrai qu'elle habitait dans un appartement du XVI^{e} arrondissement de Paris, pourtant, il était de type 2, et ne disposant d'une seule chambre dans le logement. Toute la famille, le couple et deux enfants dormaient donc dans une même pièce. « Chez nous, l'appartement est très petit, nous n'avons qu'une chambre » m'a-t-elle dit, en se fronçant les sourcils. De plus, elle préparait un pique-nique tous les matins pour le déjeuner de son mari, afin de faire des économies : « Maintenant que l'on est ici (en France), il amène son pique-nique, comme ça on peut économiser plus d'argent ». En entendant les récits de son quotidien, j'aurais dû jeter un regard perplexe sans en être consciente, car, l'idée de « profiter pleinement de son séjour parisien dans un quartier chic de Paris » et la nécessité de « s'efforcer à se lever tôt pour préparer un pique-nique tous les matins pour faire des économies » me semblaient difficilement compatibles. Pourtant elle avait tout à fait raison dans un sens : en France, le restaurant coûte beaucoup plus cher qu'au Japon et tous mes enquêtés ont été unanimes sur ce point, le pique-nique s'avère donc sans doute la meilleure option à la fois au niveau économique et nutritionnel. Pourtant, il existe de nombreux petits restaurants des cuisines du monde entier à Paris, sans parler des boulangeries et sandwicheries locales, ou mêmes des snacks japonais, qui proposent des plats simples et sains dont les prix sont abordables. Se priver d'en faire l'expérience, tous les midis, m'a paru étrange.

Face à mon regard interrogateur elle a dû penser que je voulais en savoir plus sur la charge mentale, le sujet que nous avions abordé un peu au début de l'entretien. J'avais vaguement évoqué l'objectif de ma recherche, dont le thème portait plus ou moins sur le genre. Le sujet l'a intéressée, car en vivant à Paris, elle était frappée quotidiennement par les différences des cultures des deux pays, notamment par rapport à la vie des femmes, et elle tenait à savoir comment les Françaises « pouvaient vivre si librement » et « s'épanouir tout en étant maman ». Impressionnée par la manière de vivre des autres mères parisiennes, elle publiait énormément de remarques sur la charge mentale des femmes japonaises et françaises du point de vue comparatif dans son blog, et ses conclusions étaient toujours orientées vers la « surcharge des femmes japonaises ».

Selon elle, ces dernières assumaient « trop » de tâches domestiques et consacraient trop de temps au *care* de la famille à la maison par rapport aux mères françaises, et une telle pratique de se lever tôt le matin afin de confectionner un *bentô* pour son conjoint était quelque chose à éviter absolument. Si l'on prépare un pique-nique, écrivait-elle littéralement dans son blog, un simple sandwich que « l'on peut préparer en deux minutes, comme le font les Parisiennes » était bien suffisant[166]. C'est pour cette raison qu'elle a aussitôt essayé de dissiper ma « confusion » sur son propre acte qualifiable comme un « mauvais exemple de la surcharge des femmes japonaises », car elle avait bien besoin de justifier sa pratique afin de me montrer qu'elle ne faisait pas partie de ces femmes :

> MH : Vous préparez donc un pique-nique pour votre mari.
> Nanako : Oui mais vous savez je ne le fais pas vraiment dans les règles de l'art, je décongèle simplement les restes des plats préalablement préparés. Donc il y a parfois un met de *hijiki*[167] mijoté que l'on a mangé plusieurs jours avant. Mon mari rit, car il retrouve par exemple les raviolis chinois achetés et mangés la veille, les mêmes choses dans son *bentô* (rire). C'est un *bentō* comme ça, ce n'est pas quelque chose que je confectionne soigneusement. C'est un *bentō* négligé.

Elle a continué à insister sur le fait qu'elle ne consacrait pas beaucoup de temps à la préparation du *bentō*. Pourtant, ce n'était pas la charge mentale et le temps qu'elle consacrait à faire le bentô qui m'ont marquée : il s'agissait plutôt d'une « étrange cohabitation des classes » observée chez elle. En tant que « *kaigai chūzaiin* », elle et sa famille habitent dans un quartier très chic de Paris, mais faute de place, tous les membres de la famille dormaient dans la même chambre. Bien qu'ils fréquentent les Parisiens apparemment aisés, les voisins et les parents des amis des enfants, qui, lorsqu'ils sont partis un mois en vacances à l'étranger, ont amené la nounou avec eux,

[166] Sur son blog, elle fait une comparaison des pique-niques des deux pays et insiste sur l'énorme charge mentale des Japonaises pour la préparation.
[167] C'est une algue noire que l'on consomme dans la cuisine japonaise.

elle et son conjoint n'ont jamais fait appel à une baby-sitter. C'est comme si elle appartenait à deux classes différentes en même temps, la première marquée par la bourgeoisie avec des vacances luxueuses et la délégation d'une partie du travail domestique vers des employés en dehors du cercle familial, et la seconde bien inférieure à celle-ci, où on vit avec un budget familial restreint mais pas précaire, tout à fait ordinaire, en s'efforçant de mettre un peu de côté à la fin du mois. En d'autres termes, l'expatriation ne lui avait pas permis de bénéficier d'une surélévation du niveau de vie. Elle menait à Paris la même vie qu'au Japon, mais ornée des couleurs parisiennes, très roses, exactement comme en témoignaient les illustrations de son blog, avec beaucoup d'expériences intéressantes et dépaysantes.

Cette « étrange cohabitation des classes » s'observe notamment dans la gestion des frais médicaux et de scolarité des enfants. Bien que le couple profitât de certains privilèges de « *kaigai chūzaiin* » – le loyer et les frais de relocalisation étant payés par l'employeur – ils avaient du mal à gérer leur ménage en raison des frais médicaux et de scolarité qui n'étaient couverts que partiellement. Selon Nanako, tandis que son assurance médicale prenait en charge une partie des frais médicaux pour des simples rhumes ou d'autres traitements médicaux, aux alentours de 70 % de la totalité, les frais liés à la grossesse et à l'accouchement étaient complètement exclus de la couverture. Elle a accouché de son deuxième enfant à Paris, dans un hôpital privé, comme faisaient la plupart des épouses d'expatrié japonais. Ils devaient donc régler l'intégralité de ces frais par eux-mêmes. « Une énorme dépense », m'a-t-elle dit. Comme je l'ai précisé dans le chapitre précédent, la Sécurité sociale japonaise au Japon ne couvrant pas les frais de maternité en général[168], l'employeur du conjoint – la fonction publique japonaise – aurait appliqué les mêmes règles pour ses employés mutés à l'étranger :

> MH : Est-ce que les frais de votre accouchement ont été couverts par votre assurance, puisque votre mari est fonctionnaire ?[169]
> Nanako：Non, donc cela a été une immense dépense.

[168] La prise en charge s'effectue en cas de médicalisation, pour une césarienne par exemple.
[169] Dans beaucoup de cas, les expatriés japonais ne sont pas affiliés à la Sécurité sociale française.

MH：Je comprends.
Nanako：C’est comme si, on avait acheté une voiture ! Déjà j’avais des consultations mensuelles [...] Et puis comme j’avais des complications dues à la grossesse, un diabète gestationnel, je devais prendre un autre rendez-vous avec un médecin spécialiste, un endocrinologue, cela m’a coûté chaque fois 120-140 euros.
MH：Votre assurance médicale ne prend-elle pas en charge de ces frais non plus ?
Nanako：Non.
MH：Dans ce cas-là, vous n’avez pas la carte vitale, n’est-ce pas ? Alors comment faites-vous, normalement ?
Nanako : (pour les consultations qui ne sont pas liées à la grossesse) Normalement je règle la totalité et je me fais rembourser après, une partie des frais. En ce qui concerne la grossesse et l’accouchement, tout est exclu de la couverture.
MH : D’accord.
Nanako : Bref, je parle seulement du cas de l’employeur de mon mari. Mais j’entends dire que ceux qui sont dans le secteur privé ils sont mieux couverts. Ils ont été même étonnés de savoir que nous les avons tout payés par nous-mêmes (rire).

La prise en charge partielle des frais de scolarité

Si les frais médicaux liés à l’accouchement et à la grossesse ont constitué une énorme charge financière pour eux, les frais de scolarité représentaient également une préoccupation. La durée de mission de son conjoint étant fixée à quatre ans, elle voulait mettre sa fille aînée dans une école maternelle japonaise à Paris, afin de faciliter la réintégration de celle-ci dans une école japonaise à son retour. Pourtant, à cause de la non-prise en charge des frais de scolarité par l’employeur, ils ont dû y renoncer, et ils ont inscrit leur fille dans un établissement local. « Il existe plusieurs régimes pour les fonctionnaires mutés à l’étranger », m’a-t-elle dit. « Normalement, les frais d’une école maternelle ne sont pas pris en charge. On doit compter 70 000 ou 80 000 yens par mois

pour une école maternelle japonaise à Paris (562 à 642 euros par mois)[170]. Si l'on doit payer cette somme-là, on s'est dit qu'il serait mieux de la faire participer à des activités, ou de voyager en famille ».

En parcourant les expériences des autres enquêtés, on constate que les récits de Nanako ne sont pas un cas isolé, mais représentent une réalité partagée par d'autres foyers de « *kaigai chūzaiin* ». Pour Tomoko, la jeune épouse d'un haut fonctionnaire du gouvernement japonais également, les frais médicaux dans le pays d'accueil étaient un souci. Tout en étant courant de la non-prise en charge des frais médicaux, comme le cas de Nanako, elle a dû reporter son projet d'enfant pendant la mission de son époux en France.

Si les expatriés travaillant dans le secteur privé semblent plus « chanceux » et « couverts » que ceux dans la fonction publique, notamment au niveau des coûts médicaux, les frais d'éducation des enfants peuvent constituer une charge financière importante pour eux, car la plupart des institutions ne prennent en charge qu'une partie des frais de scolarité des enfants de leurs employés. En général, quel que soit le secteur d'activité, les « *kaigai chūzaiin* » mutés en France ont trois possibilités concernant le choix d'une école. Premièrement, on peut tout de suite penser à une école française publique. Une option la moins coûteuse pour les foyers, car ils n'ont pas besoin de prévoir une charge supplémentaire. Pourtant, ce choix n'est pas adapté à toutes les familles, particulièrement lorsque la durée de mission en France est relativement courte, ou lorsque des adolescents dont les études sont avancées envisagent de passer au niveau supérieur, soit pour intégrer un lycée, soit pour se présenter à un concours d'entrée à l'université. Choisir cette option implique donc un énorme investissement des parents dans le suivi de l'apprentissage de la langue française par leur enfant, aussi matériel qu'émotionnel, car en plus de n'être pas répandu au Japon, le français offre peu de « débouchés », à l'inverse de l'anglais.

[170] Conversion calculée le taux de change du 3 août 2020.

Deuxièmement, pour ceux qui résident à Paris ou dans ses environs, il existe une Ecole japonaise de Paris – le seul établissement proposant un cursus entièrement japonais en France – dont les frais annuels s'élèvent à 4 080 euros[171]. Un choix classique pour les « *kaigai chūzaiin* », qui fait que la plupart des entreprises du secteur privé établissent leurs propres critères de la prise en charge des coûts d'éducation en se servant du ce montant des frais de scolarité de l'Ecole japonaise comme référence (Nakamura 2013 : 12)[172]. L'aide financière des institutions est donc plafonnée à la hauteur de la scolarité de celle-ci, laissant les foyers assumer les dépassements éventuels s'ils choisissent un autre établissement privé. Cependant, bien évidemment, cette option ne peut pas être choisie par ceux qui sont mutés dans une ville en dehors de Paris, et c'est précisément dans ce cas-là que se présente la troisième option : une école internationale en anglais.

La troisième option – l'enseignement dispensé entièrement en anglais – s'avère d'autant plus accessible pour eux, car non seulement la maîtrise de l'anglais est un énorme avantage pour les enfants après le retour au Japon, comme partout dans le monde, mais également pour les parents expatriés, qui doivent se charger de les accompagner tout au long de leur scolarité en France. La langue de travail étant souvent l'anglais en expatriation, ils sont beaucoup plus habitués à pratiquer l'anglais que le français, ce qui facilite le soutien du travail des enfants et la communication parents-enseignants. Pourtant, la charge financière peut peser lourdement sur les foyers en raison du plafonnement de la prise en charge des entreprises, calculé sur la base des frais de scolarité d'une école japonaise. Par exemple, une année dans une école internationale coûte respectivement 15 120 euros au niveau primaire et 20 800 au niveau secondaire, ce qui dépasse largement le plafonnement de l'aide d'entreprise[173],

[171] Ici s'ajoutent le droit d'entrée (700 euros) et le transport scolaire (220 euros par mois). En France, l'Institut culturel franco-japonais (Ecole japonaise de Paris) est le seul établissement agréé par le gouvernement japonais, qui dispense un enseignement du cursus officiel entièrement en japonais, de 6 ans à 15 ans. Institut culturel franco-japonais. Pour les détails, voir son site.

[172] D'après Nakamura (2013), 60% des entreprises recensées utilisent donc le montant des frais de scolarité d'une école japonaise comme référence de plafonnement.

[173] Tarifs de l'International School of Lyon pour l'année 2020-2021. Les frais du secondaire sont ceux des « grades 9 et 10 », soit 13-15 ans. Les frais supplémentaires tels que la cantine, le soutien scolaire de l'anglais langue étrangère, la garderie, le transport scolaire, etc.

fixé aux alentours de 4 080 euros. Par conséquent, s'ils ont plusieurs enfants – par exemple deux enfants scolarisés au niveau primaire et secondaire –, ils peuvent se retrouver dans la situation de devoir payer chaque année environ de 22 000 à 33 440 euros. Ceci représente une charge très importante pour eux, même si les autres frais, tels que le loyer et le déménagement, sont pris en charge par l'employeur.

Sur ce point, Naomi, épouse d'expatrié dont les deux enfants sont scolarisés dans une école internationale privée témoigne que les frais étaient entièrement à leur charge personnelle. Habitant dans une grande ville autre que Paris, ils n'avaient pas la possibilité d'inscrire leurs deux enfants dans l'Ecole japonaise de Paris. Comme la durée de mission de son conjoint était communiquée comme environs à 3-4 ans, ils ont fait le choix de les mettre dans une école internationale. Elle voulait également les inscrire à la garderie après l'école pour qu'ils apprennent l'anglais le plus vite possible, pourtant elle ne l'a pas pu, car les tarifs étaient « exorbitants ».

> Naomi : Lorsque j'ai vu le tarif trimestriel (de la garderie), je me suis demandé ce que c'était. J'ai cru que c'était pour l'année, mais non ! (C'était trimestriel). Je me suis étonnée, cette école est tellement chère [...]. Pour nous, l'entreprise ne prend pas en charge les frais de scolarité, c'est nous qui payons tout.
> MH : D'accord.
> Naomi : Chez Takagi (une autre famille japonaise), c'est leur employeur qui paye [...].
> MH : Mais ce n'est pas trop difficile au niveau financier ?
> Naomi : Si, c'est très dur. En plus ici, je ne travaille pas, donc je n'ai pas de revenu.

Il faut rappeler que le conjoint de Naomi était un « *kaigai chūzaiin* » de type classique – travaillant comme cadre supérieur pour une entreprise pharmaceutique japonaise de grande taille. Il est vrai que le loyer de leur appartement était pris en charge par l'employeur, toutefois, la charge des frais de scolarité des deux enfants n'était guère négligeable, leur vie était loin d'être celle des « expatriés riches ».

En multipliant les entretiens et observations sur la vie réelle des expatriés japonais en France, notamment les enjeux financiers, on se rend compte que leur condition de vie d'expatrié, qu'on peut qualifier de « privilégiée mais pas aisée » est étroitement liée au système du travail japonais et à la gestion des ressources humaines des entreprises japonaises. Ce n'est pas pour augmenter leurs revenus ou pour obtenir une meilleure condition de vie qu'ils sont venus en France. Leur assignation était déjà déterminée par l'employeur. Ils ont simplement été mutés au gré de celui-ci, quelles que soient la localité et la durée de la mission. Les « *kaigai chūzaiin* » japonais ne disposent pas d'un pouvoir de négociation sur les conditions migratoires, même si celles-ci se révèlent parfois contraignantes, car a priori, ils sont destinés à rester dans leur entreprise pour toute la vie. Le principe de recrutement au Japon, fondé sur « l'emploi à vie » et « l'adhésion à l'entreprise » fait qu'une mutation à l'étranger ne fait partie de qu'un déplacement parmi tant d'autres mobilités domestiques pour monter – ou rester – sur l'échelle hiérarchique de l'entreprise. Quelle que soit la volonté des employés sur l'expatriation, une fois qu'ils ont reçu un ordre de mission, il est difficile – voire impossible – de refuser cet ordre, car en général, il n'est pas courant d'exprimer leur souhait auprès de l'employeur (Sakai 2013). Et ce manque de visibilité sur la temporalité de la mission et la décision « inattendue » de la migration – les entreprises japonaises en général ne communiquent pas de mutation de leurs effectifs jusqu'à la dernière minute – peuvent compliquer parfois la situation financière des expatriés, car ils doivent être non seulement prêts eux-mêmes à un éventuel retour au Japon à tout moment, mais préparer leurs enfants également, pour qu'ils ne soient pas « perdus » et « retardés » sur le plan scolaire, tombés dans les différences de systèmes d'enseignement entre les deux pays. Dans ce sens, le choix d'une école internationale pourrait être la solution la moins contraignante en cas d'absence d'une école japonaise, pourtant, cette option implique des coûts d'éducation extrêmement élevés, qui peuvent affecter lourdement les foyers s'ils ne disposent pas d'allocations généreuses de leur l'employeur.

III -2-2-3. Caractère « flou » du séjour en France : le syndrome de Paris

Au fur et à mesure que se démocratise la venue des Japonais en France, on commence à s'apercevoir des phénomènes qui n'ont pas été observés dans la période précédente de la migration élitaire. L'un de ces phénomènes se nomme « le syndrome de Paris », l'appellation baptisée par le psychiatre japonais Hiroaki Ōta. Il s'agit d'un ensemble de troubles psychologiques, tel que des hallucinations, des étourdissements, de la dépression ou de l'anxiété, qui se manifestent chez les Japonais qui séjournent à Paris. Touristes, étudiants ou expatriés, quelle que soit la raison de leur visite et leur statut de résidents, énormément de compatriotes ont été victimes de ces symptômes psychiatriques, liés au choc culturel, selon ce psychiatre qui est basé à Paris. Dans son ouvrage paru en 1991, dont le titre porte le nom de ce trouble psychiatrique qu'il a lui-même identifié – *Le syndrome de Paris* –, il écrit que ces symptômes proviennent du « décalage » entre l'image que ces migrants et visiteurs japonais se font de Paris avant leur venue en France et la réalité effective de la capitale.

En effet, les représentations idéalisées de la France sont omniprésentes au Japon, surtout au travers des publicités de grandes marques et des émissions télévisées. Aujourd'hui, ce n'est plus la grande littérature ou l'art raffiné qui attirent les migrants japonais voulant s'installer en France, mais ce sont des images stéréotypées de Paris et de la France au caractère fortement commercialisé – avec des mannequins vêtus de haute couture, un sac d'une grande marque à la main, etc. L'influence des célébrités japonaises résidant à Paris suscite également l'aspiration des Japonais pour le pays, surtout chez les jeunes femmes. Par exemple, Eriko Nakamura, une ancienne présentatrice de la télévision japonaise mariée à un français d'une famille aisée est devenue célèbre pour la vie distinguée qu'elle mène à Paris. Elle raconte quotidiennement ses expériences parisiennes sur son blog[174], tout en publiant des livres dont les thèmes portent sur « le style parisien ». Les titres de ses livres sont éloquents :

[174] Site officiel de blog (https://ameblo.jp/nakamura-eriko/).

Eriko Royal Paris guide (2003), *Eriko Paris Style* (2006), ou une série de guide nommés *Saison d'Eriko*[175]. La plupart de ses publications en japonais qui portent un titre français alors qu'elles s'adressent à des lectrices non-francophones montrent à quel point « la vie à Paris » a une valeur commerciale au Japon.

Remplis d'admiration, les Japonais arrivant en France avec ces clichés à l'esprit, mais au fur à mesure que leur séjour se prolonge, ils tombent dans un état dépressif et commencent à exprimer leur dégoût envers les Français. « J'adore la France, je déteste les Français » est un discours courant que l'on entend chez eux (Ōta 1991 : 130). Un grand nombre de ces patients sont notamment de jeunes femmes. Le psychiatre Ōta décrit ainsi : « Nombreux sont ceux qui souhaitent vivre en France en croyant à retrouver le "monde idéal". Ceci n'est évidemment qu'une illusion, pourtant, il y a des personnes qui continuent à vivre dans l'imaginaire même s'ils se heurtent à la dure réalité. [...] Tôt ou tard, rien ne va plus, et leur vie "irréelle" provoque des troubles psychiatriques et psychologiques » (Ōta 1991 : 118). Ainsi, conclut le psychiatre, il existe un grand nombre de ressortissants japonais résidant à Paris dont le motif migratoire reste flou, surtout chez les « soi-disant étudiants et artistes », qui ne s'engagent pas dans de véritables activités académiques ou artistiques.

Sur ce sujet, la linguiste Kuri Komatsu fait écho aux observations d'Ōta, en s'appuyant sur la notion de « *jibun sagashi no tabi* 自分探しの旅 (le voyage de recherche de soi) ». Il s'agit d'un « processus par lequel les jeunes gens essaient de comprendre qui ils sont réellement. Pour cela, ils ont tendance à faire quelque chose d'inhabituel, qu'il s'agisse d'un voyage à l'étranger, d'études à l'étranger, d'un travail nouveau, ou autre chose » (Komatsu 2014 : 55). Dans ce contexte, l'auteure précise que l'apprentissage du français est devenu une sorte de la requête de soi auprès de la jeune génération, et qui vient en France pour rechercher son « identité réelle », plutôt que pour étudier le français. Et cette attitude « ambigüe » s'observe déjà parmi ceux qui apprennent le français au Japon : le motif de l'apprentissage est flou, ils ne sont pas tout à fait déterminés à le faire sérieusement. La linguiste cite une remarque du directeur de

[175] Le premier volume date de 2014 et cette série en compte 13 jusqu'à présent (Nakamura 2020).

l'Alliance Française de Nagoya : « contrairement aux étudiants chinois qui étudient le français en vue d'études futures à l'université en France, les Japonais étudient le français comme un loisir, sont intéressés par la culture et la gastronomie françaises, mais ne désirent pas améliorer leur niveau de français au-delà du niveau B2 » (Komatsu 2014 : 57).

Parmi les migrants japonais, surtout chez ceux qui ont un certain âge, ce « syndrome de Paris » est un terme plus ou moins connu, car l'ouvrage d'Ōta publié en 1991 a été repris plusieurs fois par la presse, non seulement en France mais aussi au Japon. Nombreux sont les journaux traitant le sujet, tels que *Le Monde* et *Libération*[176]. En effet, certains de mes enquêtés l'ont évoqué pendant les entretiens. Par exemple, Kumiko, graphiste quadragénaire qui vit en France depuis 20 ans a mentionné ce trouble psychiatrique, en disant que de son côté, elle n'avait jamais eu ce « fantasme » pour la France avant de s'y installer. Elle ne savait même pas que le mot existait, mais elle a tout de même entendu parler de quelques cas chez ses compatriotes. Toutefois, si ce syndrome psychiatrique est connu auprès des migrants japonais et que les travaux mettent un fort l'accent sur la présence importante de ces « soi-disant étudiants » qui résident à Paris sans un objectif concret, j'ai rarement rencontré des personnes dont le motif migratoire était flou, sauf quelques cas isolés. Leur invisibilité provient sans doute du simple fait que je cherchais des enquêtés dont la durée de séjour était relativement longue, plus d'un an, et que j'effectuais ma requête par la méthode de la boule de neige. Puisque les résidents à long terme et ceux sont « de passage » ne vivent pas les mêmes temporalités et spatialités, ils ne se fréquentent pas forcément au quotidien. Etant immergée plus dans les communautés des ressortissants japonais résidant en France à long terme, je n'ai pas eu l'occasion de fréquenter ceux qui étaient venus pour une courte durée.

[176] « Syndrome japonais : Ces nippons deviennent fous à Paris. » *Le Monde*. Le 21 octobre 2011 https://www.lemonde.fr/big-browser/article/2011/10/21/syndrome-japonais-ces-nippons-qui-deviennent-fous-a-paris_5988125_4832693.html (dernière consultation en mai 2021) « Des Japonais entre mal du pays et mal de Paris. » *Libération*. Le 13 décembre 2004. https://next.liberation.fr/vous/2004/12/13/des-japonais-entre-mal-du-pays-et-mal-de-paris_502663 (dernière consultation en mai 2021) Ishimaru (2012) présente une analyse exhaustive des articles sur le syndrome.

Akari est une de ces rares personnes que j'ai rencontrées sur le terrain. Agée de 39 ans, enseignante-remplaçante et célibataire, elle était venue en France pour une durée de six mois, inscrite dans une école de la langue française. Depuis qu'elle avait effectué un tour de France avec une amie trois ans plus tôt, elle souhaitait séjourner en France à long terme, et profiter de sa période sabbatique pour faire un séjour linguistique. Bien que j'aie réalisé un entretien avec elle, je n'avais pas l'intention d'introduire ses récits dans le corps de ma thèse : sa durée de séjour étant trop courte pour mon sujet, son profil ne correspondait pas à mes critères. Il y avait également le fait que je l'avais rencontrée très tôt dans la progression de mon travail doctoral, à l'époque où j'ignorais encore où m'emmènerait ma recherche de terrain. Les thèmes que nous avons abordés en entretien ne correspondaient pas tout à fait à la problématique actuelle de ma thèse. Pourtant, malgré notre rencontre au caractère éphémère – on s'est vues seulement une fois sans véritable « suivi » après l'entretien – j'ai un vif souvenir des échanges que j'ai eus avec elle, car ses récits et ses réactions présentaient un contraste important avec les autres enquêtés, qui semblaient avoir des solides motifs migratoires, même si dans les cas où le déplacement n'était pas du tout de leur volonté. En un mot, il était difficile de comprendre le motif de sa visite en France.

Un soir, mon portable a sonné. Il s'agissait de la mère de la famille d'accueil, où elle était logée durant son séjour linguistique. La femme au téléphone était apparemment très contrariée, car elle ne pouvait se communiquer ni en français et ni en anglais avec Akari. La famille allait partir pour un weekend, mais elle n'arrivait pas à le lui expliquer leur absence. Ils ont essayé de lui expliquer avec un petit texte précisant les dates de leur départ et de leur retour en anglais, en vain. En fait, quelques jours auparavant, j'avais réalisé un entretien avec elle en lui rendant visite dans son studio, situé dans la propriété de sa famille d'accueil. Vivre dans un pays étranger n'est pas toujours facile surtout pour la première fois, donc, étant sa compatriote – elle était notamment la seule japonaise dans son école de langue – j'étais prête à lui rendre un service en cas d'urgence. C'est pour cela que je lui avais laissé le numéro de mon portable, au cas où « si jamais ça ne va pas du tout », car elle ne semblait pas heureuse,

elle avait plutôt l'air triste, et disait avoir parfois « des problèmes de compréhension ». Et quelques jours plus tard, celle-ci, dans l'incapacité de communiquer avec sa famille d'accueil, avec à la main le Post-it sur lequel mon numéro était écrit, a fini par m'appeler pour me demander de traduire ce qu'ils voulaient lui dire.

C'est à ce moment-là que j'ai réalisé son niveau réel de français. Pendant l'entretien, elle me disait qu'elle n'était pas « sûre » de bien parler français et que la langue était difficile, mais je ne pensais pas que c'était à ce point-là, je croyais qu'elle faisait simplement preuve d'une modestie et d'une humilité qui ne reflétaient pas son niveau réel, et que sa compétence linguistique était bien supérieure à ce qu'elle prétendait. En général, on ne dit jamais qu'on parle bien une langue étrangère au Japon – un tel comportement serait interprété comme une attitude arrogante et orgueilleuse –, seules les personnes qui ont longtemps séjourné à l'étranger se sentent « autorisées » à cela. De plus, elle avait déjà fait un tour de France avec une amie. Même si elle a parfois des problèmes de compréhension – cela arrive à tout le monde –, me suis-je dit, elle pourra très bien se débrouiller avec quelques mots d'anglais. Je ne m'attendais pas à ce qu'elle m'appelle réellement sur mon portable.

Or, en traduisant le message de sa famille d'accueil au téléphone, je me suis soudainement souvenue d'avoir eu des sentiments d'intrigue pendant son entretien. Akari, venant pour la première fois pour un long séjour à l'étranger, n'était pas du tout déterminée à apprendre le français. Elle avait pris juste quelques « cours » au Japon – de type « échange » avec un Français dans un café – avant de débarquer en France. Contrairement à la fromagère Minami qui a multiplié les visites et stages en France pour exercer son métier de rêve, la posture d'Akari me semblait plus « relaxée » et « en vacances », et sur le plan pragmatique, son séjour ne me semblait pas lui apporter des fins concrètes : non seulement sa profession actuelle n'avait rien à voir avec le français ou la culture française, mais elle ne s'y intéressait pas non plus. À ma question relative sur les raisons à l'origine de sa décision d'apprendre le français et sur sa vie après son retour au Japon, sa réponse a été assez ambiguë :

MH : vous apprenez le français maintenant. Comment voyez-vous, dans quelle façon, la langue française vous accompagnera dans votre vie, après le retour au Japon ?
Akari : maintenant que vous me demandez cela, je dois dire que je ne sais pas. Je ne la pratiquerai peut-être plus jamais dans ma vie (rire). Avec un séjour de quelques mois seulement, il est impossible de pouvoir parler français.

Il est vrai qu'un séjour à l'étranger est une expérience enrichissante et fructueuse en soi et que l'on ne voyage pas forcément toujours en vue des « fins utiles », pourtant, sa réponse m'a intriguée, car non seulement la venue en France représente un énorme investissement au niveau financier et temporel, mais également j'ai ressenti un certain « vide » dans ses discours et attitudes par rapport à la France et à la langue française. Elle manifestait certains intérêts pour les sites touristiques français bien connus au Japon, mais dans le fond, elle n'était pas attachée à la culture et à la langue pour lesquelles elle était venue en France. Ce « vide », qui m'a sauté aux yeux dès la première rencontre, aurait peut-être été repéré par la mère de la famille d'accueil, car elle aussi, elle avait l'air intrigué. Lorsque je l'ai entrevue avant l'interview d'Akari – nous nous sommes dit bonjour et avons échangé quelques mots – elle m'a dit que c'était un très grand « *challenge* » pour Akari en précisant bien qu'elle ne comprenait pas vraiment ce défi. Je n'avais pas prêté attention à ses paroles à ce moment-là, pourtant, à bien y repenser, j'ai cru comprendre pourquoi elle avait cet air : en tant que famille d'accueil expérimentée qui a hébergé énormément d'autres étudiants étrangers chez elle, elle aurait été contrariée par le désintérêt de l'étudiante envers la langue française, et plus généralement la France. De plus, celle-ci était tout de même venue dans une école de langue par ses propres moyens, ce qui n'étaient évidemment pas un investissement négligeable. En raison de ses attitudes « contradictoires », la mère n'aurait peut-être pas pu trouver les mots, les conseils pour lui permettre de progresser dans l'apprentissage du français.

Le portrait d'Akari correspond parfaitement aux traits communs des jeunes Japonaises affectées par le « syndrome de Paris » décrits par le psychiatre Ōta (1991 :

131). Elle n'était pas heureuse de son séjour dans sa famille d'accueil car le français était plus difficile qu'elle imaginait et elle ne comprenait rien à table, et elle était triste de ne pas pouvoir voir ses amies au Japon. L'une de ses frustrations consistait également en l'absence des autres étudiants japonais dans son école de langue, avec qui elle aurait souhaité faire du tourisme. Pourtant, c'était son choix de séjourner dans une autre ville que Paris, où il existe d'innombrables étudiants japonais. Finalement, quelques semaines plus tard, j'ai su qu'elle avait quitté cette famille d'accueil. Le psychiatre Ōta pointe que pour une partie des Japonais, le motif migratoire peut consister uniquement à « vivre en France, loin du Japon » et même s'ils sont encouragés par leur entourage à rentrer au Japon en raison des problèmes rencontrés, ils s'obstinent à rester à Paris (1991 : 118). Ainsi, le véritable objectif du séjour d'Akari aurait consisté à vivre et rester quelque temps en France, tout en mettant l'apprentissage de la langue française de côté. Et c'est pour cette raison que les difficultés langagières l'ont découragée aussitôt, et l'ont fait changer de famille d'accueil, pour en trouver une autre, plus accueillante, pour son séjour idéal.

Le cas d'Akari, ou plus généralement l'existence du « syndrome de Paris » montre à quel point la migration japonaise vers la France a connu une démocratisation. Un tel trouble n'aurait pas pu se produire à l'époque, où la mobilité internationale des Japonais était réservée pour une petite poignée de véritables intellectuels. Il est vrai que ces derniers avaient également des images biaisées de la France, pourtant, dans la plupart des cas, leur venue était financée par l'Etat ou une autre institution, soigneusement préparée, et surtout, cela était une occasion unique dans la vie. Même s'il y avait des moments où ils étaient confrontés à des différences culturelles qui pouvaient provoquer une crise identitaire, ils avaient de la force mentale pour les affronter (Ōta 1991 : 128), car ils avaient une solide base de culture.

Conclusion

Ce chapitre s'est intéressé à la tendance actuelle de la diaspora japonaise dans le monde et en France, tout en mettant l'accent sur la généralisation de la mobilité

internationale des Japonais. En décrivant les différents mouvements migratoires des Japonais en France, ce chapitre a montré que la venue en France s'est tellement démocratisée que même les Japonais les plus ordinaires, originaires d'un milieu relativement modeste – pas spécialement élites, intellectuels, aisés, ou talentueux – arrivent à s'offrir un séjour en France aujourd'hui, la destination tant rêvée par les intellectuels d'autrefois. Ils viennent et repartent en fonction de leurs projets et à leur convenance, parfois en multipliant les allers-retours. Et ce déplacement des migrants japonais, caractérisé comme une mobilité Nord-Nord, ne peut plus s'interpréter comme un flux migratoire linéaire, comme cela a été le cas autrefois. Sakai pointe cette diversification de la mobilité internationale des Japonais en rapportant qu'il s'avère de plus en plus difficile de faire la distinction entre « les déplacements en vue d'un éventuel retour » et « les migrations définitives », en raison de l'augmentation des séjours à long terme des ressortissants japonais (Sakai 1998 : 318). Dans ce sens, les parcours des enquêtés que j'ai présentés ici – par exemple celui de la fromagère Minami qui s'est installée en France après deux séjours espacés de presque dix années – cristallise parfaitement la tendance récente de la diversification des profils qu'on retrouve dans la diaspora japonaise.

En même temps, si l'on observe une démocratisation des Japonais qui s'installent seuls en France sans rattachement institutionnel avec des projets personnels, on peut retrouver un autre courant de popularisation chez les expatriés, qui, après une implantation massive des entreprises japonaises, ont vu se détériorer leurs conditions d'expatriation. Le statut du « *kaigai chūzaiin* », qui était autrefois le synonyme de privilège financier et d'avenir radieux, ne peut plus se présenter tel qu'il était comme avant. La diminution des prestations fournies par l'employeur notamment en matière de frais médicaux et de scolarité se révèle aujourd'hui une charge très importante pour les ménages des expatriés. Dans le chapitre qui suit, je vais m'intéresser plus en détail à la vie réelle des migrants japonais, en explorant les aspects intimes et genrés – thème largement sous-représenté dans les études de la migration japonaise.

Chapitre IV. Les couples face à différence des normes familiales : les expériences genrées et asymétriques sur le processus migratoire et le travail féminin

> En général, il existe deux types de familles qui rentrent au Japon après une expatriation. Premièrement, il s'agit de ceux dont le lien familial et l'affection se sont solidifiés au cours de l'expérience migratoire, à travers des challenges et difficultés auxquels ils ont fait face ensemble en tant que famille. Ils rentrent au Japon très unis, soudés. Deuxièmement, ce sont ceux qui perdent leur unité familiale, qui s'effondrent dans un pays étranger. Moi et ma famille ? Inutile de me poser cette question, vous le savez très bien
>
> Ichiro, quinquagénaire, fonctionnaire du gouvernement japonais

Introduction

Cette remarque datant déjà de nombreuses années m'est continuellement venu à l'esprit de façon régulière au cours de mon travail doctoral, soit lors des entretiens, observations, ou encore pendant la rédaction de ma thèse. Il s'agissait d'une parole du père d'un ami, Mr. Tanaka, fonctionnaire du gouvernement japonais qui avait multiplié des missions à l'étranger pour des projets de coopération internationale dans plusieurs pays d'Asie et d'Afrique. Généreux et accueillant, il nous a invités – son fils et ses camarades de l'université – sur son lieu de mission qui se trouvait dans un pays en Afrique de l'Est pendant les vacances d'été. Le séjour d'un mois sur le continent africain a été bien rempli pour les jeunes, nous avons pu visiter non seulement des sites réputés du pays – y compris ses magnifiques parcs nationaux avec des animaux

sauvages – mais également les laboratoires et chantiers d'un projet international de biodiversité où travaillait Mr. Tanaka, en tant que directeur. Lors d'une soirée bien arrosée avec les jeunes collègues et étudiants dans son appartement hautement sécurisé destinés aux résidents aisés et d'expatriés étrangers dans la capitale du pays, Mr. Tanaka, habituellement calme et réservé, a commencé à raconter sa trajectoire de vie. Probablement sous les effets de l'alcool avec la bière à la main. Il a vécu dans plusieurs pays avec sa famille, son épouse et leurs deux enfants, sa vie professionnelle était marquée par la succession de déplacements transnationaux. Son épouse – son ancienne camarade de classe et diplômée de la même prestigieuse université que lui-même – s'occupait de l'éducation des enfants et des tâches reproductives, aidée par une employée domestique, tandis que les enfants fréquentaient une école japonaise, lors de la dernière mission. Cette fois, pour sa mission en Afrique de l'Est, ils ne l'ont pas suivi. Son fils était déjà scolarisé dans une université japonaise, et sa fille était sur le point de passer le concours d'entrée universitaire. Son épouse, enseignante du japonais langue étrangère à Tokyo, elle n'a pas souhaité l'accompagner.

Jeune et insouciante étudiante que j'étais alors, je n'ai pas prêté beaucoup d'attention à ses propos à l'époque, en imaginant simplement qu'il y avait beaucoup d'enjeux difficiles associés aux missions dans des pays étrangers, notamment au niveau sécurité, hygiène, éducation des enfants, etc. Pourtant, en échangeant avec lui, j'ai décelé un ton sarcastique et attristé sur « l'après » des familles japonaises qui ont vécu une expatriation. C'était à ce moment-là que la remarque plus haut a été prononcée : il existe deux sorts qui attendent les « ex-expatriés » japonais après l'expérience internationale, soit « l'heureuse famille soudée » ou « la famille détruite ». Bien qu'il n'ait pas précisé duquel des deux groupes il faisait partie, il était clair qu'il n'appartenait pas à cette première, et mon impression a été confirmée quelques années plus tard : le couple a divorcé.

J'avais complètement oublié cette histoire. M'étant éloignée de ce cercle d'amis suivant la fin des études de licence, des années se sont écoulées, et j'ai moi-même multiplié des déplacements transnationaux. Cependant, lorsque j'ai démarré ma

recherche de terrain sur la migration japonaise, son récit a fait soudainement sa réapparition dans mes pensées. J'ai retrouvé le même regard attristé et l'air gêné, chez certains de mes enquêtés lorsqu'ils parlaient de leur famille et le déplacement, et les échanges avec eux m'ont renvoyée sur la scène de cette soirée japonaise en Afrique de l'Est où je me suis entretenu avec M. Tanaka. Les difficultés de mobilité internationale accompagnée de la famille s'assimilent souvent aux sujets de sécurité, hygiène ou l'éducation des enfants, pourtant en réalité, les expatriés-migrants font face à une multiplicité d'autres questions, telles que la relation familiale, la trajectoire professionnelle des conjoints, et les différentes normes sociales des pays de départ et d'arrivée. La remarque de Mr. Tanaka sur les sorts des « ex-expatriés » et ses yeux baissés coïncident d'une manière si saisissante avec les récits de vie racontés par mes propres enquêtés de terrain.

Ce chapitre s'intéresse aux aspects genrés de la migration japonaise en France, particulièrement sur le processus migratoire et le travail féminin. Contrairement à l'époque embryonnaire de mobilité internationale nippone marquée par une forte présence d'actifs masculins, on voit arriver un grand nombre de femmes qui s'installent en France aujourd'hui. Elles se rendent dans le pays avec des motifs variés, exactement comme le font leurs compatriotes de sexe masculin. Cependant, comme j'ai évoqué partiellement dans le chapitre précédent, leurs expériences migratoires sont indéniablement genrées à plusieurs égards. Dans les pages qui suivent, je m'intéresse donc à ces aspects genrés, plus précisément, deux thèmes qui sont étroitement liés l'un à l'autre. Le premier thème concerne l'inégalité genrée sur la décision migratoire. Pour la plupart des migrants japonais, le motif de leur venue en France peut être décrit avant tout comme professionnel. Pourtant, malgré la généralisation de la mobilité internationale des Japonais, pour les femmes, la cause du déplacement est souvent plus conjugale que professionnelle lorsqu'elles ont la famille. A cela s'ajoute un contexte particulier en France : le grand nombre des femmes japonaises unies à un Français. A partir des statistiques du gouvernement japonais sur les « résidents permanents » et mes propres observations et des témoignages des enquêtés de terrain, on peut constater ici un

déséquilibre genré au sein de la population japonaise en France : il existe beaucoup plus de femmes japonaises unies à un Français ou Européen que les hommes japonais qui s'unissent à une Française ou une Européenne. Pour celles-ci également, le motif migratoire peut être caractérisé comme principalement conjugal, même dans les cas où elles exercent un métier dans le pays.

Cette asymétrie genrée de motifs migratoires nous amène à réfléchir au deuxième thème de ce chapitre : le travail féminin dans la migration. Depuis le travail précurseur de Papanek (1973) traitant la difficulté de poursuivre la carrière des femmes chez les couples biactifs, l'enjeu décrit comme « *two-person single career* », nombreux se sont intéressés à ce sujet notamment dans les cas d'expatriation (Arieli 2007 ; Lundström 2014 ; Yeoh et Khoo 1998). Malgré la promotion des femmes sur le marché du travail, la présence de ces travaux montre que le sujet fait encore d'actualité aujourd'hui. Ils se concentrent notamment sur les contraintes vécues par les épouses d'expatrié, en explorant comment ces femmes migrantes font face aux enjeux relevant de leur séjour temporaire, caractérisés souvent par à la fois la perte de l'identité professionnelle et la charge accrue du « travail émotionnel » (Hochschild 1979). Par exemple, la socio-anthropologue Daniella Arieli, en étant elle-même une épouse d'expatrié, décrit la complexité de l'ordre genré dans l'expatriation dans sa recherche de terrain effectuée auprès des femmes occidentales expatriées à Pékin. Bien que celles-ci devenues femme au foyer semblent se réjouir de leur vie à l'étranger – elles ne disposent pas de pouvoir décisionnel en réalité –, elles vivent diverses sortes de conflits identitaires et les charges émotionnelles avant d'arriver au stade d'« accepter » leur situation de la dépendance socio-économique par rapport à leur conjoint. Dans cette deuxième section, je présenterai également de différents aspects du travail féminin dans la migration japonaise en France, ou plutôt la non-reprise du travail et les obstacles pour l'insertion professionnelle, en essayant de mettre en lumière des expériences distinctes de chaque enquêté, surtout en me concentrant sur le contraste que l'on peut constater chez les couples non-mixtes (japonais-japonais) et les couples mixtes (internationaux),

ainsi que sur les attentes différenciées dans les normes familiales et les caractéristiques socio-professionnels des migrants japonais.

IV-1. Inégalité sur la décision migratoire au sein de couples

IV-1-1. Les couples internationaux

IV-1-1-1. Asymétrie genrée chez les résidents permanents japonais

Avant de rentrer en détail sur les aspects genrés de la migration japonaise, il convient de préciser le déséquilibre démographique genré qui se dessine déjà dans la population nippone en France. Dans son travail publié en 1993 sur les Japonais en France, Yatabe a rapporté que « la proportion des hommes et des femmes est équilibrée » (Yatabe 1993 : 198). A l'époque, la proportion des femmes représentait à peu près la moitié des migrants japonais, soit 51,5% de la totalité. Plus de vingt ans plus tard, la situation a bien évolué, la démographie japonaise en France est caractérisée par une forte domination féminine, notamment chez ceux se déclarant « résidents permanents » : comme montre la figure 13, parmi 8 362 résidents permanents japonais installés en France au total, 69% sont des femmes d'après les statistiques officiels du gouvernement japonais[177].

[177] Ministry of Foreign Affairs [Japon] (2018). « Annual Report of Statistics on Japanese Nationals Overseas ». On retrouve également un même déséquilibre genré dans les statistiques de l'INSEE (2016), où on repère une grande majorité des femmes japonaises, soit 72 % du total des recensés. « Etrangers – Immigrés en 2016 ». Dans les statistiques de l'INSEE, on dénombre 13 281 femmes et 5 152 hommes. La différence du nombre total de ces deux études s'explique par la non-démarcation entre les nombres des « résidents permanents » et « résidents temporaires à longue durée ».

Figure 13. Nombre total des résidents permanents par sexe

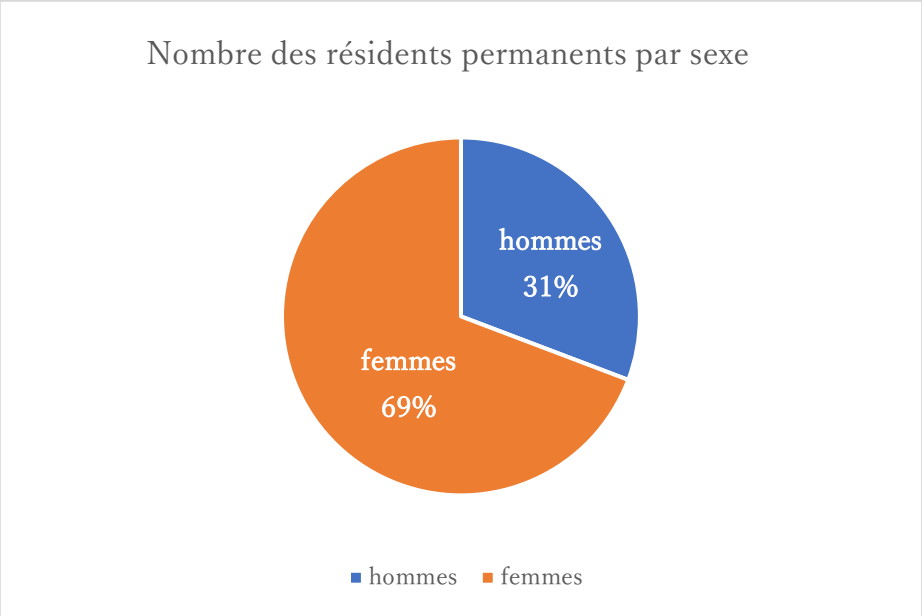

Source : figure réalisée à partir du sondage de Ministry of Foreign Affairs [Japon] (2018).

Ce même sondage présente un constat encore plus genré. Dans la catégorie des résidents permanents basée sur le registre consulaire des Japonais hors de Japon, il y a deux sous-catégories de migrants japonais liées à la situation familiale par sexe : la première précise le nombre de « *honnin* 本人 (individu en personne) », tandis que la deuxième montre celui du « *dōkyo kazoku* 同居家族 (membre de famille à charge) ». Cette première sous-catégorie « individu en personne » s'assimile en pratique au « *setai nushi* 世帯主 (chef de famille) », le statut juridique désignant « le pourvoyeur principal du foyer » dans des documents administratifs japonais[178]. Il est important de préciser que ce statut de « chef de famille » est très majoritairement à un homme. En général, les femmes figurant dans cette sous-catégorie « chef de famille » sont soit des jeunes célibataires d'une vingtaine d'années vivant seules en dehors du foyer parental, ou soit des femmes âgées, octogénaires dont le conjoint est déjà décédé (Statistics Bureau

[178] Un officier du Ministère des Affaires étrangères japonais m'a confirmé le caractère identique de « l'individu en personne » du registre consulaire des Japonais et le « chef de famille » dans des documents administratifs japonais établis sur la loi de base sur le registre des résidents (*Jūmin Kihon Daicho Hō* 住民基本台帳法) lors d'un échange téléphonique ayant lieu le 20 octobre 2020.

[Japon] : 2014). Les femmes mariées ne figurent pas habituellement dans cette catégorisation. Or, en observant ces statistiques sur les résidents permanents japonais, on s'aperçoit que la catégorie « chef de famille » en France est extrêmement féminisée : tandis que seuls 507 hommes ne se déclarent comme « chef de famille », on y dénombre 3 813 femmes japonaises, 7 - 8 fois plus nombreuses que les hommes. La cause de cette asymétrie genré dans la population japonaise n'est pas renseignée dans ces sondages, et il se peut que ces migrantes japonaises définitivement installées en France soient toutes célibataires vivant seules dans le foyer, pourtant, on peut établir une raisonnable hypothèse que la proportion élevée de ces femmes classées comme « chef de famille » représente le nombre de celles qui sont unies à un Français, ou à un conjoint d'une autre nationalité, à un non-japonais qui n'apparaît pas dans ces statistiques : à partir de ces statistiques, on peut constater qu'une écrasante majorité des couples franco-japonais sont en réalité constitués par un conjoint français (ou européen) et une épouse japonaise[179].

Figure 14. Part des résidents permanents « individu en personne » par sexe

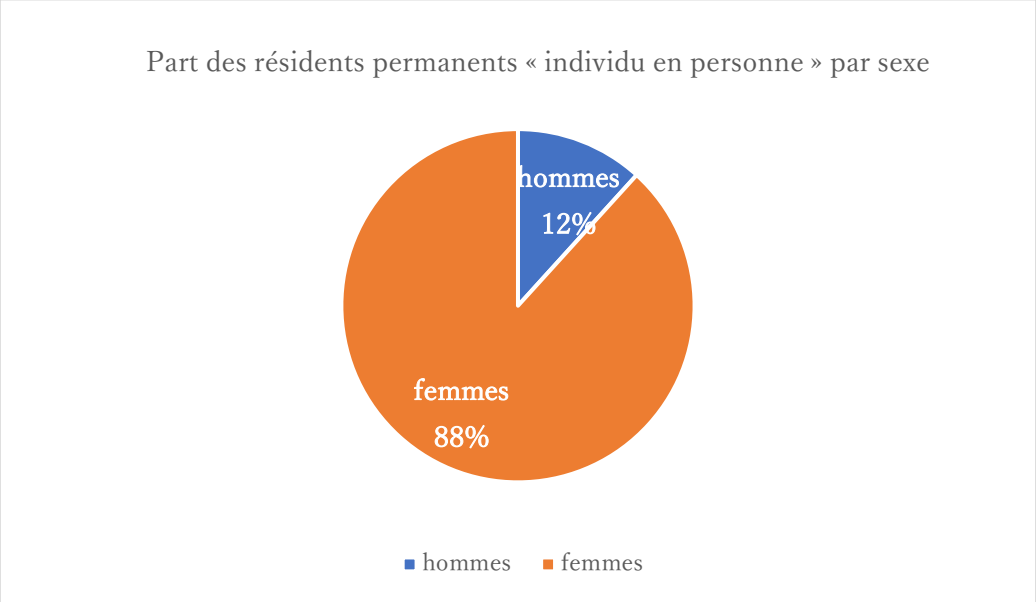

Source : *ibid*.

[179] Le psychiatre Ota, l'auteur du *Syndrome de Paris* constate également le fait par ses propres expériences de consultation psychiatrique à Paris (Ota 1991 : 92).

Cette hypothèse correspond également à mon observation de terrain. Parmi les 24 couples internationaux que j'ai rencontrés dans X-city[180], majoritairement des couples franco-japonais mais ceux euro-japonais aussi, j'ai repéré seulement un couple dont le conjoint était japonais, et un autre dont le mari était franco-japonais, mariée à une britannique. Les 22 autres couples étaient tous composés d'un conjoint européen et une épouse japonaise. Ce faible échantillon observé ne peut évidemment pas être représentatif de la totalité des couples franco-japonais en France, pourtant, un autre sondage sur la population des immigrés de l'INSEE semble confirmer cette thèse : 312 japonaises se sont mariées à un Français en 2011, tandis que seuls 29 Japonais se sont mariés à une Française pendant la même période (INSEE 2016). Ainsi, il est important de signaler ici que lorsque l'on parle d'une union franco-japonaise, dans l'écrasante majorité des cas, il s'agit d'un mariage entre une Japonaise et un Français, qui génère un énorme déséquilibre genré dans la population nippone en France[181].

IV-1-1-2. Motifs migratoires non-partagés

Quels sont les motifs migratoires pour ceux qui sont dans la mixité conjugale ? Si les couples sont composés presque unanimement par un conjoint français (ou européen) et une épouse japonaise, leurs trajectoires de migration ne peuvent pas être caractérisés comme homogènes et linéaires. Certains se sont rencontrés au Japon, certains d'autres dans un pays autre que la France ou le Japon, comme les Etats-Unis, la Nouvelle Zélande, la Tunisie, l'Allemagne, etc. Quelques enquêtés se sont rencontrés à travers un site de rencontre sur Internet. Bien que la France reste souvent le premier lieu de leur rencontre, nombreux sont ceux qui se sont installés en France au bout de plusieurs déplacements transnationaux. Par exemple Yoko, traductrice allemand-anglais-japonais et mariée à un franco-britannique, a rencontré son futur conjoint Daniel

[180] La durée et la période de résidence varie d'une famille à l'autre, ils ne vivaient pas tous au même temps dans X-city.
[181] Cet asymétrie genré que l'on retrouve souvent dans le mariage international – l'épouse japonaise et le conjoint occidental – intéresse de nombreux chercheurs (Constable 2004 ; Kelsky 2001 ; Satō 2001 ; Yamamoto 2010).

lorsqu'elle était encore étudiante à Munich. Après la mutation de celui-ci au Japon qui a été brusquement interrompue en raison de la catastrophe de Fukushima survenue en 2011 – il était responsable d'une mission au nord de Tokyo, pas très loin du lieu de la catastrophe nucléaire – ils sont d'abord rentrés en Allemagne par l'ordre de l'entreprise de Daniel, et ensuite en France, suite au licenciement de celui-ci peu après leur retour à Munich. Une autre enquêtée Sakura, actuellement femme au foyer avec deux enfants, son lieu de rencontre avec son futur mari français a été en Tunisie. Elle travaillait dans une même agence de voyage que celui-ci. Après être retournés chacun dans leur pays d'origine, la France et le Japon, ils ont décidé de s'installer ensemble dans une grande ville de France. Le cas de Miki se présente plus particulier que les précédents : elle et son futur conjoint se sont rencontrés sur un site de rencontre, chacun vivait dans son pays avant le mariage, elle au Japon et lui en France. Elle n'avait jamais vécu la France. Ce n'était qu'au moment de leur mariage où Miki débarque en France, pour s'y installer définitivement.

Si les trajectoires de leur mobilité internationale des couples mixtes s'avèrent variés et extrêmement hétérogènes, ils ont un point commun : les motifs migratoires étaient toujours liés aux activités professionnelles du conjoint. Sur l'ensemble de 24 couples observés et deux femmes que j'ai eues entretien, seule une femme avait un motif migratoire qualifiable comme commun avec son conjoint. Celle-ci, nommée Kumiko, vivait déjà en France lorsqu'elle a rencontré son futur partenaire dans sa formation, qui suivait le même cursus qu'elle-même, et à la sortie de l'école, ils ont commencé à vivre ensemble et travailler chacun à leur compte séparément dans une grande ville en France. Ils n'ont jamais changé la ville de résidence depuis la période de leur formation. Excepté ce cas, aucune décision migratoire venait de la part des femmes, le déplacement était toujours lié aux opportunités professionnelles des hommes. Ce constat ne serait sans doute pas sans rapport avec la langue, car chez la plupart des couples mixtes, la langue de communication étant soit le français ou l'anglais, rares étaient des conjoints français/européens qui maîtrisaient le japonais en ayant un bon niveau, qui leur permettrait d'exercer un métier au Japon. Dans le pays où tout se passe

en japonais – l'anglais est peu pratiqué en dehors de grandes villes et le français l'est encore beaucoup moins – il aurait été difficile de trouver un emploi si le conjoint européen ne parlait pas japonais, sauf dans des secteurs bien spécifiques et limités, tels que l'enseignement de l'anglais ou le français, la finance, ou la profession libérale. Dans le cas d'Kumiko, dont le conjoint ne parle pas le japonais et s'intéresse pas du tout à l'apprentissage d'une langue étrangère en général, elle témoignait qu'ils ne vivraient peut-être jamais au Japon. Cependant, bien que le problème de la langue puisse se présenter comme un énorme enjeu pour les conjoints mariés à une Japonaise pour un éventuel emploi au Japon, cette absence totale de motif migratoire lié à la carrière féminine mérite une attention particulière du point de vue du genre. J'explorerai plus tard sur ce sujet du travail des femmes japonaises mariées à un Français ou Européen.

IV-1-2. Les couples non-mixtes

IV-1-2-1. La décision « inattendue » de la migration

Si l'on constate une asymétrie genrée sur les motifs migratoires chez les couples internationaux, on l'observe également chez les couples japonais, aussi bien que chez les expatriés et les recrutés locaux. Parmi ceux qui ont été mutés par leur employeur japonais, je n'en ai repéré aucun dont le motif migratoire était de caractère partagé, il s'agissait toujours d'une opportunité professionnelle des hommes. J'ai rencontré une femme japonaise qui était elle-même expatriée mutée à Paris par son entreprise, pourtant, elle avait laissé son conjoint au Tokyo, pour une mission de 5 ans. Il faut rappeler également qu'en cas de l'expatriation, le déplacement s'accompagne souvent avec une prise de décision très contraignante, en partie en raison de la pratique managériale des ressources humaines à la japonaise notamment concernant les expatriés « *kaigai chūzaiin* ». Le marché de l'emploi dans le pays étant extrêmement rigide, la coutume du travail au Japon veut que l'emploi se veut « à vie » et le recrutement s'effectue sur le principe d'adhésion. Cette situation signifie que les entreprises

japonaises peuvent librement imposer une mutation à leurs employés, y compris celle accompagnée d'un déplacement transnational. Comme j'ai évoqué dans le chapitre précédent, l'expatriation était considérée avant tout comme un « privilège » jusqu'aux années 1980 et que recevoir un ordre de « *kaigai chūzai* » se présentait comme un « honneur », permettant aux employés d'avoir une promotion en montant plus haut dans l'échelle hiérarchique dans l'entreprise.

Dans ce contexte, même si la situation globale de l'expatriation ne s'avère plus privilégiée qu'auparavant, les employés japonais, imprégnés de cette culture de tradition du monde d'affaires pendant des décennies ont difficilement un mot sur sa propre mutation aujourd'hui, soit sur la localité comme la temporalité de la mission. Un enquêté expatrié, souvient-il, qu'il a vu son supérieur hiérarchique au Japon critiquer son jeune collègue pendant l'absence de celui-ci, car ce dernier avait exprimé son souhait sur les conditions de son éventuelle mutation, telles que la localité ou la temporalité. « Mon supérieur disait qu'il était hors question de manifester ses souhaits », m'a-t-il dit. « Il a dit d'un ton fort sarcastique, "que diable a-t-il osé s'exprimer ainsi, pour qui se prend-il ?". » Cet enquêté m'a également parlé d'un de ses collègues bien plus âgé que lui, qui a perdu sa femme restée au Japon pendant son expatriation pour un cancer de sang : la direction avait insisté sa mutation malgré l'état de santé aggravé de son épouse. Il n'avait donc pas d'autres choix que de partir seul, contre son gré, vu le système de soins médicaux dans le pays d'accueil (il s'agissait un pays de Golfe), où elle n'avait pas de moyen de suivre ses traitements adéquats sur place. Ne disposant aucun pouvoir de négociation, il a dû suivre l'instruction de la direction. En témoigne mon enquêté : « il s'en veut encore à son supérieur hiérarchique direct de l'époque. C'est une tragédie qui a eu lieu il y a des années, plus que dix ans. Mais il s'en veut encore, et s'en voudra toujours même après qu'il a trouvé une autre épouse ». Ainsi, assigner une mission relevant en général exclusivement de la direction des ressources humaines et les supérieurs hiérarchiques concernés, même aujourd'hui, les futurs expatriés disposent de peu de choix, si quelques marges de manœuvres de négociation peuvent leur être accordées.

Faible marge de manœuvre sur la décision migratoire

Dans cette condition, le principal enjeu s'avère donc la décision « inattendue » ou « précipitée » de la migration, car la situation ne laisse pas beaucoup de pouvoir de négociation pour demander l'avis des membres de famille concernés. Ceci était bien le cas pour mes plusieurs enquêtés expatriés. Hiroko, épouse d'un expatrié travaillant dans une entreprise de l'industrie chimique raconte que le départ pour la France était une surprise et elle a dû décider en une semaine si elle l'accompagne dans son expatriation :

> Hiroko : Il (son conjoint) était toujours intéressé par des missions à l'étranger, il était dans un département où il en avait la possibilité, mais il n'avait pas d'opportunité quand il était plus jeune [...]. Là maintenant, vous voyez, c'est un peu trop tard. J'aurais préféré que cela aurait été bien avant, pendant que les enfants étaient encore petits, surtout pour l'aîné, pour son âge. Nous, nous n'avions jamais vécu à l'étranger en famille. Si les enfants avaient appris l'anglais depuis qu'ils sont tous petits cela aurait été différent, mais, franchement, c'était embêtant.
> MH : Lorsque vous avez appris que votre conjoint serait muté en France, quelle était votre réaction ?
> Hiroko : On croyait que ce serait plutôt vers les Etats-Unis. Pardon ? La France ? Ce n'est même pas un pays anglophone ? Nous avons appris au mois d'avril que mon mari serait muté dès le 1er juillet, et l'entreprise nous a dit de décider si nous l'accompagnerions en Amérique en une semaine. Nous nous sommes dits que même si notre choix se révèle mauvais plus tard, c'est quand-même mieux d'essayer que de rien faire, on peut toujours rentrer au Japon, finalement ce n'est pas un billet d'aller simple, si jamais ça ne va pas du tout on peut rentrer, donc nous avons décidé d'y venir en famille.

Le fait que son conjoint travaillait dans un département où certains employés partaient en mission à l'étranger préparait le couple en quelque sorte pour une éventuelle expatriation, pourtant, la destination et le moment ne correspondaient pas du tout aux attentes du couple, surtout pour Hiroko. Celle-ci, qui a déjà fait l'expérience de

plusieurs relocalisations dans le Japon en raison des mutations de son mari avec leurs trois enfants, n'était pas du tout partante, elle a proposé à son mari une condition pour qu'elle-même et leurs enfants l'accompagnent dans l'expatriation.

> Hiroko : Le déplacement était déjà très difficile lorsque nous avons déménagé à Chiba (département à côté de Tokyo, eux ils vivaient dans l'ouest avant). Donc si j'accompagne mon mari en France, je lui ai dit que je ne ferais rien, c'était la condition que j'ai imposée à mon mari. Rien.
> MH : Rien ?
> Hiroko : Rien du tout. C'était mon sentiment. S'il est d'accord, il nous amène en France ensemble, sinon je lui ai demandé de partir seul. Dans mon enfance, j'ai vécu en Indonésie où mon père était muté par son entreprise, je sais à quel point c'était difficile pour ma mère. Ici (en France) je savais qu'il n'y aurait que des difficultés, je savais parfaitement déjà tout ça avant de partir, vous voyez, il n'y a pas d'école japonaise, les enfants entreraient peut-être décalés de niveau dans une école ici (en raison de la différence du calendrier scolaire des deux pays). Nous devons les accompagner dans leur scolarité, surtout pour l'aîné, il faut que mon mari s'en charge car je ne suis pas assez bonne pour voir son travail en anglais, s'il fait tout cela, je lui ai dit que je viendrais avec lui.

La condition de « rien », présentée par Hiroko ne signifie évidemment pas qu'elle ne fait littéralement rien, sa parole sous-entendait en réalité qu'elle voulait déléguer une partie de responsabilité sur l'éducation des enfants à son conjoint. Même si elle n'exerçait pas de profession à l'époque – elle restait femme au foyer depuis le début de son mariage – leur migration qualifiable comme « inattendue » et « précipitée » présentait des enjeux compliqués à gérer, tels que la relocalisation, d'innombrables tâches administratives et scolaires surtout pour elle, qui n'était pas habituée à vivre dans un pays étranger en parlant l'anglais, avec leurs trois enfants à charge. Le manque de visibilité sur la temporalité de la mission de son mari s'ajoutait à compliquer la situation, car si l'employeur peut librement assigner une mutation à l'étranger à un employé, cela signifie également qu'il peut ordonner un retour à tout

moment. Même dans le cas d'une mission de durée dite « préalablement déterminée », il peut y avoir des changements, par conséquent, ils avaient non seulement à aider quotidiennement leurs enfants dans le travail de l'école en France dans une langue étrangère, ils devaient également préparer un éventuel retour pour leur réintégration dans un établissement japonais afin qu'ils ne soient pas perdus dans le programme scolaire japonais.

Mayumi, une enquêtée que j'ai rencontrée à Paris raconte que son conjoint et elle-même ne savaient pas la durée de mission d'Amsterdam avant le départ, et si elle avait su – la durée était en réalité seulement 6 mois – elle aurait préféré rester au Japon avec son enfant encore très jeune pour voir comment les choses évoluent, avant de le suivre dans une mission plus longue qui était déjà prévue. Après un bref séjour dans la capitale hollandaise, son mari a été muté à Paris :

> MH : Vous êtes donc allée d'abord à Amsterdam, ensuite à Paris. [...] Mais six mois (d'Amsterdam), c'était court, n'est-ce pas ?
> Mayumi : Oui, si je l'avais su, j'aurais laissé partir mon mari à Amsterdam et nous l'aurions joint à Paris, moi et ma fille. Mais nous avons reçu l'ordre de mission très tard, donc toutes nos affaires étaient déjà parties pour Amsterdam à ce moment-là. Nous n'avions rien pour continuer à vivre à Tokyo. Donc du coup, nous avons été obligés de partir aussi.

Ces exemples ne sont pas des cas isolés, j'ai rencontré énormément d'expatriés japonais répétant des trajectoires migratoires semblables. Lorsque je faisais mon master à Londres, j'ai fait connaissance avec une famille japonaise dont le conjoint travaillait pour une banque japonaise. Ils étaient là depuis presque dix années, pour une mission dont la durée avait été initialement prévue comme 3-4 ans. Quant à une autre famille que j'y ai rencontrée, dont le mari travaillait également pour une banque japonaise, ils ignoraient complètement la temporalité de la mission. Après avoir passé trois ans à Londres, le mari a été brusquement muté à Singapour – il a reçu son ordre de mission seulement une dizaine de jours avant le départ –, la femme et les enfants laissés

momentanément sur Londres devaient attendre la fin d'année scolaire avant de le rejoindre dans le pays de la prochaine mission.

IV-1-2-2. Migration « imposée » chez les expatriés

Si les couples d'expatrié composés d'un pourvoyeur économique et une femme au foyer font face à de diverses formes de contraintes dues à la migration « inattendue » ou « précipitée », la réalité genrée dans le processus migratoire se présente nettement plus marquante pour les couples biactifs, où la femme exerçait un métier au Japon. Pour celles qui ont continué à travailler après avoir fondé une famille, la mutation du conjoint à l'étranger implique une pause importante, voire irréversible pour leur carrière pour la plupart des cas, en raison du marché du l'emploi au Japon connu comme étant extrêmement rigide. Une fois qu'elles ont quitté leur travail, il est difficile de reprendre la carrière en tant que telle. Si elles ont des enfants, la décision de suivre leur mari peut se révéler d'autant plus éprouvante, car le fait même d'avoir continué à travailler avec un ou plusieurs enfants à charge jusqu'au départ de migration signifie qu'elles ont surmonté de nombreuses difficultés associées à la poursuite de leur carrière, comme j'ai décrites précédemment dans le chapitre II, telles que le harcèlement sur le lieu de travail (Osakabe 2016), la culture du milieu d'affaires masculinisée (Roberts 2016 ; Schoppa 2010 ; Yamada et Shirakawa 2008), la pénurie de crèches (Ōsawa 2007), la répartition inégalitaire du travail reproductif (Inaba 2011 ; Inui 2016 ; Matsuda 2006 ; Nagai 2004 ; Nishioka et Yamauchi 2017 ; Shinada 2007), etc. Même si elles réussissent à reprendre le travail, dans le pays où 60% des femmes quittent le marché de l'emploi lors de l'arrivée du premier enfant, la reprise de la carrière après avoir consacré du temps à la famille implique un déclassement social important par rapport au travail précédent. Dans ce contexte, la carrière mise en pause en raison de la mutation de son conjoint s'avère donc une quasi-perte de l'indépendance économique et l'identité professionnelle. Toutes ces dimensions rentrent en jeu lorsqu'une mutation du conjoint à l'étranger émerge soudainement dans la vie du couple, avec la temporalité et la localité de mission déterminées presque exclusivement par l'employeur.

La non-mise en cause de la décision migratoire par les épouses d'expatrié

J'ai rencontré Tomoko par l'intermédiaire de son conjoint Kazuo, haut fonctionnaire d'un ministère japonais, avec qui j'avais effectué un entretien quelques semaines plus tôt. L'entretien avec ce dernier s'étant très bien passé, je m'attendais à rencontrer une jeune femme pleine d'énergie, heureuse de faire des expériences internationales comme son conjoint. Kazuo était censé multiplier des missions à l'étranger, chargé de relations internationales pendant tout au long de sa future carrière, il semblait fort satisfait de belles opportunités professionnelles s'ouvrant devant lui. Or, contrairement à son conjoint, son épouse Tomoko m'a raconté qu'elle n'avait pas voulu quitter son emploi. Diplômée de master 2 dans une filière chimique et embauchée en tant que chercheuse dans un laboratoire, elle racontait qu'elle avait bien réfléchi et choisi un métier qu'elle pourrait exercer pour « toute sa vie » en tant que femme, avant de commencer à postuler à un travail lorsqu'elle était encore étudiante. Malgré tout cela, elle a décidé de donner sa démission peu après la réception de l'ordre de mission de son conjoint. Je cite :

> MH : Vous disiez que votre travail vous plaisait beaucoup. Auriez-vous préféré continuer le travail ?
> Tomoko : Oui. En fait j'ai démissionné mais j'avais demandé un « congé spécial accompagnement de conjoint » à l'entreprise.
> MH : Etes-vous donc en congé actuellement ?
> Tomoko : Non. J'ai fait la demande, mais on m'a dit que ce n'était pas possible, il n'existe pas ce genre de dispositif. Si jamais je reviens, on m'a dit que je pourrais toujours postuler, mais on m'a dit de démissionner une fois [...].
> MH : En parlant du secteur pharmaceutique, où vous faisiez de la recherche, est-ce que c'est un métier que l'on peut exercer pour toute la vie en tant que femme ?
> Tomoko : Oui mais maintenant ce n'est plus le cas, une fois que j'ai démissionné.
> MH : Vraiment ? vous croyez ?

Tomoko : Si je réfléchi maintenant, j'ai démissionné trop tôt, après seulement 4 ans d'expériences. Dans mon secteur, une expérience professionnelle, c'est au moins 5 ans. Même s'il y a des postes auxquels on veut candidater après une interruption de carrière, il faut avoir au moins 5 ans d'expériences.
MH : Donc Si vous voulez être réembauchée, il faut avoir au moins 5 ans d'expériences ?
Tomoko : Oui, et si je regarde dans l'entreprise, il y en avait beaucoup qui continuaient à travailler, je pensais pouvoir continuer à travailler moi aussi, jusqu'à la retraite.
MH : Qu'entendez-vous par « beaucoup » ? Vous voulez dire, beaucoup de femmes ?
Tomoko : Oui, les femmes.
MH : Y avait-il réellement autant de femmes ?
Tomoko : Oui, il y avait même des femmes dans la direction ! Beaucoup travaillaient activement. L'environnement de l'entreprise était favorable pour le travail féminin.
MH : Donc même après le mariage et l'arrivée d'un enfant, y avait-il beaucoup de femmes qui continuaient ?
Tomoko : Oui, elles avaient des enfants fréquemment (rire).
MH : C'est-à-dire qu'on peut prendre un congé parental ?
Tomoko : Oui tout à fait, on peut le prendre jusqu'à un an.

Compte tenu de sa passion pour la recherche scientifique, il est difficilement compréhensible qu'elle ait pris cette décision si contraignante pour sa carrière. Elle n'avait jamais voulu devenir femme au foyer même après l'arrivée d'un enfant à l'avenir, mais la profession que son petit ami a choisie – ils se sont rencontrés lorsqu'ils étaient encore étudiants en master – ne lui permettait pas de réaliser son rêve professionnel. Je me souviens très bien de l'entretien avec Tomoko, car non seulement elle et son mari faisaient partie des enquêtés rares qui ont accepté un entretien de couple, le conjoint et l'épouse séparément, mais aussi en raison du contraste frappant entre ces deux époux, en termes de récits, attitudes, voire la posture différente par rapport à cette décision migratoire. Tandis que son mari était manifestement enthousiasmé de sa nouvelle vie en France, Tomoko était plus qu'hésitante :

MH : Vous aimiez beaucoup votre travail, mais finalement vous avez démissionné et suivi votre mari en France. Comment avez-vous pris cette décision ? Puisque vous êtes mariée, vous pensiez devoir suivre votre mari au moins une fois ?
Tomoko : C'est parce que... la France n'est pas un endroit où on peut venir pour un week-end, c'est très loin, et mon mari m'a dit "allez, viens en France". Il est vrai qu'il est impossible de faire cette expérience de vivre à l'étranger avec mon travail. Je me suis dit, c'est la vie.

Elle a donc suivi son mari avec un certaine résignation, pourtant, elle ne semblait guère heureuse, notre entretien a été interrompu par des moments de silence à plusieurs reprises, car elle essayait de retenir des larmes. Les coudes à la table et le regard vide dans l'air, dans un appartement situé dans un quartier chic au plein cœur du centre-ville d'une grande ville, elle semblait être dans un état dépressif. En se désignant par elle-même comme « *hikikomori* » en France – état d'isolement prolongé coupé entièrement à la société[182] – elle voulait retourner au Japon prochainement, au bout de 4 ans, au terme de la mission actuelle de son mari. Même s'il est muté dans un autre pays pour une autre mission, elle ne voulait plus le suivre. De plus, en cas du retour à Tokyo, m'a-t-elle dit, elle n'avait aucune intention de le rejoindre, car elle avait envie de retourner chez ses parents dans la région de Kyoto, où son ancien laboratoire était plus proche. Elle voulait vivre séparément avec lui tout en étant mariée.

Or, ce n'est pas son état dépressif qui m'a surprise dans l'entretien avec Tomoko, c'était plutôt le fait que son conjoint n'était pas du tout au courant de la situation. Kazuo ignorait complètement les dilemmes et la souffrance que son épouse était en train de vivre dans la migration. Après avoir terminé un entretien avec moi,

[182] Le « syndrome de *Hikikomori* » est un terme japonais signifiant les situations de retrait social extrême (Furuhashi et al. 2013), le phénomène popularisé à travers de nombreux ouvrages, notamment celui du psychiatre japonais Tamaki Saitō en 1998, *Shakaiteki Hikikomori : owaranai shishunki* (social withdrawal : neverending adolescence) (Guedj-Bourdiau 2011). D'après un sondage de Bureau du Cabinet, le nombre de *hikikomori* est évalué à 541 000 chez les jeunes de 15-39 ans en 2018. Ministry of Health, Labour and Welfare [Japon] (2018). Par ailleurs, chez les plus âgés de 40-64 ans, le nombre est estimé à 613 000 en 2018. Cabinet Office [Japon]. « Survey on Living Conditions ». https://www8.cao.go.jp/youth/kenkyu/life/h30/pdf-index.html (dernière consultation en mai 2021)

c'était lui-même qui m'a proposé d'en faire un autre avec son épouse. S'il avait réalisé l'état mental de sa femme, il ne me l'aurait jamais proposé. Kazuo racontait ainsi en entretien :

> MH : Est-ce que la vie ici plaît à votre épouse ?
> Kazuo : Oui, tout à fait.
> MH : Vous disiez que votre femme travaillait dans un laboratoire pharmaceutique. Que pensez-vous de son travail à l'avenir ?
> Kazuo : euh, ça il faudrait qu'on y pense. Bon on s'est vite mariés parce que j'allais partir en France mais de toute façon on n'a pas vraiment beaucoup de vision après le retour au Japon, à vrai dire, on ne sait même pas encore si notre foyer se fondera à Kyoto ou Tokyo, je ne sais pas.

Curieusement, bien que l'attitude de Kazuo puisse être qualifiable comme négligente et incompréhensive sur la carrière professionnelle de son épouse, ou sur son état mental, Tomoko n'a manifesté aucun mécontentement envers son conjoint. Au contraire, tout en étant dans l'état de « *hikikomori* », enfermée chez elle et replie sur soi-même, elle se culpabilisait de ne pas pouvoir donner assez de soutiens à son mari, dans sa nouvelle vie professionnelle : « Je crois qu'il a beaucoup de stress, il est le genre de personne, qui n'a jamais voyagé à l'étranger, ce n'est pas lui qui voulait partir en France, donc j'ai envie de l'aider, mais je n'y arrive pas », m'a-t-elle dit, en ajoutant également qu'elle-même n'avait jamais vécu dans un pays étranger. Les petites choses de la vie quotidienne – telles que faire les courses, se déplacer en transport en commun dans une langue étrangère qu'elle ne parlait absolument pas – se présentaient un énorme défi pour elle, qui n'était jamais sortie du Japon sauf quelques petits voyages pendant les vacances. Cependant, au lieu de lui communiquer sa détresse due à la perte du statut professionnel et l'angoisse pour l'avenir, elle est restée silencieuse, elle n'a pas pensé à dénoncer l'injustice genrée structurelle qui se présentait dans leur décision migratoire.

Ce récit de Tomoko, caractérisé par l'absence de la remise en cause de la décision migratoire extrêmement genrée, montre à quel point une coutume japonaise

qualifiable comme une contrainte patriarcale peut persister de nos jours chez les jeunes générations. S'ils avaient été venus en France dans les années 1980, elle aurait fait ce choix d'accompagner son conjoint bien plus facilement, probablement sans dilemme, car le « choix » ne se présentait pas véritablement comme un choix à l'époque, il était « évident » que les membres de la famille des « *kaigai chūzaiin* » suivent leur chef de famille partout dans le monde. La ségrégation sexuée des sphères publique/privée était telle que l'accomplissement des tâches féminines – aider le conjoint tout en assumant le rôle de *caregive*r – était considéré comme primordial. Pourtant, Tomoko est née dans une époque bien plus tard – elle est née en 1987 –, où on a vu apparaître la montée du travail féminin surtout à partir des années 1990 accompagnée de plusieurs dispositifs mis en place facilitant la réconciliation travail-famille pour les femmes[183]. Même si cette augmentation du travail féminin se traduisait en réalité par la hausse du nombre de « *part-timer* » – travailleuses à mi-temps embauchées pour un salaire médiocre – les jeunes femmes, qui avaient bénéficié d'un traitement plus ou moins égal dans le système scolaire jusqu'à la sortie de l'école auraient bien cru qu'il serait désormais possible de s'épanouir dans le travail en gagnant l'indépendance financière, ce qui était quasiment impossible dans la génération de leurs parents. Ainsi, face à la mutation de son mari surgie brusquement dans la vie de couple, elle ne pouvait pas facilement accepter le changement drastique de sa vie comme elle l'aurait fait dans les années 1980, mais elle ne pouvait pas non plus s'opposer au choix de son conjoint, car pour lui non plus, elle savait que ce n'était pas réellement « son » choix, mais plutôt une règle à absolument respecter, si celui-ci a choisi de faire une carrière dans une institution japonaise marquée par une pratique managériale des ressources humaines demandant la fidélité absolue envers l'employeur.

Entreprendre un travail émotionnel

[183] On peut citer par exemple la loi sur l'égalité des chances entre hommes et femmes dans le domaine de l'emploi (1985) et le réforme de la loi de 1991 sur le congé parental.

Cette non-remise en cause de l'interruption de la carrière des femmes s'est observée chez d'autres enquêtées qui ont dû donner leur démission afin de suivre leur mari dans l'expatriation. Face à la migration contraignante par convenance de l'employeur de leur mari, elles sont amenées, comme de nombreuses femmes migrantes des pays du Nord, à s'engager plus que jamais à un travail émotionnel (Arieli 2007 ; Lundström 2014), et elles se retrouvent parfois dans une situation éprouvante, tiraillées entre la vie d'expatriation et le travail qu'elles ont laissé au Japon.

Naomi est quadragénaire, ancienne cheffe rédactrice d'une maison édition, qui a eu du mal à suivre son mari dans l'expatriation avec ses deux fils. Issue d'une famille intellectuelle dont le père était un physicien renommé – il était même un des candidats au Prix Nobel – elle poursuivait sa carrière de rédactrice, un travail qui la passionnait. Le fait d'avoir obtenu un diplôme dans une prestigieuse université et avoir été élevée dans une famille ultra libérale – toutes ses trois sœurs ont accédé à l'enseignement supérieur – ne l'a pourtant pas facilité la poursuite de son travail. Dans un environnement extrêmement hétéronormatif où ses collègues hommes parlaient ouvertement au bureau sur leurs maisons closes préférées – fréquenter un service de l'industrie de sexe constituait pour certains d'entre eux comme « un divertissement après une longue journée de travail » qu'ils pouvaient librement en discuter au public – elle a été la première à ne pas avoir démissionné à l'arrivée d'un enfant, avoir pris un congé parental après une longue négociation avec l'employeur, avoir repris le travail avec un emploi de temps adapté à la prise en charge des enfants, avoir été enceinte à nouveau de son deuxième enfant, et avoir repris le congé parental sans donner sa démission. Tous ces traitements « spéciaux » étaient pourtant dans son droit, qui n'étaient simplement pas en mis en place par l'entreprise. De plus, comme beaucoup d'autres femmes ayant une carrière, elle menait littéralement une vie de « *the second shif*t (la double journée) » décrite dans l'ouvrage de Hochschild (1989) : son conjoint ne s'impliquait très peu dans le travail reproductif, elle assumait l'intégralité de tâches domestiques, ainsi que le *care* et l'éducation des enfants, qui constituaient sa deuxième tournée de travail après être rentrée à la maison.

Par conséquent, elle avait d'autant plus de motifs professionnels afin de vouloir rester en emploi. Elle réalisait parfaitement qu'il serait impossible de reprendre la carrière avec les mêmes conditions d'emploi – c'était elle qui les a faites respecter à l'employeur – une fois qu'elle a démissionné. La destination ne lui a pas plu non plus. « Vous savez, je garde de très mauvais souvenirs de France quand j'y étais venue en voyage », m'a-t-elle dit. « Si c'était les Etats-Unis, ou même le Royaume-Uni, j'aurais bien aimé, mais la France ! Je me suis dit que je ne pourrais jamais m'entendre avec les Français, ils sont trop fiers d'eux-mêmes ». Finalement, elle a accepté l'accompagnement de son conjoint en prenant compte de l'avis des enfants qui voulaient rejoindre leur père et le congé accordé exceptionnellement par sa maison d'édition : elle a réussi d'avoir un délai de 4 ans pour retourner au travail. Passé ce délai, elle devra donner sa démission. Face à ma question sur un éventuel retour au Japon, elle a répondu ainsi :

> MH : Donc vous pouvez retourner à votre travail d'avant ?
> Naomi : Oui. Si je reviens en moins de 4 ans, j'aurai toujours un poste. Des fois j'échange des mails avec mes collègues. Ils m'envoient des mails.
> MH : Quand retournez-vous au Japon ?
> Naomi : On ne sait pas du tout. Normalement on dit que c'est généralement maximum 5 ans dans le cas d'une entreprise japonaise, dans la plupart des cas, mais vous savez, on ne sait jamais, ce n'est pas toujours comme ça.
> MH : Avez-vous envie de rentrer ?
> Naomi : Ça oui, désolée de dire ça devant vous, la France ne me convient pas [...]. Donc si l'on me demande si j'ai envie de rentrer au Japon, oui, je dirais que je veux rentrer à tout moment, laissez-moi rentrer au Japon.
> MH : D'accord.
> Naomi : Mais pour les enfants, ils peuvent avoir plein d'expériences qu'ils n'auraient jamais pu faire au Japon, donc pour eux, c'est mieux de rester longtemps, pour faire beaucoup de choses, c'est une expérience tellement unique. Mais moi, j'ai tellement envie de rentrer. Je n'ai jamais eu aucune seconde où je me suis dit, « tiens, je n'ai plus envie de rentrer au Japon ».

Face à cette migration contraignante à l'égard de sa carrière, elle n'a jamais essayé de la remettre en cause la mutation de son conjoint, même si cette expatriation involontaire ne représentait pas une opportunité évidente sur le plan économique ou statutaire pour le couple : les frais de scolarité des enfants inscrits dans une école internationale pesaient lourdement sur le foyer, sans aucune aide de l'employeur de son mari, qui faisait qu'il n'y avait pas d'avantage économique dans leur cas. Et en même temps, elle risquait également de perdre sa carrière en cas du prolongement de la mission de son conjoint. Il faut rappeler qu'ils détenaient tous les deux un diplôme universitaire du même niveau en ayant un poste de cadre supérieur, ils avaient en réalité une carrière semblable. Cependant, au lieu de négocier avec son mari sur les conditions d'expatriation comme elle avait fait auprès de son employeur afin d'obtenir les dispositifs pour la conciliation travail-famille, elle se culpabilise, exactement comme Tomoko, pour ne pas se sentir « heureuse » dans l'expatriation. Elle se réfère également l'état de « *hikikomori* », la situation volontaire d'isolement, afin d'expliquer son propre état actuel :

> Naomi : Je ne suis pas du tout intégrée encore, même au bout de deux ans.
> MH : Vous savez, ce n'est encore que deux ans.
> Naomi : Non ça ne doit pas être comme ça, moi, je travaillais tellement beaucoup avant, mais maintenant je ne fais rien, je suis *hikikomori*, sans sortir, en gaspillant juste du temps comme ça, pendant ces deux années[...]. Si j'ai de la volonté, je crois que je peux faire beaucoup de choses, mais je n'ai pas d'énergie, je ne me comprends pas pourquoi je suis comme ça...
> MH : C'est parce que vous travailliez toujours dur. Peut-être si vous êtes plus occupée, cela va vous donner de l'énergie ?
> Naomi : Oui, j'étais très très active, quand je travaillais avant, je courais tous les jours pour aller chercher les enfants et les accompagner aux activités, etc., je n'avais pas une seconde à perdre. C'était normal que j'aille à droite et à gauche. Mais quand j'ai du temps, vous voyez, je ne fais rien, je traine.

Dans son travail sur les femmes occidentales dont le conjoint est muté Pékin, Arieli (2007) décrit que ces épouses occidentales acceptent difficilement leur

expatriation au début de leur séjour, en raison de la perte de l'identité professionnelle, ainsi que l'exclusion dans la société chinoise, car celles-ci étaient imprégnées de la culture féministe valorisant l'épanouissement personnelle et l'autonomie financière des femmes (Arieli 2007 : 22). Au fur à mesure que leur séjour se prolonge, elles sont progressivement amenées à « coopérer » avec la situation, en se mettant à « *patriarcal bargain* » – la négociation avec le patriarcat si l'on reprend le terme de l'anthropologue Deniz Kandiyoti (1988) – en s'efforçant à entreprendre un « travail émotionnel » (Hochschild 1979) pour le bien-être de la famille. Ainsi, même dans une situation contrainte où elles se trouvent privées de liberté dont elles réjouissaient dans le pays de départ, elles ne sont pas de simples « victimes » du patriarcat, elles essaient de trouver un bon équilibre pour elles-mêmes en s'engageant aux rôles plus genrés mais tout aussi valorisés dans des cas particuliers de l'expatriation. Pourtant, ceci nécessite une implication profonde de leur part, une forte intériorisation des normes genrées, car le travail émotionnel ne consiste pas non seulement en l'accompagnement physique/émotionnel des membres de la famille, mais aussi le travail sur soi-même où il est attendu qu'elles se sentent bien dans leur peau sans dilemme ou tiraillement, car leur situation se présente extrêmement privilégiée dans la mobilité Nord-Sud. Dans ce sens, le titre même de l'article d'Arieli – « *The Task of Being Content* » – s'avère évocateur en la matière, car en quelques sortes, le fait d'être contente dans la migration devient une « tâche » pour les épouses d'expatrié.

Dans ce contexte, si Naomi semblait se culpabiliser lors de l'entretien, sa posture n'aurait sans doute pas été sans rapport avec ce sentiment d'obligation. Ne pouvant pas être en mesure d'assumer pleinement la « tâche d'être contente » dans l'expatriation en tant qu'une épouse d'expatrié, elle se sentait responsable de son propre état. Au moment de l'entretien, il se peut qu'elle ne serait pas encore été arrivée – ou bien elle n'arriverait peut-être jamais – au stade de « négociation avec le patriarcat » qui lui aurait permis de « coopérer » avec la situation d'expatriation et de se sentir mieux. Cette situation peut paraître d'autant plus paradoxale, car cette « négociation avec le patriarcat » marquée par l'acceptation des rôles genrés l'amènera forcément à

l'assignation à la domesticité et à l'identification au statut d'expatrié de son conjoint : elle avait en effet continué à exercer son métier au Japon jusqu'à son départ pour la France en luttant précisément contre ces deux destins qui étaient imposés aux femmes japonaises.

IV-1-2-3. La décision migratoire des recrutés locaux

Si la décision migratoire des expatriés est qualifiable de caractère imposé en raison de la pratique managériale des ressources humaines des institutions japonaises qui génère une asymétrie extrêmement genrée chez les couples, on observe également ce déséquilibre genré chez les ressortissants japonais non-expatriés qui exercent leur profession sans aucun rattachement institutionnel avec une entreprise japonaise. Ils migrent a priori à leur gré, en fonction de leurs propres projets en France, et contrairement aux expatriés envoyés par un employeur japonais, ils n'ont aucune contrainte institutionnelle. Pourtant, parmi mes 15 enquêtés de couples non-mixtes interrogés ou observés sur le terrain, aucun d'entre eux n'avaient le motif migratoire lié à une opportunité professionnelle des femmes. Sur la problématique de « *trailing spouse* » chez les couples expatriés occidentaux, nombreux travaux ont été réalisés notamment sur l'aspect genré dans la mobilité (Arieli 2007 ; Bonnet et Collet 2009 ; Cosquer 2018 ; Lundström 2014 ; Lundström et Twine 2011 ; Papanek 1973 ; Yeoh et Khoo 1998), ainsi que les spécificités de l'expatriation japonaise (Kurotani 2005). Cependant, ce caractère genré du motif migratoire observé chez les migrants japonais embauchés sur place n'a jamais été évoqué dans ces travaux sur la migration. Cette réalité genrée chez les couples de recrutés locaux m'a surprise sur le terrain, car contrairement aux expatriés japonais de « type classique » dont le départ est a priori imposé par l'employeur, j'imaginais que ceux qui ont eu la motivation, la détermination, et le courage de s'installer dans un pays étranger si loin du leur avaient une vision plus ouverte et libérale sur le fonctionnement de la famille.

Devenir une *trailing spouse* dans une migration « volontaire »

Afin d'illustrer les contraintes auxquelles font face des femmes dans la migration volontaire, je mobilise la trajectoire d'une migrante japonaise, nommée Masako. Lorsque je pense à elle et aux moments – ou plutôt aux années – passés ensemble avec elle, je ne peux pas ne pas évoquer son regard attristé et vide, qui me rappelle une locution que l'on utilise souvent dans le japonais courant, « *shinda sakana no me* 死んだ魚の目 », qui veut dire littéralement « les yeux de poisson mort ». Cette expression signifie « avoir le regard vide et perdu, sans énergie ». A plusieurs reprises, durant mon entretien et dans d'autres occasions également, j'ai souvent eu cette impression des « yeux de poisson mort », notamment lorsqu'elle parlait de la trajectoire de sa vie et la vie de couple. Je la connaissais très bien, je l'aimais beaucoup, Masako était l'une des premiers enquêtés que j'ai eus en entretien, et elle était également l'une des celles qui m'ont aidée à m'intégrer dans X-city. Quand je venais de démarrer ma recherche de terrain, tout était encore flou, mon plan de recherche n'était pas encore concrétisé. C'était grâce aux échanges avec elle que j'ai commencé à réfléchir sur de nombreux aspects intimes dans la migration et ensuite donner corps à mon enquête de terrain. La rencontre avec Masako m'a permis d'entrevoir une autre dimension de la relation familiale des migrants japonais, qui, malgré leur apparence hautement cosmopolite et occidentalisée, était largement dictée par les rapports de pouvoir genrés traditionnels, identiques à ceux de leur pays de départ.

Masako est une femme japonaise quadragénaire, qui vivait à X-city à l'époque avec son conjoint et leurs deux enfants. Sa trajectoire de vie après le mariage est marquée par une succession de déplacements migratoires, sans lui laisser de véritables opportunités professionnelles. Diplômée de master 2 et ayant fréquenté un lycée français dans sa jeunesse et travaillé dans de divers projets internationaux en Afrique et Asie, elle était parfaitement trilingue en japonais-anglais-français. Après avoir terminé ses études en écologie, elle a trouvé un travail dans le domaine de coopération internationale sur le développement durable, qui lui a permis de partir dans plusieurs

pays différents pour des missions du gouvernement japonais. Quant à son mari nommé Akira, son ancien camarade de classe à l'université au Japon, il a obtenu un doctorat de psychologie dans une prestigieuse université canadienne. On peut donc décrire tous les deux comme ayant un profil hautement qualifié, qui ont des expériences internationales. Au bout de trois années de mariage séparées dans des endroits différents sur la planète, Masako a décidé de s'installer au Canada auprès de son mari en abandonnant momentanément sa carrière, et depuis lors, ils ont multiplié des déplacements transnationaux dus aux activités professionnelles de ce dernier, devenu chercheur en psychologie. Leur séjour au Canada ayant pris fin peu après la naissance de leur premier enfant, ils ont regagné le Japon en raison de la prise de poste de Akira en tant que maître de conférences titulaire. Ici, Masako a essayé de reprendre le travail en faisant garder leurs deux enfants – le deuxième est né peu après l'installation au Japon – pourtant, son conjoint décide brusquement de partir en France. Selon lui, dit Masako, « au Japon les chercheurs ont trop de tâches administratives, qui ne leur laissent pas beaucoup de temps pour effectuer les recherches ».

Masako ne voulait pas partir en France. Cependant, sans aucun revenu à l'époque et pouvoir de négociation – elle n'avait pas encore réussi à redémarrer une activité professionnelle – et avec deux enfants à charge, elle n'avait pas d'autre choix que de suivre son mari. Comme j'ai mentionné dans le chapitre II, il existe un véritable « cercle vicieux » concernant le travail féminin et la garde d'enfant au Japon. Bien que la crèche soit pratiquement la seule option du mode de garde au Japon, elle est en sévère pénurie, il est donc difficile de trouver une place dans une crèche tant que la mère n'est pas embauchée au moment de la demande d'inscription pour une crèche agréée. Afin d'y avoir une place, il faut impérativement prouver la « nécessité » du manque de garde auprès de l'autorité publique, qui sera calculée avec des points en fonction de la situation familiale, ainsi que l'ancienneté dans l'emploi, la prise (ou non) des congés parentaux, l'éloignement géographique des grands-parents, etc. En même temps, il est impossible de trouver un emploi tant que l'enfant n'est pas gardé. Dans cette condition défavorable à la reprise du travail, Masako était restée sans emploi. Du côté de son mari,

l'accompagnement de son épouse dans la migration se présentait une nécessité absolue, car celui-ci ne parlait pas le français. Même si la langue de travail était l'anglais, l'université où il a été embauché se situait en province où l'anglais n'était pas répandu pour gérer le quotidien. Masako raconte ainsi sur leurs décisions migratoires :

> MH : Lorsque ton mari parle d'un éventuel déplacement, par exemple, cette fois ici, cette fois là-bas, est-ce que la décision est déjà prise par lui ? Ou bien, te présente-t-il d'abord des choix, et il consulte ton avis ? Comment ça se passe, le processus de la prise de décision dans la famille ?
> Masako : Quand nous allions venir en France ?
> MH : Oui, et plutôt, pour tous les déplacements.
> Masako : Lorsque l'on bouge, il me demande, oui ça c'est vrai, mais je sais que la décision est déjà prise (rire). Il fait semblant de me « demander », mais je sais qu'il veut y aller, et je le laissais faire comme ça jusqu'à présent. Et... je sais bien que ça va être exactement comme ça à l'avenir aussi. Même si chaque fois je lui répète que j'ai envie de retourner au Japon (rire), au plus vite possible, il ne m'écoutera pas. Probablement, même si chaque fois il me demande mon avis, je sais déjà qu'il ne fera absolument que ce qu'il voudra, finalement.

J'ai été intriguée. En étant encore au stade préliminaire de ma recherche de terrain avec peu d'entretiens et observations effectués en la matière, je ne comprenais pas pourquoi le couple apparemment très intellectuel pouvait prendre successivement des décisions importantes d'une façon aussi inégalitaire. Mon indignation s'est traduite en une question indiscrète, sur la relation conjugale, pour savoir comment son conjoint aurait pu être aussi insensible à l'épanouissement personnel de son épouse :

> Masako : Tu sais, mon mari est le genre de personne « *tsutta sakana ni esa wo yaranai* 釣った魚に餌をやらない (qui ne nourrit pas le poisson une fois pêché) »[184]. C'est lui qui le dit.
> MH : C'est ton mari qui dit cela ?

[184] Il s'agit d'un proverbe indiquant qu'une fois entré dans la relation intime, on n'a plus besoin de prendre soin de l'autre.

Masako : Oui. Avant qu'on se marie, il était gentil et courtois, il me tenait la porte, je n'avais jamais des sacs ou valises à porter. Mais une fois mariée, même si je rentre des courses avec plein de sacs à la maison, il ne m'ouvre jamais la porte(rire), jusqu'à ce que je crie « ouvre ! ». Il est ce genre de personne.
MH : Mais[...]quel est ton ressenti là-dessus ?
Masako : Bof, c'est comme ça. Même s'il se comporte plus gentiment, ça m'est égal...
MH : Tu ne veux pas être « nourrie » un peu plus ?
Masako : Je prends ma propre « nourriture » moi-même, tu sais, sans qu'il ne le sache. C'est comme ça, notre relation n'est pas quelque chose d'attentionné, tu sais, d'ailleurs je ne fais pas grande chose pour lui (rire).
MH : Mais il me semble que tu fais beaucoup de sacrifice pour ta famille.
Masako : Pour ma famille, les enfants, oui. Mais maintenant que tu me poses cette question, je ne sais pas si je fais des sacrifices pour lui.

J'ai repéré un sentiment de résignation dans les récits de Masako. Dans son quotidien où j'étais moi-même témoin dans la vie d'X-city, « le poisson » n'était pas nourri, je pouvais facilement imaginer cela à travers ses « yeux de poisson mort » lorsqu'elle décrivait la vie de couple. Elle n'était pas malheureuse, mais certainement pas très heureuse, elle aurait aimé poursuivre une activité professionnelle en ayant la famille. En échangeant avec moi en entretien, elle a mentionné à plusieurs reprises sa famille d'origine, surtout sa mère, qui l'avait encouragée à entreprendre une activité professionnelle. Celle-ci, ayant exercé un métier de kinésithérapeute, a interrompu son travail et est devenue femme au foyer afin de s'occuper des enfants, avant de reprendre partiellement son métier. Elle raconte ainsi. Je cite :

MH : Est-ce que la vie d'ici correspond-elle à ce que tu imaginais, quand tu étais petite ?
Masako : euh, je crois que quand j'étais petite, au niveau collège et lycée, j'avais une image de moi-même qui travaillait comme *career woman*, dans le monde entier. Je n'avais pas d'image pour la famille [...]. Donc ça ne

correspond pas vraiment, et, maintenant que j'y pense, j'ai l'impression que je suis le chemin de ma mère.
MH : Tu veux dire, la trajectoire de ta mère ?
Masako : En quelque sorte oui, sa trajectoire de vie. Elle travaillait à fond avant, mais elle a tout arrêté, elle s'est retirée au foyer.
MH : Mais je crois qu'elle travaille encore un petit peu ?
Masako : Oui mais, avant il y avait ma grand-mère, et avec son aide elle pouvait travailler à mi-temps en lui déléguant la garde des enfants, donc, c'était un peu moitié moitié (le travail et la famille) ? Elle avait la vie de famille à côté, et le travail un peu, mais, pour moi, elle insistait que j'aille plus loin, absolument, elle me disait qu'il ne faut jamais se retirer au foyer, il faut foncer. Elle voulait que je sorte de cette vie-là. Mais maintenant quand je me regarde, moi-même ce que je fais, je suis finalement (rire), comme elle (rire), je me suis retirée au foyer, j'ai été amenée à ce chemin-là. La seule différence c'est qu'il n'y a pas ma mère qui peut m'aider (rire), si j'avais quelqu'un (rire), j'aurais peut-être pu faire autre chose, c'est ça.

Depuis que Masako était toute petite, elle voyait toujours son avenir avec une profession. En écoutant son récit sur la trajectoire de vie et l'incompréhension de son conjoint au sujet de la carrière de sa propre femme, je n'ai pas pu m'empêcher de m'exprimer tout ce que j'éprouvais en entretien. Encore peu expérimentée pour les entretiens, j'ai posé parfois des questions trop directes : « pourquoi tu laisses faire toujours ton mari faire son choix, si tu as envie de faire quelque chose, il faut essayer, il faut que tu vives ta vie ». En me regardant droit dans les yeux, avec ce regard inoubliable des yeux de poisson mort, elle m'a dit : « Miyako-*san*, j'aurais aimé te rencontrer plus tôt dans ma vie. Cette idée ne m'était jamais venue à l'esprit. Comme ça j'aurais peut-être pu faire appel à mon mari pour s'occuper un peu des enfants, les accompagner ou chercher à l'école ».

Cette situation singulière marquée par la résignation sur une éventuelle reprise de travail et le pouvoir décisionnel genré au sein de couple ne veut pas dire autant que son conjoint était un « patriarche » classique qui opprimait son épouse et ses enfants. Il

était un bon père de famille bien ordinaire, qui aimait à s'occuper du barbecue avec ses enfants pour les amis invités à la maison. Tout simplement, l'idée de partager la charge familiale avec son épouse n'était jamais venue à son esprit, et vice versa pour son épouse Masako. Akira croyait avec une certaine insouciance qu'il était « normal » que les autres membres de la famille le suivent où il voulait sur la planète. Il se penchait tellement sur son travail qu'il avait auparavant qualifié comme « le grand défi pour lequel je suis parti à l'étranger en abandonnant tout au Japon » que sa carrière prédominait sur tous les autres enjeux aspects familiaux et conjugaux, y compris le choix d'une destination du futur déplacement et l'activité professionnelle de son épouse.

Intégration de la femme et les enfants, l'exclusion du conjoint dans la communauté locale

A un certain stade de la vie de couple, avec l'incompréhension et le manque de communication s'installant chez eux, ils auraient commencé à emprunter des chemins différents. Le couple vivait en réalité un quotidien complètement distinct. Akira était extrêmement investi dans sa carrière, peu présent à la maison pour des voyages d'affaires, il travaillait dès à 3 heures de matin en se couchant tout seul avant 9 heures de soir, car il voulait se lever au petit matin pour avoir une meilleure concentration sans être sollicité par les autres membres de la famille. Sa vie tournait autour des recherches, des cours enseignés en anglais, et des séminaires académiques organisés dans le monde entier. Lorsqu'il était présent à la maison, il plongeait dans sa recherche, enfermé dans son bureau du petit matin au soir. De son côté, Masako, elle était occupée par la charge des deux enfants et des tâches ménagères, ainsi que des activités musicales et un travail de secrétaire à mi-temps dans une entreprise locale. Elle vivait dans la sphère « des femmes et des enfants », avec son réseau d'homosociabilité hautement développé en

compagnie des autres femmes japonaises et françaises de la communauté. « Tu sais, il (mari) me laisse tranquille, c'est précieux », dit-elle.

La sociologue et poète Minashita (2015) analyse le fonctionnement de la famille japonaise et pointe une ségrégation genrée extrêmement marquée chez les couples en pointant que la femme et l'homme vivent la spatialité et la temporalité complètement distinctes. Comme j'ai décrit en détail dans le chapitre II, cette séparation dans le foyer emmène souvent l'incompréhension et la dégradation du rapport conjugal, caractérisées comme « le divorce interne », « le syndrome du refus de rentrer à la maison », ou « le syndrome du mari retraité »[185], les sujets qui font de l'actualité dans la société japonaise. Et cette absence de communication et interaction qualifiable comme « typiquement japonaise » s'est observée également chez eux, qui avaient multiplié des séjours internationaux pendant plus de 15 ans dans plusieurs pays étrangers. Akira et Masako étaient installés en France depuis 7-8 ans. Pendant ce temps-là, tandis que « la femme et les enfants » étaient très bien intégrés dans la société d'accueil, avec des réseaux d'amitié locaux, le père de famille restait complètement à l'écart. Dans un sens, leur vie de famille était la réplique exacte d'une réalité de la famille japonaise contemporaine, sauf un problème qui n'aurait jamais surgit s'ils vivaient au Japon : la langue.

Au fur à mesure que leur séjour se prolongeait, la vie en France commençait à prendre un cours définitif, et la langue de communication dans la famille s'est progressivement transformée en français. Lorsque j'ai rencontré leurs enfants pour la première fois, ils étaient déjà tous les deux complètement bilingues, mais avec les niveaux distincts, le français se présentait déjà comme une langue dominante chez eux. Les enfants se parlaient et s'adressaient à leur mère en français, et même si elle essayait de leur répondre en japonais, leurs répliques venaient toujours en français. Cette domination du français s'avérait d'autant plus marquée lorsque le sujet de dialogues portait sur l'école et les activités des enfants : il y a des termes qui sont difficilement

[185] Voir le chapitre II.

traduisibles mot à mot en japonais, tels que « cartable »[186], « cantine »[187], « cahier de liaison », ou encore « Conservatoire », et dans ces cas-là, il était en effet plus facile et « naturel » de parler dans la langue du pays d'accueil que dans leur langue maternelle. A l'évidence, ces termes étaient omniprésents dans la vie de famille avec des enfants et seul Akira, le père de famille était incapable de comprendre, il était le seul à ne pas bien maîtriser le français.

Dans ce contexte, ils m'ont annoncé leur retour au Japon. Une décision intrigante, pensai-je, car dans un entretien effectué auparavant avec Masako, elle avait bien précisé que son conjoint « n'envisagerait jamais à rentrer au Japon avant la retraite » et que même si elle lui insistait le retour au Japon, qu'il « laisserait certainement partir sa femme et leurs enfants seuls au Japon ». En réalité, sa volte-face provenait du fait qu'il a trouvé un poste de chercheur avec peu de charge d'enseignement dans une institution japonaise. Il y avait également le problème de langue qui commençait à peser lourdement sur son quotidien : même si la langue de travail était l'anglais, il devait se débrouiller pour tant de choses avec l'administration française en français.

Je me souviens du pot de départ organisé pour eux par les familles japonaises résidant à X-city dans un parc. C'était une belle journée estivale bien ensoleillée, les adultes se réunissaient autour d'une table de pique-nique tandis que les enfants jouaient joyeusement au bord d'un plan d'eau ou dans les aires de jeux. Les deux enfants de Masako et Akira, qui étaient déjà devenus quasi-adolescents – ceux-ci n'avaient pratiquement jamais vécu au Japon et leur première langue était déjà devenue en français – étaient absolument contre cette décision migratoire, pourtant, le fait de se retrouver entre copains et jouer avec eux semblait calmer leur anxiété, ils profitaient pleinement de cette dernière occasion de rencontre avec leurs amis. J'avais

[186] L'équivalent du mot « cartable » serait « *randoseru* ランドセル » en japonais, mais celui-ci a une connotation différente, car il désigne un certain type de sac scolaire bien précis pour les écoliers, pas l'ensemble des sacs scolaires.

[187] Au Japon, les enfants mangent en général dans la salle de cours, il n'y pas de réfectoire dédié au repas du midi à l'école. Les repas sont préparés dans une grande cuisine dans l'établissement même (ou délivrés à l'école) et servis dans chaque salle de cours.

préalablement acheté un cadeau pour la famille avec d'autres migrantes japonaises dans X-city. Un petit tableau du paysage de la région dont je me suis procuré dans une boutique locale. Nous l'avons acheté pour « la famille », mais tout le monde savait que c'était pour Masako, qui s'est tellement investie à la communauté japonaise d'X-city pendant près de 10 ans. Celle-ci était devenue une sorte de la « maman de tous les migrants japonais » dans la communauté : elle connaissait tout le monde, on savait que l'on pouvait toujours faire appel à elle avec un moindre souci. Elle était si accueillante et gentille.

Vers la fin de la réunion, devant tout le monde qui s'est réuni pour remettre le cadeau à Masako, qui a ensuite pris la parole. Un petit discours bien ordinaire afin de remercier pour le rassemblement de ce jour et les liens d'amitiés qu'elle avait tissés dans X-city depuis des années. Très émue, elle disait qu'elle était reconnaissante d'avoir passé des moments incroyablement heureux, entourée des amis japonais et français, en précisant également qu'elle viendrait sûrement un jour les revoir à X-city, et que notre visite serait également bienvenue chez eux. « Enfin elle peut rentrer au Japon, Miyako-*san*. Elle répétait qu'elle avait envie de retourner là-bas, elle doit être très contente, n'est-ce pas ? », a remarqué plus tard une migrante japonaise définitivement installée en Europe. Je ne partageais pas du même avis. Très réservée et toujours à l'écoute des autres, Masako n'avait jamais dévoilé ses émotions et ses ressentis dans le quotidien, même pendant les entretiens où nous parlions des sujets délicats. Sauf quelques secondes à ce jour-là, à l'occasion du pot de départ. Pendant son petit discours qu'elle a donné à la place de son mari – il était absent cette fois aussi –, j'ai vu ses yeux légèrement mouillés, remplis pleins d'émotions. Il est vrai qu'elle ne voulait pas immigrer en France au départ, cependant, au fur à mesure que les années passaient, Masako et ses enfants étaient non seulement très bien intégrés dans la communauté, mais X-city serait devenue leur véritable *hometown*, où ils se sentaient d'être chez soi, avec la langue française avec laquelle ils se sentaient complètement à l'aise, malgré la longue distance qui séparait la France et le Japon. A travers plusieurs échanges que j'ai eus avec elle, je savais qu'elle avait envie de rester en France, et il m'est arrivé de lui

suggérer de reconsidérer d'autres options pour qu'ils puissent rester dans X-city, car elle et ses enfants semblaient si réticents et consternés à l'idée du retour au Japon, en vain. Cette fois non plus, elle n'a pas contesté la décision migratoire de son conjoint.

IV-2. Travail féminin dans la migration

Les récits de Masako nous enseignent comment la migration a priori volontaire – le déplacement des ressortissants japonais ayant sans aucune contrainte institutionnelle – peut se présenter comme une mobilité extrêmement contraignante pour les femmes. Et cette asymétrie genrée du pouvoir décisionnel au sein de couples se répercute souvent dans d'autres problématiques dans la migration, notamment le travail féminin dans le pays d'accueil. Globalement, sauf quelques cas, j'ai constaté sur le terrain que peu de femmes japonaises dans l'union non-mixte exerçaient un métier, quel que soit le cadre de mobilité, soit la mutation assignée par une entreprise japonaise ou soit la migration volontaire sans rattachement institutionnel. La majorité de ces femmes mariées restaient principalement femme au foyer à la maison, parfois pendant de très longues années. Cette assignation à la domesticité des épouses japonaises dans le mariage non-mixte contraste énormément avec la vie des autres migrantes japonaises, célibataires venant du Japon pour leurs propres projets ou unies à un conjoint français, dont la plupart s'engagent dans une activité professionnelle en France. A première vue, cette réalité opposée observée nous donne l'impression bien simpliste que les couples internationaux entretiennent un rapport plus égalitaire que le font les couples non-mixtes, permettant aux femmes de s'épanouir dans la vie professionnelle et d'avoir l'indépendance financière. Cependant, ce schéma ne représente qu'une réalité partielle, car comme je détaillerai dans la section qui suit, il se complexifie en prenant compte des contextes particuliers du l'emploi des migrantes japonaises en France. Dans les pages qui suivent, je m'intéresse aux facteurs qui ont amené ces femmes soit dans l'activité professionnelle ou soit dans la domesticité, tout en prenant compte des contextes particuliers des « géographies genrées du pouvoir » (Mahler et Pessar 2001) auxquels font face ces femmes dans la migration.

IV-2-1. Retour à la sphère domestique : les cas des couples non-mixtes

Premièrement, si les migrantes japonaises dans l'union non-mixte semblent réticentes à entreprendre une activité professionnelle – même si elles disposent d'un visa permettant d'exercer un travail – le motif de leur hésitation est avant tout lié à l'intériorisation des rôles sexués dans le foyer, accompagné souvent avec la dévalorisation du travail féminin. Elles restent volontairement dans la domesticité afin d'assurer leur responsabilité familiale. En cas d'expatriation, comme j'ai précisé préalablement, la durée de mission peut varier considérablement par convenance de l'employeur japonais. Pourtant, malgré cette invisibilité sur la temporalité de mission, au lieu de se lancer dans une activité professionnelle, elles s'investissent plus dans la domesticité. Et cette inactivité féminine s'est observée non seulement chez les épouses d'expatrié mais également chez les celles dont les conjoints étaient des recrutés locaux dont le déplacement était « volontaire » – au moins de la part du conjoint –. Certaines trouvaient le bonheur d'être là en France en tant qu'épouses de « *kaigai-chūzaiin* » sans forcément éprouver le besoin de se lancer dans le travail, tandis que certaines d'autres, au contraire, étaient frustrées par la mise en arrêt de leur carrière professionnelle, tiraillées entre la responsabilité familiale et l'aspiration au travail. Quel que soit le statut de la mission de leur conjoint (expatriation ou pas), pour les femmes vivant en couple non-mixte en France, la responsabilité en tant que *caregiver* semblait prévaloir sur l'indépendance financière et l'épanouissement personnel. Et il faut signaler que cette norme semble partagée par les femmes de tous les profils socio-professionnels, quel que soit le niveau de leur diplôme, par exemple même chez les femmes les plus diplômées et qualifiées.

IV-2-1-1. Intériorisation de la responsabilité familiale

Le cas de Masako, la réticence d'une *trailing spouse*

Ceci a été bien le cas de Masako d'X-city que je viens de mentionner dans la section précédente, qui travaillait en tant que secrétaire à mi-temps. Sur sa reprise partielle du travail à mi-temps – qui n'avait pourtant rien à avoir avec sa carrière précédente –, elle raconte ainsi :

> MH : A ton avis, comment pense-t-il, ton mari, sur ta propre carrière ?
> Masako : euh, je crois qu'il me dirait de faire ce que je veux faire. Mais comme il vit pour ce qu'il a envie de faire, de son côté, il ne consacrera certainement pas la moitié de son temps libre pour moi.
> MH : La moitié de son temps libre ?
> Masako : Il travaille à fond pour ce qu'il a envie de faire, donc dans sa tête, il n'aurait pas de « marge » pour m'aider à faire que ce soit pour moi. Il dira, officiellement, qu'il sera prêt à coopérer pour moi, mais bon, je ne sais pas, jusqu'où il peut coopérer, il faut voir ce que ça donne.
> MH : Mais toi, tu dois être occupée en ce moment pour le travail de secrétaire [...].
> Masako : Oui mais, comment je peux t'expliquer ça, mais en fait j'ai pris ce travail parce que c'était un genre de travail qui permettait de ne pas déranger le rythme du travail de mon conjoint. Si c'était un poste à plein temps et j'aurais été obligée de lui demander de s'occuper des enfants beaucoup plus...
> MH : Tu veux dire par exemple, accompagner et chercher les enfants à l'école ?
> Masako : Oui, sinon, si c'était le genre de travail pour lequel j'avais été amenée à lui demander d'annuler une partie de ses voyages d'affaires (qu'il a lui-même organisés), je ne l'aurais pas choisi, je suis donc une personne faible.
> MH : Tu veux dire que même s'il y a un travail à plein-temps qui t'est proposé, tu y renonceras, par toi-même ?
> Masako : Oui, c'est fort possible.
> MH : Ne serait-il pas plutôt ton mari qui te demande de ne pas postuler à un travail à plein temps ?

Masako : Si j'insiste vraiment beaucoup, peut-être il me dira de faire ce que je veux, mais je crois que finalement, ce sera moi qui s'abstiendrai, qui y renoncerai. Par moi-même.
MH : Tu s'abstiendras dans ce cas-là ?
Masako : Oui. S'il y a un travail qui me fascine vraiment je lui demanderai peut-être de m'aider (à faire les tâches à la maison), mais je n'aurai pas de ce genre de chance, c'est peut-être moi qui ne veux pas cette chance. C'est moi.

Le cas de Sayaka, la détermination de la plus qualifiée

Si Masako était hésitante à l'idée de reprendre un travail de plein temps face à la responsabilité familiale, la posture d'une autre enquêtée, Sayaka, était plus déterminée de ne pas s'engager dans une carrière professionnelle dans la migration. Etant également quadragénaire comme Masako, Sayaka avait travaillé comme pédiatre spécialisée au Japon, avec plus de 15 ans d'expérience, et elle était devenue femme au foyer en France. Lorsque nous sommes rencontrées pour la première fois dans X-city, elle s'était installée en France déjà depuis 6 ans, avec son conjoint consultant qui travaillait dans la construction et leur fille de 9 ans. Contrairement à l'expatriation assignée par convenance de l'employeur japonais, leur projet migratoire a été donc bien volontaire, sans aucune contrainte institutionnelle : ayant vécu dans un pays européen dans son enfance, le conjoint de Sayaka souhaitait vivre en Europe en famille pendant que leur fille était encore petite. Après plusieurs recherches d'emploi, il a réussi à trouver un poste de CDD dans le domaine de consultation à X-city. Ravi, il s'y est installé avec son épouse et sa fille.

Quel était alors le projet de Sayaka dans la migration, qui exerçait un métier de pédiatre spécialisé au Japon ? Même si son conjoint avait un bon niveau de revenu de consultant qui permettait à la famille de vivre confortablement, sa profession de pédiatrie devait non seulement occuper une place importante au sein du couple au niveau financier, mais aussi lui attribuer énormément du respect et le statut social dans la société japonaise. Comme en France, la concurrence régnant dans la filière de

médecine, la situation est telle que très peu de bacheliers – surtout les femmes – arrivent à réussir le concours d'entrée universitaire pour intégrer une faculté de médecine. Comme on pouvait récemment entrevoir le caractère masculinisé du milieu médical à travers une série de scandales survenues sur les concours d'entrée universitaires en 2018 – certaines universités japonaises de médecine avaient systématiquement abaissé les résultats de candidats de sexe féminin pendant de longues années[188] – le nombre des femmes médecins est limité au Japon[189]. En outre, contrairement au système universitaire en France, les frais de scolarités d'une faculté de médecine sont extrêmement élevés[190], qui s'étalent de 28 128 euros au minimum (université publique)[191] jusqu'à 381 004 euros (université privée) pour six années d'études[192]. Choisir une filière de médecine signifie donc à la fois se mettre dans une concurrence extrêmement acharnée dans le milieu des hommes, avec un énorme investissement financier. Et une fois que ces étudiants de médecine sont devenus médecins, leurs noms sont appelés par le terme « *sensei* 先生» par les patients, un honorifique particulier qui montre le plus haut respect. Le statut de médecin leur donne un tel respect lié à la profession que l'emploi d'un autre suffixe honorifique plus général « *san* » ne marche pas dans la relation médecin-patient. Assumer un métier de pédiatre en tant que femme s'avère donc le synonyme d'une grande réussite professionnelle dans la société japonaise.

Or, elle a choisi de suivre son mari dans la migration en abandonnant sa carrière sans contester sa décision migratoire, sans aucun projet personnel sur place.

[188] En 2018, plusieurs universités de médecine ont été accusées d'avoir pris des pratiques frauduleuses aux concours d'entrée. Suite à l'accusation largement médiatisée, le gouvernement japonais a mené une enquête en concluant que dix universités privées et publiques maintenaient des pratiques discriminatoires sur la sélection des candidats. *Asahi Shinbun*, le 15 décembre 2018. Pour les détails, voir le site de l'équipe des avocats, Lawyers acting to eliminate discrimination against women in entrance examination for medical faculties (医学部入試における女性差別対策弁護団).

[189] Selon les statistiques de l'OCDE (2019b), la proportion des médecins femmes est 21% au Japon, soit le pourcentage le plus bas dans les tous les pays de l'OCDE. « Statistiques de l'OCDE sur la santé 2019 ».

[190] Il existe une exception. National Defense Medical College est le seul établissement gratuit. Il s'agit d'une académie militaire rattachée au Ministère de la Défense.

[191] Kawaijuku Ishinjuku (河合塾 維新塾) (site d'information sur les concours des facultés de médecine). Conversion calculée le taux de change du 10 novembre 2020.

[192] *Ibid.* Conversion calculée le taux de change du 10 novembre 2020.

Lorsque j'ai rencontré Sayaka, elle était déjà à l'aise avec la langue française qu'elle avait continué à apprendre dès le début de son séjour en France, et elle parlait également l'anglais. Je lui ai demandé sur son éventuel projet pour l'avenir.

> MH : Sayaka-*san*, vous ne reprenez pas votre travail ? Vous parlez couramment français maintenant et votre fille n'est plus petite. Est-il difficile de faire valider votre permis d'exercice de la médicine japonais en France ?
> Sayaka：Oui c'est compliqué, mais ce n'est pas que ça. Je ne peux pas. Il faut d'ailleurs prendre soin de ma fille, et son éducation.
> MH：Mais vous connaissez, Irene (une autre femme migrante), qui était médecin dans son pays, elle a repris le travail ici en France après avoir fait quelques formations. Il y aurait bien une solution quelque part.
> Sayaka：Mais non, tout ce qui est l'échange de qualifications, la terminologie de médecine en français … non je n'en suis pas capable.

Cet extrait d'un échange avec Sayaka montre deux facteurs explicatifs de son inactivité professionnelle. Il s'agit tout d'abord du problème de la validation des diplômes. En effet, la reconnaissance des qualifications se présente comme un enjeu crucial pour les médecins originaires d'un pays extra-communautaire. Contrairement à ceux venant d'un pays de l'Union européenne où ils bénéficient la reconnaissance mutuelle des diplômes, ces premiers font face à une multitude de règlementations et procédures à l'encontre de l'exercice de leur profession (Lochard et al. 2007). Il existe également une condition de nationalité. Pour les médecins japonais qui n'ont pas l'intention d'obtenir la naturalisation – le gouvernement japonais ne reconnaît pas la double nationalité –, il est peu probable qu'ils arrivent à exercer de plein droit leurs fonctions. Pourtant, même si son état d'inactivité peut être théoriquement réductible au contexte particulier en France où il existe une stricte règlementation relative aux professions de santé accompagnée de difficultés pour la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger, son rejet de la reprise de travail ne semble pas être fondé sur l'insolubilité de ces problématiques. Elle devait être bien au courant de cette situation en

amont avant de migrer en France, et elle n'avait aucun d'autres projets personnels dans la migration.

La principale cause de son inactivité professionnelle consistait en sa forte volonté d'assumer les rôles féminins dans le foyer. Cela ne veut pas dire qu'elle ne s'intéressait plus à exercer son métier de pédiatrie, mais simplement, la responsabilité familiale était beaucoup plus mise en avant par rapport à sa propre carrière. Son choix peut paraître paradoxal, car si elle était au Japon, comme j'ai détaillé dans le chapitre II, elle aurait dû faire face à plusieurs obstacles afin de pouvoir continuer son activité professionnelle, tels que le manque de modes de garde d'enfants, les pratiques des ressources humaines peu compatibles à la vie de famille, la pression sociale de la belle-famille, etc. Pourtant, malgré le fait qu'elle soit « libérée » de toutes ces problématiques propres à la société japonaise et qu'elle soit arrivée en France où le travail féminin se présente « évident » à l'heure actuelle – il existe moins d'obstacles pour la poursuite de la carrière sauf le problème de la reconnaissance de diplôme –, elle n'avait aucune intention de se lancer dans une quelconque activité.

En réalité, elle était extrêmement impliquée dans l'éducation de sa fille unique. Pour assurer l'instruction de celle-ci qui ne suivait le cursus japonais que partiellement au CSM, la famille s'abonnait à des cours par correspondance privés, et c'était Sayaka qui s'était chargée de son apprentissage en japonais. Un travail colossal, car elle lui exigeait non seulement la maîtrise basique des compétences en écriture/lecture/mathématiques en japonais[193], y compris l'apprentissage des 1 006 *kanji* 漢字 (idéogramme japonais) au niveau primaire[194], mais également le niveau avancé sur toutes les matières, pour que celle-ci pourrait éventuellement se présenter plus tard dans des concours d'entrée pour une école prestigieuse. A cela s'ajoutaient plusieurs activités extrascolaires, notamment l'apprentissage du violon au conservatoire, qui demandait une grande implication de la part des parents pour le suivi du travail quotidien. Un

[193] Le niveau des mathématiques dans le cursus japonais est plus avancé que celui en France.
[194] Le programme-cadre du Ministère d'Education établit un cursus bien défini sur l'apprentissage de *kanji* : au niveau primaire les enfants en apprennent 1 006, et 1 130 au collège.

professeur du violon du conservatoire m'a fait remarquer le niveau extrêmement avancé du violon de sa fille, ainsi que son extraordinaire assiduité du travail, en admirant également l'implication de sa mère : « Vous savez, Miwa n'a que 10 ans, mais elle est déjà au 3e cycle[195]. C'est incroyable ! »

Contrairement aux épouses d'expatriés occidentales décrites souvent comme étant angoissées par la perte de leur identité professionnelle dans le pays d'accueil (Arieli 2007) en tant que « trailing spouse » ou s'engageant à des activités compensatrices du bénévolat ou du travail associatif en vue de « compenser » leur carrière (Yeoh et Khoo 1998), Sayaka ne semblait guère « affamée » de poursuivre une activité en dehors du cercle familial, tant que rémunératrice ou bénévole. Ici, le fait qu'elle reste sans profession n'est pas tout à fait atypique parmi les femmes migrantes. Pourtant, pour son cas, il est important de signaler qu'elle n'avait aucune envie d'exercer un métier dans la migration, elle était heureuse d'assumer pleinement les rôles féminins, tels qu'ils étaient définis dans la division sexuelle du travail au Japon. Malgré le fait qu'elle avait un profil hautement qualifié et qu'elle était exposée à une pluralité de pratiques familiales et conjugales en France, ses propres normes familiales qu'elle avait intériorisées dans son pays de départ n'ont pas été influencées ou adaptées à un nouvel environnement. Son cas est révélateur en matière de transformation/perpétuation des normes familiales, car même en cas d'une mobilité sociale descendante – sa migration constitue clairement un déclassement social – la priorité dans la vie conjugale était clairement donnée à la perpétuation des normes du pays de départ.

IV-2-1-2. La dévaluation du travail féminin : réappropriation de l'ordre genré

Et cette intériorisation des normes familiales s'accompagne souvent avec la dévaluation de la carrière féminine. Makoto a 41 ans, fonctionnaire du gouvernement japonais qui vit à Paris, avec son épouse et ses deux filles. Il a été l'un des rares enquêtés hommes qui m'ont acceptée d'accorder un entretien. Comme j'ai précisé dans

[195] L'apprentissage d'un instrument musical au conservatoire s'organise de trois étapes du 1er au 3e cycle.

la méthodologie, on constate une asymétrie genrée sur le recrutement d'enquêtés, la plupart des candidats hommes ont refusé ma sollicitation d'entretien. Il existe de nombreuses explications à ce refus, telles que l'effet de « boule de neige » comme modalité de recrutement principalement centrée sur les enquêtées femmes, la disponibilité limitée des hommes expatriés et migrants, le sexe de la doctorante, et la méfiance envers le sujet de ma recherche. Si celui-ci a accepté ma sollicitation, me semble-t-il, c'est parce qu'il avait une vision plus ou moins libérale sur les activités des femmes globalement, et que les termes tels que « le genre » ou « la recherche sur les familles » ne l'auraient pas « intimidé ». Au cours de ma recherche doctorale et également à travers des échanges que j'ai entretenus avec des hommes japonais en dehors du milieu universitaire, j'ai souvent constaté que certains termes – « le genre » ou « la relation conjugale » – pouvaient bloquer les dialogues avec mes interlocuteurs hommes, un grand nombre d'entre eux s'étaient mis sur la défensive. En voyant leur réaction de rejet lorsque j'ai prononcé le mot « genre », j'ai réalisé d'avoir été classée dans une catégorie de « l'autre », le camp des femmes féministes qui revendiquent « trop » leurs droits. Dans une société où le mouvement féministe n'a pas gagné du terrain – bien au contraire il même a subi un sévère contrecoup dans les années 1990 avec la montée du conservatisme politique[196] et le mouvement récent de « *Me too* » ne s'est pas répandu comme aux Etats-Unis – le regard porté sur les femmes se déclarant féministes était fort stéréotypé, accompagné souvent des représentations « ridiculisées » sur les mouvements et les activistes féministes[197]. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que mes potentiels enquêtés de sexe masculin n'aient pas accepté la demande d'une enquêtrice qui pourrait éventuellement remettre en cause des rapports de pouvoir au sein de leur couple. Ils étaient méfiants, mais pas Makoto.

Makoto est né à Kyoto, l'ancienne capitale impériale du Japon, dans une famille des parents qui étaient tous les deux enseignants. Il avait deux sœurs aînées.

[196] Voir Ueno et al. (2006) pour les détails.
[197] A ce sujet, le travail de la politologue Ehara présente une analyse sur le mécanisme des « moqueries » portés sur le mouvement féministe au Japon. Les revendications n'ont jamais été prises au sérieux en raison de la hypersexualisation des militantes, ainsi que le sujet lui-même (Ehara 1985).

Contrairement à la plupart des autres foyers de sa génération, sa mère travaillait à plein temps en tant que professeure de collège, il a été élevé dans une atmosphère ultra libérale. Le travail reproductif était bien partagé chez ses parents : tandis que sa mère s'occupait principalement de la cuisine, son père assumait toutes les autres tâches domestiques, en outre, il a commencé à s'en charger de l'intégralité après avoir pris la retraite, car son épouse, 8 ans moins âgée que lui, était toujours en fonction. « Il était enseignant, donc il avait forcément des idées libérales, il n'était pas du tout contrarié d'assumer ces rôles. Moi j'ai été élevé dans ce genre d'environnement. Pourtant mon père est né en 1935, donc il était quand-même vieux », m'a-t-il dit, en ajoutant que sa « famille était un peu spéciale à cette époque, si l'on y repense aujourd'hui ». Lorsque Makoto a épousé Nobuko à l'âge de 30 ans, il lui paraissait donc évident que son épouse continue à poursuivre sa carrière. Cependant, peu avant l'arrivée de leur premier enfant, sa femme a décidé de donner sa démission d'une banque, et il a accepté cette décision :

> Makoto : Vous savez, c'est évidemment mieux d'avoir un double revenu (rire) ! Mais le travail de ma femme était, le genre, qui était difficile, physiquement et mentalement, donc elle ne voulait pas le continuer pour toute sa vie, elle disait que c'était dur, et d'ailleurs, on ne savait pas comment pouvoir élever un enfant avec peu de système d'accompagnement de garde d'enfant comme ici (France), donc (rire), si l'on réfléchit bien, de toute façon je ne peux pas l'aider à faire que ce soit, je ne sais pas si le mot « aider » soit un terme approprié ici (rire), mais nous n'étions pas dans un environnement favorable, donc bon, sa démission a été le choix le plus raisonnable pour la famille, je pense.
> MH : Est-ce que c'était tout de même une prise de décision commune, par vous deux, votre femme et vous-même ?
> Makoto : Oui, on peut dire ça. Vous savez, personnellement, je ne voulais pas qu'elle démissionne, je suis issu d'une famille qui restait toujours biactive.

Après la naissance de leur première fille, le couple a déménagé dans la région de Tokyo suite à la mutation de celui-ci, où ils ne connaissaient littéralement personne. Ici, il a été d'autant plus amené à effectuer des heures supplémentaires au niveau quotidien, auxquelles s'ajoutait parfois le travail pendant le week-end et les jours fériés.

La charge du travail a été également amplifiée par le trajet devenu plus long pour se rendre au travail : leur logement étant une résidence des agents fonctionnaires éloigné du bureau, Makoto prenait le premier train de 6 heures de matin afin d'avoir une place assise pour son trajet d'une heure et demie, et revenait à la maison avec le dernier train vers minuit. Il témoigne ainsi : « quand on était à Tokyo, chaque soir je rentrais tellement tard que je ne pouvais pas manger avec ma famille ». Quant à son épouse Nobuko, elle s'occupait toute seule du travail reproductif, notamment la charge de deux enfants – leur deuxième fille est née peu après leur déménagement – en s'efforçant à bien s'intégrer dans la nouvelle communauté. La reprise de son travail paraissait impossible dans cette situation, car ils ne savaient pas à quel moment Makoto serait muté à un autre endroit.

Ce rythme de vie marqué par l'absence de Makoto a connu un changement drastique lorsqu'ils ont déménagé à Paris. Bien qu'il dût travailler parfois tard dans la soirée avec un emploi du temps décalé en raison du décalage horaire avec le Japon, le travail était moins chargé, il pouvait rentrer à la maison à l'heure où ses enfants n'étaient pas encore couchées et manger en famille. Il apprécie cette nouvelle expérience partagée avec sa famille, avec la plus grande satisfaction. Je cite :

> Makoto : c'est peut-être juste une image, mais ici (France), on considère que le temps du dîner au soir est pour la famille. Mais au Japon, comment dirais-je, on ne prend pas ça comme allant de soi, de manger en famille le soir tous ensemble à la maison [...]
> MH : Maintenant, vous mangez en famille. Quelle situation préférez-vous ?
> Makoto : Bien sûr qu'ici maintenant ! Quand nous étions à Tokyo, je rentrais tellement tard en semaine que les filles étaient déjà au lit. Vous savez, ici, je peux même les voir le matin (rire). On mange le soir ensemble, je leur fais la lecture, je les mets au lit. Vraiment cette mission de 4 ans est précieuse (rire). Mais une fois qu'on sera rentré au Japon, je sais que ce ne sera plus comme ça.

Au bout de 10 ans de vie de couple au Japon, il retrouve enfin une vie de famille à Paris à laquelle il était habitué dans son enfance. Son épouse Nobuko, qui était

réticente au départ à partir en France – elle se plaignait que ce n'était pas un pays anglophone – apprécie également la présence de son mari. Contrairement à la vie de Tokyo qu'elle décrivait comme pratiquement « *single mother life* », elle retrouve une vie de famille de tous les quatre, où son mari est « très coopératif » pour le soin et l'éducation des enfants. Leurs filles étaient scolarisées dans une école locale, et bien que l'accompagnement de leur travail en français fût parfois difficile, ils étaient heureux de leur séjour parisien. Dans ce contexte, il m'a paru pertinent de lui demander sur un éventuel projet de changement de carrière au Japon ou dans d'autres pays, qui permettrait d'avoir plus de temps en famille. Comme avait précisait Makoto en début de l'entretien, il souhaitait auparavant la poursuite de la carrière professionnelle de son épouse. Le fait d'avoir redécouvert une vie de famille l'a-t-il amené à considérer une réorientation de vie en termes de la carrière du couple, notamment en incluant celle de sa femme ? Face à ma question posée d'une façon spontanée, il écarte immédiatement cette possibilité :

> Makoto : changement d'emploi ? Ah non je ne ferai probablement pas ça. Financièrement, je dois dire que c'est peu réaliste. Je ne crois pas être assez compétent pour être embauché ailleurs, je ne pense pas [...]. Vous savez, nous sommes '*single income family*' (rire). Si je prends compte de toutes les dépenses familiales, des frais de scolarité, de notre retraite à l'avenir, en considérant tout cela, c'est très risqué de changer de travail. Bien sûr je peux peut-être choisir un travail avec moins d'heures supplémentaires, il y aurait des postes dans d'autres départements dans mon ministère, mais bon.

En poursuivant la discussion, je constate également sa posture hésitante sur la reprise du travail de son épouse :

> MH : Avez-vous déjà parlé avec votre épouse sur sa carrière, pour le futur, de ce que vous allez faire ?
> Makoto : Et ben, oui nous en avons parlé, juste un petit peu, mais pas en profondeur, lorsque les enfants seront plus grands, qu'est-ce qu'elle fera, comme ça. Elle travaillera peut-être, mais on n'envisage pas de le faire

> concrètement maintenant, cela dépendra évidemment de l'environnement dans lequel nous nous retrouverons (rire), il faut voir l'école des enfants aussi, donc voilà, on n'en parle pas sérieusement. Mais si elle me dit qu'elle a envie de faire tel ou tel travail, par exemple à mi-temps, elle peut travailler comme une caissière dans un supermarché, ou un travail sédentaire, bon donc on n'en est pas encore arrivé là.

Une « caissière ». Cette mention particulière qui s'est glissée dans ses propos m'a étonnée. Nobuko était en effet sans profession au moment de l'entretien, cependant, elle était bac + 4, diplômée du même établissement que son conjoint, qui était une université privée réputée non seulement dans la région de l'ouest, mais également dans tout le pays. Après avoir obtenu un diplôme en droit, elle travaillait en tant que cadre dans une banque japonaise. De son côté, Makoto était issu d'une famille libérale dont il était apparemment très fier – lorsque je lui ai demandé comment pouvait être caractérisée sa famille d'origine, il m'a solennellement annoncé : « c'est un type de famille biactive où le père participe également aux tâches reproductives à la maison ». En outre, il était le seul enquêté homme qui a montré une certaine hésitation d'employer le terme « aider son épouse » en référant aux tâches domestiques effectuées par lui-même. A priori, le partage des tâches reproductives était évident pour lui, et le terme « aider » ne lui convenait pas pour désigner sa participation au travail de la maison. La division sexuelle du travail était donc pour lui une notion démodée et inappropriée au contexte actuel de la société japonaise. Je ne m'attendais donc pas à entendre une telle allusion de sa part, suggérant un travail de « caissière à mi-temps » pour une éventuelle reprise de travail de sa propre épouse hautement diplômée. Il paraissait avoir une vision libérale sur la relation conjugale, également sur la carrière féminine, comme c'était le cas de ses parents.

Ce cas de Makoto est révélateur pour étudier une rupture de transmission de normes familiales et sa réappropriation de l'ordre genré imprégné de la culture de travail dans la société japonaise. Bien qu'il ait été élevé dans une famille ultra libérale avec l'esprit ouvert, au fur à mesure des années consacrées à la vie professionnelle dans

une institution japonaise, il a été progressivement amené à s'approprier des normes traditionnelles accompagnées des pratiques des ressources humaines basées sur les rôles sexués. A certain stade de sa vie, contrairement au fonctionnement de la famille auquel il était habitué dans son enfance, une autre vision de normes familiales a dû prendre forme dans sa mentalité. Sa mention « caissière » sur le travail de son épouse peut s'interpréter donc comme le fruit d'un long processus d'intériorisation qu'il avait effectué au cours de sa vie d'adulte. Et cette réappropriation des normes genrées était telle que même lorsqu'il a redécouvert à nouveau le modèle familial plus égalitaire à travers une expérience migratoire, il n'était plus possible de revenir en arrière en retransformant leur façon de vivre. Ici, il faut rappeler qu'il était indéniablement bon, excellent père de famille, émerveillé de pouvoir passer plus du temps avec sa famille. Pourtant, puisque les systèmes sociaux de son pays étaient intrinsèquement construits sur les fondements genrés et lui-même était pris dans la toile de cette structure, il n'avait pas d'autre choix que de s'approprier de ces normes familiales genrées en mettant à côté – ou plutôt en faisant abandonnant – la carrière professionnelle de son épouse en l'envoyant dans la domesticité. Comme précisent Mahler et Pessar dans leur argument de « *gendered geographies of power* », Makoto aussi, indépendamment de ses efforts sans qu'il veuille ou non, il est « pris dans des hiérarchies de pouvoir » qu'il n'a pas créées (Mahler et Pessar 2001). Prisonnier dans le système genré, Makoto – une fois exposé aux idées très libérales – a été amené à dévaloriser le travail féminin de son épouse.

IV-2-2. Les problématiques associés au travail féminin

Par rapport à ces femmes japonaises dans l'union non-mixte qui semblent faire face aux diverses contraintes dues aux normes familiales de leur pays de départ, quels sont les caractéristiques du travail féminin chez celles qui sont mariées à un français ? Comment les normes familiales entre les deux pays affectent-elles les rapports sociaux entre conjoint français et épouse japonaise sur la prise de la décision sur le travail féminin ? Contrairement aux couples non-mixtes dont le grand nombre des épouses

n'exercent pas de métier dans la migration, à première vue, les femmes japonaises dans l'union mixte semblent avoir plus de liberté pour poursuivre une carrière professionnelle. En effet, sauf quelques cas spécifiques où on peut repérer facilement des motifs de l'inactivité professionnelle – tel que le problème du niveau du français, la présence de plusieurs enfants en bas âge, l'installation en France depuis peu de temps – on s'aperçoit qu'un grand nombre de japonaises unies à un Français travaillent dans la migration. Pourtant, ce schéma binaire de ces deux catégories distinctes, chacune qualifiable soit comme « émancipée » ou « conservatrice » s'avère inapproprié, car celles qui sont unies à un conjoint français font face à de différents enjeux sur le travail féminin dans une autre dimension migratoire : les visions différenciées sur les normes familiales, et la relation avec la belle famille se croisent de façon intersectionnelle et font le travail féminin également problématique chez elles. Dans les pages qui suivent, je développe ces dimensions liées au travail féminin, ainsi que d'autres enjeux plus « classiques » que rencontrent plus généralement les migrants en quête d'emploi, tels que les qualifications acquises à l'étranger et la barrière linguistique.

IV-2-2-1. Attentes différenciées dans les normes conjugales chez les couples mixtes

La première question se trouve dans les attentes différenciées des normes familiales et matrimoniales. Comme il a été dit en détail dans le chapitre précédent, le Japon est un pays où la division sexuelle du travail s'avère extrêmement marquée, et cette norme est partagée également chez les jeunes générations. Pour la plupart des jeunes japonaises, le rôle du pourvoyeur économique du foyer reste donc attribué largement au conjoint. Même si certaines continuent à exercer un métier avant/après le mariage et l'arrivée d'un enfant, la responsabilité des hommes demeure relativement intacte en raison de l'écart important des revenus entre les deux sexes. Cette attente genrée pour la vie conjugale s'oppose évidemment au contexte français, où il est non seulement évident de travailler à deux à la fois pour des raisons financières, mais aussi pour l'épanouissement personnel dans la vie professionnelle notamment pour les plus qualifiées, il est peu probable que celles-ci abandonnent volontairement leur carrière

afin de se consacrer entièrement leur vie au *care* des autres membres de la famille. Cette réalité est en effet bien connue au Japon à travers un grand nombre de textes où sont véhiculées les représentations des femmes françaises. Ces écrits, quels que soient les supports, un ouvrage ou un simple essai rédigés par des essayistes et journalistes japonais basés soit en France ou au Japon sur la société française, pointent unanimement la présence considérable des femmes sur le marché du travail par rapport au Japon, en mettant l'accent sur le caractère « émancipé », « indépendant » des Françaises (Maki 2008 ; Nakajima 2005, 2008 ; Natsume 2005 ; Takasaki 2016 ; Yokota 2009).

Sollicitation pour le travail

Pourtant, à part celles qui avons longtemps séjourné en France soit dans le cadre de leur activité universitaire ou professionnelle avant de former un couple, qui sont donc habituées aux normes matrimoniales dans la société, les japonaises immigrées pour le mariage n'en prennent pas forcément conscience de la rigueur de cette réalité. Lors de leur arrivée en France, elles se confrontent soudainement à la « pression » sociale de cette incitation au monde professionnel par leur entourage, notamment de la part de leur conjoint et leur belle-famille. C'est bien l'exemple du cas d'Hana. Hana a 35 ans, employée dans une école de langue, elle est une de ces femmes migrées en France pour le mariage. Diplômée de bac +4, elle travaillait dans une banque lorsqu'elle était au Japon. Pendant son séjour en Nouvelle Zélande qu'elle a effectué dans le cadre du programme Vacances-Travail, elle a rencontré un français nommé Julien, qui deviendrait son futur conjoint. Après quelques temps de séparation chacun dans leur pays, ils ont décidé de fonder une famille. C'était Hana qui s'est immigrée en France dans une banlieue parisienne, la commune natale de son conjoint, où celui-ci travaille comme informaticien.

Peu après son installation, elle est sollicitée pour trouver un emploi. Elle témoigne qu'elle n'avait pas très envie de postuler à un poste d'enseignant d'anglais, car cela ne correspondait non seulement pas à son parcours professionnel, mais également pour un autre motif. Elle avait un projet d'avenir : intéressée par les études du management depuis de longues années, elle voulait s'inscrire dans une université et faire un master en gestion. Avec un diplôme de bac +5, pensait-elle, elle pourrait avoir plus d'opportunité pour décrocher un travail intéressant tout en faisant progresser son niveau de français sur le plan professionnel. De plus, issue d'une famille aisée et libérale, elle avait toujours une certaine liberté de choix dans sa vie. Puisque c'était elle qui devait tout abandonner pour immigrer dans le pays de son futur conjoint, elle ne se voyait pas comme pourvoyeuse économique du foyer. Pourtant, elle rencontre brusquement une opposition auprès de sa belle-famille. Face à cette situation inattendue, elle renonce finalement à son projet, en postulant à un poste « de convenance » : à l'époque, une école de langue en pleine progression dans la ville voisine cherchait un enseignant d'anglais. Malgré le manque d'expérience dans ce domaine, elle a postulé, et elle a été embauchée tout de suite pour un poste qui ne lui plaisait pas. En témoigne Hana : « A vrai dire, ce n'est pas du tout ce que je voulais faire. Si je devais travailler, j'aurais plutôt aimé chercher un emploi à Paris, au moins dans une grande ville où il y a plus de choix ». Pourtant, le travail de son conjoint étant basé dans cette commune et il n'avait aucune intention de se déplacer – il était très attaché à sa famille d'origine – il n'était pas possible de chercher un travail loin de chez les beaux-parents. Elle raconte son expérience avec amertume : « Julien veut que je trouve un emploi tout de suite, et ma belle-famille aussi. Vous savez, ils habitent tout près, dans la même ville, on mange ensemble tous les week-ends. Toute seule, c'était moi qui devais m'ajuster ».

Cette perception différenciée sur le travail féminin dans les normes matrimoniales peut parfois générer des tensions entre le conjoint français et l'épouse japonaise. Yumi est également une japonaise qui installée en France à la suite d'un mariage avec un Français. Quadragénaire, elle travaillait dans une entreprise d'automobile lorsqu'elle était encore dans sa trentaine. Lors de son séjour linguistique

du français à Paris dans le cadre de son congé sabbatique de quelques mois, elle a rencontré son futur conjoint Paul, qui travaillait dans le secteur de télécommunication. Tombés amoureux, ils se sont mariés aussitôt, et Yumi a donné sa démission afin de suivre son conjoint dans sa mission au Canada. Après avoir multiplié des déplacements dans plusieurs pays et eu deux enfants au Japon, ils ont finalement décidé de s'installer dans la région parisienne pour l'éducation de leurs jeunes enfants. Dès que leur fille cadette rentre dans la petite section dans une école maternelle au bout d'un an, Yumi a commencé à avoir des sollicitations pour le travail par son mari : « il veut que je postule pour un poste de secrétaire dans une grande entreprise près de chez nous. C'est un travail en anglais ». En effet, Yumi parlait mieux anglais que français, car elle a reçu une éducation universitaire aux Etats-Unis. Pourtant, malgré le fait que ses compétences correspondaient bien au profil recherché, elle a refusé de postuler : « je n'en ai pas très envie. Comment je peux faire les mercredis, les filles sont encore en CP et en petite section, elles n'ont pas l'école ! Bon les familles françaises se débrouillent toutes comme ça, donc il doit bien y avoir un moyen de les faire garder, comme le centre aéré ». Finalement elle a postulé pour ce poste avec le sentiment d'obligation pour son mari, pourtant, à la grande « satisfaction » de celle-ci, sa candidature n'a pas été retenue.

Yumi est née dans les années 1970, dans la génération du deuxième baby-boom au Japon. Ses parents faisant partie de ceux qui sont nés dans le premier baby-boom après la Seconde guerre mondiale, leur génération a consolidé le modèle de la « famille moderne » à la japonaise, où le taux de la participation féminine était le plus bas dans l'histoire contemporaine du Japon (Ochiai 2004). Sa famille d'origine était donc composée du père pourvoyeur économique et la mère au foyer. Malgré son esprit ouvert aux pensées occidentales, il aurait été évident pour elle de se retirer du marché de l'emploi si besoin, tout en gardant une éventuelle possibilité de reprendre le travail si jamais une « bonne occasion » se manifestait à l'avenir, lorsque les enfants seront plus grands. Prendre bien soin des enfants s'avérait donc une tâche importante et primordiale pour elle, même si cette tâche n'est pas rémunératrice. Et cette perception du statut de la femme au foyer « allant de soi » s'est évidemment heurté à celle de son conjoint

français, qui a grandi dans les années 1980 et 1990 dans une famille recomposée où sa mère a toujours continué à travailler, à travers les naissances des enfants et le divorce qu'elle a vécu. Pour lui, il était difficile de comprendre la posture de son épouse qui voulait rester à la maison toute la journée, bien que leurs deux enfants soient à l'école.

L'effet de la classe sociale et le capital culturel

Les cas d'Hana et Yumi sont révélateurs pour étudier comment la perception différenciée du travail féminin dans les deux sociétés peut générer des tensions au sein des couples-mixtes. Même si ces deux femmes poursuivaient leur carrière avant le mariage/la migration au Japon, ces exemples montrent à quel point leur perception genrée où la responsabilité économique peut être déléguée « naturellement » au conjoint dès le mariage. En outre, au-delà des enjeux financiers, cette inclination à la domesticité des épouses japonaises peut parfois contrarier les conjoints français. Alexandre est français, jeune cadre dans une grande entreprise pétrolière, marié à une japonaise nommée Saori. Tous les deux âgés de 30 ans, ils se sont rencontrés au Japon lorsque ce premier était venu dans une université japonaise dans le cadre d'échange. Ayant effectué plusieurs longs séjours au Japon, il parlait parfaitement le japonais. De son côté Saori, elle parlait également français, car elle a fait des études de la langue française à l'université. La communication se faisait donc en deux langues en fonction des sujets de conversation et des langues parlées des interlocuteurs. Après avoir passé deux ans au Japon après leur mariage, ils ont décidé de regagner la France pour une mutation d'Alexandre. Comme la plupart des cas de couples mixtes et non-mixtes, c'est Saori qui l'a suivi en démissionnant son travail d'intérimaire. Depuis lors elle est femme au foyer, elle n'a jamais travaillé en France. Les deux premières années se sont passées rapidement, avec le déménagement transnational, l'installation, le cours de français de perfectionnement pour Saori, et le deuxième déménagement suite à l'acquisition d'un nouvel appartement, etc. Au bout d'un an et demi, un heureux événement a marqué leur union : leur premier enfant est né. La vie de couple était bien remplie de bonheur, et ce

bonheur a été même accentué par la promotion d'Alexandre dans l'entreprise. Ils ont un avenir prometteur devant eux.

Or, Saori reste sans emploi, elle ne semble pas s'apprêter à démarrer une activité professionnelle. Elle s'occupe de son enfant toute la journée, sauf deux matinées où celui-ci fréquente une halte-garderie. Lorsqu'elle n'est pas occupée par le soin de son enfant, elle fait de la couture pour lui, elle confectionne des pantalons, des chemises, des bavoirs, etc. Au fur à mesure que le temps passe, son conjoint commence à se demander pourquoi son épouse se montre si réticente à reprendre le travail. A ses yeux, elle est trop « penchée » sur l'enfant. Il témoigne son sentiment de contrariété : « je lui dis maintes fois qu'elle ferait mieux chercher un emploi. Elle ne voit presque personne, elle n'a pas d'autres lieux de socialisation en France. Elle dit qu'elle n'est pas sûre d'elle-même, en disant qu'elle ne parle pas assez bien français pour travailler, mais ce n'est pas vrai. Elle parle très bien français maintenant ». En prenant compte du revenu élevé d'Alexandre, trouver un emploi de Saori ne se présentait certainement pas une nécessité absolue et immédiate pour le couple, pourtant, au-delà de l'enjeu financier, il était inquiet de l'état de son épouse, dont la carrière a été interrompue par la migration.

Le cas de Saori s'avère distinct des exemples de Yumi et Hana, car contrairement à leurs cas où l'incitation au monde du travail était plus ou moins liée aux motifs économiques, la sollicitation du conjoint de Saori pour le travail venait plutôt de l'appréhension pour son état d'« inactivité », non seulement sur le plan professionnel mais également sur l'ensemble de son quotidien, qui semble marqué par une domesticité totale. Elle ne s'engageait à aucune activité sportive ou culturelle en France. Ici, l'influence de la classe sociale et le capital culturel associée à la manière de vivre intervient considérablement dans la discordance observée au sein de ce jeune couple. Alexandre est issu d'une famille de classe moyenne, avec la tradition familiale très internationale et libérale dotée d'un capital culturel élevé : les parents ont tous les deux fait une partie de leurs études dans un pays étranger, ils sont complètement bilingues, voire trilingues. Ses deux sœurs ont suivi la même trajectoire que leurs parents, elles exercent toutes les deux une profession intellectuelle, ethnologue et dentiste, unies à un

conjoint de nationalité différente. Toutes les autres femmes de sa famille exercent ou ont exercé un métier en ayant plusieurs enfants. Dans sa famille, avoir une activité pour soi-même, quelle que soit sa nature – rémunératrice ou pas – était considéré comme primordial et allant de soi, fortement associé à l'épanouissement personnel et au bonheur dans la vie.

Saori est également issue de la classe moyenne mais moins aisée, du père fonctionnaire et de la mère secrétaire à mi-temps, élevée dans un quartier populaire en banlieue nord de Tokyo. Alexandre décrit ainsi le *hometown* de son épouse : « c'est une banlieue ni près de Tokyo ou Yokohama, ni dans la nature non plus, il n'y a que des supermarchés, des restaurants de fast-food, et *Pachinko* パチンコ[198], qui sont entassés interminablement ». Tandis que la famille d'origine de Alexandre prend plaisir à faire une longue balade en famille dans la forêt après un bon repas bio en discutant de toutes sortes de choses, il n'y a pas de vie de famille de cette manière chez la famille de Saori, où le père se colle à la télévision pendant que la mère s'occupe toute seule des tâches domestiques. En témoigne Alexandre : « Ils sont très gentils, mais c'est difficile d'être ensemble. Le pire c'est la fête du nouvel an. On mange ensemble et après, on n'a rien à faire. On reste juste assis devant la télé ». Il est intrigué également par l'indifférence de sa belle-famille à l'égard de l'écologie : « ils laissent allumées les lumières de toutes les pièces, ainsi que la télé. Je ne comprends pas ». Quoique les deux familles font partie toutes les deux de la classe moyenne, on constate que le style de vie et les valeurs se contrastent considérablement. Et cette différence se cristallise notamment autour de l'éducation. Tandis qu'Alexandre et ses deux sœurs ont été élevés de façon égalitaire du point de vue du genre – garçon ou fille, ils ont été tous encouragés dans leurs études – le père de Saori a refusé de payer ses études universitaires, bien qu'il ait payé celles de son frère aîné. Elle a dû donc s'arranger pour trouver un financement des frais de scolarité par elle-même, qui s'est élevés environs à 4 000 euros par an.

[198] Le *Pachinko* est un jeu de hasard légal au Japon, qui se ressemble à la machine de flipper. Quoiqu'en déclin, l'industrie se présente extrêmement lucrative avec le chiffre d'affaires total de 20 700 milliards de yen en 2018, qui est l'équivalent de 164 euros. Pachinko gyōkai webu shiryōshitsu パチンコ業界 WEB 資料室 (les bases de données du secteur *pachinko*). Le taux de conversion du 3 décembre 2020.

Cette différence du milieu d'origine génère une micro tension de façon récurrente entre les deux membres du couple. En réalité, leur discordance sur le travail féminin ne provient pas simplement de la non-contribution financière de sa part, mais plutôt, l'état de son inactivité qui est mis en question. Il est vrai que Saori prend le statut de femme au foyer comme allant de soi, pourtant, l'intériorisation de la norme de la division du travail n'est qu'un motif partiel de son inactivité. Dans son milieu, elle n'avait pas l'habitude d'être sollicitée ou encouragée à entreprendre une activité de la même manière que l'a été son conjoint. Comme caractérisé par le refus de son père de payer la scolarité de sa fille, sa famille d'origine n'accordait pas beaucoup d'importance pour la réussite et l'épanouissement personnel des femmes, et puisqu'elle était tellement habituée à cet environnement, qu'en rencontrant des nouvelles valeurs chez sa belle-famille après le mariage – l'égalité homme femme et la liberté totale accordée aux femmes – elle s'est figée devant cette nouvelle liberté effrayante qui lui était complètement inconnue. Bien qu'elle soit mariée à un Français et immigrée en France, elle n'arrive pas encore « digérer » la différence des normes familiales entre les pays de départ et d'arrivée. Elle a du mal à se lancer dans le monde du travail, et face à sa réticence difficilement compréhensible aux yeux d'un Occidental, son conjoint se montre perplexe. Ce cas particulier où le mariage constitue en quelque sorte une mobilité sociale ascendante pour l'épouse japonaise qui ouvre de nombreuses opportunités pour l'avenir, nous enseigne comment les rapports des classes sociales et les normes familiales interviennent conjointement sur la question du travail féminin.

IV-2-2-2. Obstacles à l'insertion professionnelle : l'intersection de la classe sociale et la barrière linguistique

Si ces migrantes japonaises réussissent à effectuer un travail de réajustement des normes familiales en dénaturalisant la notion de la division sexuelle du travail ancrée dans leur pays de départ, il faut néanmoins rappeler qu'elles sont dans un positionnement a priori désavantageux sur le marché de l'emploi. Outre les attentes différenciées des normes familiales, la deuxième problématique sur le travail féminin

consiste en leur profils socio-professionnels qui ne leur permettent pas facilement l'insertion professionnelle, et ce phénomène se voit intensifié notamment par la barrière linguistique. Ici, on constate une réalité « paradoxale » pour leur recherche d'emploi : plus elles sont diplômées et qualifiées au Japon, moins elles ont de la chance de trouver un emploi équivalent à leur niveau de la profession qu'elles exerçaient avant la migration. Malgré leurs capitaux culturels relativement élevés acquis dans le pays de départ, une fois migrées, elles connaissent souvent un déclassement social sur le plan professionnel dans la société d'arrivée.

Inconvertibilité des qualifications : réalité paradoxale du « col blanc »

Cette situation s'explique en partie par les caractéristiques socio-professionnelles des ressortissants japonais en France. Nombreux d'entre eux ayant reçu une éducation universitaire, la population japonaise dans l'hexagone est très majoritairement constituée par une seule couche sociale : la classe moyenne. Comme j'ai détaillé dans le chapitre précédent, la France n'étant pas la destination favorite des jeunes japonais pour les études supérieures à l'étranger, la plupart des Japonaises mariées à un Français ne sont pas passées par un établissement d'enseignement supérieur en France, elles ont été éduquées au Japon ou ailleurs. Même si certaines ont une expérience d'un échange universitaire ou un séjour linguistique en France dans le cadre scolaire ou dans une école de langue, cela ne les conduit pas directement à l'emploi, car l'apprentissage du français soi-même ne donne lieu à aucune obtention d'un diplôme reconnu par l'Etat ou une spécialisation. Dans une formation linguistique, notamment s'agissant d'un séjour d'une durée relativement limitée, on y apprend à *comment* parler, mais pas *de quoi* parler, et ce dernier est exactement ce qui compte pour trouver un emploi intellectuel. A part une petite poignée des personnes exerçant les métiers qui n'en ont à rien à voir avec la langue – artistes, musiciens, coiffeurs, restaurateurs, ou pâtissiers, etc. – pour qui le séjour linguistique se présente juste une

simple étape à franchir afin de « convertir » leur compétence dans une autre langue, pour une grande majorité des migrantes japonaises issues de la classe moyenne, une simple connaissance de la langue française ne permet pas l'accès à un emploi comparable à celui qu'elles occupaient au Japon[199]. En d'autres termes, il est peu probable de pouvoir acquérir une compétence linguistique suffisamment élevée pour prétendre à un emploi en concurrençant les autres candidats français tout en n'étant pas passé par un établissement de l'enseignement supérieur en France, car afin d'exercer une profession intellectuelle, l'instruction et la préparation au métier s'effectue tout au long de l'enseignement supérieur sur de plusieurs années, où les étudiants apprennent et s'approprient des connaissances qui sont ensuite consolidées par des années d'expérience et pratique sur le terrain. Ainsi, les migrantes japonaises – les migrants japonais aussi – qui ne sont pas dans les voies plus ou moins « manuelles » ou « artistiques » se retrouvent souvent dans une situation de difficulté pour trouver un emploi de « col blanc », un poste semblable à leur travail au Japon.

Cet enjeu du déclassement social des femmes migrantes qualifiées sur le plan professionnel attire l'attention de plusieurs chercheurs travaillant sur la migration privilégiée (Cardu et Sanschagrin 2002 ; Catarino et al. 2005 ; Nedelcu 2005). Riaño (2003) décrit la difficulté rencontrée par les femmes latino-américaines immigrées en Suisse : malgré leur niveau de qualification élevée, elles s'engagent souvent à un travail moins qualifié, ou sont exclues du marché de l'emploi suisse. Elle conclut ainsi : « *while the countries of the South lose valuable human capital, the countries of the North do not take advantage of this valuable new capital* » (Riaño 2003 : 23). En effet, ce phénomène de « l'inconvertibilité » des qualifications se révèle également commun chez les japonaises migrées pour motif familial en France. Quel que soit le statut conjugal, union mixte ou non, plusieurs femmes ont renoncé à la recherche d'un poste comparable à celui qu'elles occupaient précédemment au Japon, malgré leur forte volonté.

[199] Il faut préciser néanmoins qu'aujourd'hui il existe des emplois où le travail peut s'effectuer en anglais.

Cela a été le cas de Reiko, quadragénaire, ancienne expert-comptable expérimentée qui exerçait son métier à Osaka. Mariée à un cadre supérieur d'une grande entreprise dans l'industrie de la chimie, le couple s'est installé à Paris avec leurs deux filles. A son grand regret, elle a dû donner sa démission en quittant le Japon. En France, elle se retrouve dans une situation complètement nouvelle. Pendant que son mari travaille en anglais – depuis quelques années la langue de travail s'est transformée en anglais au sein de son entreprise – c'est elle qui assure l'intégration et le suivi de leurs filles scolarisées dans un établissement parisien. Etant donné que leurs deux filles âgées de 5 ans et 7 ans apprennent le français pour la première fois, elle doit veiller sur leurs devoirs et activités extra-scolaires, avec son niveau de français à peine intermédiaire. Lors de la première rentrée des enfants, elle rencontre déjà quelques difficultés : elle ne comprend pas la liste des fournitures scolaires. En témoigne Reiko : « Il y avait marqué "les baskets". Je croyais que c'était un sport, le basketball, comme le football, la natation, etc. J'ai pensé que c'était un programme du cours de sport. Mais non. En fait ce sont des chaussures pour le sport ! Il y a tout un tas de petites choses comme ça que l'on ne trouve pas facilement dans le dictionnaire. » Les autres parents semblaient si occupés et pressés aux passages quotidiens de l'entrée et la sortie de l'école, elle n'a pas osé leur poser des questions en anglais.

Leur nouvelle vie migratoire est marquée par la succession de ces petits challenges au niveau quotidien. Par conséquent, même si elle ne travaille pas, le soin et l'éducation de ses deux filles ne lui laissent pas assez de temps pour se former et redémarrer sa carrière en s'investissant dans l'apprentissage de la langue française, ainsi que la pratique de la comptabilité en France. Ne pouvant pas monnayer ses compétences sur le marché de l'emploi français, elle en est découragée sur le plan professionnel dans la migration, et elle se montre jalouse envers ses compatriotes femmes qui ont suivi l'enseignement supérieur en France et trouvé un emploi sur place. Elle doit donc se contenter seulement de prendre un cours particulier de français une fois par semaine, où elle profite de cette occasion pour demander à sa professeure des conseils pratiques dans la vie de tous les jours. Elle témoigne son sentiment de résignation : « évidemment je

veux travailler, avoir une carrière pour moi aussi. Tout le monde veut une carrière ! Mais avec mes expériences et qualifications, et surtout avec mon niveau du français, ce n'est pas possible ». Ainsi, ne pouvant pas convertir sa compétence et ses capitaux culturels dans un travail professionnel, elle est amenée – comme beaucoup d'autres femmes expatriées telles que décrites dans le travail de Yeoh et Khoo (1998) – à entreprendre une activité alternative et compensatoire dans d'autres domaines plus « récréatifs » : aujourd'hui, elle prend plaisir à apprendre la cuisine et la pâtisserie française.

S'orienter vers les métiers destinés aux natifs

Dans ce contexte, pour les migrantes japonaises diplômées et qualifiées, une des stratégies des plus envisageables pour trouver une activité professionnelle sans nuire à leur identité sociale et culturelle en tant que « classe moyenne » ou « diplômée » serait sans doute de se tourner vers les métiers ayant un lien avec des institutions japonaises, la culture japonaise, ou la langue japonaise où la barrière linguistique ne se pose plus comme un problème afin d'exercer un travail de « col blanc »[200]. On peut tout de suite penser par exemple aux métiers de traduction et interprétariat, aux postes administratifs dans des entreprises japonaises implantées en France, à l'enseignement de la langue japonaise dans les cours particuliers, ou à l'éducation des enfants des expatriés japonais dans des écoles japonaises, etc. Il existe une grande communauté japonaise à Paris où on dénombre plus de 16 000 de ressortissants japonais[201], avec de nombreux commerces et entreprises dont la clientèle est essentiellement des touristes et résidents japonais. Cependant, les offres d'emploi pour les qualifiés étant rares dans ces domaines, l'insertion professionnelle s'avère difficile pour celles qui sont venues en France pour motif familial, déracinées de tous leurs réseaux professionnels, à moins qu'elles ne démarrent une activité à leur propre compte.

[200] Dans un autre angle, Yatabe pointe également la présence des migrants japonais qui s'orientent vers les institutions japonaises en devenant paradoxalement dépendants du système économique de leur pays (Yatabe 1993 : 212).
[201] Ministry of Foreign Affairs [Japon] (2018), « Annual Report of Statistics on Japanese Nationals Overseas ».

Cette rareté de l'emploi qualifié s'observe clairement dans les annonces des offres d'emploi destinées aux natifs japonais. Par exemple, dans la rubrique des annonces de *l'OVNI*, le premier journal franco-japonais bimensuel, on trouve de nombreuses offres d'emploi destinées aux natifs japonais. En parcourant ces annonces du journal et d'autres sites d'informations, on s'aperçoit tout de suite qu'elles se concentrent massivement autour des métiers « manuels »[202] : la plupart concernent notamment la restauration (des restaurants japonais), l'hôtellerie, la coiffure, ou les épiceries et les petits commerces pour la clientèle japonaise, peu d'offres d'emploi y sont proposées pour le « col blanc ». S'il est vrai que l'augmentation de la population japonaise dans la capitale française et la popularisation de la cuisine et la culture japonaise requièrent un certain nombre de main-d'œuvre des natifs japonais dans ces secteurs, les offres d'emploi pour les travailleurs qualifiés restant limitées, il n'y en a pas assez qui peuvent absorber la totalité d'éventuels chercheurs d'emploi diplômés et qualifiés. De plus, celles qui n'habitent pas dans la région parisienne sont d'autant plus mal placées géographiquement en raison de la faible présence des institutions japonaises implantées en dehors de la capitale. Une japonaise ayant construit sa carrière de journaliste au Japon qui s'set migrée à la suite du mariage – elle est diplômée d'une prestigieuse université privée à Tokyo – travaille actuellement dans un restaurant de sushi en province, après avoir rompu avec son mari français. Sans aucune qualification ou expérience professionnelle en France, elle a fait appel à un réseau de ses compatriotes et fini par trouver un travail de serveuse : elle avait besoin de travailler afin de rester auprès de sa fille née en France.

On constate ici un écart important entre le marché de l'emploi et la trajectoire professionnelle des migrants japonais. Dans ce contexte, même si l'on croit avoir trouvé un emploi dit « qualifié », convenable à sa propre expérience ou au niveau de son diplôme, l'abondance des profils similaires crée certains rapports de force entre l'employeur et le demandeur d'emploi qui peuvent mettre ce dernier en position de

[202] Il existe plusieurs sites d'informations tels que l'*OVNI*, MixB, et l'Association des Japonais en France.

faiblesse en termes de pouvoir de négociation. Et c'est exactement ce que j'ai vécu dans la recherche d'emploi.

Il y a quelques années, en vue de l'inscription au doctorat, je cherchais un emploi à mi-temps. Après avoir parcouru plusieurs sites d'information d'emploi, j'ai trouvé une offre d'emploi dans une agence de presse japonaise basée au Royaume-Uni, qui publiaient des articles d'actualité de l'Europe pour les lecteurs de la langue japonaise. Il s'agissait d'un travail de « *freelance writer* », dont la mission consistait à rédiger des articles d'actualité en japonais sur la société, la politique, l'économie des pays francophones en Europe à partir des sources des presses françaises, telles que *La Tribune*. Le temps de travail était au maximum 4 heures par jour. Le déroulement du travail était précisé comme suit. Tous les matins du lundi au vendredi, avant 10 heures, l'agence me fournit les thèmes du jour accompagnés des textes et articles des presses francophones par mail. Il faut rédiger un ou deux articles par jour. Le travail ne consiste pas simplement à traduire les textes, mais de rédiger un texte de synthèse des faits, en se référant aux communiqués de presse originaux des entreprises et instances publiques concernées. Il est permis de faire des recherches sur internet tant que les informations restent fiables. Avant 15 heures le même jour, heure britannique, il faut rendre des articles rédigés à l'agence par mail.

Ayant été formée et diplômée dans trois pays (Japon, Angleterre, France), travaillé dans des instituts de recherche et publié de nombreux textes (articles scientifiques, note de recherche, résultats d'enquête ou autres), je me sentais tout à fait capable et compétente d'assumer cette tâche. L'entretien et la rédaction d'un article d'essai ont également confirmé ma capacité rédactionnelle jugée appropriée au travail. Or, la rémunération proposée par l'agence m'a surprise : 12 pounds par article, soit 13 ou 14 euros. Bien évidemment, la rédaction d'un article demande une concentration élevée au niveau intellectuel et mental. De plus, avec un délai si court, le travail se présente fastidieux, même s'il n'est pas impossible. A moins que l'on rédige un article en une petite heure ou en une heure et demie, la rémunération restera largement en sous le seuil du salaire minimum. Pourtant, il faut rendre un travail de qualité sur l'actualité,

mes textes seront publiés peu de temps après mon envoi. Ils doivent être non seulement bien rédigés de façon concise mais également fondés sur des informations exactes. En prenant compte de la nature du travail et la rémunération proposée – je n'avais jamais travaillé avec une rémunération aussi faible pour un travail de recherche au Japon lorsque j'étais en master au Japon – j'ai décidé de décliner l'offre. La réaction de l'agence m'a surprise encore une fois : « nous vous proposons une rémunération supérieure par rapport aux autres agences ». A ce retour, j'ai réalisé de ne pas disposer de marge de manœuvre de négociation, malgré la description du poste où il y avait marqué « le salaire à négocier selon l'expérience ». Il y avait certainement tellement de profils similaires qui pourraient prétendre à ce poste que l'agence aurait pu fixer une rémunération peu élevée. Mon propre épisode ne représente évidemment pas la totalité des expériences vécues par les migrants japonais qualifiés, néanmoins, il nous parle, à un niveau général, à quel point les migrants diplômés et qualifiés peuvent affronter plusieurs défis dans leur recherche d'emploi. Pour le « col blanc » japonais, l'insertion professionnelle se présente fort problématique dans la société française.

Malgré ces attentes distinctes sur le travail féminin dues à la différence des normes familiales et la difficulté qu'affrontent les cols blancs japonais pour l'insertion professionnelle, il faut tout de même rappeler que la plupart des femmes dans l'union mixte ne sont pas restées immobiles face aux obstacles érigés. Même si le travail qu'elles avaient commencé initialement ne consistait qu'en un job de « convenance » pris à la suite de la sollicitation du conjoint et de la belle-famille ou par une nécessité absolue des moyens de subsistance économique, au fur à mesure du temps consacré au travail, elles regagnent une nouvelle identité professionnelle. Hana, enseignante d'anglais citée supra, qui était réticente au départ à entreprendre un travail d'enseignant commence à trouver de la passion dans son métier. Son travail assidu, sa disponibilité, et sa bienveillance dans la classe gagnent énormément d'appréciation et respect auprès des élèves et de l'établissement, qui lui donnent de la fierté en tant que professionnelle. Quant à une autre enquêtée Yoko, traductrice allemand-anglais-japonais qui a démarré son activité professionnelle pour une raison purement économique – elle rêvait de

devenir une violoniste professionnelle – a réussi à transformer les rapports de force avec son conjoint français, avec l'augmentation de son propre revenu le statut d'autoentrepreneur fraichement acquis. Pendant de nombreuses années où elle était financièrement dépendante vis-à-vis de son mari, elle s'était régulièrement gênée et vexée par les propos déplacés de celui-ci sur le manque de la contribution financière au foyer. Un jour, un éclatement survient après une dispute entre les deux membres au sein du couple. Elle confronte son conjoint avec un couteau à la main : « tu continuais à m'harceler comme si tu avais un couteau à la main, exactement comme je fais maintenant parce que je n'avais pas d'argent. C'était une maltraitance psychologique. Je veux que ça s'arrête. Je suis financièrement indépendante maintenant, je peux partir quand je veux ». Finalement, elle et son conjoint ont décidé de faire appel à un psychologue spécialisé dans le domaine de consultation familiale et matrimoniale. Leur relation a connu une nette amélioration au bout de quelques séances – ils continuaient leur thérapie au moment des entretiens avec moi – et ils commencent à établir un nouveau rapport conjugal, plus égalitaire. Yoko mène aujourd'hui une vie épanouie et heureuse avec le soutien de son mari, en continuant son activité musicale en tant que musicienne amatrice. Il est vrai qu'il existe de nombreux obstacles pour l'insertion professionnelle des migrants qui sont sur un sol complètement inconnu, pourtant, ces cas montrent à quel point la construction d'une carrière peut se révéler importante pour le bonheur et l'épanouissement personnel dans la migration.

Conclusion

Ce chapitre a montré les aspects genrées que l'on trouve dans la population japonaise en France. On constate que la démographie nippone est non seulement marquée par une forte asymétrie homme-femme, particulièrement en raison du nombre élevé des femmes japonaises qui sont dans le mariage international, mais également par leurs motifs migratoires quasi-exclusivement penchés sur l'opportunité des conjoints,

quel que soit la nature de leur union, mixte ou non mixte. Expatrié envoyé par une institution japonaise, travailleur venu pour sa propre ambition professionnelle, ou migré pour motif familial, on observe que leur venue dans le pays d'accueil se présente indéniablement genrée. Et on retrouve ce schéma genré également dans ce qui se passe après leur installation en France sur le plan professionnel. Tandis que les femmes dans l'union japonaise ne s'engagent difficilement dans une activité professionnelle à la fois en raison des caractères imposés et inattendus de l'expatriation et l'intériorisation de la norme de division sexuelle du travail du pays d'origine, celles unies à un conjoint français exercent souvent une profession et semblent avoir une indépendance financière tout en ayant une certaine liberté sur le choix de leur activité professionnelle. Cependant, cette différence observée chez les couples mixtes et non-mixtes dans le travail féminin n'étant pas simplement réductible à la mixité conjugale, la réalité se révèle plus complexe. A travers des cas différents sur le terrain, j'ai montré que l'insertion professionnelle des migrants japonais peut se présenter fort problématique pour de nombreux facteurs : les attentes différenciées dans les normes conjugales entre les deux pays, l'effet de la classe social et le capital culturel, la barrière linguistique, et l'inconvertibilité des qualifications.

Chapitre V. Assignation à la domesticité ou expérience « émancipatoire » ? : les contraintes patriarcales dans la sphère intime dans la migration

Introduction

Début janvier. Un matin, j'entre dans une boulangerie, situé à l'extrémité d'X-city pour aller à la rencontre des migrantes japonaises. Comme toujours, cette petite boulangerie disposant d'un coin « sur place » était remplie de parents de plusieurs nationalités différentes, ayant déposé leurs enfants au Cité Scolaire Multilingue d'X-city (CSM), qui se situait juste à côté. Le quartier n'abritant aucun d'autres cafés ou brasseries, cet endroit était le seul lieu de socialisation permettant à prendre un café avec d'autres parents après le dépose-enfant, avant de démarrer une journée. Je commande un grand café crème et regarde autour de moi à la recherche de mes copines, et je m'installe au fond, où il y avait déjà Sayaka et Kyoko, qui m'attendaient depuis quelques temps. Une autre japonaise devait nous joindre ce matin, mais elle ne s'est pas présentée finalement. Nous devions discuter sur d'autres sujets, mais dès que je prends place, Sayaka est partie sur un thème différent. « Miyako-*san*, tu es sans doute au courant de *shinnenkai*, n'est-ce pas ? »

« *Shinnenkai* 新年会 » est une coutume japonaise, il s'agit littéralement d'une « réunion ou célébration du nouvel an » s'organisant entre collègues ou copains, qui tourne souvent en une soirée bien arrosée en début d'année. A l'époque, le poste du directeur marketing du Centre Industriel International (CII) près d'X-city était occupé par un Japonais, un homme d'affaires d'une soixantaine d'année très engagé dans des activités culturelles et sportives. Il s'intéressait également au bien-être des Japonais

résidant dans les environs, notamment à celui des employés du CII et leur famille. Il avait l'habitude d'organiser chaque année un *shinnenkai* en les invitant avec leur famille chez lui, dans une grande propriété pas très loin d'X-city.

Néo-arrivante dans cette ville à l'époque, je ne savais pas exactement de quoi il s'agissait ce *shinnenkai*. Est-ce pour juste parler du projet du CII, ou des manifestations culturelles à venir ? Comme dans beaucoup d'autres endroits de France, la culture japonaise – notamment le manga et les arts martiaux, sans parler des films et des arts plus raffinés, tel que la cérémonie de thé ou la calligraphie – avait généralement une bonne réputation dans la population locale, et plusieurs événements étaient déjà annoncés durant cette année. Sayaka et Kyoko, toutes les deux mariées à un collaborateur japonais du CII et installées depuis plus de 7 ans dans X-city, elles ont pris de la peine de m'expliquer le déroulement de ce rassemblement annuel, l'événement qui marque le début d'une année avec leurs compatriotes et amis. Toutefois, elles ne semblaient guère enthousiastes, plutôt hésitantes à l'idée de s'y rendre. Les échanges se poursuivant, j'ai commencé petit à petit à comprendre le motif de leur réticence.

Elles ne voulaient pas jouer le rôle de « serveuse » dans la soirée. Lors des *shinnenkai* précédents auxquels elles ont assisté, me racontaient-elles, elles ne pouvaient pas tranquillement rester à table pour manger avec les autres convives hommes. S'il manquait quelque chose à table, elles étaient censées s'en occuper. Lorsque la soirée a pris fin, c'était les femmes qui devaient débarrasser la table, pendant que les hommes prenaient tranquillement un thé. Et cette tâche était assumée sous l'ordre de l'hôtesse, l'épouse du directeur japonais. Bien que le poste de celui-ci soit plutôt qualifiable de caractère politique qui ne conférait pas de véritable pouvoir sur le recrutement ou le contrat de travail de chaque collaborateur venant du Japon, son épouse, qui était plus âgée que la plupart des autres femmes présentes, exerçait une certaine autorité sur l'organisation de *shinnenkai*, basée sur la hiérarchisation fondée sur l'aînesse. De plus, les invités venant avec famille devaient eux-mêmes amener des plats pour la soirée.

En voici un extrait de l'énoncé de l'invitation de *shinnenkai* qui m'est parvenu.

Encadré 3. Invitation à *shinnenkai*

Objet : invitation à *shinnenkai*

Chers collègues, chers amis,
Nous vous souhaitons une bonne année. Grâce à votre coopération, nous avons pu aboutir à plusieurs réalisations l'année dernière. Cette année s'annonce très importante pour le projet du CII. Comme convenu, le directeur du département de marketing T.K. souhaite organiser un *shinnenkai* pour fêter la nouvelle année avec vous, comme présenté ci-dessous. Les enfants sont bienvenus, nous espérons vous retrouver nombreux. Nous souhaitons également savoir le nombre des participants, nous vous remercions de bien vouloir répondre à cette invitation.

Cordialement
S.H.

Consignes :
1. Date : samedi le 1x janvier 201x
2. Venue : chez le vice-président T.K. (adresse domicile)
3. Consigne : Nous nous occupons des boissons. Veuillez apporter un plat par chaque famille. Pour ceux qui vivent ici sans famille, veuillez s'il vous plaît, ne faites pas contre la raison, vous pouvez venir les mains vides.

A première vue, l'invitation semble présenter aucune singularité. Pourtant, si l'on examine en détail le texte, on se rend compte qu'il existe une petite phrase qui s'est glissée à la fin de l'énoncé, qui mérite une attention particulière : tandis que les invités en famille sont censés amener un plat, ceux qui vivent seuls (célibataires ou ceux ayant laissé la famille ailleurs) n'en ont pas besoin, ils sont même invités à ne pas le faire. Ce rajout de la phrase s'avère d'autant plus intéressant, car il représente deux essentialisations à la fois sur les rôles de femmes et hommes dans la sphère publique et privée. La première concerne le sexe des employés qui migrent seuls. D'après le texte et

les témoignages de ces deux femmes, contrairement aux invités avec famille qui doivent impérativement amener un plat, ceux qui ne vivent pas en famille en France – soit célibataires ou soit en couple mais ayant laissé la famille au Japon – n'ont pas à suivre la consigne, car l'auteur de l'invitation (le secrétaire du directeur) présume qu'a priori, ils sont tous des hommes. Comme nous avons montré dans le chapitre précédent, il est vrai qu'une écrasante majorité d'expatriés sont en réalité de sexe masculin (Rōdō kenshū kikō 2008 ; Niwa et al. 2016). Cependant, quoiqu'elles restent minoritaires par rapport à leurs collègues masculins, il existe bien des femmes collaboratrices japonaises au CII. Ici, pourtant, leur présence est complètement invisibilisée sur cette invitation de shinnenkai. Le lieu de travail est strictement considéré comme étant masculin.

Cette première essentialisation incite à réfléchir sur une deuxième : les hommes seuls n'ont pas à se préoccuper de la nourriture et c'est normal. Imaginons que vous vivez seul dans un pays étranger et invité à une soirée, où chaque invité est demandé d'apporter un plat. Les convives sont tous de la même origine, vous êtes impatients de vous retrouver parmi vos compatriotes au tour de la table remplie des saveurs du pays. Il y aura peut-être votre plat préféré. Logiquement, ceux qui peuvent facilement amener un plat seraient ceux qui disposent de plus de temps pour le confectionner ou acheter. Même si vous n'êtes pas un bon cuisinier, il existe tant d'épiceries ou supermarchés dans les environs, il serait difficile de trouver un motif raisonnable pour que vous ne respectiez pas cette consigne. Pourtant, le texte précise bien qu'ils puissent venir les mains vides. L'expression « ne faites pas contre la raison » est la traduction littérale de « *dōzo muri wo nasarazu どうぞ無理をなさらず* », voulant dire « relaxez-vous, ne faites pas d'extra effort », utilisée pour montrer la compassion du locuteur envers l'interlocuteur qui se trouve dans une situation difficile. Ces migrants solo de sexe masculin sont donc considérés étant dans une situation « difficile » de ne pas vivre avec leur épouse chargée de faire la cuisine ou se procurer de la nourriture. En d'autres termes, la dernière phrase de l'invitation, rédigée par le secrétaire du haut responsable japonais du CII avec tant de bienveillance et générosité – il invite tout le monde chez lui

– « officialise » en quelque sorte la ségrégation genrée de la vie sociale entre femmes et hommes.

Or, si Sayaka et Kyoko étaient contrariées par l'organisation de cette soirée qui leur attribuait le rôle secondaire, tandis que leurs conjoints faisaient partie des invités principaux – qui n'avaient pas d'autre chose que de profiter de la soirée – leur mécontentement ne consistait pas en ce traitement différencié entre femme-homme. En réalité, leur indignation provenait plutôt du comportement d'une autre femme japonaise, Mina, qui travaillait dans le CII comme collaboratrice. D'après Sayaka et Kyoko, Mina se mettait tranquillement à table avec les autres convives hommes et elle ne bougeait point. Lorsque le repas a terminé, elle continuait à se dialoguer avec ses collègues hommes pendant que les épouses de collaborateur débarrassaient la table et nettoyaient la salle et la cuisine. « Tu vois, Miyako-*san*, elle n'a rien fait du tout, ni débarrasser la table, ni rien ! Comme elle travaille au CII, elle en est très fière, elle pense qu'elle fait partie de ces hommes et elle n'est pas parmi nous », m'a dit Kyoko. Pour ces deux femmes japonaises, la conduite de Mina « quasi-homme » les a mises plus en colère qu'une ségrégation genrée dans l'organisation de *shinnenkai*. Celle-ci était un « homme honoraire » en quelque sorte, comme il existait le « blanc honoraire » dans le régime d'Apartheid en Afrique du Sud, où certaines personnes ou peuples de « couleur » réjouissaient par dérogation les mêmes titres et les droits que les Blancs, tandis que les droits des autres non-blancs étaient strictement limités[203]. Mina réjouissait la même sorte de « dérogation », qui faisait que malgré femme, elle pouvait se mettre à table comme un homme tout en étant dispensée des tâches « féminines ». Pour Sayaka et Kyoko, sa « négligence » était insupportable, car à leurs yeux, l'identité de sexe accompagnée des rôles respectifs genrés devait se manifester en premier lieu, elle aurait dû quitter la table pour rejoindre les autres femmes afin de se charger des tâches « féminines ».

[203] Le terme « *meiyo dansei* 名誉男性 » (homme honoraire, *honorary man*) est souvent employé dans le média japonais, notamment pour critiquer les femmes politiques conservatrices ou femmes d'affaires qui se comportent comme un « homme », qui ne défendent pas les causes des femmes et gardent les intérêts acquis.

Cette séquence cristallise quelques aspects de contraintes patriarcales que l'on retrouve dans la vie des migrants japonais en France. Premièrement, il s'agit d'une extrême complexité de l'effet migratoire sur la transformation ou la non-transformation des rapports sociaux de sexes. Au premier stade de ma recherche sur le terrain, j'étais partie avec quelques hypothèses que plus les migrants étaient exposés aux autres modes de vie et cultures différentes avec un entourage non-japonais, plus ils seraient amenés à s'approprier des valeurs cosmopolites et libérales. Cependant, comme pointe Hondagneu-Sotelo (1992) dans son travail précurseur montrant des conditions particulières qui permettent de renverser l'ordre genré à travers les processus migratoires, la trajectoire de transformation des normes familiales n'est jamais caractérisée par une simple voie de « traditionnel » au « moderne ». Elle trouve une énorme différence genrée dans les rapports conjugaux entre ceux qui se sont migrés avant et après les années 1965 : les éléments tels que la durée de séparation des époux/ses, le transfert d'argent pour la famille restée dans le pays de départ, la présence ou pas de réseaux d'homosociabilité dans la société d'arrivée ont fait que contrairement à ce que l'on pourrait croire, les migrants arrivés plus tard conservaient des rapports du pouvoir plus inégalitaires. La mentalité et les pratiques sociales des migrants étant plutôt le fruit de contextes spécifiques dans lesquels se trouvent les migrants, leurs habitudes sont influencées par un grand nombre de facteurs structurels, économiques, politiques, et sociaux (Hondagneu-Sotelo 1992 : 394). Dans le cas précis des Japonais d'X-city, les éléments tels que la durée et la temporalité de migration, le profil professionnel, le niveau de diplômes, l'ouverture internationale des enquêtés que l'on pourrait qualifier comme d'éventuels facilitateurs pour la transformation des normes familiales n'étaient pas en réalité des facteurs déterminants en faveur du changement ou non des mœurs dans les rapports femme-homme.

Certains étaient en France depuis une bonne dizaine d'années, après de longs séjours dans un ou plusieurs pays étrangers. Ceux qui étaient des invités au *shinnenkai* d'X-city étaient tous des personnes que l'on pourrait décrire comme des migrants privilégiés – ceux qui immigrent du Nord au Nord –, souvent issus d'une famille de la

classe moyenne avec un capital culturel assez élevé, ayant un diplôme universitaire. Les femmes, quel que soit l'état actuel d'emploi, elles avaient toutes une carrière, avant ou dans la migration. Sayaka, l'une des deux japonaises mentionnées plus haut, était pédiatre spécialisée au Japon avant de rejoindre son conjoint en France. En étant presque tous bilingues, ou voire trilingues, ils ont fait preuve de l'ouverture d'esprit à plusieurs occasions.

Or, malgré leurs profils hautement internationaux, l'organisation genrée de shinnenkai, qui s'est répétée tous les ans de la même façon avec les anciens et les nouveaux arrivants dans les environs d'X-city, n'a jamais été remise en cause. Ceci est un fait d'autant plus surprenant, car le CII est un projet international rassemblant des ressortissants de plusieurs nationalités, et comme toutes les autres instances internationales, il met l'accent sur la diversité et l'égalité du genre sur la gestion des ressources humaines, qui sont devenues une norme mondiale aujourd'hui. Les collaborateurs du centre, sans parler de l'hôte responsable de la soirée, doivent être tous exposés à cette norme, qui les rend sensibles à la question du genre et la diversité. Contrairement à ce caractère cosmopolite de l'institution, les témoignages de ces deux femmes et la lettre d'invitation de shinnenkai m'ont donné l'impression que tout se passait comme si j'assistais à une festivité familiale chez mes grands-parents dans une grande maison de campagne dans mon enfance, avec tous les oncles, tantes, cousins et cousines, où les hommes étaient confortablement assis et mangeaient, buvaient, fumaient, parfois recevaient des moines bouddhistes et des invités d'extérieur dans une grande pièce de tatami[204] dédiée aux rassemblements festifs et familiaux, tandis que les femmes s'occupaient du tout dans la cuisine. Ceci aurait été une reproduction exacte d'une soirée d'il y a longtemps. Ainsi, malgré la longue distance qui sépare les deux pays, la France et le Japon, la coutume de ségrégation genrée restant ancrée chez les migrants japonais sur le lieu de socialisation, elle ne semble pas céder la place à des pratiques plus « cosmopolites » et « occidentales ».

[204] *Tatami* est un revêtement du sol posé dans des pièces traditionnelles japonaises, tressé et compacté en forme de matelas fin, fabriqué avec des tiges végétales.

Le deuxième aspect que cette séquence nous enseigne concerne l'agentivité des femmes dans le maintien de l'ordre genré, celles qui sont a priori dans le positionnement de dominé dans la hiérarchie dans la société japonaise. La réaction de ces deux femmes que j'ai observée s'avère riche en enseignements pour comprendre comment le système patriarcal peut agir concrètement sur les comportements et les perceptions du monde des enquêtés migrants aujourd'hui. Le patriarcat est par définition un « système de structures et pratiques sociales dans lequel les hommes oppriment, exploitent, et contrôlent les femmes » (Walby 1989 : 214), et en même temps, ce système se maintient et se reproduit continuellement par l'intériorisation des normes, de la part des hommes mais aussi des femmes, qui se sont tous imprégnés de cette idéologie au cours de socialisation[205].

Dans ce cas spécifique, on a constaté une « volonté » ou un « attachement » à la perpétuation du système existant. Bien que Sayaka et Kyoko aient été toutes les deux mécontentes de l'organisation de l'événement, elles ne m'ont jamais explicitement condamné le caractère genré de la soirée. Au lieu de contester devant moi l'inégalité de la division sexuelle du travail manifestement présente durant la soirée – elles étaient libres à se prononcer à ce propos, il n'y avait personne d'autres qui comprenait le japonais dans le café –, elles ont critiqué une compatriote en la dénonçant qu'elle ne s'était pas comporté « comme il faut ». En dénonçant le comportement de Mina, Sayaka et Kyoko refusent de voir apparaître un nouvel ordre genré, une nouvelle stratification entre les femmes, qui les divise entre celles ayant accès au rang supérieur, « hommes honoraires » et celles qui restent toujours à disposition aux autres. Pour elles, les femmes devraient privilégier le rôle de *care giver* avec les autres femmes dans des occasions de socialisation, même si certaines d'entre elles travaillent « comme homme ». Leur mécontentement provenait donc de la transgression des limites femme-homme prescrites dans les codes sociaux.

[205] Article de Bell Hooks. « Understanding Patriarchy. By Imagine No Borders ». https://imaginenoborders.org/pdf/zines/UnderstandingPatriarchy.pdf (dernière consultation en mai 2021)

En outre, leur attitude peut être également interprétée comme une sorte de « négociation patriarcale » (Kandiyoti 1988)[206] où les femmes ne sont pas de pures et simples victimes mais cherchent à maximiser leurs propres intérêts dans le système même. Comme le montre Johnson dans son ouvrage sur le « conservatisme féminin » en Chine, en essayant d'avoir le maximum d'intérêts *dans* le système, plutôt que de le contester, les femmes finissent par devenir une active « participante du système avec les intérêts acquis » souvent avec l'âge, même si ce même système opprime elles-mêmes (Johnson1983 : 21). Dans ce cas précis de *Shinnenkai*, Sayaka et Kyoko savaient qu'elles n'avaient pas vraiment de choix de ne pas y participer. Même si elles ont éprouvé une certaine frustration au fond – ceci serait bien possible, elles ont été tout de même élevées et éduquées au XX^{e} siècle au Japon – l'idée de contester l'organisation de la soirée ne serait pas venue à leur esprit. Face à cette contrainte imposée par leurs conjoints et l'ambiance plus globale de la micro communauté japonaise d'X-city, elles ne disposaient pas d'autre choix que de maximiser leurs propres intérêts en proposant des services dans la soirée en tant que femme. Ainsi, elles auraient pu avoir une bonne réputation des autres sur leur qualité féminine auprès des convives. Dans ce sens, elles sont devenues une des composantes de ce système patriarcal, une complice, qui essaie de maintenir l'ordre genré notamment par condamner celle qui ne respecte pas les règles implicites prescrites à chaque sexe.

Cette longue partie introductive présentée en ouverture de ce chapitre est une illustration de quelques aspects de « contraintes patriarcales » qui persistent dans le pays d'arrivée. Bien que ces deux femmes japonaises étaient installées en France depuis de nombreuses années – au moins 7 - 8 ans au moment de notre première rencontre – et que toutes les deux étaient bilingues en fréquentant des personnes de nationalités

[206] Deniz Kandiyoti est la précurseure en sur ces questions du patriarcat, qui a produit d'énormes contributions sur les stratégies mobilisées par des femmes dans le système patriarcal : même dans les régions les plus patriarcales et conservatrices dans monde, classées comme « *classic patriarchy* », tel que l'Afrique du Nord, le Moyen Orient musulmane, l'Asie du Sud et de l'Est, les femmes n'ont jamais été une entité purement passive et opprimée dans la dépendance. Contrairement à ce que l'on croit, elles ne cessent pas de négocier avec le patriarcat afin d'en tirer le maximum d'intérêts pour elles, en matière de sécurité et les choix dans la vie (Kandiyoti 1988).

différentes, leur perception et comportement sur la ségrégation genrée ne semblait pas avoir connu de transformation.

Dans le chapitre précédent, j'ai décrit que le processus migratoire sur la venue pour la France constituait une forte inégalité genrée non seulement pour les expatriés japonais envoyés par leur employeur japonais, mais également pour ceux qui sont installés à leur gré. J'ai montré que ce schéma genré s'étendait sur d'autres dimensions migratoires, notamment la reprise ou la non-reprise du travail des femmes en couple, en raison des contextes spécifiques de celles-ci, à la fois sur leurs profils socio-professionnels et le marché de l'emploi français. Quels sont alors les autres aspects que l'on peut observer dans la vie migratoire des Japonais, surtout dans l'espace intime ? Peut-on constater des transformations des normes familiales du pays de départ, ou au contraire, les rapports conjugaux sont-ils toujours dictés par les règles matrimoniales de leur origine ?

Ce chapitre propose de mener une réflexion autour de la domination masculine sur les femmes migrantes japonaises que j'ai observées au cours de mon enquête de terrain. Le chapitre se compose de deux parties distinctes. Dans un premier temps, je m'interrogerai comment et sous quelle forme se manifestent des contraintes genrées au sein des enquêtés migrants. La première contrainte concerne le manque de liberté observé chez les femmes au sein des couples intra-japonais. Certaines enquêtées femmes avaient des « règles » bien explicites fixées par leur conjoint, et certaines d'autres étaient amenées à se comporter conformément aux attentes implicitement exprimées par le leur. On observe d'autres contraintes dans les rapports conjugaux, telles que l'inégalité des prises de décision, l'appropriation et l'intériorisation des valeurs du conjoint, la primauté de la lignée patrilinéaire sur le choix du patronyme. Par la suite, je poursuis l'exploration des contraintes patriarcales par un angle complètement différent : les pratiques langagières. Si l'on constate une division sexuelle des rôles femme-homme à l'occasion des événements comme présentée *supra*, je montrerai que cette ségrégation genrée s'avère d'autant plus marquée dans le quotidien, dans la sphère privée, avec l'emploi de certains termes marquant l'ordre genré au sein des couples.

V-1. Manque de liberté chez les couples non-mixtes

Le premier volet de pratiques patriarcales concerne les « micro-contraintes » que vivent les migrantes japonaises, notamment le manque de liberté que l'on observe auprès des couples intra-japonais où les deux membres du couple sont Japonais. Il s'agit d'une série de pratiques banales bien ordinaires mais qui peuvent être très contraignantes pour les femmes dans le quotidien, telles que la nécessité d'avoir « l'autorisation » de leur conjoint pour sortir, faire du sport, inviter les copains des enfants à la maison mercredi après-midi, télécharger un logiciel de réseaux sociaux sur leur propre smartphone.

Au premier stade de mon terrain, il faut avouer qu'il était difficile de m'apercevoir de l'étendue de ces micro-contraintes, car, premièrement, il ne s'agissait ni d'une oppression sévère ou ni d'une domination masculine à grande échelle que l'on peut imaginer comme « pratique discriminatoire et oppressive » contre les femmes que rapportent les médias sur la violence sexuelle dans un pays lointain peu développé. Ni l'excision, l'avortement sélectif, la violence conjugale, la maltraitance physique en ma connaissance. Ici, leurs pratiques patriarcales se présentaient plutôt comme une tendance subtile dans les rapports conjugaux, une orientation légèrement inclinée vers la servitude des femmes, basée sur la compréhension mutuelle et tacite sur les positionnements genrés des deux sexes dans le foyer dont les enquêtés en couples intra-japonais ne prennent pas conscience. Ils acceptaient leur fonctionnement de la famille comme allant de soi, et malgré de nombreux inconvénients – surtout pour les femmes – ils ne s'étaient jamais posé la question. Ce premier facteur de l'impensé sur le sujet est étroitement lié au deuxième : mon positionnement d'intériorité en tant qu'anthropologue « indigène » vis-à-vis des enquêtés. Comme j'ai décrit plus en détail dans le chapitre de méthodologie, certaines pratiques des enquêtés me passaient inaperçues en raison de ma proximité avec eux. Les « données » ne se montraient pas comme de potentielles « données » pour moi, qui partageais les mêmes codes sociaux sur les pratiques comportementales et langagières avec les enquêtés. C'était les

réactions et les propos de celles qui étaient dans le mariage international – des japonaises unies à un Européen – qui m'ont fait remarquer l'existence de ces contraintes si subtiles et difficiles à réaliser, car ces femmes, installées définitivement en France loin de leur famille d'origine et leur cercle d'amis, étaient véritablement en « première ligne » de ces expériences transnationales, pleines d'ajustements culturels et transformation de normes familiales.

V-1-1. « Attendez, il faut que je lui demande » : « l'autorisation » du conjoint imposée dans le quotidien des femmes

Un dimanche matin bien ensoleillé, j'ai reçu un SMS sur mon WhatsApp. C'était un message de Seiko pour savoir si j'étais disponible pour une randonnée ce jour même. Seiko est une japonaise d'une quarantaine d'année, mariée à un italien, qui vit dans les environs d'X-city depuis plus de 15 ans. Accueillante et ouverte, elle organisait souvent des rassemblements chez elle et des promenades avec non seulement des Japonaises habitant dans les environs, mais également avec des Françaises et des personnes d'autre nationalité. Ayant un empêchement dans la journée, je lui ai répondu que je ne pourrais pas la joindre. Quelques semaines plus tard, encore un matin de week-end, j'ai reçu un autre message de celle-ci, qui m'a proposé de partir faire une balade autour d'un lac. Rien n'était prévu cette fois-ci, j'ai accepté son invitation avec joie. Il y avait plusieurs femmes qui étaient déjà présentes à mon arrivée dans le parking de rendez-vous, quelques-unes avec leurs enfants. Nous avons emprunté un chemin dans la forêt qui faisait une boucle autour du lac, en engageant une discussion ensemble. Seiko m'a dit qu'elle était contente que j'étais disponible, en ajoutant avec un sourire ironique qu'elle « ne lance jamais une invitation de dernière minute à des Japonaises mariées à un Japonais ». Face à ma réaction intriguée, elle complète ses propos :

> tu sais Miyako-*san*, même si je leur (celles qui sont mariées à un Japonais) demande, ça prend beaucoup de temps avant qu'elles me donnent la réponse, soit oui, soit non. C'est difficile d'organiser une sortie de dernière minute

> comme ça avec elles. Elles ne peuvent pas décider elles-mêmes tout de suite, il faut toujours demander l'avis de leur mari. Elles ne sont pas du tout « mobiles » dans ce sens-là.
>
> Seiko, 42 ans, mariée à un Néerlandais

Elle a déjà vécu quelques expériences sur ce point. Ayant deux filles bien actives qui lui demandent souvent de les amener à l'extérieur, dans un parc, une forêt ou ailleurs où elles peuvent pleinement jouer dans la nature, elle s'est adressée plusieurs fois à Kyoko qui avait elle aussi des enfants qui avaient à peu près le même âge que ses filles pour une sortie en week-end. Pourtant, sa proposition du jour même n'a jamais été acceptée, car Takeshi, le conjoint japonais de Kyoko se lève tard, normalement vers 11 heures, pour qui elle doit servir le petit-déjeuner, et elle et les enfants doivent attendre jusqu'à ce que celui-ci soit prêt pour démarrer la journée. C'est lui qui décide le planning des deux jours de week-end après avoir terminé son repas de matin. Après plusieurs tentatives, témoigne-t-elle, Seiko a renoncé à lui faire une telle proposition, en sachant que Kyoko n'avait pas le pouvoir de décisions. « Du coup, Miyako-*san*, c'est toujours les familles internationales qui se rassemblent pour une telle occasion, ils sont plus mobiles ».

C'était à ce moment-là que j'ai commencé à m'interroger sur les micro-contraintes auxquelles face la plupart des migrantes japonaises dans l'union non-mixte, en me rappelant de nombreuses scènes où j'ai éprouvé une étrange impression, ou repéré un sentiment de gêne et de réserve dans les échanges avec ces femmes. Dans le cas de Kyoko, qui vivait en France avec son conjoint et deux enfants depuis plus de dix ans, sa vie était marquée par une forte domination masculine. Même si elle ne semble subir aucune violence conjugale et maltraitance physique dans le foyer, ses marges de manœuvre dans le quotidien étaient apparemment limitées, notamment par rapport aux femmes mariées à un Occidental. Par exemple, elle n'avait pas le droit d'utiliser librement l'ordinateur chez elle, le mot de passe ne lui était pas communiqué par son conjoint. Il était interdit de télécharger et utiliser les réseaux sociaux sur son smartphone,

dont le mode de communication jugé « inapproprié » par son mari pour tous les membres de sa famille. Elle n'avait pas de carte bancaire non plus comme l'avait son mari, car chaque mois, celui-ci lui donnait « ce qu'il faut pour le mois ». « C'est embêtant », me confiait-elle un jour.

> Ici en France Miyako-*san*, tu vois que la lessive coûte chère. Les bidons sont énormes et chers. Donc quand il y a une promotion dans les grandes surfaces je veux bien en acheter plusieurs, mais je ne peux pas, parce que ça fera une dépense 'extra' et que l'achat se répercutera sur d'autres courses. Il faut toujours demander au papa[207]. Mais lui, de son côté, il achète une bouteille de vin à 20 euros avec la carte bancaire comme il veut, ce n'est pas juste.
>
> Kyoko, 41 ans, femme au foyer

A plusieurs reprises, elle m'a également parlé de nombreuses contraintes imposées par son partenaire : elle n'a pas le droit de téléphoner à sa propre mère au Japon comme elle le souhaite (même si l'appel international sur les postes fixes est gratuit dans son forfait d'Orange), car maintenant qu'elle fait partie de la lignée de la famille Maeda, non plus de sa famille d'origine. Cette perception sur la famille et la primauté de la patrilinéarité va jusqu'à tel point qu'une fois qu'ils sont au Japon pour les vacances, elle est obligée de séjourner chez ses beaux-parents pendant presque toute la durée du séjour, et la visite chez ses propres parents était strictement limitée. Si elle n'a pas de liberté de déplacement dans son pays d'origine, cette contrainte s'applique également à sa vie migratoire en France, où elle doit impérativement rentrer chez elle avant 17 heures afin d'attendre et saluer son mari arriver du travail. Même si elle est actuellement femme au foyer et n'exerce pas de profession, cette série de petites « règles » lui pose des micro-contraintes importantes et du stress au niveau quotidien. Bien que ses deux enfants soient aujourd'hui devenus adolescents et plus autonomes qui sollicitent moins de sa présence et le soin de leur mère, la norme conjugale la retient toujours dans la sphère domestique.

[207] Elle appelle souvent son conjoint par « papa », non par son prénom. Je traite le sujet des termes d'appellation dans le chapitre suivant.

Le manque de liberté sur l'assignation à la domesticité observé chez à Kyoko fait partie des cas relativement peu communs, pourtant, je constate qu'il n'est pas un cas isolé chez les couples intra-japonais, j'ai été témoin de nombreuses scènes semblables, complétées par des récits de vie à travers les observations et les entretiens menés. Un cas sur la recherche d'un enseignant du japonais langue étrangère dans X-city s'avère révélateur sur ce sujet.

Depuis un certain temps, le recrutement d'un professeur en japonais au Cité Scolaire Multilingue d'X-city (CSM) était devenu le centre de préoccupations auprès des parents d'élèves de l'établissement, qui regroupait de plusieurs sections linguistiques. Malgré l'augmentation des élèves d'origine japonaise nécessitant plus d'effectifs et cours par niveau, l'enseignement était assuré par un petit nombre d'enseignants, qui posait des difficultés afin de couvrir la totalité du cursus pour les élèves japonais et franco-japonais, en prenant compte de la complexité de l'apprentissage des *kanjis* (caractères chinois). En considérant ces besoins spécifiques, la direction de l'établissement a décidé de créer un demi-poste. Par la suite, les parents concernés se sont mobilisés pour trouver le meilleur candidat, à travers leurs réseaux personnels de bouche-à-oreille. Une d'entre eux a eu l'idée de faire appel à une japonaise diplômée et qualifiée qui a récemment déménagé dans la région. Il s'agit de Mme Satō, professeure spécialisée dans l'enseignement du japonais pour les jeunes franco-japonais, qui avait une longue expérience à Paris. Suite aux fiançailles avec un japonais travaillant dans la viticulture dans les environs, elle s'est installée dans le département voisin d'X-city. Motivée et ravie d'avoir eu une telle demande, elle a accepté la sollicitation des parents. Les parents ont manifesté leur sentiment de soulagement : en étant dans la migration pour une durée indéterminée ou même définitive, surtout dans le cas du mariage international, ils étaient tous soucieux pour le niveau du japonais de leurs enfants. L'arrivée de cette enseignante expérimentée, même en demi-poste, était donc plus que bienvenue. Enthousiasmés par l'idée de l'avoir comme professeure – elle avait une excellente réputation auprès des anciens élèves avec la connaissance approfondie sur les systèmes éducatifs des deux pays, ce qui est

extrêmement rare en province – les parents se discutaient déjà, avant même la prise de décision sur le recrutement, comment ils pouvaient l'accueillir au sein de leur micro-communauté japonaise.

Quelques semaines plus tard, j'ai appris l'annulation de sa candidature. Intriguée, j'ai demandé ce qui s'était passé aux mères japonaises du CSM. Sayaka me rapporte : « c'est très dommage, mais malheureusement Satō-*sensei* ne peut plus venir ici. En fait, elle était très motivée de son côté, mais son fiancé ne lui a pas donné le feu vert. Même si elle ne s'engage pas dans la viticulture avec lui, elle ne peut pas s'absenter de chez eux ». Une autre femme ajoute une explication plus détaillée : « j'ai appris quelques informations sur son fiancé, dans un interview publié dans une presse locale française. En fait il est originaire de Kyushu (sud-ouest du Japon)[208], donc vous voyez ce que je veux dire ! Il est très... japonais, semble-t-il ». Elles étaient apparemment très déçues, pourtant, elles ont accepté la décision de Mme Satō comme allant de soi, tout en exprimant l'empathie envers elle, sur sa renonciation. Il faut signaler que nous ne savions pas si Mme Satō s'est elle-même résignée à candidater ou c'était plutôt son fiancé qui ne le lui a « interdit », pourtant, la version communiquée par l'une d'entre elles – « c'est parce qu'il est originaire de Kyushu, il n'aime pas que sa future épouse aille ailleurs » – leur semblait pertinente : elles considéraient qu'il était normal qu'une femme abandonne son projet professionnel tant qu'il n'est pas validé par son fiancé.

V-1-2. Assignation aux attentes « implicites » du conjoint

Le cas suivant présente un autre aspect des contraintes imposées aux migrantes japonaises au sein des couples intra-japonais. Masako me rapporte avoir négocié avec

[208] Dans le discours courant, la région de Kyushu est généralement considérée une localité où le patriarcat s'avère marqué. Kamano pointe la perception différenciée des normes familiales selon les localités, où les habitants de Kyushu ont tendance à avoir des visions plus traditionnelles et conventionnelle (Kamano 2013).

son mari pour qu'il lui donne « l'autorisation » de sortir faire du sport une fois par semaine. Le terme « autorisation » a été réellement employé par celle-ci[209]. Je cite :

> MH : en parlant du basketball, tu ne le faisais pas avec d'autres mamans, n'est-ce pas ?
> Masako : oui, j'y allais avant.
> MH : comment ça se fait que tu y as participé ?
> Masako : parce que j'avais besoin d'une « évasion ».
> MH : « évasion » ! C'était lorsque tu étais encore à Paris ?
> Masako : non la première fois on était encore au Japon, et la deuxième fois à X-city. En fait le basketball c'était un prétexte, j'avais seulement envie d'avoir un peu de temps pour moi. Je voulais sortir de la maison toute seule. Donc j'ai inventé un prétexte, en me disant que comme ça je pourrais avoir son autorisation, juste pour faire du sport, changer d'air, je pense que je lui ai dit comme ça.
> MH : les enfants étaient déjà nés ?
> Masako : oui, tous les deux. Peut-être le cadet était encore très petit, juste avant de rentrer en petite section.
> MH : c'était au soir ? une fois par semaine ?
> Masako : de 21h à 23h, ou bien de 20h à 22h, je ne me rappelle plus. Soit je sors après avoir mis les enfants au lit, soit je demande à mon mari de s'en occuper, au cas où je n'avais pas assez de temps [...].
> MH : mais pourquoi tu voulais faire une « évasion » ? Etais-tu fatiguée ?
> Masako : oui, et je voulais avoir du temps rien que pour moi. Mon mari pouvait rentrer plus tôt si je lui demande, donc je me suis dit que ça pourrait se faire si c'est seulement une fois par semaine (rire). Donc j'ai essayé de le convaincre petit à petit (rire), en lui répétant que j'avais besoin d'une activité physique.
> MH : sinon, en dehors du basketball, tu ne lui as jamais dit que tu avais envie de sortir toute seule ?
> Masako : (sa voix baisse) non je n'ai jamais fait ça, même pour quelque shopping. J'amenais toujours les petits avec moi. Je ne suis jamais allée acheter mes propres vêtements (seule).

[209] Elle emploie le terme *oyurushi* お許し en japonais pour désigner « l'autorisation ». En anglais, la traduction est « *pardon* » ou « *forgiveness* ».

MH : Donc tu lui as demandé une permission, de ton mari ? Son autorisation pour sortir (pour le basketball) ?
Masako : oui, je me suis permise de sortir après avoir eu son autorisation.
MH : et lui, il l'a accepté avec aisance sans problème ?
Masako : au moment de ma demande, oui, je pense, mais chaque fois quand je rentrais à la maison je l'ai trouvé soit trop épuisé, ou il était couché déjà[...].
MH : Sinon est-ce qu'il t'arrive d'aller au restaurant avec tes amis, de temps en temps ?
Masako : Avec mes amis, non non. Peut-être quand il y a eu vraiment quelque chose de spécial, mais ça devait être moins d'une fois par an, je pense.

Bien qu'elle ait réussi à avoir « l'autorisation » de son conjoint sur la pratique du basketball, elle a soudainement décidé de l'arrêter au bout de six mois. Elle a rapporté sa fatigue physique comme principal motif de suspension de son activité, pourtant, elle a également ajouté la posture désapprobatrice de son conjoint Akira, qui devait prendre soin de leurs enfants pendant son absence. Il était peu habitué à s'occuper de ses enfants par lui-même. Au bout de quelques temps, Masako a remarqué qu'il gérait mal son absence et se mettait souvent en colère vis-à-vis de son fils qui n'arrêtait de pleurer. « Je m'amusais bien au basket et rentrais à la maison bien amusée, satisfaite, mais mon mari était plutôt de mauvaise humeur [...]. Finalement j'ai abandonné [...]. Kenji (le cadet) n'était plus très petit, mais quand-même il n'arrêtait pas de pleurer et réclamait sans cesse ma présence en répétant 'maman maman' et le papa s'est mis en colère, et voilà », en témoigne Masako. A première vue, son choix peut paraître intriguant en prenant compte de « l'autorisation » de son conjoint. Contrairement au cas précédent du couple de Kyoko et Takeshi, Akira n'a jamais explicitement imposé des limites sur les conduites de son épouse en établissant des règles bien précises. Il ne lui a ni interdit sa pratique de basketball lorsqu'elle l'a commencé, ni demandé de l'arrêter après. Dans ce cas-là, le raisonnement rationnel serait de se dire que son mari et leurs enfants finiront bien par se débrouiller par eux-mêmes, puisque finalement, elle ne s'absente que pendant deux heures par semaine.

Malgré ce contexte, Masako se retient, elle arrête totalement le basketball qu'elle prenait plaisir à pratiquer. En réalité, sa décision correspond tout à fait aux normes de conduite attendues aux femmes dans la société japonaise pour deux points suivants, qui sont étroitement liés l'un à l'autre. Premièrement, il s'agit de l'anticipation des attentes du supérieur et l'ajustement des comportements de soi en prenant compte des non-dits exprimés par ce premier. Comme montre Lagane dans son article sur les modes de communication au Japon, les Japonais privilégient « un mode de communication implicite, non verbal et intuitif » qu'à un échange explicite, verbal et rationnel d'informations » (Lagane 2008 : 6). A un moment donné, après la séance de basketball ou dans un simple échange avec Akira, elle aurait décelé un certain désarroi dans les tons et/ou les attitudes chez son conjoint montrant qu'il n'était pas tout à fait d'accord qu'elle continue son sport. A travers ses comportements non verbaux – l'attitude ou le ton de ses paroles –, il aurait été clair que celui-ci était mécontent de l'absence de son épouse, même s'il ne s'y est pas explicitement opposé. En étant originaire d'une société où le poids de la hiérarchie domine toutes les communications interpersonnelles, une simple attitude désapprobatrice ou une allusion aux aspects négatifs sur l'absence de Masako de la part de l'interlocuteur de « pouvoir » – dans ce cas-là c'est son conjoint – aurait suffi pour qu'elle prenne la décision de cesser l'activité. Car comme fait remarquer l'anthropologue Chie Nakane dans son ouvrage de référence *Personal Relations in a Vertical Society : a Theory of Homogenous Society*, respecter la hiérarchie constitue la base des relations interpersonnelles dans le pays, les Japonais sont incapables de vivre sans prendre en compte la hiérarchie dans chaque situation donnée[210]. Dans ce contexte, respecter le ressenti de son conjoint implicitement exprimé et communiqué à elle était une réaction naturelle pour elle, un réflexe quasi-intuitif.

Deuxièmement, il s'agit de la norme de domesticité intériorisée chez les femmes japonaises, l'importance d'« être là » comme critère de féminité. Ici, il ne s'agit pas simplement l'existence d'une forte division sexuelle du travail où les femmes sont

[210] La hiérarchie étant présente dans chaque scène sociale, on ne peut même pas se mettre à table ou même parler, car il existe des codes sociaux bien précis pour les sièges à prendre ou des termes de déférence selon les rangs et les rapports interpersonnels (Nakane 1967 : 83).

tenues à effectuer les tâches reproductives alors que leur conjoint assume le rôle de pourvoyeur économique, mais cette norme englobe l'ensemble des responsabilités dans la sphère domestique à la fois physiques, mentales, éducatives, et émotionnelles, où elles gèrent non seulement la totalité des corvées ménagères et administratives mais aussi assument le travail émotionnel pour prendre soin de chaque membre de famille, particulièrement celui de leur propre mari, afin qu'il puisse se relaxer et vivre dans le confort. Par exemple, dans son travail analysant le concept du soin des personnes âgées développé au Japon, Long pointe le degré avancé du *care* physique des épouses japonaises envers leur conjoint. Elles aident leur conjoint à enlever ou mettre son manteau, leur proposent un dîner dès qu'il rentre à la maison même s'il est tard dans la soirée, ou du thé ou des snacks le week-end (Long 1996 : 161), comme le font les mères de famille bien attentionnées vis-à-vis de leurs enfants. Un ouvrage de référence publié par le psychiatre japonais Satoru Saitō fait remarquer également la même tendance, à partir de nombreux cas qu'il a lui-même traités comme psychiatre. Il met en évidence une particularité de la relation conjugale au Japon où les femmes prennent soin de leur conjoint, comme s'ils étaient leur propre enfant. Comparant les femmes japonaises installées en Amérique du nord ayant une carrière professionnelle et celles qui vivent au Japon, il décrit la différence entre ces deux groupes de femmes avec ironie : « la seule différence entre les deux est si elles sont mariées à un conjoint qui considère qu'il est normal de laver ses propres sous-vêtements et ceux de ses enfants lui-même, et qui se réjouit de la réussite de sa propre épouse » ou pas (Saitō 2000 : 9).

Cette « servitude », le degré avancé de domesticité, ou plutôt l'attitude extrêmement attentionnée des femmes envers leur conjoint est bien présente aujourd'hui encore. Une de mes enquêtées m'a témoigné que son propre père ne mettait jamais de dentifrice sur sa propre brosse à dent, c'était son épouse qui s'en chargeait. Leur présence physique d'« être là » étant donc indispensable pour fournir des soins attentionnés, aussi physiques que non-physiques aux membres de la famille, les femmes sont censées être en « mode stand-by », prêtes pour rendre services aux autres à tout

moment. La sociologue Kiryu Minashita présente une notion intéressante sur cette norme de présence assignées aux femmes, qui fonctionne comme une variable d'ajustement dans la société : elle décrit qu'elles sont des « biens temporels » pour les autres membres de la famille et le degré de leur engagement est présenté comme un « baromètre » pour mesurer l'étendue de leur affection envers la famille (Minashita 2015)[211]. Ainsi, la norme de domesticité est étroitement liée à l'image de la féminité idéale, celle de la mère dévouée.

En effet, dans les travaux récents, plusieurs chercheurs américains et japonais font développer cette dimension multiple de la domesticité observée dans la famille japonaise, notamment par le terme « *being there* » (Kurotani 2005 : Long 1996). Long présente un cas d'une femme japonaise qui prend soin de son mari âgé de 65 ans. Bien que celle-ci lui fournissait un excellent *care*, l'infirmière la blâme, car tout simplement, elle n'a pas accompagné son conjoint pour son rendez-vous médical où ils n'ont détecté aucune anomalie (Long 1996 : 161). Kurotani retrouve également cette norme de domesticité chez les épouses d'expatrié japonaises installées aux Etats-Unis : un grand nombre d'entre elles accordent une grande importance d'être présentes à la maison et saluer leur conjoint et enfant avec un sourire au moment précis où ils rentrent à la maison, car ce petit geste simple et bien ordinaire est la « clé » pour leur fournir un soutien psychologique. Elle rapporte également la présence d'une perception largement partagée par les parents japonais : le manque de présence maternelle aura un impact négatif sur le développement émotionnel chez l'enfant à long terme (Kurotani 2005 : 97). Dans la même lignée de pensées, une des plus grandes figures des sociologues féministes japonaises Chizuko Ueno va plus loin et fait remarquer que « le couvre-feu pour les femmes au foyer est l'heure d'arrivée des enfants à la maison », en affirmant que le seul frein qui empêcherait les femmes d'aller sur le marché eu travail est le souci de faire leurs enfants « *kagikko* (enfant ayant la clé) », des écoliers qui rentrent dans une maison vide (Ueno 1990). Ainsi, sur le cas de Masako sur sa suspension de la pratique

[211] Yamada présente également une notion qui se rapproche de celle de « biens temporels ». Il la nomme comme « la division sexuelle de l'affection », où l'amour est « mesuré » et « évalué » par le niveau d'accomplissement des tâches attribuées à chaque sexe (Yamada 2005).

sportive, si celle-ci a arrêté son activité de basketball malgré l'absence de l'opposition de son mari, sa décision ne serait pas sans rapport avec cette norme de domesticité.

V-2. Micro-dominations masculines

Cette norme de la domesticité accentuée et la prise en considération vis-à-vis du conjoint – ou la « subordination » quasi-spontanée aux attentes du conjoint – nous amène à réfléchir sur d'autres dimensions de contraintes patriarcales. Lorsque l'on enquête auprès les migrants japonais, on se rend compte que chaque enquêté est différent, avec sa propre trajectoire de vie, le motif migratoire et le profil socio-professionnel distincts, ainsi que son histoire familiale, et rien ne nous suggère une éventuelle « convergence » des rapports conjugaux. Pourtant, on peut noter quelques invariants, des traces du patriarcat longuement conservées au sein des couples intra-japonais.

V-2-1. Inégalité genrée dans les prises de décision

Premièrement, il s'agit de l'inégalité genrée sur la prise de décision, ou voire le refus d'une quelconque prise de position de la part des femmes. Outre « l'autorisation » de la part du conjoint détaillée plus haut, dans de nombreuses situations de la vie de tous les jours, j'ai constaté que les décisions étaient souvent prises unilatéralement par les conjoints – parfois sans aucune concertation avec leur épouse –, par exemple, sur les dates et la destination des vacances (ou ne pas partir du tout), l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion (ou ne pas acheter), les plans du week-end. Ici, trois types de pratique inégalitaire dans les prises de décision s'observe chez les enquêtés dans l'union intra-japonaise : les maris « autoritaires », l'appropriation totale des valeurs des conjoints, et l'assignation volontaire des femmes aux coutumes patriarcales.

V-2-1-1. *Teishu kanpaku*, les conjoints « autoritaires »

Il s'agit tout d'abord des conjoints *teishu kanpaku* 亭主関白 (mari autoritaire)[212], ceux qui préfèrent prendre des décisions par eux-mêmes. Le discours de Tsuneo, chef cuisiner japonais dans un restaurant parisien ne laisse pas d'ambiguïté sur l'unilatéralité des prises de décision : il confirme que c'est lui qui détient le pouvoir de décision au sein du couple, par rapport à son épouse japonaise, qui est 8 ans plus âgée que lui-même :

> MH : lorsque vous prenez une décision importante dans votre couple, généralement, l'un d'entre vous a toujours le dernier mot, dans la plupart des cas, ou bien c'est une décision commune, après une discussion ?
> Tsuneo : je pense que c'est moi.
> MH : croyez-vous que vous êtes plutôt *teishu kanpaku* ?
> Tsuneo : je l'écoute bien sûr (son épouse), si elle a envie de dire ou faire quelque chose. Mais finalement, après avoir écouté tout cela, c'est moi qui tranche, je pense.
> MH : sinon, il vous arrive de vous disputer, de temps en temps ?
> Tsuneo : au début de notre relation, oui.
> MH : pour quelle raison ?
> Tsuneo : euh, je ne me rappelle plus pourquoi...
> MH : Maintenant vous ne vous disputez jamais ?
> Tsuneo : ben non, elle se retire, elle.
> MH : Eh bon ?
> Tsuneo : elle sait bien mon caractère [...].
> MH : donc vous écoutez votre femme, mais finalement, c'est vous qui décidez.
> Tsuneo : oui, tout à fait.

Le cas de Sayaka est plus révélateur, quoique plus subtil. Pédiatre spécialisée en arrêt de travail pour son mari embauché en France, elle témoignait qu'elle ne pouvait pas savoir la destination de leurs vacances avant le jour même du départ. Je ne l'ai pas

[212] *Teishu kanpaku* 亭主関白 est une expression voulant dire « mari autoritaire », composé d'un terme « *teishu* (mari) », et « *kanpaku* (régent, premier conseiller de l'empereur) ».

crue au départ, je croyais qu'elle se plaisantait. En étant en possession d'un camping car, son conjoint avait l'habitude de décider la destination à la dernière minute. En parlant des vacances avec Sayaka dans un échange informel, je lui ai spontanément demandé comme elle vivait ces expériences. Pour moi, l'idée d'un départ de voyage spontané pour une destination inconnue paraissait plutôt originale et intéressante, avec plein de découvertes et sensations. Sa fille étant déjà grande et plus ou moins autonome, au niveau CE2 ou CM1, le fait de partir en vacances d'une façon improvisée devait être une expérience inoubliable, pensai-je naïvement. Pourtant, contrairement à ma question posée spontanément sans réflexion, Sayaka a tout de suite cherché à me contredire :

> Miyako-*san*, ce n'est pas du tout comme vous imaginez. Je n'aime vraiment pas faire ça... On part le matin, c'est mon mari qui décide où aller, et souvent il ne prend pas de réservation. En été. Vous voyez ce que ça veut dire en pleine saison ? Il n'y a plus d'emplacement dans les campings ! On est obligé d'aller à droite et à gauche et une fois, on n'a vraiment rien trouvé, on a dormi sur un parking d'un supermarché dans une banlieue qui n'avait pas l'air très sûr. Ça fait peur, je n'aime pas du tout.
>
> Sayaka, 43 ans, pédiatre en arrêt d'activité

Originaire du centre-ville de Tokyo et très citadine, elle était peu intéressée par les activités en plein air. Dormir dans un camping car dans un endroit inconnu et parfois peu sécurisé surtout avec sa fille était une expérience peu attirante pour elle, même si certains voyages se sont révélés intéressants une fois après avoir terminés. A chaque vacance venue, l'idée de devoir partir en camping car en essayant de se convaincre avec cette phrase – « puisque nous avons acheté ce véhicule » – se présentait comme une micro-contrainte pour elle. En effet, je me souviens de sa réaction lorsque je lui ai annoncé que je partirais en train pendant quelques jours (c'était pour effectuer des entretiens pour ma thèse avec un billet pas cher). Elle m'a lancé un regard mêlé avec envie et résignation : « je voudrais partir en train moi aussi comme vous, ou en voiture, et dormir dans un hôtel », m'a-t-elle dit. Cela ne veut pas forcément dire qu'elle

détestait le voyage en camping car ou le couple ne disposait pas assez de moyens financiers, son conjoint était embauché comme consultant dans le projet CII, ils avaient un niveau de vie confortable avec un salaire élevé, qui leur permettait de réaliser un voyage annuel au Japon à leurs propres frais, durant la haute saison. Simplement, elle aurait préféré passer quelques vacances autrement qu'avec leur camping car, en planifiant en amont le voyage en prenant compte des intérêts et des préférences de chaque membre de famille. Elle n'est jamais arrivée à oser contester le plan – ou plutôt l'absence du plan – de son mari. Ils ont continué à voyager avec leur camping car pendant 8 ans, contre le gré de Sayaka, jusqu'à ce qu'ils décident enfin de le vendre, afin de retourner définitivement au Japon.

V-2-1-2. Appropriation des valeurs des conjoints

Comme montre le cas de Sayaka, on constate que les femmes dans l'union intra-japonaise semblent intérioriser la norme genrée sur la prise de décision. Or, le cas suivant montre un autre aspect que l'on trouve dans la pratique inégalitaire sur la prise de décision. Ici, il ne s'agit pas seulement que l'intention du conjoint l'emporte systématiquement sur celle de l'épouse et que la volonté de cette dernière est invisibilisée, mais que la frontière entre l'avis « de lui » et celui « d'elle-même » se voit brouillée et assimilée. A force de se comporter conformément aux attentes de leur mari, certaines femmes perdent leurs repères pour constituer leurs propres valeurs et préférences : elles sont amenées à intégrer les critères de conduite et les valeurs de leur conjoint. Il s'agit d'une appropriation totale, leur « soi » s'évapore dans celui de leur mari. Par conséquent, lorsqu'elles prennent une décision, elles ont besoin d'un « appui » de leur mari afin de justifier leur comportement.

Les échanges avec Mayumi ont été riches en la matière. A travers ses récits décrivant la vie parisienne de tous les jours, dans ses propos spontanément prononcés, on s'aperçoit de la façon dont elle appréhende le monde. Epouse d'un expatrié japonais d'une grande entreprise, femme au foyer depuis la naissance de son premier enfant, elle m'a raconté la trajectoire de sa vie centrée sur la famille. Après avoir suivi son mari

conjoint muté à Amsterdam pour une mission courte de six mois, elle est arrivée à la capitale française en famille lorsqu'elle était enceinte de son deuxième enfant. Sa fille aînée âgée de 2 ans à l'époque, souvent portée dans la poussette, le déplacement dans la ville se présentait un enjeu compliqué pour gérer le quotidien pour Mayumi, qui ne connaissait pas encore la grande ville. Malgré le fait que son conjoint travaillait dans le secteur automobile, ils ont décidé de ne pas avoir de voiture. Interroger sur le moyen de transport dans le quotidien faisant partie de mes questions routinières dans un entretien avec les enquêtés, je lui ai machinalement posé cette question simple :

> MH : sinon vous conduisez la voiture ?
> Mayumi : Ben non. Ce serait stressant de trouver une place chaque fois dans Paris (rire). C'est parce que mon mari dit que nous n'en avons pas besoin, il y a le transport en commun hautement développé à Paris.

Ce discours « c'est parce que mon mari... » ou « selon mon mari » a apparu répétitivement dans les propos de Mayumi, employé comme critère de prise de décision ou justification de son propre comportement. On constate cette mise en accent de l'avis de son conjoint dans d'autres séquences également, telles que sur la naissance de son deuxième enfant à Paris. En comparant l'accouchement de son deuxième enfant avec celui de sa fille aînée à Tokyo, elle raconte sa surprise en découvrant une méthode d'accouchement beaucoup moins contraignante et douloureuse. Je cite :

> Un accouchement avec la péridurale est normal ici (en France), sauf le choix contraire de la femme. Un accouchement naturel sans rien ou avec la péridurale, pour moi en fait ça m'était complètement égal, car j'ai déjà vécu le premier. Mais bon comme c'est courant ici et j'étais un peu intéressée, j'ai décidé de prendre la péridurale, comme ça.
>
> Mayumi, 36 ans, épouse d'expatrié japonais, sans activité professionnelle

Or, elle avait besoin d'une justification pour avoir choisi un accouchement avec la péridurale. Au Japon, la pratique de l'anesthésie péridurale est non seulement peu

répandue, mais également souvent très mal vue. Plusieurs travaux montrent la mise en valeur de la souffrance qui fait une « femme en une vraie mère » et la survalorisation de l'accouchement naturel, sans aucun recours à la médicalisation (Mizuo et Shiono 2013 ; Tanabe 2006) [213] . Celles qui ont fait appel à la technique en payant des frais supplémentaires coûteux pour la péridurale[214] – ou même celles ayant été amenées à se faire une césarienne – sont stigmatisées, car elles n'ont pas accouché « naturellement ». Le regard porté sur les femmes qui ont opté pour une méthode « facile » qui s'effectue sans souffrance s'avère donc extrêmement sévère dans la société même encore aujourd'hui (Asami 2005). Imprégnée dans cette culture accusatrice envers la pratique médicalisée de l'Occident, Mayumi, qui a fait l'expérience d'avoir eu un accouchement « facile » à Paris a non seulement mis l'accent sur le fait qu'elle l'a fait seulement par hasard car elle en avait l'occasion en France en disant qu'elle ne cherchait pas forcément à recevoir cette pratique par elle-même. Et elle a également mobilisé le discours de son conjoint pour justifier sa décision, sans en être sollicitée. Elle ajoute : « mon mari prétend qu'il faut absolument faire propager l'anesthésie péridurale au Japon ! ».

Une autre séquence montre son « attitude d'inclination » envers son conjoint. Elle et son mari avaient l'intention de voyager au Japon il y a quelques années, lorsque leurs enfants étaient encore très jeunes, l'aînée âgée de 2 ans et le cadet de 6 mois. Or, à un moment donné, il s'est avéré que son conjoint ne pourrait plus partir avec eux en raison de son travail, elle devait donc partir avec ses deux enfants en bas âge. Avant d'entreprendre le voyage, elle hésite et se montre réticente à l'idée de partir « seule » à Tokyo. En effet, son inquiétude est tout à fait compréhensible. Douze ou treize heures de vol avec un bébé qui ne se tenait à peine assis qu'elle allaitait encore avec l'allaitement exclusif – il n'était nourri que par les seins de sa mère –, et une petite fille

[213] L'anthropologue Margaret Lock souligne un point similaire sur l'attitude vis-à-vis de la ménopause au Japon. Les femmes japonaises évident le traitement et la médicalisation des symptômes liés à la ménopause (Lock 1993).
[214] Les frais d'accouchement ne sont pas couverts par la Sécurité sociale, pourtant, une certaine somme sera attribuée à la femme pour couvrir une partie. Cette allocation ne prend pas compte de l'anesthésie péridurale, dont la totalité est payée par elle-même.

de deux ans qui ne savait pas encore bien parler et correctement se comporter. A cela s'ajoutaient des grosses valises et leur petit chien. En prenant compte de l'âge de sa fille aînée, 2 ans et demi, il était encore « impossible » de la faire coller à l'écran de l'avion, pendant que Mayumi s'occupait tranquillement du cadet, l'allaiter ou changer de couche. Face à son hésitation, son mari cherche à la dissiper en lui répétant qu'il les accompagnera lui-même jusqu'à l'aéroport Charles de Gaulle et que ses propres parents à elle les attendront à la sortie de l'aéroport international de Tokyo. Selon lui, « le trajet le plus difficile du voyage sera déjà pris en charge, par lui-même et par ses parents à Tokyo ».

Le fait qu'elle a effectué ce voyage m'a surprise, car dans la société japonaise, il existe un contexte particulier qui est peu favorable d'entreprendre un tel voyage. Le regard porté sur les enfants et les mères dans l'espace public n'est jamais amical et chaleureux, au contraire il s'avère extrêmement sévère et parfois « hostile » sur les comportements des enfants, y compris sur ceux en bas âge, les bébés[215]. Les pleurs et les cris sont difficilement tolérés dans le transport en commun, la présence et les « attitudes » des jeunes mères qui ne s'arrivent pas calmer leurs enfants font objet de nombreuses médiatisations[216]. L'avion fait partie de ces transports en commun marqués par l'ambiance d'intolérance, notamment dans des vols d'une compagnie aérienne nippone où la grande majorité des passagers sont constituées par des voyageurs japonais. En effet, plusieurs de mes enquêtés mères témoignaient les difficultés rencontrées lors de leur voyage au Japon. Certaines d'entre elles m'ont témoigné qu'elles avaient pris une compagnie non-japonaise par exprès, en sachant que le « seuil de tolérance » des passagers dans une compagnie japonaise était plus bas par rapport aux autres

[215] On observe de plus en plus de l'intolérance sur les enfants dans la société japonaise. *The New York Times* le 25 février 2021. https://www.nytimes.com/2021/02/25/world/asia/japan-noise-map.html ; *The ABS-CBN News* le 1er juin 2013. https://news.abs-cbn.com/business/06/01/13/why-more-japanese-complain-childrens-noise (dernière consultation en mai 2021)

[216] Accepter ou non les poussettes dans les transports en commun serait l'un des sujets les plus controversés sur l'intolérance envers les enfants dans la société, qui suscite le débat public d'une façon récurrente. *The Mainichi Shinbun* le 24 mai 2019, https://mainichi.jp/premier/business/articles/20190523/biz/00m/020/015000c ; Toyokeizai Online le 31 mars 2017, https://toyokeizai.net/articles/-/165248 (dernière consultation en mai 2021)

compagnies étrangères[217], de peur qu'elles vivent des expériences désagréables. Des passagers pourraient s'exprimer de leur mécontentement d'une façon explicite et visible, ou leur reprocher (notamment aux jeunes mères) d'avoir « laissé » leur bébé pleurer.

Dans ce contexte, il était tout à fait compréhensible de reporter un tel trajet, extrêmement stressant pour une mère de famille qui voyage avec deux enfants jeunes. Pourtant, elle est partie avec ses deux enfants, et malgré – ou bien en raison de – la difficulté qu'elle a rencontrée pendant le voyage, elle témoigne sa grande satisfaction. Je cite :

> MH : j'imagine que le voyage devait être fatigant.
> Mayumi : oui tout à fait vous le comprenez bien ! Mais c'est mon mari qui m'a dit que ce ne serait pas si difficile. Il me fait « *suparuta kyôiku* (l'éducation spartiate) », il me dit de faire ceci et cela, et à un moment donné, je réalise que je pense comme lui et finalement j'ai pu faire plein de choses, exactement comme il me disait de faire (rire).

Dans le japonais courant, ce terme de « *suparuta kyōiku* スパルタ教育 (l'éducation spartiate) » – tiré d'une pratique éducative et physique extrêmement rigoureuse effectuée à Sparte, dans une cité-état grecque – est un synonyme d'une éducation de discipline de fer, où les éducateurs fixent des règles strictes que les élèves doivent suivre aveuglement. Dans ce cas précis de Mayumi, c'était comme si le « mari-éducateur » aurait assigné à son « épouse-élève » un entrainement dur pour sa progression dans la vie quotidienne. Comme précisait elle-même dans ses propres propos, à force de se comporter conformément aux instructions de son conjoint, elle a « appris » à se comporter « comme il faut », et elle était apparemment très fière d'avoir accompli une telle tâche, qui s'annonçait si difficile au départ.

[217] Japan Air Lines a instauré un système de signalisation automatique sur la présence d'un enfant de moins de 2 ans au moment de la réservation. *Le Point* le 27 septembre 2019. https://www.lepoint.fr/societe/dites-bientot-adieu-aux-longs-vols-a-cote-d-un-bebe-27-09-2019-2338207_23.php (dernière consultation en mai 2021) Cette initiative de la compagnie est révélatrice de l'ampleur du sujet.

V-2-1-3. « Bien sûr que je prends son nom de famille ! » l'assignation volontaire à la domination masculine au prisme du choix de patronyme

Si le mode des prises de décision se présente fortement inégalitaire et genré, on constate ici un autre phénomène qui est largement répandu au sein des couples intra-japonais. Il s'agit de l'assignation « volontaire » des femmes aux normes patriarcales, même dans les cas où il n'existe aucune contrainte réelle de la part de leur conjoint. Ces femmes, dont la plupart ayant un diplôme universitaire avec des expériences internationales, préfèrent se mettre volontairement assignées aux normes patriarcales de leur pays d'origine. Ici, le choix du patronyme au moment du mariage s'avère révélateur à ce sujet.

Parmi les pays développés, le Japon est le seul pays où la loi oblige les couples à choisir un seul nom familial lors du mariage. Malgré le fait que l'article 750 du Code civil japonais laisse le choix aux époux, soit de prendre le patronyme du conjoint ou soit celui de l'épouse, dans la pratique, dans l'écrasante majorité des cas – plus de 96% des couples mariés – c'est les femmes qui adoptent le nom de famille de leur mari [218]. Comme soulignent plusieurs chercheurs, cette coutume est considérée comme « trace du patriarcat » (Omura 2019 ; Sasagawa 2019) qui persiste depuis l'ère de Meiji où l'ancienne Code civil de 1890 était en vigueur. Aujourd'hui encore, en gardant leur patronyme d'origine, les conjoints deviennent « le chef » de la maisonnée, officiellement inscrit sur le livret de famille[219]. Cette pratique, quoique coutumière, qui « oblige » les femmes à prendre systématiquement le patronyme de leur conjoint a fait objet – ou plutôt, elle est toujours en train de faire objet – de nombreuses critiques et polémiques du point de vue de l'égalité homme-femme depuis de longues années[220], à

[218] Ministry of Health, Labour and Welfare (2017).

[219] Ce statut s'intitule « *koseki hittōsha* 戸籍筆頭者 », littéralement « le chef » sur le registre d'état civil.

[220] Les publications sur le statut juridique de l'épouse et le choix du nom de famille au Japon dans une autre langue que le japonais sont limitées, particulièrement en français, mais on peut citer des travaux suivants : Carroll (1996) ; Kawatashima (1992) ; Konuma (2010) ; Tanaka (2012) ; Taniguchi et Kofman (2020) ; Ueno (2008). Sur l'aspect général du sujet en français, voir les articles suivants : *La Croix*, le 2 février 2018. https://www.la-croix.com/Monde/Asie-et-Oceanie/Au-Japon-bataille-noms-distincts-sein-couple-2018-02-02-1200910738 ; France 24, le 5 juin 2020 https://www.france24.com/fr/asie-pacifique/20200605-le-japon-mauvais-%C3%A9l%C3%A8ve-de-l-%C3%A9galit%C3%A9-femmes-

la fois au niveau national et international. Ceci est clair par de nombreuses interventions des Nations Unies adressées au gouvernement japonais. Conformément à l'article 16 de la CEDAW (la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes), dont fait partie également le Japon, les Nations unies ont émis répétitivement des recommandations à l'intention du gouvernement japonais, proposant la révision de cette clause ouvrant droit à l'usage du nom de naissance pour chacun et chacune des époux après le mariage, car la pratique de facto s'avère néfaste pour l'égalité homme-femme. Ce courant vers l'élimination de l'obligation du port du même nom familial s'est également observé sur la scène politique nationale, particulièrement dans les années 1990, qui a abouti à l'adoption d'un avis de la sous-commission du conseil législative du Code civil en 1996 en faveur de la modification de l'article en question (Yoshioka 2010). Pourtant, face à la montée d'un mouvement politique ultraconservateur contre le féminisme (Funabashi 2007 ; Wada et Inoue 2011 ; Yamaguchi et Ogiue 2012), cet avis n'a jamais été mis en application dans la loi. Par conséquent, le pays reste toujours arriéré en la matière, les femmes sont toujours amenées quasi-obligatoirement à abandonner leur nom de naissance.

Ici, il faut souligner que cette pratique n'est pas seulement symbolique et l'obligation du port du même nom provoque des problèmes réels, qui affectent directement la vie des femmes mariées, surtout au niveau professionnel. Après le mariage, les femmes doivent effectuer toute une démarche administrative afin de changer leur nom de naissance qui figure sur tous les documents officiels, tels que la Sécurité sociale, les comptes et cartes bancaires, les mutuelles et les assurances, le passeport, le permis de conduire, les contrats d'électricité, eau, gaz, internet, téléphone mobile, et les patrimoines immobiliers à leur non, etc. Dépendant des secteurs d'activité et culture d'entreprise, certaines peuvent garder leur nom de jeune fille sur le lieu de travail comme « nom d'usage »[221]. Pourtant, cette mesure de flexibilité ne s'applique

hommes (dernière consultation en mai 2021)

[221] Une attention particulière doit être accordée à la notion du « nom d'usage » au Japon. Dans le contexte japonais, le sens du « nom d'usage » est complètement inversé par rapport à son utilisation en France, où le nom d'usage signifie en général « le nom de son mari ou sa femme ».

pas à tous les domaines d'activité ou à toutes les entreprises, l'acceptation de la demande de la préservation du nom de jeune fille dépend entièrement des pratiques des ressources humaines de chaque institution privée ou publique.

Par exemple, la situation s'avère particulièrement complexe pour les femmes qui s'engage à une profession qui exige l'obtention d'un certificat national pour exercer le métier, telle que les professionnels de santé, les enseignants, les experts comptables agréés, les coiffeuses, les puéricultrices, etc. Car, puisque leur permis d'exercice délivré par l'Etat est un document officiel qui atteste une aptitude de la personne dans un domaine spécialisé, les femmes mariées qui sont dans ces milieux sont obligées de changer leur nom sur le permis, tel qu'il apparaît officiellement sur le registre d'état civil. Dans la plupart des cas, elles se retrouvent dans une situation où elles ne peuvent plus exercer leur métier avec leur nom de naissance. De plus, il faut également souligner le fait que le problème s'annonce d'autant plus difficile pour les plus diplômées, qui ont déjà une carrière de haut niveau. Même si elles ont acquis une certaine notoriété ou réputation dans leur milieu professionnel à travers leurs travaux, publications ou expérimentations avec le nom de naissance, après le changement du patronyme à la suite du mariage, leur nom ne sera plus reconnaissable dans leur milieu professionnel : elles se retrouvent dans l'incapacité de travailler dans la continuité de leurs travaux précédents.

En outre, cette pratique de l'obligation du port du même nom familial et l'emploi du nom d'usage – qui n'est que partiellement répondu – pose en réalité des problèmes importants lorsque les femmes japonaises mariées s'engagent dans une activité professionnelle dans la migration/expatriation. A priori, pour toute personne étrangère, quelle que soit sa nationalité, l'identification d'un individu s'effectue à travers des documents officiels tels que le passeport, le visa, ou la carte de séjour, qui sont délivrés par le gouvernement étranger de son origine. Or, dans le cas précis des ressortissants japonais, les données personnelles figurant sur le passeport sont établies conformément aux informations enregistrées sur le livret de famille, et par conséquent, il n'y a aucune mention du nom de naissance avant le mariage. Par exemple, sur le

passeport de Mme Yoko TANAKA, initialement née sous le nom de Yoko SUZUKI et unie à M. TANAKA, il n'y a que TANAKA indiqué comme patronyme, son nom de naissance SUZUKI y est complètement absent[222]. Ceci dit, même si Mme TANAKA pouvait exercer un métier au Japon avec son nom de jeune fille (nom d'usage) en tant que Mme SUZUKI en ayant la dérogation du port du nom d'usage auprès de son employeur, dès qu'elle s'installe dans un pays étranger, son nom de naissance ne devient plus transposable dans sa profession, car il n'y a aucun document officiel qui atteste l'authenticité de son nom d'usage, à moins qu'elle fournisse son livret de famille japonais, accompagné de sa traduction certifiée dans la langue du pays d'accueil.

En effet, parmi mes connaissances de femmes japonaises qui optent pour ce double usage du patronyme – elles utilisent à la fois leur nom de naissance pour garder leur continuité professionnelle au travail tout en ayant le patronyme de leur conjoint en dehors du travail – nombreuses étaient celles qui ont vécu des expériences gênantes liés à ce double usage. Par exemple, lorsqu'elles sont invitées à un événement scientifique en tant qu'intervenante au Japon ou dans un pays étranger, avec les frais du transport et l'hébergement pris en charge par l'organisateur, a priori, celui-ci effectue la réservation du train et de l'hôtel à leur nom d'usage professionnel, qui n'est nullement indiqué sur leur carte identité ou leur passeport. Même si elles ont bien communiqué son nom officiel à l'organisateur, il se peut que toute l'équipe ne prenne pas compte de ce double usage, et ces femmes peuvent se retrouver dans des situations embêtantes : par exemple, elles seraient obligées d'expliquer la différence du nom imprimé sur le billet nominatif au contrôleur du train en dehors du Japon, avec le livret de famille en japonais, accompagné de sa traduction certifiée. Le réceptionniste d'hôtel leur demanderait peut-être pourquoi le nom sur la réservation se diffère de la carte d'identité présentée par la cliente. Ainsi, l'obligation du port du même nom familial s'avère un sujet fort problématique non seulement pour celles qui travaillent au Japon mais également celles

[222] Le Ministère des Affaires étrangères japonais vient de mener une légère modification sur les données personnelles contenues dans le passeport. A compter du 1er avril 2021, dans certaines conditions, le nom de naissance pourrait être indiqué en parenthèses. https://www.mofa.go.jp/ca/pss/page3e_001033.html (dernière consultation en mai 2021)

qui se déplacent, et celles qui souhaitent entreprendre une activité professionnelle dans la migration/expatriation[223].

Or, face à cette situation fort contraignant sur le changement du nom familial, on observe la même tendance auprès de mes enquêtés en couple intra-japonais qui sont en France : quel que soit leur profil ou niveau d'études ou la durée de séjour, aucun d'entre eux ont opté pour le patronyme de l'épouse. Malgré de nombreux inconvénients que présentent le changement du nom familial, les femmes ne manifestent pas seulement le désir de garder leur nom, au contraire, elles semblent partantes, même enchantées à l'idée de prendre le patronyme de leur mari. Minami, 36 ans, fromagère et pâtissière qui exerçait déjà son métier en France au moment des fiançailles, témoigne sa satisfaction de changement du nom lors de son futur mariage avec un fiancé japonais.

> MH : vous vous marierez et vous rentrerez dans sa lignée ?
> Minami : oui, je deviendrai IWATA, c'est le nom de famille de mon fiancé. Vous savez, par hasard, mes initiales ne changeront pas ! Parce que moi je suis IMAI, et lui, c'est IWATA (rire). Je crois que le mariage, je réfléchissais sur ça depuis longtemps, c'est une opportunité qui me permettra de faire plein de choses, plus joyeusement dans la vie.

Elle avait une longue carrière avant de se marier en France. Formée en tant que pâtissière, elle a multiplié des séjours en France – le pays de son « rêve » – et chaque fois ses séjours ont été financés avec des moyens qu'elle a gagnés elle-même en faisant des économies en s'engageant à plusieurs emplois en même temps. Durant ses séjours, elle s'est progressivement reconvertie dans le métier de fromager. En étudiant le français tout en étant en apprentissage dans une fromagerie, elle a réussi à avoir un poste de CDD dans une fromagerie dans la région parisienne. Cette fois, elle doit tout quitter pour rejoindre son fiancé qui vit à plusieurs centaines de kilomètres de Paris. Agriculteur, il n'est pas « mobile » au niveau professionnel. Pour Minami, tous ces

[223] Sur ce point, les Japonais mariés à une personne de nationalité différente n'ont pas cette obligation du port du même nom familial. Ils peuvent garder leur nom de naissance après le mariage.

éléments de changement – le mariage, le déménagement, la démission, et la réorientation de son métier – sont une nouvelle aventure, et le fait d'abandonner son nom et rentrer dans la lignée de son fiancé en fait partie également. Elle n'a jamais envisagé de choisir son nom, avec lequel elle a construit sa carrière.

Cette posture de « joie » sur le changement du nom familial s'observe également chez une autre enquêtée. Waka a 42 ans, actuellement femme au foyer habitant dans la région parisienne[224], vit avec son conjoint japonais, chef cuisiner d'un restaurant français à Paris, et leur fils âgé de 2 ans. Née dans une famille aisée et libérale, elle a fait des études au Japon et en Australie, ayant des soutiens financiers et mentaux de ses parents, qui dirigent une entreprise familiale de fabrication de *soba*, les nouilles japonaises au sarrasin. Lors de la visite de sa cousine vivant à Paris, elle rencontre son futur mari Tsuneo, et aussitôt, décide de s'y installer. Son cas est riche en enseignements pour voir comment cette norme du port du patronyme du conjoint peut être ancrée dans la mentalité des Japonais, car elle disposait de tous les traits spécifiques qui auraient pu lui permettre de choisir son propre nom de naissance lors du mariage, au lieu de prendre celui de son conjoint.

Premièrement, il s'agit d'une configuration familiale qui était extrêmement favorable pour qu'elle fasse un tel choix. Waka étant deuxième fille d'une fratrie de trois, toutes filles, la lignée de son patronyme était donc censée disparaître si toutes les trois choisissaient le nom de famille de leur conjoint en abandonnant le leur au moment du mariage. En effet, sa grande sœur était déjà unie et avait changé de nom bien avant que Waka se marie, il ne restait plus qu'elle-même et sa sœur cadette qui pourraient garder leur patronyme. Or, dans la coutume japonaise, lorsqu'il n'y a que des filles dans la famille, il est tout à fait courant que l'une de ces filles garde son patronyme même après le mariage, en faisant changer celui de son mari pour préserver la lignée de sa famille d'origine. En outre, son conjoint Tsuneo était troisième fils d'une fratrie de trois

[224] Au moment de l'entretien, elle n'avait que la carte de séjour temporaire pour les visiteurs, qui ne lui permettait pas d'exercer un métier. Sa demande d'une carte de séjour pour « vie privée et familiale » avec laquelle elle a le droit de travailler était en cours d'examen.

garçons. Par conséquent, il était plus qu'« évident » que l'un de ses frères aînés pourraient garder leur nom de naissance et conserver leur lignée. Un mariage entre deux familles dont une a trois filles et l'autre a trois garçons. Dans cette situation, il n'est pas inhabituel d'imaginer que le conjoint change de nom, car sa lignée sera conservée de toute façon avec ses deux frères. Pourtant, lorsque j'ai interrogé Waka sur cette éventuelle possibilité, sa réaction a été une surprise totale, elle ne s'attendait pas à ce que je lui pose cette question. Je cite :

> MH : est-ce que votre nom Watanabe est le patronyme de votre conjoint ?
> Waka : ben oui, tout à fait.
> MH : lorsque vous avez choisi celui-ci, est-ce que c'était une décision difficile à prendre ? Je crois savoir que vous êtes trois filles dans votre famille.
> Waka : mon nom de jeune fille est Kawakami. Vous voulez dire que si je me suis demandé si je garde mon nom de famille ? [...] Ben si je garde Kawakami... non, maintenant que j'y pense, c'est peut-être un peu bizarre, mais je n'ai jamais envisagé à cela. C'est normal que je rentre dans la lignée de Watanabe, n'est-ce pas ? Il (mari) ne m'a jamais demandé quoi que ce soit, si je change mon nom ou pas, mais normalement, c'est Watanabe, je pense.

Comme montre cet extrait d'entretien, quoiqu'elle n'ait personne qui pourrait transmettre son patronyme pour la génération suivante, l'idée de garder elle-même son propre nom familial n'est jamais venue à l'esprit. Il était « normal » qu'elle abandonne son patronyme et rentre dans la lignée de son mari et il était hors question qu'elle fasse le contraire.

Or, après avoir effectué un entretien avec son conjoint Tsuneo, chef cuisiner et gérant d'un restaurant parisien, à ma grande surprise, je m'aperçois que cette décision était plutôt venue de son épouse Waka.

> MH : je crois savoir que votre épouse a deux sœurs. Elles sont trois filles. Est-ce qu'entre vous, avant votre mariage, vous avez parlé d'une éventuelle possibilité de prendre le nom de famille de votre épouse, au lieu du votre ?

Tsuneo : je pense que...oui, on en a parlé, je pense. Son nom de jeune fille est Kawakami. Je lui ai dit que je pourrais changer du nom, mais finalement on ne l'a pas fait... Moi je suis le troisième. Donc le nom de famille, ça m'a été complètement égal.
MH : donc vous dites que vous auriez pu changer du nom, car vous êtes le troisième fils.
Tsuneo : vous savez, mon père a également changé de nom en se mariant avec ma mère. Donc ça ne me pose aucun problème.
MH : d'accord, cela vous était complètement égal. Donc c'était la volonté de votre épouse de prendre Watanabe ? Est-ce que c'est bien comme ça ?
Tsuneo : oui.

Le contraste que l'on trouve dans ces extraits d'entretien des deux époux s'avère saisissant. Malgré le fait qu'il n'y a aucune contrainte réelle qui oblige Waka à changer son nom et que son conjoint était même disposé à le faire, elle n'a pas souhaité que son mari change de nom. Pour elle et pour Minami aussi, le changement du nom – qui implique le fait de rentrer dans la lignée de l'époux sur le registre d'état civil – fait partie intégrante du mariage, elles ne perçoivent pas les inconvénients dus au changement du nom comme « contraintes ». Elles étaient contentes et heureuses d'abandonner leur nom, même si, aux yeux des autres, leur choix peut paraître fort contraignant infligeant de nombreux inconvénients seulement au côté de l'épouse.

V-3. Rapport hiérarchisé à travers les dialogues intraconjugaux

La section précédente nous a permis d'entrevoir comment les normes familiales japonaises structurent l'inégalité des prises de décision au sein des couples intra-japonais en France, parfois avec une certaine complicité de la part des femmes. L'observation de ces scènes les plus quotidiennes nous amène à réfléchir sur un autre volet de micro-contraintes patriarcales, cette fois constatées dans le langage. Si je développe plus en détail le thème du langage sexué dans le chapitre suivant, dans cette section, je me contente de me focaliser sur quelques expressions, unanimement

employées par les enquêtés de couples intra-japonais. Cet usage des termes nous suggère comment les habitudes patriarcales – telles que l'assignation à la domesticité, les rapports du pouvoir genrés, et la division sexuelle du travail – peuvent se concrétiser en forme de pratique langagière, inconsciemment entreprise par les enquêtés.

Jusqu'ici, au cours des pages précédentes, je me suis principalement consacrée aux analyses des comportements des enquêtés et des scènes sociales, à partir des données recueillies dans les entretiens ou observations. En arrivant à l'avant-dernier chapitre, on peut très bien se demander pourquoi une telle approche s'intéressant à la dimension grammaticale des discours soit nécessaire dans ce travail. Or, l'analyse des discours s'avère d'autant plus intéressant dans ce cas des japonophones, car comme souligne le japonisant Brian Moeran dans son article, « la langue japonaise aide à identifier le rapport social avec l'autre » : en analysant le vocabulaire le plus banal de la vie quotidienne, on peut saisir avec une grande exactitude la réalité des rapports entretenus au sein des couples intra-japonais sur le sol français.

Ici, on traite l'exemple spécifique de l'utilisation des deux types de termes de « donner et recevoir », employée systématiquement par les enquêtés afin de décrire et interpréter à la fois leurs propres les comportements, ceux de l'interlocuteur, et de la tierce personne : d'une part, les termes auxiliaires de « *kureru* ou *morau* » (recevoir), et d'autre part, ceux de « *ageru* ou *yaru* » (donner). Ces mots verbaux, employés aussi comme auxiliaire, servent à décrire l'orientation des actes entre le locuteur et l'interlocuteur, ou une tierce personne en précisant lequel est le donneur et le bénéficiaire de cette action. L'emploi des mots « *kureru* » et « *morau* » suivant un verbe implique que l'action est faite par l'interlocuteur ou une tierce personne en faveur du locuteur (Garnier 1993b), avec une notion de « recevoir » et remerciement. Au contraire, l'utilisation des mots « *ageru* » et « *yaru* » signifie que l'action se fait par le locuteur en faveur de l'interlocuteur, avec une connotation de « donner », parfois avec une nuance d'arrogance.

L'analyse de ces expressions utilisées dans les échanges peut s'avérer importante et même cruciale, car lorsque l'on parle en japonais, on se rend compte que l'on ne fait rarement quelque chose seulement avec le verbe « *suru* » (faire) (Moeran 1988). En réalité, c'est souvent par rapport à quelqu'un, soit à l'interlocuteur ou même à la personne qui n'est pas présente sur la scène que l'on « fait » une telle ou telle chose. Et l'objectif et l'orientation de cette action se précisent à l'aide d'un terme auxiliaire accompagnant le verbe. Par conséquent, un petit ajout de ce terme auxiliaire devient le marqueur important afin de savoir à la fois pour quelle raison et pour qui cette action a été menée, et également afin de mesurer le positionnement entre le locuteur, l'interlocuteur, et la tierce personne. Sur ce point, Moeran présente une explication claire et concise (Moeran 1988 : 435) :

> « *One of the niceties of Japanese as a language is that people can very rarely just 'do' (suru) things; they almost always find themselves doing things 'for someone' (shite ageru). A school teacher does not simply 'teach' (oshieru) his pupils; he 'gives' them the benefit of his teaching (oshiete ageru, oshieie yaru). A housewife does not just 'look at' (miru) a yard of cloth in a department store; she asks to be 'given' the opportunity to look at it (misete moraeru, misete itadakeru). Almost every action that takes place between individuals, therefore, becomes a matter of mutual reciprocity, and the exact position in which these individuals stand in relation to each other is marked by the humble, neutral or exalted form of an 'out-giving' (ageru or yaru) or 'in-giving' (kureru or kudasaru) verb.* »

Encadré 4. Les termes auxiliaires « donner et recevoir »

1. « *kureru* くれる » et « *morau* もらう » : recevoir une action avec reconnaissance

- L'action faite en faveur du locuteur
- Le sujet de la phrase est en général soit l'interlocuteur ou une tierce personne

2. « *ageru* あげる » et « *yaru* やる » : donner une action à quelqu'un comme « don » ou « cadeau »

- L'action faite en faveur de l'interlocuteur ou une tierce personne

V-3-1. Les termes « *kureru* » et « *morau* », les marqueurs de reconnaissance envers les conjoints

Maintenant, voyons concrètement comment et dans quels contextes ces expressions sont utilisées. Premièrement, il s'agit des termes auxiliaires « *kureru* ou *morau* » (recevoir), délibérément ajoutés par le locuteur après le verbe. Lorsqu'il s'agissait des enquêtées femmes mariées, j'ai remarqué qu'elles employaient systématiquement cette première série des termes « *kureru* » et « *morau* » pour désigner les tâches reproductives effectuées par leur conjoint (faire la cuisine, le ménage, la vaisselle, donner le bain à un enfant, etc.), alors qu'elles auraient pu simplement se passer de ces auxiliaires. Ceci est une « expression de don », impliquant que « le locuteur reçoit directement un bénéfice par ce partage de tâches ménagères » (Ide 2016 : 5). Ici, le donneur était le conjoint et le bénéficiaire de l'action était l'épouse. Ceci dit, le fait que les hommes effectuent des tâches reproductives est perçu par les épouses comme si elles recevaient un « don » de la part de leur conjoint.

Par exemple, Kaoru, technicienne dans un centre de recherche pharmaceutique dans la région marseillaise raconte ainsi le partage de tâches domestiques avec son conjoint japonais.

> MH：vous avez dit que votre mari n'aime pas trop faire la cuisine. Savez-vous pourquoi ?
> Kaoru：il n'en a simplement pas l'habitude, je pense. Quand je n'étais pas là pour le *Satogaeri*[225], il préparait à manger lui-même, vous savez, lui il est scientifique, donc il le faisait ça comme une expérimentation scientifique. Mais après mon retour, il ne fait jamais rien.
> MH：d'accord. Mais autre chose, par exemple la vaisselle ?
> Kaoru：Il le **« fait » (avec *kureru*)**, quand il peut.

[225] Le « *Satogaeri* 里帰り » signifie la maternité chez ses propres parents. Cette pratique est répandue au Japon, un grand nombre de femmes japonaises quittent leur foyer conjugal pour l'accouchement et la période pré/postnatale afin d'avoir de l'aide auprès de leurs propres parents (surtout leur mère). La durée varie selon les cas, de quelques semaines à 3 ou 4 mois.

MH：oui. Sinon, Fait-il autre chose à la maison ? Par exemple le linge ?
Kaoru：le linge, ah non. Bon, si je lui demande, oui il le **« fait » (avec *kureru*)**. Quand je n'ai pas le temps de le faire, par exemple quand je dois aller chercher ma fille à l'école, oui il le **« fait » (avec *kureru*)**, mais normalement c'est moi qui m'en occupe toujours.

Son conjoint est un scientifique dans un laboratoire de recherche près de leur domicile, ayant un emploi de temps relativement flexible. Pourtant, parlant d'aller chercher leur fille à la crèche, Kaoru en témoigne ainsi : « mon mari va donc chercher ma fille à la crèche, et après il la **'garde' (avec *kureru*)** jusqu'à ce que je rentre à la maison ». Tandis que leur fille est l'enfant biologique de son conjoint et qu'ils ont toujours vécu ensemble en famille, Kaoru emploie naturellement ce terme « garder » avec l'auxiliaire « *kureru* », pour désigner son action de passer quelques heures avec leur fille.

D'autres enquêtées ont également l'habitude de se servir de cette expression. Saki, qui travaillait comme sage-femme au Japon mais momentanément en arrêt de travail en France, utilise également ces termes de « donner-recevoir ». Elle s'est installée en France en famille, dans la région lyonnaise, avec son conjoint ingénieur et leurs deux fils. Ayant beaucoup d'expérience dans un domaine spécifique, son mari Takeshi souhaitait poursuivre sa carrière au moins pendant quelques années en France. Elle décrit la répartition des tâches domestiques chez eux, en se rappelant lorsqu'ils étaient au Japon, tous les deux très occupés par leur travail de plein temps en élevant leurs deux enfants. Je cite :

Saki : vous savez, moi, quand je me suis mariée, j'ai dit à mon mari que je ne quitterais jamais le travail. Il était d'accord, mais il disait qu'il ne pourrait pas beaucoup m'aider (rire). Si j'ai envie de travailler, allez, vas-y, c'était comme ça je pense.
MH : c'est parce qu'il était occupé par son travail ?
Saki : oui, il est occupé...mais quand-même, les jours où il ne travaille pas, il donne ***(avec kureru)*** le bain aux enfants, il joue ***(avec kureru)*** avec eux, et si

> je suis fatiguée, il me dit ***(avec kureru)*** que l'on peut manger ailleurs, au restaurant, et dès fois ça arrive qu'il m'aide ***(avec kureru)***.

Cette façon d'emploi des termes « donner-recevoir » s'observe chez une enquêtée également, celle d'un couple biactif. Asuka témoigne ainsi :

> MH : vous disiez que vous étiez très occupés et très fatigués tous les deux par votre travail. J'imagine qu'il devait être difficile à gérer tout ce qui était dans la maison, n'est-ce pas ?
> Asuka：oui tout à fait. Nous étions épuisés tout le temps. Mais mon mari, même s'il était très fatigué, il le « faisait » **(avec *kureru*)**. La cuisine, le bain des enfants, etc. Il « faisait » **(avec *kureru*)** ce genre de choses. Bien sûr que je faisais tout le reste, le ménage et le linge, mais lui, il m'aidait à faire **(avec *kureru*)** la cuisine, donner **(avec *kureru*)** le bain aux enfants !

Cette utilisation des auxiliaires « *kureru* » (recevoir) observée quasi-universellement auprès des femmes dans l'union intra-japonaise a été sidérante pour moi. La fréquence de l'utilisation est telle que ces femmes ne décrivent la participation de leur conjoint dans le travail domestique qu'à travers les termes « donner-recevoir ». En effet, parmi les couples intra-japonais, je n'ai repéré qu'une seule exception : il s'agit d'une jeune japonaise, qui était elle-même expatriée envoyée par une grande entreprise japonaise, qui avait laissé son conjoint au Japon.

Voyons maintenant un couple japonais qui vit en France depuis de longues dates. Yuka, trentenaire et diplômée d'université, elle s'est installée à Paris il y 12 ans et vit aujourd'hui avec son mari et son fils. Son conjoint gère une PME où elle-même travaille aussi à plein temps. N'appartenant à aucun réseau de ressortissants japonais et n'ayant peu d'amis japonais dans la capitale, ils sont parfaitement intégrés dans la société française. Leur fils fréquente une école locale et n'a aucun copain japonais. Dans l'entretien, elle a dit qu'elle préfèrerait élever son fils en France, car elle trouve que les relations entre parents sont « trop compliquées là-bas » et la société japonaise

sollicite énormément d'engagement des mères dans les activités dans l'association des parents d'élèves. Elle ajoute que la société française est riche en diversité et elle préfère vivre dans cet environnement en France. Or, Mai, extrêmement « francisée » dans sa manière de vivre, décrit ainsi sa vie en famille. Je cite :

> MH：votre mari accompagne-t-il ou cherche-t-il votre fils à l'école ?
> Mai：le matin, des fois, il l'accompagne **(avec *kureru*)**. L'après-midi, c'est 100% moi qui viens le chercher.
> MH：ben oui je comprends, il est difficile de quitter le bureau à cette heure-ci pour aller chercher l'enfant à l'école.
> Mai：oui. Mais je voudrais quand-même manger en famille le soir, donc je lui demande de rentrer à la maison, il rentre **(avec *morau*)**. Des fois il repart au bureau après manger ou il travaille à domicile, ça dépend.

Malgré sa longue durée de séjour en France et son intégration totale dans la société française, et le détachement avec le milieu des migrants japonais, elle n'a pas cessé de se servir des termes « donner-recevoir » pour la répartition des tâches reproductives, notamment l'accompagnement de l'enfant. Pour elle, l'engagement de son mari dans la sphère domestique était un « cadeau », y compris « le repas du soir en famille ». Cette remarque correspond également à mes observations dans la micro-communauté japonaise d'X-city, où l'implication des hommes japonais dans la sphère familiale était rare. A l'occasion des événements formels ou informels, tel que des fêtes, réunions, ou pique-niques, ce n'était toujours que des femmes qui s'occupaient de la préparation, le déroulement et le nettoyage, ainsi que la prise en charge des enfants. Tel était particulièrement le cas pour l'éducation : les pères n'accompagnent presque jamais les enfants à l'école, sauf quelques exceptions (par exemple en cas de maladie de leur femme), ce qui constitue un net contraste avec les autres hommes d'une autre origine – française, anglaise, italienne, chinoise, ou autre.

Comme montrent ces extraits des entretiens, mes enquêtées femmes étaient manifestement reconnaissantes envers leur mari pour leur participation dans les tâches

reproductives. Même si elles s'engageaient à une activité professionnelle ou non, elles ne considéraient pas l'implication de leur conjoint comme « normale » et allant de soi. Ces corvées s'appartenant a priori au domaine « féminin », elles croient avoir l'obligation de les assumer par elles-mêmes. Par conséquent, lorsqu'elles se retrouvent dans des situations où elles doivent déléguer certaines tâches à leur conjoint, par le manque du temps ou la fatigue, elles se considèrent responsables de l'organisation et l'exécution de ces tâches, et le fait de ne pas pouvoir pleinement assumer cette responsabilité leur donne le sentiment de culpabilité. Asuka, une enquêtée citée *supra*, semblait particulièrement sensible à ce sentiment d'obligation. En se servant répétitivement des termes « donner-recevoir » pour désigner la participation de son conjoint sur les tâches reproductives, elle se dit « égoïste » – à plusieurs reprises – d'avoir continué à travailler, et elle fond en larmes pendant l'entretien.

> Asuka : il a terminé ses études de médecine et il est chercheur-médecin, moi, j'ai un diplôme national en pharmacie, mais ce n'est pas pareil, je considère que le métier de médecin est plus valorisant, pour moi. Il était motivé d'aller jusqu'aux études supérieures. Comment dirais-je, normalement, je devrais faire beaucoup plus, faire la cuisine, donner le bain aux enfants, vous savez, mais moi, finalement, je suis égoïste (pleurs).
> MH : mais j'ai bien l'impression que vous faites tout cela...
> Asuka : non, non pas du tout, je ne suis même pas une bonne cuisinière. Les légumes sautés, ce genre de plat, c'est à peu près tout ce que je sais faire.
> MH : mais les légumes sautés, c'est formidable n'est-ce pas ? Avec plein de nutrition.
> Asuka : non (sourire), je ne suis vraiment pas une bonne cuisinière. Un jour, mon mari m'a aidée **(avec *kureru*)**, et moi, je me sentais terriblement désolée, mais à ce jour-là, je ne pouvais rien dire. Nous étions fatigués, tous les deux, et nous étions à tel point que moi, je n'ai pas pu lui dire merci.

V-3-2. Les termes « *ageru* » et « *yaru* », les marqueurs de « don » envers les épouses

Les récits d'Asuka, qui était terriblement gênée de ne pas pouvoir assumer pleinement la responsabilité « féminine » se coïncide avec les discours de son conjoint

Daisuke. Contrairement aux récits de son épouse qui sont remplis du terme « *kureru* » (recevoir), Daisuke, de son côté, il emploie massivement des expressions de la deuxième série de termes auxiliaires « *ageru* ou *yaru* » (donner), lorsqu'il décrit la relation avec son épouse. En se rappelant de l'époque juste avant leur mariage où il était encore étudiant de médecine tandis qu'Asuka travaillait déjà en tant que pharmacienne, il témoigne ainsi :

> Nous étions ensemble depuis l'université et ça n'a pas changé même après qu'elle a été embauchée. Et je l'ai souvent consolée « **avec *ageru*** » lorsqu'elle était un peu déprimée (rire), et nous étions tout le temps ensemble, en quasi-concubinage, même si chacun avait un appartement à part, on était à peu près 80% du temps chez moi. Donc je l'attendais à la maison en faisant « **avec *ageru*** » la cuisine, préparer « **avec *ageru*** » le petit-déjeuner, et l'accompagner « **avec *ageru*** » au travail.

Ensuite, en parlant d'une crise dans la vie conjugale lorsqu'ils étaient confrontés à de nombreux problèmes en même temps – surcharge du travail, difficulté d'intégration dans un nouvel environnement, et fatigue physique – il utilise encore une fois ce terme de « don » :

> Elle (son épouse Asuka) dit qu'elle en a assez, donc je lui ai dit de retourner chez ses parents. J'étais sur le point d'acheter un billet de *shinkansen*[226], mais finalement elle a tenu bon, ça allait. C'est très prétentieux de dire cela, mais **cette fille**, c'est étrange de l'appeler cette fille (rire), mais il faut que je la surveille « **avec *ageru*** », ma femme, sinon elle m'inquiète.

Ces extraits d'entretien avec Daisuke fait apparaître que c'est à la femme qu'il revient de proposer du *care* au conjoint. Daisuke, qui avait exactement le même âge que son épouse s'exprimait avec les termes « donner-recevoir » de façon récurrente, sous-entendant que c'était lui qui faisait des choses « gentiment » au profit de son épouse, qui

[226] L'équivalent du TGV au Japon.

n'étaient pas nécessairement dans son rôle de conjoint. En outre, l'emploi du terme « cette fille » est également révélateur en termes de hiérarchisation de leur relation conjugale. Le contraste des récits de ce jeune couple – ils avaient tous les deux 33 ans – nous enseigne comment l'utilisation de certain vocabulaire peut être évocatrice d'une relation conjugale, dans ce cas précis, marquée par la norme de domesticité et la hiérarchisation.

Toutefois, il est important ici de nuancer le caractère patriarcal de la relation conjugale des enquêtés, notamment des enquêtés hommes avec qui j'ai mené des entretiens. Quoique leurs témoignages ou ceux de leur épouse suggèrent la présence d'un rapport de domination entre époux, la plupart d'entre eux peuvent être difficilement assimilables à l'image d'un « patriarche classique » qui opprime son épouse dans la vie de tous les jours, en lui imposant des règles strictes avec des sanctions physiques et morales (il faut néanmoins signaler que j'en ai rencontré un dans l'observation). Ces hommes que j'ai pu avoir en entretien avaient plutôt une vision libérale, qui étaient ouverts et disposés à répondre toute mes questions, avec tant de curiosité envers mon sujet de recherche. Leur bienveillance et esprit d'ouverture sont d'autant plus évidents en prenant compte de la façon dont je procédais ma sollicitation d'entretien. Dans la première phase de mon enquête de terrain, lors du recrutement d'un éventuel candidat d'enquête à travers des messages électroniques ou par l'intermédiaire d'une connaissance, je décrivais bêtement l'objectif de mon travail de thèse en employant des termes fort « problématiques », tels que « le genre », « le patriarcat », ou « la division sexuelle du travail », donc des termes qui étaient susceptibles de susciter la méfiance et l'appréhension chez les enquêtés hommes. Certains ont refusé ma sollicitation sur le champ en se mettant sur la défensive, et j'ai été progressivement amenée à apprendre à contourner certains termes « dangereux » – ceux cités supra –, et reformuler la façon de présenter mon sujet de recherche. Or, ces hommes qui ont accepté l'entretien ont été presque tous recrutés dans cette première phase de mon terrain – Daisuke en faisait partie – où ma sollicitation et mes questions étaient encore « brutes » par rapport à la phase ultérieure.

Cette posture apparemment « ouverte » et « émancipée » des enquêtés hommes que j'ai rencontrés en entretien qui semblait à l'encontre de la norme de la domesticité des femmes et la hiérarchisation de la relation conjugale se reflétait dans leurs discours « officiels » sur les activités des femmes. Aucun d'entre eux était explicitement contre le fait que leur épouse entreprenne une quelconque activité, soit rémunératrice, bénévole, ou sportive en dehors du cercle familial. D'ailleurs, il est fort possible qu'ils aient accepté ma demande exactement parce que le sujet était de caractère fort « problématique » dans la société japonaise. Ils avaient besoin de parler pour donner une certaine « justification » (Naepels 2006) à leurs propres comportements apparemment plus « émancipés » que ceux des autres compatriotes. Cependant, lorsqu'il s'agissait de s'organiser concrètement sur le travail reproductif, j'ai observé énormément « mais » tout au long des entretiens avec des enquêtés, homme ou femme. « Elle peut travailler bien sûr, si elle veut, **mais** je ne peux pas l'aider à faire quoi que ce soit à la maison » ; « **mais** mon mari ne peut rien faire car il est trop occupé ». La fréquence de l'emploi de ce « **mais** » et l'usage récurrent des auxiliaires « donner – recevoir », chez les enquêtés des deux sexes symbolisent ainsi l'assignation à la domesticité, les rapports du pouvoir genrés, et la division sexuelle du travail.

Conclusion

Ce chapitre s'est intéressé aux pratiques patriarcales que subissent les femmes au sein du foyer intra-japonais en France. Ces pratiques, qui n'ont pas attiré tant d'attention dans les travaux sur le genre dans la migration en raison de leur « frivolité » ou « inoffensivité » – dans la mobilité a priori « Nord-Nord », ces japonaises ne souffrent ni de maltraitance physique ou ni de formes d'oppression sévère – s'imposent comme des micro-contraintes au quotidien et rendent leur vie de tous les jours extrêmement contraignante, qui présente un net contraste par rapport à la vie migratoire de celles qui sont dans le mariage mixte. Certaines se voient limitées leur liberté à

travers les « règles » littéralement fixées par leur conjoint, d'autres se considèrent inconsciemment contraintes à se comporter conformément aux attentes de leur partenaire, implicitement exprimées par ce dernier. Imprégnées dans la culture de la primauté de la lignée patrilinéaire, certaines se mettent volontairement assignées aux normes patriarcales, comme l'on a constaté dans le cas du choix du patronyme, malgré le fait que leur (futur) conjoint ne leur impose jamais un tel choix en étant disposés à prendre eux-mêmes le nom familial de leur épouse, ce qui est loin d'être la coutume traditionnellement entreprise dans le mariage. Et ces normes conjugales à caractère patriarcale se cristallisent, d'une façon si apparente, dans les pratiques langagières, notamment sur l'emploi des termes « donner-recevoir ». Tandis que les femmes emploient systématiquement une série de termes « recevoir » afin de désigner le travail reproductif effectué par leur conjoint, les hommes, de leur côté, se servent d'une autre série de vocabulaire « donner » pour exprimer leur implication dans les tâches reproductives. Ainsi, on constate que c'est aux femmes que revient exclusivement tout ce qui concerne le *care* et la gestion dans la sphère domestique, même dans le contexte non-japonais et hautement international.

Chapitre VI. Comment parler dans la migration ? Persistance, acculturation, et transgression du langage sexué

Introduction

> Because it is my name! Because I cannot have another in my life! Because I lie and sign myself to lies! Because I am not worth the dust on the feet of them that hang! How may I live without my name? I have given you my soul ; leave me my name !
>
> Arthur Miller, *The Crucible,* Act Four, 1953

> Moi, même si je suis femme, j'ai décidé de tenir un journal comme le font les hommes (*Otoko mo sunaru nikki toifu monowo, onna mo shite mimu tote, surunari*).
>
> Ki no Tsurayuki, *Journal de Tosa,* X^{e} siècle (traduction libre)

Au X^{e} siècle, à l'ère de Heian, l'un des plus fameux poètes, Ki no Tsurayuki, a écrit une œuvre intitulée *Tosa Nikki* (*Journal de Tosa*). Il s'agissait de récits de voyage, narrant son retour à Kyoto après un séjour à Tosa, une ancienne province impériale située dans l'île de Shikoku, où il était nommé comme gouverneur. Le texte est considéré comme l'un des premiers exemples d'une production littéraire qui soit un journal intime. Cette œuvre rédigée de façon anonyme, a été écrite entièrement en *kana* 仮名, une nouvelle écriture simplifiée, pour la première fois dans l'histoire de la littérature japonaise. A l'époque, il existait une nette distinction entre l'écriture féminine et masculine au niveau des signes : tandis que les femmes se servaient exclusivement du système *kana*, qui est l'ensemble des caractères phonétiques simplifiés, les hommes, de

leur côté, employaient impérativement le *kanbun* 漢文, le chinois classique, dont la maîtrise était considérée comme un marqueur du statut social pour les intellectuels dans le milieu des aristocrates et hauts fonctionnaires. Pourquoi a-t-il fait semblant d'être une femme en se servant du *kana*, considéré a priori comme féminin ? Ce choix du poète n'est pas élucidé, mais les travaux suggèrent que le poète aurait préféré le *kana*, l'écriture féminine, car celle-ci permettait d'exprimer au mieux les émotions intimes avec souplesse. Le *kanbun* – l'écriture masculine à laquelle il était habituée car il menait une vie de haut fonctionnaire – appartenait par excellence à la sphère publique, de la politique et de la bureaucratie, en d'autres termes, au monde des hommes. Ainsi, pour se lancer dans la rédaction d'un texte qui parle de l'intimité, de la vie de tous les jours avec sentiments, il lui avait fallu s'approprier par l'imaginaire une nouvelle identité sexuelle.

Le choix du poète, la nécessité de la transgression de l'identité sexuelle dans l'imaginaire nous semble très distant, car aujourd'hui la langue japonaise ne dispose plus de cette distinction au niveau des caractères. Il est vrai qu'il existe bien des styles féminins/masculins à la fois à l'écrit et à l'oral que j'explorerai plus tard – exactement comme l'accord des adjectifs féminins/masculins dans la langue française –, mais on aurait plutôt tendance à imaginer que nous ne sommes plus prisonniers de cette ségrégation langagière qui pèse sur nos pensées, et que nous pouvons nous exprimer librement en choisissant nous-mêmes notre écriture et notre vocabulaire. Pourtant, comme je le montrerai plus tard dans ce chapitre, un grand nombre de travaux montrent le contraire à travers des études récentes. Bien que l'on ne retrouve plus cette assignation des caractères sexués respectifs aux hommes et aux femmes, il existe d'autres types de langage sexué qui structurent et façonnent les manières de penser, de se comporter, en reproduisant les codes sociaux à respecter, propres à la société japonaise. Dans ce chapitre, je m'intéresserai aux langages sexués employés par les migrants/expatriés japonais installés en France, en montrant que leur pratique langagière n'est pas sans rapport avec ce qu'ils vivent dans la vie migratoire. Malgré leur intégration en France et leurs comportements qualifiables de « cosmopolites » et

« occidentaux », leur usage de certains termes sexués s'avère quasi-identique à celui que l'on retrouve dans le pays de départ, notamment en ce qui concerne les rapports conjugaux. Néanmoins, l'objectif de ce chapitre ne consiste pas à nier l'agentivité des migrants/expatriés japonais installés en France et à chercher à affirmer que leur comportement langagier n'a pas connu de transformation dans la migration. Au contraire, dans les pages qui suivent, j'interrogerai et essaierai de mettre en lumière comment, dans la société d'installation, certaines pratiques langagières ont été remplacées par d'autres plus « occidentales », tandis que d'autres sont restées indéniablement inchangées : on observe l'adoption du prénom comme terme d'adresse au détriment du patronyme, qui est une coutume inhabituelle de la société japonaise, et la continuité des appellations sexuées pour désigner les conjoints.

Ce chapitre se compose de trois parties. Dans un premier temps, je propose une partie introductive afin de mieux comprendre la complexité du sujet. Je commencerai par questionner pourquoi la prise de conscience sur ce sujet m'est venue assez tardivement dans mon travail doctoral et dans quelle mesure cette « négligence » – partagée également par d'autres chercheuses en études de genre au Japon pendant longtemps – a pu invisibiliser cette problématique dans la discipline. Je montrerai également la difficulté de traiter des sujets portant sur le langage avec les théories « importées » et « étudiées » dans une langue étrangère. Dans un deuxième temps, je décrirai la complexité des appellations en mettant en contexte avec les codes de politesse et de hiérarchie dans la société japonaise. Dans un dernier temps, en partant de la spécificité de l'enjeu du langage sexué dans la langue japonaise, j'examinerai les termes de désignation sexués réellement employés par les enquêtés durant mon enquête de terrain et comment leur usage est lié aux rapports de pouvoir dans la famille.

VI-1. Le langage sexué dans les études féministes au Japon

VI-1-1. Prise de conscience tardive sur le langage sexué

Cette idée de me concentrer sur le langage et d'en faire un véritable objet de recherche, et même l'un des fils conducteurs de cette thèse est venue en réalité assez tard dans la progression de mon travail de thèse. Il m'a fallu presque trois ans ou même plus après mon inscription en doctorat pour prendre pleinement conscience de cette rigueur du langage sexué, qui révèle les rapports sociaux de genre chez les migrants japonais. Les termes sexués – ou plutôt le choix de tous les termes marquant une hiérarchisation selon les sexes – employés inconsciemment et systématiquement par mes enquêtés de terrain m'avaient complètement échappée de l'esprit.

Par exemple, une vaste majorité des enquêtées japonaises se servaient du terme d'appellation « *shujin* 主人 » pour désigner leur conjoint, à la troisième personne du singulier, qui signifiait littéralement « mon maître ». Rares étaient celles qui utilisaient des mots plus neutres et non-sexistes, comme « *otto* 夫 (mari) » ou « *tsureai* 連れ合い (partenaire) ». Ne me rendant pas compte de l'importance de cette pratique pendant des années sur le terrain, je n'ai pris conscience de cet emploi du terme « *shujin* » que lorsque j'ai relu les transcriptions bien après la réalisation des entretiens. Depuis lors, je me suis efforcée de m'interroger sur les questions relatives au lexique, notamment pour savoir pourquoi les enquêtés privilégiaient certains termes parmi tant d'autres, même si la langue japonaise disposait particulièrement d'une riche variété de choix notamment en matière de termes d'appellation. Pendant toute la période de mes recherches de terrain – l'immersion dans X-city et la réalisation des entretiens avec des migrants japonais partout en France –, je m'étais concentrée plus sur les éléments factuels et les récits de vie, en bref, sur ce qu'ils « racontaient » et « vivaient » dans la migration. Je n'avais guère prêté attention à cette dimension langagière à l'époque. Etant donné que le langage est interactif et qu'il appartient non seulement au locuteur mais aussi à l'interlocuteur (Abe 1995 : 647), surtout lorsque les enquêtés et la doctorante partageaient les mêmes codes sociaux et la même culture, toutes nos interactions langagières se passaient dans une harmonie préétablie. On peut dire que jusqu'à un certain stade de ma recherche de terrain, le fait de parler en japonais, qui était « notre » langue maternelle, avait pour effet de m'empêcher de m'apercevoir d'une autre

dimension des rapports de pouvoir, qui se présentait sous forme de termes et d'expressions sexués. Bien entendu, cette inconscience a dû être également partagée par mes enquêtées femmes : si jamais je les avais interrogées sur ce point, elles n'auraient probablement pas été d'accord avec l'idée sexuée liée à l'utilisation du terme « *shujin* », par exemple. Elles auraient simplement dit qu'elles l'avaient prononcé sans faire attention, comme un acte inconscient, rien qu'un réflexe. Pourtant, l'utilisation de cette appellation est de plus en plus contestée de nos jours dans la société japonaise. Comme en témoigne l'anthropologue Hideko Nornes Abe, qui a été elle-même contrariée d'employer (ou pas) le mot « *shujin* » pendant ses recherches de terrain en raison de la nature sexiste de ce terme (Abe 1995 : 647), certaines choisissent de ne plus utiliser cette appellation. La linguiste Terumi Mizumoto souligne également la tendance des Japonais à se servir de plus en plus des appellations neutres et non sexistes pour désigner leur conjoint.e. (Mizumoto 2017).

VI-1-2. Premier obstacle pour comprendre l'enjeu : l'apprentissage simultané de la langue et des codes sociaux

Ma « négligence » sur ce sujet provient évidemment de la proximité qui se trouve entre la communauté que j'étudie et moi-même, qui repose sur deux facteurs : premièrement mon origine et deuxièmement mon profil académique. Il s'agit tout d'abord de mon identité en tant que japonaise qui posait des « problèmes ». Bien que j'aie passé plus de dix ans au total en Europe et que j'aie toujours vécu en France ces sept dernières années – les retours au pays natal étaient occasionnels, voire très limités en raison du coût élevé du transport et du manque du temps – je reste avant tout une personne née et élevée au Japon. Or, dans la langue japonaise, puisqu'il existe une nette distinction dans le style de discours féminin/masculin qui s'apprend dès très jeune, qu'il est indispensable de s'approprier de cette différence de discours marquant à la fois

l'identité de chaque locuteur et aussi le rang du locuteur/interlocuteur. Comme tous les autres natifs du Japon, mon apprentissage de la langue maternelle s'est effectué simultanément avec l'acquisition des codes sociaux à respecter, régissant chaque dialogue de la vie quotidienne.

Par exemple, il est important de maitriser l'utilisation du langage soutenu envers les personnes plus âgées, sur les appellations à la première/deuxième/troisième personne, ainsi que les suffixes honorifiques associés aux noms des personnes en fonction de leur statut social, de la relation avec le locuteur, et du sexe du locuteur/interlocuteur. Comme dans la langue française, la coutume voulant que l'on emploie un de ces termes de civilité, Monsieur/Madame/Mademoiselle dans la vie de tous les jours, il est important de faire une distinction entre ceux-ci, par exemple, « *san* » (neutre et utilisable pour les deux sexes), « *kun* » (masculin et familier), « *chan* » (féminin et très familier), ou « *sama* » (neutre et très poli), etc.

Avec l'appropriation de l'usage de ce vocabulaire selon des contextes précis, apprendre la règle de « l'homme d'abord » fait également partie de l'acquisition de ces codes sociaux. Par exemple à l'école, dans mon enfance, les filles devaient s'habituer à être appelées après les garçons en classe lors de l'appel quotidien, en classe ou dans les activités scolaires ou extra-scolaires sportives et culturelles, voire jusqu'aux concours et examens. Les noms des garçons figuraient en premier dans le cahier d'appel, suivis par ceux des noms des filles[227]. Cette pratique s'applique aussi à l'écriture des courriers ou des cartes de vœux. La coutume veut que le nom d'un homme soit écrit en premier, avant celui d'une femme. Le non-respect de cette règle tacite serait jugé inapproprié, et l'auteur du courrier ou la carte risquerait d'être considéré comme une personne « mal élevée » manquant du minimum du sens commun. Je me souviens, il y a des années, d'une amie japonaise qui me disait que sa propre mère avait provoqué la colère auprès

[227] C'est aussi le cas pour les documents administratifs où le nom du chef de famille (généralement un homme) ou celui du conjoint ou le père précède à celui de l'épouse ou la mère. Pourtant, il existe le domaine de la prise en charge d'enfants, on constate que cet ordre de « homme d'abord » est renversé. Le nom et les cordonnées de la mère d'enfant arrivent souvent en premier, ce qui indique une attribution des rôles sexués sous-entendus dans l'administration. Pour les détails, voir le mémoire du MA Gender Studies (2013).

de sa belle-mère car elle avait fait « l'erreur » d'écrire le nom de sa belle-mère en premier sur une carte de vœux, avant celui de son beau-père. Sa belle-mère était contrariée et avait fait remarquer qu'un tel inversement de l'ordre des sexes dans l'écriture allait contre le sens commun. La règle des « garçons d'abord » peut se comparer à l'ordre alphabétique en Europe, une pratique tout à fait ordinaire, qu'on ne remet pas en cause. Ainsi, avec toutes ces expériences des codes sociaux liés au langage qui m'ont marquées depuis la petite enfance, la « normalité » de cet ordre sexué dans le langage de mes enquêtés me paraissait tout à fait naturelle.

Cette « norme » s'avère particulièrement prononcée dans le langage car les filles sont éduquées pour parler le « langage féminin ». On voit une nette distinction du langage chez les garçons et les filles dès le plus jeune âge. Par exemple, déjà au niveau de l'école maternelle, les filles/garçons sont tous invités à s'approprier d'une série de vocabulaire différent. Ce sont surtout les paroles des jeunes filles qui sont corrigées par les enseignants ou les parents, jugées trop peu féminines ou trop rudes (Abe 1995 ; Nakamura 2010 ; Satake 2005), parfois « trop logiques ». Cette différence du langage sexuée décrite « *onna kotoba* 女言葉 (discours féminin) » et « *otoko kotoba* 男言葉 (discours masculin) », a intéressé de nombreux chercheurs, non seulement les linguistes et anthropologues traitant des thèmes contemporains, mais aussi les historiens qui ont effectué des recherches sur les aspects historiques de ce discours féminin/masculin (Masuda 2011 ; Takasaki 2004 ; Yamaguchi 1998 ; Yamanaka 2008). La représentation du langage féminin – comment les femmes « parlent » ou bien plus précisément, comment elles « doivent parler » a aussi fait l'objet de nombreux travaux, qui analysent la différenciation des discours féminin/masculin comme étant le marqueur d'une certaine norme sociale dans des ouvrages littéraires, magazines populaires, et journaux (Nakamura 2010 ; Okamoto 2010 ; Okamoto et Smith 2008 ; Satake 2005). D'après la linguiste Momoko Nakamura, « la norme sur le langage féminin au Japon a une longue histoire, qui dicte aux femmes de quelle manière il convient qu'elles parlent et qu'elles se taisent ». Vu qu'il existe aujourd'hui un grand nombre de livres mis en vente dans les librairies ou sur internet qui apprennent « les bonnes manières de parler » aux les

femmes, cette question de « comment mieux parler en tant que femme » occupe une place toujours importante dans la société japonaise. Ainsi, le langage des femmes et la féminité sont étroitement liés au Japon (Nakamura 2010 : 28). D'après l'anthropologue Claude-Eve Dubuc, quelles que soient les formes du langage féminin, « l'essentiel du discours féminin est de transmettre, entre autres, "la douceur", "l'évitement de conflit", "la non-affirmation de soi", et "la politesse", etc. » (Dubuc 2012 : 293).

VI-1-3. Deuxième obstacle pour comprendre cet enjeu : le manque d'intérêt dans les études de genre au Japon

Le deuxième élément qui m'a empêchée de prendre conscience de cet enjeu se trouve curieusement dans mon parcours universitaire, c'est-à-dire ma formation initiale de sciences politiques que j'ai accomplie à Tokyo au Japon, suivie ensuite par un cursus de *Master en Gender Studies* à l'université de Londres. A part ces deux années passées dans la capitale britannique, une grande partie de mes recherches universitaires ont été effectuées au Japon, avec des enseignants et des cursus japonais en langue japonaise. Comprendre mon propre désintérêt sur le sujet implique en réalité de savoir également comment le langage a été traité, ou plutôt « n'a pas été étudié » dans les études de genre dans le pays. Comme le signalent plusieurs chercheurs, jusqu'à très récemment, les dimensions langagières ne constituaient pas un objet de recherche majeur dans les travaux sur le mouvement féministe (Abe 1995). Bien qu'il existe énormément de recherches centrées sur le style du discours féminin, du point de vue purement linguistique et littéraire, remontant parfois jusqu'à l'ère de Heian (794-1185), les problématiques telles que la dominance et les rapports de pouvoir dans la différentiation des langages féminin/masculin (Lakoff 1973 ; Cameron 1985), et le langage et la sexualité (Abe 2004) ont rarement été évoquées dans les travaux des études de genre au Japon.

Les recherches dans ce domaine avaient plutôt tendance à se concentrer autour des thématiques suivantes : l'émancipation et la promotion des femmes dans la société au niveau politique et économique (Miura 2016 ; Ōsawa 2007 ; Shindō 2004), la

conciliation travail-famille (Hagiwara 2015 ; Iwata et al. 2015 ; Minashita 2015 ; Shinada 2007), le rapport entre le patriarcat et le capitalisme (Ida 1995 ; Sechiyama 2013 ; Ueno 1990, 1998, 2002), l'apparition de la « famille moderne » et la persistance de celle-ci dans la sociologie de la famille (Ochiai 2004 ; Yamada 2005, 2015), la violence et le harcèlement contre les femmes (Muta 2013 ; Osakabe 2016), et les questions de la maternité (Ehara 2009 ; Ōhinata 2002 ; Shinada 2004), etc. Cependant, hormis quelques revues académiques spécialisées dans la linguistique et des annales universitaires[228], les publications générales des études féministes sont restées quasi muettes sur le lien entre le langage et le genre, bien qu'elles semblent couvrir toutes les dimensions de thèmes liés au genre[229]. En janvier 2019, je ne pouvais répertorier qu'un seul article sur le sujet, parmi tous les bulletins disponibles sur les sites internet des trois sociétés majeures sur les études de genre générales au Japon.

Lorsque je faisais des études au Japon, j'ai moi-même vécu une anecdote qui m'a amenée à formuler des réflexions critiques sur l'usage du vocabulaire sexué, souvent inexploré dans le milieu académique (pourtant à l'époque je ne suis pas allée plus loin dans ma réflexion). Un jour, je discutais avec une chercheuse, qui est devenue plus tard l'une des grandes figures japonaises des études de genre aujourd'hui. Les thèmes de notre discussion portaient sur la position des femmes japonaises, plus particulièrement sur la promotion de celles-ci sur le marché du travail. Il s'agissait d'un dialogue informel, en tête-à-tête dans son bureau, autour d'une tasse de thé. L'ambiance était détendue, je pouvais m'exprimer librement sur mes idées. J'ai dit : « en parlant du travail des femmes, le terme "*working mother*" n'est-il pas un peu étrange[230] ? Car, d'une certaine manière, le fait d'ajouter le mot "*working*" à "*mother*" peut être interprété déjà comme un acte sexiste. Cela signifierait que l'on accepte l'idée conservatrice que les mères japonaises ne s'engagent pas dans le travail rémunérateur et

[228] Le bulletin *Japanese and Gender* publié par « the Society for Gender Studies in Japanese » est la seule revue dans ce domaine.
[229] J'ai consulté les bulletins de Japan Society for Gender Studies, International Society for Gender Studies, et Women's Studies Association of Japan.
[230] Ce terme « *working mother* », importé de l'anglais, est souvent utilisé dans la vie de tous les jours au Japon.

qu'elles restent à la maison. On ne dit jamais "*working father*", il n'y a pas de terme équivalent pour les pères ». Je ne me rappelle plus de ses réactions exactes, mais je me souviens qu'elle n'a pas saisi ce que je voulais dire, et que sa réplique était assez vague. J'ai eu la nette impression que non seulement le sujet du langage sexué ne l'intéressait pas, mais qu'il lui semblait sans importance. J'aurais voulu continuer en ajoutant que l'utilisation de cette appellation pouvait contribuer à reproduire et reconstituer l'essentialisation et la marginalisation des femmes, et qu'en tant que féministe, on devrait peut-être remettre en question de ces lexiques sexistes. Pourtant, après un moment d'hésitation, j'ai décidé de m'en abstenir, de peur de commettre des erreurs de formuler des commentaires inappropriés sur le sujet, devant quelqu'un d'une grande notoriété. Je n'avais pas encore officiellement entamé ma formation d'études sur le genre à cette époque – ce n'était qu'un an après ce dialogue que je me suis rendue à Londres et que j'ai intégré le cursus *Gender Studies* de l'Université de Londres –, il me manquait à la fois des connaissances sur la matière et aussi de la confiance en moi.

En repensant à cette anecdote, je réalise que pour elle, quelle que soit la terminologie qu'on utilise pour désigner le travail des femmes, l'essentiel consistait avant tout à leur créer de la place sur le marché du travail et dans le milieu politique, et à dénoncer les discriminations contre celles-ci, tout en mettant en place des dispositifs garantissant l'égalité homme-femme dans l'ensemble de la société. Or, en explorant des travaux récents sur le genre, notamment parmi des ouvrages anglo-saxons, on retrouve une vaste littérature montrant que le langage est aussi l'un des outils les plus puissants par lesquels le sexisme et la discrimination basée sur le sexe persistent et se reproduisent (Menegatti et Rubini 2017 : 1). En réalité, il ne s'agit pas d'une simple « façon de parler », car les gens intériorisent non seulement les préjugés sexistes dans le langage comme une norme, mais aussi, ils finissent par reproduire la discrimination sexuelle via les règles de communication (Ng 2007). Il est bien connu aujourd'hui que l'usage du langage sexué peut avoir des répercussions négatives[231]. C'est le cas

[231] Sur ce point, l'article de Menegatti et Rubi (2017) dans *Oxford Research Encyclopedia of Communicatio*n présente un état de l'art détaillé.

notamment pour le japonais, précise l'américaniste Yō Tabayashi, où la différenciation basée sur le sexe est accentuée et reproduite dans la langue, car il existe une nette distinction entre « *onna kotoba* 女言葉 (discours féminin) » et « *otoko kotoba* 男言葉 (discours masculin) » (Tabayashi 2003). C'est dans ce contexte que depuis la fin des années 1980, particulièrement dans les pays anglo-saxons, un grand nombre de termes masculins autrefois utilisés comme « noms génériques » ont été progressivement remplacés par des mots plus neutres (Abe 1995). Cette conversion s'est appliquée notamment aux termes liés au travail, tels que *businessman*, *chairman*, *policeman*, etc. (Menegatti et Rubini 2017), en remplaçant « *man* » par « *person* » ou « *officer* ». Ce courant du « politiquement correct » est arrivé également au Japon dans les années 1990, où le gouvernement a mis en place de nouvelles appellations neutres du point de vue du genre pour certaines professions, telles que « *kangoshi* 看護師 (infirmier.ère) » ou « *kyakushitsu jōmuin* 客室乗務員 (agent de bord) » (Mizumoto 2017), qui, a priori, n'avaient disposé que des suffixes féminins auparavant. Bien que ces métiers aient été – ou qu'ils soient encore – principalement pratiqués par les femmes, on peut dire qu'il existe un consensus aujourd'hui admettant que ces termes constituent un stéréotype sexué, essentialisant les femmes, plus « familiales » que les hommes (Maass, Suitner, et Merkel : 2013)[232].

VI-1-4. Sujet considéré « secondaire » dans les études de genre au Japon

La question se pose en conséquence de savoir pourquoi il existe une telle lacune de la production scientifique sur le langage dans les études de genre au Japon, qui m'aurait éventuellement empêchée de m'apercevoir de l'étendue du sujet si importante dans ce domaine. Comment peut-on interpréter ce silence des chercheuses féministes sur le sujet ? On peut identifier deux facteurs bien spécifiques liés au mouvement féministe et aux études de genre au Japon.

[232] Sur l'évolution progressive de l'utilisation de ces termes plus neutres, voir Matsuzawa (2013).

VI-1-4-1. La vocation donnée aux études de genre

Premièrement, il s'agit de la vocation donnée à la discipline. Comme évoqué précédemment, la place des femmes au Japon est strictement limitée, ce que montre clairement le classement mondial du Forum économique mondial sur l'égalité homme-femme qui situe le Japon au 121 rang parmi les 153 pays étudiés[233]. Par rapport aux autres pays développés, on peut dire que le Japon demeure « retardé » en matière d'égalité des sexes, et cette situation qui n'a pas connu de changement majeur depuis des décennies. Face à cette lente progression du statut des femmes japonaises, il n'est pas étonnant que les centres d'intérêts des chercheurs aient été orientés directement vers les inégalités et discriminations les plus « visibles » et « majeures » à leurs yeux. Depuis la fin du XIX^{e} siècle, de l'ère de Meiji jusqu'à aujourd'hui, les activistes, les intellectuelles, et les chercheuses ont farouchement lutté contre les discriminations et les injustices basées sur le sexe, et elles ont obtenu gain de cause – même si cet aboutissement n'était qu'une levée des multiples obstacles rencontrés par les femmes – : le droit à l'avortement (la loi de protection eugénique de 1948), la criminalisation du harcèlement sexuel (la loi de 1985 sur l'égalité des chances en matière d'emploi, révisée en 1997), la mise en place de la loi contre la violence domestique (la loi de 2001 sur la violence domestique), etc. Comme le souligne la sociologue Chizuko Ueno, l'une des plus grandes figures du féminisme et sans doute la plus connue dans le pays, les études féministes ont essayé de mettre en lumière et de théoriser les injustices auxquelles faisaient face les femmes japonaises, tout en subissant des critiques disant que leurs travaux n'étaient qu'une « théorie du fauteuil » (Ueno 2018 : 316).

En revanche, des sujets qui n'étaient pas directement liés aux discriminations tel que le langage sexué, n'avaient pas fait l'objet de recherches, car ils étaient considérés comme « mineurs » et « anodins ». Par exemple, comme il l'a été dit précédemment, la coutume voulait que les noms des garçons figurent en premier dans le

[233] Ceci est un score de 2020.

cahier d'appel dans des établissements scolaires. Cette pratique, longtemps effectuée dans des écoles publiques et privées, avait pour effet d'établir une certaine norme genrée dans le milieu scolaire en séparant clairement les filles et les garçons, tout en donnant la priorité à ces derniers (Danjo byōdō kyōiku wo susumeru kai 1997). Plusieurs recherches dénoncent le caractère sexiste de cette pratique (Hōnoki 1996 ; Iketani 1993 ; Kameda et Tachi 2000 ; Nakano 1998). Cependant, curieusement, d'après Yoshiko Hasegawa, une des activistes contre cette tradition d'appel, leur campagne n'a pas connu une appréciation positive auprès des activistes féministes. Le sujet n'a intéressé ni les activistes, ni les représentantes femmes syndicales des professeurs de lycées. Ces dernières, dit-elle, lui ont répondu ainsi : « cela est sans importance, il faut aborder les thèmes les plus essentiels pour l'égalité homme-femme » (Hasegawa 2006)[234]. Pour la plupart des activistes féministes et des chercheuses, le sujet n'occupait qu'une place marginale parmi l'ensemble des problématiques. Comme le note Abe, « les femmes japonaises ont tendance à travailler dans le cadre du patriarcat, plutôt que d'essayer de le démanteler. Ainsi, le sujet du langage, qui reproduit une société patriarcale, n'a été mentionné que rarement dans le courant de la libération des femmes » (Abe 1995 : 652).

Ici s'ajoute un autre contexte : aucune « grande figure » dans les études du genre au Japon ne s'est intéressée à cette question du langage sexué. Comme le fait remarquer Rose-Marie Lagrave plus généralement sur les recherches féministes/recherches sur les femmes en France, le fait de disposer déjà d'une notoriété professionnelle préalablement acquise est un grand avantage pour mettre en valeur certains thèmes des études du genre, une discipline traditionnellement dévaluée dans les champs scientifiques (Lagrave 1990). Tant que les chercheuses renommées qui occupent un rang supérieur dans le milieu académique au Japon – y compris celle citée dessus dans l'exemple de « *working mother* » – ne s'engagent pas dans la lutte contre le langage sexué, la question ne sera jamais problématisée, elle restera toujours dans

[234] Pour les travaux sur le cahier d'appel sexué à l'école, voir Danjo byōdō kyōiku wo susumeru kai (1997), Hasegawa (2006), Kameda et Tachi (2000), Nagino et Hikage (2008), Nakano (1998), et Okuno (2016).

l'ombre des autres thèmes « majeurs » et plus « graves », tels que la représentation féminine dans le milieu politique, le harcèlement sexuel, ou l'exploitation des femmes dans le capitalisme.

VI-1-4-2 Les études sur le genre au Japon comme « discipline importée de l'Occident »

Le deuxième facteur expliquant cette lacune de la production concerne la dimension linguistique, la limite portée intrinsèquement par la discipline. S'il est vrai que les pionnières des féministes japonaises de la première génération dans l'ère Meiji et Taisho – telles que Hiratsuka Raichō, Fukuda Hideko, et Yamakawa Kikue[235] – qui ont contribué à la naissance du féminisme ont présenté des arguments originaux dépassant la portée de ceux de la première vague des mouvements féministes en Occident qui étaient plutôt centrés sur le droit de vote et l'éducation des femmes (Lévy 2014), la plupart d'entre elles ont suivi une instruction avancée et appris une/des langue.s européenne.s. Il en va de même pour les générations suivantes, l'époque après la Seconde guerre mondiale, les études sur le genre ont été en grande partie une discipline inspirée principalement par des pensées occidentales, voire « importée » de l'Occident236.

On peut même généraliser cette tendance à tous les domaines des sciences sociales, tels que la sociologie, les sciences politiques, l'économie, l'anthropologie, et la psychologie, etc. Durant la période de modernisation et d'industrialisation du pays suivant la Restauration de Meiji de 1868, qui a été une véritable phase transitoire d'un système féodal à un Etat-nation, l'introduction de concepts scientifiques, y compris des sciences humaines et sociales, se faisait essentiellement par la traduction d'ouvrages rédigés en anglais, français ou allemand vers la langue japonaise. Pendant une très longue période, et même aujourd'hui encore, l'une des missions principales des

[235] Sur l'évolution des études féministes au Japon, voir Lévy 2012. Le numéro n°48 d'*Ebisu. Etudes japonaises* (2012) présente un dossier complet consacré sur ce thème.
[236] En soulignant le contexte historique et culturel du Japon, des chercheuses renommées en études de genre contestent cette idée d'une discipline « importée » et « empruntée » à l'Europe et à l'Amérique (Inoue, Ueno, Ehara, et Amano 2009). Pourtant, en ce qui concerne la dimension du langage sexué, peu de recherches ont été réalisées en dehors de l'influence occidentale.

chercheurs a consisté à importer, traduire, et interpréter des notions occidentales en japonais dans le milieu universitaire, afin de pouvoir les appliquer aux contextes propres à la société. A partir de théories et les méthodologies fraîchement importées de l'Occident, ils pouvaient alors encadrer et enrichir leurs propres travaux. Tel était bien le cas pour les études de genre jusqu'à très récemment, notamment lors de la montée du mouvement de la libération des femmes dans les années 1970 au Japon, menée parallèlement avec les mobilisations de la seconde vague de féminisme en Europe et aux Etats-Unis. S'il est vrai que le Japon eût développé son propre féminisme datant de longues dates, sans cette « importation » et la traduction des pensées occidentales, le mouvement féministe n'aurait pas vu le jour dans le pays.

Or, cette manière d'effectuer des recherches basées sur des travaux rédigés en langue étrangère dont la syntaxe n'avait rien à voir avec la langue japonaise se complique lorsque le sujet d'une étude porte sur des thèmes liés au langage. Ici, il convient de rappeler brièvement quelques idées principales de la linguistique afin de mesurer la difficulté cruciale à laquelle font face les chercheurs japonais. Ces bases de la linguistique nous permettent de montrer comment la langue peut influencer et dicter notre perception du monde, ou plus exactement, comment elle nous impose une certaine représentation du « réel », qui n'est par ailleurs jamais identique d'une culture à l'autre[237]. Tous nos discours, nos sentiments, nos actions ne peuvent être exprimés qu'à travers le prisme de la langue dont nous nous servons inconsciemment : la langue conditionne non seulement notre vision du monde, mais elle nous propose une « plateforme » unique pour tous nos comportements et nos interactions verbales. L'apprentissage d'une langue étrangère, notamment si sa structure n'a rien à voir avec celle de notre langue maternelle, serait sans doute la meilleure façon de s'apercevoir de l'étendue de cette problématique, car nous sommes tous menés à faire face à la différence des impositions linguistiques qui nous entourent.

[237] D'après « l'hypothèse de Sapir-Whorf » (HSW), élaboré consécutivement par l'anthropologue américain Edward Sapir puis par son élève le linguiste Lee Benjamin Whorf, la perception du monde dépend des impositions linguistiques de chaque langue et la réalité ne peut être perçue qu'à travers notre langue.

Par exemple, dans ma petite enfance, je me souviens clairement du jour où j'ai appris le mot « *sister* » dans la classe d'anglais. Ce simple apprentissage d'un mot sur la parenté m'a surprise, car l'équivalent de ce terme n'existe pas dans la langue japonaise, où on trouve simplement soit « *ane* 姉 (sœur aînée) » ou « *imōto* 妹 (sœur cadette) ». Il en va de même pour « *brother* », qui est absent du lexique japonais, qui ne dispose que des termes « *ani* 兄 (frère aîné) » et « *otōto* 弟 (frère cadet) ». Tandis qu'il existe des lexèmes bien spécifiques pour désigner une sœur/un frère plus âgé.e ou moins âgé.e dans le lexique de la famille japonaise, en français ou en anglais, nous sommes obligés de combiner deux termes (frère/sœur avec cadet/aîné) afin de préciser l'ancienneté de la personne en question. Dans la langue japonaise, la différence d'âge est une précision absolument nécessaire à la simple désignation d'un membre de la famille. Ici, on constate déjà clairement une asymétrie des positions dans les appellations selon les âges dès au niveau lexical même, ce qui renvoie à un trait culturel important ou voire primordial dans une société de tradition confucéenne : l'obéissance aux aînés. Le fait de se rendre compte de l'impossibilité d'avoir une appellation non hiérarchisée dans la fratrie dans une langue donnée (donc dans une culture donnée), mais que le contraire est possible dans une autre langue, est difficilement compréhensible lorsque nous sommes immergés dans une seule langue, dans un même « système de signes » (Saussure 1916). Seule la comparaison de plusieurs langues aux syntaxes différents nous permet d'échapper à une telle perception du monde et de prendre pleinement conscience de ces limites langagières.

Dans ce contexte, les chercheurs japonais qui mènes des recherches au Japon en lien avec le langage sont confrontés à un défi fondamental, car leurs travaux sont a priori basés sur des théories rédigées et élaborées dans une langue occidentale qui reflète un autre « réel », avec des catégorisations et représentations langagières complètement différentes de celles de la langue japonaise. Il est donc extrêmement difficile de s'apercevoir des phénomènes qui dépassent les impositions langagières de la langue source de traduction. Autrement dit, tant que les chercheurs japonais effectuent des recherches basées sur les théories d'un « autre réel » via traduction, ils ne peuvent

pas réaliser les différences et les discriminations socio-culturelles intrinsèques de la langue japonaise, c'est-à-dire les injustices genrées dans leur propre culture, car ces traits discriminatoires sont absents dans la langue source de traduction (langue occidentale).

Ce dilemme peut s'observer à travers quelques exemples concrets. Par exemple, comme il l'a été dit précédemment, la vague du « politiquement correct » est arrivée au Japon dans les années 1990 suite aux mouvements féministes des Etats-Unis et de l'Europe. Pourtant, ce courant ne s'est pas appliqué à toutes les expressions sexuées qu'on trouve en japonais, et le remplacement par des termes plus neutres était arbitraire. Les expressions jugées discriminatoires ayant été remises en question et sujettes à une conversion étaient surtout celles qui trouvaient déjà leur équivalent en anglais, telles que « *kangoshi* 看護師 (infirmier.ère) » ou « *kyakushitsu jōmuin* 客室乗務員 (agent de bord) ». En revanche, plusieurs expressions ne disposant pas d'équivalent en langue occidentale n'ont jamais fait l'objet de cette modification. Un bon exemple de ces termes est « *fukei* 父兄 ». Bien que sa signification soit « tuteur.trice légal.e ou les parents », cette expression se compose de deux mots, « *chichi* 父 (père) » et « *ani* 兄 (frère aîné) ». Ce terme représente clairement une valeur confucéenne, car il est sous-entendu que ce sont les membres aînés de sexe masculin qui doivent prendre la responsabilité des enfants mineurs en tant que tuteur ou parent.

Il existe d'autre séries d'expressions masculines qui sont utilisées comme génériques. Par exemple, la signification littérale de « *shōnen hō* 少年法 » est « la loi sur les garçons », mais ce terme est employé pour désigner « la justice pénale des mineurs ». Il en va de même pour le terme « *kyōdai* 兄弟 », composé de « *ani* 兄 (frère aîné) » et de « *otōto* 弟 (frère cadet) », qui s'utilise pour se référer à l'ensemble de la fratrie en tant que le terme générique, quel que soit le sexe des individus désignés. Tous ces termes sous-entendent un caractère sexué dans leur utilisation et leur composition, pourtant, faute de présence des notions équivalentes en anglais, ils n'ont pas été systématiquement remplacés par des termes plus neutres. Ainsi, malgré la propagation de la vague du « politiquement correct » venue des Etats-Unis, il n'y a pas eu de remise

en cause de ces termes sexués, qui étaient intrinsèquement présents dans la langue japonaise. Bien que le japonais ne comporte pas de système genré de la même façon que dans les langues occidentales et qu'il n'y ait pas de règle telle que « le masculin l'emporte sur le féminin » dans la grammaire comme l'on trouve en français, on constate ici une autre forme de l'occultation des femmes dans la langue (Houdebine-Gravaud : 2003).

En me concentrant sur cet aspect sexué de la langue japonaise, j'ai réalisé qu'il existe non seulement une lacune de la production dans ce domaine, mais aussi une certaine condition des profils des chercheurs qui travaillaient sur le sujet. Un grand nombre de recherches sur le lien entre le genre et la langue japonaise ont été menées par des femmes, qui sont basées dans un pays étranger (aux Etats-Unis ou au Canada), ou qui ont des thèmes de recherches ou des profils en lien étroit avec une ou des langue.s étrangère.s. Comme il l'a été évoqué précédemment, puisque les études sur le genre au Japon sont construites à partir des traductions des concepts occidentaux importés, il est difficile de prendre en compte les impositions langagières propres à langue japonaise. Ainsi, paradoxalement, les chercheurs qui sont basés au Japon ou qui travaillent uniquement sur les thématiques domestiques en japonais n'auraient pas pu remarquer l'importance de cet enjeu et seraient restés muets sur ce sujet. En revanche, ceux qui sont déjà en dehors du Japon ou ceux qui effectuent des travaux en lien avec d'autres cultures – c'est-à-dire ceux qui sont exposés quotidiennement à « l'altérité » et obligés de s'interroger sur leurs propres identités langagières – auraient été mieux placés pour se rendre compte de la problématique. Par exemple, l'un de ces chercheurs « exposés à l'altérité », Kazuo Akasaka, chercheur en étude de communication multiculturelle a mené une étude comparative sur les termes d'adresse aux Etats-Unis, en Nouvelle Zélande, et au Japon. Il a montré que la différence d'utilisation de ces termes reflétait bien les rapports de pouvoir de ces pays étudiés, tel que l'ancienneté, la hiérarchisation de la société, et la relation conjugale. D'après lui, l'emploi des termes de désignation au Japon est dicté par la « relation verticale », tandis que dans les deux autres pays, la

relation entre les individus est plus égalitaire, plus horizontale[238]. Il affirme que « cette prise de conscience provient de la rencontre avec d'autres culture. Cela n'aurait pas été possible si l'on restait au Japon et ne se communiquait qu'avec les Japonais » (Akasaka 1997 : 100).

Katsue Akiba Reynolds, linguiste d'origine japonaise et chercheuse à Hawaii, aux Etats-Unis, qui est donc a priori exposée à d'autres cultures, fait également écho à l'argument d'Akasaka en évoquant le caractère « fermé » de la langue japonaise. A partir des échanges qu'elle a eus avec d'autres chercheuses, elle conclut que ce manque de recherches provient du fait que même les féministes considèrent la différence des impositions linguistiques comme allant de soi et qu'il est donc difficile pour elles de s'apercevoir de l'enjeu et d'en faire un objet de recherche (Reynolds 1998). Elle écrit : « au Japon les femmes sont non seulement confinées dans la féminité, mais aussi dans le langage des femmes qui nous enchaînent. Nous ne pouvons pas en être libérées. Dès que j'arrive à Tokyo, venant de Hawaii, j'éprouve fortement ce sentiment d'enfermement » (Reynolds 1998 : 214) [239]. Native de la langue japonaise et installée à Hawaii, elle constate le caractère « fermé » de sa propre langue maternelle, et se demande comment elle peut faire pour que le japonais devienne plus « ouvert ». En tant que doctorante d'origine japonaise qui vit en France, je partage également son vécu du caractère fermé de cette langue. C'est probablement pour cette raison que j'ai mis autant de temps à pouvoir réaliser cette problématique. Dans la section suivante, je m'intéresserai au caractère genré du langage, aux points ignorés pendant mes trois premières années de terrain, que j'ai commencé à approfondir bien après la réalisation de mes entretiens.

VI-2. Termes de désignation des époux

[238] Sur la relation « verticale » dans la société japonaise, voir Nakane (Nakane 1967).
[239] Elle est professeure de la linguistique, à l'Université de Hawaii.

VI-2-1. Complexité des appellations : « miroir » de la hiérarchie dans la société

La précédente section a permis de montrer l'importance de l'enjeu et de révéler quelle place occupent – ou plutôt n'occupent pas – les recherches sur le langage sexué dans les études de genre au Japon. Suivant cette partie introductive et théorique, nous allons nous intéresser aux remarques observées sur le terrain : les termes d'appellation employés par les enquêtés pour désigner leur conjoint. Dans la langue japonaise, il existe une grande variété de termes de désignation, basés sur de différents degrés de politesse et de respect, et sur la distance qui sépare le locuteur, l'interlocuteur, et la tierce personne. Décrire ces appellatifs qui n'ont pas de traduction propre en français nécessite au préalable quelques précisions concernant la politesse, qui se manifeste non seulement directement vis-à-vis de l'interlocuteur, mais aussi envers la troisième personne dont on parle et qui n'est pas présente au moment du dialogue, avec une nuance différente de déférence.

Sur les termes de désignation et le lien entre la socialisation et le langage, depuis l'époque de Lewis Henry Morgan qui a effectué des recherches sur les systèmes de parenté en général (Morgan 1871), d'importantes contributions ont été apportées dans plusieurs disciplines des sciences sociales, en anthropologie, psychologie, ethnologie ou en sciences de communication (Hirschfeld 1986 ; Schieffelin et Ochs 1986). Ces travaux traitent les pratiques de termes d'adresse et de référence à la fois de dans des langues européennes (Brown et Gilman 1968 ; Cini 2010 ; Lele 2009 ; Léon 1973 ; Morford 1997 ; Perret 1970), mais également celles dans des sociétés d'Afrique, d'Asie, et d'Amérique (Carter 1984 ; Dumont 1962 ; LeVine et Price-Williams 1974 ; Ochs 1982). Bien que la plupart des travaux soient datés, la question de pratiques d'appellatifs continue à susciter des intérêts de chercheurs avec de nouvelles dimensions peu étudiées dans les recherches plus anciennes, telles que les procédés d'appellation et de catégorisation dans l'homoparentalité (Greco 2011). Or, les études sur les termes d'appellation du japonais effectuées par des chercheurs non-japonais sont relativement limitées excepté quelques travaux (Befu et Norbeck 1958 ; Bonnin 2002 ; Fischer 1964 ; Garnier 1993a). Avant de passer aux remarques de terrain, il convient de préciser

dans quelle mesure les systèmes d'appellatifs dans la langue japonaise sont différents et comment une simple appellation se révèle importante dans un contexte donné.

Considérons, par exemple, les termes relatifs à « je ». La japoniste Catherine Garnier présente un exemple simple et clair en reprenant les travaux du fameux linguiste japonais Takao Suzuki (Garnier 1993a : 72)[240]. Ici, « je » est un instituteur de 40 ans et il s'utilise plusieurs termes différents afin de s'autodésigner dans la vie de tous les jours. Lorsqu'il s'adresse à son père ou à son frère aîné, il emploie *boku* (僕) « je », un terme masculin, neutre, et familier. S'il parle à son frère cadet, il se désigne par *ore* (俺) « je », qui marque une certaine supériorité masculinisée prononcée vis-à-vis de l'interlocuteur, qui se situe à égalité ou est inférieur dans leur relation. Ensuite, quand il s'adresse à son fils, on note un autre schéma qui apparaît : il s'emploie *otōsan* (お父さん) « je », dont la signification littérale est « père ». Dans la désignation des membres de la famille en japonais, en général, le locuteur se positionne à la place de la plus jeune génération selon la règle appelée « l'emploi fictif » (Suzuki 1973), en se désignant sous le nom commun de « parenté », du point de vue du plus jeune membre de la famille[241]. Par conséquent, en se mettant à la place de son fils, le « je » se nomme lui-même *otōsan* お父さん (père)[242]. En dehors du cercle familial, sur le lieu de travail notamment, des termes différents sont employés. Face au directeur de l'école, il s'utilise *watakushi* 私 « je », un terme marquant le respect et la politesse face à son supérieur hiérarchique. Sinon il utilise encore une fois *boku* 僕 « je », cité ci-dessus, avec ses collègues, et lorsqu'il s'adresse enfin à ses élèves, il s'autodésigne comme *sensei* 先生 (professeur) « je ». Jusqu'à maintenant, voici déjà 5 désignations différentes de « je », et on peut facilement en imaginer plein d'autres – *watashi* 私 (moi)*, ojīsan* おじいさん (grand-

[240] Pour les règles d'utilisation des termes intra-familiaux, voir Suzuki (1972 ; 1973 ; 1998) et Fischer (1964).
[241] Pour plus de détails sur l'emploi fictif et les termes d'adresse dans le groupe familial, voir Ogata (2015).
[242] D'après Saitō (2011), cette règle sert à l'identification emphatique avec les enfants (Saitō 2011). Il faut rappeler aussi que cet emploi fictif s'applique parfois en dehors du groupe familial. Par exemple, lorsqu'une femme de 40 ans s'adresse à un enfant, elle se désignera par *obasan* おばさん (tante), et cette femme dira à son fils de laisser son siège dans le bus à un homme âgé inconnu, en utilisant *ojīsan* おじいさん(grand-père). Pour les détails, voir Garnier (1993a).

mère), *ojisan* おじさん (oncle), *onīsan* お兄さん (grand frère), *jibun* 自分 (moi), etc. Ici, il faut rappeler qu'il s'agit simplement d'exemples de la première personne du singulier, « je », et que ces cas de figure se multiplient lorsqu'on utilise la deuxième personne, « tu », ou la troisième personne, « il » ou « elle ». De plus, il existe bien d'autres nouvelles situations auxquelles nous sommes censés nous adapter en nous employant des termes distincts. Ainsi, comme le souline Garnier, les lexiques de désignations présentent une « grande complexité » en japonais (Bonnin 2002 ; Garnier 1993a), par rapport aux langues européennes. En fait, « aucune désignation ne peut être considérée isolément. Elle appartient toujours à un système correspondant à une situation donnée, et qui a des règles précises » (Garnier 1993a : 73). Sur ce point, Fischer conclut que les modes d'appellatifs en japonais s'avèrent plus « sociocentriques », si l'on les compare avec d'autres langues européennes qui sont plus « egocentriques » et « individualistes » (Fischer 1964 : 122).

La société japonaise est fortement influencée par la culture confucéenne, où la hiérarchisation fondée sur l'aînesse, la parenté, et le genre est imprégnée de beaucoup de domaines de la vie. Puisque la langue ne fait pas figure d'exception (Bonnin 2002), l'utilisation de différents niveaux de politesse dans chaque interaction peut donc représenter un miroir de la société. Comme il l'a été évoqué précédemment, le fait d'être natif de cette langue s'accompagne systématiquement de la maîtrise des codes sociaux, particulièrement du respect de la hiérarchie dans la société. Si l'on est adulte et natif de la langue japonaise, il est impossible de s'adresser correctement à une personne sans savoir où se situer soi-même par rapport à l'interlocuteur pour se servir des termes d'appellation adéquats à chaque interaction verbale[243]. Dans ce contexte, examiner les termes de désignation peut être très utile afin d'étudier les rapports de pouvoir au sein

[243] A ce propos, Tabayashi indique la complexité sur ce du langage sexué et de la culture japonaise pour les femmes étrangères qui apprennent le japonais. Même si ces dernières refusent d'employer une désignation sexiste, comme « *shujin* 主人 », par conviction personnelle, car elles affirment qu'elles ne sont pas les servantes de leur conjoint, leurs propos sont souvent corrigés par leur entourage ou par les enseignants de japonais dénonçant un manque de compréhension de la culture japonaise. Cette attitude comporte le risque d'intérioriser la norme et de la propager (Tabayashi 2003).

des couples de migrants japonais : l'analyse de l'utilisation qu'ils font de ces termes nous permettra de savoir quelle place occupe le locuteur dans la relation conjugale.

VI-2-2 Tendance actuelle des appellations

Quels sont les différents types de termes de dénomination du conjoint que l'on utilise en fonction du rang du locuteur, de l'interlocuteur, et de la tierce personne aujourd'hui ? En japonais, il existe plusieurs façons générales de désigner une personne. Premièrement, il y a des cas où il suffit simplement d'ajouter un honorifique, c'est-à-dire un suffixe général (*san*, *sama*, *kun*, *chan*, etc.) au nom ou au prénom, comme Hayakawa-*san* qui veut dire « Mme/Mr/Mlle HAYAKAWA », ou Miyako-*chan*[244]. Cette désignation honorifique est « universelle », c'est-à-dire qu'elle peut s'employer dans la plupart des contextes, pour la deuxième et la troisième personne. Au cours de mes entretiens, j'ai eu beaucoup d'enquêtés désignaient leur conjoint avec le suffixe *chan*, un honorifique qui montre de la tendresse et de l'affection.

Deuxièmement, il y a des termes spécifiques avec différents niveaux de déférence pour désigner un conjoint, avec respect et politesse, ou même avec un signe d'infériorité selon le cas, utilisés pour la troisième personne du singulier. Je m'intéresse particulièrement à cette série de dénomination, car ces termes révèlent directement le caractère des rapports de pouvoir au sein des couples. Parmi ces termes, on peut par exemple identifier « *otto* 夫 », « *shujin* 主人 », « *danna* 旦那 », « *tsureai* 連れ合い », ou « *teishu* 亭主 » pour le conjoint, et ensuite il y a « *tsuma* 妻 », « *kanai* 家内 », « *yome* 嫁 », « *okusan* 奥さん » pour la conjointe. Cependant, il faut rappeler que cette liste est loin d'être exhaustive et qu'il existe d'autres dénominations moins utilisées[245].

[244] *Chan* est un suffixe utilisé pour désigner des personnes proches. Pour les relations extérieures, on peut aussi citer d'autres suffixes spécifiques comme « *sensei* 先生 » (professeur) ou « *senpai* 先輩 » (supérieur, plus âgé), « *shachō* 社長 » (chef d'entreprise), « *gakuchō* 学長 » (président d'université), selon les cas.

[245] Par exemple, on peut citer « *taku* たく », « *uchinohito* うちの人», pour le conjoint, et « *nyōbō* 女房», « *kamisan* かみさん», « *kāchan* かあちゃん» pour l'épouse, etc.

Figure 15. Variété d'appellations du conjoint à la troisième personne du singulier

	terme	signification	caractère	définition littérale dans le dictionnaire *Daijirin* 大辞林 [246]
1	*otto* 夫	époux	neutre	époux
2	*shujin* 主人	époux	supériorité masculine	**1. le maître de la maisonnée** 2. le seigneur, patron 3. l'appellation montrant respect, majesté **4. l'appellation du conjoint par l'épouse** 5. l'hôte qui reçoit des invités
3	*danna* 旦那	époux	neutre familier	1. la charité, le paroissien 2. l'appellation du commerçant adressée par ses servants 3. l'appellation du client masculin adressée par les acteurs et les *geishas* ou l'homme riche avec statut **4. l'appellation du conjoint par l'épouse** 5. le patron d'une maîtresse
4	*tsureai* 連れ合い	époux(se)	neutre	1. la personne avec l'on fait des choses ensemble **2. l'appellation du conjoint ou de la conjointe**
5	*teishu* 亭主	époux	neutre familier	1. le chef de la maisonnée, particulièrement d'une auberge ou d'un café **2. l'appellation de l'époux** 3. l'organisateur de la cérémonie du thé
6	*tsuma* 妻	épouse	neutre	**1. l'appellation de l'épouse**
7	*kanai* 家内	épouse	neutre poli	1. l'intérieur de la maisonnée 2. la famille **3. l'appellation de l'époux pour désigner sa propre conjointe**
8	*yome* 嫁	épouse	supériorité masculine	1. la femme mariée qui a intégré la lignée du conjoint 2. l'épouse du fils 3. la femme fraîchement mariée **4. l'appellation de sa propre femme, ou de l'épouse de quelqu'un d'autre**
9	*okusan* 奥さん	épouse	neutre poli	1. **l'appellation de l'épouse de quelqu'un avec respect**

Source : réalisée à partir des définitions de *Dajirin* 大辞林

[246] *Dajirin* 大辞林 est un des principaux dictionnaires de la langue japonaise. Il existe une version numérique. Les définitions présentées dans le tableau selon la troisième version publiée en 2006.

La figure 15 montre des exemples de dénominations courantes des conjoints. Chaque mot est présenté avec les caractères et les définitions que l'on peut trouver dans un dictionnaire de la langue japonaise. Lorsqu'une personne désigne son mari ou sa femme à la troisième personne du singulier en présence de quelqu'un, elle se sert d'une de ces appellations en fonction du rapport qu'elle noue à la fois avec son mari /sa femme et avec son interlocuteur. Par exemple, si un terme neutre tel que « *otto* » ou « *tsuma* » est employé, on imaginera un rapport plutôt horizontal, moins hiérarchisé dans la relation conjugale. Au contraire, si une femme appelle son mari en utilisant le terme *shujin*, on notera que leur rapport de couple n'est pas tout à fait égalitaire, car parmi les significations du dictionnaire, on n'en trouve aucune autre qui décrit une relation non hiérarchisée : toutes évoquent un rapport de domination/subordination[247].

Comment les conjoints se nomment-ils l'un et l'autre aujourd'hui ? En 2017, une entreprise de sondages d'opinion a réalisé une recherche sur les appellatifs au sein des couples, auprès de 10 000 personnes âgées de 20 à 69 ans sur internet (Intage Research Incorporated 2017). Ceci peut être une recherche de référence à la fois par le nombre de personnes interrogées et mais aussi en termes de nouveauté, car les travaux précédents portant sur le sujet étaient soit très datés, soit limités dans le nombre d'enquêté.es[248]. Je présente ici le résultat de cette étude. Les figures 16 et 17 montrent la proportion des termes utilisés pour chaque conjoint. D'après ce sondage, la désignation du conjoint la plus fréquemment utilisée en présence des personnes proches est « *shujin* 主人 », avec 23,4 % de la totalité. Comme présenté préalablement, ce terme

[247] Cependant, cette catégorisation appelle quelques réserves, car les chercheurs dans ce domaine ne sont pas unanimes sur les caractères de certaines appellations en raison de la différence disciplinaire. Par exemple, basé sur la série de recherches du linguiste Suzuki (1973), le travail de Yoshiko Saitō (2011) a divisé ces termes en deux groupes, en fonction du positionnement du locuteur vis-à-vis de la personne désignée : les termes de la catégorie « rang supérieur » sont employés lorsque le locuteur se situe en-dessous du conjoint désigné, tandis que ceux de la catégorie « rang inférieur » sont utilisés lorsque le locuteur se place au-dessus de son conjoint. Dans sa classification, *shujin* (terme 2) et *otto* (terme 1) sont mis dans le même groupe « rang supérieur ». Même si sa recherche est basée purement sur les aspects linguistiques, certains chercheurs ne partagent pas cette idée de mettre ces deux termes dans la même catégorie, vu la nature jugée sexiste du mot *shujin* (Endō 1998 ; Wu et Yoshimi 2003). Selon sa classification, les termes 3 et 9 sont exclus, donc absents.

[248] La recherche pionnière d'Orie Endō a répertorié plus de 400 cas, mais a été effectuée en 1985 (Endō 1998). Les études relativement récentes, telle que Wu et Yoshimi (2003) et Mizumoto (2017) disposent moins de cas.

comporte intrinsèquement un rapport de pouvoir dans ses définitions de base, comme « patron » ou « maître », et est souvent qualifié de sexiste. Malgré les contestations des chercheuses et activistes féministes, en réalité, « *shujin* » arrive à la tête du classement. Il est suivi par « *danna* 旦那 » (22,9%), un terme plus neutre et familier, et puis par « *otōsan* お父さん » (17,6%), qui veut dire « père » ou « papa ». Troisièmement, 11% des interrogées désignent leur conjoint par « le prénom avec honorifique », *san*, *chan*, ou *kun*. Il est important de signaler que le terme le plus général et neutre « *otto* » n'est apparu qu'au dernier rang, avec seulement 7% de l'ensemble.

Figure 16. Proportion des appellations utilisées pour conjoint

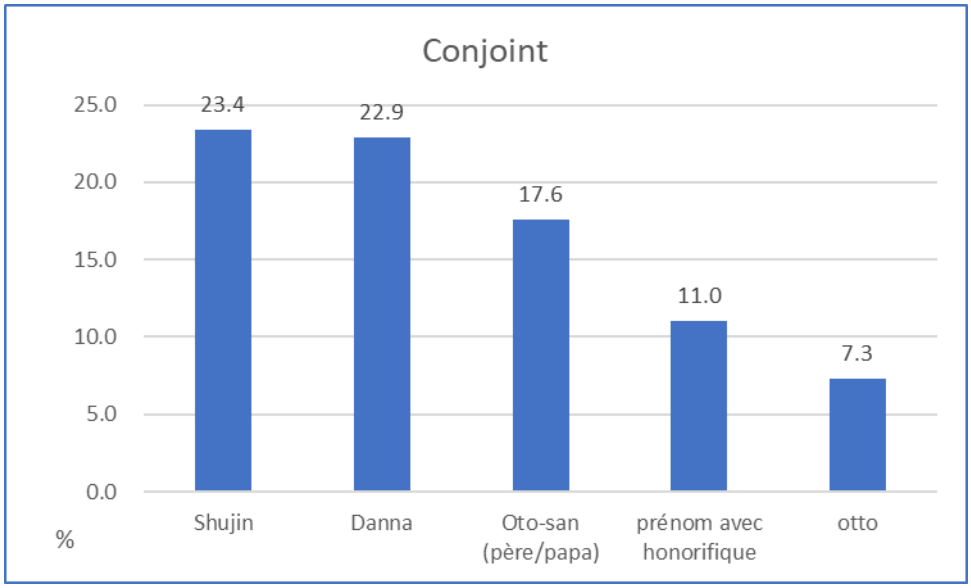

Source : Intage Reserch Inc. (2017).

Voyons maintenant les désignations de l'épouse par son conjoint. L'appellation la plus fréquemment utilisée par les hommes enquêtés était « *yome* 嫁 » (23 %), qui, de la même manière que le terme « *shujin* 主人 », a une connotation d'une certaine supériorité du conjoint par rapport à son épouse[249]. Comme présenté dans la figure 15, la signification de base de ce terme comportant « l'épouse de mon fils », la

[249] L'utilisation de « *yome* » est répandue surtout dans la région de Kansai (l'ouest de Japon). Ce terme est de plus en plus employé dans l'est du Japon également, influencé par le média, notamment via les programmes de la télévision (Harada 2008).

subordination de la femme vis-à-vis de beaux-parents est sous-entendu : cette dernière est censée assumer le rôle de l'épouse et de la belle-fille, tout en s'engageant à la fois dans un travail rémunéré et non rémunéré, en occupant le statut le plus bas de la famille élargie. Ce terme est ensuite suivi par « *okusan* 奥さん » (15,7 %), poli et neutre, qui ne marque pas de rapport de pouvoir. Le troisième qui apparaît sur la liste est « le prénom sans honorifique » (12,3 %), suivi par deux termes, « *kanai* 家内 » et « *tsuma* 妻 » (environs 10 % chacun). Ici, on constate une similarité avec le classement des appellations des hommes, car c'est « *tsuma* 妻 », le terme le plus neutre, sans déférence, qui occupe la dernière place. Une autre remarque surgit de ce sondage : on observe non seulement une « suprématie masculine » dans les palmarès d'appellations notamment caractérisée par « *shujin* 主人 » et « *yome* 嫁 », mais surtout l'absence du « terme avec honorifique » pour désigner les épouses.

Figure 17. Proportion des appellations utilisées pour épouse

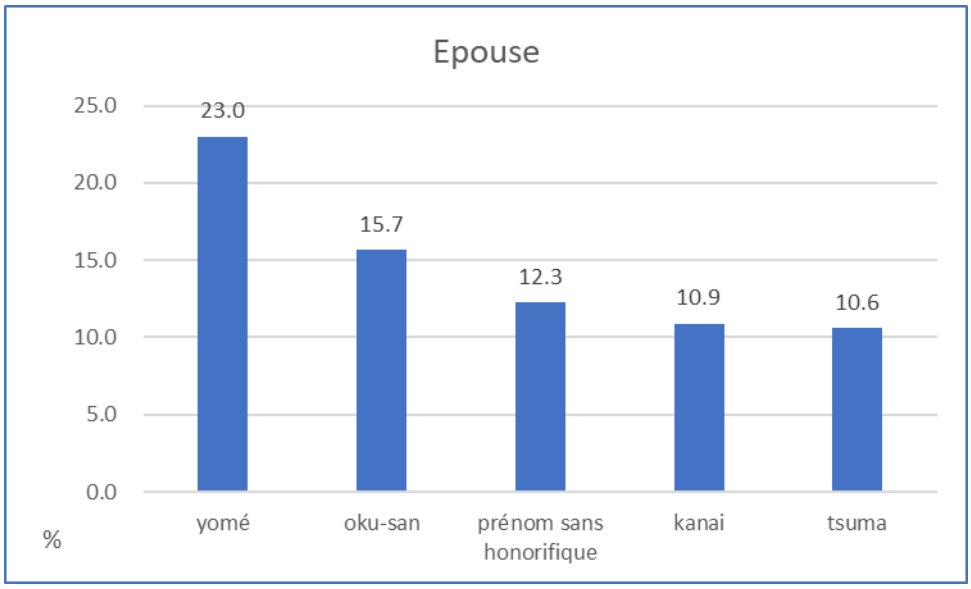

Source : Intage Reserch Inc. (2017).

Tandis que celles-ci désignent leur conjoint en ajoutant un suffixe de déférence qui marque le respect et politesse, de leur côté, ces derniers appellent leurs femmes par leur prénom, tout court, sans honorifique. Sur ce point, plusieurs autres recherches

montrent des points similaires (Endō 1998 ; Wu et Yoshimi 2003)[250], ce qui laisse imaginer qu'il existe encore bien une asymétrie dans les appellatifs entre les époux[251].

Parmi ces appellations, on s'intéresse particulièrement à l'utilisation du terme « *shujin* 主人 », qui a été continuellement remis en question en raison de son caractère sexiste par certains linguistes et activistes féministes, même si le sujet n'a pas réussi à gagner du terrain auprès des activistes féministes. La polémique sur l'utilisation de ce terme ne date pas d'hier. Déjà en 1955, lors du premier Congrès des mères japonaises, l'activiste Hideko Maruoka avait incité les participantes à ne plus l'utiliser : d'après son expérience personnelle, ses prédécesseures intellectuelles qui avaient marqué la première génération du mouvement féministe au Japon, telles que Hiratsuka Raichō et Hasegawa Shigure, ne se sont jamais servies de cette appellation. Raichō se servait du nom de famille pour le désigner son conjoint, tandis que Hasegawa utilisait « *tsureai* 連れ合い », un terme neutre et sans déférence (Endō 1998). Aujourd'hui, nombreux sont ceux et celles qui contestent l'utilisation de « *shujin* 主人 » (Endō 1998 ; Mizumoto 2017 ; Wu et Yoshimi 2003), et ils sont unanimes pour dénoncer le caractère sexiste de cette appellation. Contre l'argument disant que ce terme n'est qu'un « signe » pour désigner une personne et qu'il n'y rien de sexiste, ils rappellent que le terme « *shujin* 主人 » est toujours utilisé dans des relations hiérarchisées dans d'autres contextes et que ce mot fait penser systématiquement aux rapports de pouvoir, comme entre le patron et l'employé, et qu'il est ainsi inapproprié de s'en servir, à l'égard au respect de l'égalité femme-homme (Endō 1998 ; Wu et Yoshimi 2003). En dehors du cercle académique, on constate une large polémique autour du sujet. *VERY*, un magazine de mode féminin en vogue, réputé pour le style de vie sophistiquée des femmes de la trentaine qu'il véhicule, commence à remettre en question l'utilisation du terme « *shujin* 主人 » en dénonçant son caractère patriarcal[252]. Ecrivaine lauréate du *prix Akutagawa*[253], Mieko

[250] Wu et Yoshimi (2003) constatent que la plupart de femmes tendent à utiliser le terme « *shujin* ». On ne trouve pas de différence selon l'âge ou le niveau d'éducation.
[251] Bien que Mizumoto présente un résultat plus nuancé, avançant qu'aujourd'hui les femmes utilisent davantage l'appellation plus neutre « *otto* 夫 » que le « *shujin* 主人 » (Mizumoto 2017), il est difficile de constater que la dominance du terme « *shujin* 主人 » décroît.
[252] *The Huffington Post*, le 7 décembre 2018.

Kawakami appelle également à arrêter de se servir de ce terme, même si c'est une habitude, car « à force de répéter ces mots, une relation hiérarchisée s'intériorise et s'installe. Il ne faut jamais prendre à la légère l'importance de la parole »[254].

VI-2-3. Comment m'adresser aux autres ? Entre politesse, convenance, et morale

Rendre compte de l'importance des termes sexués et faire le choix de ne pas les utiliser s'avère une décision difficile en réalité. Pendant toute la durée de ma recherche de terrain, ou plutôt tout au long de ma vie d'adulte, particulièrement après que j'aie entamé les études de genre, le sujet de la désignation de l'époux a été toujours une préoccupation, lorsque je rencontrais des personnes inconnues ou plus âgées. Il était difficile de trouver le terme approprié. En me situant vis-à-vis du mon interlocuteur ou parmi le cercle où je me trouvais, il y avait toujours un moment d'hésitation avant que je prononce le mot, car j'étais prise dans l'embarras et éprouvais un sentiment de culpabilité. D'une part, en tant que femme qui a eu de la chance d'avoir eu une bonne éducation et d'être formée en sciences sociales – alors que souvent, les jeunes filles japonaises ne sont pas encouragées à poursuivre leurs études –, j'avais toujours envie de refuser l'utilisation d'une appellation sexuée, préférant employer un autre terme plus neutre. Sur le terrain, cependant, ce choix pouvait gêner mes interlocuteurs qui se servaient de ce terme sans jamais se poser de question. Pour eux, continuer à utiliser cette désignation était une simple question d'habitude. Si je m'étais obstinée à éviter leur emploi courant en reprenant un autre terme « politiquement correct », j'aurais été perçue comme une personne « compliquée », « trop moderne » ou même « occidentalisée », et ce biais aurait rendu le dialogue plus difficile et l'ambiance de l'entretien aurait été moins détendue. Dans la plupart des cas, ils étaient simplement inconscients de l'importance du pouvoir du langage. Il est fort possible qu'utiliser un

[253] Le *prix Ryunosuke Akutagawa* est le prix littéraire le plus prestigieux au Japon.
[254] *Asahi Shinbun*, le 6 mars 2017.

terme plus neutre aurait même conduit à créer de la distance vis-à-vis de mes interlocuteurs.

Le terme qui me gênait le plus était « *goshujin* ご主人 », un appellatif utilisé pour désigner le conjoint de l'interlocutrice. Dans la langue japonaise, tandis qu'il existe des dénominations « neutres » pour désigner son conjoint *otto* (mari) ou *tsuma* (épouse), on trouve difficilement des termes semblables à celles-ci pour désigner « le/la conjoint.e de l'interlocuteur.trice » (Mizumoto 2017) avec respect. Ceci s'avère être une situation d'autant plus complexe que, tandis que la coutume veut que l'on mentionne la tierce personne (ici c'est le conjoint de l'interlocutrice) avec un langage soutenu, avec déférence, les termes neutres du point de vue du genre sont inexistants. Le simple ajout du suffixe honorifique « *san* » aux désignations neutres citées ci-dessus, telles que *otto-san* ou *tsuma-san* n'est pas compatible avec la syntaxe japonaise. Par conséquent, on n'a pas d'autres choix que de recourir aux termes de déférence, avec une hiérarchisation basée sur le genre, tels que « *goshujin* ご主人 », qui est composé de « *shujin* 主人 » et du préfixe honorifique « *go* ご». Cette manière genrée de désigner les conjoints des interlocuteurs a été remise en cause par plusieurs chercheurs dans les domaines de la linguistique et de la communication, notamment du point de vue du genre (Endō 1998 ; Mizumoto 2017). Pourtant, étant donné qu'il n'y a pas d'alternative – Mizumoto (2017) évoque la potentialité de « *otto-san* » et « *tsuma-san* » mais ce n'est encore pas courant – « *goshujin* ご主人 » est le terme le plus répandu dans la pratique aujourd'hui (Wu et Yoshimi 2003 : 16). Ainsi, pour les entretiens, je n'avais pas d'autres choix que de suivre ce « protocole » de dénomination des personnes, tout en étant consciente de la nature genrée de l'appellatif « *goshujin* ご主人 ».

Sur le terrain, chaque fois que j'employais une des désignations sexuées, un sentiment de culpabilité m'envahissait. Souvent je me suis demandée avant de prendre la parole : le fait de me servir de ces termes ne contribue-t-il pas à la perpétuation du système patriarcal ? Ne suis-je pas une complice de ce système de domination ? Car, puisque le langage n'est jamais neutre (Menegatti et Rubini 2017 ; Ng 2007), il n'est jamais un simple outil de communication, mais un vaisseau puissant qui transporte les

règles et les normes sociales, qui sont transfusées dans chaque mot à chaque instant qu'on le prononce en reproduisant le système actuel. Dans ce sens, choisir un terme sexué me paraissaient une sorte de « trahison » envers mes enquêtées femmes, particulièrement envers celles qui étaient si ouvertes et si coopératives avec ma recherche, qui me faisaient confiance en m'exposant leur vie intime, les problèmes qu'elles rencontraient dans la migration, et leurs projets pour l'avenir. Mais en tant que doctorante et qui fais ma recherche de terrain pour réussir à ma thèse, « les drames personnels des sujets de l'étude ne sont au fond, pour l'ethnographe, que des données » (Avanza et al. 2015). Comme évoqué précédemment dans la partie de méthodologie, cet aspect moral et éthique de la recherche m'a accompagnée tout au long de ma recherche de terrain.

VI-3. L'utilisation du prénom dans un contexte occidentalisé

VI-3-1. Découvrir le monde du prénom sur le terrain

Avant de formuler des remarques sur les appellatifs des conjoints, il convient de préciser que j'ai fait le choix d'adopter une attitude « inhabituelle », une conduite peu pratiquée lorsque j'ai entamé des entretiens individuels : dès la première rencontre, j'ai décidé d'appeler les enquêtés par leur prénom, au lieu de leur nom de famille. Comme je l'ai indiqué plus haut, le choix du terme d'adresse dans la langue japonaise se révèle être d'une extrême complexité, et il est très important – ou même impératif – d'appeler une personne par la bonne dénomination et l'honorifique approprié, correspondant au statut social du locuteur/interlocuteur et au rapport interpersonnel. Dans la société japonaise, la coutume veut surtout que nous nous adressions toujours aux personnes inconnues ou mal connues, dans le contexte scolaire et socio-professionnel, par leur patronyme accompagné d'un honorifique, par exemple Hayakawa-*san*. On ne doit jamais les appeler avec leur prénom tout court. Sur ce point, Akasaka précise que le Japon est une société « sans prénom » où la communication est

dominée par l'emploi du nom de famille (Akasaka 1994)[255]. S'adresser à une personne par son prénom dès le premier jour (même avec un honorifique) est une impolitesse absolue.

Cette pratique, comme c'est le cas pour les autres codes sociaux, commence à s'effectuer très tôt dans la socialisation, en fait dès le niveau primaire. Vous entrez dans une classe de CP de n'importe quel établissement au Japon et vous remarquerez tout de suite que l'instituteur appelle ses élèves par leur nom de famille avec un suffixe, *kun* (généralement utilisé pour garçons) ou *san* (pour les deux sexes). Dès 6 ans, les enfants ne sont plus appelés par leur prénom et cela s'applique également à la relation entre les enfants. Très souvent, ils s'adressent les uns aux autres soit par le patronyme accompagné d'un suffixe *kun*, *san*, ou *chan* (avec affection), soit par le diminutif de leur nom de famille, et seuls les amis très proches s'appellent par leur prénom. Par exemple, dans mon enfance, mon entourage m'appelait le plus souvent *Haya*, un diminutif de mon nom de famille. A l'exception du cercle familial, du voisinage, et des amies très proches, rares étaient ceux et celles qui m'appelaient par mon prénom Miyako. Il en va de même dans le milieu professionnel, où on s'appelle toujours par son nom de famille. Imaginons que vous travaillez dans une entreprise japonaise et que vous êtes personnellement très proche de l'un de vos collègues. Si un jour, vous vous permettez d'appeler cette personne par son prénom sur le lieu de travail en présence des autres collègues, vous risquerez d'être jugé comme quelqu'un qui « manque de professionnalisme » et qui mélange la vie privée et professionnelle : l'usage du prénom est strictement réservé à l'intimité et ne doit pas se manifester dans les lieux publics. Evidemment, il est vrai que le prénom avec ou sans suffixe est parfois employé,

[255] Akasaka (1994) propose un bref panorama des termes d'adresse à chaque phase de la vie. Dans des relations extra-familiales, l'emploi du prénom (avec suffixe) s'observe jusqu'au niveau maternel ou aux premières années du primaire, suivi ensuite par l'usage du patronyme avec suffixe tout au long de l'enseignement secondaire et supérieur. L'aînesse régnant dans chaque rapport personnel, les élèves plus jeunes appellent impérativement leurs camarades de niveau supérieur par leur nom de famille avec honorifique/suffixe (même au collège). En revanche, les plus âgés ont le droit d'appeler les plus jeunes sans suffixe. Sur le lieu du travail, cette règle devient de plus en plus stricte et la désignation par prénom s'avère quasi inexistante. L'appellation par « titre », tel que directeur, responsable, professeur, chargé, est largement pratiquée, et dans certains cas, il arrive que le nom de famille ne soit jamais prononcé. Appeler un supérieur hiérarchique par son patronyme peut être jugé rude et malpoli, par conséquent, seul le titre est employé par ses collègues du niveau inférieur.

notamment dans les milieux sportifs et culturels – exactement comme on se tutoie entre moniteur/participant dans les associations sportives en France – pourtant, ces situations représentent plutôt des cas anecdotiques, surtout liés à la relation étroite entre les membres de ces groupes sportifs, ou à la forte personnalité des encadrants. D'une manière générale, on peut dire que l'emploi du prénom n'est pas du tout commun dans le pays.

Alors pourquoi ai-je décidé de m'adresser à mes enquêtés en les appelant par leur prénom dès la première rencontre ? Le choix du prénom provient en fait d'une expérience que j'ai vécue dans les premiers jours de mon immersion dans X-city, un ajustement langagier observé chez les migrantes japonaises. Le premier jour de mon arrivée, une japonaise nommée Sayaka m'a adressé la parole dans la rue, pour savoir que si j'étais la fameuse japonaise dont les Japonais d'X-city n'arrêtaient pas de parler depuis un certain temps. L'information avait circulé auparavant qu'il y aurait de nouveaux arrivants près d'X-city. Je lui ai répondu que oui, et nous nous sommes présentées l'une et l'autre en nous échangeant nos coordonnées, ce qui a été suivi d'une courte conversation dans la rue. Installée en France depuis six ans, elle était apparemment ravie et excitée de mon arrivée, à l'idée de pouvoir me fréquenter et d'échanger en japonais dans une petite ville où séjournaient peu de ses compatriotes. De mon côté, j'ai été rassurée d'être accueillie si chaleureusement. Or, après cette brève présentation où nous nous sommes servis de nos noms de famille avec honorifique comme terme d'adresse, « Hayakawa-*san* » et « Tanaka-*san* », ce qui était tout à fait normal pour une première conversation, elle m'a soudainement demandé si elle pouvait m'appeler par mon prénom. Cette demande, qui m'a été posée directement sans hésitation, m'a intriguée. Après avoir vécu des années dans des pays européens, je savais par mes propres expériences personnelles qu'il existait parfois des situations où cette « règle » de du nom de famille ne s'appliquait pas même entre les Japonais, et qu'on pouvait se permettre d'utiliser le prénom. Très souvent, dans un contexte « international » où il y avait plusieurs personnes de nationalités différentes où la communication s'effectuait soit en français ou soit en anglais, ou dans une autre langue

que le japonais, les Japonais s'adaptaient bien à la situation en employant les prénoms comme terme d'adresse. Cela est tout à fait compréhensible, car si l'on s'obstinait à utiliser les patronymes accompagnés d'un honorifique/suffixe avec différents niveaux de déférence, la communication en français ou en anglais deviendrait très compliquée pour ceux et celles qui ne connaissent pas bien la langue et la culture japonaise.

Pourtant, à cet instant-là, lors de la première rencontre avec Sayaka, nous n'étions dans aucune de ces situations. Nous étions toutes les deux japonaises et il n'y avait pas d'interlocuteur étranger dont la présence devait être prise en compte. Il n'y avait que « nous », qui, partagions la même langue, les mêmes codes sociaux, et en plus, le même milieu et le même quartier – il s'est avéré plus tard que Sayaka était aussi originaire de Tokyo, ma ville natale, et du même arrondissement que moi. Et cette « nous » connaissions mal les prénoms dans notre société. « Nous » ne nous rappelions plus des prénoms de nos anciens collègues ou camarades de lycée car nous ne les avions jamais appelés avec, « nous » ne connaissions pas ceux des mères de nos meilleures amies d'enfance car nous les appelions toujours « la maman » de A ou B. D'ailleurs nos propres mères n'en savaient pas plus que nous, même si elles s'engageaient ensemble pendant des années dans d'interminables activités de l'association de parents d'élèves de l'école – dont la participation est quasi-obligatoire au Japon. Elles étaient toujours appelées comme Hayakawa-*san* ou Tanaka-*san*, par leur nom de famille. « Nous », Sayaka et moi, toutes les deux nées dans l'un des plus vieux quartiers de la métropole et dont les tantes, les oncles et les grands-parents fréquentaient majoritairement les véritables *Edokko* 江戸っ子 – résidents Tokyoïtes depuis plusieurs générations– où tous les liens familiaux étaient évidents aux yeux des voisins, nous ne connaissons pas les prénoms de ces personnes que nos grands-parents connaissaient depuis des décennies. Exactement comme nous voyons sur la plaque de chaque maison fixée à côté de la porte d'entrée où ne figure gravé que le nom de famille – normalement jamais de prénoms –, le patronyme domine sur toutes les relations interpersonnelles. Le prénom est caché derrière le nom de famille et son utilisation de celui-ci est limitée soit à la maisonnée, soit au cercle familial et à l'entourage très proche, en bref, à la sphère la

plus intime. Ainsi, le prénom, qui est normalement considéré comme une composante capitale pour la construction des identités des individus en Occident, ne se présente pas comme un impératif dans la communication interpersonnelle dans la société nippone.

Dans ce contexte, la demande de Sayaka m'a intriguée et ce sentiment s'est même accentué en découvrant que toutes les autres femmes japonaises d'X-city s'appelaient par leur prénom. Contrairement à la pratique habituelle du Japon, dans cette petite ville française de province où se trouvait une micro communauté japonaise, quel que soit leur statut social ou marital et la durée de leur séjour, toutes s'appelaient par leur prénom avec un suffixe, soit *san*, ou *chan* (plus amical). A chaque première rencontre avec chacune de ces femmes, j'ai été présentée comme Hayakawa-*san* par Sayaka, puis mon patronyme a vite disparu et il s'est transformé en prénom. Elles m'ont toutes appelée Miyako-*san*, sans exception.

VI-3-2. Ajustement des mœurs langagières

VI-3-2-1. Occidentalisation par convenance

Cet ajustement langagier consistant à ne plus employer le patronyme peut s'interpréter de deux manières distinctes. Tout d'abord, il peut s'agir d'une pure occidentalisation de mœurs dans la migration. Bien que les migrantes japonaises forment une micro communauté japonaise dans X-city, elles sont d'une extrême minorité, composée seulement de moins de 10 familles intra-japonaises et d'une vingtaine de femmes japonaises mariées à un Européen seulement. On y trouve d'autres migrants asiatiques venus de Chine, de Corée du sud ou d'Inde, mais ils sont également minoritaires et la communication entre eux se fait normalement à l'occidentale, à la française, soit en anglais ou français, en se serrant la main ou en s'échangeant des bises, au lieu de faire une inclination avec la tête. L'environnement occidental et transnational

exige aux migrants étrangers d'apprendre de nouveaux codes sociaux en respectant le contexte local de la société d'accueil. Ainsi, lorsqu'ils parlent avec les Français ou les migrants d'une autre nationalité sur leur lieu de travail, à l'école des enfants ou à d'autres occasions, ils privilégient le prénom, plutôt que le nom de famille, même s'ils ne sont pas spécialement proches les uns des autres. Dans beaucoup de cas, ce sont les anciennes qui prennent l'initiative de transmettre les « codes sociaux locaux d'X-city », quoique ceux-ci ne soient que quelques petites coutumes qualifiables de triviales, mais qui relèvent d'une énorme importance pour la vie des migrants venant d'un pays étranger, d'une autre culture. Sakura, surnommée « la maman japonaise d'X-city », invite chaque néo-arrivante japonaise chez elle pour un café ou pour un déjeuner, pour lui transmettre quelques informations sur la vie locale, telles que le fonctionnement de l'administration française, des écoles, des courses, l'entretien de la maison, ou bien les relations avec la belle famille française, etc. Lors de ces rencontres informelles auxquelles j'ai assisté d'innombrables fois, Sakura commençait toujours la matinée/l'après-midi toujours par un tour de table en invitant chacune de ces femmes à se présenter, à donner son nom et son origine, ainsi que sa profession ou celle de son conjoint, et le nombre et l'âge de leurs enfants, etc. Dans une ambiance détendue et conviviale autour d'un thé, chacune s'exprimait, racontait « comment elle en était arrivée là ». Normalement, l'emploi du patronyme s'arrêtait là. Après cette première rencontre, le nom de la famille de la nouvelle arrivante disparaissait, et ces femmes s'adressaient désormais toujours les unes aux autres par leur prénom, comme le font les Français et les autres migrants d'origine étrangère. Par contraste, cet ajustement langagier ne s'appliquait pas aux hommes, bien que leurs épouses optassent unanimement pour l'emploi du prénom avec leurs compatriotes femmes.

Un autre aspect qui fait que l'emploi du prénom était comme un « standard » pour elles, est la présence d'un grand nombre de femmes japonaises mariées à un Européen dans X-city. Dans la plupart des cas, la communication au sein de la famille s'effectue exclusivement en français ou en anglais, même si les conjoints européens ont quelques notions de base de japonais. Leurs enfants savent parler japonais, même s'ils

ne disposent rarement de la même capacité linguistique dans la langue maternelle de leur mère, par rapport aux enfants dont les deux parents sont japonais, qui la maîtrisent plutôt bien. Pour ces femmes, cet usage du prénom est l'un des premiers ajustements culturels dans un mariage international parmi tant d'autres dans le mariage transnational, comme le régime alimentaire, les fêtes d'origine chrétienne, la façon vestimentaire, etc. Entourées des membres de leur belle famille européenne et des amis et des collègues locaux, sans parler des camarades de leurs enfants, elles s'habituent très vite à l'emploi du prénom à l'intérieur et à l'extérieur du cercle familial, même si malgré tout, elles ne peuvent pas complètement abandonner l'usage des termes d'adresse à la japonaise : elles ont tendance à conserver le suffixe honorifique « *san* » accompagné du prénom, lorsqu'elles s'adressent aux autres Japonaises. L'emploi du prénom tout court sans aucun honorifique s'avère d'une extrême impolitesse en général, par exemple, dire « Miyako » au lieu de « Miyako-*san* »)[256], qui est normalement réservé aux très proches, et s'emploie notamment par les personnes plus âgées pour s'adresser aux plus jeunes dans la famille, si elles optent pour une hybridation des termes d'adresse, à la fois à l'occidentale et à la japonaise. Ainsi, en combinant le prénom et le suffixe honorifique ensemble, elles s'adaptent à un environnement occidental, tout en continuant à adhérer à la coutume de leur société d'origine.

VI-3-2-2. Transgression de la hiérarchie et ajustement « émancipatoire »

Le deuxième facteur à l'origine de cet ajustement langagier concerne une dimension à la fois émotionnelle et émancipatoire mettant plus l'accent sur l'agentivité des enquêtées. Ceci nécessite plus de réflexion que le premier facteur, qui était un simple ajustement de convenance dû à la migration dans un pays occidental. Il s'agit d'une renégociation des hiérarchies sociales japonaises via une pratique langagière, qui permet à ces femmes d'avoir un espace émancipatoire dans lequel chacune retrouve une

[256] La façon de s'adresser à quelqu'un sans utiliser aucun suffixe s'appelle *yobisute* 呼び捨て, soit littéralement « appeler et jeter » en japonais.

réaffirmation de soi en tant qu'individu, loin du rang qui lui est attribué dans son pays d'origine, loin du rattachement familial. Dans les premiers jours de ma recherche de terrain, je me sentais un peu mal à l'aise avec cet usage du prénom avec celles dont je venais à peine de faire la connaissance. Il est difficile d'établir une comparaison simple avec la langue française car les règles sociolinguistiques varient considérablement d'une langue à l'autre, mais si je puis dire, le fait de s'adresser à quelqu'un qui n'est pas spécialement proche par son prénom est comme si vous vous croisez avec un inconnu dans la rue et que cette personne se permettait de vous tutoyer spontanément.

Pourtant, cette gêne a vite disparu, j'ai commencé à apprécier cette nouvelle habitude au fil du temps. Cela a été un véritable « raccourci » en quelque sorte, pour créer des liens intimes avec elles et être bien intégrée et acceptée dans la communauté. Contrairement au « monde du patronyme » où toutes les identités individuelles s'évaporent derrière l'appartenance familiale, dans X-city, qui s'avère un véritable univers du prénom, ces femmes ne sont plus la fille/épouse/mère de A ou B, mais elles apparaissent en tant qu'individu, qui retrouvent leur identité intrinsèque, loin du rang qu'elles occupent dans les hiérarchies sociales japonaises, défini par l'âge et le sexe. Ainsi, cet ajustement langagier peut être interprété comme une renégociation, pour la « libération » d'une multitude des rôles qui leur étaient attribués au Japon et dont elles avaient la responsabilité. Car, comme le soulignent plusieurs chercheurs, cette intensité du rôle sexué en tant qu'épouse et mère de famille dans la société japonaise est telle que l'accomplissement même de ces tâches féminines constitue une grande partie de leur identité (Lebra 1984 ; Yamada 2005).

En ce sens, il ne serait pas par hasard que le langage soutenu, l'une des caractéristiques les plus marquées de la langue japonaise, était également quasi-absent entre elles. Normalement, on n'a pas le droit de s'exprimer de la même façon avec une personne plus jeune ou avec une personne plus âgée que soi, à laquelle on est censé s'adresser en employant le langage honorifique, « *keigo* 敬語 », qui comporte des lexiques et des déterminaisons bien distinctes qui sont parfois jugés trop compliqués même pour les natifs. Pourtant, dans les paroles et comportements de ce cercle de

femmes japonaises âgées d'une vingtaine à cinquantaine d'années, je n'ai jamais repéré une telle hiérarchie basée sur l'âge dans leurs paroles et comportements. Le langage honorifique « *keigo* 敬語 », ne s'observant que pendant les premières rencontres, disparaissait assez rapidement entre elles. Par l'emploi des prénoms, la relation interpersonnelle se présentait donc comme plus horizontale et égalitaire, ce qui permettait un rapport plus intime, même si elles venaient de se rencontrer.

En y repensant aujourd'hui, ces femmes – qui étaient toutes loin de leur pays natal, de tous les liens familiaux et amicaux, sans parler de la langue maternelle car certaines ne la pratiquaient ni avec leur conjoint ni avec leurs enfants (dans le cas des mariages transnationaux) – cherchaient ardemment un « point d'accrochage » dans cette micro communauté japonaise. C'était le seul moyen qui leur permettait de garder le lien avec leur origine, leur culture au quotidien, car dans cette migration, la plupart d'entre elles savaient déjà qu'elles ne reviendraient plus jamais vivre au Japon. La domination du prénom dans cette communauté peut donc se décrire comme une agentivité de ces femmes, qui souhaitaient retrouver leur identité et reconstituer un réseau d'amitié dans leur culture et langue maternelle, en « rejetant » un des principaux obstacles pouvant empêcher la formation de ce lien d'amitié : la hiérarchisation selon l'âge, le sexe, et le statut social, par le langage. Cette expérience que j'ai vécue dans les premiers jours de mon immersion dans X-city m'a marquée, à tel point que j'ai décidé de ne plus utiliser le nom de famille pour m'adresser à mes enquêtés lors des entretiens, afin de nouer une relation plus étroite et intime avec eux.

VI-4. Forte présence des termes sexués

Intéressons-nous maintenant à la pratique des termes d'appellation des migrants/expatriés japonais installés en France. Comme présenté préalablement dans le chapitre sur la méthodologie, tous mes enquêtés, qui viennent vivre en France pour une

raison professionnelle ou une autre, ils sont généralement bien insérés dans la société française, même si au départ le déplacement n'a pas toujours été souhaité, surtout pour les femmes dont la décision migratoire était liée à l'opportunité professionnelle de leur conjoint. Certains plongent volontairement dans un environnement « peu japonais », en s'écartant du cercle des expatriés japonais (s'il y en a) et/ou en mettant leurs enfants dans une école locale pour une meilleure intégration dans la société d'accueil. D'autres n'ont pas le choix. Puisqu'ils vivent en province où il n'existe ni communauté japonaise ni école japonaise, que cela leur plaise ou non, ils sont amenés à s'intégrer et à vivre à la française. Par rapport à leur pays d'origine où la place des femmes est très limitée de la société, en France, les femmes semblent être omniprésentes dans presque toutes les sphères de la société, même si l'égalité femme-homme est loin d'être accomplie en comparaison avec les pays nordiques. Dans ce contexte, la simple idée d'appeler son conjoint par un terme dont la définition littérale est « patron » ou « seigneur » serait considérée comme dépassée aujourd'hui. Loin de leur pays et immergés dans une culture différente, quelles appellations utilisent mes enquêtés ?

Nous nous concentrons particulièrement aux remarques recueillies à partir d'entretiens réalisés dans des grandes villes de France auprès des personnes qui étaient déjà en couple, auxquelles s'ajoutent quelques observations menées dans X-city. Comme détaillé dans la partie de la méthodologie, j'ai conduit une quarantaine d'entretiens d'environ de deux à cinq heures, renouvelés en cas de besoin, tous enregistrés et retranscrits. Parmi cet échantillon des enquêtés, on dénombre 16 femmes et 4 hommes en couple, dont une femme mariée à un Franco-britannique, une femme pacsée à un Français. Nous avons écarté les personnes qui étaient célibataires à l'époque, et également une femme qui était fiancée à un Japonais, car ils n'avaient pas encore commencé à vivre en couple. Puisque notre intérêt consiste à examiner les termes d'adresse employés au sein des couples, les retranscriptions des entretiens se présentent comme un véritable atout pour les étudier, car elles nous permettent d'avoir un schéma global des appellations utilisées : nous pouvons non seulement les compter enquêté par enquêté, mais aussi contextualiser les situations où ils se sont servis de plusieurs types

d'appellatifs en un seul entretien. Nous pouvons présenter leurs profils comme les suivants.

- 20 enquêtés en entretien,
- Résidents dans de grandes villes
- 16 femmes dont 9 femmes au foyer, 7 en activité (employée du bureau, technicienne, graphiste, traductrice, expatriée cadre, enseignante, musicienne)
- 4 hommes (chercheur, médecin, fonctionnaire, restaurateur)
- 2 femmes mariées à un Européen (Français et Franco-britannique)
- Durée de séjour de 1 à 17 ans

Nous nous sommes appuyés sur l'observation participante également, pourtant, il n'était pas possible de procéder la recherche du vocabulaire de la même manière avec les personnes observées – évidemment, on ne peut pas se permettre d'avoir un compteur à la main pour compter combien de fois tel ou tel terme d'adresse a été prononcé par un enquêté à chaque rencontre, de plus, lorsque j'ai entamé mon observation je n'avais guère intention de travailler sur ce sujet –. Toutes les remarques de l'observation participante proviennent donc de mes carnets de terrain.

Ici, il faut souligner que le fait d'avoir limité l'échantillon de ce comptage des termes d'adresse exclusivement aux couples (mariés ou pacsés), n'a pas apporté de changement en termes de la variété du profil des enquêtés. Comme les autres enquêtés célibataires, ils s'engageaient dans des activités diverses avec l'origine socio-économique variée, il n'y a pas de « profil typique » qui favoriserait éventuellement une prise de position particulière sur l'emploi des appellatifs. A partir des retranscriptions des entretiens de ces enquêtés, j'ai compté tous les termes d'adresse utilisés pour désigner les conjoints. Avec 20 enquêtés et plus de 50 heures d'entretien, le nombre total de termes relevé est de 745. Le résultat provenant de ce comptage s'est révélé spectaculaire : contrairement à l'ajustement langagier du prénom, il n'y a pas eu

d'acculturation au niveau des appellatifs. Les termes d'appellation employés par les migrants japonais sont restés majoritairement très sexués, surtout chez les femmes, quels que soient l'âge, la profession, le niveau d'éducation, etc. La réussite scolaire et professionnelle de ces femmes, comparable à celle de leur conjoint, nous laissait imaginer que celles qui étaient les plus « émancipées » – les plus diplômées exerçant un métier de haut niveau – avaient une vision plus libérale et étaient plus aptes à s'employer des appellations plus neutres. Cependant, ce n'était pas le cas. Je reviendrai plus tard sur ce point.

VI-4-1. La fréquence et la variété des termes utilisés :

VI-4-1-1. Catégorisation des enquêtées

Quatre catégories

Examinons de plus près ce résultat, premièrement chez les femmes. La figure 18 présente un résumé des nombres des appellations prononcées par les femmes enquêtées afin de désigner leur époux, à la troisième personne du singulier. La première remarque que l'on peut dégager de ce résultat est le fait que la fréquence de l'utilisation de termes d'adresse varie considérablement d'une enquêtée à l'autre. Tandis que certaines désignent leur conjoint plus d'une soixantaine de fois (Asuka, Masako, et Nobuko) avec une ou plusieurs appellations, d'autres l'évoquent très peu, même si l'enquêtrice leur pose toujours les mêmes types de questions. La durée moyenne d'un entretien étant d'environ 120 minutes, on s'aperçoit que ces premières ont désigné leur conjoint avec un appellatif presque toutes les 2 minutes au cours de l'entretien. Les autres l'ont mentionné beaucoup moins, avec le nombre s'étalant de 2 à 53 fois. Par exemple, Shizuka (numéro 12) ne l'a mentionné que 2 fois. Cette absence du sujet peut être tout à fait normale et compréhensible, car ceci fait partie des particularités majeures

de la structure grammaticale de la langue japonaise : on ne mentionne pas forcément le sujet, surtout à l'oral. Il est donc probable que le locuteur ne le prononce pas sans provoquer pour autant de problème de compréhension dans un entretien qui dure plusieurs heures.

Figure 18. Nombre des termes de désignation de l'époux prononcé par les enquêtées

	Prénom	Durée	Âge	Emploi	*otto*	*shujin*	*kare*	*danna*	Prénom	Total	Groupe
1	Asuka	3	33	pause	0	69	0	0	0	69	*sexué*
2	Masako	7	42	arrêt	33	4	26	0	0	63	combiné
3	Yuka	12	36	active	0	12	11	0	0	23	combiné
4	Mayumi	4	35	arrêt	0	25	0	0	0	25	*sexué*
5	Naomi	2	42	pause	0	27	0	0	0	27	*sexué*
6	Nobuko	3	40	arrêt	0	61	0	0	0	61	*sexué*
7	Kaoru	3	35	active	0	30	1	0	0	32	*sexué*
8	Tomoko	1	29	pause	4	7	10	0	0	21	combiné
9	Saki	2	35	pause	1	53	1	0	0	55	*sexué*
10	Hiroko	3	37	arrêt	0	14	1	0	0	15	*sexué*
11	Nanako	3	42	arrêt	25	25	6	0	0	56	combiné
12	Shizuka	7	37	active	0	0	1	1	0	2	zéro
13	Haruko	3	30	active	0	13	0	1	0	14	*sexué*
14	Waka	7	42	active	0	17	3	0	0	21	*sexué*
15	Kumiko	15	42	active	0	0	0	0	32	32	prénom
16	Yoko	8	38	active	0	2	2	0	42	46	prénom

La deuxième remarque que nous pouvons constater sur ce tableau, c'est une forte présence de *shujin* qui veut dire littéralement « maître » ou « seigneur » parmi les femmes enquêtées. J'ai établi quatre catégories selon lesquelles toutes les enquêtées sont regroupées en fonction de la fréquence des appellations afin d'examiner d'éventuels rapports existant entre le choix de ces termes et leur situation personnelle :

1) Groupe sexué : 9 femmes
2) Groupe combiné : 4 femmes
3) Groupe prénom : 2 femmes
4) Forme zéro : 1 femme

9 enquêtées sur 16 se sont servi de *shujin* presque exclusivement, où les autres appellatifs étaient complètement absents ou quasi-absents (inférieur à 4 fois). Parmi ces 9 femmes, 4 n'ont jamais utilisé d'autres termes que *shujin* en entretien (Asuka, Mayumi, Naomi, Nobuko). Je mets donc ces 9 enquêtées dans la première catégorie « groupe sexué ». Ensuite, j'ai repéré 4 enquêtées qui combinaient plusieurs termes d'adresse en entretien au cas par cas, par exemple, *otto* (mari, neutre), *kare* (lui, mon copain, neutre), que j'ai mises dans la catégorie « groupe combiné ». Par la suite, on en constate 2 qui se sont servi exclusivement du prénom de leur conjoint pour le désigner, à la troisième personne du singulier. Je les nomme « groupe prénom ». Finalement, je repère une personne qui n'a utilisé presque aucun terme d'adresse. Je nomme cette personne « forme zéro », qui fait figure d'exception parmi mes enquêtées[257]. Il est important de signaler que parmi ces 16 femmes, seules les 2 enquêtées n'ont pas employé le terme *shujin*. Les 14 autres ont toutes employé ce terme, même si la fréquence varie selon les enquêtées. On peut dire que l'utilisation de *shujin* est extrêmement répandue, malgré la diversité des profils socio-professionnels. Maintenant, la question se pose de savoir comment et dans quels contextes ce terme sexué était employé, et quels rapports conjugaux nous pouvons observer à travers cette pratique langagière.

[257] L'analyse de ce cas singulier dépasse la portée de cette thèse, mais en japonais, le fait de ne pas utiliser de terme d'adresse peut avoir deux explications : soit juste une simple « absence » du terme due à la structure grammaticale de la langue, soit une volonté de masquer le positionnement du locuteur vis-à-vis de la personne désignée (Ogata 2015).

Le contraste des deux catégories : « groupe sexué » et « groupe prénom »

Dans ces quatre groupes, je vais accorder une attention particulière aux deux catégories, au contraste observé entre le « groupe sexué » – les femmes qui n'ont pas transformé leur habitude langagière dans le pays d'accueil –, et celles du « groupe prénom », qui semblent avoir radicalement changé leur pratique dans la migration. Le choix d'un terme d'adresse par une personne n'est jamais simple, il est le fruit d'une réflexion complexe liée au contexte et aux interlocuteurs qui l'entourent. Lorsqu'une personne « décide » de se servir d'un certain appellatif parmi tant d'autres, consciemment ou inconsciemment, ce choix n'est jamais aléatoire mais stratégique, et fait dans « l'intérêt de créer la persona sociale, appropriée au contexte » (Okamoto et Shibamoto Smith 2004 : 6). Les femmes qui désignent constamment leur mari par *shujin* croient qu'il est convenant de le faire dans un contexte donné, et elles souhaiteraient être vues comme des épouses qui respectent leur mari, qui se placent volontairement au rang inférieur à celui-ci, conformément aux codes sociaux japonais, même lorsqu'elles sont géographiquement très éloignées de leur pays. Pour elles, en tant qu'une adulte qui connaît les règles de la société, la relation conjugale doit se manifester sous la forme d'une domination/subordination, même si en réalité, le rapport de couple est complètement différent de l'apparence. La persona vis-à-vis du conjoint se construit donc autour d'une relation hiérarchisée. Au contraire, celles qui optent pour le prénom en présence d'une enquêtrice japonaise souhaitent montrer qu'elles sont bien intégrées dans la société française, et qu'elles s'adhèrent aux valeurs occidentales qui, a priori, mettent plus d'importance à l'identité individuelle que les rôles sexués préalablement définis (ou qu'elles croient définis) dans la société. Par l'emploi exclusif du prénom, elles ne se montrent plus sujettes aux normes sociales et obligations de leur pays d'origine. La comparaison des pratiques langagières de ces deux groupes, situés en opposition permet ainsi de mieux comprendre les conditions particulières des rapports sociaux de genre au sein des couples dans la migration.

Ma recherche privilégie plutôt sur l'examen des pratiques de ces deux groupes à celles des deux autres – le « groupe combiné » et la « forme zéro » – pour les motifs suivants : premièrement, la pratique des enquêtées du « groupe combiné » – celles qui se servent de plusieurs appellatifs au cas par cas – peut être interprétée comme tout à fait et compréhensible dans la langue japonaise. Comme j'ai évoqué précédemment avec l'exemple d'un instituteur japonais, l'utilisation des termes d'adresse n'est jamais « figée » mais « extrêmement fluide » (Ogata 2015), chaque personne en choisit un selon « l'identité respective du locuteur ou de l'auditeur » (Bromberger 1975 : 237). Il est donc normal de se servir de plusieurs désignations différentes. Par rapport à celles du « groupe sexué », on peut présumer que leur positionnement est plutôt fluide, et leur persona est multidimensionnelle. Il est important de signaler que cette fluctuation d'appellatifs s'observe non seulement dans les simples rapports locuteur-interlocuteur, mais aussi chez une même personne, dans ses échanges avec les autres, en fonction des contextes, voire de son état émotionnel. Par exemple, lorsqu'un parent s'adresse à son fils nommé Takashi, on l'appellera « Takkun » (diminutif affectueux) dans un contexte normal. Mais il dira également « Takashi », son prénom tout court, s'il est en colère, et il l'appellera aussi « grand frère » quand il lui demandera de se débrouiller (Ogata 2015). Selon les situations, le locuteur peut facilement s'adresser différemment à la même personne[258]. Il faut donc prendre en compte cette variété d'appellatifs.

Les quatre enquêtées du « groupe combiné » sont donc celles qui pratiquent ce multi-usage des appellatifs, à la troisième personne du singulier, lorsqu'elles désignent leur conjoint. Par exemple, Tomoko a prononcé *kare* (lui ou petit ami) 10 fois, *shujin* (maître) 7 fois, et *otto* (mari) 4 fois pendant l'entretien. Au moment de l'entretien, elle venait de se marier depuis seulement un an, elle avait tendance à utiliser d'abord *kare*, voulant dire « petit ami », l'appellation dont elle devait avoir l'habitude de se servir avant le mariage. Mais si l'on examine la façon dont elle s'en servait, on s'aperçoit que dès qu'elle prononçait *kare*, elle essayait de le corriger et le remplacer par *shujin*

[258] Matsumoto observe également la variation dans le style de discours chez les japonaises de la classe moyenne. « The divergences also highlight the interaction between individual agentive choice and social constraints in constructing one's persona » (Matsumoto 2004: 242).

immédiatement. On peut constater qu'elle était à la fois encore habituée à l'usage de *kare*, un terme qui s'emploie durant le célibat, et au même temps, elle aurait cru qu'il était convenant d'utiliser *shujin*, une fois qu'elle est mariée. On peut citer l'exemple d'une autre enquêtée dans un contexte différent. Comme Tomoko, Yuka alternait *shujin* et *kare* en entretien. Contrairement à Tomoko, elle était mariée depuis une dizaine d'années et vivait en France depuis longtemps. A première vue, son utilisation de ces deux termes ne semblait présenter aucune régularité. Pourtant, après l'examen de la transcription de son entretien, je me suis rendu compte que dans la plupart des cas, elle répétait *shujin* en réaction à la phrase que je venais de formuler. Plus précisément, tout de suite après m'avoir entendue dire « *goshujin* », un terme spécifique désignant le mari de l'interlocutrice, comme un réflexe, elle reprenait simplement de ce qui avait été dit par l'enquêtrice. Dans le cas de Yuka, qui était là en France depuis plus d'une dizaine d'années et prenait volontairement de la distance avec la communauté japonaise à Paris, l'idée d'appeler son conjoint par *shujin* ne serait peut-être pas venue à son esprit sans mon intervention. Il est possible que ma présence ait rappelé l'usage de ce terme et les codes sociaux linguistiques de son pays d'origine, et que cela l'ait amenée à reprendre en partie sa pratique langagière, devant sa compatriote-enquêtrice.

Deuxièmement, si je ne rentre pas dans l'examen de la pratique de l'enquêtée de la « forme zéro » – la seule enquêtée qui n'a utilisé presque aucun terme de désignation pour son conjoint – cela provient du fait que sa posture de ce non-emploi d'appellation présente en fait un cas isolé, incomparable avec la pratique des enquêtées des autres catégories. La terminologie de la parenté et les termes d'adresse ont fait l'objet d'innombrables recherches dans les domaines de l'anthropologie et de la linguistique (Fischer 1964 ; Passin 1966 ; Suzuki 1973), et les recherches sont unanimes pour souligner l'importance des appellatifs employés dans la relation intrafamiliale : le choix d'un terme d'adresse est un marqueur révélateur pour appréhender le rapport familial. Le fait de ne pas se servir d'appellatifs – souvent décrit comme « *zero form* (Fischer 1964 ; Passin 1966 ; » ou « *zero pronoun* (Hasegawa 1985 ; Ogata 2015) » – se révèle ainsi une pratique à part entière, signe d'un rapport particulier entre le locuteur et

la personne en question (ou non désignée). Par exemple, comme Suzuki (1972) le détaille dans son ouvrage, lorsqu'un enfant s'adresse à son père en l'appelant « papa », il lui présente une double confirmation par l'énonciation du terme : il reconnaît à la fois la paternité de celui-ci en lui attribuant son rôle de père, et également, tout en lui annonçant qu'il est prêt à assumer son rôle de fils (Suzuki 1973). Même s'il est tout à fait possible de se passer de terme de désignation en japonais en raison de la syntaxe grammaticale de la langue ou pour d'autres motifs (Ogata 2015), l'utilisation répétitive de la forme zéro sous-entend une réalité particulière : « on fait le choix de ne pas désigner la personne en question, car on ne souhaite pas préciser la relation que l'on entretient avec celle-ci » (Ogata 2015). Bonnin écrit que dans le cas où le sujet ne désigne pas l'autre, dans la langue japonaise, c'est « de peur de se mettre trop en évidence, ce qui serait une insulte devant un supérieur ou une personne qu'on ne sait pas encore situer » (Bonnin 2002 : 247). Cet acte de non-énonciation peut être donc interprété comme une pratique parmi tant d'autres, une manifestation de la volonté du locuteur, marquant une relation ambigüe avec la personne non désignée.

Dans le cas de Shizuka, la seule enquêtée de la « forme zéro », j'ai pu déceler une petite ficelle de discordance dans la relation conjugale dès le début de l'entretien. Les conjoints sont tous les deux japonais, la femme est peintre et son mari chef-cuisinier. Ils étaient mariés depuis quatre ans au moment de l'entretien. Pourtant, elle ne disposait pas de beaucoup d'informations sur son propre conjoint, telles que son parcours professionnel et privé, les membres de sa famille, ses amis proches, etc. Cela ne lui était égal et elle l'a dit. Il était bien plus âgé qu'elle – presque 25 ans de plus qu'elle –, et ce n'était pas son premier mariage, il avait des enfants et des amis, mais elle ignorait tous ses liens familiaux et amicaux. Un échange comme celui-ci s'est présenté de façon récurrente. Je cite :

> MH : Cela fait longtemps que votre mari vit ici en France ?
> Shizuka：J'ignore quand il est venu en France. Peut-être dans les années 1980 ?
> MH：D'accord, sinon quel âge a-t-il, votre mari ?

Shizuka：64 ans
MH : Oui d'accord. Comment est votre mari ? je veux dire, à vos yeux, quel caractère, quel tempérament a votre conjoint ? Pouvez-vous décrire un peu comment il est ?
Shizuka：Ben, comment dirais-je...
MH：Par exemple il est gai, ou pas très gai, plutôt calme, etc.
Shizuka：Il n'est pas du tout gai, mais des fois il est gai, bof. Il est comme un enfant raté.
MH : OK. Je me permets d'être un peu indiscrète, mais comment vous êtes-vous mariés ? Est-ce que c'est votre mari qui a fait le premier pas, qui vous a demandé votre main ?
Shizuka：Non. Juste comme ça. Je ne sais pas.
MH : D'accord, pas de raison particulière. Et votre famille au Japon, qu'est-ce qu'elle disait de votre mariage ?
Shizuka：Notre union les dégoûtait.
MH：C'est à cause du grand écart d'âge ?
Shizuka：Oui, mais pas seulement ça, tout, et tout. De plus, ils ne s'étaient d'ailleurs jamais rencontrés.

Il est vrai que la vie maritale se diffère d'un couple à l'autre et qu'il n'est pas évident d'imaginer la situation conjugale de l'enquêtée avec seulement la retranscription d'un entretien qui n'a duré que quelques heures, pourtant, la froideur et le désintérêt envers son mari se manifestait clairement à mes yeux. Shizuka, musicienne formée au Japon qui s'est immigrée en France par passion pour la musique classique – elle disait que le Japon était un pays « fermé » qui ne lui permettait pas de s'investir dans les activités artistiques –, était bienveillante et directe dans toutes ses réponses à mes questions. Et cette même personne très directe ne s'est jamais servie d'appellatif, comme si elle évitait de prendre position sur ses rapports avec son mari, et de se situer à l'égard de celui-ci. Quelques mois après la réalisation de son entretien, j'ai appris qu'elle avait divorcé. En réponse à un mail où je sollicitais la participation de son mari à un de mes entretiens, elle avait décliné en évitant toujours d'utiliser des termes d'adresse. Finalement, elle n'a presque jamais utilisé d'appellatif devant moi. Il n'y

avait pas de communication entre eux, le rapport conjugal était complètement absent, et un désintérêt total s'est observé entre les lignes de ses récits. Dans ce sens, ma tentative d'établir une comparaison du rapport conjugal avec d'autres groupes n'a pas abouti à son objectif, car chez elle, la relation elle-même était absente. Cependant, paradoxalement, cette expérience d'un cas « non-applicable » – la « forme zéro » signifiait en fait « relation zéro » – a eu pour effet de me confirmer à mes yeux l'importance du langage pour analyser les relations interpersonnelles, en m'orientant vers d'autres aspects du langage pratiqués par les migrants japonais.

VI-4-1-2. Lien entre catégories sociales et langages

Dans cette section, Je vais examiner l'usage des termes d'appellation en lien avec les profils, surtout avec les catégories socio-professionnelles des enquêtés. Comprendre la pratique langagière d'une personne implique, en premier lieu, de prendre en considération de la structure sociologique des enquêtés, comme l'âge, l'origine sociale, le niveau d'éducation, ou la profession exercée, etc. Cette réflexion s'avère indispensable aujourd'hui lorsque le thème porte sur les liens entre le langage et le genre, étant donné que les premières études en la matière ne s'intéressaient principalement qu'à la différence des langages masculin/féminin avec une vision binaire des deux sexes. Elles ne prenaient pas en compte les différences existant au sein des mêmes catégories de sexe. Depuis les travaux pionniers de Lakoff, d'importantes contributions ont été cumulées sur le lien entre le genre et le langage, autour des thèmes tels que le langage féminin (Lakoff 1973), la domination masculine au niveau conversationnel (Ochs et Taylor 1995), la socialisation langagière différenciée selon le sexe, ou encore plus récemment, la diversité et la performativité. Comme le terme « langage sexué » s'accompagne généralement avec la connotation d'une perception binaire du langage masculin/féminin, nous avons tendance à imaginer qu'il existe un seul langage pour chaque sexe. Cette vision essentialiste nous amène ensuite à nous intéresser plutôt au langage des femmes, qui sont très souvent dans une position de

subordination et de marginalisation par rapport aux hommes. D'après Lakoff, « *"Woman's language" has as foundation the attitude that women are marginal to the serious concerns of life, which are pre-empted by men* » (Lakoff 1973 : 45). Dans ce « paradigme de domination » où « la domination exercée par les hommes sur les femmes se reflète dans le langage » (Greco 2014 : 16), les caractéristiques a priori « féminines » – telles que l'impuissance, l'hésitation, l'évitement de l'expression de fortes émotions étaient considérés comme des présuppositions, partagées par les toutes les femmes. Les différences de comportements langagiers selon les sexes étaient donc considérées comme allant de soi, comme une configuration évidente du réel. Par conséquent, pendant longtemps – jusqu'à ce que les chercheurs de la troisième vague du féminisme commencent à critiquer cette dimension binaire femme-homme (Butler 1990) – les variations que l'on trouve dans le langage dans la même catégorie des sexes (femmes ou hommes) étaient ignorées. Ces approches essentialistes traitaient « les femmes et les hommes comme s'ils appartenaient à deux groupes homogènes, dont chacun aurait ses propres pratiques » (Arnold 2008 : 35).

Pourtant, depuis les années 1990, certains travaux ont commencé à remettre en cause cette dichotomie et à souligner la nécessité d'appréhender la multitude de dimensions des personnes, telles que l'âge, la classe, la race, la localité, etc. Chez les chercheurs anglophones, il existe une abondante littérature qui pointe la variété des langages dans le même sexe, en identifiant des liens directs et exclusifs entre certaines catégories sociales et les comportement langagiers (Bergvall et al. 1996 ; Bucholtz 1999 ; Coates 1999 ; Goodwin 1999 ; Morgan 1999). En fonction du statut social, des fréquentations ou de l'orientation sexuelle, les personnes disposent de différentes gammes de vocabulaire et de formats discursifs. Par exemple, Bucholtz illustre comment un groupe de filles considérées comme « *geek* » dans un lycée californien arrivent à contester et à renverser les normes dominantes de la féminité et de l'hétéronormativité à travers leurs pratiques langagières (Bucholtz 1999).

Il en va de même pour les travaux des japonistes, et nombreuses sont les recherches sociolinguistiques qui montrent la grande variation des pratiques langagières,

surtout chez les femmes, selon leur profils et identités sexuelles (Abe 2004 ; Matsumoto 2004 ; Sunaoshi 2004). Dans l'ouvrage où sont réunis ces travaux des japonistes sociolinguistiques, intitulé *Japanese Language, Gender, and Ideology : Cultural models and real people* (Okamoto et Shibamoto Smith 2004), on voit de nombreuses contributions à ce sujet. Les agricultrices d'une zone rurale d'Ibaraki (nord de Tokyo) mobilisent la stratégie de se servir d'un dialecte bien distinct du « *Japanese women's language* » standardisé, féminin et doux, afin de construire leurs identités et réseaux dans la communauté. L'auteure montre que le langage féminin, tel qu'il a été présenté pendant longtemps dans les travaux est en réalité celui de la classe privilégiée, c'est-à-dire des femmes de la classe moyenne supérieure, et les autres femmes ayant de différents profils sont exclues et invisibilisées de ces analyses (Sunaoshi 2004). Des femmes dans un bar lesbien du centre de Tokyo utilisent souvent des expressions « masculines », mais pas toujours, et choisissent leur vocabulaire selon les contextes (Abe 2004). Même chez les femmes au foyer d'âge moyen de la classe moyenne de Tokyo, un groupe de femmes a priori considérées comme les plus conservatrices et féminines, on constate une variation importante de discours féminin/masculin selon les locutrices, et cette fluctuation s'observe également chez une même personne (Matsumoto 2004).

En même temps, il est également important de prendre en considération d'autres facteurs, surtout le contexte, l'agentivité, et la performativité des locuteurs. Le fait d'appartenir à une catégorie sociale ne signifie pas forcément qu'ils choisissent un certain langage. Dans chaque contexte donné, « les locuteurs ne suivent pas aveuglément les normes sociales dominantes, au contraire, ils les prennent très différemment, soit par les adopter, négocier, contester ou résister [...], ils choisissent des expressions qui leur semblent les plus appropriées » (Okamoto et Shibamoto Smith 2004 : 14). Ainsi, choisir un style de langage n'est pas systématiquement défini par l'appartenance sociale d'une personne, mais plutôt, ce choix est le fruit d'une réflexion et de l'analyse du contexte précis où se trouve le locuteur, surtout en lien avec d'autres personnes qui l'entourent. Ici, il s'agit d'un choix « stratégique » de performance, un

locuteur décide d'adopter un langage pour des raisons dont il ne prend pas forcément conscience, car il souhaite établir un certain rapport, une certaine intimité ou distance avec ses interlocuteurs, afin de construire sa propre identité vis-à-vis des autres.

Sur ce point, certains chercheurs mènent des recherches approfondies dans des contextes précis et locaux, et montrent des résultats plus nuancés sur les liens entre les profils socio-professionnels et le langage. Par exemple, Eckert and McConnell-Ginet pointent à la fois la nécessité et la complexité de prendre en compte les contextes locaux, souvent ignorés dans les travaux dans ce domaine, mais qui s'avèrent d'une extrême importance pour mieux saisir les liens entre le genre et le langage (1992). Miyazaki montre également une utilisation de termes d'adresse très complexe dans un collège mixte au Japon, où les filles et les garçons se servent de plusieurs types de pronoms personnels à la première personne du singulier, parfois avec un usage « déviant » du point de vue des normes sociales sur le genre. Une jeune collégienne de 13 ans utilise un pronom ultra masculinisé afin de « protéger ses copines fragiles », en précisant que son comportement langagier est basé sur « l'instinct des garçons » de défendre les plus vulnérables, plutôt que sur « l'instinct maternel » (Miyazaki 2004 : 256). Ainsi, « le genre n'est plus traité comme une variable monolithique censée configurer les actions – linguistiques ou autres –, mais comme un accomplissement identitaire qui est produit et reproduit par des acteurs sociaux au cours des interactions » (Arnold 2008).

Dans ce sens, l'usage répandu du prénom chez les migrantes japonaises que j'ai précédemment montré est un excellent exemple, révélateur de l'agentivité des locutrices. Ces femmes ont brusquement fait le choix de se servir massivement du prénom comme terme d'adresse en France – une pratique peu répandue au Japon –, non parce qu'elles appartiennent toutes à une certaine catégorie sociale, mais parce qu'elles veulent s'intégrer à la vie en France, auprès des gens locaux et les autres migrants d'origine différente, et surtout, elles ont cette aspiration de se réapproprier de leurs identités en tant qu'individus et de renouer des liens étroits avec leurs compatriotes dans la migration. Curieusement, par coïncidence ou volontairement, ce changement de pratique langagière va de pair avec l'égalisation de la relation interpersonnelle, qui n'est

basée ni sur l'âge, ni sur le statut socio-professionnel, ni sur celui du conjoint[259]. Une pratique langagière peut donc varier d'une façon à une autre au fils du temps, dépendant fortement des contextes. La section suivante va de pair avec ces travaux, qui tiennent compte de la variété des pratiques langagières observées sur le terrain.

VI-4-2. *Shujin*, appellation « universelle » comme terme de désignation

Dans cette section, Je vais m'intéresser aux neuf femmes identifiées dans la catégorie « groupe sexué ». Elles représentent une grande majorité parmi 16 enquêtées au total, qui sont qualifiables des plus traditionnelles au niveau langage, dont l'utilisation du terme *shujin* était largement dominante par rapport aux autres désignations (inférieur à 4 fois). Examinons d'abord leur profil socio-professionnel. Parmi ces 9 enquêtées, 6 étaient femmes au foyer au moment de l'entretien, et trois parmi elles l'étaient depuis leur installation en France, c'est-à-dire qu'elles avaient continué à travailler jusqu'au départ pour la France. Les 3 autres enquêtées exerçaient un métier en France au moment de la réalisation de l'entretien. Ici il faut souligner le fait que parmi ce « groupe sexué » il n'y avait qu'un tiers des femmes qui avaient déjà été femme au foyer avant leur migration, après avoir volontairement quitté leur emploi suite à leur mariage ou à l'arrivée d'un enfant. Autrement dit, même dans ce groupe, que l'on peut identifier comme le plus conservateur, les « femmes au foyer par défaut » – expression que j'expliciterai plus bas dans cette section – n'étaient pas très nombreuses. Ce nombre limité de femmes au foyer reflète bien la situation socio-économique de leur pays : comme il l'a été mentionné dans le chapitre du travail féminin au Japon, la part des femmes au foyer devient de moins en moins nombreuse dans la société nippone où la classe moyenne est confrontée à davantage des problèmes

[259] Nombreux travaux pointent que les épouses d'expatrié japonaises reconstituent la même hiérarchie basée sur le statut professionnel de leur conjoint.

financiers. Les femmes mariées sont plus que jamais invitées à aller sur le marché du travail.

Les 9 enquêtées du « groupe sexué » répétaient cette appellation quasi-systématiquement en entretien, leurs discours étaient fluides et tout à fait naturels, et elles n'ont manifesté aucune hésitation en prononçant ce terme. En relisant les retranscriptions de leurs entretiens, j'ai été frappée par cette fréquence, par une telle banalisation de cet appellatif sexué, qui a pourtant maintes fois critiqué par les chercheuses féministes au Japon. J'aurais même tendance à me demander comment elles ont pu échapper à cette « chasse au sexisme dans le langage » qui s'est propagée dans la société. Dans les médias déjà, on n'emploie plus jamais ces termes sexués : dans la presse ou les émissions télévisées, lorsque les présentateurs ou les invités sur le plateau prononcent accidentellement ces termes d'adresse sexués, tels que *shujin* ou *yome*, ces derniers sont systématiquement supprimés ou remplacés soit par *otto* (mari), ou *tsuma* (épouse), des désignations neutres (Harada 2008). Dans les sections qui suivent, je vais explorer l'utilisation de ces termes d'adresses par les enquêtées, tout en mettant l'accent sur leurs parcours professionnels/personnels et leur acculturation dans la migration/expatriation.

VI-4-2-1. Les cas de « femmes au foyer par défaut »

Mayumi fait partie des 3 enquêtées de « femmes au foyer par défaut ». Trentenaire et épouse d'un expatrié japonais travaillant dans une grande entreprise du secteur d'automobile, elle vivait dans un quartier résidentiel calme et chic avec son conjoint et leurs deux enfants. Lors de l'entretien, elle était installée depuis 3 ans en France, après avoir séjourné 1 an dans un autre pays voisin, et elle était ravie de vivre dans la capitale française où elle avait donné naissance à son deuxième enfant, dans un hôpital privé. Relativement à l'aise en anglais, elle prenait des cours de français et son niveau était déjà « intermédiaire ». Elle essayait de s'intégrer à la vie à la française, tout en s'intéressant aux pratiques éducatives du pays et en s'écartant du cercle des expatriés

japonais. Son profil correspondait parfaitement à celui d'une épouse d'expatrié « classique et typique », comme le décrivent les travaux de Yatabe menés dans les années 1990. Pourtant, la vie d'épouses d'expatrié semble avoir connu des transformations depuis. Mayumi différait énormément de l'image de l'épouse d'expatrié d'autrefois, dont l'objectif de la vie dans l'expatriation était de reconstituer un « cocon nippon » dans le pays d'accueil, avec une façon de vivre complètement « à la japonaise » (Yatabe 1994). Son aspiration à une vie plus « française » allait jusqu'à une appréciation absolue de l'éducation des enfants des mères françaises, qui semblaient plus sévères que les mères japonaises. « Il y a des choses à apprendre auprès des mères françaises, n'est-ce pas ? » m'a-t-elle dit. Globalement, on peut dire qu'elle était heureuse de vivre à Paris et qu'elle essayait de mener une vie plus « française », ou plutôt, s'approprier d'une nouvelle façon de vivre apprise auprès des autres femmes françaises autour d'elle. Cette ouverture d'esprit et ce sentiment de bonheur étaient aussi partagés par son conjoint, qui avait des années d'expériences dans plusieurs pays étrangers. Il était prêt à rendre la vie de son épouse moins contraignante dans l'expatriation. « (Mon mari) dit que je peux faire comme je veux, par exemple mettre Takuma (son enfant) à la halte-garderie. Si ça me facilite la vie, il dit que je peux le faire. Il dit que c'est pour moi-même, plutôt que pour ma fille, pour améliorer mon propre cadre de vie ». D'après ses paroles, son compagnon semblait un homme gentil et attentionné, toujours à l'écoute de son épouse. Il n'était pas le « patriarche classique » qu'incarnent certains hommes plus âgés. Or, dans les récits de Mayumi, le mot *shujin* s'est fréquemment observé. En se rappelant de l'accouchement de son deuxième enfant à Paris, qui s'était passé sans aucune douleur grâce à la péridurale, elle raconte ainsi. Je cite :

> Mayumi : Je pouvais même converser avec ***shujin*** lorsque j'avais des contractions à l'hôpital (rire). Contrairement à l'accouchement de Kokoro (son premier enfant) à Tokyo où j'étais trop épuisée et je n'avais aucune force de parler, qui était un accouchement 100% naturel, la situation de cette fois était complètement différente. C'était une belle surprise. ***Shujin*** était présent

pour les deux accouchements, mais comme ce n'était pas du tout pareil, ***shujin*** me disait qu'il était vraiment étonné. ***Shujin*** dit qu'il faut populariser la péridurale au Japon ! (rire)
MH : A ce moment-là, où était Kokoro (la première enfant) ?
Mayumi : Kokoro était gardée par la famille d'un collègue de ***shujin***. Là-bas il y avait deux enfants avec qui il pouvait jouer ensemble. Mais comme le travail de l'accouchement s'est très vite passé, bon, elle était allée chez eux en fin d'après-midi, mais ***shujin*** a pu la récupérer le soir même, tellement ça allait bien et vite.

En repensant à la naissance de son fils à Paris, qui était un grand événement de sa vie, elle se souvient que « *shujin* » était là, présent, à ses côtés. Ce n'était ni son « mari », ni « Wataru » (son prénom), ni le père du bébé. Ce terme s'observe dans d'autres passages également. Elle l'a employé à plusieurs reprises, même en se remémorant l'époque où elle n'était pas encore mariée avec lui, célibataire.

MH : Donc après avoir obtenu votre diplôme, vous avez été embauchée.
Mayumi : Oui tout à fait.
MH : S'agissait-il de la même entreprise que celle de votre conjoint ?
Mayumi : Non, c'était une autre.
MH : D'accord.
Mayumi : J'ai changé de travail une fois, et intégré l'entreprise où travaillait ***shujin***.
MH : D'accord, vous avez change de travail une fois.

Avant son mariage, Mayumi ne devait pas désigner son futur mari par le terme *shujin*. Si à un moment donné dans le passé avant son mariage, le sujet de conversation avait porté sur lui dans un dialogue avec quelqu'un, elle l'aurait désigné comme Shimoda-*san*, Wataru-*san*, *kare* (lui=petit ami), soit « mon fiancé, mon copain », etc. Pourtant, après son mariage, toutes les autres appellations ont été réduites à une seule entité, en relation avec elle-même, dans un rapport a priori hiérarchisé. Elle fait partie des 4 enquêtées qui ne sont jamais servi d'autres appellatifs que *shujin*. Les récits des

autres enquêtées sont marqués semblablement. Ces femmes désignent leur conjoint par le terme *shujin*, même si elles mentionnent des événements d'il y a longtemps, lorsqu'elles n'étaient pas encore mariées. A force de le répéter, après leur mariage, l'utilisation de celui-ci serait devenue une habitude pour elles. Par exemple Nobuko, une des 4 femmes qui employaient exclusivement *shujin*, et qui était aussi une « femme au foyer par défaut », s'exprimait ainsi :

> MH：Donc vous habitiez toujours dans la région de Kansai (ouest du Japon). Est-ce que je peux vous demander, dans quelle université vous êtes allée ?
> Nobuko : Oui bien sûr, c'était l'Université Ritsumeikan, à Kyoto.
> MH：D'accord, l'Université Ritsumeikan. Et votre mari ?
> Nobuko : ***Shujin*** aussi, mais il était de la promotion de l'année précédente.
> […]
> Nobuko : Avant la naissance de mon enfant, je travaillais dans une compagnie d'assurance.
> MH：Comment vous vous êtes rencontrés, vous et votre mari ?
> Nobuko : Ben..., ***Shujin*** était, ***shujin*** était, en fait un de mes bons amis était un copain de ***shujin***. Oui, par l'intermédiaire de ce copain, c'est comme ça que nous nous sommes rencontrés.

Comme Mayumi, Nobuko était aussi épouse d'expatrié, qui avait suivi son conjoint dans l'expatriation avec deux enfants. Ce dernier était un haut fonctionnaire du gouvernement japonais, ils vivaient à Paris avec leurs deux enfants. Ils étaient tous les deux diplômés bac+4 de Ritsumeikan, à Kyoto, une des plus prestigieuses universités de la région de Kansai (ouest du Japon), et ils s'étaient rencontrés par l'intermédiaire d'un ami commun. Suite à la grossesse de son premier enfant, elle avait quitté son emploi, exactement comme l'a fait Mayumi. Bien qu'elle ait été embauchée en CDI comme cadre dans une compagnie d'assurance – et que son entreprise disposât de congés parentaux conformément à la loi de 1992 –, elle avait démissionné sans regret, car elle « voulait avoir un peu de repos ». Depuis lors, elle avait continué à assumer le rôle de *care giver* dans la famille sans jamais reprendre le travail.

Leur pratique langagière peut être interprétée comme une des conséquences du « *femininity training* » défini par l'anthropologue Takie Sugiyama Lebra (Lebra 1984). La chercheuse pointe que le processus de socialisation de jeunes femmes japonaises est marqué par le « *femininity training* », dont le principal objectif consiste en l'intériorisation des normes de la féminité au sein d'elles-mêmes, telles que la modestie, l'élégance, le soin dans leurs comportements. Dans ce sens, le fait de se mettre volontairement à un rang inférieur à celui de son compagnon peut être considéré comme un signe de « maturité », un comportement « approprié » en tant que femme adulte. Désigner son conjoint par le mot *shujin* est donc révélateur d'une volonté d'adhérer à cette féminité traditionnelle, à la norme de la domesticité. Pour ces femmes, qui ont donné leur démission « naturellement » à l'arrivée d'un premier enfant – sans cause particulière, ni matérielle ni médicale, car elles auraient bien pu continuer à travailler –, le fait de choisir une appellation témoignant de la modestie et de la subordination par rapport à leurs maris se passe aussi « naturellement », comme un acte inconscient. Elles ont été imprégnées de cette culture du « *féminity training* ».

Or, ces récits de Mayumi et Nobuko, qui sont donc toutes les deux « femmes au foyer par défaut » ayant quitté leur emploi relativement tôt dans leur carrière, ne semblent rien relever de particulier. A priori, elles sont celles qui sont les plus « traditionnelles » du groupe, car elles qui ont volontairement cessé leur activité professionnelle afin de devenir femme au foyer à plein temps, en adhérant à la valeur de domesticité. Dans ce sens, la pratique d'appellation choisie par ces « femmes au foyer par défaut » peut être interprétée comme allant de soi, qui ne demande pas d'autres explications. Il est vrai qu'elles étaient très ouvertes à d'autres cultures et qu'elles essayaient de s'intégrer à la société française à leur façon en prenant de la distance avec le cercle des expatriés japonais. Pourtant, leur aspiration à cette vie cosmopolite – ou cette occidentalisation – ne semble pas avoir pénétrée dans la sphère intime.

Il faut rappeler que ces « femmes au foyer par défaut » n'étaient que trois sur neuf, soit un tiers seulement dans le « groupe sexué ». Les six autres femmes menaient (ou mènent encore) une activité professionnelle. Pourtant, comme l'on va le voir dans

les pages qui suivent, leur position de force dans la relation conjugale, a priori différente de celle des premières, ne semblait pas se refléter dans le langage. Qu'elles soient momentanément en arrêt d'activité en raison du déplacement, ou qu'elles exercent toujours un métier dans la migration/expatriation, elles n'hésitaient pas à recourir à ce terme de subordination vis-à-vis de leur conjoint. Plus précisément, trois exerçaient un métier en France au moment de l'entretien, et trois autres avaient continué leur travail jusqu'à ce qu'elles partent en France. Etant donné la situation des femmes travailleuses au Japon où 60% des femmes quittent leur emploi avec l'arrivée du premier enfant, ces six enquêtées, qui avaient continué à travailler au Japon jusqu'au départ pour la France, ou qui avaient continué à exercer un métier dans la migration, devaient sûrement faire partie des « moins traditionnelles ». D'une certaine manière, elles étaient « carriéristes » par rapport aux 60 % de ces « femmes au foyer par défaut », décrites plus haut. Vu ce contexte, pourquoi ces premières employaient-elles le terme *shujin*, alors qu'elles étaient financièrement indépendantes ?

VI-4-2-2. Les cas des « femmes à la carrière suspendue »

Désigner un « égal » par un terme de subordination

Asuka est une femme âgée de 33 ans résidant dans une grande ville de France. Contrairement à Mayumi et à Nobuko qui étaient toutes les deux des épouses d'expatriés dont le mari avait été muté en France par leur entreprise de rattachement, le motif migratoire d'Asuka était lié plus à la volonté personnelle de son conjoint Daisuke, chercheur-médecin, qui souhaitait faire une carrière en France. N'appartenant à aucune institution japonaise, ils ne connaissaient pas encore la durée de leur séjour. Avant de suivre son mari dans la migration, elle travaillait en tant que pharmacienne au Japon. Son conjoint Daisuke avait intégré un centre de recherche en cardiologie en France et travaillait en tant que chercheur. Lorsque j'ai rencontré le couple – en fait ils étaient l'un des rares couples à avoir accepté ma demande de faire un entretien séparément avec

chacun des époux –, ils souhaitaient vivre le plus longtemps possible en France. Ayant passé presque 2 ans et demi en France au moment de l'entretien, leurs enfants, scolarisés dans un établissement local, étaient également bien intégrés en France, avec des copains locaux et des activités scolaires et extrascolaires. Je leur ai rendu visite plusieurs fois chez eux pour l'entretien d'Asuka et également pour celui de son mari, Daisuke, suivie chaque fois par un pique-nique organisé par leurs amis franco-japonais. L'ambiance était amicale, tout le monde se désignait par son prénom exactement comme dans X-city. Asuka ne travaillait pas encore lors de notre entretien mais souhaitait reprendre le travail un jour. Dans les récits d'Asuka, on retrouve l'usage fréquent du terme *shujin* comme cela a été le cas pour Mayumi et Nobuko, toutes les deux « femmes au foyer par défaut ». En évoquant son déménagement en France, elle racontait ainsi :

> MH : D'accord. Donc Asuka-*san*, vous habitiez à Tokyo, avant de venir vous installer en France.
> Asuka : Oui tout à fait, nous vivions à Tokyo avant. ***Shujin*** en est venu directement ici (en France) tout seul, ***shujin*** pensait qu'il vallait mieux préparer notre arrivée préalablement, alors pendant les mois de mars à mai, nous n'étions que tous les trois (elle et ses enfants) à Kobe.

Lorsque nous avons parlé de sa belle-famille, je me suis rendu compte que cette appellation était également utilisée lorsqu'elle se situait dans la relation avec d'autres membres de la famille. Je cite :

> MH : Votre belle famille vit donc à Uzumasa, près de Kyoto. Savez-vous ce qu'ils font dans la vie ?
> Asuka : Le père de ***shujin*** est déjà à la retraite, il travaillait comme fonctionnaire à la mairie.
> MH : D'accord. Et votre belle-mère ?
> Asuka : Je crois que la mère de ***shujin*** a été toujours femme au foyer. Peut-être parfois elle travaillait un peu comme femme de ménage, sur la base du volontariat, je ne sais pas si elle gagnait vraiment de l'argent avec ça, mais

elle participait à des activités, je pense, mais globalement, elle est restée femme au foyer.

Comme pour Mayumi et Nobuko, on peut constater que son utilisation de *shujin* est rétroactive, notamment dans l'évocation des moments où elle était jeune célibataire, où Daisuke n'était que son « petit copain » et où il n'était pas officiellement « *shujin* » :

Asuka : Après avoir obtenu le diplôme de l'examen clinique à l'université de Nagoya, j'ai travaillé dans un hôpital, à Tokyo.
MH : Oui d'accord, donc Asuka-*san* et votre mari sont tous les deux de formation dans le domaine de la médicine, n'est-ce pas ?
Asuka : Oui, on peut dire ça. ***Shujin*** était dans la faculté de médecine là-bas, à l'université de Nagoya.
MH : Donc vous vous êtes rencontrés, là-bas à l'université ? C'était il y a combien d'années ? Ou plutôt, quel âge aviez-vous ?
Asuka : Hmmm, j'ai rencontré ***shujin*** dans le « *bukatsu* 部活 » (association sportive de l'université) de tennis pour la première fois, donc je devais avoir 18 ans ou 19 ans.
MH : Wow, vous étiez jeunes.
Asuka : Oui, on était *dōki* (de la même promotion), on avait le même âge. ***Shujin*** a 33 ans également maintenant, comme moi.

Ici, on peut constater que son utilisation de *shujin* s'avère quasiment un réflexe comme les autres cas, qui traverse de diverses situations et le temps. Asuka ne s'est jamais servie d'autres termes de désignation. Il est important de souligner le fait qu'Asuka et Daisuke sont relativement jeunes parmi mes enquêtés, ils avaient seulement 33 ans au moment de l'entretien, exactement le même âge, ce qui est un facteur crucial pour analyser leurs comportements langagiers.

Dans la langue japonaise, les gens sont censés utiliser le langage soutenu « *keigo* 敬語 » vis-à-vis des plus âgés. Dans leur cas, ayant exactement le même âge, les

deux époux étaient égaux. Asuka n'avait absolument pas besoin de se servir d'une appellation de déférence. Il est vrai que leur niveau de diplôme n'était pas le même (Asuka a bac+3 et son conjoint a bac+6), pourtant, il est difficile d'imaginer qu'il existe un tel rapport de domination important en raison de la différence de profession exercée et du niveau d'éducation. Ils se sont rencontrés dans le même *« bukatsu* 部活 » (association sportive de l'université) de tennis, en tant que « *dōki* 同期 » (issus de la même promotion). Au Japon, le système de hiérarchie fondé sur l'ancienneté s'applique à tous les domaines de la société, y compris l'éducation et les activités extra-scolaires. Tandis que le « *senpai* 先輩 » (élèves, étudiants, ou collègues plus âgés) a la responsabilité de diriger et d'encadrer le « *kōhai* 後輩 » (les plus jeunes), ce dernier doit en revanche suivre l'exemple de son *senpai* et se comporter correctement en montrant le respect vis-à-vis de ce premier, accompagné du langage soutenu *keigo* (Cave 2005 ; Ono et Shoji 2015). Or, le « *dōki* 同期 », les étudiants issus de la même promotion, qui ont le même âge et un statut égal, sont dispensés de toutes les formalités de politesse. Situés au même niveau de la pyramide basée sur l'ancienneté, ils partagent les mêmes tâches et rôles, et deviennent souvent de très bons amis, dont l'amitié dure de très longues années. Leur lien d'amitié qu'ils développent pourrait devenir très fort, leur relation peut durer pendant des décennies, bien longtemps après l'obtention de leurs diplômes, comme des amis d'enfance : il n'est pas rare qu'ils se fréquentent et se réunissent régulièrement, même 20, 30, ou 40 ans après de la sortie de l'école. Aya et Daisuke ayant appartenu au même *bukatsu* en tant que *dōki* (la même promotion), ils avaient sûrement entretenu une relation égalitaire lorsqu'ils étaient étudiants.

Dénoncer le sexisme avec un terme sexué ? : le cas d'une pionnière des droits des femmes

Voyons maintenant une autre enquêtée du « groupe sexué », actuellement femme au foyer avec la carrière « suspendue » comme Asuka, qui a dû interrompre sa carrière en raison de la migration, mais ayant un profil et une trajectoire professionnelle

qui sont au même rang que ceux de son compagnon cette fois. Naomi a 42 ans, épouse d'un expatrié envoyé par une entreprise japonaise dans l'industrie chimique, en tant que manager d'une succursale en France. Comme les autres enquêtées citées en-dessus du « groupe sexué », Naomi utilisait exclusivement le terme *shujin* pour désigner son conjoint, en ne faisant appel à aucun autre appellatif. Par exemple, en racontant la visite chez ses beaux-parents lors de leurs dernières vacances au Japon, elle le répète spontanément ainsi : « Oui cette fois ***shujin*** est venu avec nous (chez ses beaux-parents), c'était plus simple d'y aller tous ensemble, comme nous l'avons fait cet hiver, ***shujin*** était là, avec nous, ***shujin*** et nos deux fils ». Ou encore, en parlant de leur routine matinale lorsqu'ils menaient une vie très occupée à Tokyo, chacun avec un emploi du temps bien rempli et deux enfants en bas âge à charge, elle s'exprimait ainsi :

> Naomi : Pendant seulement trois mois, comme je devais partir plus tôt que lui, j'ai demandé à ***shujin*** de s'occuper des enfants et ne pas aller dans un café le matin comme d'habitude. ***Shujin*** a donc dû renoncer à sa « routine café » quotidienne, au lieu de quoi il a donné le petit déjeuner aux enfants, car cela m'a fait économiser énormément de temps. Comme ça je pouvais directement aller au travail sans faire de détour par la crèche. Bon c'est moi qui avais préparé tout ce qu'il fallait pour eux le matin, et c'est seulement pendant trois mois que ***shujin*** a accompagné les enfants à la crèche.

Un peu plus tard en racontant la vie de famille en France :

> MH : Votre mari fait-il la cuisine ?
> Naomi : Non, vraiment pas du tout. Même maintenant ici en France non plus. Mais ayant vécu tout seul pendant longtemps, il en est capable, si quelqu'un lui demande de le faire. Lorsque j'ai attrapé la grippe une fois, alors qu'on était déjà en France, et que je ne pouvais pas quitter le lit, ça a été à ***shujin*** de le faire, et il a même préparé les pique-niques des enfants.

Comme Asuka, elle emploie *shujin* comme un réflexe, pourtant, son utilisation du terme demande une réflexion particulière, non parce que Naomi était hautement diplômée et très investie dans sa carrière, ni parce que son niveau de carrière était aussi élevé que celui de son conjoint, mais parce qu'elle était explicitement féministe, incontestablement engagée. En effet, elle était pleinement consciente des inégalités femme-homme et du harcèlement sexuel sur les lieux de travail au Japon, notamment à travers ses propres expériences, vécues au cours de sa trajectoire professionnelle, dont elle en était surprise et parfois indignée. Par exemple, son entreprise, disait-elle, était une institution « machiste et archaïque » sur les questions du genre, et il y régnait une domination masculine était extrêmement marquée, avec de divers harcèlements sexuels qui faisaient partie du quotidien : « il y avait des affiches des femmes nues au bureau collées sur le mur, c'était très courant. Mes collègues faisaient des blagues obscènes, à caractère sexuel devant moi, et lors des pots de départ/bienvenu ou des repas au restaurant de fin d'année, c'était la tâche des employées femmes de servir des boissons aux collègues masculins ». Et ce n'était pas non seulement lors des occasions particulières en dehors du cadre de travail, mais les salariées de sexe féminin avaient des corvées spécifiques au quotidien au bureau, par exemple servir du thé non seulement aux clients de l'extérieur et mais aussi aux collègues masculins, ou porter les sacs de leur supérieur. De plus, dans cet environnement de domination masculine, la coutume voulait que les femmes donnent leur démission lors du mariage ou de la naissance du premier enfant. Cependant, Naomi a décidé de lutter contre ces pratiques discriminatoires, d'abord en refusant d'assumer les rôles « féminins », et ensuite elle a négocié la mise en place des dispositifs de congés parentaux et de réduction du temps de travail accordés par la loi.

D'après ses récits, il n'y avait aucun doute que Naomi était une femme engagée, elle avait une solide conviction sur l'égalité des sexes au travail. Elle témoigne que ses « premiers pas » en tant que pionnière dans sa maison d'édition ont encouragé ses collègues femmes qui commençaient à devenir déjà de plus en plus nombreuses, et ses actions ont également contribué à une prise de conscience des employés de sexe

masculin. Cependant, comme c'est le cas chez la plupart des activistes/chercheuses féministes dans le pays, si j'ose dire, elle n'était pas très sensible à la question du langage sexué. Elle employait non seulement le terme *shujin* de façon récurrente – elle ne s'est jamais servie d'autres termes – mais elle utilisait également une appellation particulière pour désigner les salariées femmes. Lors des deux entretiens que j'ai eus avec elle, je me souviens d'avoir eu beaucoup de moments de bienveillance réciproque, sentiments de « partager » quelque chose entre nous : nous sommes toutes les deux japonaises, élevées dans des familles très libérales, et allées dans des universités où le poids des étudiantes était relativement important par rapport aux autres établissements. Nous partagions la même vision féministe du monde. Son accueil étant chaleureux, nous sommes devenues plus que « enquêtée – enquêtrice », en échangeant des blagues et des rires durant les deux entretiens, autour d'une tasse de thé et d'un gâteau. Or, en dialoguant avec elle, à plusieurs reprises, j'ai été envahie par un sentiment d'incompréhension, une sorte de douche froide, sans me rendre compte de ce que c'était. C'est en réécoutant l'enregistrement de son entretien que j'ai réalisé ce qui m'avait intriguée : elle utilisait « *onnanoko* 女の子 » pour désigner les salariées femmes et elle-même dans son entreprise, dont la définition littérale est « fillette », « jeune fille » en japonais.

Si vous êtes une femme et que vous travaillez dans une entreprise, surtout lorsque vous n'êtes plus tout à fait très jeune, vous seriez indignée si vos collègues ou supérieurs vous appellent « fillette » ou « jeune fille » quotidiennement au bureau. Ceci est un signe d'infériorité exprimé par votre interlocuteur, qui vous place en position de dépendance, tout en bas de la hiérarchie, en vous transformant en un « accessoire » sur le lieu de travail. Car comme le soulignait Lakoff, « la domination exercée par les hommes sur les femmes se reflète dans le langage tel qu'il est parlé par les femmes et tel qu'on l'utilise pour parler des femmes » (Greco 2014 : 16). Pendant une longue période, les femmes travailleuses au Japon étaient perçues comme les « *shokuba no hana* 職場の花 (fleurs du bureau) » (Fan 1999 ; Molony 1995 ; Teramura 2012 ; Whitehill 1992), dont le rôle était d'« embellir l'environnement pour les salariés

hommes » (Weathers 2001). Jeunes, elles étaient même considérées comme d'éventuelles « candidates » pour épouser l'un des employés de l'entreprise. Sur les lieux de production, elles étaient perçues un « moyen » de reproduction. On pourrait dire qu'elles n'étaient pas loin d'être des objets de « décoration » apportant de la « fraîcheur » à un environnement a priori masculin, et on ne leur attribuait que des postes et des rôles secondaires, tels qu'assistante, secrétaire, réceptionniste, serveuse de thé, etc. Dans cette culture des lieux de travail, les femmes étaient appelées comme « *onnanoko* 女の子 (fillette) ». Il est vrai qu'il y avait des époques où ceci était « réel » dans un certain sens, surtout jusqu'aux années 1980, où il n'y avait que des jeunes femmes célibataires en entreprise comme salariées de sexe féminin, qui, suite au mariage, prenaient une « retraite » en quittant définitivement le marché du travail pour un « *eikyū shūshoku* 永久就職 (emploi à vie) », qui était donc le mariage[260]. Pourtant, à l'heure actuelle, il serait difficile de repérer des entreprises régnées encore par ce genre de pratiques, même si elles ne sont pas complètement inexistantes. Or, dans la maison d'édition où travaillait Naomi, les salariées de sexe féminin étaient toujours appelées comme « o*nnanoko* 女の子 (fillette) ». Cette culture d'entreprise n'aurait pas épargné Naomi non plus, elle désignait non seulement ses collègues féminins par ce terme, mais s'autodésignait également :

> Naomi : C'était une entreprise tellement incorrecte. Le harcèlement sexuel faisait partie du quotidien dans cette société d'hommes, ils ne prennent pas soin des ***onnanoko*** (fillette), pas du tout ! Il faut que tu t'ajustes au monde des hommes, voilà. Quand j'ai intégré l'entreprise, elle était encore comme ça.

Un peu plus tard dans l'entretien :

> Naomi : Je n'ai découvert la société des hommes qu'après avoir été embauchée là-bas, les femmes étaient tellement rares, vous savez. Une fois, j'ai trouvé cela inacceptable, mais un de mes supérieurs m'a demandé

[260] Jusqu'aux années 1980 et 1990, on célébrait la démission d'une jeune femme salariée en raison de son mariage par ce terme, qui était couramment utilisé au quotidien.

> comment je me sentais, d'être la seule ***onnanoko*** parmi tous ces hommes. J'ai cru qu'il m'avait demandé juste mon impression comme ça, mais non, il disait que les ***onnnanoko*** sont tellement rares que même la plus moche pourrait se faire chouchouter. J'ai dit, ah bon, d'accord...

L'exemple de Naomi nous montre la complexité du langage sexué et son influence plus globale sur la question du genre. D'un côté, comme l'on vient de le voir, sa prise de position est indéniablement féministe, dans le sens où elle croit à l'épanouissement des femmes à travers les expériences professionnelles et qu'elle pense que les femmes ont exactement les mêmes compétences que leurs collègues masculins. Elle refuse également la reproduction de la domesticité attribuée aux femmes sur le lieu de travail. Toutefois, d'un autre côté, une partie d'elle-même semble appartenir à ce qu'elle appelle, « *otoko shakai* 男社会 (la société des hommes) », ce terme qu'elle a répété maintes fois au cours de ses récits.

Ses récits sont éloquents sur la présence de l'intériorisation de la norme dominante. Comme montré plus haut, cette « société des hommes », c'est-à-dire la maison d'édition qu'elle a dénoncée continuellement en entretien, était caractérisée à la fois par une homosociabilité et une hétéronormativité, et par une hypersexualisation et une subordination des femmes (propos déplacés sur la présence des femmes sur le lieu de travail et corvée spécifiques attribuées à celles-ci). Ce sont des caractéristiques typiques que l'on retrouve dans la masculinité hégémonique (Connell 1987), dont son entreprise était fortement imprégnée. Ce concept étant un code de conduite normatif orientant les préférences et les pratiques des individus en les incitant, sans recours à la force, à adopter certains comportements, Naomi, imprégnée de cette culture pendant presque vingt ans, avait pu intérioriser une partie de cette norme. Elle refusait les tâches « féminines », cependant, elle acceptait une partie de cette culture en s'appropriant du langage sexué. Pour Naomi, ceci aurait été un moyen, une sorte de « stratégie » inconsciemment entreprise pour conserver son emploi, et pouvoir continuer à travailler, non comme réceptionniste ou autre job généralement attribué aux femmes, mais comme

cheffe rédactrice. Bien qu'elle ait tout de suite saisi que l'utilisation du prénom entre les femmes japonaises dans la migration faisait partie d'un processus de socialisation – nous nous appelions par nos prénoms en entretien – son acculturation semblait n'avoir été que partielle.

Il faut souligner également que sa mission en tant que rédactrice consistait avant tout à recueillir/développer/éditer des textes pour la publication. Avec sa formation en littératures anglaise et japonaise et ses vingt ans d'expérience dans l'édition, on peut dire qu'elle est spécialiste dans le domaine des lettres. Au cours de sa carrière, à un moment donné, elle aurait pu prendre conscience, même partiellement, de l'étendue du sujet du vocabulaire sexué. Car comme il a été mentionné précédemment, dans les journaux de presse ou les émissions télévisées, l'utilisation des appellations sexuées est devenue interdite déjà depuis des décennies (Harada 2008). Pourtant, tout en se prétendant pionnière des droits des femmes au sein de son entreprise, elle avait continué – ou avait été obligée de continuer – à reproduire cette asymétrie langagière genrée, par convenance ou par résignation. Elle n'avait jamais tenté de la remettre en cause. A force de répétition, cette pratique, devenue une habitude, avait dû s'imprégner en elle jusqu'au point qu'elle s'approprie elle-même un lexique discriminatoire envers les femmes. Son choix de *shujin*, l'appellation la plus contestée, apparaît donc comme le marqueur d'une intériorisation des normes patriarcales. Son emploi du langage sexué n'a pas connu de transformation malgré ses trois années passées dans l'expatriation.

VI-4-2-3. Les cas des « travailleuses sans interruption »

Intéressons-nous maintenant à la troisième sous-catégorie du « groupe sexué », soit les trois femmes classées comme « travailleuses sans interruption », car elles ont exercé un métier en continue, avant et après dans la migration/expatriation. On peut établir l'hypothèse raisonnable que celles qui continuent à garder leur indépendance économique au sein du foyer n'ont pas « besoin » d'appeler leur conjoint par le terme *shujin*, même si cette autonomie financière n'est que partielle, notamment si le revenu de leur mari est bien supérieur au leur. Elles ont leur propre statut, basé sur leur

profession, et non attribué en rapport avec leur compagnon. Je vais explorer l'usage de ce terme à travers les cas de Kaoru et Haruko, qui ont des trajectoires de vie différentes l'une de l'autre.

« Double posture » d'une expatriée de sexe féminin

Haruko est une expatriée de sexe féminin que j'ai rencontrée à Paris. Elle est la seule à n'avoir connu aucune interruption de carrière avant/après son déplacement, car elle est elle-même une expatriée, rattachée à une entreprise japonaise et envoyée en France par celle-ci. Avant d'examiner ses récits, il faut souligner la rareté des expatriées femmes dans la mobilité internationale des Japonais. Comme je l'ai évoqué dans le chapitre III, la plupart des japonaises vivant en France, en couple, sont soit des épouses d'expatrié japonais qui ont suivi leur conjoint, soit des femmes engagées dans une union transnationale et installées en France. S'il y a peu de travaux traitant des femmes expatriées, c'est parce qu'elles sont très minoritaires, la plupart des « *kaigai chūzaiin* (expatrié) » sont composés majoritairement d'effectifs de sexe masculin (JILPT 2008). Ainsi, malgré la présence de la main d'œuvre féminine de plus en plus croissante sur le marché du travail au Japon, les postes d'expatriés sont généralement réservés aux hommes, qui, a priori, n'ont pas à se soucier d'une responsabilité familiale. Ils sont littéralement « mobiles », dans le sens où ils peuvent partir dans un pays étranger du jour au lendemain, suivis par leur famille. Mon observation confirme ce point, car au cours de dix dernières années que j'ai passées en Europe, en France ou en Angleterre, j'ai rarement rencontré des expatriées femmes. Même aujourd'hui, je peux en dénombrer seulement quatre ou cinq, majoritairement jeunes et toutes célibataires, qui étaient venues pour une durée assez limitée d'un an ou deux ans, souvent en tant que « *trainee* (stagiaire) ». Haruko exceptée. On va s'intéresser à elle, la seule expatriée japonaise mariée que j'ai rencontrée lors de ma recherche de terrain.

Haruko a 30 ans, mariée, sans enfant, et vit seule à Paris. J'ai fait sa connaissance par l'intermédiaire d'une association d'anciens élèves d'une université japonaise de Tokyo, basée à Paris. Les anciens étudiants de cet établissement privé

forment des réseaux hautement développés dans le monde entier afin de renouer l'amitié et la solidarité entre eux. Ayant fait appel à une personne s'occupant de l'organisation des réunions et des événements à Paris – j'avais bien précisé qu'il s'agissait des « *kaigai chūzaiin* » de sexe féminin mariées que je cherchais afin d'élargir l'éventail des profils de mes enquêtés – j'ai été mise en contact avec Haruko. Lorsque je l'ai rencontrée pour la première fois dans son appartement luxueux près de la Tour Eiffel, elle disait qu'elle était là en France déjà depuis deux ans et était envoyée par son entreprise du secteur numérique, et qu'elle avait encore quelques années à passer dans la capitale française.

Trilingue en japonais-anglais-français et très investie dans sa carrière, elle rapportait qu'elle était heureuse de vivre à Paris, car elle avait toujours souhaité bénéficier d'une expérience à l'internationale relativement tôt dans sa carrière. Lorsqu'elle était au Japon, à chaque entretien routinier avec son supérieur, elle réitérait sa motivation pour une mission à l'étranger, et c'est pour cette raison qu'elle avait été mutée en France. Dans son bureau parisien où la langue de travail était le français, elle était la seule Japonaise. A Paris, elle semblait mener une vie bien remplie : elle était non seulement très investie dans la vie professionnelle, mais aussi dans des activités associatives locales en fréquentant des cercles des expatriés. En un mot, elle profitait pleinement de la vie parisienne. Pourtant, il y avait un prix à payer pour cette expatriation volontaire. Elle avait dû laisser son mari, avec qui elle s'était mariée seulement six mois avant sa mutation. Au moment de notre entretien, le couple vivait donc séparément, chacun de son côté, et que cette séparation devait durer encore pendant quelques années. On peut dire qu'elle faisait figure d'exception dans l'ensemble des Japonaises résidant en France, voire parmi toutes les ressortissantes japonaises dans le monde entier en général, car en tant que femme japonaise, elle vivait une expérience unique dans l'expatriation, qui est normalement marquée par une forte hétéronormativité.

Dans ce contexte, je me suis intéressée à son usage lexical relatif à son conjoint. Vivant indépendamment à la manière d'une « célibataire », son expatriation dans une ville cosmopolite, entourée d'amis et de collègues français et d'autres nationalités,

comment percevait-elle son mari absent, laissé au Japon ? Par quel terme le désignait-elle ? Une fois de plus, l'entretien avec Haruko a fait apparaître l'utilisation d'un terme d'adresse genré. Au sujet de la prise de décision de leur mariage, elle explique comment son futur mari avait annoncé la nouvelle à ses parents.

> Haruko : Les parents de ***shujin*** se demandaient, s'inquiétaient, se demandant quel genre de personne que j'étais. Donc dès le début, ***shujin*** leur a expliqué et détaillé mon profil, leur disant que je suis diplômée du lycée N[261] et l'université S[262] et que je peux parler anglais et français, et que je travaille pour C, une société japonaise numérique ayant une bonne réputation.

Elle insistait sur le fait que son futur conjoint avait essayé de rassurer ses parents en leur montrant qu'elle était « la bonne personne » avec qui se marier, qu'elle était digne de leur fils, avec un profil de haut niveau et international. Mais en même temps, pour m'expliquer la situation, elle recourait au terme *shujin*. En revoyant la transcription, son choix de terme m'a surprise. Je ne m'attendais pas à retrouver ce comportement langagier chez elle. On constate en effet une étrange cohabitation entre deux profils qui sont difficilement conciliables : son auto-positionnement ambitieux, son profil hautement qualifié, son désir d'une poursuite de carrière à l'international d'une part, et d'autre part son respect de la féminité « traditionnelle » des femmes japonaises.

Cette double posture continua à se manifester tout au long de l'entretien. Je cite :

> MH : Quelle est la durée de votre mission, combien de temps comptez-vous rester sur Paris ?
> Haruko : Normalement, les « *kaigai chūzaiin* » qui laissent leur famille y restent à peu près trois ans à l'étranger. Mais ***shujin*** dit que je peux très bien rester plus

[261] C'est un lycée prestigieux privé dans l'ouest de Tokyo.
[262] C'est une université chrétienne et privée, située au centre de Tokyo.

> longtemps, mais au bout de cinq ans, ça sera quand-même difficile de rester seul pour lui (au Japon), donc dans ce cas-là, il me demandera de m'arranger, de négocier (auprès de mon entreprise) pour qu'il puisse me rejoindre. Si l'on communique à l'entreprise que ***shujin*** vient me rejoindre (à Paris), en tant que conjoint dépendant de l'expatrié principal, dans beaucoup de cas, on peut avoir une mission plus longue.

Ce passage se révèle intéressant. D'une part, elle ne montre aucune hésitation de la faire suivre son mari à Paris comme conjoint sponsorisé, dépendant d'elle comme expatriée principale, or ce sont habituellement les femmes, épouses de salariés masculins, qui ont ce statut de « *trailing spouse* » (Fechter 2010 ; Yeoh et Khoo 1998). Ici, la situation est inversée, c'est Haruko qui prend le rôle de « *breadwinner* », de pourvoyeur économique, qui est habituellement réservé au chef de famille masculin. Mais d'autre part, elle désigne son conjoint par un terme marquant sa propre infériorité par rapport à celui-ci, qui serait pourtant financièrement dépendant d'elle en cas de son éventuelle venue pour la France. En poursuivant le dialogue, elle m'a confié de leur projet : son mari souhaite prendre quelques années sabbatiques afin de suivre une formation de master. Si cela se réalise, il sera étudiant à nouveau sans ressources financières et sa femme deviendra donc la seule pourvoyeuse économique du couple. Etant donné la situation des mœurs familiales et les présupposés sur le genre au Japon que j'ai décrits dans le chapitre II, on pourrait décrire ce couple comme très « ultra moderne » et « libéré des stéréotypes sexués », même si leur projet est loin d'être confirmé. Cependant, malgré leur vision plus égalitaire de la division sexuelle du travail, leur pratique langagière est restée pratiquement inchangée.

Shujin, comme « quasi-prénom » du conjoint

Voyons une autre enquêtée de la catégorie « travailleuses sans interruption dans le « groupe sexué ». Kaoru a 35 ans. Issue d'une famille de fonctionnaires de province, ses parents l'ont encouragée à entreprendre des études

supérieures, bien que sa mère ne travaillât pas – ce qui était tout à fait normal à l'époque. Après avoir obtenu un diplôme de master en biologie, bac+6, elle a été embauchée comme technicienne-biologiste dans un institut de recherche rattaché à l'université de Tokyo, où elle a rencontré son futur mari, Susumu. Après s'être mariées et avoir eu une fille, ils ont décidé d'immigrer en France trois années avant la réalisation de notre entretien. Son conjoint Susumu, chercheur en biomédecine, a trouvé un post-doc dans un laboratoire de recherche, travail temporaire qui a ensuite été remplacé par un poste de chercheur deux ans après. Malgré le fait que son motif migratoire pouvait ici principalement se décrire comme conjugal, le déplacement était aussi souhaité par elle-même, car depuis sa petite enfance, Kaoru avait toujours rêvé d'aller vivre dans un pays étranger : « j'avais déjà entendu parler de ces techniciennes de laboratoire japonaises, ayant trouvé un travail dans le pays d'accueil malgré la difficulté de langue, bien qu'au départ elles soient toutes parties en tant qu'épouses dépendantes d'un conjoint chercheur. J'avais envie de faire des expériences comme elles, oui ». Et son aspiration pour l'intégration à la société d'accueil était telle qu'elle a non seulement réussi à trouver un emploi dans un délai relativement court par rapport à d'autres cas, mais aussi a réussi à avoir un poste de niveau quasi-semblable à celui qu'elle occupait au Japon. De plus, elle ne parlait pas du tout le français à son arrivée. Pendant la période d'un an et demi suivant le déménagement qu'elle qualifiait comme « une trop longue attente, je comptais commencer à travailler 6 mois après », elle s'est occupée de l'installation de la famille et préparait pour sa reprise du travail, en apprenant le français. Au moment de l'entretien, elle travaillait déjà en deux langues, en anglais et français.

Dans les récits de Kaoru, on retrouve les mêmes usages lexicaux que ceux observés chez d'autres enquêtées des groupes « femmes au foyer par défaut » ou « carrière suspendue ». Lorsqu'elle parle de son propre travail actuel en France, qui n'a rien à voir avec son positionnement dans la relation conjugale, on tombera brusquement sur le terme *shujin* :

MH : Kaoru-*san*, quand est-ce que vous avez commencé votre travail en France ?
Kaoru : En septembre 2014.
MH : C'est-à-dire que vous ne travailliez pas pendant un an et demi après votre installation en France.
Kaoru : Effectivement, je restais à la maison.
MH : Quel genre de travail exercez-vous maintenant ?
Kaoru : Je travaille dans le même institut de recherche que ***shujin***, mais je ne suis pas dans le laboratoire de ***shujin***. Je suis embauchée comme biologiste-technicienne à l'institut.
[…]
MH : Quand vous travaillez, comment faites-vous pour aller chercher votre fille à l'école ?
Kaoru : En fait c'est ***shujin*** qui le fait. Comme il est embauché comme chercheur, son emploi du temps est assez flexible, tant qu'il fait ce qu'il faut. Donc ***shujin*** va la chercher, et il la garde gentiment pour moi, jusqu'à ce que je rentre à la maison.

Comme les autres enquêtées mentionnées précédemment, son utilisation de *shujin* s'observe aussi dans d'autres contextes, parfois en remontant dans le temps également.

MH : Kaoru-*san*, vous avez décidé de rentrer chez vos parents pour la naissance de votre enfant. Je peux vous demander pourquoi ?
Kaoru : Je me sentais de plus en plus lourde et fatiguée et [...]. Au début j'avais l'intention d'accoucher à Tokyo, mais après en avoir discuté là-dessus avec ***shujin***, on s'est dit, bon d'accord, je rentre chez mes parents pour être plus en sécurité. [...]Dans le cas contraire, si ma mère était venue m'aider pour l'accouchement chez nous, elle et ***shujin*** auraient dû rester tous les deux ensembles dans notre petit appart de Tokyo, ***shujin*** aurait dû être tendu et gêné par sa présence. C'était mieux que je rentre (rire).
MH : Donc c'était votre décision à vous deux. Et comment ça s'est passé votre accouchement ?
Kaoru : C'est ***shujin*** qui s'en est occupé.
MH : Ah oui, c'est vrai, il était obstétricien à la base, au début de sa carrière.

Kaoru : En fait ce n'est pas exactement ***shujin*** qui s'en est chargé, mais ***shujin*** était habitué, il était présent, pour s'occuper de moi, pour me calmer, me donner de l'eau...

On peut constater que comme dans les cas précédents, son utilisation de *shujin* est devenue comme une habitude pour elle, et ce *shujin* peut être qualifiable d'une sorte de « identifiant » ou de « quasi-prénom », qu'elle utilise afin de désigner son conjoint en présence de quelqu'un. Ici, son prénom est complètement absent de ses discours, alors qu'elle s'est pourtant appropriée de l'usage du prénom avec les personnes qu'elle fréquente en France. Si je n'avais pas eu l'habitude de demander aux enquêtés des informations de base – nom, prénom, ville d'origine, niveau d'éducation, situation familiale, profession, etc. –, soit la procédure machinale du début d'entretien, j'aurais été incapable de connaître le prénom du mari de Kaoru. Elle ne l'a jamais mentionné dans ses récits.

VI-5. L'occidentalisation du terme d'adresse : les cas du « groupe prénom »

La section précédente a permis de constater la persistance des termes de désignation sexués chez les enquêtées. On a vu que la plupart continuent à se servir de ce terme fortement sexué et que cette remarque se révèle quasi-pertinente pour tous les profils socio-professionnels. Le niveau de diplôme et la situation d'activité professionnelle – qu'elles soient actuellement en activité, en pause suite à la migration/expatriation, ou en arrêt définitif de carrière à la suite de leur mariage ou de l'arrivée d'un enfant – ne semble pas les orienter vers l'utilisation de tel ou tel terme d'adresse. L'origine sociale ne semble pas avoir eu impact non plus sur leurs comportements langagiers.

Dans cette section, je vais m'intéresser aux enquêtées classées dans le « groupe prénom », qui se sont servi presque exclusivement du prénom de leur compagnon pour

le désigner. Dans le tableau du nombre des termes de désignation de l'époux présenté dessus, on repère seulement deux enquêtées figurant dans cette catégorie, Kumiko et Yoko. Si leur emploi des termes d'adresse se diffère d'une façon drastique des autres enquêtées, ce n'est pas parce qu'elles appartiennent à un milieu différent et que je les ai connues différemment. J'ai fait connaissance avec elles par les voies ordinaires empruntées pour trouver d'autres enquêtés : Yoko m'a été présentée par Sakura, la personne qui servait de « *hub* » pour ma recherche et qui était également appelée « la maman japonaise d'X-city », et j'ai rencontré Kumiko grâce à une autre enquêtée que j'avais eue en entretien. A première vue, leurs profils socio-professionnels ne semblent présenter rien d'exceptionnel. Kumiko, 44 ans et conceptrice de sites web, elle s'est installée en France en 1999, lorsqu'elle était encore étudiante. Elle s'est unie avec un de ses camarades qu'elle a rencontré au cours de sa formation et vit dans une grande ville de France, avec leur petit garçon. L'autre enquêtée, Yoko, 38 ans et traductrice d'allemand-anglais-japonais, elle a une trajectoire de vie plus complexe. Après avoir mis un terme à son premier mariage, elle est partie en Allemagne pour les études, et y a rencontré son futur compagnon.

Au cours de l'entretien qui a duré plus de deux heures, Kumiko a mentionné son partenaire 32 fois, en utilisant exclusivement son prénom. Quant à Yoko, elle a désigné son conjoint 46 fois, dont 42 fois par son prénom, et deux fois par *shujin*. Si son emploi du prénom n'était pas complètement exclusif, il faut préciser que l'utilisation de ce terme sexué n'a pas excédé les vingt premières minutes de l'entretien, soit la phase de présentation d'enquêtrice-enquêtée, où les échanges réalisés dans un langage soutenu, avec des expressions plus formelles.

VI-5-1. Nature de l'union comme déterminatrice d'appellatif

VI-5-1-1. Deux interprétations : l'intégration totale ou la nature du rapport conjugal ?

Par rapport aux autres groupes où aucun élément sociologique ne permettait de prévoir le choix d'un terme d'adresse particulier, nous pouvons déceler un élément déterminateur à l'origine de cet emploi du prénom comme appellatif : elles sont toutes les deux unies (mariée ou pacsée) à un non-japonais, elles sont dans une union mixte. Le compagnon de Kumiko est français, et celui de Yoko est franco-britannique. La question se pose donc ainsi : contrairement à la pratique des autres enquêtées citées dessus, pourquoi ont-elles fait le choix de se servir du prénom comme appellatif exclusif, même lorsqu'elles échangeaient en japonais avec une enquêtrice japonaise ? Comment leur nature du mariage – mixte ou intra-japonais – a-t-elle influé sur leur pratique langagière ?

La première possibilité qui vient tout de suite à l'esprit consiste évidemment en leur intégration totale à la société française, accompagnée parallèlement par l'absence de fréquentation avec d'autres migrants/expatriés japonais. En effet, Kumiko, qui vit en France depuis la fin des années 1990, témoignait qu'elle ne fréquentait pas ses compatriotes jusqu'à très récemment, car « il n'y avait que des Français autour d'elle, au travail mais aussi dans son cercle d'amis ». Elle parlait toujours en français avec son compagnon qui ne comprenait pas le japonais, et elle avait même du mal à parler dans sa propre langue avec son fils. « Simplement les mots ne sortaient pas », m'a-t-elle dit, du fait qu'elle ne l'avait pas pratiquée pendant des années. Mais depuis qu'elle fait la connaissance avec d'autres mamans japonaises après la naissance de son fils – elle les a rencontrées par hasard dans un parc, autour d'une aire de jeux – son cercle d'amis s'est nettement élargi, ce qui lui a permis de fréquenter souvent ses compatriotes :

> MH : Vous disiez tout à l'heure qu'avant vous n'aviez pas l'occasion de rencontrer des Japonais. Quelle est la situation actuelle ?
> Kumiko : Vous savez, maintenant mon réseau de mamans japonaises a explosé. J'ai souvent l'occasion de sortir avec elles, sans enfants ! J'aime prendre un verre avec des amies.
> MH : C'est super, n'est-ce pas ? J'ai envie de vous rejoindre.

Kumiko : Tu seras la bienvenue ! (rire)

L'autre enquêtée nommée Yoko, elle n'était pas non plus isolée de la communauté japonaise. Avec son conjoint franco-britannique, qui avait vécu la plupart de sa vie dans des pays étrangers, ils étaient entourés d'amis de nationalités différentes. Ils avaient l'habitude d'aller manger dans un restaurant tenu par un ami japonais. C'était même grâce à leur large cercle de connaissance que Yoko était devenue une sorte de « deuxième personne de hub » après Sakura, « la maman japonaise d'X-city » pour moi, qui m'avait gentiment présenté plusieurs personnes comme éventuels informateurs. Ainsi, leur usage unique du prénom ne peut pas s'expliquer par une prise de distance avec la communauté japonaise. Leur niveau de socialisation avec leurs compatriotes ne semble pas se refléter dans leur pratique de désignation.

L'observation dans X-city propose le même constat. Chez une vingtaine de femmes japonaises mariées à des non-japonais, principalement des français mais également d'autres nationalités européennes, l'emploi du prénom était également majoritaire. Comme détaillé précédemment, X-city forme une micro communauté où le niveau d'entraide est hautement développé, les migrants japonais nouent une relation étroite les uns avec les autres. Là-bas, une seule Japonaise mariée à un Français nommée Miki avait régulièrement recours à *shujin*, alors que tous les autres optaient pour le prénom. Il arrivait parfois que certaines femmes originaires de l'ouest du Japon se servent plutôt de *danna* 旦那, – terme neutre et familier employé dans la région de Kansai, à Osaka et Kyoto notamment (ouest du Japon) –, pourtant, cette utilisation était plutôt occasionnelle et anecdotique. Lorsque ces femmes japonaises, quel que soit le sujet de la discussion, elles désignaient toujours leurs compagnons par leurs prénoms. Par conséquent, au bout de quelques mois d'observation dans X-city, je savais déjà citer presque tous les prénoms de leurs compagnons : Paul, Luke, Marc, Adrien, Yoan, etc. Ces femmes, qui sont mariées à des non-japonais, je ne les ai presque jamais entendues prononcer d'autres appellatifs que le prénom. Ainsi, exactement comme chez ces deux femmes que j'ai eues en entretien, la règle du prénom s'appliquait également dans ce

petit cercle de Japonais d'X-city, au sein des couples mixtes. La distance avec la communauté japonaise n'est donc pas un élément explicateur de l'emploi du prénom.

La deuxième possibilité sur cet emploi massif du prénom concerne le caractère de leur union, plus exactement la nature du rapport conjugal des enquêtées : celles qui sont dans une union mixte entretiennent une relation différente de celle des couples intra-japonais. Ici, il est important de rappeler que les appellatifs ne sont pas un simple signe pour indiquer une personne, mais un marqueur, révélateur d'un réel existant entre chaque membre de la famille. Par exemple, comme nous avons mentionné dans la section précédente, la « forme zéro » sous-entend une certaine réticence ou un refus de préciser la relation entretenue avec la personne désignée (Ogata 2015). Nombreuses sont les recherches qui montrent que l'utilisation de la deuxième personne du singulier, telle que « *you* » au lieu du prénom, dans les échanges au sein des couple mariés, révèle une détérioration de la relation conjugale (Simmons et al. 2005 : Williams-Baucom 2010). Yokoya et Hasegawa vont plus loin, en pointant que les appellatifs « déviants », tels que les termes abusifs ou les surnoms caricaturés d'animal par exemple, suggèrent une éventuelle présence de la violence domestique (Yokoya et Hasegawa 2010). Ainsi, on peut raisonner l'utilisation exclusive du prénom de la même manière, affirmant qu'elle peut refléter un état particulier de la relation conjugale, car cet emploi du prénom est une pratique peu répandue au Japon.

VI-5-1-2. L'emploi du prénom comme révélateur de la relation de couple

Comment définir et interpréter un rapport de couple caractérisé par l'emploi du prénom ? Lorsque l'on a l'habitude d'appeler une personne par son prénom, cette question semble bien drôle, notamment dans le contexte français où il est tellement « naturel » d'appeler son époux/épouse par son prénom. En réalité, cette interrogation s'avère difficilement compréhensible sans avoir une vision comparative des enquêtés qui ne partagent pas cette même pratique, qui sont donc dans une union purement japonaise et qui se servent d'autres appellations que le prénom. Le fait de questionner la nature du rapport conjugal des couples mixtes implique donc de s'intéresser au

contraste entre ces deux catégories de couples, qui sont les deux faces d'une même pièce. En quoi leur relation de couple diffère-t-elle de ceux qui ont recours à d'autres appellatifs, notamment à *shujin* ?

Au cours de mon observation dans X-city et des entretiens réalisés dans plusieurs endroits de France, la rencontre avec les migrants/expatriés japonais m'a amenée à réfléchir sur l'acculturation dans la relation de couple, et je suis arrivée à croire qu'il existe en général une nette distinction entre le rapport conjugal des couples mixtes et intra-japonais, même si des variations importantes s'observent chez les personnes d'une même configuration de couple. Si Kumiko et Yoko désignent leur partenaire par leur prénom, c'est parce que l'identité de celui-ci en tant qu'individu passe avant celle de « conjoint ». Leur relation semble moins dictée par les rôles habituellement attribués à chaque sexe. Dans la société japonaise, il existe non seulement une division sexuelle du travail « *man breadwinner and wife homemaker* », mais aussi une « division sexuelle de l'affection » celle-ci étant mesurée et évaluée par le niveau d'accomplissement des tâches attribuées à chaque sexe (Yamada 2005). Si les hommes assument leur rôle de pourvoyeur économique en gagnant assez d'argent pour leur famille, ils sont a priori considérés comme de « bons époux », le fait d'assumer cette responsabilité « prouve » leur affection envers leur épouse. Quant aux femmes, tant que les tâches reproductives sont pleinement assumées, on suggère la présence de l'amour envers le conjoint.

Kumiko et Yoko, voire toutes les femmes en union mixte dans X-city, semblaient moins préoccupées par les responsabilités sexuées. D'ailleurs Kumiko et Yoko ne se s'étaient pas mariée/pacsée de la façon dont le font la plupart de leurs compatriotes, elles n'avaient pas suivi de « parcours type » où les événements s'enchaînent dans l'ordre « rencontre-mariage-enfant ». Cette trajectoire est encore assez bien respectée par la plupart des japonaises. D'après les récits d'Kumiko et Yoko, on constate que pour elles le mariage consiste plus en un acte individuel qu'en une institution sociale. Par exemple Kumiko, qui était déjà en couple avec son compagnon français pendant ses études, s'est pacsée au dernier stade de sa formation, car elle savait

qu'une fois sortie de l'école, il serait plus difficile de garder un titre de séjour en France. Elle avait donc intérêt à le renouveler, basé cette fois sur son statut de PACS. Pourtant, elle aurait tout autant pu envisager de faire la même démarche pour le mariage, au lieu du PACS. Elle est la seule enquêtée pacsée que j'ai rencontrée sur le terrain. Je lui ai demandé pourquoi elle avait opté pour le PACS plutôt que pour le mariage, comme la plupart de ses compatriotes, elle a alors souri et a répondu ainsi :

> Kumiko：Oui, de temps en temps les gens me demandent pourquoi je ne me marie pas. Moi, je leur pose la question inverse : pourquoi ils se marient ? Pour nous, le mariage ne constitue plus qu'une formalité administrative. Je me serais peut-être mariée au Japon car au niveau administratif c'est compliqué de ne pas l'être. Là-bas il n'y pas de système comme le PACS, donc nous serions embêtés du point de vue fiscal, mais ici, tout est pris en compte par le PACS, on n'a pas besoin de se marier. Bon, Patrick a été baptisé quand il était petit mais il n'est pas du tout pratiquant, je ne le suis pas non plus, je n'ai donc pas de raison qui me pousse au mariage, nous n'avons pas l'intention de nous marier.

Dans son récit de la vie migratoire, volontairement ou par coïncidence, Kumiko a mis l'accent sur le mot « liberté » à plusieurs reprises. Elle a choisi le PACS car il semblait permettre plus de liberté pour s'unir ou se séparer, et si elle a décidé de s'installer en France c'est parce qu'elle s'y sentait plus en liberté. Quoiqu'elle ne soit pas rentrée dans les détails, ce sentiment de liberté n'est probablement pas sans rapport avec ce qu'elle a vécu dans son pays avant de migrer en France, notamment dans sa propre famille. Originaire de la région de Kyushu, dans l'ouest du Japon, où le patriarcat est fortement marqué[263], elle a grandi dans une famille traditionnelle de trois

[263] Un grand nombre de mes enquêtés originaires de Kyushu ou qui y ont un lien de parenté soulignent cette « caractéristique régionale ». En 2016, le hashtag #*九州で女性として生きること* (# vivre en tant que femme dans Kyushu) a été lancé sur le Twitter et il est vite devenu populaire rassemblant de nombreux témoignages de victimes femmes et hommes du patriarcat. Dans le milieu politique également, on observe des discours sexistes dans la région. En 2015, le gouverneur de la préfecture de Kagoshima Yūichirō Itō (dans le sud de la région de Kyushu) a été critiqué dans son allocution « A quoi sert-il d'enseigner la fonction trigonométrique aux lycéennes ? ». *Nihon Keizai Shinbun* le 28 août 2015. https://www.*nikkei*.com/article/DGXLASDG28HBN_Z20C15A8CC0000 (dernière consultation en mai

générations où la liberté des femmes était limitée, une fois mariée. En tant que *yome*, épouse du fils aîné, sa propre mère avait un rôle secondaire dans le foyer, en étant toujours au service de ses beaux-parents. C'était sa responsabilité d'assumer toutes les corvées domestiques de la maison : faire la cuisine, le ménage, le *care* des enfants et des parents âgés. Lors des événements familiaux – tels que les cérémonies commémoratives bouddhistes ou la fête du jour du nouvel an – les invités se mettaient à table tandis que les femmes de famille mangeaient dans la cuisine en se servant des plats et des boissons aux invités. Elles n'avaient pas le droit de se retrouver parmi eux. Sa mère ne réclamait rien à son père, car « elle croyait ne pas avoir le droit de dire un mot », mais Kumiko m'a confié que la vie était parfois dure et que sa mère s'en plaignait seulement à elle, sa propre fille. Or, ses parents lui ont accordé une liberté importante, impensable pour leur propre génération : laisser partir leur fille dans un pays étranger pour les études.

Dans la relation avec son compagnon pacsé, Kumiko accorde une grande importance à la liberté. Tous les deux concepteurs de web travaillant de domicile, chacun.e travaille de leur côté séparément. Ils mangent chacun ce qui leur plaît à midi, Kumiko très souvent à la japonaise avec du riz et du poisson mais son partenaire s'achète un sandwich et le mange au bureau, et toutes les tâches domestiques sont partagées. Ici, il n'y pas de rôles préétablis selon le sexe, en fonction du statut d'épouse ou époux, ce qui était bien le cas chez les parents d'Kumiko. Pour elle, qui vit en liberté et fréquente d'autres compatriotes, la différence entre les couples japonais et ceux qui sont dans l'union mixte saute aux yeux.

> Kumiko : Je crois que les couples japonais sont plus ou moins différents que les familles traditionnelles au Japon, car déjà ils ont fait ce choix de venir en France. Mais au fond, ils ont cette tradition, cette coutume tous les deux, qui restent fortement ancrées dans la vie de couple [...]. En France la femme travaille, et c'est normal qu'on partage tout, et c'est tellement bien ! Je n'ai pas à m'inquiéter à lever la voix pour la répartition des tâches ménagères parce que c'est normal de partager, tu vois, c'est trop bien. [...] D'ailleurs au

2021)

> Japon lorsqu'une mère de famille sort le soir boire un verre avec les copines elle dit souvent comme ça : « mon mari me laisse gentiment sortir » mais on ne le dit jamais ici. Je vais y aller, bonne soirée ! c'est tout.

Ici, on peut constater que leur union est purement un fruit d'un choix individuel de chacun, où il n'y a pas de contraintes basées sur les rôles. Chez Yoko également, le rôle sexué et préétabli à la japonaise ne s'est pas observé. Comme Kumiko, elle n'a pas suivi non plus le « parcours type » pour entrer en union. Elle s'est mariée pour éviter des soucis de visa. Après avoir rencontré son futur mari en Allemagne, elle a multiplié des déplacements dus aux missions de son partenaire Daniel, franco-britannique. Ils sont d'abord allés au Japon, en Thaïlande, en Allemagne, et finalement ils se sont installés en France. Lorsqu'il y a eu la catastrophe de la centrale nucléaire de Fukushima en 2011, suite à un grand tremblement de terre et un gigantesque tsunami qui a ravagé presque toutes les côtes nord-est du Japon, ils étaient au Japon, pas très loin du lieu sinistré. Ils ont été obligés de quitter le pays par décision de la maison mère de l'entreprise de Daniel, sans prendre des affaires personnelles avec eux. Le mariage a été donc un choix rationnel pour effectuer des aller-retours au Japon sans avoir des problèmes de visa. Dans la vie de tous les jours, comme chez Kumiko, les tâches ménagères sont complètement partagées – « en fait Daniel fait plus que la moitié », dit Yoko. Si Kumiko met l'importance sur la liberté dans le rapport de couple, Yoko semble accorder plus de poids sur la qualité de communication, la dialogue avec son compagnon. Quelques années auparavant, ils ont traversé des moments difficiles dus à la dépression de celui-ci, provoqué par le stresse de son travail. La relation conjugale a connu une dégradation avec des disputes répétitifs, ils ont décidé de faire appel à un professionnel de couple counseling afin de rétablir leur rapport. Au moment des entretiens – j'ai interviewé les deux – ils étaient encore dans la phase de récupération, mais ils étaient déterminés à faire face au problème, car leur union compte énormément pour eux. « Je ne pourrai jamais vivre avec quelqu'un d'autre que Daniel », dit-elle. Son compagnon partage également ce sentiment car il n'a pas beaucoup de lien affectif avec sa propre famille depuis son enfance.

Elle n'aurait peut-être pas fait ce choix de fonder une famille, et s'efforcer à maintenir une relation en mettant l'accent sur le dialogue et la reconnaissance, si elle n'avait pas eu une expérience amère au sein de sa propre famille. Après avoir divorcé de son premier mariage et s'en être épuisée, elle s'est retournée chez ses parents pendant quelques mois, où elle a eu un accueil inattendu. Le divorce était une honte absolue pour sa propre mère. Furieuse, celle-ci a essayé de la chasser le plutôt possible de la maison familiale. Pour elle, le mariage était « tout » ce que l'on pouvait imaginer auprès d'une fille, et son avis sur l'éducation de sa fille était clair quelques années auparavant : elle était contre à ce que sa fille aille à l'université car « cela ne servirait rien pour le mariage, parce que de toute façon, la fille quitte la maison ». Ainsi, le fait de loger sa fille une fois mariée lui était inacceptable aux yeux des voisins. « C'est une personne incarnée de "*danson johi* 男尊女卑" (respect de l'homme et mépris de la femme) », me dit-elle. Pourtant, son père était content de son retour, ravi de l'avoir à la maison. Finalement, dit-elle, ses parents ayant été unis par un mariage arrangé, n'avaient pas « la même vision du monde », et « ils n'étaient pas du tout proches ». Ce dernier, chercheur et philosophe, se souciant de sa fille qui n'avait pas l'air d'aller, il a fait appel à ses amis vivant en Allemagne de s'occuper d'elle pendant quelques mois. Vexée par la réaction de sa propre mère et encouragée par le soutien de son père, Yoko a quitté le Japon en prévoyant juste un court séjour à Goethe Institute, à Munich, qui s'allongera en l'amènera pour une nouvelle vie. Ces récits de ces deux femmes, avec des trajectoires ayant lien avec leur histoire familiale, qui optent pour une désignation neutre font remarquer qu'elles entretiennent une relation neutre et non hiérarchisée avec leur partenaire. En d'autres termes, leur choix de terme d'adresse n'est pas une simple question d'habitude, mais peut être vu comme porteur des valeurs qu'elles défendent et souhaitent établir dans la relation de couple.

VI-6. Pratique langagière et nature de la relation conjugale

VI-6-1. Absence du prénom accompagnée de l'emploi de termes de parent pour époux.se

Jusqu'ici, nous nous sommes concentrés sur les termes d'adresse de référence, de la troisième personne du singulier utilisés par les enquêtées. L'usage des femmes mariées à un japonais était fortement sexué, contrairement à celles en union internationale, qui optaient principalement pour l'utilisation du prénom, la pratique langagière plutôt neutre. Sans surprise, ces dernières utilisaient également le prénom de leur conjoint dans le quotidien pour s'adresser directement à celui-ci, comme la deuxième personne du singulier. Lorsque j'étais en entretien, il m'est arrivé parfois que le partenaire de l'enquêtée était présent dans leur appartement/maison, dans une autre pièce. Il m'est arrivé également que le compagnon est rentré à la maison au milieu de l'entretien. Dans l'observation d'X-city également, il y avait des moments où tous les deux étaient ensemble, surtout quand j'étais invitée chez eux. A ces occasions, il était plus que normal – ou plutôt complètement banal – d'assister à des interactions verbales entre les époux. Le fait de partager le quotidien avec les couples mixtes et non-mixtes m'a fait découvrir une autre remarque : la plupart des femmes en union non-mixtes ne se servaient pas de prénom de leur conjoint comme la deuxième personne, lorsqu'elles en avaient besoin, même si celles-ci étaient, au contraire, unanimes à s'appeler par prénom en dehors du cercle conjugal, avec les autres compatriotes. Cette règle de prénom, universellement observée dès le premier jour de rencontre chez les migrantes/expatriées japonaises était complétement absente chez les couples non-mixtes.

S'ils n'utilisent jamais du prénom entre les deux, comment s'adressent-ils l'un et l'autre ? Comme décrivait Fischer il y a plus d'un demi-siècle dans son article sur les termes d'adresse japonais (Fischer 1964), se servent-ils encore des appellations « classiques », par exemple d' « *omae* お前 » (tu), utilisé par le conjoint pour appeler son épouse, et « *anata* あなた » (vous), l'appellation très féminine employée par la femme afin d'appeler son mari ? Dans mon observation, l'appellatif le plus couramment employé s'avère « *otōsan* お父さん » (père), « *okāsan* お母さん » (mère), ou « *papa*

パパ» (papa), « *mama* ママ » (maman), lorsqu'ils ont un ou plusieurs enfants. Ils prennent les termes de désignation de parent, exactement comme ils appellent leur propre père ou mère. De plus, cette pratique ne nécessite pas forcément la présence de leurs enfants au moment de l'acte, car ce n'est pas en relation avec la mère/le père de l'enfant qu'ils prononcent l'appellatif, tel que « va demander à ta mère si elle a des ciseaux » ou « ton père est-il au courant de cette sortie de l'école ? ». Ils emploient ce terme de parent d'une façon vocative, pour s'adresser directement à leur époux ou épouse, comme la deuxième personne du singulier. Le discours est donc émis sans avoir aucun rapport avec eux. C'est exactement comme si vous faites la cuisine et le repas est prêt, et vous dites « maman, à table ! » à votre propre épouse, ou vous discutez avec votre partenaire sur vos prochaines vacances et vous lui demandez « père, où voudrais-tu partir ? » même dans les cas où vos enfants sont physiquement absents où ils tous sont déjà adultes et ne vivent plus chez vous.

Par exemple, en menant un entretien avec Kaoru, enquêtée dans le « groupe sexué » qui se servait de *shujin* comme la troisième personne du singulier, je me suis aperçu qu'elle n'appelait jamais son mari par prénom. Son conjoint non plus, il ne prononçait jamais celui de son épouse, leurs prénoms étaient complètement absents dans leur communication. Ils s'appelaient « papa » et « maman » l'un et l'autre. Je cite :

> MH：Sinon, comment vous adressez-vous à votre conjoint ?
> Kaoru：Je l'appelle ***otōsan* (père)**.
> MH：Excusez-moi, je ne vous ai pas encore demandé le prénom de votre mari.
> Kaoru：Il s'appelle Shuhei, ça s'écrit comme ça en *kanji* (caractère chinois), vous voyez.
> MH：Et vous l'appelez ***otōsan* (père)**.
> Kaoru：Oui tout à fait, c'est comme un allongement de...Lorsque nous sommes ensemble avec notre fils, on se désigne ***otōsan* (père) et *okāsan* (mère)**, et maintenant nous nous adressons toujours de la même façon, comme ***otōsan* (père) et *okāsan* (mère)** (rire).

Ici, elle n'exprime aucune hésitation d'appeler son conjoint comme « père ». Lorsque je lui ai posé la question si elle appelait réellement son mari avec un terme de parent, elle m'a répondu aussitôt que oui, avec un hochement de tête accompagné d'un sourire approbateur, comme si c'était la seule façon idéale d'appeler son conjoint, la pratique à laquelle toutes les femmes mariées ayant enfant devaient être habituées. J'ai décelé chez elle un sentiment de partage entre « nous » – les femmes japonaises adultes –, exprimé unilatéralement de sa part, et elle semblait croire que moi-même je faisais partie de ces « nous » qui appellent le partenaire par « papa » ou « père ». Ensuite, elle m'a fait savoir que ses propres parents s'adressaient l'un et l'autre exactement de la même façon, et ses beaux-parents aussi, mais avec le dialecte de leur région avec un fort accent du nord du Japon dont elle se moquait en riant. Pour elle, le fait de transformer un appellatif sur son conjoint en fonction de l'auto-positionnement et la relationalité dans la famille après l'arrivée de leur enfant était plus qu'évident.

Une autre enquêtée, Nobuko, appelle également son mari comme « papa ». L'extrait de son entretien montre qu'elle prononce « papa » spontanément dans son récit :

> MH : A l'époque, comment répartissiez-vous vos chambres à coucher ?
> Nobuko : Notre appartement était petit, donc après la naissance de l'enfant, moi j'étais dans la même chambre avec Kenji (fils aîné), et **papa**, je veux dire *shujin*, dormait dans une autre pièce.
> MH : Donc votre conjoint dormait dans une autre chambre à part ?
> Nobuko : Ben oui, dans une autre, mais bon l'appart était petit donc on le voyait d'où je me couchais, mais dans une autre pièce, oui.
> MH : Vous venez de dire **papa**. Comment appelez-vous votre mari, normalement, juste pour savoir ?
> Nobuko : Ah oui, je l'appelle **papa**.
> MH : Papa. D'accord.

Nobuko non plus, elle ne voyait aucune anomalie dans son emploi de terme d'adresse pour son conjoint, sauf lorsqu'elle a dit « papa » en face de moi. L'air gêné, elle a rougi à cet instant précis et elle a remplacé le mot « papa » tout de suite par

« *shujin* ». Pour elle, il aurait été préférable de se servir de ce dernier, un terme de la troisième personne du singulier en présence d'une enquêtrice japonaise, en tant que femme adulte, mariée. Cependant, au même temps, le fait de me communiquer qu'elle utilise « papa » afin d'appeler son conjoint comme la deuxième personne ne semblait poser aucun problème. En d'autres termes, dans les communications avec leur conjoint, son identité vis-à-vis de celui-ci a été réduite à celle de parent, mère de l'enfant, et cette pratique était tout à fait « normal » pour elle. Il en va de même pour celui-ci, dont l'identité vis-à-vis de sa propre épouse est devenue « père » ou « papa ».

En revoyant les transcriptions des enquêtés et les échanges de suivi par des mails bien après la réalisation des entretiens, il s'est avéré que l'emploi de termes de parent accompagné de non-pratique du prénom dominait la plupart des couples japonais-japonais, notamment au sein de ceux qui sont dans le « groupe sexué », soit sept sur neuf couples. Même s'ils s'appelaient l'un et l'autre par prénom avant l'arrivée d'un enfant, cette pratique disparaît aussitôt. On peut retrouver cette remarque de mon terrain, l'assignation à l'identité de parent dans la pratique langagière, chez des chercheurs comme Fischer (1964), Akasaka (1997), Wu et Yoshimi (2003), Yorifuji et Tou (2006), ou encore Suzuki (1973), dont l'ouvrage est considéré comme étant le pionnier en la matière. Ce dernier pointe qu'au Japon, dans l'écrasante majorité des cas, les époux s'appellent « papa » et « maman » ou « père » et « mère » dès qu'ils ont eu leur premier enfant. Contrairement à la période de la vie de couple avant l'arrivée d'un enfant, où la relation conjugale était qualifiable comme « instable », la naissance de celui-ci vient confirmer une certaine « consolidation » du rapport entre les deux[264]. Tandis que les rôles en tant que époux ou épouse sont le fruit d'un choix individuel et délibérément assumés, les rôles de père/mère ne le sont pas, tout simplement, ils sont naturellement déjà donnés, donc plus naturels et stables comme relation : le lien de parenté parent-enfant ne peut plus être dissous avec la volonté individuelle de chacun. Ainsi, ils sont menés à se comporter plus en tant que « père et mère de l'enfant »

[264] D'après Suzuki, dans un contrat tel que le mariage que les deux partenaires ont délibérément choisi, les couples japonais sont censés « jouer » les rôles du conjoint et l'épouse, ce qui les met dans un état d'instabilité. (Suzuki 1973 : 189).

qu'époux et épouse dans la famille. Suzuki suggère que c'est ce changement même de la mentalité qui aurait entrainé une transformation d'appellatifs chez les couples japonais. Quoique des autres chercheurs aient identifié quelques variations selon la tranche d'âge, le niveau d'éducation ou encore la localité, ils sont unanimes à soutenir sa thèse. Mon observation de terrain fait écho avec ces travaux sociolinguistiques, qui sont datés et effectués dans des localités différentes au Japon.

VI-6-2. Transgression de la pratique langagière

Si cette assignation à l'identité de parent semble universellement observée chez les couples japonais, pourtant, la transgression transparaît, dans de nombreux entretiens menés avec des enquêtés les plus « traditionnels », classés dans le « groupe sexué », chez les couples non-mixtes. Même si la plupart continuent à adhérer à la pratique conventionnelle de l'emploi fictif, certains commencent à se demander sur leurs habitudes langagières au cours de leur migration. Sous l'effet d'acculturation au bout des années passées en France, ils commencent à se rendre compte de « l'étrangeté » d'appeler leur époux.se comme père/mère ou papa/maman dans un contexte occidental. Parfois, pris par l'embarras, ils montrent une certaine hésitation sur cet usage des appellatifs de parent, ou essaient simplement de rejeter leur pratique. Je cite :

> MH : Actuellement, comment appelez-vous votre épouse ?
> Makoto : Je... l'appelle **mama**.
> MH : Est-ce que c'est depuis la naissance de Kenji (fils aîné) ?
> Makoto : Oui tout à fait.
> MH : Est-ce que Kenji vous appelle comme papa et mama ?
> Makoto : Oui.
> MH : Et Satoshi (fils cadet) aussi ?
> Makoto : Oui. On peut dire, je sais c'est très japonais... n'est-ce pas ? (sourire de gêne)
> MH : Ah bon, vous le trouvez ?
> Makoto : Ben oui.

Ma question sur l'appellatif de son épouse, a apparemment mis Makoto mal à l'aise. Makoto, qui a accepté gentiment ma demande d'entretien – ceci est un cas rare, peu d'enquêtés hommes ont accepté d'être interrogé – il fait très attention à ses comportements langagiers, il s'efforce toujours de trouver des mots « neutres », « politiquement correctes » du point de vue de genre avec une enquêtrice femme. A un moment donné dans son expatriation où il était entouré de ses collègues ou parents d'élève non-japonais, il a dû réaliser le décalage existant entre la relation réel et sa pratique langagière fictive. Son épouse n'est évidemment pas sa mère, il ne faut pas s'attendre aux rôles de mère assumés par sa propre femme. Il devait être pleinement conscient de cette incohérence, c'est pour cela qu'il aurait essayé de dissiper l'ambivalence par un sourire perplexe. Cependant, il a continué à appeler son épouse comme mama.

Dans d'autres cas, certains enquêtés se mettent à corriger totalement leur emploi de termes de parent dans la relation conjugale. Saki, une enquêtée classée dans le « groupe sexué », se lance à établir une nouvelle habitude langagière avec son conjoint.

> MH : Saki-*san*, Comment votre mari vous appelle-t-il ? [...] Par exemple Saki-*chan*, non ?
> Saki : Il ne m'appelle jamais par prénom !
> MH : D'accord. Mais dans ce cas-là, il vous appelle comment ?
> Saki : Justement il ne m'appelle pas (rire) [...] Il est très timide, donc après l'arrivée de l'enfant, on s'appelle comme ***otōsan* (père) et *okāsan* (mère)**.
> MH : Maintenant, normalement vous vous appelez donc comme ***otōsan* (père) et *okāsan* (mère)** ?
> Saki : En fait, c'était le cas jusqu'à récemment. Mais je commence à me dire que c'est bizarre, bon, quand je dis par exemple à mon enfant « va demander à ***otōsan* (père)** » bien sûr que c'est compréhensible, mais quand je parle avec mon mari comme ça et je lui demande « est-ce que c'est à ***okāsan* (mère)** ? » (rire), je ne suis pas sa mère. Donc je lui propose de nous appeler par prénom, c'est mon initiative (rire). Maintenant dès fois je l'appelle comme « Ko-

chan »[265].

MH : Pourquoi avez-vous eu cette idée de l'appeler par prénom ?

Saki : Ah, çà je ne sais pas. Peut-être que c'est moi, j'ai envie d'être appelée par prénom (rire).

Saki également, après avoir passé des années en France et s'être éloignée du cercle japonais, elle a dû s'approprier des pratiques de ce « monde de prénom », où les autres couples s'appellent l'un et l'autre par prénom. Après la naissance de son premier enfant, son conjoint avait l'habitude de se servir de *okāsan* (mère) pour elle. En repensant à la période même avant le mariage, elle m'a confié qu'ils ne se servaient rarement de prénom. Saki travaillait comme infirmière et son futur conjoint comme médecin, elle l'appelait comme « *sensei* 先生 (docteur) ». Quant à lui, il appelait sa future épouse par son nom de famille. Dans leur vie de couple, les prénoms étaient quasi-inexistants avant leur migration. Son séjour en France lui a amené une réflexion sur leur pratique d'appellatif, et elle a subitement eu cette « envie » d'être appelée par Saki. Elle était même indignée de n'avoir jamais été appelée par son prénom. Sa tentative de transformation de terme d'adresse peut s'interpréter comme une résistance à la norme langagière japonaise, une retrouvaille de sa propre identité perdue depuis fort longtemps.

Un autre enquêté homme, Daisuke, était plus directe. Face à son épouse qui l'appelle toujours comme papa, au bout de trois années passées en France, il a contesté cette habitude en lui répétant que « je ne suis pas ton père ». En entretien, il disait qu'il détestait cette pratique car « c'est comme si ma femme me sollicite par l'intermédiaire des enfants », et « ce n'est pas agréable du tout ». Pourtant, sa femme, qui avait l'habitude de l'appeler par prénom avant l'arrivée de l'enfant n'avait aucune intention de la changer. Déçu, il continue à lui réclamer « je ne suis pas ton papa mais ton mari... ».

[265] Ceci est un diminutif de son prénom, Koichi.

Conclusion

Appréhender le langage quotidiennement employé par les enquêtés dans la migration amène à se rendre compte de la rigueur de l'inconscient sur les rapports sociaux dans le pays de départ. Partant des caractéristiques du langage sexué dans le japonais et ses implications globales sur les études de sciences sociales au Japon, ce chapitre a examiné les termes de désignation employés par les enquêtés dans la migration, comme révélateurs de la relation conjugale. Comme nous venons de voir, globalement, on constate très peu d'acculturation des langages au niveau familial, quels que soient la profession exercée ou le niveau d'éducation. Leur emploi de termes d'adresse de référence est marqué par une forte hiérarchisation homme-femme. Cette pratique est même partagée chez les femmes les plus « émancipées », comme Naomi, elles n'hésitaient pas à utiliser des termes intrinsèquement sexistes, tout en dénonçant à la fois la discrimination et les stéréotypes sexués qu'elles avaient subis auparavant dans leur pays. Si le Japon est le seul pays parmi les autres pays développés où le féminisme n'a pas transformé les manières de penser et vivre, comme évoquent Ide et McGloin (1990), cette observation des termes sexués sur les époux dans le quotidien en serait un bon exemple, qui persiste dans le temps et la localité. La seule caractéristique que l'on peut qualifier comme étant un élément clé de leur utilisation de termes d'adresse s'est révélé la mixité conjugale, c'est-à-dire le mariage mixte ou non-mixte. Tandis que l'écrasante majorité des femmes mariées à un européen ne se servaient pas de termes sexués, au contraire, la plupart de leurs compatriotes mariées à un japonais utilisaient le mot *shujin*.

Le non-emploi du prénom comme la deuxième personne dans la vie de couple présente également une persistance de mœurs langagière. La plupart de couples non-mixtes ne servaient jamais de prénom pour appeler leur époux.se, même d'une façon vocative. Comme font remarquer un grand nombre de travaux, ils ont plutôt recours à l'emploi fictif, *otōsan* (père) et *okāsan* (mère), ou papa et maman, après la naissance de leur premier enfant. En ce faisant, tout en étant éloignés du Japon, ils continuaient à

adhérer au modèle de leur pays, à une forte assignation de l'identité de parent dans la relation conjugale, accompagnée des rôles attribués à chaque sexe. Par conséquent, cette relation semblait accorder plus de poids sur le lien de parent-enfant, plutôt que le rapport conjugal, en tant qu'époux et épouse.

Cette persistance des mœurs est toutefois troublée par des observations recueillies sur le terrain qui sortent de « l'ordinaire », car dans la vie migratoire de ces enquêtés, on devient témoin des pratiques qui négocient et transgressent les coutumes conventionnelles, quasi-universellement répandues dans le pays de départ. Il s'agit tout d'abord de l'usage de prénom des enquêtées femmes en dehors du cercle familial, quelle que soit leur mixité conjugale. Tandis que l'emploi de prénom à la place du patronyme est extrêmement limité dans la société japonaise, une fois sorties du pays, ces femmes migrantes/expatriées optent unanimement pour cet usage du prénom, qui raccourcit la distance et égalise les rapports de pouvoir entre elles. Cette pratique « hors norme » a pour effet d'éliminer toutes les hiérarchisations liées à l'âge, le statut social, l'ancienneté. Dans la vie migratoire, les enquêtées femmes ne se servent presque jamais de nom de famille, leur relation devient donc plus horizontale, détendue, et amicale, et par conséquent, le *keigo* (langage soutenu) ne s'observe plus entre elles. Ainsi, quel que soit le motif migratoire des enquêtées, dans un pays si éloigné, l'emploi du prénom leur permet à retrouver leur agentivité, tout en déployant une sorte de résistance contre les normes langagières de la société d'origine, qui leur étaient parfois contraignantes en leur imposant des responsabilités et des limites à plusieurs niveaux.

La deuxième « non-ordinaire » consiste en les pratiques entreprises par les migrantes japonaises mariées à un non-japonais, qui ont des habitudes langagières radicalement différentes que celles qui sont dans l'union non-mixte. J'ai montré qu'elles n'ont presque jamais utilisé le terme sexiste afin de désigner leur conjoint, *shujin.* Contrairement aux couples non-mixtes, elles utilisent le prénom non seulement d'une façon vocative, comme la deuxième personne du singulier – ce qui est « normal » vu qu'elles vivent en France avec un compagnon européen – mais aussi comme la troisième personne, pour désigner leur conjoint vis-à-vis d'une enquêtrice ou d'autres

personnes. Cette posture ne peut pas se comprendre comme le résultat d'une simple occidentalisation ou intégration totale à la société française. Elles ne sont pas exclues des réseaux de leurs compatriotes. Plutôt, leur transformation de mœurs langagières peut s'interpréter comme une volonté de se distancier du rapport conjugal à la japonaise, marqué par une hiérarchisation genrée et une assignation à des rôles sexués, en mettant plus d'accent sur la liberté et l'autonomie vis-à-vis de leur partenaire. En examinant les pratiques langagières des couples mixtes, j'ai pu repérer la nature de leur relation conjugale comme opposée de celle des couples non-mixtes.

Conclusion générale

> Je n'aime pas que l'on dise que les femmes japonaises sont « soumises ». Non, nous ne sommes pas du tout comme ça !
>
> Mitsuyo, 40 ans, employée d'une entreprise française à Paris

> Mais Miyako-*san*, vous êtes japonaise ! Comment ça se fait que votre *goshujin* (mari) vous laisse faire ce que vous voulez faire ?
>
> Yoshino, 36 ans, femme au foyer

« Conclure est un art difficile » (Mathieu-Fritz et Quemin 2007 : 4), notamment lorsque l'on n'est pas encore complètement dissocié du terrain. Les dires, les non-dits, et les regards des enquêtés que j'ai rencontrés lors de la recherche retentissent encore fortement dans les pensées. Bien que je sois maintenant plus ou moins éloignée de mon terrain, et que j'aie vu partir certains informateurs au Japon, certains autres dans un pays différent ou dans une autre ville, je garde tout de même des contacts avec quelques-uns, physiquement en France, ou sur les réseaux sociaux. Certaines sont devenues mes amies. En effet, les chercheurs effectuant une anthropologie du proche sur leur propre société ne sauraient jamais totalement sortir de leur terrain à proprement parler, comme ils l'auraient fait pour un travail dans un pays éloigné. S'il est vrai que « faire de l'ethnologie ou de la sociologie "chez soi" n'est jamais complètement vrai, sauf si le chercheur enquête sur ses collègues » et que « le chercheur [...] s'est extrait de son groupe ou de sa culture d'origine, et occupe une position nettement distincte de celles de ses "compatriotes" » (Olivier de Sardan 2000 : 430), il y aura toujours « une partie du terrain » qui les suit et colle à eux, même après qu'ils ont terminé leur recherche. Les réflexions qu'ils ont nourries sur le terrain resteront et continueront à les interroger, car

ils font partie eux-mêmes de cette société étudiée qui est à la leur, et ils conserveront le lien avec elle au-delà du travail achevé. Arrivant à la dernière ligne droite de mon travail, je présente ici dans cette conclusion – ceci est plutôt une observation finale qu'une conclusion –, la synthèse de cette thèse et ses perspectives, ainsi qu'un retour d'expérience d'un terrain proche.

Synthèse de la thèse

Dans le chapitre premier, j'ai d'abord présenté la description des méthodologies d'enquête sur lesquelles je me suis appuyée tout au long de mon terrain, ainsi que le déroulement de la recherche. Quoique cette recherche est menée d'une façon qualitative, reposant sur une enquête de terrain composée par des entretiens individuels et des observations participantes, j'ai effectué quelques enquêtes préliminaires sur plusieurs bases de données, principalement publiées par les autorités publiques des deux pays, la France et le Japon. Après avoir présenté le déroulement des entretiens, j'ai ensuite abordé le sujet du choix du terrain. Ici, Une attention particulière a été portée sur la question de la réflexivité et le parcours même de la recherche, car en tant que chercheuse indigène qui effectue une enquête sur sa propre communauté, un long travail de distanciation entre l'objet et soi-même s'est avéré primordial afin de pouvoir percevoir les données comme des « données » empiriques, et les incorporer ensuite dans les analyses.

Ensuite, cette thèse s'est intéressée au contexte global des normes sur la famille dans la société japonaise. Le chapitre II s'est proposé de faire un bref panorama sur les problématiques liées sur la famille japonaise afin de mieux comprendre les « contraintes patriarcales » dans la migration japonaise (Hondagneu-Sotelo 1992). Cette partie introductoire, expliquant le contexte du pays d'émigration qui ne traite pas encore le sujet de migration est pourtant primordiale afin de pouvoir analyser les pratiques des migrants/expatriés japonais, car la société japonaise présente des caractéristiques bien spécifiques sur le plan familial et le genre. Ce chapitre a décrit les enjeux majeurs

auxquels fait face le pays actuellement : le Japon connaît une sévère crise démographique due au vieillissement de la population, à la dénatalité, et au recul du mariage, qui fait que le pays perdra un tiers de sa population d'ici 50 ans. Malgré cette situation de crise qui était bien visible depuis des décennies, on constate peu de mesures politiques afin de lutter contre cette problématique. En outre, les normes sur la famille et les rôles attribués à chaque sexe sont indéniablement inchangés, ainsi que les structures sociales qui ne s'avèrent plus adaptées à la conjoncture actuelle de la société, notamment à la montée du travail féminin.

Dans le chapitre suivant, la thèse rentre dans le corps de l'objet de recherche, la migration japonaise. Il s'est intéressé à la tendance actuelle de la diaspora japonaise dans le monde entier et en France. Contrairement aux périodes précédentes où la mobilité internationale des Japonais était réservée plutôt aux deux couches de profils bien distinctes – soit aux personnes cherchant à migrer dans un pays étranger pour des motifs économiques, ou soit aux élites intellectuels et politiques – on constate aujourd'hui une démocratisation de mobilité internationale. Les ressortissants japonais qui s'installent en France sont constitués par une seule couche de population : la classe moyenne. Dans ce sens, ce flux migratoire des Japonais constitue une véritable migration « Nord-Nord », celle de « privilégiés », un déplacement d'un pays développé vers un autre. Ils viennent et repartent en fonction de leurs projets et convenance, parfois en multipliant des allers-retours. Dans cette migration voulue et démocratisée, on observe quelques traits particuliers. La France demeurant une « destination de rêve » pour eux, certains idéalisent le pays et trouvent le bonheur de pouvoir y passer quelques années. Certains d'autres se rendent en France avec des motifs « flous », sans avoir de véritable projet précis.

En raison de ce caractère « privilégié » de la mobilité internationale des Japonais, la littérature en la matière prêtait peu d'attention aux aspects intimes de la migration, les travaux s'intéressaient essentiellement aux dimensions économiques et managériales des ressortissant japonais. Quoique ces mobilités sont perçues comme « privilégiées » et volontaires, les chapitres IV et V explorent les contraintes concrètes

auxquelles font face les migrants/expatriés japonais en France. Le quatrième chapitre s'est intéressé aux dimensions genrées dans la migration, particulièrement à la décision migratoire et le travail féminin. Bien que l'on commence à voir de plus en plus de femmes sur le monde professionnel, les motifs migratoires des couples japonais sont indéniablement genrés, car dans l'écrasante majorité des cas, ils s'installent en France pour l'avancement de la carrière du conjoint. Cette observation s'avère non seulement pertinente pour les expatriés qui sont envoyés par leur employeur japonais, mais également pour ceux qui migrent seuls, à leur gré, sans aucun rattachement institutionnel avec un organisme japonais, ou celles viennent s'installer en France pour s'unir à un conjoint français ou européen. Et cette asymétrie genrée du motif migratoire a un impact lourd sur l'insertion professionnelle des femmes japonaises : en raison de la barrière linguistique, l'inconvertibilité des qualifications, l'effet du capital culturel, ou encore les normes matrimoniales différenciées des deux pays, elles se retrouvent dans une situation difficile pour démarrer une activité.

Le chapitre V poursuit l'exploration des contraintes patriarcales esquissées dans le chapitre précédent, qui sont plus subtiles et perpétuées dans les pratiques les plus banales dans le quotidien. Ces pratiques très contraignantes, pourtant largement observées dans la société japonaise n'ont pas été étudiées jusqu'à présent, en raison de « l'inoffensivité » des faits. La première contrainte se trouve dans le manque de liberté chez les femmes de couples intra-japonais. Certaines avaient des règles explicitement établies par leur conjoint, notamment pour les sorties, certaines d'autres étaient amenées à se comporter conformément aux attentes implicitement exprimées par leur mari. Même dans les cas où il n'existait aucune règle, explicite ou implicite de la part des conjoints, certaines femmes se mettaient volontairement aux valeurs patriarcales, par exemple par prendre le patronyme de leur futur conjoint lors du mariage. Et cette intériorisation des valeurs patriarcales se reflétait particulièrement dans leurs comportements langagiers. Les enquêtés en couple intra-japonais se servaient des termes spécifiques marquant la hiérarchie femme-homme, et la division sexuelle du travail.

Le dernier chapitre introduit un changement d'angle et vise à approfondir plus le thème des comportements langagiers, la hiérarchie interpersonnelle dans la migration, abordé dans le chapitre précédent. Le sujet implique forcément prendre en compte la réflexivité sur le terrain, car j'ai réalisé l'étendue de la problématique très tardivement sur le terrain en raison de mon positionnement de chercheuse indigène. Après avoir présenté la réflexion dans le contexte plus global de la question du langage sexué dans la langue japonaise et dans les études de genre, notamment le caractère de la discipline « importée » de l'Occident, le chapitre s'intéresse aux termes d'appellation employés par les migrants/expatriés japonais. Les appellatifs étant le marqueur du positionnement à la fois de lu locuteur, l'interlocuteur, ou de la tierce personne, j'ai prêté une attention particulière sur la façon dont les enquêtés désignaient leur époux ou épouse. J'ai montré qu'on constate très peu d'acculturation sur l'emploi des termes d'adresse au sein des couples intra-japonais, qui était marqué par une forte hiérarchisation femme-homme. Au contraire, on a constaté peu d'emploi du langage hiérarchisé chez les couples mixtes. Pour autant, cette observation ne peut pas être interprétée comme l'absence de l'agentivité des enquêtés vivant des expériences multiculturelles. L'écrasante majorité des femmes enquêtées se servaient du « prénom » comme appellatif au lieu du patronyme accompagné de l'honorifique *san*, qui montraient une certaine transgression des mœurs, qui avait pour effet d'« égaliser » les relations interpersonnelles, loin de la hiérarchie dans leur pays d'origine.

Cette thèse s'est intéressée aux pratiques sociales genrées qualifiables comme « contraintes patriarcales » auprès des migrants/expatriés installés en France. Dans un contexte global de la mobilité accrue des ressortissants japonais dans le monde, l'objectif de ce travail consistait à savoir comment le déplacement a impacté la vie ordinaire des migrants/expatriés japonais en France, particulièrement sur le plan familial et les relations interpersonnelles. Exposés à d'autres cultures et modes de vie, notamment à la place différenciée des femmes et à la pluralité des modèles familiaux en France, les Japonais sont-ils amenés à s'approprier de nouvelles visions sur la famille, la place des femmes, et les relations conjugales ? Dans le cas contraire, comment gardent-

ils la hiérarchie et les normes établies dans le pays de départ ? Si l'on observe une métamorphose ou une perpétuation des mœurs, quels sont leurs facteurs qui déterminent cette orientation ? Ce travail reposant essentiellement sur des enquêtes ethnographiques menées dans des localités différentes dans l'hexagone pendant plus de quatre ans, a essayé de répondre à ces questions.

Avant de présenter les limites de ce travail ainsi que quelques perspectives de recherche, comment peut-on répondre à ces questions en quelques mots ? Y a-t-il des facteurs déterminants qui amènent les migrants/expatriés à se métamorphoser sur la question de hiérarchie, le genre, et la famille ? Quels environnement, cercle de sociabilité, parcours professionnel ou trajectoire familiale retiennent-ils dans les codes de conduite et les pratiques sociales qu'ils ont acquis dans le pays de départ ? Il serait tentant de céder à la tentation de généralisation et tracer une ligne de démarcation bien claire entre les deux camps, le premier remplissant les « conditions nécessaires » pour l'acculturation des mœurs, et le seconde gardant les coutumes et la hiérarchie de la société d'origine. La durée de séjour ? La mixité conjugale ? Ou l'insertion professionnelle ?

Or, si l'on constate une tendance globale de la perpétuation des contraintes patriarcales dans le pays d'arrivée – elles demeurent extrêmement ancrées et intériorisées au sein des migrants/expatriés japonais comme on l'a constaté dans cette thèse –, rien n'indique la présence d'un tel facteur décisif pour les métamorphoses. Même si l'on repère parfois quelques « indices » qui pourraient être interprétés comme d'éventuels facilitateurs pour le renversement de l'ordre hiérarchique, tels que la mixité conjugale, ils ne sont pas systématiques, car chaque cas est différent, chaque expérience d'un migrant/expatrié est unique, avec sa propre histoire familiale, trajectoire de vie, parcours migratoire ou socialisation avec les amis/collègues. Et l'ensemble de ces impositions structurelles et personnelles propres à chaque migrant vient définir leur vision du monde, en créant leurs propres « *gendered geographies of power* », « les hiérarchies de pouvoir » (Mahler et Pessar 2001), qui structurent la vie des migrants et continuent à les dominer sous forme de codes de conduite, et règles comportementales

et langagières. Même s'ils appartiennent à la classe moyenne et leur mobilité semble être définie comme celle de « privilégiés » et une certaine liberté semble être accordée à eux, ils ne sont jamais complètement libres, ils sont « prisonniers » de ces contraintes qui les ont construits, ils n'arrivent pas facilement à s'en éloigner, car dans la plupart des cas, ces contraintes demeurent inaperçues et restent dans l'inconscient. On ne peut jamais « se libérer » des choses dont on ignore l'existence.

Daisuke rêvait de fonder une famille dont la relation conjugale était basée par le respect mutuel, la fraternité, et l'amour. Né dans une famille composée de trois générations près de Kyoto dans les années 1980, du père fonctionnaire et de la mère au foyer, ses souvenirs d'enfance étaient marqués par des disputes familiales récurrentes et la maltraitance de sa mère par sa grand-mère paternelle. Son père avait une affaire avec une collègue et tout le monde en était au courant, pourtant, sa mère ne l'a jamais condamnée ou souhaité divorcer, car le divorce était perçu fort stigmatisant. Scandalisé par les pratiques patriarcales de sa famille, Daisuke quitte sa ville natale, devient chercheur-médecin et tente ses chances en France avec son épouse Asuka et leurs deux filles. Il a arrêté de fréquenter ses parents, car sa mère a commencé à maltraiter à son tour sa belle-fille, Asuka, l'épouse de Daisuke. « Il fallait la protéger », dit-il. Quant à son épouse, elle travaillait en tant que pharmacienne au Japon, pourtant, elle ne reprendra pas son activité professionnelle ni en France, ni au Japon en cas d'un éventuel retour. C'est ce que souhaite Daisuke. Afin de se concentrer plus dans son travail, il m'a fait savoir qu'il veut que son épouse reste comme femme au foyer, s'occupant des tâches reproductives. Il tenait également à une autre chose dans leur relation conjugale. Il veut avoir plus de rapports sexuels avec son épouse, sans aucun moyen contraceptif, car il en a envie, « autant que je veux », m'a-t-il dit clairement. Elle n'est pas d'accord, car elle ne souhaite plus avoir d'enfant. Pourtant, elle laisse aller les choses, tout en étant inquiète de tomber enceinte à nouveau. Ainsi, Daisuke n'est pas conscient qu'il impose certaines contraintes à son épouse sur le plan professionnel et familial. On observe ici une culture de domination perpétuée d'une génération à l'autre, mais d'une manière différente, plus nuancée.

Yoshino était bibliothécaire, lorsqu'elle s'est mariée à un ingénieur japonais au Japon, dans une ville située près de Fukuoka. Lorsque son conjoint a décidé de partir en France, elle était réticente à l'idée de s'y rendre, surtout avec leur fils qui était encore très jeune, âgé de 2 ans. En outre, le lieu de mission de son mari n'était pas Paris, mais très loin, où il y avait très peu de Japonais. Ils y ont passé finalement plus de 12 années. Entre-temps, leur deuxième fils est né, les enfants ont grandi en France et appris le français et l'anglais (ils étaient scolarisés dans une école bilingue franco-britannique). Yoshino s'est habituée à la vie migratoire entourée par des Français et des personnes d'origines différentes, et son niveau de français et anglais a nettement progressé. C'est une famille véritablement internationale. Pourtant, son âme est toujours restée au Japon. Elle rêvait de rentrer un jour dans son pays, où ils laissaient leur maison familiale inoccupée – ils n'avaient pas résilié les contrats d'eau, électricité ou autres – qu'elle appelait comme « notre maison de retraite ». C'était lorsque j'ai fait connaissance avec elle que celle-ci m'a adressé cette parole présentée en ouverture de cette conclusion, en apprenant que je fais une thèse dans une école doctorale en France : « mais vous êtes japonaise ! Comment ça se fait que votre *goshujin* (mari de l'interlocutrice) vous laisse faire ce que vous voulez ? ». Ainsi, même après des années passées en France, à ses yeux, il lui paraissait inapproprié pour une femme japonaise ayant la responsabilité familiale d'entreprendre une activité.

Contrairement à Yoshino, qui vivait toujours dans son univers nippon tout en étant en France, Suzuko s'est très vite adaptée à la vie en France. Née et élevée dans une ville de Hokkaido dans une famille monoparentale, elle a rencontré son futur mari à l'université. Elle travaillait en tant que diététicienne avant le départ pour la France. Migrée dans le pays avec son conjoint stratégiste japonais et leur fille âgée de 5 ans, elle a tout de suite commencé à apprendre le français dans une formation linguistique intensive. Elle s'est débrouillée pour chercher une baby-sitter pour faire garder leur fille le mercredi, et elle a foncé dans l'apprentissage de la langue. Au bout de deux ans de séjour, elle arrivait déjà à communiquer couramment en français. Et encore un an après, elle a réussi à redémarrer son activité professionnelle en tant qu'auto-entrepreneur avec

les compétences professionnelles qu'elle avait gardées. Or, j'ai constaté que ses pratiques langagières ont connu une transformation depuis qu'elle s'est installée en France il y a presque quatre ans. Bien qu'elle désignât son conjoint comme « *shujin* » au moment de l'arrivée, elle s'est progressivement appropriée d'un usage de prénom, notamment entourée par des femmes mariées à un Français. Elle était hésitante à cette pratique langagière au départ, elle prononçait le prénom de son mari avec un sourire gêné, le visage légèrement rougi. Aujourd'hui, elle est complètement à l'aise à la désignation par prénom, ce qui est une pratique relativement rare parmi les couples intra-japonais.

Par ailleurs, le cas de Mitsuyo, qui se plaint que « je n'aime pas que les Français disent que les femmes japonaises sont 'soumises' » présente un exemple complexe qui montre une certaine « suradaptation » à la société française créant une sorte d'« auto-contrainte ». Mitsuyo est quadragénaire, née et élevée à Tokyo, dans une famille bourgeoise extrêmement aisée. Admiratrice de la France et la culture française dès le plus jeune âge, elle a multiplié des voyages en Europe et s'est énormément investie dans l'apprentissage du français. Après avoir étudié la gestion dans une université française, elle s'installe à Paris, et travaille actuellement dans une entreprise française, mariée à un Français. A force de passer des années en France, elle a perdu certaines manières japonaises de dégustation à table. Aujourd'hui, elle n'est plus capable de manger les nouilles à la façon japonaise même entre Japonais, lorsqu'elle mange des plats japonais au Japon. Dans le pays, les Japonais aspirent bruyamment les nouilles à table, c'est une façon de déguster des nouilles, lorsqu'ils mangent par exemple *ramen*, *soba*, ou *udon*, qui est une manière tout à fait appréciée et normale. Pourtant, Mitsuyo a abandonné cette coutume en essayant de s'adapter à la bonne manière à la française. Chez elle, l'aspiration pour « l'émancipation à la française » et « devenir comme une Française » est telle que les coutumes de son pays d'origine qui pourraient possiblement être interprétées comme « mauvaises manières » aux yeux des Français ont été complètement rejetées. Ainsi, aussi étrange que cela puisse paraître, la contrainte qu'elle s'est fixée à elle-même pour « la francisation » et « l'émancipation »

crée une personnalité singulière : une Japonaise qui ne sait pas manger à la façon japonaise.

Ainsi, les contraintes patriarcales observées chez les migrants/expatriés japonais présentent des cas extrêmement complexes pour analyser la transformation ou la perpétuation des mœurs du pays de départ. Dans son article sur les migrants mexicains installés aux Etats-Unis, Hondagneu-Sotelo (1992) pointe que la temporalité de l'immigration a été un facteur décisif si les migrants mexicains conservent leurs pratiques patriarcales du pays de départ ou arrivent à transformer leurs rapports de pouvoir genrés. Avant 1965, les migrants hommes ont migré seuls sans être accompagnés de leur épouse, ils ont été amenés à se débrouiller pour effectuer les tâches ménagères. Il n'y avait pas encore de femmes à qui ils pouvaient déléguer ces tâches dans la communauté locale. De leur côté, leurs épouses laissées dans le pays devaient assumer le rôle considéré comme masculin tout en s'occupant des autres membres de la famille. A partir de l'année 1965, en raison du changement de la conjoncture économique et politique, les migrants mexicains ont pu migrer en famille, et puisqu'il n'y a jamais eu de séparation époux/épouse, les pratiques patriarcales ont été largement préservées, même dans les cas où les femmes exerçaient une profession rémunératrice en dehors du foyer familial. La structure économique et le contexte social de l'immigration a donc dicté le sort des familles des migrants mexicains.

Or, dans le cas des migrants japonais en France, ce sont des mobilités internationales « Nord-Nord », qui ont connu une massive démocratisation ces dernières décennies. Il n'existe pas une telle structure économique, politique, et sociale qui s'opère comme une contrainte absolue imposée par l'extérieur. Théoriquement, ils peuvent s'installer en France en solo ou accompagnés par les membres de leur famille comme ils le veulent, ils ont une certaine marge de manœuvres dans les choix d'installation (pourtant comme l'on a vu dans le chapitre III, cette marge s'avère très restreinte dans le cas des expatriés). En outre, ce n'est pas pour l'élévation du niveau de vie qu'ils immigrent en France, la migration s'effectue dans le but de réussir sur le plan professionnel, faire des études, ou s'unir à un conjoint français. Et c'est exactement

pour cette raison que l'on retrouve la perpétuation des contraintes patriarcales chez les migrants/expatriés japonais. L'absence de contraintes forcées structurelles sur le plan politique et économique dans la migration implique qu'ils ne sont ni soumis aux aléas des politiques d'immigration, ni obligés de transformer complètement leur mode de vie dans un pays étranger. Et lorsque le changement de comportements ne se révèle pas comme une nécessité absolue pour la « survie » dans la migration, ils sont facilement amenés vers une voie plus « facile » et « ordinaire » à leurs yeux, c'est-à-dire les codes de conduite basés sur l'ordre hiérarchique genré auxquels ils étaient habitués dès le plus jeune âge. Même si certaines femmes commencent à entrevoir une réalité différente chez les autres, et éprouvent une frustration en raison du manque de liberté ou autre contrainte qui leur sont imposés, elles n'arrivent rarement à remettre en cause ces pratiques patriarcales maintenues dans leur relation familiale. Car elles ne sont ni maltraitées, affamées, exploitées, et entreprendre une nouvelle pratique en renversant l'ordre existant leur demande énormément d'énergie, courage, et engagement.

En outre, il faut rappeler qu'ils sont dans un pays étranger, ils sont entourés de « l'altérité ». Bien qu'ils arrivent à maitriser le français au bout de quelques années et peuvent communiquer soit en français soit en anglais, l'objectif de « compréhension 100 % » comme leur langue maternelle n'est rarement atteint, et il reste toujours des mots, des expressions, des choses, ou des faits qu'ils ne comprennent pas parfaitement. De ce fait, ils pourraient difficilement avoir le sentiment d'appartenance et d'intégration totale à la société française. Dans ce contexte, même si certains – plutôt certaines – se retrouvent dans une situation « inconfortable » dans leur rapport familial, elles osent rarement lever la voix, car pour elles, le cercle familial constitue le « dernier secours », le seul endroit où elles peuvent se sentir chez elles, parler dans leur langue, et comprendre parfaitement tout ce qui est dit, y compris les petites nuances. Elles ne sont d'ailleurs ni battues ni maltraitées, il y a simplement des règles explicites/implicites et des codes de conduite à respecter, elles ne verraient pas beaucoup d'intérêts de renverser l'ordre hiérarchique actuel. Puisque leur foyer est une véritable « zone de confort » dans le pays d'installation, elles se sentent « en sécurité » tant qu'elles restent

dans le système actuel et adhèrent à l'ordre préétabli dans le pays de départ. Ainsi, les contraintes patriarcales se préservent et se reproduisent, dans des mobilités internationales où il n'y a priori aucune contrainte structurelle forcée, sur le plan économique, politique, et social.

Perspectives de recherche

Partant d'une interrogation sur la perpétuation de certaines mœurs de caractère patriarcal observées au sein des migrants/expatriés japonais en France, cette thèse a essayé de mettre en lumière des vécus migratoires de chaque enquêté, particulièrement sur les aspects genrées dans les relations interpersonnelles. Les expériences des migrants issus de la classe moyenne ou des expatriés qualifiés ont tendance à être minimisées par leur caractère « privilégié » de mobilité, car elles ne représentent pas de « drame » ou « misère » d'une façon apparente, comme l'on aurait pu en observer dans d'autres mouvements migratoires « Sud-Nord » ou « Sud-Sud ». Mon travail a permis d'entrevoir des contraintes réelles auxquelles font face les migrants/expatriés japonais, qui sont parmi les plus « dotées » dans les mobilités internationales, la population qui a été peu étudiée jusqu'à présent.

Cette recherche encore embryonnaire sur la migration japonaise appelle à être approfondie notamment sur les dimensions que je n'ai pas pu aborder dans cette thèse. Premièrement, il s'agit de prendre en compte la dimension générationnelle. Cette recherche a été menée essentiellement auprès des migrants primo-arrivants et des expatriés âgés d'une vingtaine d'années à cinquantaine d'années, qui assure une certaine représentativité des ressortissants japonais en France, car les tranches d'âges les plus représentées dans l'hexagone sont celles des trentagénaires et quadragénaires[266]. En raison de la méthode mobilisée pour recruter des enquêtés, celle de la boule de neige, il était difficile de rencontrer des personnes âgées au-delà de plus soixante ans. Or,

[266] La nombre des personnes âgées de plus de 60 ans occupent moins de 10 % de la totalité. Ministry of Foreign Affairs [Japon] (2018). « Annual Report of Statistics on Japanese Nationals Overseas »

quoique les profils de mes enquêtés correspondent à ceux des ressortissants japonais actuellement présents en France, cette absence de la population plus âgée présente un angle mort, qui nécessite une exploration afin de savoir si l'on constate les mêmes pratiques observées auprès des plus jeunes. En outre, au cours de ma recherche de terrain, plusieurs enquêtés m'ont fait savoir que certains migrants japonais âgés quittent définitivement la France et retournent au Japon, soit pour y passer la retraite, ou soit en vue de prendre soin de leurs parents âgés. L'analyse de cette population permettra d'explorer non seulement la question des contraintes patriarcales mais également des thèmes liés, tels que le *care* des personnes âgées chez les familles transnationales (Baldassar 2007 ; Zechner 2008), un objet de recherche qui demande plus de considération dans ce contexte de la mobilité internationale accrue.

Deuxièmement, l'asymétrie genrée que l'on a entrevue dans cette thèse demande plus d'exploration. Comme j'ai précisé dans le chapitre III, à partir des observations ainsi que des études quantitatives, on peut établir une hypothèse raisonnable que les couples franco-japonais sont très majoritairement composés d'une épouse japonaise et d'un conjoint français (ou européen), qui dessine un énorme déséquilibre genré au sein des résidents permanents japonais en France. Il y a beaucoup plus de femmes mariées à un Français, mais pas l'inverse. En comparant les pratiques familiales des couples intra-japonais et les couples mixtes sur le terrain, j'ai constaté que ces derniers maintiennent des rapports plus bien égalitaires femme-homme, contrastés à ceux des couples intra-japonais. Lors de la visite pour un entretien chez mes enquêtées femmes mariées à un Français, à plusieurs reprises, j'ai vu leur conjoint passer devant nous – l'enquêtée et moi-même – préparer un goûter pour les enfants, chercher les chemises chez le pressing ou s'occuper des courses, etc. Lorsque j'ai été invitée chez eux également, c'était souvent les maris français ou européens qui préparaient barbecue, pizza, paella, ou autre, pendant que leur épouse et moi buvions une boisson avant de passer à la table, ou bien, tout le monde s'impliquait à la préparation du repas. Leurs conjoints ne restaient jamais à l'écart, assis sans rien faire devant les invités.

Or, cette observation auprès de mes enquêtés nécessite une réserve, notamment en termes de « biais de sélection », car les femmes japonaises unies à un Français – ou un Occidental – auraient pu avoir des préférences dans le choix de leur époux, préalablement à leur union. En effet, plusieurs travaux suggèrent la possibilité que les femmes japonaises optent pour un époux occidental, une éventuelle « désirabilité » des Occidentaux comme conjoint. L'anthropologue Karen Kelsky pointe une tendance matrimoniale des Japonaises qui se marient avec un homme blanc et décrit ainsi leur motif du choix : « *Japan is oppressive to women, the West is liberating ; Japan is backward and 'feudalistic,' the West is a haven of opportunity and self-fulfillment, a meritocracy in which inequality and discrimination are almost unknown* » (Kelsky 2001 : 418). Quoiqu'elle admette que ses propres propos sont trop caricaturaux et essentialistes, elle met en avant sa thèse qu'il existe une sorte de « romantisation » et « idéalisation » des hommes occidentaux, qui traitent les femmes avec le respect et entretiennent des rapports conjugaux basés sur le principe de l'égalité des sexes. L'anthropologue Harumi Befu est plus direct dans son argument : « *the choice of a foreign man over a Japanese man is clearly a psychological declaration of rejection of Japanese men as marriage candidates* » (Befu 2002 : 7). En prenant compte de l'énorme contraste que j'ai observé au sein de couples intra-japonais et les couples internationaux, il se peut que leur argument présente une certaine réalité et que mes enquêtés observés et interviewés dont j'ai qualifié les pratiques familiales plus égalitaires étaient déjà disposés à entreprendre une telle pratique comportementale et langagière. Ces femmes japonaises, apparemment très libérales dans les pensées et les comportements, auraient été celles qui ont fui la structure familiale japonaise, le système d'entreprise ouvertement discriminatoire et les contraintes des hiérarchies hautement codifiées du genre et d'âge de la langue japonaise » (Kelsky 2001 : 419). Cette dimension sur les unions transnationales dépasse largement la portée de cette thèse, pourtant, cet aspect nous propose des pistes fécondes pour des recherches à l'avenir.

Bibliographie

Articles et ouvrages

Abe, Hideko Nornes. 1995. « From Stereotype to Context: The Study of Japanese Women's Speech », *Feminist Studies* 21 (3), pp. 647-71. https://doi.org/10.2307/3178206

Abe, Hideko. 2004. « Lesbian Bar Talk in Shinjuku, Tokyo », in Shigeko Okamoto et Janet S. Shibamoto Smith (ed.), *Japanese Language, Gender, and Ideology: Cultural Models and Real People*, Oxford/New York, Oxford University Press, pp. 205-21.

Abe, Yasuhisa (阿部康久). 2015. « "Shanhai dorīmu" to sono genjitsu : shanhai ni okeru genchi saiyō nihonjin jakunensha no ijūdōki to kyaria – appu no kanōsei 「上海ドリーム」とその現実 : 上海における現地採用日本人若年者の移住動機とキャリア・アップの可能性 (« Le rêve shangainais » et ses réalités : motifs migratoires des jeunes recrutés locaux japonais et leurs perspectives de carrière) », *Chiri kagaku* 70 (3), pp. 107-21. https://doi.org/10.20630/chirikagaku.70.3_107.

Abegglen, James C., et Massachusetts Institute of Technology Center for International Studies. 1958. *The Japanese Factory: Aspects of Its Social Organization*, Glencoe, Free Press.

Abu-Lughod, Lila. 1991. « Writing Against Culture », in Richard G. Fox (ed.) *Recapturing Anthropology: Working in the Present*, Santa Fe, School of American Research Press, pp. 137-62.

———. 1994. « Komyunikēshon katsudō ni okeru nihon shakai koshō no mekanizumu: nichibei no hikaku コミュニケーション活動における日本社会呼称のメカニズム : 日米の比較 (Use of Appellations in Communication Activities : A comparison of Japan and the U.S.) ». *Sapporo daigaku kyōyō gakubu kiyō* 45, pp. 25-34.

Akasaka, Kazuo (赤坂和雄). 1997. « Koshō no shakai gengoteki shomondai ni tsuite : nihon, amerika, nyūjīrando sangoku wo hikaku shite 呼称の社会言語学的諸問題について : 日本、アメリカ、ニュージーランド 3 国を比較して (Socio-Linguistic Survey on Forms of Address used in Japan, North America and New Zealand : A contrastive Analysis from the Japanese point of View) », *Sapporo daigaku sōgō ronsō* 3, pp. 85-117.

Allen, Sarah M., et Alan J. Hawkins. 1999. « Maternal Gatekeeping: Mothers' Beliefs and Behaviors That Inhibit Greater Father Involvement in Family Work ». *Journal of Marriage and Family* 61 (1), pp. 199-212. https://doi.org/10.2307/353894.

Asami, Mariko (浅見万里子). 2005. « Masui bunben to josan – genba de nani ga motomerarete iruka 麻酔分娩と助産 – 現場で何が求められているか (l'accouchement avec anesthésie et la pratique obstétricale – les besoins sur le milieu hospitalier », *Josan zasshi* 6 (juin), pp. 474-478.

Aterianus-Owanga, Alice, et Sandrine Musso. 2017. « Introduction. Anthropologie et migrations : mises en perspective », *Lectures anthropologiques* 3, https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02998638.

Arieli, Daniella. 2007. « The Task of Being Content: Expatriate Wives in Beijing, Emotional Work and Patriarchal Bargain », *Journal of International Women's Studies* 8(4), pp. 18-31.

Arnold, Aron. 2008. « Genre et langage », *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, pp. 33-35.

Augé, Marc. 1989. « L'autre proche », in Martine Segalen (ed.), *L'Autre et le semblable*, Paris, C.N.R.S. Editions, pp. 15-33. http://www.cairn.info/l-autre-et-le-semblable--9782876820241-page-15.htm

Avanza, Martina, Olivier Fillieule, et Camille Masclet. 2015. « Ethnographie du genre. Petit détour par les cuisines et suggestions d'accompagnement. Introduction du Dossier », *SociologieS*, [en ligne], La recherche en actes, Ethnologie du genre, mis en ligne le 26 mai 2015, consulté le 28 mai 2015. http://journals.openedition.org/sociologies/5071.

Baba, Keinosuke (馬場啓之助). 1980. *Fukushi shakai no nihonteki keitai* 福祉社会の日本的形態 (Les configurations japonaises de l'Etat-providence), Tokyo, Toyōkeizai shinpōsha.

Baldassar, Loretta. 2007. « Transnational Families and Aged Care: The Mobility of Care and the Migrancy of Ageing », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 33(2), pp. 275-97.

Banens, Maks. 2010. « Mariage et partenariat de même sexe en Europe [Vingt ans d'expérience] », *Revue des politiques sociales et familiales* 99(1), pp. 73-84.

Beaud, Stéphane, et Florence Weber. 2010. *Guide de l'enquête de terrain*. Paris, La Découverte.

Befu, Harumi. 2002. « The global context of Japan outside Japan », in Sylvie Guichard-Anguis et Harumi Befu (eds.), *Globalizing Japan: Ethnography of the Japanese Presence in Asia, Europe, and America*, New Ed/London, Routledge, pp. 3-22.

Befu, Harumi, et Edward Norbeck. 1958. « Japanese Usages of Terms of Relationship », *Southwestern Journal of Anthropology* 14(1), pp. 66-86.

Ben-Ari, Eyal, et Yin Fong Vanessa Yong. 2013. « Twice Marginalized: Single Japanese Female Expatriates in Singapore », in Eyal Ben-Ari et John Clammer (eds.), *Japan in Singapore: Cultural Occurrences and Cultural Flows*, London, Routledge, pp. 82-111.

Bergvall, Victoria, Janet M. Bing, et Alice F. Freed (eds.). 1996. *Rethinking Language and Gender Research*, London/New York, Routledge.

Bernier, Bernard. 1994. « Le Japon, société sans classes ? », *Anthropologie et Société* 18 (1), pp. 49-75. https://doi.org/10.7202/015294ar.

Bernier, Bernard. 2003. « Les classes sociales et le Japon. Idéologie de la communauté nationale et inégalités sociales », *Lien social et Politiques* 49, pp. 113-29. https://doi.org/10.7202/007909ar.

Bessière, Céline, et Sibylle Gollac. 2020. *Le genre du capital*, Paris, La Découverte.

Bianchi, Suzanne M., Liana C. Sayer, Melissa A. Milkie, et John P. Robinson. 2012. « Housework: Who Did, Does or Will Do It, and How Much Does It Matter? », *Social Forces* 91 (1), pp. 55-63. https://doi.org/10.1093/sf/sos120.

Bonache Pérez, Jaime, et José Pla-Barber. 2005. « When Are International Managers a Cost Effective Solution? The Rationale of Transaction Cost Economics Applied to Staffing Decisions in MNCs », *Journal of Business Research* 58 (10), pp. 1320-29. https://doi.org/10.1016/j.jbusres.2004.05.004.

Bonnet, Estelle, et Beate Collet. 2009. « Les familles face à la mobilité pour raisons professionnelles : des logiques de genre bien différenciées », *Recherches familiales* 6 (1), pp. 55-66.

Bonnin, Philippe. 2002. « Nommer/habiter. Langue japonaise et désignation spatiale de la personne », *Communications* 73(1), pp. 245-65.

Bourgois, Philippe. 1995. *In Search of Respect: Selling Crack in El Barrio*, Cambridge/New York, Cambridge University Press.

Bromberger, Christian. 1975. « La langue (dans le chapitre "Langue et idéologies") », in Robert Cresswell (ed.), *Eléments d'ethnologie. Tome 1 et 2.*, Paris, Armand Colin, pp. 214-46.

Brown, Roger, et Albert Gilman. 1968. « The Pronouns of Power and Solidarity », in Joshua A. Fishman (ed.), *Readings in the Sociology of Language*, The Hague/Paris, De Gruyter Mouton, pp. 252-75.

Bucholtz, Mary. 1999. « "Why Be Normal?": Language and Identity Practices in a Community of Nerd Girls », *Language in Society* 28(2), pp. 203-23.

Butler, Judith. 1990. *Gender Trouble: Feminism and the Subversion of Identity*, New York, Routledge.

Cadolle, Sylvie. 2007. « Allons-nous vers une pluriparentalité ? l'exemple des configurations familiales recomposées », *Recherches familiales* 4(1), pp. 13-24.

Cameron, Deborah. 1985. *Feminism And Linguistic Theory*, London, Palgrave Macmillan, https://doi.org/10.1007/978-1-349-17727-1.

Campbell, John Creighton. 2014. *How Policies Change: The Japanese Government and the Aging Society*, Princeton, Princeton University Press.

Campigotto, Marie, Rachel Dobbels, Elsa Mescoli, et Elsa Mescoli. 2017. « La pratique du terrain « chez soi », *Emulations - Revue de sciences sociales* 22, pp. 7-15. https://doi.org/10.14428/emulations.022.001.

Capponcelli, Luca (ルカ・カッポンチェッリ). 2017. « Yosano Akiko no ōshūryokō to sonogono tenkai ni tsuite : kokusaiteki seishin to teikokushugi (shōtokushū nihon kingendai bungaku – sono tenkaito kōsa) 与謝野晶子の欧州旅行とその後の展開について : 国際的精神と帝国主義 (小特集 日本近現代文学・その交通と交差) (Le voyage d'Europe de Yosano Akiko et sa suite : l'esprit cosmopolitan et l'impérialisme, sous le thème "la littérature japonaise moderne et contemporaine, sa circulation et l'intersection") », *The Journal of Kokugakuin University* 118 (1), pp. 18-36.

Cardu, Hélène, et Mélanie Sanschagrin. 2002. « Les femmes et la migration : les représentations identitaires et les stratégies devant les obstacles à l'insertion socioprofessionnelle à Québec », *Recherches féministes* 15 (2), pp. 87-122. https://doi.org/10.7202/006512ar.

Carroll, Tessa. 1996. « By any other name: Marriage and names in contemporary Japan », *Japan Forum* 8 (1), pp. 67-86. https://doi.org/10.1080/09555809608721558.

Carter, Anthony T. 1984. « The Acquisition of Social Deixis: Children's Usages of 'Kin' Terms in Maharashtra, India* », *Journal of Child Language* 11(1), pp. 179-201.

Casanova, Pascale. 2015. *La République mondiale des Lettres*, Paris, Le Seuil.

Catarino, Christine, et Mirjana Morokvasic. 2005. « Femmes, genre, migration et mobilités », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne] 21 (1), consulté le 30 septembre 2016. https://doi.org/10.4000/remi.1998.

Chen, Chao C., Jaepil Choi, et Shu-cheng Chi. 2002. « Making Justice Sense of Local-Expatriate Compensation Disparity: Mitigation by Local Referents, Ideological Explanations, and Interpersonal Sensitivity in China-Foreign Joint Ventures », *Academy of Management Journal* 45 (4), pp. 807-17, https://doi.org/10.5465/3069313.

Christopher, Karen. 2012. « Extensive Mothering: Employed Mothers' Constructions of the Good Mother », *Gender & Society* 26 (1), pp. 73-96. https://doi.org/10.1177/0891243211427700.

Cini, Carlotta. 2010. « L'interpellation : Interjections et Appellatifs. Une Approche Contrastive Italien/Français », *Corela* [en ligne], consulté le 25 février 2015. https://doaj.org/article/b4e845f4054d4127b1c49bf9f1836311.

Clifford, James. 1988. *The Predicament of Culture: Twentieth-Century Ethnography, Literature, and Art*, Cambridge/Mass, Harvard University Press.

Coates, Jennifer. 1999. « Changing Femininities: The Talk of Teenage Girls », in Mary Bucholtz, A. C. Liang, et Laurel A. Sutton (eds.), *Reinventing Identities: The Gendered Self in Discourse*, New York/Oxford, Oxford University Press, pp. 123-144.

Coles, Anne, et Anne-Meike Fechter. 2007. *Gender and Family among Transnational Professionals*, New York, Routledge.

Connell, R. 1987. *Gender and Power: Society, the Person, and Sexual Politics*, Stanford, Stanford University Press.

Constable, Nicole. 2004. *Cross-border Marriages: Gender And Mobility in Transnational Asia*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.

Copans, Jean. 2011. *L'enquête ethnologique de terrain : L'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Colin Editeur.

Cosquer, Claire. 2018. « Expat' à Abu Dhabi : blanchité et construction du groupe national chez les migrant.e.s français.es », thèse de doctorat, Paris, Institut d'études politiques. http://www.theses.fr/2018IEPP0040.

———. 2020. « Une cage dorée ? Expériences genrées du privilège migratoire dans l'"expatriation" ». *Sociologie*, 3 (11) (septembre), http://journals.openedition.org/sociologie/7161.

Crosby, Faye J., Joan C. Williams, et Monica Biernat. 2004. « The Maternal Wall », *Journal of Social Issues* 60 (4), pp. 675-82. https://doi.org/10.1111/j.0022-4537.2004.00379.x.

Dales, Laura. 2014. « *Ohitorisama*, Singlehood and Agency in Japan », *Asian Studies Review* 38 (2), pp. 224-42. https://doi.org/10.1080/10357823.2014.902033.

Danjo byōdō kyōiku wo susumeru kai 男女平等教育をすすめる会 (association pour la promotion de l'égalité femme-homme). 1997. *Dōshite itsumo otoko ga saki nano ? – danjo kongō meibo no kokoromi* どうしていつも男が先なの? – 男女混合名簿の試み (pourquoi toujours les hommes d'abord ? – challenge pour le cahier d'appel mixte), Tokyo, Shinhyōron.

Diamond, Jared. 1997. *Guns, Germs, and steel - A Short History of Everybody for the Last 13,000 Years*, London, Jonathan Cape.

Dubuc, Claude-Eve. 2012. « When Women Are in Charge: The Language Japanese Women Speak at Work », *Anthropologica* 54 (2), pp. 293-308.

Dubucs, Hadrien. 2009. « Habiter une ville lointaine. Le cas des migrants japonais à Paris », Thèse de doctorat, Université de Poitiers. https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00441142.

———. 2013. « Entre Culture in et Culture Off ». *Territoire En Mouvement*, 20 (mai), pp. 60-76. https://doi.org/10.4000/tem.2136.

———. 2014. « Les Japonais à Paris. Entre invisibilité résidentielle et hypervisibilité commerciale », *Hommes & migrations* 1308 (octobre), pp. 45-52. https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.2992.

Dumont, Louis. 1962. « Le vocabulaire de parenté dans l'Inde du Nord », *Homme* 2(2), pp. 5-48.

Eckert, Penelope, et Sally McConnell-Ginet. 1992. « Think Practically and Look Locally: Language and Gender as Community - Based Practice », *Annual Review of Anthropology* 21, pp. 461-90.

Ehara, Yumiko (江原由美子). 1985. *Josei kaihō toiu shisō* 女性解放という思想 (La philosophie de la libération des femmes), Tokyo, Keisō shobō.

———. 2000. *Feminizumu no paradokkusu – teichaku ni yoru kakusan* フェミニズムのパラドックス – 定着による拡散 (Le paradoxe du féminisme : propagation par enracinement), Tokyo, Keisō shobō.

———. « Seido to shite no bosei 制度としての母性 (Maternité en tant qu'institution) », in Masako Amano (天野正子) et al. (eds.), *Shinpen nihon no feminizumu 5 maternité* 新編　日本のフェミニズム 5　母性 (Maternité, nouvelle version le féminisme au Japon), Tokyo, Iwanami shoten, pp. 1-40.

Endō, Orie (遠藤織枝). 1998. « Haigūsha wo yobu kotoba 配偶者を呼ぶことば (les appellatives) », in Sachiko Ide (井出祥子) (ed.), *« Kotoba » ni miru josei – chotto matte, sono « kotoba »* 「ことば」に見る女性 – ちょっと待って、その「ことば」(La femme au prisme du "langage" – faites attention à ce "langage"), Tokyo, Crayonhouse, pp. 186-93.

Esping-Andersen, Gøsta. 1990. *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Cambridge, Polity Press.

Fahim, Hussein, et Katherine Helmer. 1980. « Indigenous Anthropology in Non-Western Countries: A Further Elaboration », *Current Anthropology* 21 (5), pp. 644-63.

Fan, Jennifer S. 1999. « From Office Ladies to Women Warriors: The Effect of the EEOL on Japanese Women », *UCLA Women's Law Journal* 10 (1), https://escholarship.org/uc/item/9cj8g2h3.

Fechter, Anne-Meike. 2007. *Transnational Lives: Expatriates in Indonesia*, Aldershot/Burlington, Ashgate.

———. 2010. « Gender, Empire, Global Capitalism: Colonial and Corporate Expatriate Wives », *Journal of Ethnic and Migration Studies* 36 (8), pp. 1279-97. https://doi.org/10.1080/13691831003687717.

Fechter, Anne-Meike, et Katie Walsh. 2010. « Examining "Expatriate" Continuities: Postcolonial Approaches to Mobile Professionals », *Journal of Ethnic & Migration Studies* 36 (8), pp. 1197-1210. https://doi.org/10.1080/13691831003687667.

Ferrier, Michaël. 2003. *La Tentation de la France : La Tentation du Japon*, Arles, Editions Philippe Picquier.

Fischer, J. L. 1964. « Words for Self and Others in Some Japanese Families », *American Anthropologist* 66 (6), pp. 115-26.

Funabashi, Kuniko (船橋邦子). 2007. « Jendā byōdō seisaku to bakkurasshu no haikei (kōkai shinpojiumu jendā no shiten de yomitoku ima ジェンダー平等政策とバックラッシュの背景 (公開シンポジウム ジェンダーの視点で読み解く現在(いま)) (Les politiques de l'égalité femme-homme et le contexte du contrecoup : Colloque publique "l'état actuel au prisme du genre" », *Bulletin of the Wako Institute of Social and Cultural Sciences* 2007 (mars), pp. 18-29.

Furuhashi, Tadaaki, Hitoshi Tsuda, Toyoaki Ogawa, Kunifumi Suzuki, Misako Shimizu, Junko Teruyama, Sachiko Horiguchi, Katsunobu Shimizu, Ayuko Sedooka, Cristina Figueiredo, Nanci Pionnié-Dax, Nicolas Tajan, Maïa Fansten, Natacha Vellut, et Pierre-Henri Castel. 2013. « État des lieux, points communs et différences entre des jeunes adultes retirants sociaux en France et au Japon

(Hikikomori) », *L'Évolution Psychiatrique* 78 (2), pp. 249-66. https://doi.org/10.1016/j.evopsy.2013.01.016.

Galan, Emmanuel, et Christian Lozerand. 2011. *La famille japonaise moderne (1868-1926)*. Arles, Editions Picquier.

Gao, Ruihong (高瑞紅). 2015. « Kaigai chūzaiin no yakuwari to kadai : senkō kenkyū no kentō 海外駐在員の役割と課題 : 先行研究の検討 (Les missions et les enjeux des expatriés : l'état des lieux des travaux) », *The Wakayama economic review* 381 (septembre), pp. 1-20. https://doi.org/info:doi/10.19002/AN00071425.381.1.

Garnier, Catherine. 1993a. « Le triangle je-tu-il : l'expression de la personne dans le groupe familial », in Jane Cobbi (ed.), *Pratiques et représentations sociales des Japonais*, Paris, Editions L'Harmattan, pp. 72-83.

———. 1993b. « Le système verbal : donner-recevoir », in Jane Cobbi (ed.), *Pratiques et représentations sociales des Japonais*, Paris, Editions L'Harmattan, pp. 117-50.

Goldring, Luin. 2001. « The Gender and Geography of Citizenship in Mexico-U.S. Transnational Spaces », *Identities Global Studies in Culture and Power* 7(janvier), pp. 501-37. https://doi.org/10.1080/1070289X.2001.9962677.

Goodman Roger. 1998. « The "Japanese-Style Welfare State" and the Delivery of Personal Social Services », in White Gordon, Kwŏn Huck-Ju, et Goodman Roger (eds.), *The East Asian Welfare Model: Welfare Orientalism and the State*, London/New York, Routledge, pp. 139-58.

Goodman, Roger, Ceri Peach, Ayumi Takenaka, et Paul White. 2003. « The Experience of Japan's New Migrants and Overseas Communities in Anthropological, Geographical, Historical and Sociological Perspective », in Roger Goodman, Ceri Peach, Ayumi Takenaka, et Paul White (eds.), *Global Japan: The Experience of Japan's New Immigrant and Overseas Communities*, London, RoutledgeCurzon, pp. 1-20.

Goodwin, Marjorie H. 1999. « Constructing Opposition within Girls' Games », in Mary Bucholtz, A. C. Liang, et Laurel A. Sutton (eds.), *Reinventing Identities: The Gendered Self in Discourse*, New York/Oxford, Oxford University Press, pp. 388-410.

Gordon, Andrew. 1998. *The Wages of Affluence: Labor and Management in Postwar Japan*, Cambridge/Mass, Harvard University Press.

Greco, Luca. 2011. « L'homoparentalité entre parenté, genre, et langage : différenciation et binarité dans les procédés d'appellation et de catégorisation du lien parental », in Alexandre Duchêne et Claudine Moïse (eds.), *Langage, Genre et Sexualité*, Québec, Nota Bene, pp. 145-72.

———. 2014. « Les recherches linguistiques sur le genre : un état de l'art », *Langage et société* 148 (2), pp. 11-29.

Greenland, Katy, et Rupert Brown. 2005. « Acculturation and Contact in Japanese Students Studying in the United Kingdom », *The Journal of social psychology* 145 (septembre), pp. 373-89. https://doi.org/10.3200/SOCP.145.4.373-390.

Guedj-Bourdiau, Marie Jeanne. 2011. « Claustration à Domicile de l'adolescent. Hikikomori », *Annales Médico-Psychologiques, Revue Psychiatrique* 169 (10), pp. 668-73. https://doi.org/10.1016/j.amp.2011.10.005.

Guillain, Robert. 1969. *Japon, troisième grand*, Paris, Editions du Seuil.

Hagiwara, Kumiko (萩原久美子). 2015. *Meisō suru ryōritsu shien* 迷走する両立支援 (la politique d'articulation travail-famille va à l'envers), Tokyo, TaroJiro-Sha Editus.

Hamaguchi, Keiichirō (濱口桂一郎). 2011. *Nihon no koyō to rōdōhō* 日本の雇用と労働法 (L'emploi et le droit du travail au Japon), Tokyo, Nihon Keizai shinbun shuppan.

Hamano, Ken (濱野健). 2014. *Nihonjin josei no kokusai kekkon to kaigai ijū – tabunka shakai ōsutoraria no henyō suru nikkei komyunitī* 日本人女性の国際結婚と海外移住–多文化社会オーストラリアの変容する日系コミュニティ (Le mariage international et l'immigration des femmes japonaises – La communauté japonaise connaissant des transformations dans la société multiculturelle de l'Australie), Tokyo, Akashi shoten.

Hammouche, Abdelhafid, Hélène Le Bail, et Chikako Mori. 2013. « Le Japon, pays d'immigration », *Hommes & migrations* 1302 (avril), pp. 7-11. https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.2455.

Harada, Kunihiro (原田邦博). 2008. « Jendā no shiten kara “koshō” wo kangaeru – shinbun, hōsō ni miru “onna” to “otoko” ジェンダーの視点から「呼称」を考える ～新聞・放送に見る「女」と「男」～ (revisiter “les appellatifs” du point de vue du genre – la représentation de “femme” et “homme” dans les journaux et la presse audiovisuelle », *Nihongo to jendā* 8, pp. 33-36.

Harada, Sumitaka. 1998. « The Ageing Society, the Family, and Social Policy », in Junji Banno (ed.), *The Political Economy of Japanese Society: Volume 2: Internationalization and Domestic Issues*, Oxford, Clarendon Press, pp. 175-228.

Harvey, Valérie. 2017. « Les freins au désir d’enfant au Japon (note de recherche) », *Anthropologie et Sociétés* 41 (2), 97-119. https://doi.org/10.7202/1042316ar.

Hasegawa, Nobuko. 1985. « On the So-called “Zero Pronouns” in Japanese », *The Linguistic Review* 4 (4), pp. 289-341.

Hasegawa, Yoshiko (長谷川美子). 2006. « Takaga meibo, saredo meibo – gakkō genba kara danjo byōdō wo kangaeru たかが名簿、されど名簿 – 学校現場から男女平等を考える », in Sōfūsha henshūbu (双風舎編集部) (ed.), *Bakkurasshu ! naze jendā furī ha tatakaretanoka ?*バックラッシュ! なぜジェンダーフリーは叩かれたのか? (Contrecoup ! Pourquoi le *gender-free* a été critiqué ?), Tokyo, Sōfūsha, pp.340-356.

Hayakawa, Miyako. 2013. « The Myth of Motherhood and Gender Inequalities in Japan », mémoire du MA Gender Studies, School of Oriental and African Studies, University of London.

Hayashi, Yoko (林洋子). 2005. « “Panthéon kai zasshi” kenkyūkai hen *Paris 1900 nen – nihonjin ryūgakusei no kōyū – “Panthéon kai zasshi” shiryō to kenkyū* (Puryukke, 2004 nen)「パンテオン会雑誌」研究会編 『パリ 1900 年・日本人留学生の交遊 –『パンテオン会雑誌』資料と研究』:(ブリュッケ、二〇〇四年) (groupe de recherche sur la “Revue du Cercle du Panthéon”, *Paris en 1900, Sociabilité des étudiants japonais : documents et recherches sur* “la Revue du Cercle du Panthéon”, Buryukke, 2004) », *Hikaku bungaku* 47, pp. 160–164.

Hays, Sharon. 1998. *The Cultural Contradictions of Motherhood*, New Haven/London, Yale University Press.

Higashira, Tokuichi (東良徳一). 2013. « Kaigai funinsha no taigū teikano hitotsuno gen.in to shiteno iten kakaku mondi – haken chūzaiin hiyō ni taisuru nichidoku zeimu tōkyoku no shuchō karano kōsatsu 海外赴任者の待遇低下のひとつの原因としての移転価格問題〈派遣駐在員費用に対する日独税務当局の主張からの考察〉 (La question du prix de transfert comme l'un des facteurs de la dégradation de la situation des expatriés – analyse des arguments des autorités fiscales du Japon et l'Allemagne) », *Osaka Sangyo University Journal of Business Administration* 14 (2), pp. 265-77.

Higuchi, Keiko (樋口恵子). 1985. « "Shufu" toiu na no zaken 「主婦」という名の座権 ("Femme au foyer", le statut privilégié) », *Sekai* août, pp. 24-35.

Higuchi, Naoto, et Nanako Inaba. 2013. « Travailleurs latino-américains au Japon. Vingt années perdues », *Hommes & migrations* 1302 (avril), pp. 23-31. https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.2461.

Hirschfeld, Lawrence A. 1986. « Kinship and Cognition: Genealogy and the Meaning of Kinship Terms », *Current Anthropology* 27 (3), pp. 217-42.

Hochschild, Arlie Russell. 1979. « Emotion Work, Feeling Rules, and Social Structure », *American Journal of Sociology* 85 (3), pp. 551-75. https://doi.org/10.1086/227049.

———. 1989. *The Second Shift*, New York, Viking Adult.

———. 2000. « "Global Care Chains and Emotional Surplus Value" », in Will Hutton et Anthony Giddens (eds.), *On the Edge: Living with Global Capitalism*, London, Jonathan Cape, pp. 130-46.

Honda, Yuki (本田由紀). 2008. *« Katei kyōiku » no airo – kosodate ni kyōhaku sareru hahaoya tachi* 「家庭教育」の隘路–子育てに強迫される母親たち (Piège de "l'éducation familiale" – les mères obsédées par le soin des enfants), Tokyo, Keisō shobō.

Hondagneu-Sotelo, Pierrette. 1992. « Overcoming Patriarchal Constraints: The Reconstruction of Gender Relations Among Mexican Immigrant Women and Men », *Gender & Society* 6 (3), pp. 393-415. https://doi.org/10.1177/089124392006003004.

Hooks, bell. « Understanding Patriarchy. By Imagine No Borders », http://imaginenoborders.org/pdf/zines/UnderstandingPatriarchy.pdf. (dernière consultation en mai 2021)

Hōnoki, Kaoru (朴木佳緒留). 1996. *Jendā bunka to gakushū » riron to hōhō* 「ジェンダー文化と学習」理論と方法 (Théories et methodologies sur la culture du genre et l'apprentissage), Meiji tosho shuppan.

Houdebine-Gravaud, Anne-Marie. 2003. « Trente ans de recherche sur la différence sexuelle, ou Le langage des femmes et la sexuation dans la langue, les discours, les images », *Langage et société* 106 (4), pp. 33-61.

Ida, Hiroyuki (伊田広行). 1995. *Seisabetsu to shihonsei – shinguru tan.i shakai no teishō* 性差別と資本制–シングル単位社会の提唱 (Discrimination basée sur les sexes et le capitalisme – vers une société basée sur chaque individu), Kyoto, Keibunsha.

Ide, Risako (井出里咲子). 2016. « Tsuma heno intabyū danwa ni hyōshutsu suru kosodate sutansu no nichibei hikaku 妻へのインタビュー談話に表出する子育てスタンスの日米比較 (Analyse comparative entre le Japon et les Etats-Unis sur la posture de l'éducation des enfants constatée dans les récits des épouses entretien », *International and advanced Japanese studies* 8 (mars), pp. 1-16. https://doi.org/info:doi/10.15068/00146738.

Ide, Sachiko, et Naomi Hanaoka McGloin. 1990. *Aspects of Japanese women's language*, Tokyo, Kuroshio.

Ikeya, Hisao (池谷寿夫). 2003. *Sekushuaritī to seikyōiku* セクシュアリティと性教育 (la sexualité et l'éducation sexuelle), Tokyo, Aoki shoten.

Inaba, Akihide (稲葉昭英). 2011. « Nfrj98/03/08 kara mita nihon no kazokuno genjō to henka Nfrj98/03/08 から見た日本の家族の現状と変化 (L'état actuel de la famille japonaise et sa transformation au prisme de l'étude Nfrj98/03/08) », *Japanese journal of family sociology* 23 (1), pp. 43-52. https://doi.org/10.4234/jjoffamilysociology.23.43.

Inaba, Akihide (稲葉昭英), Tokio Yasuda (保田時男), Rokurō Tabuchi (田渕六郎), et Shigeto Tanaka (田中重人). 2016. *Nihon no Kazoku 1999-2009: Zenkoku Kazoku chōsa [NFRJ] ni yoru keiryō shakaigaku* 日本の家族 1999-2009: 全国家族調査[NFRJ]による計量社会学 (La famille japonaise 1999-2009 : une

sociologie qualitative basée sur l'enquête nationale sur la famille [NFRJ]), Tokyo, University of Tokyo Press.

Inoue, Teruko (井上輝子), Chizuko Ueno (上野千鶴子), Yumiko Ehara (江原由美子), et Masako Amano (天野正子). 2009. « Nihon no feminizumu henshū ni atatte 日本のフェミニズム　編集にあたって (le féminisme au Japon. Le comité de redaction) », in Masako Amano (天野正子) et al. (eds.), *Feminizumu riron* フェミニズム理論 (les théories du féminisme), Tokyo, Iwanami shoten, pp. vii-viii.

Inui, Junko (乾順子). 2016. « Yūhaigū josei kara mita fūfu no kaji buntan 有配偶女性からみた夫婦の家事分担 (Le partage des taches reproductive vu par les femmes mariées) », in Inaba, Akihide (稲葉昭英), Tokio Yasuda (保田時男), Rokurō Tabuchi (田渕六郎), et Shigeto Tanaka (田中重人) (eds.), *Nihon no Kazoku 1999-2009: Zenkoku Kazoku chōsa [NFRJ] ni yoru keiryō shakaigaku* 日本の家族 1999-2009: 全国家族調査[NFRJ]による計量社会学 (La famille japonaise 1999-2009 : une sociologie qualitative basée sur l'enquête nationale sur la famille [NFRJ]), Tokyo, University of Tokyo Press, pp. 295-310.

Ishikawa, Teruko (石川照子). 2011. « Shanghai de hataraku nihonjin josei no genjō toishiki : ankēto chōsani motoduki kōsatsu 上海で働く日本人女性の現状と意識 : アンケート調査にもとづく考察 (La situation et la mentalité des femmes japonaises travaillant à Shanghai) », *Ōtsuma hikaku bunka: Ōtsuma joshi daigaku hikaku bunka gakubu kiyō*, pp. 20-5.

Ishikura, Fuminobu (石蔵文信). 2013. *Itsumade tattemo kōnenki ga owaranai……Okusan, soreha « fugen byō » desune*. いつまでたっても更年期が終わらない…… 奥さん、それは「夫源病」ですね。(Interminable ménopause……Madame, c'est une « maladie causée par conjoint »), Tokyo, Saizansha.

Iwasaki, Michiko, et Alexander Brown. 2014. « Qualitative application of the acculturation model by Schwartz et al.: A sample of Japanese American women », *Asian American Journal of Psychology* 5 (4), pp. 325-34. https://doi.org/10.1037/a0035949.

Iwata, Masami (岩田正美), Machiko Ōsawa (大沢真知子), et Nihon joshi daigaku gendai josei kyaria kenkyūjo (日本女子大学現代女性キャリア研究所) (eds.), *Naze josei ha shigoto wo yamerunoka: 5 155 nin no kiseki kara yomitoku* なぜ女性は仕事を辞めるのか: 5 155 人の軌跡から読み解く

(Pourquoi les femmes quittent-elles le travail : analyse des trajectoires de 5 155 femmes), Tokyo, Seikyūsha, Johnson,

Jones-Correa, Michael. 1998. *Between Two Nations: The Political Predicament of Latinos in New York City*, Ithaca, Cornell University Press.

Kamano, Saori (釜野さおり). 2013. « 1990 nendai ikō no kekkon – Kazoku – jendā ni kansuru josei no ishiki no hensen : nani ga kawatte nani ga kawaranainoka (tokushū nihon no kekkon to shusshō : dai 14 kai shusshō dōkō kihon chōsa no kekka kara sono 1) 1990 年代以降の結婚・家族・ジェンダーに関する女性の意識の変遷 : 何が変わって何が変わらないのか (特集 日本の結婚と出生 : 第 14 回出生動向基本調査の結果から(その 1)) (La metamorphose des perceptions des femmes sur le mariage, la famille, et le genre après les années 1990 : ce qui change et ce qui ne change pas (débat le mariage et les naissances au Japon : analyse à travers le résultat de l'*Annual Population and Social Security Surveys*) », *Jinkō mondai kenkyū* 69 (1), pp. 3-41.

Kameda, Atsuko (亀田温子), et Kaoru Tachi (舘かおる). 2000. *Gakkō wo jendā furī ni* 学校をジェンダー・フリーに (Faisons l'école un espace sans genre), Tokyo, Akashi shoten.

Kamiya, Hiroo (神谷浩夫). 2015. « Kaigai shūshoku no nihonjin ni mirareru jendā sa to chiikisa 海外就職の日本人にみられるジェンダー差と地域差 (la disparité des sexes et localités des ressortissants japonais recrutés à l'étranger) », *Chiri kagaku* 70 (3), pp. 180-91. https://doi.org/10.20630/chirikagaku.70.3_180.

Kandiyoti, Deniz. 1988. « Bargaining with Patriarchy », *Gender & Society* 2 (3), pp. 274-290. https://doi.org/10.1177/089124388002003004.

———. 1998. « Gender, Power and Contestation: Rethinking "Bargaining with Patriarchy" », in Ruth Pearson et Cecile Jackson (eds.), *Feminist Visions of Development: Gender Analysis and Policy*, London, Routledge, pp. 135-152.

Kato, Etsuko (加藤恵津子) 2009. *« Jibun sagashi » no imin tachi – kanada – bankūbā, samayou nihon no wakamono* 「自分探し」の移民たち – カナダ・バンクーバー、さまよう日本の若者 (les migrants en "quête de soi" – Vancouver au Canada, les jeunes japonais errants), Tokyo, Sairyūsha.

Kawai, Masashi (河合雅司). 2017. Mirai no nenpyō*: jinkō genshō nihon de korekara okiru koto* 未来の年表 人口減少日本でこれから起きること (Chronologie du

future : ce qui va se passer bientôt dans le Japon avec la diminution de la population), Tokyo, Kōdansha.

Kelsky, Karen. 2001. « Who Sleeps With Whom, or How (Not) to Want the West in Japan », *Qualitative Inquiry* 7 (4), pp. 418-35. https://doi.org/10.1177/107780040100700402.

Kibria, Nazli. 1990. « Power, Patriarchy, and Gender Conflict in the Vietnamese Immigrant Community », *Gender & Society* 4 (1), pp. 9-24. https://doi.org/10.1177/089124390004001002.

———. 1993. *Family Tightrope: The Changing Lives of Vietnamese Americans*, Princeton, Princeton University Press. http://www.jstor.org/stable/j.ctt1r2drf.

Kimura, Tamami (木村玉己). 2002. « Beikoku nyūyōku shi oyobi sono shūhen ni okeru chūzaiinzuma no seikatsuken oyobi ningen kankei nettowāku 米国ニューヨーク市およびその周辺における駐在員妻の生活圏および人間関係ネットワーク (L'espace de vie et les réseaux de sociabilité des épouses d'expatriés à New York et ses environs) », *Chiba daigaku kyōiku gakubu kiyō* 50 (février), pp. 351-60.

Kinebuchi, Tomoko (杵渕友子). 2015. « Nihonteki koyō seido saikō : "tate shakai" no rikigaku wo kisoni 日本的雇用制度再考 :「タテ社会」の力学を基礎に (Revisit to the Japanese Style of Employment System : Based on the Dynamics Stemming from the "Vertically-Structured Society"», *Jōsai tanki daigaku kiyō* 32 (1), pp. 1-13. https://doi.org/info:doi/10.20566/18810624_32(1)_1.

Kinoshita, Akira (木下昭). 1981. « Wagakuni kigyō no kaigai chūzaiin no kyūyo taikei わが国企業の海外駐在員の給与体系 (le système des rémunérations des expatriés des entreprises de notre nation) », Nihon keiei shindan gakkai nenpō 13, pp. 72-78. https://doi.org/10.11287/jmda1969.13.72.

Ki no, Tsurayuki, et René Sieffert. 2018. *Le journal de Tosa : Suivi de Poèmes du Kokin-shû,* Paris, Editions Verdier.

Kobayashi, Mieko (小林美恵子). 1992. « Suki dakara "omae" nante – pātonā no yobikata 好きだから「おまえ」なんて – パートナーの呼び方 (tu m'appelles comme "omae" car tu m'aimes – comment appeler le.la partenaire) », in Orie Endō (ed.), *Josei no yobikata daikenkyū – gyaru kara obasan made* 女性

の呼び方大研究 – ギャルからオバさんまで (les désignations des femmes – d'une nana à une mémère), Tokyo, Sanseidō, pp. 11-54.

Kofman, Eleonore, Annie Phizacklea, Parvati Raghuram, et Rosemary Sales. 2000. *Gender and International Migration in Europe: Employment, Welfare and Politics*, London/New York, Routledge.

Komatsu, Kuri. 2014. « Vivre en français en France – Des japonais qui se cherchent. Entretiens avec Sa et Shu, étudiants japonais », *Éducation et sociétés plurilingues* 37 (décembre), pp. 55-66. https://doi.org/10.4000/esp.435.

Konuma, Isabelle. 2008. « Le statut juridique de la femme mariée en droit japonais de la famille », *Cipango. Cahiers d'études japonaises* 15, pp. 278-81.

———. 2010. « Le statut juridique de l'épouse au japon : la question de l'égalité », *Recherches familiales* 7 (1), pp. 127-35.

Korpi, Walter. 2000. « Faces of Inequality: Gender, Class, and Patterns of Inequalities in Different Types of Welfare States », *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*, 7 (2), pp. 127-91.

Kumagai, Fumie. 2019. « Forty Years of Family Change in Japan: A Society Experiencing Population Aging and Declining Fertility », *Journal of Comparative Family Studies* 41 (4), pp. 581-610. https://doi.org/10.3138/jcfs.41.4.581.

Kunz, Sarah. 2016. « Privileged Mobilities: Locating the Expatriate in Migration Scholarship », *Geography Compass* 10 (3), pp. 89-101. https://doi.org/10.1111/gec3.12253.

Kurotani, Sawa. 2005. *Home Away from Home: Japanese Corporate Wives in the United States*, Durham, Duke University Press.

Kuwayama, Takami (桑山敬己). 1997. « "Genchi" no jinrui gakusha : naigai no nihon kenkyū wo chūshin ni 「現地」の人類学者 : 内外の日本研究を中心に (Native Anthropologists: with special reference to Japanese Studies inside and outside Japan) », *Minzokugaku kenkyū* 61 (4), pp. 517-42. https://doi.org/10.14890/minkennewseries.61.4_517.

Lagane, Jean. 2008. « Omoiyari, vers une compréhension du concept d'empathie au Japon », *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues* 114-115 (décembre), pp. 163-83. https://doi.org/10.4000/jda.320.

Lagrave, Rose-Marie. 1990. « Recherches féministes ou recherches sur les femmes ? », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 83 (1), pp. 27-39.

Lakoff, Robin. 1973. « Language and Woman's Place », *Language in Society* 2 (1), pp. 45-79. https://doi.org/10.1017/S0047404500000051.

Lambert, Wallace E. 1967. « The Use of Tu and Vous as Forms of Address in French Canada: A Pilot Study », *Journal of Verbal Learning and Verbal Behavior* 6 (4), pp. 614-17.

Le Bail, Hélène 2011. « Le mariage est-il en crise au Japon ? », *Informations sociales* 168 (6), pp. 66-73.

Lebra, Takie Sugiyama. 1984. *Japanese Women: Constraint and Fulfillment*, Honolulu, University of Hawaii Press.

Lee, Helene K. 2013. « "I'm My Mother's Daughter, I'm My Husband's Wife, I'm My Child's Mother, I'm Nothing Else": Resisting Traditional Korean Roles as Korean American Working Women in Seoul, South Korea », *Women's Studies International Forum* 36, pp. 37-43. https://doi.org/10.1016/j.wsif.2012.10.011.

Lee, Sunhee, et Hélène Le Bail. 2018. « Épouses migrantes dans le Nord-Est du Japon. Travail invisible et vulnérabilité structurelle », *Cahiers du Genre* 64 (1), pp. 45-66.

Lele, Veerendra. 2009. « "It's Not Really a Nickname, It's a Method": Local Names, State Intimates, and Kinship Register in the Irish Gaeltacht », *Journal of Linguistic Anthropology* 19 (1), pp. 101-16.

Léon, Monique. 1973. « Le système de salutations en milieu intra-familial rural dans la région de Chinon on JSTOR », *Ethnologie française* 3 (3/4), pp. 329-46.

Leonard, Pauline. 2008. « Migrating identities: gender, whiteness and Britishness in post-colonial Hong Kong », *Gender, Place & Culture*, 15 (1), pp. 45-60.

———. 2010. *Expatriate Identities in Postcolonial Organizations: Working Whiteness*, Farnham/Burlington, Routledge.

Le Renard, Amélie. 2019. *Le privilège occidental : Travail, intimité et hiérarchies postcoloniales à Dubaï*, Paris, Presses de Sciences Po.

LeVine, Robert A., et Douglass R. Price-Williams. 1974. « Children's Kinship Concepts: Cognitive Development and Early Experience among the Hausa », *Ethnology* 13 (1), pp. 25-44.

Lévi-Strauss, C. 1993. *Tristes tropiques*, Paris, Plon (l'ouvrage original publié en 1955).

Lévy, Christine. 2011a. « Focus – Vers l'élimination des discriminations à l'égard des enfants nés hors mariage », *Informations sociales* 168 (6), pp. 90-93.

———. 2011b. « Les familles monoparentales à l'épreuve de la précarité et du regard social », *Informations sociales* 168 (6), pp. 78-88.

———. 2012. « Introduction. Féminisme et genre au Japon », *Ebisu. Études japonaises* 48, pp. 7-27.

———. 2014. « Introduction : naissance d'une revue littéraire féministe », in Christine Lévy (ed.), *Genre et modernité au japon : La revue Seitô et la femme nouvelle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 13-28.

Lochard, Yves, Christèle Meilland, et Mouna Viprey. 2007. « La situation des médecins à diplôme hors UE sur le marché du travail », *La Revue de l'Ires* 53 (1), pp. 83-110.

Lock, Margaret. 1993. *Encounters With Aging: Mythologies of Menopause in Japan and North America*, Berkeley, University of California Press.

Long, Susan Orpett. 1996. « Nurturing and Femininity: The Ideal of Caregiving in Postwar Japan », in Anne E. Imamura (ed.), *Re-imaging Japanese women*, pp. 156-76.

Lundström, Catrin. 2013. « "Mistresses" and "Maids" in Transnational "Contact Zones": Expatriate Wives and the Intersection of Difference and Intimacy in Swedish Domestic Spaces in Singapore », *Women's Studies International Forum* 36, pp. 44-53. https://doi.org/10.1016/j.wsif.2012.09.002.

———. 2014. *White Migrations: Gender, Whiteness and Privilege in Transnational Migration*, London, Palgrave Macmillan.

Lundström, Catrin, et France Winddance Twine. 2011. « White Migrations: Swedish Women, Gender Vulnerabilities and Racial Privileges », *European Journal of Women's Studies*, 18 (1), pp. 67-86. https://doi.org/10.1177/1350506810386085.

Maass, Anne, Caterina Suitner, et Elisa M. Merkel. 2013. « Does political correctness make (social) sense? », in Joseph P. Forgas, Orsolya Vincze, et János László (eds.), *Social cognition and communication*, New York, Psychology Press, pp. 331-45.

Mahler, Sarah J., et Patricia R. Pessar. 2001. « Gendered Geographies of Power: Analyzing Gender Across Transnational Spaces », *Identities* 7 (4), pp. 441-59. https://doi.org/10.1080/1070289X.2001.9962675.

Maki, Yōko (牧陽子). 2008. *Umeru kuni furansu no kosodate jijō* 産める国フランスの子育て事情 (La situation de l'éducation des enfants en France où naissent beaucoup d'enfants), Tokyo, Akashi shoten.

Malinowski, Bronislaw. 1963. *Les Argonautes du pacifique occidental*, Paris, Edition Gallimard (l'ouvrage original publié en 1922).

Marcus, George E. 1995. « Ethnography in/of the World System: The Emergence of Multi-Sited Ethnography », *Annual Review of Anthropology* 24, pp. 95-117.

Martial, Agnès. 2003. *S'apparenter : Ethnologie des liens de familles recomposées*. Paris, Maison des Sciences de l'Homme.

———. 2018. « Quels parents dans quelles familles ? Penser les pluriparentalités contemporaines », *Les cahiers dynamiques* 73, pp. 16-23.

Masuda, Shōko (増田祥子). 2011. « Josei muke no kotoba zukai no manābon ni miru gengo kihanto sono henka 女性向けのことば遣いのマナー本にみる言語規範とその変化 (Women's language norms and changes: an analysis of Japanese manner books) », *Gengo bunkagaku kenkyū* 6, pp. 53-71.

Mathieu-Fritz, Alexandre, et Alain Quemin. 2007. « Publier pendant et après la thèse. Quelques conseils à l'attention des jeunes sociologues », *Socio-logos* 2. https://doi.org/10.4000/socio-logos.107.

Matsuda, Shigeki (松田茂樹). 2006. « Kinnen ni okeru chichioya no kaji – ikuji sanka no suijun to kitei yōin no henka (tokushū wāku – raifu – baransu) 近年における父親の家事・育児参加の水準と規定要因の変化 (特集 ワーク・ライフ・

バランス (Le niveau de participation des pères dans le partage des tâches domestiques et de l'éducation d'enfant, et la transformations des facteurs determinants) », *Kakei keizai kenkyū* 71, pp. 45-54.

Matsumoto, Yoshiko. 2004. « Alternative Femininity: Personae of Middle-Aged Mothers », in Janet S. Shibamoto Smith et Shigeko Okamoto (eds.), *Japanese Language, Gender, and Ideology: Cultural Models and Real People*, New York, Oxford University Press, pp. 240-55.

Matsuoka, Atsuko, et John Sorenson.1999. « Eritrean Canadian Refugee Households as Sites of Gender Renegotiation », in Doreen Indra (ed.), *Engendering Forced Migration: Theory and Practice*, New York, Berghahn Books, pp. 218-41.

Menegatti, Michela, et Monica Rubini. 2017. « Gender Bias and Sexism in Language », *Oxford Research Encyclopedia of Communication*, https://oxfordre.com/communication/view/10.1093/acrefore/9780190228613.001.0001/acrefore-9780190228613-e-470 (dernière consultation en juin 2021).

Miller, Arther. 1960. *The Crucible*. London, The Cresset Press, p.142 (l'ouvrage original publié en 1956).

Minashita, Kiryū (水無田気流). 2015. *« Ibasho » no nai otoko, « jikan » gan ai onna* 「居場所」のない男、「時間」がない女 (Les hommes qui n'ont pas de place, les femmes qui n'ont pas du temps), Tokyo, Nihon keizai shinbun shuppan.

Miura, Mari (三浦まり). 2016. *Nihon no josei giin dōsureba fuerunoka* 日本の女性議員 どうすれば増えるのか (les députées femmes : comment faire augmenter leur nombre ?), Tokyo, Asahi shinbun shuppan.

Miyamoto, Taro. 2003. « Dynamics of the Japanese Welfare State in Comparative Perspective: Between "Three Worlds" and the Developmental State », *The Japanese Journal of Social Security Policy* 2 (2), pp. 12-24.

Miyamoto, Shinichi, et Tomoyo Hirota. 2016. « Kaigai chūzaiin to sono Kazoku ni taisuru kenkō zukuri no igito genkai ni kansuru kenkū (1) kaigai chūzaiin no sutoresu mondai nit suite (Morishima Yoshimi kyōju taishoku kinen gō) 海外駐在員とその家族に対する健康づくりの意義と限界に関する研究(1) 海外駐在員のストレス問題について (森島吉美教授退職記念号) (A Study about Significance and the Limit of Healthy Measure to Expatriate and the Family:

About Expatriate's Stress Problem) », *Hiroshima shūdai ronshū* 57 (1), pp. 97-108. https://doi.org/info:doi/10.15097/00002365.

Miyazaki, Ayumi. 2004. « Japanese Junior High School Girls' and Boys' First-Person Pronoun Use and Their Social World ». in Janet S. Shibamoto Smith et Shigeko Okamoto (eds.), *Japanese Language, Gender, and Ideology: Cultural Models and Real People*, New York/Oxford University Press, pp. 256-74.

Miyoshi, Katsuyo (三善勝代). 2005. « Kaigai haken kinmusha no haigūsha ni okeru kikokugo shūgyō no sokushin yōin 海外派遣勤務者の配偶者における帰国後就業の促進要因 (Factors Leading Repatriates' Wives to Work) », *Wayō joshidaigaku kiyō kaseikei hen* 45, pp. 1-11.

Mizuki, Shōdō (水月昭道). 2007. *Kōgakureki wākingu pua « furītā seisan kōjō » toshiteno daigakuin* 高学歴ワーキングプア 「フリーター生産工場」としての大学院 (Travailleurs pauvres diplômés : la *Graduate school* comme « usine de production de précarité) », Tokyo, Kōbunsha.

Mizumoto, Terumi (水本光美). 2017. « Tanin no haigūsha no shinkoshō wo saguru ankēto chōsa: « goshujin » « okusan » kara « otto-san » « tsuma-san » heno ikō no kanōsei 他人の配偶者の新呼称を探るアンケート調査 : 「ご主人」「奥さん」から「夫さん」「妻さん」への移行の可能性 (Enquête sur les nouveaux termes de designation : éventuelle transformation de "goshujin" et "okusan" vers "otto-san" et "tsuma-san"), *Nihongo to jendā* 17, pp. 13-30.

Mizumura, Minae. 2015. *The Fall of Language in the Age of English*, traduit par Mari Yoshihara et Juliet Winters Carpenter, New York, Columbia University Press.

Mizuo, Chisako (水尾智佐子), et Etsuko Shiono (塩野悦子). 2013. « Ninshinki ni mutsū bunben wo eranda josei no shussan ni itaru madeno taiken 妊娠期に無痛分娩を選んだ女性の出産に至るまでの体験 (Expériences des femmes qui ont choisi la péridurale) », *Nihon josangaku gakkaishi* 27 (2), pp. 257-66. https://doi.org/10.3418/jjam.27.257.

Moeran, Brian. 1988. « Japanese Language and Society: An Anthropological Approach », *Journal of Pragmatics* 12 (4), pp. 427-43. https://doi.org/10.1016/0378-2166(88)90004-5.

Molony, Barbara. 1995. « Japan's 1986 Equal Employment Opportunity Law and the Changing Discourse on Gender », *Signs: Journal of Women in Culture and Society* 20 (2), pp. 268-302.

Morford, Janet. 1997. « Social Indexicality in French Pronominal Address », *Journal of Linguistic Anthropology* 7 (1), pp. 3-37.

Morgan, Lewis Henry. 1997. *Systems of Consanguinity and Affinity of the Human Family,* Lincoln, University of Nebraska Press (l'ouvrage original publié en 1871).

Morgan, Marcyliena. 1999. « No Woman, No Cry: Claiming African American Women's Place », in Mary Bucholtz, A. C. Liang, et Laurel A. Sutton (eds.), *Reinventing Identities: The Gendered Self in Discourse*, New York/Oxford, Oxford University Press, pp. 27-45.

Muta, Kazue (牟田和恵). 2013. *Buchō, sono ren.ai ha sekuhara desu !* 部長、その恋愛はセクハラです! (Monsieur le directeur, cet amour est un harcèlement !), Tokyo, Shūeisha.

Naepels, Michel. 2006. « Note sur la justification dans la relation ethnographique », *Geneses* 64 (3), pp. 110-23.

Nagai, Akiko (永井暁子). 2004. « Dansei no ikuji sanka 男性の育児参加 (La participation des hommes dans l'éducation des enfants) », in Hideki Watanabe (渡辺秀樹), Naoko Shimazaki (嶋崎尚子), et Akihide Inaba (稲葉昭英) (eds.), *Gendai kazoku no kōzō to henyō – zenkoku kazoku chōsa (NFRJ98) niyoru keiryō bunseki* 現代家族の構造と変容 – 全国家族調査(NFRJ98)による計量分析 (La structure et la transformation de la famille contemporaine – une analyse quantitative de la famille), Tokyo, University of Tokyo Press, pp. 190-200.

Nagatomo, Jun (長友淳). 2015. « Raifusutairu ijū no gainen to senkōkenkyū no dōkō : ijū kenkyū ni okeru rironteki dōkō oyobi nihonjin imin kenkyū no bunmyaku wo tōshite ライフスタイル移住の概念と先行研究の動向 : 移住研究における理論的動向および日本人移民研究の文脈を通して (Conceptualizing Lifestyle Migration : A literature Review in Migration Studies) », *Journal of international studies* 4 (1), pp. 23-32.

Nagino, Ayako (棚野綾子), et Yayoi Hikage (日景弥生). 2008. « Danjo kongō meibo saiyōkō to misaiyōkō ni okeru gakkōseikatsu ni taisuru jidō to hogoshano jendā byōdō ishiki 男女混合名簿採用校と未採用校における学校生活に対する児童と保護者のジェンダー平等意識 (A case study of the gender equality awareness of children and guardian as related school life in schools with/without the use of ambidextrous list) », *Hirosaki daigaku kyōiku gakubu kiyō* 99, pp. 117-24.

Nakagawa, Mari (中川まり). 2010. « Kosodate ki ni okeru tsuma no katei sekinin ishikitoottono ikuji – kaji sanka 子育て期における妻の家庭責任意識と夫の育児・家事参加 (Wives' Maternal Gatekeeping and Their Husbands' Involvement in Childcare and Housework with Children Under 12 Years Old) », *Kazoku shakaigaku kenkyū* 22 (2), pp. 201-12. https://doi.org/10.4234/jjoffamilysociology.22.201.

Nakagawa, Shinji (中川慎二). 2013. « Doitsu no nihonjin komyuniti : dyusserudorufu wo megutte "katarareru monogatari" to "rekishiteki jijitsu" ドイツの日本人コミュニティ：デュッセルドルフをめぐって「語られる物語」と「歴史的事実」 (La communauté japonaise en Allemagne : "l'histoire racontée" et "les faits historiques" de la communauté de Düsseldorf) », *Ekusu : gengo bunka ronshū* 8, pp. 29-60.

Nakajima, Saori (中島さおり). 2005. *Pari no onna ha unde iru – « ren.ai taikoku furansu » ni kodomo ga fueta riyū* パリの女は産んでいる – "恋愛大国フランス"に子供が増えた理由 (Les Parisiennes accouchent d'enfants – les raisons de l'augmentation des naissances en France, "le pays de l'amour"), Tokyo, Popurasha.

———. 2008. *Pari mama no 24 jikan shigoto – kazoku – jibun* パリママの 24 時間 仕事・家族・自分 (24 heures des mères parisiennes le travail – la famille – le soi-même), Tokyo, Shūeisha.

Nakamura, Eriko (中村江里子). 2003. *Eriko rowaiyaru pari gaido* エリコロワイヤル Paris Guide (Eriko royale Paris Guide), Tokyo, Kōdansha.

———. 2006. *Eriko – pari – sutairu* エリコ・パリ・スタイル (Eriko – Paris – Style), Tokyo, Magazine House.

———. 2020. *Saison d' Eriko sezon – do – eriko 【Vol.13】 Nakamura Eriko no deirī sutairu* Saison d' Eriko セゾン・ド・エリコ【Vol.13】 中村江里子のデイ

リー・スタイル (Saison d' Eriko 【Vol.13】 le style quotidien d'Eriko Nakamura), Tokyo, Fusōsha.

Nakamura, Masaharu (中村雅治). 2013. « Kaigai funinsha no taidō shijo kyōiku hiyō no kigyō futan – kokunaigai no kōheikan wo ikani tamotsunoka 海外赴任者の帯同子女教育費用の企業負担 – 国内外の公平感をいかに保つのか (La charge de l'employeur des frais de scolarité des enfants de leurs employés expatriés : comment garder l'équité entre les employés au Japon et à l'étranger), *Gurōbaru keiei* décembre 2013, pp. 10-13.

Nakamura, Momoko (中村桃子). 2010. « Kotoba de yosoou jendā (dai 2 kai kōen) ことばで装うジェンダー（第 2 回講演）(le genre au prisme du langage – le deuxième colloque ». *Joseigaku renzoku kōenkai* 14, pp. 17-47. https://opera.repo.nii.ac.jp/?action=repository_uri&item_id=5408&file_id=19&file_no=1

Nakane, Chie (中根千枝). 1967. *Tate shakai no ningen kankei : tan.itsu shakai no riron* タテ社会の人間関係：単一社会の理論 (les relations humaines de la société vertical : théorie d'une société unique), Tokyo, Kōdansha.

Nakanishi, Yūji (中西裕二). 2003. « 私は人類学者なのか? – "日本の文化人類学"という制度を考える (Am I an Anthropologist? : About an Institution of Cultural Anthropology in Japan) », *Fukuoka daigaku jinbun ronsō* 35 (1), pp. 1-30.

Nakano, Hiroaki (中野啓明). 1998. « "Danjo byōdō kyōiku" ni okeru seigainen no kentō (II) 「男女平等教育」における性概念の検討(II) (An examination of the Concepts of Sex, Gender, and Sexuality in Education for Equality of Men and Women Part II) », *Nīgata seiryō joshi tanki daigaku kenkyū hōkoku* 28, pp. 119-30.

Nakazawa, Takashi (中澤高志). 2015. « Wakamono no kaigai shūshoku – kigyō to nihon no bijinesu – ekoshisutemu no seisei (nihon kigyōno gurōbaruka to wakamono no kaigai shūshoku, 2014 nen shūki gakujutsu taikai shinpojiumu 若者の海外就職・起業と日本のビジネス・エコシステムの生成(日本企業のグローバル化と若者の海外就職, 2014 年秋季学術大会シンポジウム) (L'emploi et l'entreprenariat à l'étranger des jeunes et la naissance de l'écosystème des affaires japonaises – la mondialisation des entreprises japonaises et l'emploi à l'étranger des jeunes, colloque académique en automne

2014) », *Chiri kagaku* 70 (3), pp. 122-41. https://doi.org/10.20630/chirikagaku.70.3_122.

Nakazawa, Takashi (中澤高志), Yoshimichi Yui (由井義通), Hiroo Kamiya (神谷浩夫), Reiko Kinoshita (木下礼子), et Yūko Takeda (武田祐子). 2008. « Kaigai shūshoku no keiken to nihonjin toshiteno aidentiti : Shingapōru de hataraku genchi saiyō nihonjin josei wo taishō ni 海外就職の経験と日本人としてのアイデンティティ：シンガポールで働く現地採用日本人女性を対象に (L'expérience professionnelle à l'étranger et l'identité en tant que japonais : étude sur les Japonaises recrutées locales à Singapour », *Geographical review of Japan* 81 (3), pp. 95-120. https://doi.org/10.4157/grj.81.95.

Natsume, Sachiko (夏目幸子). 2005. *Nichifutu kappuru jijō nihon josei ha naze moteru?* 日仏カップル事情 日本女性はなぜモテる? (les couples franco-japonais – pourquoi les japonaises ont un tel succès ?), Tokyo, Kōbunsha.

Narayan, Kirin. 1993. « How Native Is a "Native" Anthropologist? », *American Anthropologist* 95 (3), pp. 671-86.

Nedelcu, Mihaela. 2005. « Stratégies de migration et d'accès au marché du travail des professionnelles roumaines à Toronto. Rapports de genre et nouvelles dynamiques migratoires », *Revue européenne des migrations internationales* 21 (1), pp. 77-106. https://doi.org/10.4000/remi.2349.

Nishioka, Hachirō (西岡八郎), et Masakazu Yamauchi (山内昌和). 2017. « Otto no kajiya ikuji no suikō hindo ha takamattanoka? : 3 sai ika no ko wo motsu jōkin no otto ni kansuru bunseki 夫の家事や育児の遂行頻度は高まったのか? : 3歳以下の子を持つ常勤の夫に関する分析 (Trends and Changes in Participation by Husbands in Housework and Childcare in Japan) », *Jinkō mondai kenkyū* 73 (2), pp. 97-116.

Ng, Sik Hung. 2007. « Language-Based Discrimination: Blatant and Subtle Forms », *Journal of Language and* Social *Psychology* 26 (2), pp. 106-22.

Niwa, Takahito (丹羽孝仁), Satoshi Nakagawa (中川聡史), et Timo Thelen (テーレンティモ). 2016. « Henyō suru kaigai de hataraku nihonjin : genchi saiyōsha ni chakumoku shite 変容する海外で働く日本人 : 現地採用者に着目して (Changing of Japanese Working Abroad: Focused on Locally Hired Young Japanese) », *Saitama daigaku kiyō kyōiku gakubu* 51 (2), pp. 205-22. https://doi.org/info:doi/10.24561/00016014.

North, Scott. 2009. « Negotiating What's 'Natural': Persistent Domestic Gender Role Inequality in Japan », *Social Science Japan Journal*, 12 (1), pp. 23-44. https://doi.org/10.1093/ssjj/jyp009.

Nukaga, Misako. 2013. « Planning for a Successful Return Home: Transnational Habitus and Education Strategies among Japanese Expatriate Mothers in Los Angeles », *International Sociology* 28 (1), pp. 66-83. https://doi.org/10.1177/0268580912452171.

Ochiai, Emiko (落合恵美子). 2004. *21 seiki kazoku he – Kazoku no sengo taisei no mikata – koekata* 21 世紀家族へ – 家族の戦後体制の見かた・超えかた (The Japanese Family System in Transitions), Tokyo, Yūhikaku.

Ochs, Elinor. 1982. « Talking to Children in Western Samoa », *Language in Society* 11 (1), pp. 77-104.

Ochs, Elinor, et Carolyn Taylor. 1995. « The "Father knows Best" Dynamic in Dinnertime Narratives », in Kira Hall et Mary Bucholtz (eds.), *Gender Articulated: Language and the Socially Constructed Self*, New York, Routledge, pp. 97-120.

Odaka, Kunio (尾高邦雄). 1984. *Nihonteki keiei – sono shinwa to genjitsu* 日本的経営 – その神話と現実 (La gestion japonaise – ses myths et réalités), Tokyo, Chūō kōron sha.

Ogata, Takafumi (緒方隆文). 2015. « Koshō no kategorī bunseki: jishōshi – taishōshi – tashōshi 呼称のカテゴリー分析：自称詞・対称詞・他称詞 (Categorical Approach to Terms of Address) ». *Chikushi Jogakuin daigaku – Chikushi jogakuin daigaku tanki daigakubu kiyō* 10, pp. 1-13.

Ōhinata, Masami (大日向雅美). 2002. *Boseiai Shinwa tono tatakai* 母性愛神話とのたたかい (La lutte contre le mythe de l'instinct maternel), Tokyo, Sōdo bunka.

Ohnuki-Tierney, Emiko. 1984. « "Native" Anthropologists », *American Ethnologist* 11 (3), pp. 584-86.

Okamoto, Shigeko (岡本成子). 2010. « Wakai josei no "otoko kotoba" – kotoba zukai to aidentiti 若い女性の「男ことば」– 言葉づかいとアイデンティティ (le "langage masculin" de jeunes femmes – la pratique langagière et l'identité) », in Momoko Nakamura (ed.), *Jendā de manabu gengogaku* ジェンダーで学ぶ言

語学 (la lingustique au prisme du genre), Sekai shisōsha, pp. 129-44. http://sekaishisosha.jp/book/b353921.html.

Smith, Janet S. Shibamoto, et Shigeko Okamoto, (eds.). 2004. *Japanese Language, Gender, and* Ideology*: Cultural Models and Real People*, New York, Oxford University Press.

Okamoto, Shigeko (岡本成子), et Janet. S. Shibamoto. Smith. 2008. « Constructing Linguistic Femininity in Contemporary Japan: Scholarly and Popular Representations », *Gender and Language* 2 (1), pp. 87-112.

Okazaki-Luff, Kazuko. 1991. « On the adjustment of Japanese sojourners: Beliefs, contentions, and empirical findings », *International Journal of Intercultural Relations*,15 (1), pp. 85-102. https://doi.org/10.1016/0147-1767(91)90075-R.

Okuno, Sayako (奥野佐矢子). 2016. « Jendā ni hairyo shita karikyuramu no dōkō nit suite : kyōiku genba ni okeru tenkai ジェンダーに配慮したカリキュラムの動向について : 教育現場における展開 (Trends in Gender-Sensitive Curriculum in Classrooms) », *Women's studies forum* 30, pp. 91-104.

Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 2000. « Le "je" méthodologique. Implication et explicitation dans l'enquête de terrain », *Revue française de sociologie* 41 (3), pp. 417-45. https://doi.org/10.2307/3322540.

Ōmura, Yoshiaki (大村芳昭). 2019. « Ie seido no haishi to kokusai shihō 家制度の廃止と国際私法 (Abolition of "IE" System and Private International Law) », *Chūō daigaku hōgaku ronsō* 33 (1), pp. 1-16.

Osakabe, Sayaka (小酒部さやか). 2016. *Matahara mondai* マタハラ問題 (Le problème matahara), Chikuma shobō.

Ōsawa, Mari (大沢真理). 2007. *Gendai nihon no shakai hoshō shisutemu – zahyō to yukue* 現代日本の生活保障システム – 座標とゆくえ (Le système de protection sociale dans le Japon contemporain – repères et perspectives), Tokyo, Iwanami shoten.

Ōsawa, Machiko (大沢真知子), et Hoinam Nho (盧回男). 2015. « M ji shūrō ha naze keisei sarerunoka M 字就労はなぜ形成されるのか (Pourquoi la courbe M se forme-t-elle ?», in Masami Iwata (岩田正美), Machiko Ōsawa (大沢真知子), et Nihon joshi daigaku gendai josei kyaria kenkyūjo (日本女子大学現代女性キャリア研究所) (eds.), *Naze josei ha shigoto wo yamerunoka: 5 155 nin no*

kiseki kara yomitoku なぜ女性は仕事を辞めるのか: 5 155 人の軌跡から読み解く (Pourquoi les femmes quittent-elles le travail : analyse des trajectoires de 5 155 femmes), Tokyo, Seikyūsha, pp. 18-50.

Ōta, Hiroaki (太田博昭). 1991. *Pari shōkōgun* パリ症候群 (Le syndrome de Paris), Tokyo, Toraberu jānaru.

Ouattara, Fatoumata. 2004. « Une étrange familiarité. Les exigences de l'anthropologie « chez soi » », *Cahiers d'études africaines* 44 (175), pp. 635-57.

Ouellette, Françoise Romaine. 1995. « La part du don dans l'adoption : Retour sur le don », *Anthropologie et sociétés* 19 (1-2), pp. 157-74.

Ozeki, Nobuko, et Alan Knowles. 2009. « Mental Health of Japanese Mothers Living in Beijing with Young Children », *Journal of Aomori University of Health and Welfare* 10 (2), pp. 165-173.

« Panthéon kai zasshi » kenkyūkai (『パンテオン会雑誌』研究会), Shūji Takashina (高階秀爾), Eiko Imahashi (今橋映子), Robert Campbell, Akiko Mabuchi (馬渕明子), et Emiko Yamanashi (山梨絵美子). 2004. *Paris 1900 nen – nihonjin ryūgakusei no kōyū – "Panthéon kai zasshi" shiryō to kenkyū パリ 1900 年・日本人留学生の交遊–『パンテオン会雑誌』資料と研究* (Paris en 1900, Sociabilité des étudiants japonais : documents et recherches sur "la Revue du Cercle du Panthéon"), Tokyo, Puryukke.

Papanek, Hanna. 1973. « Men, Women, and Work: Reflections on the Two-Person Career », *American Journal of Sociology* 78 (4), pp. 852–72.

Passin, Herbert. 1966. « Intra-Familial Linguistic Usage in Japan », *Monumenta Nipponica* 21 (1/2), pp. 97-113.

Peirano, Mariza G. S. 1998. « When Anthropology is at Home: The Different Contexts of a Single Discipline », *Annual Review of Anthropology* 27 (1), pp. 105-28. https://doi.org/10.1146/annurev.anthro.27.1.105.

Peng, Ito. 2000. « A Fresh Look at the Japanese Welfare State », *Social Policy & Administration* 34 (1), pp. 87-114. https://doi.org/10.1111/1467-9515.00179.

———. 2002. « Social Care in Crisis: Gender, Demography, and Welfare State Restructuring in Japan », *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society* 9 (3), pp. 411-43. https://doi.org/10.1093/sp/9.3.411.

Perret, Delphine. 1970. « Les appellatifs », *Langages*, 5 (17), pp. 112-18.

Pessar, Patricia R. 1984. « The Linkage between the Household and Workplace of Dominican Women in the U.S. », *The International Migration Review* 18 (4), pp. 1188-1211. https://doi.org/10.2307/2546078.

Qu, Xiaoyan (曲暁艶). 2009. « Kokusai kekkon ni kansuru kenkyū dōkō to tenbō 国際結婚に関する研究動向と展望 (The Research Movement and Perspective of International Marriages in Japan) », *Tokyo daigaku daigakuin kyōikugaku kenkyūka kiyō* 49, pp. 265-75. https://doi.org/info:doi/10.15083/00031202.

Rebick, Marcus. 2005. *The Japanese Employment System: Adapting to A New Economic Environment*, Oxford/New York, Oxford University Press.

Reynolds-Akiba, Katsue (レイノルズ・秋葉かつえ). 1998. « Nihongo no seisabetsu 日本語の性差別 (la discrimination sexuelle dans la langue japonaise) », in Sachiko Ide (井出祥子) (ed.), *« Kotoba » ni miru josei – chotto matte, sono « kotoba »* 「ことば」に見る女性 – ちょっと待って、その「ことば」(La femme au prisme du "langage" – faites attention à ce "langage"), Tokyo, Crayonhouse, pp. 213-28.

Riaño, Yvonne. 2003. « Migration of skilled latin american women to Switzerland and their struggle for integration », in Mutsuo Yamada (ed.), *Emigración Latinoamericana: Comparación Interregional entre América del Norte, Europa y Japón*, pp. 313-343. https://flacsoandes.edu.ec/web/imagesFTP/1295279037.Migration_of_Skilled_Latin_American_Women..._Yvonne_Riano.pdf

Roberts, Glenda S. 2016. *Japan's Evolving Family: Voices from Young Urban Adults Navigating Change*, Honolulu, East-West Center.

Rosenberger, Nancy. 1991. « Gender and the Japanese State: Pension Benefits Creating Difference », *Anthropological Quarterly* 64 (4), pp. 178-93. https://doi.org/10.2307/3317211.

Said, Edward W. 1995. *Orientalism*, London, Penguin Classics (l'ouvrage original publié en 1978).

Saitō, Satoru (斎藤学). 2000. *« Kazoku » to iu nano kodoku*「家族」という名の孤独 (La solitude qui se nomme « famille »), Tokyo, Kōdansha.

Saitō, Tamaki (斎藤環). 1998. *Shakaiteki hikikomori owaranai shishunki* 社会的ひきこもり 終わらない思春期 (hikikomori social, l'éternelle adolescence), Tokyo, PHP kenkyūjo.

Saitō, Yoshiko (齋藤佳子). 2011. « Gengo ni okeru "otto" to "tsuma" no kankei ni tsuite – "meishō" no kanten kara 言語における〈夫〉と〈妻〉の関係について–〈名称〉の観点から (The relationship between husbands and wives in Japanese language: from the viewpoint of kinship terms of relation) », *Gengo to bunka* 24, pp. 29-43.

Sakai, Chie (酒井千絵). 1998. « Jendā no kitei karano kaihō ジェンダーの規定からの解放 (La libération des règles dictées par le genre) », *Soshiorogosu* 22, pp. 137-52.

———. 2013. « Shanhai no tabunka kazoku : chūgokujin haigūsha to shanhai de kurasu nihonjin josei wo chūshin ni 上海の多文化家族 : 中国人配偶者と上海で暮らす日本人女性を中心に (Familles multiculturelles à Shanghai : les femmes japonaise mariées à un conjoint chinois) », *Kansai daigaku shakai gakubu kiyō* 45 (1), pp. 47-72.

Sakai, Junko (酒井順子). 2003. *Makeinu no tōboe* 負け犬の遠吠え (Les Hurlements des chiennes perdantes), Tokyo, Kōdansha.

Sasagawa, Ayumi (笹川あゆみ). 2012. « Jishakai – jibunka kenkyū ni kansuru kōsatsu : neitibu kenkyūsha no igito muzukashisa 自社会・自文化研究に関する考察 : ネイティブ研究者の意義と難しさ (Native Anthropology: Its Significance and Difficulties) », *The annual bulletin of Musashino University Institute of Human Sciences* 1, pp. 69-78.

———. 2019. « Sentakuteki fūfu bessei ha naze jitsugen shinainoka : "josei katsuyaku suishin" no kagede 選択的夫婦別姓制度は何故実現しないのか : 「女性活躍推進」の陰で (What Blocks the Fufubessei (Married Couple with Different Surnames) Bill?) », *The Basis: The annual bulletin of Research Center for Liberal Education, Musashino University* 9, pp. 185-200.

Satake, Kuniko (佐竹久仁子). 2005. « "Onna kotoba/otoko kotoba" kihan wo meguru sengono shinbun no gensetu – kokken "kotoba ni kansuru shinbun kiji midashi dētabēsu" kara <女ことば/男ことば>規範をめぐる戦後の新聞の言説 – 国研「ことばに関する新聞記事見出しデータベース」から (The discourse of post-WW II newspapers involving "woman/man language" norm: From

Database of Newspaper Articles Related to Language of the National Institute for Japanese Language) », *Handai nihongo kenkyū* 17, pp. 111-37.

Sato, Machiko. 2001. *Farewell to Nippon: Japanese Lifestyle Migrants in Australia*, Melbourne/Portland, Trans Pacific Press.

Sayad, Abdelmalek. 1999. *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Editions du Seuil.

Schieffelin, Bambi B., et Elinor Ochs. 1986. « Language Socialization », *Annual Review of Anthropology* 15, pp. 163-91.

Schoppa, Leonard, J. 2006. *Race for the Exits: The Unraveling of Japan's System of Social Protection*, Ithaca/London, Cornell University Press.

———. 2010. « Exit, Voice, and Family Policy in Japan: Limited Changes despite Broad Recognition of the Declining Fertility Problem », *Journal of European Social Policy* 20 (5), pp. 422-32. https://doi.org/10.1177/0958928710380477.

Sechiyama, Kaku. 2013. *Patriarchy in East Asia: A Comparative Sociology of Gender*. Leiden: Brill Academic Pub.

Sedswick, Mitchell W. 2003. « Positioning "Globalization" at Overseas Subsidiaries of Japanese Multinational Corporations », in Harumi Befu et S. Guichard-Anguis (eds.), *Globalizing Japan: Ethnography of the Japanese Presence in Asia, Europe, and America*, London, Routledge, pp. 43-51.

Shi, Yu. 2008. « The Formation of a Chinese Immigrant Working-Class Patriarchy: Reinventing Gendered Expectations within the Structural Confines of U.S. Society », *Meridians: feminism, race, transnationalism* 9, pp. 31-60. https://doi.org/10.1353/mer.0.0024.

Shinada, Tomomi (品田知美). 2004. *« Kosodate hō » kakumei – oyano shutaisei wo tomimodoru* "子育て法"革命 – 親の主体性をとりもどす (La révolution du « soin des enfants » – retrouver la souveraineté des parents), Tokyo, Chūkō shinsho.

———. 2007. *Kaji to ikuji no nichijō seikatsu – shufu ha naze hima ni naranakattanoka* 家事と家族の日常生活 – 主婦はなぜ暇にならなかったのか (Le quotidien du travail domestique et de la famille – pourquoi les femmes au foyer sont toujours aussi occupées), Tokyo, Gakubunsha.

Shindō, Kumiko (進藤久美子). 2004. *Jendā de yomu nihon seiji – rekishi to seisaku* ジェンダーで読む日本政治 – 歴史と政策 (La politique japonaise au prisme du genre), Tokyo, Yūhikaku.

Shirahase, Sawako (白波瀬佐和子). 2005. *Shōshi kōreika shakai no mienai kakusa – jendā, sedai, kaiso no yukue* 少子高齢社会のみえない格差 – ジェンダー・世代・階層のゆくえ (l'inégalité invisible dans la société vieillissante – genre, generation, et classes sociales), Tokyo, University of Tokyo Press.

Shiraki, Mitsuhide (白木三秀). 2006. *Kokusai jinteki shigen kanri no hikaku bunseki: « Takokuseki naibu rōdō shijō » no shiten kara* 国際人的資源管理の比較分析:「多国籍内部労働市場」の視点から (Analyse comparative de la gestion des ressources humaines internationals : au prisme du « marché de l'emploi intérieur des firmes multinationales »), Tokyo, Yūhikaku.

Simmons, Rachel A., Dianne L. Chambless, et Peter C. Gordon. 2008. « How Do Hostile and Emotionally Overinvolved Relatives View Relationships?: What Relatives' Pronoun Use Tells Us », *Family Process* 47(3), pp. 405-19.

Sōfūsha henshūbu (双風舎編集部). 2006. *Bakkurasshu ! naze jendā furī ha tatakaretanoka ?* バックラッシュ! なぜジェンダーフリーは叩かれたのか? (Contrecoup ! Pourquoi le *gender-free* a été critiqué ?), Tokyo, Sōfūsha.

Stocking, George W. 1984. *Observers Observed: Essays on Ethnographic Fieldwork: History of Anthropology*, Madison, University of Wisconsin Press.

Susanoi, Yukako. 2004. « Farm Women's Professional Discourse in Ibaraki », in Janet S. Shibamoto Smith et Shigeko Okamoto (eds.), *Japanese Language, Gender, and Ideology: Cultural Models and Real People*, New York/Oxford University Press, pp. 187-204.

Suzuki, Minako. 2013. « L'exception japonaise en matière de droit d'asile », *Hommes & migrations* 1302, pp. 77-87. https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.2468.

Suzuki, Takao (鈴木孝夫). 1972. « Nihonjin no gengo ishiki to kōdō yōshiki – ningen kankei no haaku no yōsu wo chūshin to shite 日本人の言語意識と行動様式 – 人間関係の把握の様子を中心として (La conscience langagière et et les code de conduit des Japonais – comprendre les relations interpersonnelles) », *Shisō* 572, pp. 102-13.

———. 1973. *Kotoba to bunka* ことばと文化 (Langage et culture), Tokyo, Iwanami shoten.

———. 1998. *Gengo bunkagaku nōto* 言語文化学ノート (Le cahier sur les études de langage et de culture), Tokyo, Taishūkan shoten.

Tabayashi, Yō (田林葉). 2003. « Jendā, chiiki, nenrei nado ni yoru sai to “tadashii” nihongo no kihan (Sugimori Atsuhiko kyōju tainin kinen ronbun shū) ジェンダー、地域、年齢などによる差異と「正しい」日本語の規範 (杉森幹彦教授退任記念論文集) (Prescription of the "correct"Japanese Language in Terms of Gender, Region, and Age Difference – in Commemoration of Prof.M.Sugimori) », *Seisaku kagaku* 10(3), pp. 97-112.

Tachibana, Hidehiro. 2004. « Quelques aspects de la modernité au Japon – Horiguchi Daïgaku et Kobayashi Hideo », in Haruhisa Kato (ed), *La modernité française dans l’Asie littéraire (Chine, Corée, Japon)*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 259-80. http://www.cairn.info/modernite-francaise-dans-l-asie-litteraire--9782130537618-page-259.htm.

Takasaki, Junko (高崎順子). 2016. *Furansu ha dō kokufuku shitaka* フランスはどう少子化を克服したか (Comment la France a réussir à faire élever le taux de natalité), Tokyo, Shinchōsha.

Takasaki, Midori (高崎みどり). 2004. « Hanashi kotoba no seisa (jendā) – danseino “josei go” shiyō to jendā no kakawari ni chūmoku shite 話し言葉の性差(ジェンダー) – 男性の「女性語」使用とジェンダーの関わりに注目して (la difference sexuée dans le langage parlé (genre) – l’usage du “langage féminin” des hommes et le genre) », *Meiji daigaku jinbun kagaku kenkyūjo kiyō* 54, pp. 159-73.

Takahata, Sachi (高畑幸). 2015. « Jinkō genshō jidai no nihon ni okeru “imin ukeire” toha : seisaku no hensen to teijū gaikokujin no kyojū bunpu 人口減少時代の日本における「移民受け入れ」とは : 政策の変遷と定住外国人の居住分布 (Migration in the Era of Population Decline : Focus on Changes in Policy and Residential Distribution of Migrants in Japan) », *Journal of international relations and comparative culture* 14 (1), pp. 141-57.

Takamaru, Rika (高丸理香). 2012. « Kaigai taidō haigūsha (chūzaiin tuma) no yūjin – chijin nettowāku keizei purosesu 海外帯同配偶者(駐在員妻)の友人・知人ネットワーク形成プロセス (Process of Forming Friendship Network by

Japanese Expatriate Housewives) », Ningen bunka sōsei kagaku ronsō 15, pp. 281-89.

Takenobu, Mieko (竹信三恵子). 2013. *Kaji rōdō harasumento – ikizurasa no ne ni arumono* 家事労働ハラスメント – 生きづらさの根にあるもの (Harcèlement du travail ménager – ce qui génère la souffrance), Tokyo, Iwanami shoten.

Tanabe (Nishino), Keiko (田辺(西野)けい子). 2006. « "Shussan no itami" ni fuyo sareru bunka teki ichizuke – "shizen shussan" wo senkō shita hitobito no minzokushi 〈出産の痛み〉に付与される文化的意味づけ–「自然出産」を選好した人々の民族誌(エスノグラフィー) (The Cultural Significance of the "Pain of Childbirth": Ethnography of People Who Have Preferred "Natural Childbirth") », *Nihon hoken iryō kōdō kagakukai nenpō* 21, pp. 94-109.

Tanaka, Kimiko (田中喜美子). 2004. *Boshi micchaku to ikuji shōgai* 母子密着と育児障害 (Attachement accentué entre mère-enfant et des problems dans l'éducation des enfants), Tokyo, Kōdansha.

Tanaka, Kimiko. 2012. « Surnames and Gender in Japan: Women's Challenges in Seeking Own Identity », *Journal of Family History* 37 (2), pp. 232-40. https://doi.org/10.1177/0363199011434684.

Taniguchi, Hiromi, et Gayle Kaufman. 2020. « Attitudes Toward Married Persons' Surnames in Twenty-First Century Japan », *Gender Issues* 37 (3), pp. 205-22. https://doi.org/10.1007/s12147-019-09245-z.

Tanno, Isao (丹野勲). 2016. « Meiji – taishō – shōwashoki no nihon kigyō no nanyō shinshutsu no rekishi to kokusai keiei 明治・大正・昭和初期の日本企業の南洋進出の歴史と国際経営 (L'histoire de l'implantation des entreprises japonaises dans l'océan Pacifique Sud et la gestion international), *Kokusai keiei fōramu* 27, pp. 51–91.

Temple, Caroline. 2005. « Stratégies identitaires, durée d'acculturation et orientations personnelles : quel lien avec l'estime de soi ? Le cas des migrants japonais », Groupe d'études de psychologie 2005/3 (477), pp. 369-375.

Teramura, Eriko (寺村絵里子). 2012. « Josei jimushoku no chingin to shūgyō kōdō: danjo koyō kikai kintōhō shikōgo no sanjiten hikaku 女性事務職の賃金と就業行動: 男女雇用機会均等法施行後の三時点比較 (Estimation of Wage and

Labor Supply for Japanese Female Clerical Workers Post and Equal Employment Opportunity Law: Comparative Analysis for 1992, 1997, and 2002) », Jinkōgaku kenkyū 48, pp. 6-22.

Theint, Theint Htwe. 2012. « Intermarried Couples and Divorces in Japan: Resolution of Child-related Disputes after Divorce », *Gendai shakai bunka kenkyū* 53, pp. 37-60.

Théry, Irène, et Marie Desplechin. 2001. *Recomposer une famille, des rôles et des sentiments*, Paris, Textuel.

Théry, Irene. 2016. *Mariage et Filiation pour tous. Une métamorphose*, Paris, Le Seuil.

Thomann, Bernard. 2005. « Les conditions historiques de la naissance et de la reproduction de l'"emploi à vie" comme archétype de l'emploi masculin au Japon », *Le Mouvement Social* 210 (1), pp. 11-28.

Toyofuku, Miki (豊福実紀). 2017. « Haigūsha kōjo seido no hensen to seijiteki yōin 配偶者控除制度の変遷と政治的要因 (Changes in tax deduction for spouses and their political factors) », Shakai hoshō kenkyū 1 (4), pp. 845-60.

Ueno, Chizuko (上野千鶴子). 1990. *Kafuchōsei to shihonsei – marukusu shugi feminizumu no chihei* 家父長制と資本制 – マルクス主義フェミニズムの地平 (Le partiarcat et le capitalism – l'horizon du féminisme marxiste), Tokyo, Iwanami shoten.

———. 1998. *Nashonarizumu to jendā* ナショナリズムとジェンダー (le nationalisme et le genre), Tokyo, Seidosha.

———. 2002. *Sai no seijigaku* 差異の政治学 (La science politique de distinction), Tokyo, Iwanami shoten.

———. 2008. *Onna girai nippon no mizojinī* 女ぎらい ニッポンのミソジニー (la haine contre les femmes), Tokyo, Asahi shinbun shuppan.

Ueno, Mamiko. 2009. « Japon », *Annuaire international de justice constitutionnelle* 24 (2008), pp. 263-70. https://doi.org/10.3406/aijc.2009.1935.

Varikas, Eleni. 1993. « Féminisme, modernité, postmodernisme : pour un dialogue des deux cotés de l'océan | multitudes », https://www.multitudes.net/feminisme-modernite-postmodernisme/. (dernière consultation en mai 2021)

Veron, Jacques. 2008. « Le Japon face au déclin annoncé de sa population », *Population et sociétés* 449, pp. 1-4.

Vogel, Ezra F. 1979. *Japan As Number One: Lessons for America*. Cambridge, Harvard University Press.

Wada, Yū (和田悠), Emiko Inoue (井上恵美子). 2011. « 1990 nendai kōhan 2000 nendai ni okeru jendā bakkurasshu no keika to sono imi 1990 年代後半 2000 年代におけるジェンダーバックラッシュの経過とその意味 (Les contrecoup sur le genre et leurs significations dans la seconde moitié des années 1990 et des années 2000) », *Ferisu jogakuin daigaku bungakubu tabunka – kyōsei komyunikēshon ronsō* 6, pp. 29-42.

Walby, Sylvia. 1989. « Theorising patriarchy », *Sociology* 23 (2), pp. 213–34.

Wang, Leslie K. 2013. « Unequal Logics of Care: Gender, Globalization, and Volunteer Work of Expatriate Wives in China », *Gender & Society* 27 (4), pp. 538-60. https://doi.org/10.1177/0891243213483877.

Weathers, Charles. 2001. « Changing White-collar Workplaces and Female Temporary Workers in Japan », *Social Science Japan Journal* 4(2), pp. 201-18.

Whitehill, Arthur M. 1992. *Japanese Management: Tradition and Transition*, London/New York, Routledge.

Williams-Baucom, Katherine J. et al. 2010. « "You" and "I" Need to Talk about "Us": Linguistic Patterns in Marital Interactions », *Personal Relationships* 17(1), pp. 41-56.

Wu, Hui (呉輝), et Takao Yoshimi (吉見孝夫). 2003. « Nihon ni okeru tsuma kara ottoheno yobikata – Sapporo shi deno ankēto chōsa wo tōshite 日本における妻から夫への呼び方 – 札幌市でのアンケート調査を通して (Les appellatifs de conjoint par épouse – résultat d'une enquête à Sapporo) », *Hokkaidō kyōiku daigaku kiyō jinbun kagaku, shakai kagaku hen* 54(1), pp. 9-24.

Yamada, Masahiro (山田昌弘). 2005. *Meisō suru Kazoku – sengo Kazoku moderu no keisei to kaitai* 迷走する家族 – 戦後家族モデルの形成と解体 (Runaway Family: Declining of Postwar Family Model in Japan), Tokyo, Yūhikaku.

Yamada, Masahiro (山田昌弘). 2015. « Josei rōdō no kazoku izon moderu no genkai 女性労働の家族依存モデルの限界 (La limite du modèle dépendant de la famille sur le travail féminin) », in Michiko Miyamoto (宮本みち子), et Reiko Kosugi (小杉礼子) (eds.), *Kasōka suru joseitachi : rōdō to katei karano haijo to hinkon* 下層化する女性たち: 労働と家庭からの排除と貧困 (Déclassement des femmes : exclusion du marché du travail et de la famille), pp. 23-44. Tokyo, Keisō shobō.

Yamada, Masahiro (山田昌弘), et Momoko Shirakawa (白河桃子). 2008. *« Konkatsu » jidai* 「婚活」時代 (l'ère de « l'activité de recherche de mariage », Tokyo, Discover 21.

Yamada, Ryōsuke (山田亮介). 2019. « Nihon ni okeru imin – gaikokujin rōdōsha ukeire seisaku no genjō (shinpojiumu imin – gaikokujin rōdōsha mondai no shoos 日本における移民・外国人労働者受け入れ政策の現状 (シンポジウム 移民・外国人労働者問題の諸相) (L'état actuel de l'accueil des migrants/travailleurs étrangers au Japon : colloque "les enjeux liés aux migrants/travailleurs étrangers") », *Kokushikan University Political Studies* 10, pp. 127-36.

Yamaguchi, Nakami (山口仲美). 1998. *Heianchō no kotoba to buntai* 平安朝の言葉と文体 (le discours et l'écriture à l'ère de Heian), Tokyo, Kazama shobō.

Yamaguchi, Tomomi (山口智美). 2012. « Chihō karano feminizumu hihan : Ubeshi danjo kyōdō sankaku suishin jōrei to *Nihon jiji hyōron* 地方からのフェミニズム批判：宇部市男女共同参画推進条例と『日本時事評論』(La critique du féminisme venant de province : l'arrêté municipal de l'égalité femme-homme dans la ville d'Ube et *Nihon jiji hyōron* », in Tomomi Yamaguchi (山口智美), Masami Saitō (斉藤正美), et Oguie Chiki (荻上チキ), *Shaikai undō no tomadoi : feminizumu no « ushinawareta jidai » to kusanone hoshu undō* 社会運動の戸惑い: フェミニズムの「失われた時代」と草の根保守運動 (L'inconfort des mouvements sociaux : « le temps perdu » du féminisme et le mouvement conservateur Populaire), Tokyo, Keisō shobō, pp. 49-106.

Yamaguchi, Tomomi (山口智美), et Oguie Chiki (荻上チキ). 2012. « "Jendā furī » wo meguru tairitsu 「ジェンダーフリー」をめぐる対立 (La controverse autour du *gender-free*) », in Tomomi Yamaguchi (山口智美), Masami Saitō (斉藤正美), et Oguie Chiki (荻上チキ), *Shaikai undō no tomadoi : feminizumu no « ushinawareta jidai » to kusanone hoshu undō* 社会運動の戸惑い: フェミニ

ズムの「失われた時代」と草の根保守運動 (L'inconfort des mouvements sociaux : « le temps perdu » du féminisme et le mouvement conservateur Populaire), Tokyo, Keisō shobō, Tokyo, Keisō shobō, pp. 1-48.

Yamamoto, Beverley. 2010. « International Marriage in Japan: An Exploration of Intimacy, Family and Parenthood », Conference Paper, the 18th Biennial Conference of the Asian Studies Association of Australia in Adelaide, July, 2010. https://www.researchgate.net/publication/282121752_International_Marriage_in_Japan_An_Exploration_of_Intimacy_Family_and_Parenthood (dernière consultation en mai 2021)

Yamanaka, Yasuko (山中靖子). 2008. « Gendai nihongo no seis ani kansuru kenkyū : bunmatsu hyōgen wo chūshin ni 現代日本語の性差に関する研究 : 文末表現を中心に (A study of Gender Differences in Modern Japanese: Focusing on Sentence-ending Expressions) », *Tokyo joshi daigaku gengo bunka kenkyū* 17, pp. 87-100.

Yamazaki, Tomoko (山崎朋子). 2008. *Sandakan hachiban shōkan* サンダカン八番娼館 (La 8e maison close de Sandakan), Tokyo, Bungei shunjū.

Yano, Teiko (矢野禎子). 2016. « Kaigai ijū to gengo shiyō : nihonjin furansu ijūsha no ijūdan ni miru shutai to shukansei no fukusūsei (Kobayashi Fumio sensei taishoku kinen gō) 海外移住と言語使用 : 日本人フランス移住者の移住談にみる主体と主観性の複数性 (小林文生先生退職記念号) (Utilisation de langues et migration-Récits de migration de Japonais en France et la pluralité du sujet et de sa subjectivité) », *Furansu bungaku kenkyū* 36, pp. 27-40.

———. (2017). « "Nihonjin rashisa" to furansu ijū : zaifutsu nihonjin no ijūdannai ni miru nichifutsu heno hyōshō no tokuchō to shutai no fukuzatsusei 「日本人らしさ」とフランス移住 : 在仏日本人の移住談内に見る日仏への表象の特徴と主体の複数性 ("L'identité japonaise" et la migration vers la France : les caractéristiques et la plularité des representations franco-japonaises dans les récits des Japonais en France) », *Culture* 80 (3・4), pp. 211-192.

Yasuike, Akiko. 2011. « Economic Opportunities and the Division of Labor among Japanese Immigrant Couples in Southern California », *Economic Opportunities and the Division of Labor among Japanese Immigrant Couples in Southern California* 81 (3), pp. 353-76.

Yatabe, Kazuhiko. 1993. « Des Japonais en France : adaptation et ethnicité », in Jane Cobbi (ed.), *Pratiques et représentations sociales des Japonais*, Editions L'Harmattan, pp. 196–217.

———. 1994. « Auto-image et hétéro-image : représentations du Français et du Japonais chez les migrants nippons en France », *Mots. Les langages du politique* 41 (1), pp. 129-52. https://doi.org/10.3406/mots.1994.1928.

———. 2007. « Les Japonais en France à la fin du XXe siècle. Photographie d'une immigration invisible », *Diasporas. Histoire et sociétés* 10 (1), pp. 206-16.

———. 2015. « Le « dépassement de la modernité » et la sociologie japonaise », *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales* 5 (octobre), pp. 115-38. https://doi.org/10.4000/socio.1986.

Yeoh, Brenda S. A., et Louisa-May Khoo. 1998. « Home, Work and Community: Skilled International Migration and Expatriate Women in Singapore », *International Migration* 36(2), pp. 159-186. https://doi.org/10.1111/1468-2435.00041.

Yokota, Masuo (横田増生). 2009. *Furansu no kosodate ga, nihon yorimo 10 bai rakuna riyū* フランスの子育てが、日本よりも 10 倍楽な理由 (Pourquoi l'éducation des enfants est dix fois moins pénible en France qu'au Japon), Tokyo, Yōsensha.

Yokoya, Kenji (横谷謙次), et Keizō Hasegawa (長谷川啓三). 2010. « Bubetsu shita koshō ha haigūsha bōryoku wo shimesu 侮蔑した呼称は配偶者暴力を示す (Insulting family nicknames reflect spousal violence against women) », *Tōhoku daigaku daigakuin kyōikugaku kenkyūka kenkyū nenpō* 58(2), pp. 229-38.

Yorifuji, Takashi (寄藤昂), et Mou Tou (董梦). 2006. « Kateinai ni okeru ryōshin no jishō, sōgo koshō niokeru hitaishōsei – ankēto chōsa no kekka kara – 家族内における両親の自称・相互呼称における非対称性 ―アンケート調査の結果から－ (l'asymétrie de l'auto-désignation et l'appellatif vocatif chez les parents － résultat d'une enquête) », *Nihongo to jendā* 6, pp. 11-19.

Yoshioka, Mutsuko (吉岡睦子). 2010. « Josei sabetsu teppai jōyaku to kokunaihō no seibi 女性差別撤廃条約と国内法の整備 (Convention on the Elimination of

All Forms of Discrimination against Women and Alignment of National Laws) », *Gakujutsu no dōkō* 15 (9), pp. 24-29. https://doi.org/10.5363/tits.15.9_24.

Yui, Yoshimichi (由井義通), et Hiroo Kamiya (神谷浩夫). 2019. « Doitsu ni okeru nihonjin muke jinzai gaisha no katsudō ドイツにおける日本人向け人材会社の活動 (Activities of recruitment agencies for Japanese in Germany) », *Toshi chiigaku* 14, pp. 99-105. https://doi.org/10.32245/urbangeography.14.0_99.

Zechner, Minna. 2008. « Care of Older Persons in Transnational Settings », *Journal of Aging Studies* 22 (1), pp. 32-44. https://doi.org/10.1016/j.jaging.2007.02.002.

Articles de presse en ligne

(l'ordre chronologique, dernière consultation en mai 2021)

Lévy, Audrey, « Des Japonais entre mal du pays et mal de Paris », *Libération*, le 13 décembre 2004.
https://next.liberation.fr/vous/2004/12/13/des-japonais-entre-mal-du-pays-et-mal-de-paris_502663

Collet, Anne, « Les Japonaises commencent à savoir dire non », *Courrier international*, le 11 février 2005.
https://www.courrierinternational.com/chronique/2005/02/10/les-japonaises-commencent-a-savoir-dire-non

« "Josei ha umu kikai " hatsugen no Yanagisaza kōrōshō, Abe shushō ga genjū chūi 「女性は産む機械」発言の柳沢厚労相、安倍首相が厳重注意 (Réprimande sévère du premier ministre Abe au ministre de la Santé pour son propos "les femmes sont des machines à bébé ") », *AFP News*, le 29 janvier 2007.
https://www.afpbb.com/articles/-/2174092

« Syndrome japonais – Ces Nippons qui deviennent fous à Paris », *Le Monde*, le 21 octobre 2011.
https://www.lemonde.fr/big-browser/article/2011/10/21/syndrome-japonais-ces-nippons-qui-deviennent-fous-a-paris_5988125_4832693.html

Suzuki, Miwa, « Why more Japanese complain of children's noise », *The ABS-CBN News*, le 1er juin 2013.
https://news.abs-cbn.com/business/06/01/13/why-more-japanese-complain-childrens-noise

« Au Japon, un ministre critiqué pour des propos sur les femmes qui ne veulent pas d'enfant », *Le Monde*, le 8 décembre 2014.
https://www.lemonde.fr/japon/article/2014/12/08/au-japon-un-ministre-critique-pour-des-propos-sur-les-femmes-qui-ne-veulent-pas-d-enfant_4536248_1492975.html

Koutonin, Mawuna Remarque, « Why Are White People Expats When the Rest of Us Are Immigrants? », *The Guardian*, le 13 mars 2015.

http://www.theguardian.com/global-development-professionals-network/2015/mar/13/white-people-expats-immigrants-migration

« Kagoshima chiji “joshi ni sankaku kansū hitsuyō nai” 鹿児島知事「女子に三角関数必要ない」(Le gouverneur de Kagoshima “ A quoi sert-il d’enseigner la fonction trigonométrique aux lycéennes ?”) », *Nihon Keizai Shinbun*, le 28 août 2015. https://www.nikkei.com/article/DGXLASDG28HBN_Z20C15A8CC0000

« Japon. Sans crèche, pas de femme active », *Courrier International*. 28 mars 2016. https://www.courrierinternational.com/article/japon-sans-creche-pas-de-femme-active

« “Shujin” ya “yome” toiu kotoba ha shōmikigen「主人」や「嫁」という言葉は賞味期限　川上未映子さん (Les termes tels que “shujin” et “yome” sont périmés Mieko Kawakami) », *Asahi Shinbun*, le 6 mars 2017. https://www.asahi.com/articles/ASK2S7G82K2SUTIL06H.html

Hashizume, Tomoyuki (橋爪智之), « “Kozure densha idō” nihon to ōshū ha konnani chigau : sawagu kodomo ha norenai “sairento kā” mo aru「子連れ電車移動」日本と欧州はこんなに違う：騒ぐ子供は乗れない「サイレントカー」もある (“Déplacement avec enfants” une grande différence entre le Japon et l’Europe : il y a même “silent car” où les enfants qui ne peuvent pas rester calmes ne sont pas admis) », *Tōyōkeizai Online*, le 31 mars 2017. https://toyokeizai.net/articles/-/165248

Kubo, Maria (久保まりあ), et Masato Kazama (風間正人), « Ikka rokunin, manshū kara nihon mezashi hikiage : ryakudatsu ya gyakusatsu – tomaranu namida : Gunma, Shimonita no Satō Kazue san 一家 6 人、満州から日本目指し引き揚げ　略奪や虐殺…止まらぬ涙　群馬・下仁田の佐藤和江さん (famille de 6, rapatriement de Manchourie : pillage et génocide – pleurs sans cesse : récits de Mme Satō Kazue, Shimonita, Gunma », *The Sankei News,* le 15 août 2017. https://www.sankei.com/life/news/170815/lif1708150012-n5.html

Tassel, Victoria, « Au Japon, la bataille pour les noms distincts au sein du couple », *La Croix*, le 2 février 2018. https://www.la-croix.com/Monde/Asie-et-Oceanie/Au-Japon-bataille-noms-distincts-sein-couple-2018-02-02-1200910738

Koide, Daiki (小出大貴), « Ogiuda shi “akachan ha mama ga ii ni kimatte iru” 萩生田氏「赤ちゃんはママがいいに決まっている」(Mr. Ogiuda “les bébés doivent préférer leurs mamans”) », *Asahi Shinbun*, le 27 mai 2018. https://www.asahi.com/articles/ASL5W4F1ZL5WTNAB00D.html

« Kafu kōjo no “minashi tekiyō” jichitai ga hitorioya shien : hoikuryō gengaku ya kyūfukin zō ni 寡婦控除の「みなし適用」自治体がひとり親支援：保育料減額や給付金増に(la “quasi-application” de l’abattement veuve, le soutien des foyers monoparentaux proposé par des communes : la réduction des frais de garde et l’augmentation des allocations) », *Nihon Keizai Shinbun*, le 29 septembre 2018. https://www.nikkei.com/article/DGKKZO35868630Y8A920C1PPE000/

Ikuta, Aya (生田綾), Yuriko Izutani (泉谷由梨子), « VERY deha, haigūsha no yobikata ga “shujin” kara “otto” ni natta. jidai ha sukoshizutsu kawatte iru VERY では、配偶者の呼び方が「主人」から「夫」になった。時代は少しずつ変わっている (dans *VERY*, la désignation de conjoint n’est plus “shujin”, mais “otto”. On constate un changement avec le temps) », *The Huffington Post*, le 7 décembre 2018. https://www.huffingtonpost.jp/2018/12/06/gender-communication_a_23610366/

« Yūkyū shutokuritsu, nihon ga saikai ekusupedia chōsa 有給取得率、日本が再開 エクスペディア調査 (Le taux de congés payés non-consommés le plus élevé au Japon, par un sondage d’Expedia), *Nihon Keizai Shinbun*, le 10 décembre 2018. https://www.nikkei.com/article/DGXMZO38734770Q8A211C1000000/

Yajima, Daisuke (矢島大輔), Shinpei Doi (土居新平), et Yū Kotsubo (小坪遊), « Futekisetsu nyūshi, chiratsukaseta jitsumei kōhyō daigaku to monkashō no kōbō 不適切入試、ちらつかせた実名公表　大学と文科省の攻防 (Concours d’entrée inapproprié, l’allusion à une éventuelle publication des noms des établissements concernés – conflits entre des universités et le ministère de l’Education) », *Asahi Shinbun*, le 15 décembre 2018. https://www.asahi.com/articles/ASLDG56D8LDGUTIL02T.html

Fujita, Yuiko (藤田結子), « Nihon no tskin densha de “bebīkā sama” ha hijōshiki nanoka 日本の通勤電車で「ベビーカー様」は非常識なのか (Prendre un train aux heures de pointe avec une poussette est-il contre le bon sens ?) », *The Mainichi Shinbun*, le 24 mai 2019.

https://mainichi.jp/premier/business/articles/20190523/biz/00m/020/015000c

Nakagawa, Maromi (中川まろみ), « Kozure no tsuma ga “Dr.” de arukoto wo kūkō de arukoto wo utagatta nihon no fukai yami 子連れの妻が「Dr.」であることを空港で疑った日本の深い闇 (Le côté obscure de la société japonaise : le titre “Dr.” de mon épouse, accompagnée des enfants, a été mis en doute à l’aéroport) », *Gendai Ismedia*, le 29 juin 2019.
https://gendai.ismedia.jp/articles/-/65490

« Dites (bientôt) adieu aux longs vols à côté d’un bébé », *Le Point*, le 27 septembre 2019.
https://www.lepoint.fr/societe/dites-bientot-adieu-aux-longs-vols-a-cote-d-un-bebe-27-09-2019-2338207_23.php

Pauvarel, Camille, et Virginie Herz, « Le Japon, mauvais élève de l’égalité femmes-hommes », *France 24*, le 5 juin 2020.
https://www.france24.com/fr/asie-pacifique/20200605-le-japon-mauvais-%C3%A9l%C3%A8ve-de-l-%C3%A9galit%C3%A9-femmes-hommes

May, Tiffany, et Hisako Ueno, « Squealing Children and Noisy Neighbors? There’s a Map for That », *The New York Times*, le 25 février 2021.
https://www.nytimes.com/2021/02/25/world/asia/japan-noise-map.html

« The Difference between an Expat and an Immigrant? Semantics », *BBC*. (s.d.)
https://www.bbc.com/worklife/article/20170119-who-should-be-called-an-expat

Statistiques et rapports

(l'ordre alphabétique des institutions, dernière consultation en mai 2021)

Cabinet Office [Japon] (Nishi, Fumihiko 西文彦), 2012. « "Hi shinzoku" no danjo no dōkyo no saikin no jōkyō "非親族の男女の同居"の最近の状況 (L'état actuel du concubinage des "couples non mariés" en 2010) ». http://www.stat.go.jp/training/2kenkyu/pdf/zuhyou/doukyo3.pdf

———, 2015. « A 2015 Declining Birthrate White Paper ». https://www8.cao.go.jp/shoushi/shoushika/whitepaper/measures/w-2015/27webhonpen/html/b1_s2-1.html

———, 2018. « Growth Strategy 2017 ». https://www.kantei.go.jp/jp/singi/keizaisaisei/pdf/miraitousi2017_t.pdf

———, 2018. « Declining Birthrate White Paper in 2018 ». https://www8.cao.go.jp/shoushi/shoushika/whitepaper/measures/w-2018/30pdfhonpen/pdf/s1-4.pdf

———, « Basic Policy on Economic and Fiscal Management Reform 2018 ». https://www5.cao.go.jp/keizai-shimon/kaigi/cabinet/2018/2018_basicpolicies_en.pdf

———, 2019a. « Annual Report on the Declining Birthrate 2019 (Summary) ». https://www8.cao.go.jp/shoushi/shoushika/whitepaper/measures/english/w-2019/pdf/gaiyoh.pdf

———, 2019b. « Survey on Living Conditions in 2018 ». https://www8.cao.go.jp/youth/kenkyu/life/h30/pdf-index.html

———, 2020. « Annual Report on the Declining Birthrate 2019 (Summary) ». https://www8.cao.go.jp/shoushi/shoushika/whitepaper/measures/w-2020/r02pdfhonpen/pdf/s1-1.pdf

———, (s.d.). « Todōfuken no kekkon shien no torikumi nit suite 都道府県の結婚支援の取り組みについて (Mesures départementaux de la promotion du mariage) ». https://www8.cao.go.jp/shoushi/shoushika/kekkon_ouen_pref.html

Classy Online, 2020. « “Chūzuma hakusho 2020” tenkin saki ha chūgoku? otto no shokugyō ha shōsha? chūzaizuma 72 nin no jitsujō zo daikōkai ! 【駐妻白書2020】転勤先は中国？夫の職業は商社？駐在妻 72 人の実情を大公開！ (“Livre blanc des épouses d’espatriés” : La destination est-elle la Chine ? Le mari travaille-t-il dans une *shōsha* ? La situation réelle de 72 femmes d’expatriés !) ». https://classy-online.jp/lifestyle/71934/

Gender Equality Bureau Cabinet Office, 2019. « Shogaikoku ni okeru seiji bunya heno josei no sankaku ni kansuru chōsa kenkyū – igirisu, furansu no torikumi ni manabu – 諸外国における政治分野への女性の参画に関する調査研究 – イギリス・フランスの取組に学ぶ – (Etude sur la participation féminine dans le milieu politique dans d’autres pays – apprendre les cas du Royaume-Uni et la France –) ». http://www.gender.go.jp/public/kyodosankaku/2019/201906/201906_04.html

Immigration Services Agency of Japan, Communiqué de presse du 27 mars 2020. « Reiwa gannen ni okeru nanmin ninteishasū tō ni tsuite 令和元年における難民認定者数等について (Le nombre des demandes d’asiles acceptées en 2019) ». http://www.moj.go.jp/isa/publications/press/nyuukokukanri03_00004.html#:~:text=%E3%83%BB%E9%9B%A3%E6%B0%91%E8%AA%8D%E5%AE%9A%E7%94%B3%E8%AB%8B%E8%80%85%E6%95%B0,%E5%A4%96%E5%9B%BD%E4%BA%BA%E3%81%AF%EF%BC%98%EF%BC%91%E4%BA%BA%E3%80%82

Institut national d’études démographiques (INED), (s.d.). « Vieillissement démographique ». https://www.ined.fr/fr/lexique/vieillissement-demographique/

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), 2000a. « Étrangers par nationalité détaillée − Étrangers – Immigrés : pays de naissance et nationalités détaillés | Insee ». https://www.insee.fr/fr/statistiques/4510522?sommaire=4510556.

———, 2000b. « La qualité des estimations de population dans le recensement ». https://www.insee.fr/fr/information/4796233

———, 2016. « Etrangers – Immigrés en 2016 ».

https://www.insee.fr/fr/statistiques/4177162?sommaire=4177618&geo=FE-1&fbclid=IwAR3_FzTkRcnRquUGgAcxviDonlpfAwrgq5ZZpqqsj7nb4IbuoxhXqrFDYlo#consulter-sommaire

Intage Research Incorporated, 2017. « Fūfu ha tagai wo dō yondeiru ? wenkoku 1 mannin chōsa 夫婦は互いをどう呼んでいる？全国 1 万人調査 (Comment appelle-t-on son conjoint.e ? : enquête auprès de 10 000 personnes) ». https://www.intage-research.co.jp/lab/report/20171110.html

Japan Finance Cooperation, Communiqué de presse du 20 mars 2019. https://www.jfc.go.jp/n/findings/pdf/kyouikuhi_chousa_k_h30.pdf

The Japan Institute for Labour Policy and Training (JILPT), 2005. « Chōsa shirīzu No. 9 dai 6 kai kaigai haken kinmusha no shokugyō to seikatsu ni kansuru chōsa kekka 調査シリーズ No.9 第 6 回 海外派遣勤務者の職業と生活に関する調査結果 (cycle d'études No. 9, le sixième sondage des professions et la vie des expatriés japonais à l'étranger ». https://www.jil.go.jp/institute/research/documents/009/research009_02.pdf.

———, 2008. « Chōsa shirīzu No. 40 dai 7 kai kaigai haken kinmusha no shokugyō to seikatsu ni kansuru chōsa kekka 調査シリーズ No.40 第 7 回 海外派遣勤務者の職業と生活に関する調査結果 (cycle d'études No. 40, le septième sondage des professions et la vie des expatriés japonais à l'étranger ». https://www.jil.go.jp/institute/research/2008/040.html.

———, (s.d.). « Sengyōshutu setai to tomobataraki setai 専業主婦世帯と共働き世帯 1980～2020 年 (Les foyers mono-actifs et biactifs 1980-2020) ». https://www.jil.go.jp/kokunai/statistics/timeseries/html/g0212.html

Japan Overseas Enterprises Association, 2014. « "Nikkei kigyō ni okeru keieino gurōbaruka ni kansuru ankēto chōsa" kekka hōkoku ni tsuite 「日系企業における経営のグローバル化に関するアンケート調査」結果報告について (Résultat de "l'enquête sur la globalisation de la gestion des entreprises japonaises") ». https://www.joea.or.jp/wp-content/uploads/pdf/Survey_Globalization_2014.pdf

Japanese Trade Union Confederation, 2015. « Dai 3 kai mataniti marasumento (matahara) ni kansuru ishiki chōsa 第 3 回　マタニティハラスメント（マタハラ）に関する意識調査 (Le troisième sondage sur le harcèlement maternité "mata-hara") ».

https://www.jtuc-rengo.or.jp/info/chousa/data/20150827.pdf

Japanese Trade Union Confederation, et Research Institute for Advancement of Living Standards (Rengō-Sōken 連合総研), 2009. « Seikatsu jikan no kokusai hikaku – nichi, bei, futsu, kan no kappuru chōsa 生活時間の国際比較 – 日・米・仏・韓のカップル調査 (étude comparative internationale des heures de vie – Japon, Etats-Unis, France et Corée du sud) » https://www.rengo-soken.or.jp/work/200904-01_01.pdf

Matahara Net, 2015. « 2015 nen mataraha hakusho 2015 年マタハラ白書 (Livret blanc de Matahara Net de 2015) ». http://mataharanet.org/wp-content/uploads/whitepaper1all.pdf

Meiji Yasuda Institute of Life and Wellness, 2016. « 20 kara 40 dai no ren.ai to kekkon 20〜40 代の恋愛と結婚 (l'amour et le mariage chez les 20-40 ans) ». https://www.myri.co.jp/research/report/2016_01.php

Ministère de l'Intérieur, 2021. « Derniers chiffres clés ». https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Statistiques/Essentiel-de-l-immigration/Chiffres-cles

Ministry of Education, Culture, Sports, Science and Technology [Japon], 2019. « Heisei 30 nendo kodomo no gakushū hi chōsa no kekka nit suite 平成 30 年度子供の学習費調査の結果について (le résultat des frais de l'éducation des enfants de l'année 2018) ». https://www.mext.go.jp/content/20191212-mxt_chousa01-000003123_01.pdf

———, (s.d.). « Kokkōshiritsu daigaku no jugyōryō tō no suii 国公私立大学の授業料等の推移 (l'évolution des frais de scolarité des universités publiques et privées) ». https://www.mext.go.jp/content/20191225-mxt_sigakujo-000003337_5.pdf

Ministry of Foreign Affairs [Japon], 2018, et 2019. « Annual Report of Statistics on Japanese Nationals Overseas ». https://www.mofa.go.jp/mofaj/toko/page22_003338.html

Ministry of Health, Labour and Welfare [Japon], 2010. « Specified Report in Vital Statistics in FY2010 ». https://www.mhlw.go.jp/english/database/db-hw/FY2010/dl/live_births03.pdf

———, 2016. « “Hoiku wo meguru genjō”「保育をめぐる現状」社会保障審議会児童部会保育専門委員会(第 2 回) 資料 2 (la 2e reunion de la Commission spéciale du Comité enfants du Conseil de sécurité économique et social, dossier 2) ».
https://www.mhlw.go.jp/file/05-Shingikai-12601000-Seisakutoukatsukan-Sanjikanshitsu_Shakaihoshoutantou/02siryou.pdf

———, 2017. « Specified Report of Vital Statistics: Marriage statistics ».
https://www.mhlw.go.jp/toukei/saikin/hw/jinkou/tokusyu/konin16/index.html

———, 2018. « Annual Report on Health, Labour and Welfare 2018 ».
https://www.mhlw.go.jp/stf/wp/hakusyo/kousei/18/

———, 2018. « Specified Report of Vital Statistics in FY2016 ».
https://www.mhlw.go.jp/english/database/db-hw/vs06.html

———, Communiqué de presse du 12 avril 2019. « Heisei 30 nen 10 gatsu jiten no hoikujotō no taiki jidōsū no jōkyō ni tsuite 平成 30 年 10 月時点の保育所等の待機児童数の状況について (l’état du nombre des enfants sur la liste d’attente en octobre 2018) ».
https://www.mhlw.go.jp/stf/houdou/0000202678_00002.html

———, 2019. « Vital Statistics in 2019 ».
https://www.mhlw.go.jp/toukei/saikin/hw/jinkou/geppo/nengai19/index.html

Ministry of Internal Affairs and Communications [Japon], 2018. « Tōkei kara mita wagakuni no kōreisha – “keirō no hi” ni chinande – 統計からみた我が国の高齢者 –「敬老の日」にちなんで – (Les personnes âgées dans mon pays selon les statistiques – à l’occasion de la “Journée du respect pour les personnes âgées” –) ».
https://www.stat.go.jp/data/topics/topi1130.html

———, 2017. « Zaigai hōjin no anzen taisakutō ni kansuru gyōsei hyōka, kanshi hōkokusho 在外邦人の安全対策等に関する行政評価・監視結果報告書 (Rapport sur l’évaluation et la surveillance du secteur publique sur les mesures de sécurité des ressortissants japonais à l’étranger) ».
https://dl.ndl.go.jp/info:ndljp/pid/11383749.

National Institute of Population and Social Security Research (IPSS), 2015. « The 15th Japanese National Fertility Survey ».

http://www.ipss.go.jp/ps-doukou/j/doukou15/NFS15_reportALL.pdf

———, 2016. « The 8th National Survey of Migration ». http://www.ipss.go.jp/ps-idou/j/migration/m08/ido8gaiyou.pdf

———, 2017a. « Population Projections for Japan ». http://www.ipss.go.jp/pp-zenkoku/j/zenkoku2017/pp29_gaiyou.pdf

———, 2017b. « Latest Demographic Statistics 2017 » http://www.ipss.go.jp/syoushika/tohkei/Popular/Popular2017RE.asp?chap=1&title1=%87T%81D%90l%8C%FB%82%A8%82%E6%82%D1%90l%8C%FB%91%9D%89%C1%97%A6

———, 2018 « Latest Demographic Statistics 2018 ». http://www.ipss.go.jp/syoushika/bunken/data/pdf/jinkokenshiryu338.pdf

National Tax Agency [Japon], 2020. « Kafu kōjo 寡婦控除 (déduction pour veuve) ». https://www.nta.go.jp/taxes/shiraberu/taxanswer/shotoku/1170.htm

OCDE, 2019a. « Dépenses publiques en prestations familiales ». https://data.oecd.org/fr/socialexp/depenses-publiques-en-prestations-familiales.htm

———, 2019b. « Statistiques de l'OCDE sur la santé 2019 ». https://www.oecd-ilibrary.org/sites/519bd5c2-fr/index.html?itemId=/content/component/519bd5c2-fr

———, 2020. « Education at a glance 2000 ». https://www.oecd.org/education/education-at-a-glance/

———, 2021a. « Foreign-born population (indicator) ». https://doi.org/10.1787/5a368e1b-en

———, 2021b. « Taux de fécondité (indicateur) ». https://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/fertility-rates/indicator/french_cfd1ce95-fr

———, (s.d.). « La base de données de l'OCDE sur la famille ». http://www.oecd.org/fr/els/famille/basededonnees.htm

Ōta, Hiroshi (太田浩), et Tatsuhiko Hoshino (星野達彦). 2015. « Heisei 26 nendo "nihonjin kaigai ryūgakusei ni kansuru chōsa" chōsa hōkokusho 平成 26 年度

「日本人海外留学生数に関する調査」調査報告書 (enquête sur le nombre des étudiants japonais à l'étranger de 2014 ».
http://hdl.handle.net/10086/29041.

Portal Site of Official Statistics of Japan, 2020. « Zairyū gaikokujin tōkei 在留外国人統計 (statistiques des non-Japonais au Japon) ».
https://www.e-stat.go.jp/stat-search/files?page=1&layout=datalist&toukei=00250012&tstat=000001018034&cycle=1&year=20200&month=12040606&tclass1=000001060399

Statistics Bureau [Japon], 2014. « Final Report of the 2010 Population Census: Population and Households of Japan ».
https://www.stat.go.jp/data/kokusei/2010/final/pdf/01-13.pdf

———, 2021a. « Labor Force Survey 2020 ».
https://www.stat.go.jp/data/roudou/sokuhou/nen/ft/pdf/youyaku.pdf

———, 2021b. *Statistical Handbook of Japan 2020*.
http://www.stat.go.jp/data/nihon/02.html

World Economic Forum, 2021. « Global Gender Gap Report 2021 ».
http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2021.pdf

Sites internet d'institutions, entreprises et associations

(l'ordre alphabétique des institutions, dernière consultation en mai 2021)

Association des Japonais en France.
https://zaifutsunihonjinkai.fr/

Association of Nikkei & Japanese Abroad.
http://www.jadesas.or.jp/aboutnikkei/index.html

Center for Japanese-Brazilian Studies.
https://cenb.org.br/articles/display/304

La Chambre de commerce et d'industrie française du Japon. « Travailler au Japon ».
https://www.ccifj.or.jp/emploi-et-formation/espace-candidats/travailler-au-japon.html

Daijirin (大辞林) (dictionnaire) en ligne.
http://daijirin.dual-d.net

Institut culturel franco-japonais.
http://www.parinichi.com/index.php

Japan Center for Asian Historical Records. « Kōbunsho ni miru shūsen – fukuin, hikiage no kiroku – 公文書に見る終戦 – 復員・引揚の記録 – (la fin de la guerre dans les documents officielsōarchives sur le rapatriement) ».
https://www.jacar.go.jp/glossary/fukuin-hikiage/

Japan Society for the Promotion of Science (JSPS). « 海外特別研究員 (Overseas Research Fellowships) ».
https://www.jsps.go.jp/j-ab/ab_hakenkoku.html

Jitsuyō Nihongo Hyōgen Jiten 実用日本語表現辞典 (dictionnaire des expressions courantes).
http://www.practical-japanese.com/

Kawaijuku Ishinjuku (河合塾 維新塾). (site d'information sur les concours des facultés de médecine). « Kokkōritsu daigaku igakubu gakuhi ichiran 国公立大学医学部学費一覧(Les frais de scolarités des facultés de médecines des universités publiques) ».
https://ishin.kawai-juku.ac.jp/university/schoolexpenses/

Lawyers acting to eliminate discrimination against women in entrance examination for medical faculties (医学部入試における女性差別対策弁護団).
https://fairexam.net/

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères. « Programme Vacances-Travail (PVT) ».
https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/preparer-son-expatriation/emploi/article/programme-vacances-travail

Mizuhobank. « Shisan shōkei no gosōdan mo 資産承継のご相談も (conseil de la gestion de vos patrimoines) ».
https://www.mizuho-fg.co.jp/onemizuho/index.html#1

MixB. « Furansu, Pari seikatsu no seikatsu jōhō – muryō kōkoku – mikkusu bī kurashifaido フランス・パリの生活情報・無料広告・ミックスビークラシファイド (Les infos pratiques sur la vie de Paris – petites annonces gratuites) ».
https://fra.mixb.net/

Nikkei & Japanese Abroad. « Apprendre sur les ressortissants japonais et leurs descendants ».
http://www.jadesas.or.jp/aboutnikkei/index.html

OVNI.
https://ovninavi.com/

Organisation internationale pour les migrations. « Qui est un migrant ? ».
https://www.iom.int/fr/qui-est-un-migrant.

Pachinko gyōkai webu shiryōshitsu パチンコ業界 WEB 資料室 (les bases de données du secteur *pachinko*).
http://pachinko-shiryoshitsu.jp/

Le Robert, dico en ligne. « expatrié ».
https://dictionnaire.lerobert.com/definition/expatrie.

Shanghai de hataraku nihon josei no kai (上海の働く日本女性の会) (association des japonaises travailleuses à Shanghai).
http://blog.livedoor.jp/jwwa_shanghai/

Forums et blogs

(l'ordre alphabétique des noms des sites, dernière consultation en mai 2021)

Ameba, « Chūzaizuma 駐在妻 (femme d'expatrié) ».
https://blogger.ameba.jp/hashtags/%E9%A7%90%E5%9C%A8%E5%A6%BB

Blogmura, « Kaigai chūzaizuma 海外駐在妻 (femme d'expatrié à l'étranger) ».
https://overseas.blogmura.com/chuzai/

Blog Ranking.
https://blog.with2.net/rank1397-0.html

Eriko Nakamura official blog.
https://ameblo.jp/nakamura-eriko/

Hatelabo :: AnonymousDiary.
https://anond.hatelabo.jp/20160215171759

Hokatsu Sokuhō (保活速報).
https://hoikusyo.mobi/2953/

Guide de l'expatriation (blog), « Chūzuma burogu no uso 駐妻ブログの嘘 (les mensonges des blogs des femmes d'expatriés) ».
https://funinguide.jp/c/blog/item?id=11809

Index des illustrations

Encadrés

Encadré 1. Lettre de l'appel à volontaire (version japonaise) 56
Encadré 2. Lettre de l'appel à volontaire (version française) 57
Encadré 3. Invitation à *shinnenkai* 267
Encadré 4. Les termes auxiliaires « donner et recevoir » 303

Figures

Figure 1. Exemple de petites annonces sur *l'OVNI* 58
Figure 2. Publicité sur la succession des biens 87
Figure 3. Projection de population à l'horizon 2065 97
Figure 4. Part des naissances hors mariage 109
Figure 5. Part des personnes souhaitant plus de 400 000 yens de revenu annuel chez leur futur.e conjoint.e 117
Figure 6. Evolution des foyers à double revenu 120
Figure 7. Courbe « M » du travail féminin 123
Figure 8. Répartition des tâches ménagères par pays 130
Figure 9. Nombre de ressortissants japonais dans le monde 145
Figure 10. Evolution du nombre de ressortissants japonais en France 171
Figure 11. Part des migrants japonais par statut de résidence en octobre 2018 ... 171
Figure 12. Profils des migrants japonais (résidents non-permanents) en 2017 173
Figure 13. Nombre total des résidents permanents par sexe 204
Figure 14. Part des résidents permanents « individu en personne » par sexe 205
Figure 15. Variété d'appellations du conjoint à la troisième personne du singulier 336
Figure 16. Proportion des appellations utilisées pour conjoint 338
Figure 17. Proportion des appellations utilisées pour épouse 339

Figure 18. Nombre des termes de désignation de l’époux prononcé par les enquêtées 355